

ÉGALITÉ CROISSANCE

Une classe moyenne forte

Déposé à la Chambre des communes
par le ministre des Finances
l'honorable William Francis Morneau, c.p., député

Le 27 février 2018

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2018)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie
doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Service Canada
1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

No de cat. : F1-23/3F-PDF
ISSN : 1719-7759

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

Table des matières

INTRODUCTION	9
APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	23
CHAPITRE 1 – CROISSANCE	31
Une aide accrue pour la classe moyenne et pour ceux qui travaillent fort pour en faire partie	34
Introduction de l'Allocation canadienne pour le travail.....	34
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour le travail	36
Améliorer l'Allocation canadienne pour enfants	37
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations.....	38
Améliorer le Programme de protection des salariés	39
Une retraite plus sûre	39
Protéger les régimes de pension des Canadiens	42
Construire plus de logements locatifs pour les familles canadiennes	42
Égalité dans la population active	44
Comblent l'écart salarial entre les sexes.....	44
Progrès réalisés par rapport au principe du salaire égal pour travail égal.....	45
Transparence salariale.....	47
Soutenir l'égalité à l'égard du rôle parental et la souplesse permettant un retour plus rapide au travail	48
Éducation préscolaire et garde des jeunes enfants plus accessibles et plus abordables.....	54
Les enfants à la Chambre et les congés parentaux pour les parlementaires	56
Soutenir les organisations communautaires axées sur les femmes	57
Conversation nationale avec les jeunes Canadiens sur l'égalité des sexes	58
Mobiliser les hommes et les garçons pour promouvoir l'égalité des sexes	58
Politique fondée sur des données probantes	59
Compétences pour l'économie de demain	60
Emplois d'été Canada 2019-2020.....	60
Améliorer la qualité des renseignements sur les professions et des résultats de programme	60

Rendre l'assurance-emploi mieux adaptée et plus efficace	61
Améliorer l'accès au Bon d'études canadien	62
Ententes de transfert relatives au marché du travail.....	63
Progrès réalisés par rapport à l'apprentissage permanent	64
Aider les femmes à entrer sur le marché des métiers et à y réussir.....	66
Programme de préparation à la formation d'apprenti.....	67
Fonds pour les femmes en construction.....	67
Entrer sur le marché du travail et y demeurer, et les parcours professionnels des femmes des minorités visibles qui sont nouvellement arrivées Canada	68
Aider les gens vulnérables à obtenir du financement du gouvernement	69
Investir dans les compétences pour l'avenir.....	69
Examen horizontal des compétences.....	71
Renforcer et diversifier le commerce	71
Modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain	72
Europe.....	72
Asie-Pacifique.....	73
Chercher de nouveaux marchés.....	73
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	74
Un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens	75
Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal	76
Lutter contre l'évitement fiscal international abusif	78
Détention de placements passifs dans une société privée	81
Éliminer les échappatoires fiscales.....	86
 CHAPITRE 2 – PROGRÈS.....	 89
Les Canadiens sont des innovateurs	89
Investir dans les scientifiques et les chercheurs canadiens.....	95
Conseils subventionnaires.....	98
Chaires de recherche du Canada.....	99
Soutien à la recherche.....	100
Investir dans l'équipement dont les chercheurs ont besoin – Fondation canadienne pour l'innovation	101
Exploiter les données massives	103
Exploiter le plein potentiel de collaboration entre les entreprises et les universitaires.....	104
Sciences fédérales plus solides et davantage axées sur la collaboration... 107	
Plan pour l'innovation et les compétences – Un partenaire fédéral des entreprises davantage axé sur le client.....	111
Innovation Canada – Service de croissance accélérée	120
La création de quatre plateformes phares.....	121

Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes	120
Élargir l'accès à l'entrepreneuriat au Canada	123
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	123
Faire avancer la cause des femmes chefs d'entreprise	128
Accroître la diversité des entrepreneurs.....	129
Faciliter les affaires pour les entrepreneurs et les sociétés.....	131
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	131
Moderniser les cadres de réglementation du Canada	134
Un approvisionnement meilleur et plus simple	135
Soutenir l'économie rurale	136
Mettre au point la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural.....	136
Appuyer l'exploration minière au stade précoce réalisée par les petites entreprises.....	137
Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada ..	137
Renouvellement du réseau de ports pour petits bateaux.....	138
CHAPITRE 3 – RÉCONCILIATION.....	141
Obtenir de meilleurs résultats pour les peuples autochtones.....	146
S'assurer que les enfants autochtones sont en sécurité et reçoivent un soutien au sein de leur communauté.....	146
De l'eau potable et salubre dans les réserves.....	147
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.....	148
Mesures de soutien pour des stratégies du logement basées sur les distinctions.....	149
Santé des Autochtones – Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés	150
Appuyer les priorités de la Nation métisse.....	153
Mesures de soutien accru en santé pour les survivants des pensionnats indiens et leur famille.....	153
Soutenir le Gord Downie & Chanie Wenjack Fund.....	154
Créer un programme d'aide au revenu plus réceptif qui répond aux besoins des communautés des Premières Nations.....	154
Appuyer l'histoire et le patrimoine autochtones.....	155
Le sport chez les Autochtones.....	155
Appuyer l'élargissement de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> et le succès de la participation des Premières Nations aux modalités de cette loi.....	155
Renouveler le Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux.....	156

Les droits et l'autodétermination	157
Appuyer la reconnaissance et la mise en œuvre des droits et l'autodétermination.....	158
Aider les nations autochtones à se reconstituer.....	158
Mécanismes bilatéraux permanents.....	159
Nouvelle relation financière – Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations.....	159
Nouvelle relation financière – Collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes.....	160
Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche.....	161
CHAPITRE 4 – AVANCEMENT	165
Partie 1 : Le patrimoine naturel du Canada	167
Un environnement propre pour les générations à venir.....	167
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada.....	168
Protéger la vie marine.....	169
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie.....	169
Tarification de la pollution causée par le carbone et soutien d'une croissance propre.....	170
Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques.....	173
Prolonger le soutien fiscal pour l'énergie propre.....	174
Partie 2 : Le Canada et le monde	175
Promouvoir l'égalité des sexes partout dans le monde.....	175
Soutien additionnel lié à la Politique d'aide internationale féministe.....	179
Protéger les femmes et les filles vulnérables.....	180
Améliorer la transparence du programme d'aide internationale du Canada.....	182
Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	183
Partie 3 : Veiller au respect des valeurs communes	189
Santé.....	189
Soutenir la santé et le bien-être des Canadiens.....	189
Gérer la crise des opioïdes.....	190
Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national.....	194
Une approche communautaire à la démence.....	195
Soutenir un projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick.....	195

Élargir l'admissibilité au Programme de contribution pour les survivants de la thalidomide	196
Soutien aux Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme	197
Rendre les coûts des chiens d'assistance psychiatrique admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux	197
Améliorer l'observation de la <i>Loi canadienne sur la santé</i>	198
Prendre des mesures pour réduire le tabagisme	198
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme.....	198
Taxation du tabac	199
Taxation du cannabis, réglementation et protection du public : légaliser le cannabis en 2018.....	200
Taxation du cannabis	201
Éducation publique relative au cannabis	202
Soutien aux anciens combattants du Canada.....	202
Entretien des cimetières et des tombes.....	204
Meilleurs services aux anciens combattants	205
Appuyer le patrimoine et la diversité culturelle du Canada	205
Soutenir les langues officielles du Canada	206
Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens noirs	207
Investir dans le contenu canadien.....	207
Appuyer le journalisme local	208
Plus de femmes et de filles dans les sports	208
Soutenir ParticipACTION	209
Appuyer les Olympiques spéciaux	209
Revitaliser les actifs de la Commission de la capitale nationale	210
Un nouveau partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa.....	210
Appuyer le Musée canadien des droits de la personne	210
Saine gouvernance	211
Un nouveau processus pour les débats des chefs lors d'une élection fédérale	211
Maintenir l'intégrité des élections du Canada	211
Renouveler et moderniser Statistique Canada	212
Améliorer les services aux clients offerts par l'Agence du revenu du Canada	213
Préciser les règles sur les activités politiques des organismes de bienfaisance.....	215
Stabiliser l'administration de la paye du gouvernement du fédéral (Phénix) et la transformer	216
Améliorer la prestation des services	217

Financement prévisible pour la prestation des services d'assurance-emploi	218
Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi.....	218
Partie 4 : Sécurité et accès à la justice	219
Accès à la justice	219
Élargir les tribunaux unifiés de la famille	220
Combattre la violence fondée sur le sexe et le harcèlement.....	222
Service national téléphonique concernant la traite des personnes.....	223
Intervenir afin de prévenir et d'éliminer la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	223
Aborder la question de l'intégrité organisationnelle	229
Un régime de sanctions solide	229
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	230
Améliorer la cybersécurité	230
Offrir des services numériques aux Canadiens.....	234
Améliorer la sécurité des renseignements sur les contribuables	234
<i>Loi sur Investissement Canada</i> – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers.....	235
Protéger l'intégrité de notre système de sécurité publique.....	236
Appuyer ceux et celles qui gardent nos communautés sécuritaires.....	238
Appui en matière de blessures de stress post-traumatiques auprès des agents de la sécurité publique	239
Soutenir la santé mentale des agents de police de la GRC.....	239
Améliorer davantage les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus	240
Réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay	240
Frontières et migration.....	240
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada	241
Migration irrégulière : contrôle de la frontière.....	241
Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré.....	241
Protéger les passagers du transport aérien	242
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	242
CHAPITRE 5 – ÉGALITÉ	249
Le Cadre des résultats relatifs aux sexes du budget de 2018.....	249
L'engagement du Canada à l'égard de la budgétisation sensible aux sexes.....	252
Éducation et perfectionnement des compétences	255
Participation à l'économie et prospérité.....	259

Leadership et participation à la démocratie	264
Violence fondée sur le sexe et accès à la justice.....	269
Réduction de la pauvreté, santé et bien-être.....	273
L'égalité des sexes dans le monde.....	279
L'ACS+ du budget de 2018	284
Renforcer l'appui pour les Canadiens à faible revenu.....	285
Aider les travailleurs canadiens	288
Soutenir la recherche et les chercheurs de la prochaine génération....	292
Le Plan pour l'innovation et les compétences –	
Un partenaire fédéral des entreprises mieux axé sur le client	296
Faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones.....	300
Un environnement propre pour les générations futures	305
Appuyer la santé et le mieux-être des Canadiens	307
Assurer la sécurité et la prospérité	314
Accès à la justice	318
Améliorer la prestation des services	322
 ANNEXE 1 – PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES	 331
Évolution de l'économie canadienne.....	333
Évolution de l'économie mondiale.....	343
Perspectives économiques du budget de 2018.....	350
Évaluation des risques.....	352
Perspectives financières du budget de 2018	353
 ANNEXE 2 – PRÉCISIONS AU SUJET DES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES	 359
1. Projections économiques du secteur privé	360
2. Évolution de la situation économique et budgétaire et mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017	363
3. Projections budgétaires	370
4. Renseignements supplémentaires.....	380
 ANNEXE 3 – RENFORCER ET MODERNISER LE SECTEUR FINANCIER CANADIEN	 407
Assurer la fiabilité et la solidité du système financier	407
Encourager l'innovation et la concurrence.....	409
Améliorer la protection des consommateurs dans leurs rapports avec les banques.....	411
Gestion de la trésorerie.....	411
 STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2018 2019	 412

+ INTRODUCTION

Un plan qui accorde la priorité aux gens

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a investi dans les Canadiennes et les Canadiens et dans ce qui compte le plus pour eux. Ces investissements incarnaient le choix de rejeter des politiques d'austérité pour investir judicieusement afin de renforcer la classe moyenne et d'assurer la croissance de l'économie. Étant donné la trajectoire descendante de la dette par rapport à la taille de l'économie canadienne, c'est un choix économique logique.

Et grâce au travail acharné des Canadiens, ces premiers investissements rapportent des dividendes.

L'économie est forte et en croissance. Au cours des deux dernières années, les Canadiens ont créé plus d'un demi-million d'emplois, le taux de chômage avoisine son niveau le plus bas en 40 ans, et nos villes et villages sont des milieux de vie meilleurs et plus propres.

Avec des impôts plus bas pour la classe moyenne et plus d'aide pour assumer le coût élevé associé au fait d'élever une famille, les Canadiens se sentent plus optimistes à l'égard de l'avenir. Les rêves de tous les jours, qu'il s'agisse de rembourser une dette, d'épargner pour l'achat d'une première habitation ou de retourner aux études afin de suivre une formation pour un nouvel emploi, sont maintenant plus réalisables et plus près de la réalité.

En accordant la priorité aux besoins des Canadiens, le gouvernement a contribué à offrir de bons emplois, plus d'argent et une confiance renouvelée à des millions de Canadiens de la classe moyenne et à leur famille.

Et dans l'ensemble du Canada, la classe moyenne en croissance stimule une croissance économique plus forte qui contribue à la création de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités de réussite pour un plus grand nombre de gens.

Anna et Marc vivent à Burlington avec leurs filles jumelles de 2 ans.

Anna était enthousiaste à l'idée de retourner à son emploi de graphiste après son congé de maternité; toutefois, elle a décidé de travailler à temps partiel pour réduire les frais de garde et pour avoir plus de temps à passer avec sa famille.

Le couple est en mesure de couvrir ses coûts mensuels à l'aide de l'Allocation canadienne pour enfants, mais Anna et Marc s'inquiètent de ce qui arrivera si l'un de leurs parents devient malade ou si un membre du couple perd son emploi et doit en trouver un autre. Le présent budget est à leur intention.

Anna et Marc ont des attentes réalistes. Ils ont toutefois confiance qu'ils pourront offrir à leurs filles une vie agréable dans une communauté qu'elles aiment beaucoup.

Mais il reste beaucoup de travail à accomplir.

Une mère seule qui peine à joindre les deux bouts n'est pas soulagée lorsque des données positives sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont publiées. Sa priorité est de faire en sorte que ses enfants aient ce dont ils ont besoin pour être heureux, forts et en bonne santé.

Un jeune qui tente de décrocher son premier emploi ne se soucie pas de la confiance des consommateurs. Il veut seulement une occasion de décrocher un bon emploi valorisant.

Et qu'en est-il des personnes qui ont quitté le marché du travail, comme les retraités? Elles se soucient moins des indicateurs économiques que des moyens de s'assurer une retraite digne et sûre.

Voilà des exemples de personnes dont les espoirs et les rêves continuent d'alimenter l'édification du Canada que nous connaissons et que nous aimons, des femmes et des hommes qui travaillent fort au quotidien pour prendre soin de leur famille, faire croître leur entreprise et bâtir un Canada plus fort.

L'économie étant maintenant vigoureuse et en croissance, le moment est venu de se concentrer sur les défis plus profonds qui freinent notre économie – et notre population.

Le moment est venu de bâtir une économie à l'image du pays que nous formons, que nous souhaitons et dont nous avons besoin.

Un pays où les différences sont reconnues non pas comme des obstacles au succès, mais comme une force.

Un endroit où chaque enfant a des chances égales de réaliser ses rêves.

Un Canada où chacun a des chances réelles et égales de réussir.

L'économie canadienne : forte et en croissance

Chaque jour, les Canadiens travaillent fort pour améliorer leur niveau de vie ainsi que celui de leur famille. Grâce aux efforts de la classe moyenne du Canada et de ceux qui travaillent fort pour en faire partie :

L'économie du Canada est forte et en croissance. Le Canada affiche le rythme de croissance le plus rapide des pays du Groupe des Sept (G7), et il devrait demeurer l'un des chefs de file à ce chapitre cette année et l'an prochain.

Il y a un plus grand nombre de bons emplois bien rémunérés. Au cours des deux dernières années, les Canadiens ont créé plus de 500 000 emplois, dont la presque totalité étaient des postes à temps plein.

La confiance des consommateurs est en hausse. Elle est maintenant nettement supérieure à la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en partie grâce à la forte hausse de l'emploi et à la croissance de l'économie.

Malgré ces gains, **l'inflation reste stable**, ce qui permet aux Canadiens de se procurer plus facilement des choses de la vie quotidienne comme les aliments, les transports et les vêtements, tout en donnant aux entreprises la confiance dont elles ont besoin pour investir et créer plus d'emplois.

Tous les Canadiens méritent d'avoir l'occasion de contribuer à une économie forte et en croissance, et d'en tirer avantage.

Vu leur travail acharné et tous leurs efforts – visibles et invisibles, rémunérés et non rémunérés –, les Canadiens méritent une économie qui fonctionne vraiment pour eux, et qui repose sur un plan qui accorde la priorité aux gens.

C'est un plan conçu pour les gens.

Quand les femmes réussissent, chacun de nous réussit

« Une rémunération équitable et de meilleures possibilités économiques pour les femmes stimulent la croissance économique – créant un plus grand gâteau à partager entre les femmes et les hommes. L'existence de meilleures possibilités pour les femmes permet également de promouvoir la diversité et de réduire les inégalités économiques dans le monde. Il s'agit d'une évidence du point de vue économique. »

– Christine Lagarde, directrice générale,
Fonds monétaire international, novembre 2016

À compter des années 1950, le Canada a accueilli une nouvelle génération de travailleurs. Pour la première fois dans l'histoire du pays, des Canadiennes hautement scolarisées et vaillantes ont intégré le marché du travail en masse, contribuant à augmenter le revenu des familles et alimentant la croissance économique.

Au cours des 40 dernières années, la participation accrue des femmes au marché du travail a représenté environ le tiers de la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant du Canada. Grâce au travail des femmes, les revenus familiaux sont maintenant plus élevés, moins d'enfants vivent dans la pauvreté et la situation de l'ensemble des Canadiens s'est améliorée.

La mère de **Layla**, Sarah, était l'une des premières femmes de son quartier à retourner travailler après la naissance de ses enfants. Pour Layla et ses frères, c'était tout à fait normal que les deux parents travaillent, et Layla savait dès son jeune âge qu'elle emboîterait le pas à sa mère.

Ces dernières années, les femmes qui ont de jeunes enfants sont de plus en plus en mesure d'intégrer le marché du travail et d'y rester, et en 2017, la proportion des femmes en âge de travailler au sein de la population active a atteint un sommet historique.

Pour les familles canadiennes, il en découle une plus grande sécurité financière et une plus grande tranquillité d'esprit face à l'avenir. Grâce à de bons revenus stables, les mères qui travaillent fort ont plus d'argent pour subvenir aux besoins actuels de leur famille et pour épargner en prévision des années à venir.

Les entreprises profitent elles aussi d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail : elles tirent profit des talents, des ambitions, des nouveaux points de vue et du travail acharné que les femmes apportent à leur emploi.

L'économie du Canada et le succès du Canada sont profondément liés à la possibilité des femmes de travailler et de bien gagner leur vie grâce à ce travail.

Les experts s'entendent pour dire que notre prospérité future dépend d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes du pays. L'égalité n'est pas seulement une valeur importante pour les femmes et leur famille, elle est aussi avantageuse pour tous les Canadiens.

Le McKinsey Global Institute estime que la prise de mesures pour faire progresser l'égalité des femmes, comme le fait d'employer plus de femmes dans les domaines technologiques et de stimuler la participation des femmes au marché du travail, pourrait représenter une injection de 150 milliards de dollars dans l'économie du Canada d'ici 2026.

De plus, Recherche économique RBC estime qu'un plus grand nombre de femmes participant au marché du travail se traduirait par une hausse du PIB du Canada pouvant atteindre 4 %. Le fait de réduire, voire d'éliminer au fil du temps, l'écart entre le pourcentage de femmes et d'hommes occupant un emploi pourrait même compenser les reculs économiques prévus associés au vieillissement de la population.

Et le Peterson Institute for International Economics a conclu que le fait d'augmenter de 0 % à 30 % la proportion de femmes occupant un poste de direction se traduirait par une augmentation de 16 % des bénéfices des entreprises. Celles-ci ont ainsi plus d'argent à investir dans de nouveaux emplois qui seront avantageux pour un plus grand nombre de personnes.

En termes simples, quand les femmes ont l'appui dont elles ont besoin et les occasions de contribuer pleinement à l'économie canadienne, toute l'économie se porte mieux à court et à long terme.

Pour les entreprises canadiennes, l'embauche, la promotion et le maintien en poste d'un plus grand nombre de femmes font plus qu'améliorer les résultats financiers. Les femmes apportent à leur travail des perspectives particulières et de nouvelles idées, ce qui aide les entreprises à innover et à résoudre les problèmes de nouvelles façons.

Lorsque plus de femmes travaillent, nous bâtissons des entreprises et des communautés plus fortes.

Mais pour de nombreuses femmes, les défis qui rendent difficile la perspective de bien gagner leur vie grâce à leur travail sont réels et systémiques. Le gouvernement le reconnaît.

Même lorsque les femmes reçoivent un salaire égal, elles ne bénéficient pas toujours de chances égales ou d'un traitement égal.

Pour trop de Canadiennes, les obstacles à l'embauche et à la promotion persistent. Cela vaut particulièrement lorsque d'autres facteurs d'identité sociale, comme l'ethnicité, la religion, le sexe, l'invalidité et le statut économique, sont également pris en considération. Ces femmes peuvent être incitées à assumer des fonctions qui ne correspondent pas à leurs compétences ou à leurs études, comme une psychologue qui travaille dans un service d'alimentation, simplement parce qu'elles veulent, et doivent, travailler.

La discrimination et le harcèlement sexuel en milieu de travail, les congés parentaux inégalement répartis, l'absence d'investissements dans les services de garde d'enfants depuis une décennie et le nombre insuffisant de leaders qui préconisent des milieux de travail égalitaires – voilà seulement quelques-uns des facteurs qui constituent un obstacle à la réussite des femmes. Et lorsque les femmes sont privées d'occasions de s'épanouir et de réussir, nous en subissons tous les conséquences.

Les Canadiens s'entendent de plus en plus sur le fait qu'il est temps de changer les choses.

Cette démarche commence par les choix que font les gens – qu'ils décident de travailler à domicile ou à l'extérieur.

L'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail et l'offre d'un meilleur soutien aux femmes qui s'y trouvent déjà ne sont pas un problème à résoudre, mais une occasion à saisir sur le plan économique.

Il s'agit d'une occasion de donner à un plus grand nombre de Canadiens un accès équitable à de bons emplois bien rémunérés.

Une occasion de bâtir un pays plus équitable – et plus prospère.

C'est non seulement la bonne chose à faire pour les Canadiens, mais aussi la chose intelligente à faire pour notre économie.

Les femmes au travail : des occasions à saisir. Une plus grande égalité pour les femmes pourrait produire des avantages économiques importants pour le Canada, mais il est important de savoir où en sont les choses aujourd'hui et de reconnaître les obstacles à la réussite complète des femmes dans l'économie d'aujourd'hui. **Les femmes sont moins susceptibles de participer à l'économie, et lorsqu'elles ont un emploi, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel.** En janvier 2018, seulement 61 % des femmes participaient à l'économie, comparativement à 70 % des hommes. Les femmes âgées de 25 à 54 ans sont trois fois plus susceptibles d'occuper un poste à temps partiel que les hommes. Environ 1 million de Canadiennes de ce groupe d'âge travaillent à temps partiel, souvent parce qu'elles prennent soin d'enfants ou d'un membre de leur famille âgé ou handicapé.

L'écart salarial entre les femmes et les hommes s'est rétréci, mais il représente tout de même un obstacle. En raison de l'écart salarial persistant entre les Canadiennes et les Canadiens, les femmes peuvent avoir de la difficulté à améliorer leur situation. En moyenne, les femmes gagnent 69 cents par dollar que les hommes gagnent annuellement.

Les Canadiennes sont sous-représentées dans les postes de leadership. Même si les femmes représentent près de la moitié de la main-d'œuvre canadienne, le tiers seulement des cadres supérieurs et 1 chef de direction sur 20 sont des femmes (selon Catalyst Canada).

Les entreprises canadiennes sont en grande majorité détenues par des hommes. La proportion des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes augmente, mais elle reste légèrement supérieure à 16 %.

Le nombre de femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) demeure faible. Bien que près de 60 % des diplômés en sciences et en technologie soient des femmes, cette proportion chute à un tiers lorsqu'il s'agit des étudiants en ingénierie, en mathématiques et en informatique. Qui plus est, les femmes qui obtiennent un diplôme dans les domaines STIM gagnent, en moyenne, 9 000 \$ de moins par année que les hommes dans ces domaines.

En raison des exigences propres au travail non rémunéré, les femmes peuvent avoir de la difficulté à saisir les occasions de travail rémunéré. Les femmes consacrent environ 4 heures par jour au travail non rémunéré, comparativement à environ 3 heures chez les hommes. Ces tâches peuvent comprendre les soins prodigués à des enfants ou à des parents âgés, ou tout simplement les tâches quotidiennes nécessaires pour subvenir aux besoins de leur famille.

Ce ne sont pas toutes les femmes qui font face aux mêmes défis. Les femmes handicapées, les femmes issues des minorités visibles, les femmes autochtones, les membres de la communauté LGBTQ2, les nouveaux Canadiens et d'autres personnes dont des facteurs identitaires marginalisés se recoupent trouvent souvent que l'obtention et le maintien d'un bon emploi sont plus difficiles, non pas à cause de la qualité de leur travail, mais en raison de biais systémiques qui les excluent de possibilités à la portée des autres femmes et des hommes. Même si leur niveau de scolarité est plus élevé que celui des femmes nées au Canada, les immigrantes récentes âgées de 25 à 54 ans ne sont employées que dans une proportion de 58 %, comparativement à 80 % chez les femmes non immigrantes.

Le harcèlement en milieu de travail et la violence fondée sur le sexe ont un coût véritable. Pour trop de Canadiennes, ces problèmes peuvent rendre le travail difficile, voire impossible. Au Canada, près d'une femme sur trois a vécu une forme de harcèlement sexuel au travail, selon une étude récente d'Emploi et Développement social Canada.

Mesures égalitaires

Dans ses budgets précédents, le gouvernement a pris des mesures dynamiques et déterminantes en vue de bâtir un Canada plus égalitaire, un pays où les femmes et les hommes ont les moyens d'apporter des changements qui sont bénéfiques dans leur propre vie et pour notre économie dans son ensemble. Ces mesures comprennent :

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui aide davantage les familles qui en ont le plus besoin, comme celles dirigées par des mères seules.

Qu'on pense aux vêtements pour bébés, aux bicyclettes, aux broches ou aux services de garde d'enfants, élever des enfants coûte cher. L'ACE aide les familles à composer avec ces coûts élevés. Depuis son lancement en juillet 2016, l'ACE soutient plus de 3,3 millions de familles ayant des enfants, versant près de 2 milliards de dollars non imposables par mois dans les comptes bancaires de celles qui en ont le plus besoin.

Pour les familles monoparentales, souvent dirigées par une mère seule, l'ACE est particulièrement utile. L'an dernier, les mères seules touchant moins de 60 000 \$ par année ont reçu, en moyenne, environ 9 000 \$ en prestations. Cela leur a permis de se procurer des choses qui améliorent la qualité de vie de leurs enfants, comme un logement sécuritaire, une saine alimentation, des programmes d'été et de nouvelles bottes d'hiver.

Pour une mère seule en chômage qui peine à joindre les deux bouts, l'ACE pourrait représenter une partie des frais de garde d'enfants, rendant ainsi abordable un retour au travail. Pour une mère seule qui travaille, l'ACE peut offrir la sécurité financière supplémentaire nécessaire pour lui permettre de travailler moins d'heures, lui donnant ainsi plus de temps à passer avec ses enfants.

Les investissements historiques effectués dans l'infrastructure comprennent de nouveaux fonds pour le transport en commun destinés à raccourcir les temps de déplacement et à donner aux familles plus de temps à passer ensemble, et de nouveaux investissements considérables dans l'infrastructure verte afin que les communautés canadiennes soient des endroits sains et productifs où vivre.

Plus d'argent pour les infrastructures sociales dont les familles ont besoin signifie d'importants nouveaux investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, pour donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et aux femmes la possibilité de subvenir aux besoins de leur famille en occupant un emploi.

Même si de plus en plus d'hommes assument des responsabilités familiales, les femmes portent toujours la charge la plus lourde en ce qui a trait aux soins aux enfants et à d'autres membres de la famille, par exemple des parents vieillissants.

La pénurie de services de garde d'enfants abordables et accessibles dans de nombreuses communautés signifie que pour trop de femmes, il n'est pas financièrement logique de retourner au travail après un congé parental. Cette situation exerce une tension sur les familles dont le budget dépend du soutien que peuvent offrir deux revenus, et elle prive les milieux de travail canadiens des talents, des compétences et des perspectives que les mères qui travaillent apportent à leur emploi.

Pour créer plus de places en garderie abordables et de grande qualité dont les familles canadiennes ont besoin, et rendre le retour au travail plus abordable pour les parents, le gouvernement effectue un investissement de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans.

Cet investissement permettra d'accroître le nombre de places en garderie abordables pour les familles à revenu faible ou modeste, en soutenant la création d'environ 40 000 nouvelles places en garderie subventionnées au cours des trois premières années suivant la conclusion d'ententes avec les provinces et les territoires. Des milliers de parents, surtout des femmes, pourront ainsi retourner sur le marché du travail, leur permettant ainsi d'améliorer la sécurité financière de leur famille et de contribuer à une croissance économique qui est avantageuse pour tous les Canadiens.

Des logements pour les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale, dans le cadre de la toute première Stratégie nationale sur le logement, qui permettent à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir un endroit bien à eux qui est sécuritaire et abordable.

À l'échelle du Canada, 1,7 million de familles ne vivent pas dans une habitation qui répond à leurs besoins de base. Pour ces familles, l'absence d'un logement sécuritaire et abordable complique tous leurs autres choix. Le fait de s'installer dans un quartier plus abordable pourrait réduire leur accès au transport en commun, aux soins de santé et à d'autres services, et réduire leurs possibilités de trouver et de conserver de bons emplois bien rémunérés.

En raison du revenu relativement faible de leur ménage, les mères seules, les femmes handicapées et les aînées vivant seules trouvent souvent qu'il est particulièrement difficile de trouver un logement abordable. Et pour les milliers de femmes et d'enfants canadiens qui sont sans abri en raison de la violence familiale, l'hébergement dans un refuge ne fait pas que leur offrir un endroit sécuritaire où dormir; il sauve des vies.

Rheal et Sam ont récemment déménagé dans un petit appartement situé plus près du lieu de travail de Sam. Même si cela veut dire que Sam peut se rendre au travail à pied, le loyer supplémentaire qu'ils paient est plus élevé que leurs économies liées au transport en commun. Le couple se soucie aussi de la sœur de Rheal, qui veut quitter une relation violente, mais qui ne peut se permettre un appartement à elle seule.

Pour aider un plus grand nombre de Canadiens à se trouver un logement sécuritaire et abordable, et pour éviter de déplacer ceux qui occupent déjà un logement communautaire, le gouvernement met en œuvre la Stratégie nationale sur le logement. Cette stratégie prévoit des investissements de plus de 40 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années qui permettront de créer plus de 100 000 nouveaux logements et de réparer 300 000 logements pour les Canadiens. En conséquence, 530 000 ménages n'éprouveront plus de besoins en matière de logement, 435 000 ménages profiteront de l'entretien et de la multiplication des logements communautaires au Canada, et le nombre estimé d'utilisateurs chroniques d'abris pour itinérants sera réduit de 50 %. De plus, au moins 25 % des investissements réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement soutiendront des projets ciblant les besoins particuliers des femmes et des filles, notamment ceux des femmes âgées, lesquelles sont plus susceptibles que les hommes âgés d'avoir besoin d'un logement abordable.

L'une des composantes de la Stratégie nationale sur le logement, le Fonds national de co-investissement pour le logement, comprend l'engagement d'aménager et de renouveler des places dans les refuges pour les survivants qui fuient la violence familiale, ce qui réduira la liste d'attente de places ainsi que le nombre de femmes qui risqueraient autrement de retourner à une relation dangereuse ou se retrouver sans domicile. Les investissements du gouvernement en matière de logement permettront de créer et de réparer au moins 7 000 places dans les refuges pour les survivants de la violence familiale.

Un soutien accru aux femmes entrepreneures pour qu'elles puissent faire grandir leurs entreprises

Puisque près de la moitié des nouvelles entreprises au Canada sont maintenant lancées par des femmes, il est évident que les femmes entrepreneures ont une influence croissante dans l'économie canadienne.

En même temps, parmi les propriétaires d'entreprise, il y a toujours beaucoup plus d'hommes que de femmes. Les deux tiers des petites et moyennes entreprises du Canada sont toujours détenues majoritairement par des hommes, alors que moins d'une entreprise sur six (16 %) est détenue majoritairement par une femme. Comme les petites entreprises appartenant à des femmes sont souvent plus petites que celles appartenant à des hommes, il y a une possibilité pour ces premières de se développer. Ce potentiel de croissance a été reconnu par le Comité d'expertise sur le mentorat et l'entrepreneuriat des femmes de 2015, présidé par Arlene Dickinson.

Priya exploite une petite entreprise de consultation en exportations à partir de son domicile. Elle et son associé ont souvent plus de travail qu'ils ne peuvent en prendre, mais, à moins d'obtenir des capitaux additionnels, ils ne sont pas en mesure d'embaucher du personnel supplémentaire et de s'installer dans les locaux qu'il leur faut pour pouvoir servir plus de clients.

En 2016, afin d'aider un plus grand nombre de femmes entrepreneures à faire passer leur entreprise à un niveau plus élevé, la Banque de développement du Canada (BDC) a lancé un fonds de 50 millions de dollars destiné à accorder aux entreprises technologiques dirigées par des femmes un plus grand accès au capital de risque et de croissance. Étant donné la série de demandes hautement prometteuses qui ont été reçues, la dotation du fonds a été augmentée à 70 millions en novembre 2017. L'engagement de 2015 de la BDC consistant à augmenter le montant des prêts à terme accordés aux entreprises détenues majoritairement par des femmes, le faisant passer à au moins 700 millions de dollars sur trois ans, a également été dépassé. En date du 31 janvier 2018, la BDC avait prêté 912 millions de dollars à 1 636 autres entreprises détenues par des femmes, ce qui a conduit à une augmentation de 49 % du portefeuille d'entreprises appartenant à des femmes depuis le début de l'initiative. Ces investissements devraient stimuler la croissance de ces entreprises et créer des emplois pour les Canadiens à l'échelle du pays, tout en aidant un plus grand nombre de femmes entrepreneures à devenir des modèles de réussite pour la génération suivante de filles aspirant à l'entrepreneuriat.

Des améliorations apportées au Supplément de revenu garanti, qui offre une meilleure sécurité du revenu aux aînés à faible revenu, en particulier les femmes.

La retraite est censée être la récompense d'une vie de travail intense. Pour trop de femmes aînées au Canada, elle n'est toutefois synonyme que de difficultés financières. Les femmes aînées vivant seules sont 1,5 fois plus à risque de vivre dans la pauvreté que les hommes aînés.

Marilyn est veuve; elle vit seule depuis le décès de son mari. Elle ne veut pas emménager chez sa fille qui a sa famille à élever. Elle est reconnaissante envers le personnel de la banque alimentaire de son quartier qui voit à ce que ses armoires soient remplies et qu'elle garde le moral.

Afin d'offrir aux aînés canadiens une plus grande sécurité et une meilleure qualité de vie, en 2016, le gouvernement a bonifié le Supplément de revenu garanti versé aux aînés à faible revenu vivant seuls. Cette bonification permet aux aînés qui en ont le plus besoin de toucher jusqu'à 947 \$ de plus par année, et elle contribue à sortir de la pauvreté 13 000 aînés vulnérables – dont 12 000 femmes.

Un soutien accru aux Canadiens, très souvent des femmes, qui prennent soin de leurs proches

Aujourd'hui, des millions de Canadiens agissent à titre d'aidants naturels, offrant des soins et du soutien à des membres de leur famille qui sont gravement malades. Pour les personnes qui ont besoin d'aide, les soins que leur famille leur prodigue sont inestimables. Toutefois, pour ceux qui offrent leur aide, le fait d'équilibrer les responsabilités professionnelles et familiales peut être épuisant sur le plan émotionnel, physique et financier.

Johanne travaille à temps plein en tant que formatrice à un collège. Son père, qui vit seul, se remet d'un accident vasculaire cérébral (AVC). Grâce à la prestation pour proches aidants de l'assurance-emploi, Johanne a pu prendre congé pour aider son père, sans perdre la totalité de son revenu ou son emploi.

Afin de réduire le fardeau des aidants naturels, le gouvernement a instauré une nouvelle prestation d'assurance-emploi aux aidants naturels. Cette prestation permet aux aidants admissibles de recevoir un soutien pendant jusqu'à 15 semaines pendant qu'ils s'absentent temporairement de leur travail pour assurer les soins d'un proche qui est gravement malade ou grièvement blessé.

Puisque les femmes sont plus susceptibles que les hommes de prodiguer des soins, elles représentent environ 70 % des demandes présentées dans le cadre d'un programme de prestations de compassion antérieure. Et puisque les femmes passent plus d'heures par semaine à prodiguer des soins comparativement aux hommes, on s'attend à ce qu'elles tirent le plus grand avantage de cette nouvelle prestation.

Égalité + croissance : une classe moyenne forte

Le Canada est un pays qui repose sur le travail acharné et un endroit où les gens prennent soin les uns des autres et unissent leurs efforts pour résoudre de grands défis.

Au cours de la dernière année, ce travail acharné a contribué au renforcement et à la croissance de l'économie du Canada, créant plus de possibilités de réussir pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Le moment est venu pour le gouvernement, et pour tous les Canadiens, d'affronter le prochain grand défi : s'assurer que tout le monde a des chances égales de contribuer au succès du Canada et d'en profiter.

Le budget de 2018 est un plan visant à assurer aux Canadiens une prospérité et une croissance accrues, stimulées par une plus grande égalité pour tous les Canadiens.

Ce plan est axé sur les principes suivants :

Croissance – Une économie vigoureuse repose sur une classe moyenne forte et en croissance. Le budget de 2018 met en place l'Allocation canadienne pour le travail à l'intention des travailleurs à faible revenu (anciennement la Prestation fiscale pour le revenu de travail), qui est plus généreuse et plus accessible et qui comporte des prestations parentales améliorées; cette allocation s'ajoute aux investissements continus destinés à aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois bien rémunérés. Combinées à un projet de loi historique sur l'équité salariale et de nouvelles mesures visant à accroître l'équité fiscale, ces mesures apporteront à la classe moyenne du Canada l'aide dont elle a besoin pour croître et prospérer.

Progrès – Les investissements prévus dans le budget de 2018 s'appuieront sur le long historique du Canada en matière d'innovation pour contribuer à apporter un changement positif au pays et dans le monde. Ces investissements dans les entrepreneurs, les chercheurs et les scientifiques contribueront à bâtir le Canada de demain, ainsi que la classe moyenne forte d'aujourd'hui.

Qu'est-ce que l'ACS+?

L'analyse comparative entre les sexes (ACS+) est un outil analytique utilisé afin d'évaluer la façon selon laquelle différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre pourraient vivre des politiques, des programmes et des initiatives.

Le « plus » reconnaît que l'ACS va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour considérer des facteurs qui se croisent comme la race, l'ethnicité, l'âge, l'invalidité et l'orientation sexuelle.

L'ACS+ jette les bases de la budgétisation fondée sur le sexe – s'assurant que l'incidence des propositions budgétaires individuelles sur les différents groupes de personnes est mieux comprise, appuyant ainsi l'établissement de priorités et la prise de décisions.

Réconciliation – S'appuyant sur des investissements antérieurs, les investissements tenant compte des distinctions qui sont compris dans le budget de 2018, destinés à assurer l'accès à l'eau potable, au logement, à la formation, aux soins de santé et à d'autres programmes, contribueront à offrir une meilleure qualité de vie aux peuples autochtones, tout en jetant les assises d'une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

Avancement – Le pays que nous partageons et les valeurs qui nous relient contribuent à définir notre identité canadienne. Dans le budget de 2018, le gouvernement souligne ces points de rapprochement à l'aide d'investissements qui permettent de protéger le patrimoine naturel du Canada et d'affirmer notre place dans le monde ainsi que notre engagement à l'extérieur de nos frontières, d'appliquer nos valeurs communes et de faire du Canada un pays plus

sécuritaire et plus juste.

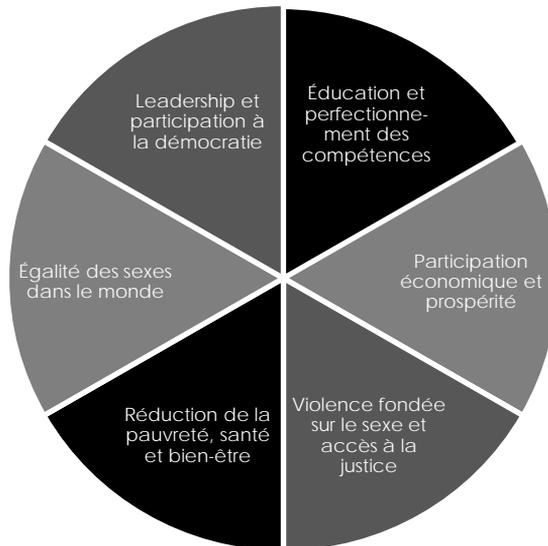
Égalité – Dans le budget de 2017, le gouvernement a présenté le tout premier **énoncé relatif aux sexes**, un examen de haut niveau des façons dont les politiques présentées touchent les femmes et les hommes de différentes manières. Le budget de 2018 va plus loin. Il intègre l'étude des répercussions spécifiques des mesures sur les sexes à chaque étape du processus budgétaire. Il instaure en outre le nouveau **Cadre des résultats relatifs aux sexes**. Ce cadre comprend des objectifs et des indicateurs qui éclaireront les décisions du gouvernement et mesureront les progrès du Canada vers une plus grande égalité entre les sexes.

Aucune décision concernant le budget de 2018 n'a été prise sans l'éclairage apporté par l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Et, afin de garantir que les gouvernements futurs considèrent sérieusement les enjeux liés aux sexes, le gouvernement déposera un nouveau projet de loi sur l'ACS+ visant à faire de la budgétisation fondée sur les sexes une partie permanente du processus budgétaire fédéral.

Faire avancer les objectifs d'égalité des sexes du Canada

Le Cadre des résultats relatifs aux sexes a servi à la prise des décisions d'investissement du budget de 2018, et chaque chapitre de ce budget montre en quoi les investissements annoncés font avancer les objectifs de ce nouveau cadre.

Figure 1 – Piliers du Cadre des résultats relatifs aux sexes



Conclusion

Dans le budget de 2018, le gouvernement reconnaît que le succès économique futur du Canada repose non seulement sur le travail acharné des Canadiens, mais aussi sur l'octroi de chances réelles et égales de réussir à un plus grand nombre de personnes – des gens comme Anna et Marc, Layla, Sarah, Rheal et Sam, Priya, Marilyn et Johanne.

Vu leur apport, les Canadiens méritent d'être des partenaires égaux dans la société et de se partager en parts égales les fruits de leur travail acharné.

Le budget de 2018 contribuera à la réalisation de cet objectif.

+ APERÇU



Introduction

Il y a moins de trois ans, aux prises avec une très faible croissance et un taux de chômage obstinément élevé, le gouvernement a eu un choix à faire : investir afin de renforcer la classe moyenne et d'assurer la croissance de notre économie plutôt que de mettre en œuvre des politiques d'austérité, y compris réduire les dépenses ou augmenter les impôts.

Même si l'austérité peut se justifier par une nécessité budgétaire, elle ne doit pas se transformer en une idéologie rigide concernant les déficits où tout investissement est considéré comme une mauvaise dépense. Cette approche a échoué partout dans le monde, ainsi qu'au Canada.

Les Canadiennes et les Canadiens savent que la prospérité d'un pays ne peut passer par l'austérité. Ils ont la confiance nécessaire pour investir dans l'avenir, et le gouvernement en a la capacité. Les solides paramètres budgétaires fondamentaux du Canada, bien ancrés grâce à un ratio de la dette au PIB (produit intérieur brut) en baisse constante, signifient que le Canada peut réaliser des investissements qui viendront renforcer et faire croître la classe moyenne, ainsi que poser des assises plus solides pour l'avenir de nos enfants.

Qu'en résultera-t-il? Au lieu de subir la faible croissance qui accompagne un régime d'austérité inutile, l'économie du Canada est celle qui connaît la croissance la plus rapide parmi les pays du Groupe des Sept (G7), et le Fonds monétaire international (FMI) a soutenu que les politiques économiques du Canada devraient avoir un « effet viral ». Les investissements du gouvernement dans les personnes et dans les communautés où elles vivent permettent d'offrir de grandes possibilités à la classe moyenne et à tous les Canadiens. Des investissements ciblés, conjugués au travail acharné des Canadiens, ont contribué à créer de bons emplois bien rémunérés, et ils continueront de renforcer l'économie de manière durable.

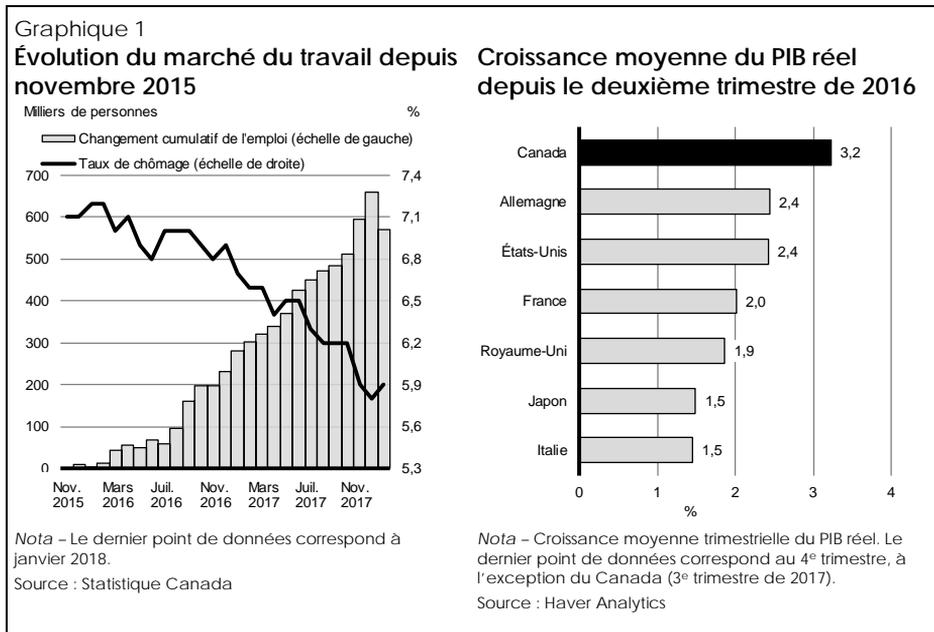
Des mesures comme la baisse d'impôt pour la classe moyenne et la nouvelle Allocation canadienne pour enfants signifient que les familles canadiennes ont maintenant plus d'argent pour épargner, investir et dépenser dans leur communauté. Des investissements sans précédent dans le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale, comme l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants, et le logement abordable, accompagnés des investissements inscrits dans l'ambitieux Plan pour l'innovation et les compétences, garantiront que tous les Canadiens recevront le soutien dont ils ont besoin pour affronter la concurrence et réussir.

Le budget de 2018 mise sur ce plan d'investissement plutôt que sur l'austérité, tout en maintenant le cap sur la responsabilité budgétaire et l'amélioration continue des résultats budgétaires.

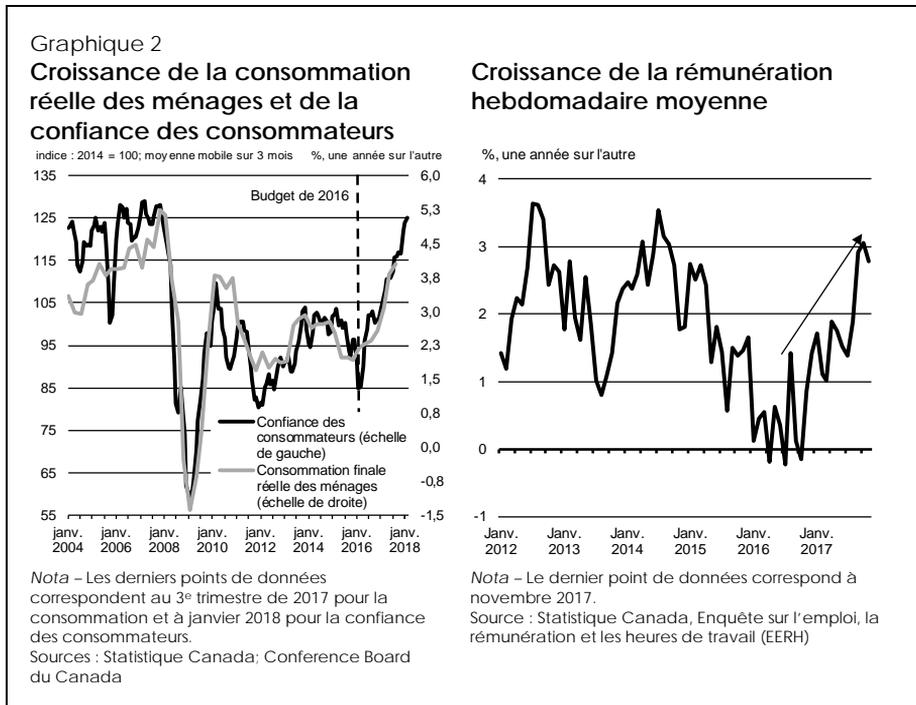
Contexte économique canadien

Le plan du gouvernement qui consiste à investir dans les gens, les communautés et l'économie a mis plus d'argent dans les poches des Canadiens, aidé à créer un plus grand nombre d'emplois bien rémunérés et accru la confiance des Canadiens en l'avenir.

Depuis novembre 2015, les Canadiens ont créé presque 600 000 nouveaux emplois et le taux de chômage a chuté, passant de 7,1 % à 5,9 % – soit près de son niveau le plus bas en plus de quatre décennies. L'économie canadienne a été particulièrement forte, affichant un taux de croissance bien supérieur à celui de tous les autres pays du G7 depuis le milieu de 2016 (graphique 1).



La croissance solide de la production et la vigueur du marché du travail – en plus des mesures que le gouvernement a mises en place afin de soutenir la classe moyenne au cours des deux dernières années – font augmenter le niveau de confiance des consommateurs et des entreprises du Canada, en plus de soutenir la croissance des salaires (graphique 2). Cet optimisme et la hausse des revenus se traduisent par une croissance solide des dépenses des ménages et par une reprise de l'investissement des entreprises, qui devraient continuer de soutenir la croissance économique.



La croissance devrait demeurer vigoureuse – par contre, il existe toujours des risques d'amélioration et de détérioration des perspectives économiques. D'un côté, la croissance mondiale pourrait être supérieure aux attentes, et le niveau élevé de confiance au Canada pourrait continuer de stimuler les dépenses des ménages chez nous. De l'autre, l'incertitude à l'égard de l'avenir de l'Accord de libre-échange nord-américain, le resserrement des conditions financières et la persistance de la volatilité sur les marchés financiers pourraient peser sur les perspectives de croissance canadiennes.

Le moment est venu de se tourner vers le Canada

« Si vous cherchez un pays qui possède la diversité, la résilience, l'optimisme et la confiance et qui ne fera pas que gérer le changement, mais en tirera avantage, c'est le moment ou jamais de vous tourner vers le Canada. »

— Le premier ministre Justin Trudeau

1. Une main-d'œuvre hautement spécialisée, inclusive, diversifiée et mobile

- Bassin de talents le plus instruit parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – plus de 55 % de la population de 25 à 64 ans détient un diplôme d'études postsecondaires
- Meilleur taux de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée au sein du G20 (International Institute for Management Development (IMD) World Competitiveness Center)
- Plus grands mouvements d'immigrants prêts à intégrer le marché du travail parmi les pays du G7
- Budget de 2018 : plan destiné à accroître la participation au marché du travail des femmes, des Néo-Canadiens et des Autochtones

2. Écosystème de sciences, de recherche et d'innovation de calibre mondial

- Au premier rang du G20 au chapitre des dépenses de recherche et développement (R et D) dans le secteur de l'enseignement supérieur, en proportion du PIB
- Un des meilleurs programmes d'incitatifs fiscaux pour la R et D parmi les pays du G7
- Budget de 2018 : le plus grand programme d'investissements dans la recherche fondamentale (3 milliards de dollars) de l'histoire canadienne

3. Richesse et diversité du milieu naturel et des ressources naturelles

- Richesse exceptionnelle en ressources énergétiques et minérales
- Politiques en matière de changements climatiques responsables et prévisibles
- Nouveau processus d'évaluation environnementale plus prévisible
- Budget de 2018 : investissement de 1,3 milliard de dollars pour protéger le patrimoine naturel du Canada

4. Cadres rigoureux en matière de réglementation, de finances et de commerce

- Endroit où il est le plus facile de démarrer une entreprise parmi les pays du G20 (Banque mondiale)
- Réseau d'accords de libre-échange englobant plus de la moitié de l'activité économique mondiale
- Promotion de l'investissement et mesures visant à attirer les entreprises mondiales de premier plan à l'aide du nouveau *carrefour Investir au Canada*
- Un des systèmes bancaires les plus solides dans le monde – classé premier parmi les pays du G7 (Forum économique mondial)

5. Institutions publiques fortes, stables et prévisibles

- Politique budgétaire responsable qui stimule la croissance
- Dette publique nette la plus basse par rapport au PIB parmi les pays du G7
- Régime efficace de ciblage de l'inflation

Investissements compris dans le budget de 2018

Le gouvernement continue de renforcer la classe moyenne et de réaliser des investissements afin de favoriser une croissance économique durable au Canada. Les défis qu'entraînent le vieillissement de la population, les changements climatiques mondiaux et l'innovation technologique rapide font ressortir l'importance d'un leadership solide et d'une approche orientée vers l'avenir pour renforcer la croissance au profit de la classe moyenne.

Dans le budget de 2018, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan consistant à investir dans la classe moyenne, et cherche particulièrement à s'assurer que tous les Canadiens ont les compétences et les occasions nécessaires pour participer pleinement et équitablement à notre économie. Le budget de 2018 prévoit des investissements destinés à placer le Canada à l'avant-scène de l'innovation scientifique et technologique, à protéger le patrimoine naturel du Canada et à créer des possibilités de réussite pour les peuples autochtones.

Tableau 1

Évolution de la situation budgétaire et économique depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017 et investissements compris dans le budget de 2018

G\$

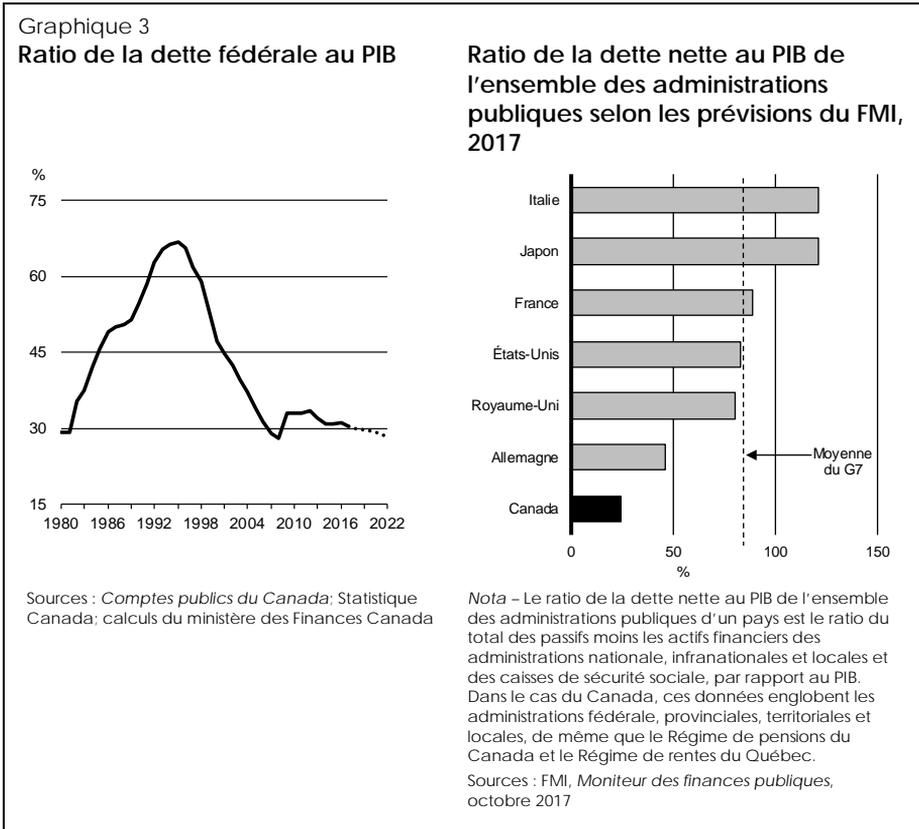
	Projections					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2017	-19,9	-18,6	-17,3	-16,8	-13,9	-12,5
Ajustement en fonction du risque de l'Énoncé de 2017	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2017 (avant l'ajustement en fonction du risque)	-18,4	-15,6	-14,3	-13,8	-10,9	-9,5
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2017	3,0	3,6	4,1	3,5	2,8	2,8
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements	-15,4	-12,0	-10,3	-10,3	-8,1	-6,7
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2017	2,4	2,2	-1,7	-1,6	-0,5	0,3
Investissements compris dans le budget de 2018						
Croissance	0,0	0,3	-0,1	0,3	0,2	0,3
Progrès	0,0	-0,9	-1,2	-1,4	-1,4	-1,6
Réconciliation	-0,1	-1,4	-1,2	-0,8	-0,7	-0,6
Avancement	-4,2	-1,8	-1,3	-1,3	-1,2	-0,6
Autres investissements compris dans le budget de 2018	-2,1	-1,6	1,1	1,1	0,9	-0,4
Total des investissements compris dans le budget de 2018	-6,3	-5,4	-2,6	-2,0	-2,2	-3,0
Total des mesures stratégiques et des investissements	-4,0	-3,1	-4,3	-3,6	-2,7	-2,6
Solde budgétaire	-19,4	-15,1	-14,5	-13,9	-10,8	-9,3
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final (après l'ajustement en fonction du risque)	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Dettes fédérales (% du PIB)	30,4	30,1	29,8	29,4	28,9	28,4

Nota - Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire; un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire.

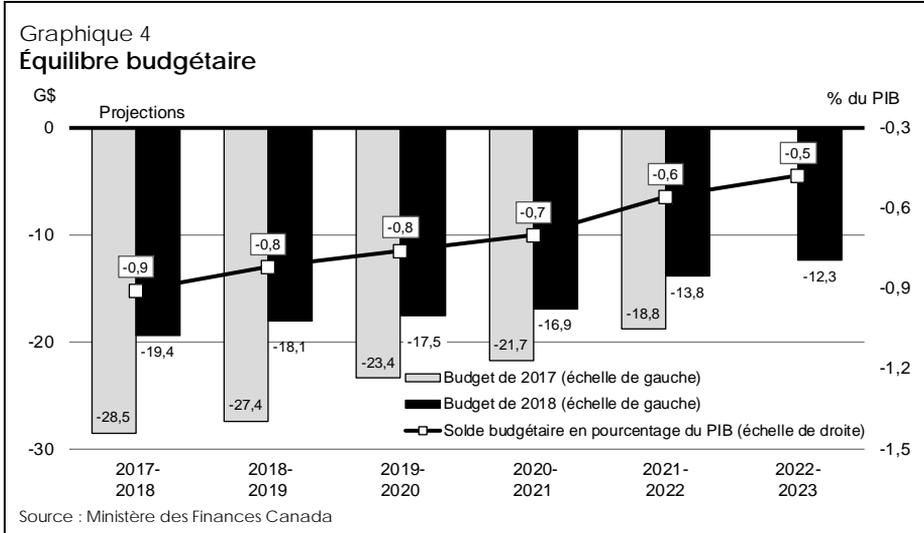
Maintenir la trajectoire de réduction du déficit

Les investissements effectués par le gouvernement dans la population, les collectivités et l'économie pour stimuler la croissance sont compensés par une saine gestion budgétaire. La trajectoire budgétaire projetée dans le budget de 2018 demeure généralement inchangée depuis l'*Énoncé économique de l'automne 2017* et continue de montrer une baisse du ratio de la dette fédérale au PIB, ainsi que des améliorations continues du solde budgétaire fédéral annuel (graphiques 3 et 4).

Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait baisser graduellement au cours de la période de projection pour atteindre 28,4 % en 2022-2023. D'après le FMI, le ratio canadien de la dette nette au PIB est, de loin, le plus bas parmi les pays du G7, et il est deux fois moins élevé que la moyenne de ces pays (graphique 3).



Le gouvernement maintiendra cette trajectoire de réduction du déficit et du ratio de la dette, ce qui permettra de conserver l'avantage que représente le faible niveau d'endettement du Canada pour les générations actuelles et futures. Le faible niveau d'endettement favorise la croissance économique et l'équité entre les générations, en maintenant les coûts d'intérêt à un faible niveau et en garantissant la marge de manœuvre nécessaire pour surmonter les chocs et défis futurs.

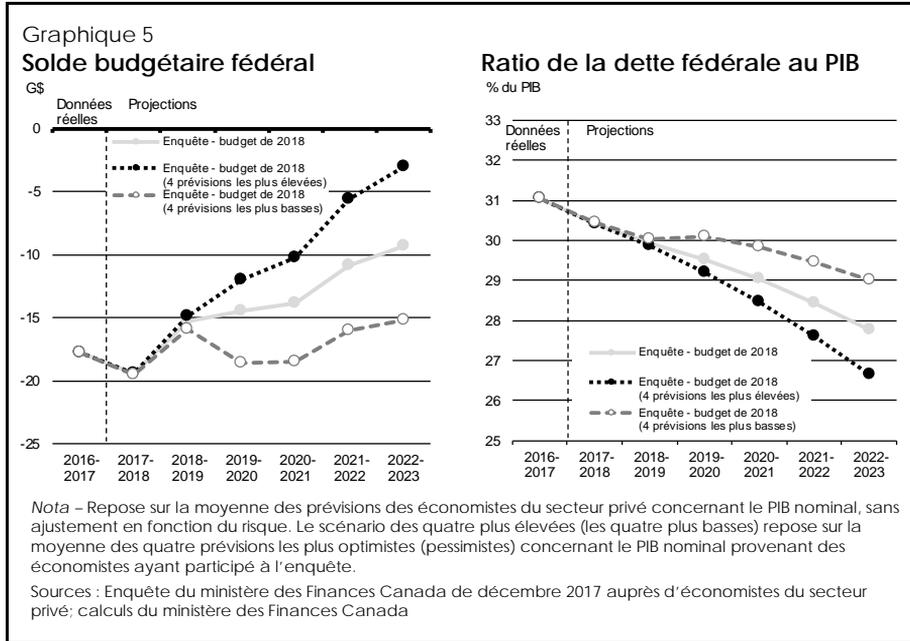


Un aperçu détaillé des perspectives économiques et budgétaires figure à l'annexe 2.

Un dynamisme économique soutenu accélérerait la réduction du déficit

Les projections budgétaires figurant dans le présent budget sont fondées sur la moyenne des prévisions issues de l'enquête de décembre 2017 auprès d'économistes du secteur privé. De plus, elles tiennent compte des risques d'amélioration et de détérioration mentionnés ci-dessus, qui ont été cernés lors d'échanges continus avec les participants à l'enquête. Les économistes interrogés ont offert un large éventail de points de vue concernant la croissance économique future et, par conséquent, la trajectoire du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale). Les changements apportés aux hypothèses concernant la croissance économique peuvent aussi avoir d'importantes répercussions sur le solde budgétaire et sur le ratio de la dette au PIB sur une période de projection prolongée.

Par exemple, si le gouvernement fondait ses projections budgétaires actuelles sur la moyenne des quatre prévisions les plus élevées à l'égard de la croissance du PIB nominal, le solde budgétaire annuel s'améliorerait de 3,0 milliards de dollars en moyenne et le ratio de la dette fédérale au PIB diminuerait de 1,1 point de pourcentage de plus que prévu d'ici 2022-2023 (graphique 5).



À l'inverse, si le gouvernement fondait ses projections budgétaires sur la moyenne des quatre prévisions les plus basses à l'égard de la croissance du PIB nominal, le solde budgétaire projeté se détériorerait de 3,5 milliards de dollars par année, en moyenne, et le ratio de la dette fédérale au PIB continuerait de baisser, mais serait 1,2 point de pourcentage supérieur aux projections actuelles en 2022-2023.



+ CROISSANCE

« Un plus grand nombre de femmes dans des postes de direction permettra non seulement de faire croître notre économie, de créer des emplois et de renforcer nos communautés, mais favorisera également l'innovation et le changement en milieu de travail – l'innovation et le changement dont les travailleurs ont besoin. »

— Le premier ministre
Justin Trudeau
Le 23 janvier 2018

Veiller à ce que tous les Canadiens aient de vraies chances égales de réussir est non seulement la bonne chose à faire, mais également la chose intelligente à faire. La prospérité future du Canada en dépend.

Pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, nous avons besoin du travail acharné et de la créativité de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens. Nous devons également nous assurer que les avantages de l'économie croissante sont ressentis par de plus en plus de Canadiens – en créant de meilleurs emplois bien rémunérés pour la classe moyenne et pour les personnes qui travaillent fort pour en faire partie.

Au cours des deux dernières années, la croissance économique du Canada a été stimulée par une classe moyenne forte. Le travail acharné des Canadiens, combiné à des investissements sans précédent dans les personnes et les communautés, a contribué à la création de bons emplois, tandis qu'une aide accrue pour ceux qui en ont le plus besoin a permis à des personnes d'avoir plus d'argent pour épargner, investir

et dépenser dans leurs communautés.

Cependant, il y a encore du travail à faire.

Avec le budget de 2018, le gouvernement instaurera de nouvelles mesures visant à créer une économie qui est vraiment profitable pour tous.

L'introduction de l'Allocation canadienne pour le travail et une bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail signifieront que les travailleurs à faible revenu pourront garder plus d'argent dans leurs poches pendant qu'ils travaillent. Les mesures motiveront plus de personnes à se joindre à la population active, et constituera une aide réelle pour plus de deux millions de Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne.

Grâce à l'Allocation canadienne pour enfants bonifiée, les mères et pères travailleurs auront plus d'argent chaque mois pour acheter des articles dont leurs familles ont besoin, et une grande partie de l'aide sera accordée aux familles qui en ont le plus besoin.

La bonification des prestations parentales aidera les parents à se partager de façon plus équitable la garde d'enfants à domicile, tout en offrant aux gens la possibilité de retourner au travail plus tôt, s'ils le souhaitent.

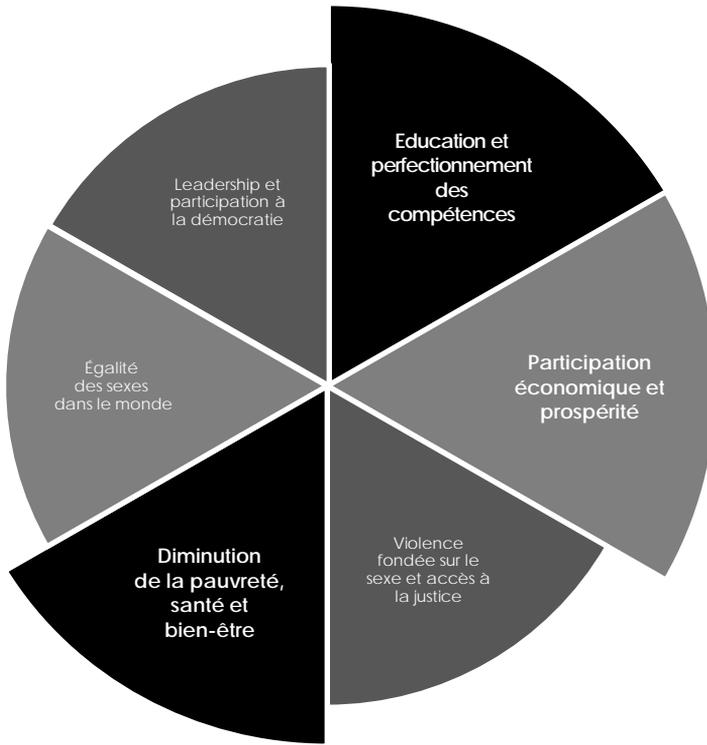
De plus, l'introduction d'une loi historique sur l'équité salariale permettra aux femmes canadiennes de toucher une rémunération équitable pour leur dur travail. Cette loi établira également la norme selon laquelle le travail des femmes sera apprécié en milieu de travail. Le gouvernement est fier de diriger ces efforts visant à réduire l'écart salarial entre les sexes et à s'assurer que les femmes qui travaillent dans les industries sous réglementation fédérale touchent un salaire correspondant à la valeur de leur travail.

Le gouvernement continuera également d'investir dans les programmes de compétences et de formation afin de donner à tous les Canadiens les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans une économie de plus en plus mondialisée.

Le budget 2018 contient également de nouvelles mesures visant à renforcer et à diversifier les relations commerciales internationales du Canada. Ces mesures permettront aux entreprises canadiennes de faire des affaires avec des clients partout dans le monde.

Les efforts pour aider à renforcer et à faire croître la classe moyenne reposent sur un engagement inébranlable en matière d'équité des possibilités et sur une croyance que les Canadiens les mieux nantis doivent payer leur juste part. En plus de mettre au point ses plans pour tenir compte des stratégies de planification fiscale utilisées par quelques riches propriétaires de sociétés privées, le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour fermer les échappatoires et pour lutter contre l'évitement fiscal international abusif.

Chapitre 1 : Faire avancer les objectifs d'égalité des sexes du Canada



Initiatives clés du chapitre 1 qui permettent de faire progresser les objectifs du nouveau cadre des résultats relatifs aux sexes :

- améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et aux autres prestations pour les communautés autochtones;
- combler l'écart salarial entre les sexes en favorisant un salaire égal pour un travail égal dans les milieux de travail sous réglementation fédérale et mettre en œuvre la transparence salariale;
- promouvoir des rôles parentaux plus égaux grâce à une prestation de partage parental d'assurance-emploi;
- aider les femmes à entrer sur le marché des métiers et à y réussir.

Une aide accrue pour la classe moyenne et pour ceux qui travaillent fort pour en faire partie

Le gouvernement a un plan pour investir dans la classe moyenne et dans les personnes qui travaillent fort pour en faire partie. Ce plan comprend plus de soutien pour ceux qui en ont le plus besoin afin de veiller à ce que les avantages de la croissance soient largement partagés.

Au cours des quatre dernières décennies, les salaires des travailleurs à faible revenu et à revenu moyen ont stagné, de sorte qu'il est difficile pour eux de joindre les deux bouts à la fin du mois. Parallèlement, le nombre de Canadiens occupant un emploi à faible revenu est élevé selon les normes internationales et bon nombre de ces travailleurs éprouvent des difficultés pour faire vivre leur famille et pour se procurer des biens de base tels que des aliments sains et des vêtements pour les jeunes enfants.

Introduction de l'Allocation canadienne pour le travail

La Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) est un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute au revenu des travailleurs à faible revenu. En permettant aux travailleurs à faible revenu de garder plus d'argent dans leurs poches, la prestation encourage plus de personnes à entrer sur le marché du travail et à y rester. De plus, à l'heure actuelle, cette prestation constitue une aide réelle pour les Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne.

Depuis son introduction à l'automne 2005, la PFRT a évolué. En 2016, le gouvernement a annoncé une bonification de la PFRT de 250 millions de dollars à compter de 2019 dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada. Dans l'*Énoncé économique de l'automne 2017*, le gouvernement s'est engagé à bonifier la PFRT d'un montant supplémentaire de 500 millions de dollars chaque année. Grâce à cette prestation, les travailleurs à faible revenu auront plus d'argent dans leurs poches et les personnes recevront un peu plus de soutien pour trouver du travail.

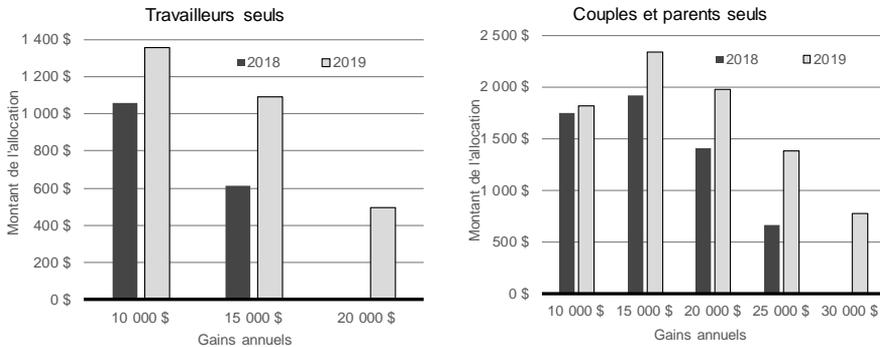
Avec le budget de 2018, le gouvernement propose de renforcer davantage le programme en le bonifiant et en faisant en sorte que plus de personnes y soient admissibles. Cette prestation bonifiée s'appellera l'Allocation canadienne pour le travail (ACT) et entrera en vigueur en 2019.

À l'aide du financement annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2017*, le gouvernement propose d'augmenter la prestation maximale au titre de l'ACT jusqu'à concurrence de 170 \$ en 2019 et d'augmenter le seuil de revenu au-delà duquel la prestation est éliminée. Le gouvernement propose également d'augmenter la prestation maximale offerte au titre du supplément pour personnes handicapées de l'ACT d'une somme supplémentaire de 160 \$ afin d'aider davantage les Canadiens handicapés qui sont confrontés à des obstacles financiers lorsqu'ils entrent sur le marché du travail.

La conséquence de ces bonifications sera que les travailleurs touchant un revenu annuel de 15 000 \$ pourraient toucher une prestation pouvant atteindre 500 \$ de plus en 2019 par rapport à celle qu'ils ont auront touchée en 2018. C'est donc plus d'argent à dépenser pour se procurer, par exemple, des aliments ou pour payer des factures de services et d'autres nécessités.

Graphique 1.1

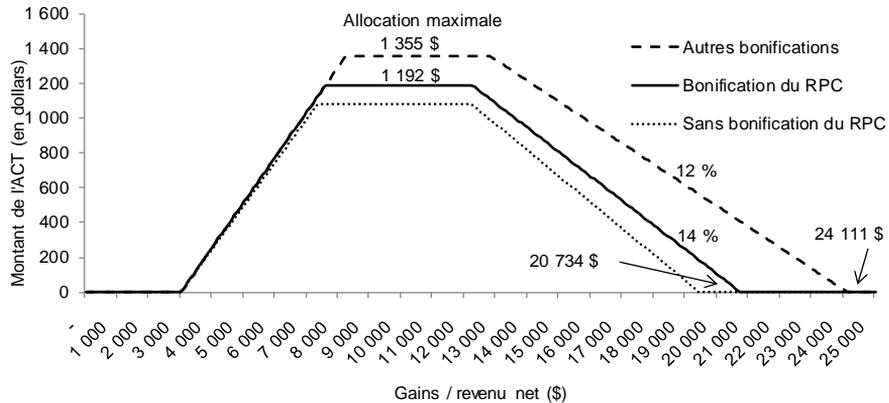
Bonification de l'Allocation canadienne pour le travail, 2019



Nota : Suppose un revenu net égal aux gains. Ces chiffres sont fondés sur la structure fédérale proposée; l'allocation additionnelle peut varier dans les provinces ou les territoires qui concluent des ententes pour restructurer la PFRT.

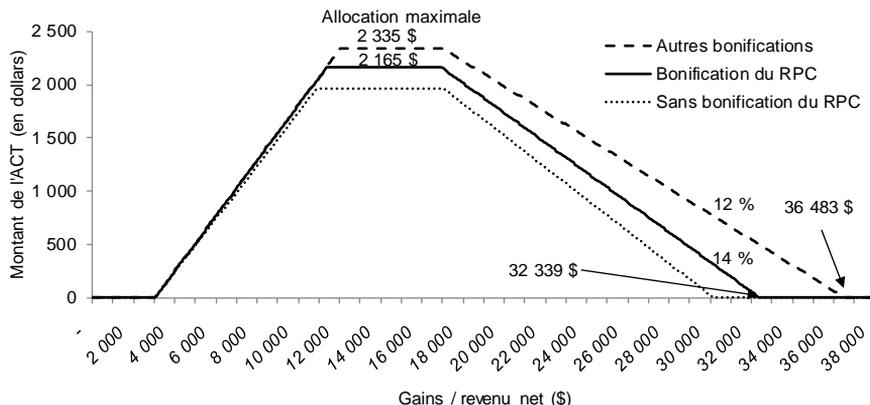
Graphique 1.2

Bonification de l'ACT pour les travailleurs vivant seuls, 2019



Graphique 1.3

Bonification de l'ACT pour les couples et les parents seuls, 2019



Joindre les Canadiens vulnérables

Selon une analyse du ministère des Finances Canada, les travailleurs qui produisent leurs propres déclarations de revenus sur papier sont plus susceptibles de ne pas demander cette prestation comparativement à ceux qui produisent leurs déclarations par voie électronique. Le fait de permettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'accorder automatiquement l'Allocation aux déclarants admissibles serait une mesure particulièrement utile pour les personnes à mobilité réduite, les personnes qui habitent loin des lieux de service et celles qui n'ont pas un accès Internet. Des investissements supplémentaires dans les activités de sensibilisation et dans le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt de l'ARC favoriseraient également l'accès aux allocations pour les groupes vulnérables.

Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour le travail

En même temps, le gouvernement reconnaît que ce ne sont pas tous les travailleurs à faible revenu qui touchent l'ACT (anciennement la PFRT) à laquelle ils ont droit, car certains d'entre eux ne la réclament pas dans leur déclaration de revenus. Le gouvernement propose des modifications qui permettront à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de déterminer automatiquement si ces déclarants sont admissibles à l'Allocation. À la suite de ces changements, environ 300 000 travailleurs à faible revenu de plus toucheront la nouvelle ACT pour l'année d'imposition 2019. Cela représente une étape importante vers le respect de l'engagement du gouvernement à s'assurer que tous les Canadiens reçoivent les avantages fiscaux et les crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

Les améliorations apportées à l'ACT, combinées à de nouveaux investissements visant à s'assurer que tout travailleur admissible recevra réellement l'Allocation, signifient que le gouvernement investira environ 1 milliard de dollars à titre de nouveau financement de l'Allocation en 2019 par rapport à 2018. Le gouvernement estime que ces améliorations et une participation accrue en 2019 permettront à plus de deux millions de travailleurs canadiens de toucher cette allocation, alors que nombre d'entre eux ne touchaient pas la PFRT. Cela permettra de tirer environ 70 000 Canadiens de la pauvreté.

Le gouvernement continuera de collaborer avec les provinces et les territoires intéressés à harmoniser les allocations et à faciliter la transition de l'aide sociale vers le marché du travail. Le Québec, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Nunavut ont déjà profité de cette occasion pour apporter des changements pour la province et le territoire à la structure du programme.

De plus, au cours de la prochaine année, le gouvernement commencera à améliorer la prestation du programme l'ACT afin de fournir un meilleur soutien aux Canadiens à faible revenu tout au long de l'année, plutôt que de leur accorder un remboursement annuel après la production de leurs déclarations de revenus.

Accès à l'ACT

Andie est une femme seule de 20 ans qui travaille à temps partiel dans un magasin d'articles d'occasion. Après une grave maladie, Andie avait hâte de reprendre le travail, mais avait du mal à trouver un emploi à temps plein. Elle avait droit à la Prestation fiscale canadienne pour le revenu de travail, mais elle ne la connaissait pas avant qu'une collègue la lui signale après la période de déclaration de revenu. Grâce aux améliorations que le gouvernement propose d'apporter à l'Allocation, les travailleurs comme Andie recevront automatiquement l'ACT à compter de l'exercice 2019.

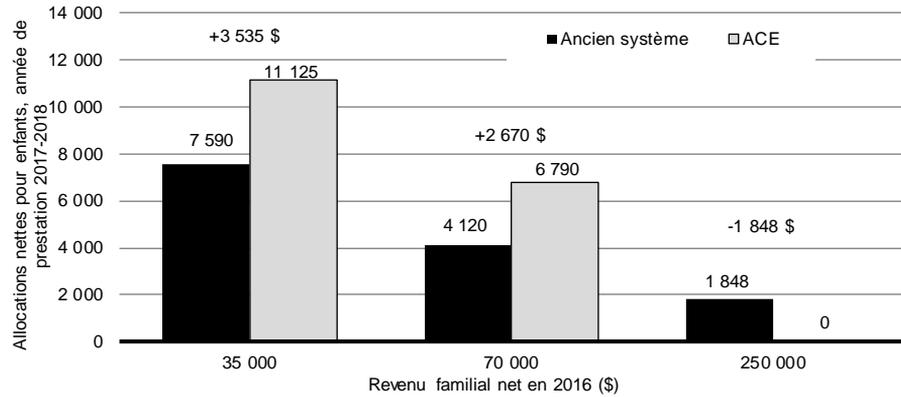
Améliorer l'Allocation canadienne pour enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE), instaurée en 2016, permet aux Canadiens à faible revenu et à revenu moyen de recevoir plus d'argent chaque mois, libre d'impôt, pour les aider à couvrir les coûts élevés qu'ils engagent pour élever des enfants. Comparativement à l'ancien système de prestations pour enfants, l'ACE est plus simple, plus généreuse et mieux ciblée afin d'aider les personnes qui en ont le plus besoin.

Grâce à l'ACE, neuf familles canadiennes sur dix recevront une aide supplémentaire chaque mois pour payer, par exemple, les frais de participation à des programmes sportifs, des leçons de musique ou pour acheter des vêtements pour la rentrée scolaire. Les allocations aident près de 6 millions d'enfants en remettant plus de 23 milliards de dollars dans les comptes de banque des familles canadiennes qui travaillent sans relâche. Les familles qui reçoivent l'ACE obtiendront en moyenne 6 800 \$ cette année. Depuis son introduction en 2016, l'ACE a aidé à tirer des centaines de milliers d'enfants canadiens de la pauvreté.

Graphique 1.4

Comparaison de l'Allocation canadienne pour enfants et de l'ancien système de prestations pour enfants, 2017-2018



Nota : Pour les familles ayant un enfant de moins de 6 ans et un enfant de 6 à 17 ans. Pour l'ancien système, reflète les taxes fédérales et provinciales sur la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

Source : Ministère des Finances Canada

Pour s'assurer que l'ACE continue d'aider les familles canadiennes à long terme, l'Énoncé économique de l'automne 2017 indexera, à compter de juillet 2018, les prestations de l'ACE pour tenir compte du coût de la vie. Grâce à l'indexation de l'ACE, les familles canadiennes recevront 5,6 milliards au cours de la période de 2018-2019 à 2022-2023.

Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations

Les peuples Autochtones, et plus particulièrement ceux qui vivent dans des régions éloignées et nordiques, sont confrontés à des obstacles distincts au moment d'avoir accès aux prestations fédérales comme l'Allocation

canadienne pour enfants. Afin de les aider à accéder à la gamme complète de prestations sociales fédérales, le gouvernement fournira un financement de 17,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour élargir les efforts de sensibilisation adaptés aux communautés autochtones et pour déployer des activités de sensibilisation dans le cadre d'un projet pilote à l'intention des communautés autochtones urbaines.

L'ACE offre davantage de soutien aux mères seules

Myriame est une mère seule qui a un enfant de 5 ans et un autre de 8 ans. Son revenu net était de 35 000 \$ en 2016. La famille de Myriame recevra 11 125 \$ en prestations libres d'impôt de l'ACE au cours de l'année de prestation 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 3 535 \$ comparativement à l'ancien système de prestations pour enfants.

L'année dernière, les mères seules ayant un revenu annuel de moins de 60 000 \$ ont reçu, en moyenne, 9 000 \$ en prestations pour les aider à payer l'achat d'aliments sains, des programmes d'été et des vêtements d'hiver.

Améliorer le Programme de protection des salariés

L'innovation transforme la façon dont nous vivons et travaillons, ce qui entraîne de nouvelles réalités pour les travailleurs canadiens. Afin de soutenir les travailleurs dans ce nouvel environnement, le gouvernement proposera des modifications à apporter à la *Loi sur le Programme de protection des salariés* en vue d'augmenter le versement maximal en vertu du Programme de quatre à sept semaines de gains assurables au titre de l'assurance-emploi. Des changements seront également apportés pour rendre l'admissibilité au Programme plus équitable afin que les travailleurs à qui l'on doit des salaires, des congés annuels ou une indemnité de départ lorsque leur employeur déclare faillite ou est mis sous séquestre reçoivent plus de soutien en période de difficulté.

Une retraite plus sûre

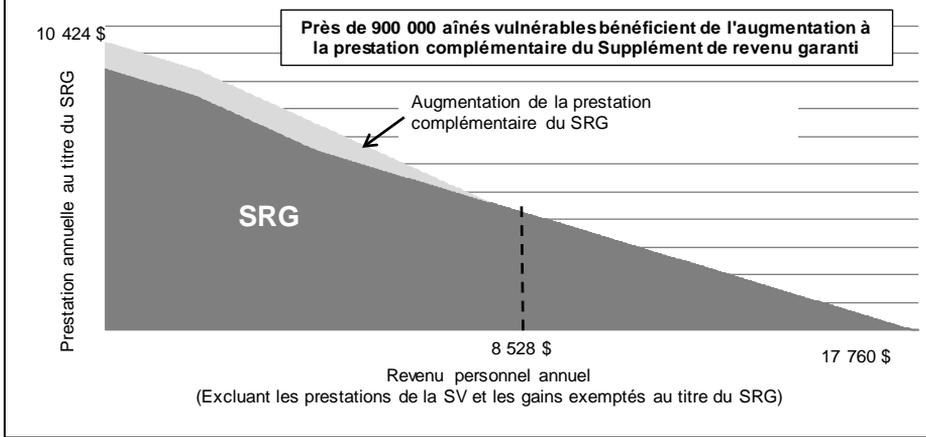
Chaque Canadien a droit à une retraite sûre, libre de soucis financiers. Les programmes de retraite publics du Canada – le programme de la Sécurité de vieillesse (SV), le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec – jouent un rôle important pour assurer aux Canadiens qu'ils pourront prendre leur retraite en toute dignité. Le gouvernement est déterminé à renforcer les programmes de retraite publics et à améliorer la qualité de vie des aînés d'aujourd'hui et des générations à venir.

Depuis 2016, le gouvernement a :

- augmenté les paiements du Supplément de revenu garanti (SRG) aux personnes seules d'un montant pouvant atteindre 947 \$ par année, aidant ainsi près de 900 000 aînés à faible revenu, dont 70 % sont des femmes;
- fait en sorte que les couples aînés recevant des prestations du SRG et de la prestation du survivant et qui doivent vivre séparés – par exemple, en raison d'un besoin de soins de longue durée – peuvent recevoir des prestations plus élevées en fonction du revenu individuel des membres du couple;
- rétabli l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV et du SRG à 65 ans, retournant ainsi des milliers de dollars dans les poches des Canadiens à l'âge de la retraite.

Graphique 1.5

Prestations annuelles du SRG pour les aînés vivant seuls, 2017



En juin 2016, le gouvernement a conclu un accord historique avec les provinces en vue de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC). La bonification du RPC, qui entrera progressivement en vigueur à compter de janvier 2019, signifie plus d'argent pour les Canadiens lorsqu'ils prennent leur retraite, afin qu'ils s'inquiètent moins de leurs épargnes et qu'ils pensent surtout aux moments passés avec leur famille. Grâce à la mesure prise par le Québec pour bonifier le Régime de rentes du Québec (RRQ) d'une manière semblable, tous les travailleurs canadiens peuvent maintenant envisager une retraite plus sécuritaire et plus sûre.

Ce que la bonification du RPC signifie pour vous

La bonification du RPC donnera aux travailleurs canadiens une plus grande sécurité du revenu au moment de prendre leur retraite, en plus d'offrir un certain nombre d'avantages par rapport à d'autres types d'épargne :

- elle offrira une prestation sûre et prévisible à la retraite, de sorte que les Canadiens auront moins à s'inquiéter de leur épargne et de la sécurité de leurs placements;
- les prestations bonifiées seront pleinement indexées, ce qui signifie qu'elles tiendront compte du coût de la vie;
- la bonification du RPC convient aux travailleurs d'expérience et aux jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi en évolution du Canada pour la première fois. La bonification contribuera à combler l'écart laissé par la diminution de l'étendue des régimes de retraite au travail et elle sera transférable d'un emploi et d'une province à l'autre.

La bonification du RPC sera instaurée progressivement à compter de 2019 et elle augmentera la prestation de retraite maximale en vertu du RPC jusqu'à concurrence de 50 % au fil du temps. Cela se traduit par une augmentation de la prestation de retraite maximale actuelle de plus de 7 000 \$, soit de 13 610 \$ à près de 21 000 \$ en dollars d'aujourd'hui.

Suite à cette réalisation, en décembre 2017, les ministres fédéral et provinciaux sont parvenus unanimement à une entente de principe afin de prendre les mesures suivantes, qui entreront en vigueur en 2019 :

- augmenter les prestations de retraite en vertu de la bonification du RPC pour les parents qui prennent un congé pour s'occuper de jeunes enfants et de personnes atteintes d'un handicap grave et prolongé. Afin de calculer la pension de retraite, les parents et les personnes handicapés obtiendront un crédit lié à leurs gains précédents pour les périodes pendant lesquelles ils ne travaillaient pas ou au cours desquelles de faibles gains ont été réalisés;
- augmenter la prestation de survivant pour les personnes âgées de moins de 45 ans qui perdent leur conjoint en offrant une prestation de survivant complète plutôt que la prestation réduite actuelle qui est liée à l'âge de la personne veuve;
- offrir une prestation compensatoire pour invalides aux bénéficiaires de pensions de retraite qui sont âgés de moins de 65 ans et qui sont handicapés et qui répondent aux exigences d'admissibilité;
- augmenter la prestation de décès à sa valeur maximale de 2 500 \$ pour tous les cotisants admissibles.

Le gouvernement entend déposer un projet de loi afin de mettre en œuvre l'accord conclu par les ministres, ainsi que des modifications techniques et corrélatives. Les changements proposés n'entraîneront pas une augmentation des taux de cotisation.

Protéger les régimes de pension des Canadiens

Au cours des dernières années, nous avons vu des entreprises canadiennes, comme Sears Canada, entamer un processus de faillite avec d'importantes obligations non capitalisées d'un régime de pension. En conséquence, les travailleurs et les pensionnés, qui avaient cotisé aux régimes de pension pendant toute leur carrière, font face à des pertes financières sans précédent qui ont une incidence sur la sécurité de leur revenu de retraite.

Tous les Canadiens ont le droit d'arriver à leur retraite avec l'esprit tranquille et les entreprises doivent faire preuve de bonne foi envers leurs employés. Nous reconnaissons toutefois les défis auxquels les tribunaux font face lorsqu'ils essaient de maximiser le recouvrement dans les affaires de faillite qui touchent non seulement les travailleurs et les pensionnés, mais également des petites entreprises, des prêteurs et d'autres créanciers à qui des sommes sont dues. Le gouvernement s'emploiera à trouver un juste équilibre pour aller de l'avant.

C'est la raison pour laquelle, au cours des prochains mois, nous chercherons à obtenir des commentaires auprès des pensionnés, des travailleurs et des entreprises. Nous adopterons une approche pangouvernementale axée sur des faits pour aborder la sécurité du revenu de retraite pour tous les Canadiens.

Construire plus de logements locatifs pour les familles canadiennes

Trouver un logement sécuritaire et abordable est un défi pour un nombre de plus en plus élevé de Canadiens. Bon nombre de villes au pays n'ont pas de programme de logements locatifs abordables. De plus, la croissance démographique et les coûts de plus en plus élevés de l'acquisition d'une maison font en sorte qu'il est de plus en plus difficile de trouver un logement abordable. La demande élevée de logements dans bon nombre de villes fait monter les taux de location de sorte qu'il est plus difficile pour des Canadiens de vivre et de travailler dans la même communauté.

Environ 30 % des Canadiens ont recours au marché locatif pour se trouver un logement. Bien que les tendances varient d'une ville à l'autre, la demande future pour des logements locatifs abordables devrait augmenter en fonction du vieillissement de la population, de la migration des jeunes professionnels vers les grandes villes et en fonction de la croissance de la population d'immigrants dans nos communautés. Les Canadiens qui souhaitent acheter une maison ont maintenant besoin de plus de temps pour épargner en vue d'une mise de fonds, notamment dans les plus grandes villes canadiennes.

Qu'est-ce que l'initiative Financement de la construction de logements locatifs?

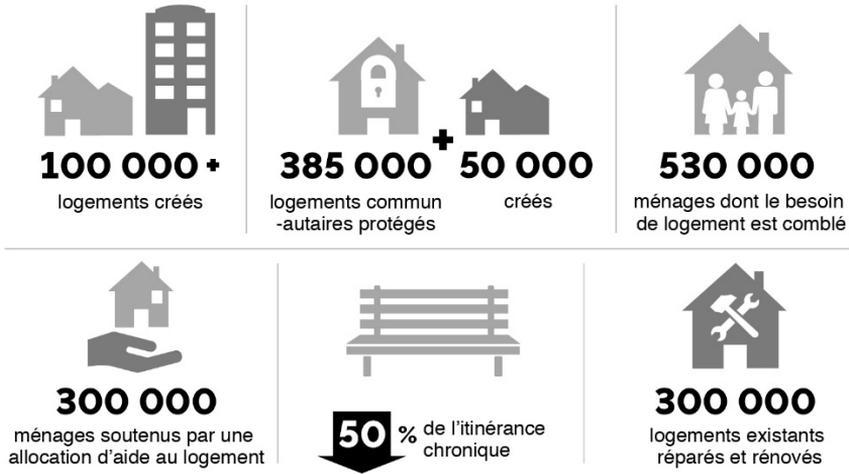
En avril 2017, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a lancé l'initiative Financement de la construction de logements locatifs. Cette initiative fournira 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût afin de soutenir la construction de nouveaux logements locatifs, ce qui atténuera la pression sur les marchés locatifs qui ont de faibles taux d'inoccupation.

Pour être admissibles, les emprunteurs doivent montrer que leurs projets sont viables sur le plan financier sans recevoir de subvention continue au fonctionnement. L'initiative de financement accordera la priorité aux projets qui affichent des résultats sociaux plus importants: elle pourrait accorder un prêt pouvant couvrir la totalité des coûts liés à ces projets. Les emprunteurs doivent satisfaire à des exigences minimales en matière d'abordabilité, d'efficacité énergétique et d'accessibilité. Des prêts à faible coût seront accordés pour des périodes pouvant atteindre 10 ans, ce qui rendra les coûts plus prévisibles au cours des premières phases plus difficiles de développement.

Malheureusement, la grande demande de logements locatifs n'a pas donné lieu à une augmentation de l'offre. Les taux d'inoccupation demeurent faibles dans les grands centres urbains comme Toronto et Vancouver, à 1 % et à 0,9 % respectivement.

Afin d'encourager une offre stable de logements locatifs abordables à l'échelle du pays, le gouvernement propose d'augmenter le montant des prêts consentis par l'intermédiaire de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs de 2,5 milliards de dollars à 3,75 milliards au cours des trois prochaines années. Ce nouveau financement vise à appuyer les projets qui permettent de répondre aux besoins des ménages à faible revenu ou des ménages à revenu moyen qui éprouvent des difficultés sur les marchés de logements dispendieux. Cette mesure devrait à elle seule stimuler la construction de plus de 14 000 nouvelles unités de logement locatif partout au Canada. Le gouvernement propose d'accorder 113,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'étendre l'initiative Financement de la construction de logements locatifs.

Figure 1.1 : Stratégie nationale sur le logement du Canada – un investissement de plus de 40 milliards de dollars sur 10 ans



Égalité dans la population active

Les femmes représentent la moitié de la population canadienne et leur pleine et égale participation à l'économie canadienne est essentielle pour l'avenir de notre pays. L'élimination des obstacles systémiques à leur pleine participation à l'économie stimulera la croissance économique, renforcera la classe moyenne et permettra de construire une société plus juste qui offre à tout le monde une chance réelle et égale de réussir.

Comblent l'écart salarial entre les sexes

Au Canada, les femmes gagnent aujourd'hui 31 % de moins que les hommes. Autrement dit, le revenu médian des femmes est de 28 120 \$, tandis que celui des hommes est de 40 890 \$. Les facteurs contribuant à l'écart salarial sont fortement enracinés dans la société et très complexes de sorte qu'il faudra faire preuve de leadership, adopter une approche exhaustive et s'aider de nombreux outils pour éliminer cet écart.

L'une des principales causes de l'écart salarial entre les sexes est la sous-évaluation du travail fait traditionnellement par des femmes. Le fait d'exiger l'équité salariale pour un travail de valeur égale est l'un des moyens efficaces d'éliminer cet écart. Afin de régler cet enjeu, le gouvernement introduira un régime d'équité salariale proactif dans les secteurs sous réglementation fédérale, qui s'appliquerait à environ 1,2 million de salariés.

La difficulté de trouver un juste équilibre entre le travail et la vie familiale, à laquelle s'ajoute le fait que les responsabilités d'aidant naturel – allant des responsabilités d'élever les enfants jusqu'aux responsabilités d'aidant naturel pour les membres âgés de la famille – relèvent le plus souvent des femmes, est une autre cause de l'écart salarial entre les sexes. Ces responsabilités peuvent pousser les femmes à travailler moins d'heures ou à occuper des emplois qui offrent plus de souplesse, ce qui peut signifier moins d'heures de travail et moins de possibilités d'avancement professionnel au cours de leur vie. Une plus grande souplesse pour les parents bénéficiaires de prestations parentales, y compris le partage des congés, peut contribuer à équilibrer les responsabilités d'aidant naturel au foyer et permettre aux femmes de retourner plus rapidement au travail, si elles le désirent. L'accès à des places de garde abordables est un autre facteur pour encourager les femmes à retourner sur le marché du travail. Des mesures pour permettre aux femmes d'avoir accès à des postes de leadership et pour les encourager à choisir des carrières non traditionnelles peuvent également permettre de combler l'écart salarial entre les sexes.

L'écart salarial entre les sexes au Canada

L'écart salarial entre les sexes représente la différence moyenne entre le salaire que touchent les femmes et celui que touchent les hommes. Il s'agit d'un bon indicateur de la situation générale de l'écart salarial au sein de la société.

À l'heure actuelle, au Canada, le salaire médian annuel des femmes est d'environ 31 % inférieur à celui des hommes. Cela s'explique par un bon nombre de facteurs, comme le fait qu'il y a un plus grand nombre de femmes qui occupent des emplois à temps partiel dans des domaines, des secteurs et des professions moins bien rémunérés. Divers enjeux liés au travail, à la famille et à la société contribuent également à cet écart salarial : la discrimination en milieu de travail, les stéréotypes entourant le rôle des femmes et des hommes, et une répartition inégale des responsabilités d'aidants. Tous ces facteurs font en sorte que les femmes travaillent moins d'heures que les hommes.

Au bout du compte, les femmes au Canada ont un potentiel de revenu inférieur, moins de possibilités d'avancement professionnel ou d'occuper un poste de leadership que les hommes.

Progrès réalisés par rapport au principe du salaire égal pour travail égal

Lorsque les femmes canadiennes ont plus de possibilités de travailler et de gagner un bon revenu, tout le monde en profite. Le McKinsey Global Institute estime qu'en prenant des mesures pour faire progresser l'égalité des femmes – comme le fait de réduire l'écart salarial entre les sexes en employant plus de femmes dans les domaines technologiques et en stimulant la participation des femmes sur le marché du travail – l'économie du Canada pourrait y gagner 150 milliards de dollars d'ici 2026.

Des progrès importants sont nécessaires à cet égard. En effet, pour chaque dollar de salaire horaire gagné par un homme travaillant à temps plein au Canada, une femme travaillant à temps plein en gagne 88 cents. Le Canada se classe au 15^e rang mondial des 29 pays de l'OCDE selon l'écart dans le salaire horaire des hommes et des femmes. Cet écart persiste malgré le fait que l'équité salariale est un droit de la personne enchâssé dans la loi. Étant donné que le gouvernement fédéral est le plus grand employeur au pays, beaucoup d'intervenants lui ont demandé de donner l'exemple – et c'est exactement ce que compte faire le gouvernement.

Afin de s'assurer que les employés dans les milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale touchent un salaire égal pour un travail de valeur égale, le budget de 2018 présentera une nouvelle loi proactive sur l'équité salariale. Celle-ci sera ajoutée à la législation de mise en œuvre du budget.

Cette loi s'inspirera des modèles de l'Ontario et du Québec, mais adoptera une approche novatrice afin de s'assurer qu'en moyenne, les femmes et les hommes travaillant dans les secteurs assujettis à la réglementation fédérale reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Les premières estimations permettent de croire que cela pourrait réduire l'écart salarial entre les sexes d'environ 2,7 cents dans l'administration publique centrale (à 94,1 cents sur le dollar) et d'environ 2,6 cents dans le secteur privé fédéral (à 90,7 cents sur le dollar).

Afin d'aborder la complexité des secteurs assujettis à la réglementation fédérale, cette loi :

- s'appliquerait aux employeurs fédéraux comptant au moins dix employés et les exigences sur l'équité salariale seraient intégrées, dans la mesure du possible, aux programmes fédéraux de conformité en vigueur;
- établirait un processus d'équité salariale simplifié pour les employeurs comptant moins de 100 employés;
- fixerait des délais précis pour la mise en œuvre et des examens obligatoires;
- porterait sur des types d'emplois comme les emplois saisonniers, temporaires, à temps partiel et à temps plein;
- prévoirait une surveillance indépendante;
- assurerait que les salaires et autres avantages sociaux sont évalués sans distinction de sexe;
- s'appliquerait au Programme de contrats fédéraux sur les contrats égaux ou supérieurs à 1 million de dollars et assurerait une application rigoureuse de la loi fédérale sur l'équipe en matière d'emploi;
- abrogerait les lois précédentes telles que la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public* qui ne cadrent pas avec le but de l'équité salariale.

Le gouvernement continuera de consulter les employeurs, les syndicats et d'autres intervenants au cours des prochains mois afin de s'assurer que le nouveau régime sera appliqué équitablement et permettra d'obtenir les résultats escomptés. Même si une loi sur l'équité salariale proactive est un important instrument pour éliminer l'écart salarial entre les sexes, cet instrument doit faire partie d'une vaste gamme d'outils stratégiques, tels que des investissements du gouvernement dans les programmes d'apprentissage préscolaire et de garderie, un financement bonifié des programmes de formation et d'apprentissage, une souplesse accrue pour les congés parentaux, la transparence salariale et des efforts continus pour nommer des femmes talentueuses à des postes de leadership.

Transparence salariale

Le gouvernement fournira aux Canadiens plus de renseignements au sujet des pratiques des employeurs des secteurs assujettis à la réglementation fédérale. Cette transparence consistera à convertir les renseignements sur la rémunération existants produits par les employeurs sous réglementation fédérale en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en un contenu plus convivial en ligne, en accordant une attention particulière à rendre les écarts salariaux existants plus évidents. Cela aidera à mettre en lumière les employeurs qui sont des chefs de file dans les pratiques d'équité salariale, tout en tenant les employeurs responsables des écarts salariaux affectant les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. L'expérience vécue par d'autres administrations démontre que la transparence salariale contribue à accroître la sensibilisation à l'écart salarial. Le gouvernement investira 3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, dans la mise en œuvre de la transparence salariale.

En reconnaissant que ces obstacles liés à la participation des femmes au marché du travail peuvent être complexes et prendre du temps à éliminer, le gouvernement du Canada organisera également un symposium important sur les femmes et le milieu de travail au printemps 2019. Ce symposium regroupera des chefs de file des secteurs privé et public afin de discuter et de faire part de pratiques exemplaires. Il aura pour but d'encourager les employeurs canadiens à aborder les problèmes auxquels sont confrontées les femmes en milieu de travail, des écarts salariaux au harcèlement, et de leur fournir les outils nécessaires pour aborder de tels problèmes. Le gouvernement propose de fournir un financement de 1,5 million de dollars au cours de 2018-2019 et 2019-2020 aux fins de ce symposium.

Afin de combler l'écart salarial entre les sexes, il faut prendre des mesures à bien des égards. Investir dans la garde abordable et accessible des jeunes enfants et dans les congés pour obligations familiales, augmenter le taux d'activité des femmes et des filles dans les emplois qui sont traditionnellement occupés par des hommes, encourager les hommes à travailler dans des domaines traditionnellement dominés par les femmes, mettre en œuvre des politiques qui favorisent les familles et la lutte contre les stéréotypes fondés sur le sexe en milieu de travail, qui renforcent les notions de ce qui constitue un travail approprié pour les hommes et pour les femmes ne sont que quelques-uns des domaines importants. Par l'entremise du budget de 2018, le gouvernement adoptera des mesures ciblées afin d'atteindre ces objectifs – en reconnaissant les travaux considérables qui doivent encore être accomplis.

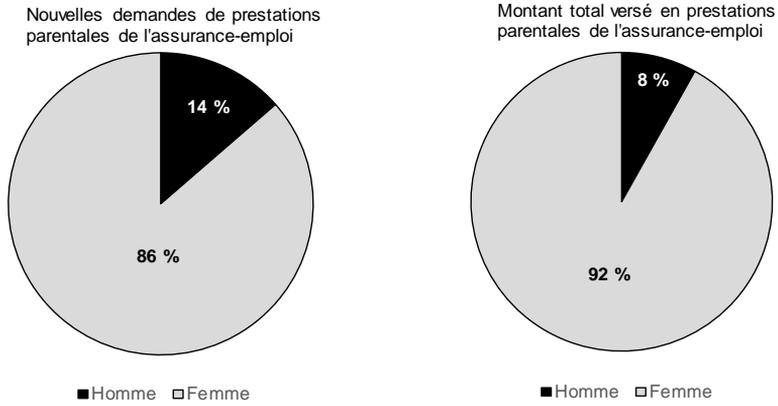
Soutenir l'égalité à l'égard du rôle parental et la souplesse permettant un retour plus rapide au travail

La plupart des Canadiens commencent à fonder une famille au moment d'entreprendre une carrière ou de progresser dans leur carrière. Afin d'aider les nouveaux parents à prendre soin de leurs enfants au cours des premiers mois, le gouvernement leur accorde des prestations de maternité et des prestations parentales au titre de l'assurance-emploi. Ces prestations offrent une plus grande sécurité financière lorsque les parents sont absents de leur travail.

Les prestations de l'assurance-emploi sont versées aux deux parents, ce qui leur permet de prendre un congé. Toutefois, la situation la plus courante est celle d'une mère qui s'occupe principalement des enfants après leur naissance. Même si le deuxième parent peut assumer de nombreuses responsabilités ménagères et apporter des soins, les mères continuent d'assumer de manière disproportionnée les responsabilités parentales, tant à court terme suivant l'arrivée de leur enfant qu'à long terme, souvent en raison des nombreux défis liés à leur retour sur le marché du travail après une interruption de leur carrière.

Graphique 1.6

Les femmes représentent la grande majorité des nouvelles demandes parentales d'assurance-emploi et du montant total payé en prestations parentales d'assurance-emploi



Source : Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2015-2016

Le budget de 2017 a annoncé une souplesse accrue pour les familles en permettant aux parents de choisir de recevoir des prestations parentales d'assurance-emploi pendant un maximum de 61 semaines au cours d'une période prolongée pouvant atteindre 18 mois, à un taux de prestation inférieur fixé à 33 % de la rémunération hebdomadaire moyenne.

Auparavant, des prestations parentales d'assurance-emploi étaient disponibles pendant 35 semaines au taux de prestation ordinaire de 55 % qui étaient versées sur une période de 12 mois. La souplesse accrue des prestations parentales d'assurance-emploi aide les parents qui travaillent à relever les défis que représente une famille grandissante.

Afin de soutenir une plus grande égalité des sexes au foyer et en milieu de travail, le gouvernement prévoit un financement de 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 344,7 millions de dollars par année par la suite, afin d'instaurer une nouvelle prestation pour le partage parental d'assurance-emploi. Cette prestation permettra d'obtenir des semaines supplémentaires de prestations parentales d'assurance-emploi, « à prendre ou à laisser », lorsque les deux parents conviennent de partager le congé parental. Cette mesure devrait être en vigueur à compter de juin 2019.

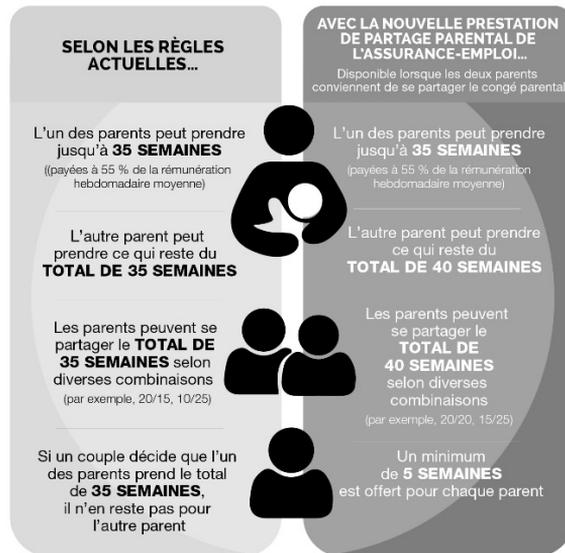
La mesure repose sur les pratiques exemplaires observées au Québec et dans d'autres administrations dont les données indiquent que de telles mesures jouent un rôle clé au moment de décider du parent qui prendra congé pour fournir des soins aux enfants. En 2016, par exemple, 80 % des nouveaux pères au Québec ont demandé des prestations parentales ou avaient l'intention de le faire, en partie en raison du congé qui leur était accordé. Dans le reste du Canada, où un congé n'est pas accordé au deuxième parent, seulement 12 % de nouveaux pères prennent un congé parental.

La proposition est également éclairée par les recommandations du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise, qui a cerné le besoin d'améliorer les politiques sur les congés parentaux comme clé à la démarginalisation économique des femmes.

La prestation proposée sera offerte aux familles comptant deux parents admissibles, y compris aux couples adoptifs et de même sexe, et pourra être reçue à tout moment suivant l'arrivée de leur enfant. Cette prestation fera en sorte d'augmenter la durée du congé parental de l'assurance-emploi à un total combiné de 40 semaines dans les cas où le second parent accepte de prendre un congé d'au moins cinq semaines en exerçant l'option parentale standard de 55 % des gains pendant 12 mois. Sinon, lorsque les familles optent pour le congé parental prolongé à 33 % des gains pendant 18 mois, le second parent serait en mesure de prendre jusqu'à huit semaines supplémentaires de congé parental. Dans les cas où le second parent choisit de ne pas prendre les semaines de congé supplémentaires prévues par la prestation, les durées standards de 35 semaines et de 61 semaines du congé s'appliqueraient.

Le fait d'offrir des prestations pendant un plus grand nombre de semaines encouragera plus d'égalité au moment de prendre soin d'un enfant, et améliorera la distribution des responsabilités familiales et ménagères. Cela offrira également plus de souplesse, surtout aux mères, qui pourront reprendre le travail plus tôt, si elles le désirent, sachant que leur famille dispose du soutien dont elle a besoin. Des congés parentaux plus équitables aideront à instaurer des pratiques d'embauche plus équitables en réduisant la discrimination consciente et inconsciente de la part des employeurs.

Figure 1.2 : Prestation de partage parental de l'assurance-emploi



Prestations parentales prolongées

Des règles équivalentes s'appliqueraient aux prestations parentales prolongées de l'assurance-emploi, jusqu'à 61 semaines pour un parent et jusqu'à 69 semaines disponibles au total (payées à 33% de la rémunération hebdomadaire moyenne).

Pour mettre en œuvre ces changements au programme d'assurance-emploi, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur l'assurance-emploi*. Le gouvernement propose également de modifier le Code canadien du travail afin de veiller à ce que les travailleurs dans les industries sous réglementation fédérale bénéficient de la protection d'emploi dont ils ont besoin pendant qu'ils reçoivent des prestations parentales d'assurance-emploi.

Comment la nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi fonctionnera-t-elle?

Emman et Simon attendent un bébé. En plus des prestations de maternité d'assurance-emploi de 15 semaines auxquelles Emman a droit, le couple a le droit de recevoir et de se partager jusqu'à 35 semaines de prestations parentales d'assurance-emploi (payées à 55 % des gains hebdomadaires moyens).

Les nouveaux parents décident que les deux prendront un congé et se partageront les prestations parentales d'assurance-emploi pour prendre soin de leur enfant. En raison de la prestation parentale partagée d'assurance-emploi, Emman et Simon ont droit à cinq semaines de prestations supplémentaires lorsque Simon accepte de prendre un minimum de cinq semaines.

Ils conviennent qu'Emman prendra 20 semaines des prestations parentales, alors que Simon prendra les 20 autres semaines de prestations. En tout, Emman est en congé pendant 35 semaines alors que Simon est en congé pendant 20 semaines, ce qui donne à Emman la liberté de retourner au travail plus tôt. Grâce à son congé parental, Simon peut nouer des liens avec son enfant, apprendre à connaître ses habitudes, et il est compétent et a confiance en sa capacité à répondre à ses besoins, établissant ainsi un modèle de partage égal du rôle parental qui durera toute la vie.

Exemples de la façon dont fonctionnera la nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi dans diverses situations familiales

Des parents de même sexe se partagent des semaines de prestations parentales et se prévalent des semaines supplémentaires

Natasha et Julie forment un couple de même sexe. Natasha est enceinte et attend un enfant. Elles décident de demander l'option de la prestation parentale standard.

Modèle actuel

Au moment de demander les prestations parentales standards, elles décident que Natasha se prévaudra de 30 semaines de prestations et que Julie se prévaudra de 5 semaines de prestations parentales (total de 35 semaines).

Modèle proposé

Au moment de demander les prestations parentales standards, le couple décide que Natasha se prévaudra de 30 semaines de prestations et que Julie se prévaudra de 10 semaines de prestations parentales (total de 40 semaines puisque le couple se les partage). Aucun des membres du couple ne dépasse la limite de 35 semaines par parent.

Si Natasha et Julie avaient choisi l'option des prestations parentales prolongées, jusqu'à 8 semaines supplémentaires de prestations payées à 33 % auraient été disponibles.

Des parents adoptifs de même sexe ont des semaines de prestations parentales en commun et se prévalent des semaines supplémentaires

Michel et François ont l'intention d'adopter un enfant. Ils décident qu'ils s'absenteront tous les deux de leur travail et qu'ils partageront les prestations parentales pour prendre soin de leur enfant.

Le couple choisit l'option de la prestation parentale standard.

Modèle actuel

Au moment de demander les prestations parentales standards, le couple décide que Michel se prévaudra de 25 semaines de prestations et que François se prévaudra de 10 semaines de prestations parentales (total de 35 semaines).

Modèle proposé

Au moment de demander les prestations parentales standards, le couple décide de distribuer les semaines supplémentaires entre eux de sorte que Michel se prévale de 28 semaines de prestations et que François se prévale de 12 semaines de prestations parentales (total de 40 semaines puisque le couple partage des semaines). Aucun des membres du couple ne dépasse la limite de 35 semaines par parent.

Si Michel et François avaient choisi l'option des prestations parentales prolongées, jusqu'à 8 semaines supplémentaires de prestations payées à 33 % auraient été disponibles.

Des parents adoptifs de sexe opposé ont des semaines de prestations parentales en commun et se prévalent des semaines supplémentaires

Raoul et Maria ont l'intention d'adopter un enfant. Ils décident de demander l'option de la prestation parentale standard.

Modèle actuel

Au moment de demander les prestations parentales standards, le couple décide que Maria se prévaudra de 20 semaines de prestations et que Raoul se prévaudra de 15 semaines de prestations parentales (total de 35 semaines).

Modèle proposé

Au moment de demander les prestations parentales standards, le couple décide que Maria se prévaudra de 35 semaines de prestations et que Raoul se prévaudra de 5 semaines de prestations parentales (total de 40 semaines puisque le couple partage des semaines). Aucun des membres du couple ne dépasse la limite de 35 semaines par parent.

Si Raoul et Maria avaient choisi l'option des prestations parentales prolongées, jusqu'à 8 semaines supplémentaires de prestations payées à 33 % auraient été disponibles.

Des parents naturels décident de ne pas partager leurs semaines de prestations parentales

Jessica et Mark attendent un enfant. Ils décident de demander l'option de la prestation parentale standard.

Modèle actuel

Le couple décide que Jessica recevra les prestations parentales standards maximales de 35 semaines afin de prendre soin du bébé avant de retourner au travail.

Mark ne se prévaudra pas de semaines de prestations parentales d'assurance-emploi.

Modèle proposé

Le couple décide que Jessica recevra les prestations parentales standards maximales de 35 semaines afin de prendre soin du bébé avant de retourner au travail.

Puisque le couple a décidé que Mark ne se prévaudrait pas de semaines de prestation parentale d'assurance-emploi, le couple ne peut recevoir qu'un maximum de 35 semaines (un total de 35 semaines, car il n'y a pas de partage). L'option des 5 semaines additionnelles n'est pas exercée.

Si Jessica et Mark avaient choisi l'option des prestations parentales prolongées, Jessica aurait pu recevoir jusqu'à 61 semaines de prestations parentales prolongées. L'option des 8 semaines additionnelles n'est pas exercée.

Éducation préscolaire et garde des jeunes enfants plus accessibles et plus abordables

L'accès à une garde de qualité des jeunes enfants constitue un défi important auquel sont confrontées bon nombre de familles canadiennes, alors que seulement 1 enfant canadien sur 4 a accès à une place en garderie réglementée. Les familles se préoccupent également du caractère abordable de la garde des enfants, alors que les frais quotidiens pour les parents sont importants et de plus en plus élevés.

Le caractère abordable et accessible des options d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants constitue également un facteur important pour encourager les femmes à retourner sur le marché du travail après un congé parental. Lorsque les frais de garde d'enfants sont trop élevés, beaucoup de familles décident qu'un parent demeurera à la maison au lieu de retourner au travail. C'est surtout le cas pour les travailleurs à faible revenu et, la plupart du temps, c'est la femme qui renonce à son emploi rémunéré. La garde abordable des jeunes enfants est particulièrement importante pour les mères seules qui éprouvent souvent des difficultés à obtenir un service de garde de jeunes enfants et occuper un travail rémunéré et qui sont confrontées à un risque plus élevé de pauvreté par rapport aux familles comptant deux parents.

Dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé un investissement à long terme de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, pour soutenir une éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants plus abordables et accessibles.

Cet engagement a été suivi, en juin 2017, par la conclusion d'une entente historique entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux concernant un Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui orientera les nouveaux investissements dans l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants selon cinq principes clés – la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité.

Le gouvernement du Canada conclut des ententes bilatérales de trois ans avec les provinces et les territoires, et compte les revoir et les ajuster au besoin, au moment de leur renouvellement, selon le cadre de onze ans. Neuf ententes ont été conclues jusqu'à ce jour.

Quel seront les résultats des ententes bilatérales pour l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants?

Neuf ententes bilatérales ont maintenant été conclues avec les provinces et les territoires; voici quelques-uns des résultats que les Canadiens peuvent s'attendre à voir dans leurs communautés d'ici 2020.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Jusqu'à 540 enfants accéderont à des services de garde gratuits ou à faible frais des changements apportés au programme de subvention des services de garde d'enfants
- Meilleure qualité et meilleure formation pour les garderies pouvant accueillir jusqu'à 1 750 enfants

Nouveau-Brunswick

- La transformation de 300 installations en centres d'apprentissage préscolaires désignés, permettant à 9 900 enfants de bénéficier d'une politique de frais réduits

Nouvelle-Écosse

- Les familles dans des communautés d'accès difficile auront un meilleur accès à des services de garde d'enfants abordables grâce à la création de 15 nouveaux centres de garde, de 500 nouvelles places en garderie et de 90 nouvelles installations de garde

Nunavut

- Les 39 centres et jusqu'à 210 éducateurs au Nunavut profiteront de la formation offerte dans l'ensemble du territoire, et jusqu'à 838 enfants profiteront de l'accès continu à des places en garderie

Ontario

- La création éventuelle de jusqu'à 100 nouveaux centres à la petite enfance et à la famille de l'Ontario, permettant jusqu'à 100 000 visites de plus d'enfants et de familles
- Jusqu'à 11 200 enfants seront soutenus grâce à des subventions ou à des instruments de soutien financier équivalents

Île-du-Prince-Édouard

- Un accès accru à des programmes souples de garde des jeunes enfants à l'intention de jusqu'à 100 enfants dont les parents ne travaillent pas des heures conventionnelles ou qui sont des travailleurs saisonniers
- Jusqu'à 200 nourrissons et enfants d'âge préscolaire auront accès à des places réglementées (augmentation de 10 %)

Yukon

- Soutien porté à 90 % des centres de garde d'enfants relativement aux frais d'entretien, sans augmenter les coûts pour les parents

Colombie-Britannique

- La Province met actuellement en place des centres faisant office de prototypes dans le but de mettre à l'essai l'instauration de la garde d'enfants universelle. Les enfants de l'ensemble de la province auront accès à des places à faible coût pour les nourrissons et les tout-petits moyennant des frais grandement réduits pour les parents, y compris les enfants de familles à faible revenu qui profitent de la garde d'enfants gratuite

Manitoba

- Un nombre estimatif de 1 400 places en garderie abordables seront créées à l'appui des familles à faible revenu, des familles francophones et des familles de nouveaux arrivants, ainsi que des communautés mal desservies

Le gouvernement établit également des partenariats avec les organisations autochtones afin de mobiliser les peuples autochtones partout au Canada en vue d'élaborer conjointement **un cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones**. Ce cadre tiendra compte des besoins culturels particuliers des enfants des Premières Nations, inuits, de la Nation métisse et de l'ensemble du Canada. Un engagement de 360 millions de dollars, à compter de 2017-2018, a été pris relativement au cadre au cours des trois prochaines années.

En plus des ententes bilatérales conclues avec d'autres ordres de gouvernement, le gouvernement consacrera également des fonds à des initiatives précises afin de mieux appuyer les résultats de l'éducation préscolaire et de la garde des jeunes enfants au Canada. Au cours des 11 prochaines années, ce financement comprendra :

- 100 millions de dollars pour l'innovation en matière d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants, qui appuieront de nouvelles pratiques novatrices partout au pays et aideront à élaborer des services plus efficaces pour améliorer les résultats de vie des enfants et de leurs familles;
- 95 millions de dollars pour combler les lacunes afin de mieux comprendre ce à quoi ressemble la garde des jeunes enfants au Canada, favorisant ainsi la production de rapports rigoureux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Une fois des ententes bilatérales conclues avec toutes les provinces et tous les territoires, près de 40 000 enfants devraient bénéficier de nouvelles places en garderie subventionnées au cours des trois prochaines années. Cela signifie que moins de parents devront faire le choix difficile entre travailler et rester à la maison pour élever un enfant.

Les enfants à la Chambre et les congés parentaux pour les parlementaires

Notre pays est plus fort lorsque nous habilitons les décideurs qui incarnent la diversité du Canada. En encourageant la nouvelle génération de jeunes femmes à se présenter aux élections, nous démontrons que nos institutions sont modernes et pro-famille et que l'expérience que ces femmes apportent contribuera à leur succès.

Le gouvernement soutient les recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes intitulé *Services destinés aux députés ayant de jeunes enfants* et travaillera avec le Parlement à cet égard. Ces recommandations comprennent : s'assurer que la Chambre des communes est souple, compatissante et raisonnable au moment de prendre des mesures d'accommodement pour les députés ayant des besoins liés à leurs fonctions parlementaires; améliorer la conciliation travail-vie; donner accès à des services de garde d'enfants et à des places désignées aux députés ayant des nourrissons et des enfants; apporter un changement au Règlement de la Chambre des communes de façon à permettre qu'un enfant dont prend soin un député soit présent sur le parquet de la Chambre des communes. Le gouvernement proposera aussi des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada* dans le but de permettre aux parlementaires de prendre un congé de maternité et parental.

Soutenir les organisations communautaires axées sur les femmes

Lorsque les femmes unissent leurs forces, des changements se produisent. Cet énoncé est véridique partout dans le monde, et il l'est ici au Canada. Dans l'ensemble du pays, les organismes de femmes jouent un rôle important pour augmenter la prise de conscience sociale et mobiliser les communautés dans le but de changer les lois, les attitudes et les normes sociales.

Créé en 1973, le Programme des femmes offre un soutien financier aux organisations et aux groupes communautaires axés sur les femmes qui s'efforcent de mettre en œuvre un changement systémique à l'aide de projets locaux, régionaux et nationaux. Ces projets visent à améliorer l'égalité des sexes en abordant les priorités suivantes : mettre fin à la violence contre les femmes et les filles; améliorer la sécurité économique et la prospérité des femmes et des filles; et encourager plus de femmes et de fille à assumer des rôles de leadership et de prise de décisions.

Initiative : une ville pour toutes les femmes

Le Programme des femmes a fourni un financement de près de 400 000 \$ pour appuyer l'initiative une ville pour toutes les femmes, un projet de 36 mois visant à améliorer la sécurité économique des femmes et des filles en adressant les répercussions sexospécifiques de la pauvreté à Ottawa.

L'organisation mène une analyse comparative entre les sexes plus afin de formuler des recommandations sur les mesures de réduction de la pauvreté. Les principaux intervenants sont consultés dans le cadre de la détermination des stratégies afin d'influencer les politiques, les services et les budgets des établissements municipaux d'Ottawa en vue d'accroître leur efficacité à l'égard des femmes et des filles.

Le gouvernement propose de fournir un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans à Condition féminine Canada afin d'améliorer le Programme des femmes en vue d'appuyer plus d'initiatives qui renforcent les capacités des organisations revendiquant l'égalité, cherchent à combler l'inégalité des sexes au Canada et font la promotion d'une société plus équitable et productive. Cet investissement augmentera la capacité des organisations et des secteurs à participer, selon leurs besoins, à une formation continue, au perfectionnement des compétences et à la mobilisation de la communauté, tout en réduisant la concurrence entre les organisations qui revendiquent l'égalité aux fins de financement. Cet investissement permettra également un meilleur financement pour les organisations axées sur les femmes vulnérables, y compris les groupes comme les femmes autochtones, les femmes handicapées, les membres des communautés LGBTQ2, et les nouvelles arrivantes et les femmes migrantes.

Conversation nationale avec les jeunes Canadiens sur l'égalité des sexes

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un outil utilisé pour évaluer comment divers groupes de femmes, d'hommes et de genres mixtes vivent l'expérience des politiques, des programmes et des initiatives. Le « plus » dans l'analyse comparative entre les sexes a pour objet de reconnaître que nous devons aller au-delà des différences entre les sexes et les genres puisqu'il existe de nombreux facteurs d'identification qui se chevauchent et qui indiquent qui nous sommes, y compris la race, l'ethnicité, la sexualité, la religion, l'âge et les capacités mentales ou physiques. Faciliter un dialogue national sur l'importance de l'intégration de l'ACS+ lors de l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives publics devrait renforcer la capacité analytique partout au pays et offrir une façon d'échanger les résultats et les pratiques exemplaires. À cette fin, le gouvernement propose de fournir à Condition féminine Canada un financement de 1,3 million de dollars en 2018-2019 pour organiser une table ronde nationale sur l'ACS+. Le gouvernement propose également un financement supplémentaire pour Condition féminine Canada, jusqu'à concurrence de 7,2 millions de dollars sur cinq ans, afin de tenir une conversation nationale sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiens.

Mobiliser les hommes et les garçons pour promouvoir l'égalité des sexes

L'égalité des sexes ne concerne pas seulement les femmes et les filles. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada instaurera une stratégie centrée sur les hommes et les garçons. Le gouvernement propose d'accorder 1,8 million de dollars sur deux ans à Condition féminine Canada afin d'élaborer une stratégie de mobilisation des hommes et des garçons qui fait la promotion de l'égalité, en plus de mettre à l'essai des approches novatrices et ciblées contre l'inégalité. Peu de gouvernements disposent d'une stratégie centrée sur les hommes et les garçons dans le cadre de leurs efforts pour créer une société plus égalitaire; en y investissant, le Canada deviendrait un chef de file mondial dans ce domaine.

Les hommes et les garçons jouent un rôle essentiel afin de créer des milieux de travail libres de discrimination et une société où le harcèlement et la violence fondée sur le sexe ne sont plus tolérés. Ils doivent faire partie de la solution. En parallèle, les hommes et les garçons ont eux aussi des facteurs identitaires de genre qui se recoupent; ils font aussi l'expérience de l'inégalité; et ce n'est pas un groupe entièrement homogène. Ces efforts reconnaîtront que le genre n'est pas synonyme de femmes.

Politique fondée sur des données probantes

Afin de régler de manière adéquate l'inégalité des sexes et de suivre nos progrès en vue de créer une société plus égale, nous devons mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les différents groupes. Le gouvernement du Canada prévoit combler les lacunes en recueillant des données et en utilisant mieux les données sur les sexes et la diversité. Cela comprend une proposition d'un financement de 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour Statistique Canada, avec un financement de 0,6 million de dollars par année par la suite, en vue de créer un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion. Le Centre tiendra à jour un carrefour public de données tirées de l'ACS+ afin d'appuyer l'élaboration de politiques et de processus décisionnels fondés sur des données probantes au sein du gouvernement fédéral et au-delà.

Le Centre s'efforcera également de combler les lacunes en matière de disponibilité des données désagrégées par sexe, groupe ethnique et autres facteurs identitaires en vue d'enrichir notre compréhension des questions sociales, économiques, financières et environnementales. Les travaux menés au Centre comprendront la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les minorités visibles afin de comprendre les obstacles auxquels différents groupes sont confrontés, et la meilleure façon de les appuyer au moyen d'une politique fondée sur des données probantes.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement visant à combler les écarts quant aux données sur les sexes et la diversité, le gouvernement propose également de fournir au ministère des Finances du Canada un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 0,2 million de dollars par année par la suite, pour collaborer avec Statistique Canada et Condition féminine en vue d'élaborer un ensemble plus général d'indicateurs et de statistiques pour évaluer et suivre les progrès réalisés par le Canada dans l'atteinte d'une croissance inclusive et de l'égalité des sexes.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 5 millions de dollars par année à Condition féminine Canada pour que l'on entreprenne une recherche et une collecte de données à l'appui du cadre de résultats en matière d'égalité des sexes du gouvernement. L'un des premiers projets qui seraient ainsi soutenus est une analyse des défis spécifiques auxquels font face les femmes des minorités visibles et les femmes nouvellement arrivées au moment de se trouver un emploi en sciences, en technologies, en ingénierie ou en mathématiques. Cette recherche permettra de combler d'importants écarts quant à la façon d'assurer une plus grande diversité et une plus grande inclusion parmi les emplois bien rémunérés de demain.

Reconnaissant l'importance des données sur la pauvreté dans la prise de décisions fondée sur des données probantes par tous les ordres de gouvernement, le gouvernement propose également d'investir 12,1 millions de dollars sur cinq ans, et 1,5 million par année par la suite, afin de réduire les principales lacunes dans la mesure de la pauvreté au Canada. Pour y arriver, il faut notamment s'assurer que les données sur la pauvreté soient inclusives de tous les Canadiens, que des données sur diverses dimensions de la pauvreté soient saisies et que les données soient fiables et présentées en temps utile.

Compétences pour l'économie de demain

Notre économie est en évolution rapide et de nouvelles possibilités et technologies favorisent la croissance et transforment le monde du travail. Afin de tirer le maximum de ces nouvelles possibilités, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent collaborer afin de s'assurer que les travailleurs canadiens possèdent les compétences dont ils ont besoin pour réussir au sein d'une économie en évolution.

Emplois d'été Canada 2019-2020

Un emploi d'été aide les étudiants à payer leurs études et à acquérir l'expérience dont ils auront besoin pour trouver et conserver un emploi à temps plein après leurs études. Depuis le budget de 2016, le gouvernement a soutenu 35 000 emplois d'été supplémentaires en vertu du programme Emplois d'été de la Stratégie emploi jeunesse. Le gouvernement propose d'offrir 448,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement permettra de continuer de doubler le nombre de placements professionnels financés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada en 2019-2020 et d'affecter des ressources supplémentaires pour une Stratégie emploi jeunesse modernisée dans les années suivantes, d'après les commentaires du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes. Une Stratégie emploi jeunesse renouvelée sera annoncée au cours de la prochaine année.

Améliorer la qualité des renseignements sur les professions et des résultats de programme

Le fait de disposer de meilleurs renseignements donne lieu à de meilleurs résultats. Le gouvernement du Canada investit dans une plateforme numérique en vue de fournir des renseignements exacts et à jour pour aider les Canadiens à prendre des décisions professionnelles éclairées quant au salaire qu'ils peuvent s'attendre à gagner dans un domaine donné et aux compétences que recherchent les employeurs. Le gouvernement propose d'investir jusqu'à concurrence de 27,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 5,5 millions par année par la suite, à même les ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada afin de soutenir une plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail. Cette plateforme de données sécurisées, qui sera hébergée à Statistique Canada, permettra d'effectuer un meilleur suivi et d'offrir des renseignements importants sur le

marché du travail. Les renseignements seront accessibles à tous et permettront de surveiller les programmes gouvernementaux afin de s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs.

Rendre l'assurance-emploi mieux adaptée et plus efficace

Le régime d'assurance-emploi représente une mesure de soutien importante pour les travailleurs canadiens, offrant un soutien du revenu temporaire aux personnes qui ont perdu leur emploi ou qui doivent s'absenter du travail durant une période prolongée. En plus d'améliorer la conception des prestations parentales, le budget de 2018 propose un certain nombre de mesures visant à rendre l'assurance-emploi mieux adaptées aux besoins des Canadiens qui traversent des événements de la vie majeurs.

Améliorer le projet pilote Travail pendant une période de prestations

Le projet pilote Travail pendant une période de prestations permet aux bénéficiaires de conserver 50 cents de prestations d'assurance-emploi pour chaque dollar de gains d'emploi, jusqu'à concurrence de 90 % de la rémunération hebdomadaire assurable entrant dans le calcul de leurs prestations. Ce projet pilote devrait prendre fin au mois d'août 2018. Le gouvernement propose d'apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi afin de rendre permanentes les nouvelles règles relatives au projet pilote actuel Travail pendant une période de prestations, en offrant un financement de 351,9 millions sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 80,1 millions par année par la suite. Cette loi comprendra aussi une disposition pour les prestataires antérieurs qui ont choisi, en vertu du projet pilote actuel, de retourner aux règles plus souples d'un ancien projet pilote lancé en 2005. Les prestataires pourront continuer de le faire pendant trois ans tout au plus, jusqu'au mois d'août 2021.

Alors que ces dispositions s'appliquent déjà aux prestations parentales et pour proches aidants, elles ne s'appliquent pas actuellement aux prestations de maternité et de maladie. Dans de tels cas, les Canadiens qui souhaitent préparer leur retour au travail après une maladie ou la naissance d'un enfant disposent d'une marge de manœuvre limitée pour le faire sans compromettre leurs prestations d'assurance-emploi. En élargissant les dispositions du projet pilote aux prestations de maternité et de maladie, on améliorera la marge de manœuvre, de sorte que les Canadiens puissent conserver une plus grande partie de leurs prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Aider les travailleurs dans les industries saisonnières

Pour la plupart des Canadiens, une perte d'emploi est un incident temporaire et unique. Le temps qu'il faut pour trouver un nouvel emploi dépendra de la situation de chaque personne et du marché local de l'emploi auquel la personne fait face à un moment donné. Voilà pourquoi les prestations d'assurance-emploi varient selon le taux de chômage régional.

Cependant, il y a aussi un certain nombre de Canadiens qui travaillent dans des industries comme le tourisme et la transformation du poisson, qui dépendent du passage des saisons. Puisque les prestations d'assurance-emploi varient d'une année à l'autre dans chaque région, cette dynamique peut être perturbatrice pour les travailleurs dont l'emploi principal est saisonnier. Pour ceux qui ne sont pas en mesure de se trouver un autre emploi avant le début de la nouvelle saison, une telle situation peut représenter une perte de revenu difficile et stressante, surtout si les prestations d'assurance-emploi varient considérablement d'une année à l'autre.

Afin de mettre à l'essai de nouvelles approches destinées à mieux aider les travailleurs les plus touchés par cette situation, le gouvernement propose d'investir 80 millions de dollars en 2018-2019, et 150 millions de dollars en 2019-2020, par l'intermédiaire des Ententes sur le développement du marché du travail fédérales-provinciales. Dans les mois à venir, le gouvernement collaborera avec des provinces clés afin de formuler conjointement des solutions locales qui pourront être mises à l'essai pour appuyer le développement de la main-d'œuvre. Cette initiative repose sur les mesures à court terme que le gouvernement prend déjà, en collaboration avec ces provinces clés, afin de relever ce défi pendant l'exercice en cours. De plus, Emploi et Développement social Canada réaffectera un montant de 10 millions de dollars à même les ressources ministérielles existantes dans le but d'offrir immédiatement un soutien du revenu et une formation aux travailleurs touchés. Ces mesures contribueront à faire en sorte que les travailleurs en chômage des industries saisonnières du Canada aient accès aux mesures de soutien dont ils auront besoin, quand ils en auront le plus besoin.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose des modifications législatives, au besoin, pour aider les travailleurs des industries saisonnières.

Améliorer l'accès au Bon d'études canadien

L'éducation et la formation sont les éléments clés qui permettent de trouver et de conserver de bons emplois. Le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études sont des contributions que le gouvernement du Canada fait dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) afin d'aider les Canadiens à épargner pour payer les études postsecondaires d'un enfant. Grâce à ces outils, le gouvernement du Canada aide à rendre l'éducation plus abordable et accessible.

En renforçant les mesures prévues dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada travaille avec la province de l'Ontario en vue d'intégrer les renvois aux REEE au service d'enregistrement de naissance en ligne de l'Ontario, ce qui signifie que plus d'enfants de famille à faible revenu auront accès au Bon d'études canadien (BEC).

Les parents pourront amorcer le processus d'établir d'un REEE au moment de demander d'autres services dans le cadre du service d'enregistrement de naissance en ligne de l'Ontario. Une fois un REEE ouvert, les enfants admissibles peuvent commencer à recevoir le BEC pour des études futures à une école de métier, à un collège ou à une université ou à un programme d'apprenti – sans aucune contribution de la part des parents ou d'autres.

Ententes de transfert relatives au marché du travail

Dans le cadre du budget de 2017, le gouvernement a fait un important investissement supplémentaire de 2,7 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, dans les ententes de transfert relatives au marché du travail conclues avec les provinces et les territoires en vue d'aider les Canadiens à se préparer afin de trouver et de conserver de bons emplois, ainsi qu'à réaliser des progrès sur le marché du travail. Ces investissements permettront d'améliorer le perfectionnement et d'accroître le soutien pour les Canadiens sans emploi ou sous employés. Cela signifie que plus de Canadiens – y compris ceux qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi – auront accès à la formation et au soutien dont ils ont besoin pour gagner plus de l'argent, pour obtenir une meilleure sécurité d'emploi et pour réussir au sein d'une économie en évolution. Les nouvelles ententes conféreront également une souplesse accrue aux provinces et aux territoires pour répondre à leurs propres besoins, pour élargir l'admissibilité et pour mettre l'accent sur les résultats.

Compétences souples et population active résiliente

Pour créer une population active solide, souple et résiliente, le gouvernement propose :

- D'accorder aux jeunes Canadiens une expérience de travail utile en continuant de doubler les placements professionnels par l'intermédiaire du programme Emplois d'été Canada. À cette fin, le gouvernement propose d'investir 448,5 millions de dollars additionnels sur cinq ans, à compter de 2018-2019, dans la Stratégie emploi jeunesse.
- De communiquer de l'information aux Canadiens à propos du lien entre les carrières et les compétences, de sorte que la population soit bien outillée pour prendre des décisions judicieuses en matière d'éducation et d'emploi. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 27,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 5,5 millions de dollars par année, à partir des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada afin de créer une plateforme de liens longitudinaux entre l'éducation et le marché du travail.
- De légiférer les nouvelles règles relatives au projet pilote actuel Travail pendant une période de prestations d'assurance-emploi et les étendre aux prestations de maternité et de maladie, de sorte que les travailleurs puissent maintenir leur lien avec le marché du travail durant les périodes de chômage temporaires. Le gouvernement propose d'investir 351,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 80,1 millions par année par la suite, afin d'atteindre cet objectif.
- D'accorder 230 millions de dollars additionnels sur deux ans, à compter de 2018-2019, par l'intermédiaire des ententes sur le développement du marché du travail, dans le but de formuler conjointement des solutions locales aux défis particuliers auxquels font face les travailleurs des industries saisonnières

Progrès réalisés par rapport à l'apprentissage permanent

L'approche des Canadiens en matière d'apprentissage a changé. Jadis, les travailleurs canadiens pouvaient s'attendre à être formés pour un bon emploi bien rémunéré, et à occuper cet emploi jusqu'à leur retraite. Aujourd'hui, les travailleurs et les employeurs doivent tous relever le défi de maintenir le rythme en fonction des technologies et de la concurrence à la hausse. De nos jours, l'apprentissage doit représenter un engagement permanent pour les Canadiens, et le gouvernement du Canada s'efforce d'appuyer cet engagement.

Le gouvernement continue de réaliser des progrès relativement à ses engagements pris dans le budget de 2017 visant à améliorer l'aide financière offerte aux étudiants adultes. Le gouvernement a élargi les critères d'admissibilité aux bourses et aux prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps partiel et pour les étudiants à temps plein et à temps

partiel qui ont des enfants et a instauré un projet pilote de trois ans qui offrira aux adultes qui retournent aux études à temps plein, après avoir travaillé pendant plusieurs années sur le marché du travail, un montant supplémentaire de 1 600 \$ par année scolaire à titre de subvention. Le projet pilote permettra aux adultes étudiant à temps plein d'être plus facilement admissibles aux bourses, compte tenu de la baisse de leur revenu alors qu'ils sont aux études. Les Canadiens pourront bénéficier de ces mesures à compter du 1^{er} août 2018.

Le gouvernement a également permis à un plus grand nombre de jeunes d'acquérir une expérience de travail en doublant le nombre de placements effectués dans le cadre du programme Emplois d'été Canada. Cette mesure a permis à près de 70 000 étudiants par année d'acquérir une expérience de travail pratique lors de leur emploi d'été et de générer un revenu pour leurs études postsecondaires. Ainsi, le gouvernement a aidé un plus grand nombre de jeunes – qui auraient été nombreux à ne pas avoir trouvé autrement une expérience de travail équivalente – à épargner environ le tiers de leurs frais de scolarité de l'année scolaire suivante, en plus d'acquérir des compétences clés nécessaires à leur employabilité.

Des progrès ont également été réalisés auprès des provinces et des territoires en vue de promouvoir et d'accroître les souplesses au sein du programme d'assurance-emploi en vue d'encourager les adultes sans emploi à suivre une formation qu'ils financent eux-mêmes tout en continuant de recevoir leurs prestations d'assurance-emploi. Ensemble, ces mesures permettront de s'assurer que les travailleurs canadiens ont la possibilité d'améliorer et de mettre à niveau leurs compétences pendant qu'ils travaillent, tout en leur permettant de bénéficier d'une économie plus novatrice.

Aider les femmes à entrer sur le marché des métiers et à y réussir

Les métiers spécialisés représentent des emplois de grande qualité et bien rémunérés qui sont essentiels à la croissance économique du Canada. Toutefois, peu de femmes choisissent les domaines les plus spécialisés et celles qui le font sont confrontées à d'importants obstacles pour entreprendre une telle carrière et progresser.

Il existe un écart considérable entre les sexes en ce qui concerne la formation d'apprenti, où les femmes ne représentent que 11 % des nouveaux inscrits aux métiers Sceau rouge qui sont reconnus sur une base interprovinciale.

Cette tendance de sous-participation des femmes dans les métiers à prédominance masculine mieux rémunérés signifie que les femmes sont non seulement sous-rémunérées dans le domaine des métiers comparativement aux hommes, mais qu'elles sont également incorrectement considérées comme étant non désireuses ou incapables de participer aux métiers à prédominance masculine.

Afin d'encourager une représentation accrue des femmes dans les métiers Sceau rouge à prédominance masculine

– qui sont mieux rémunérés – et de veiller à ce que les femmes soient mieux en mesure de donner l'exemple et d'assumer un rôle de leadership dans ces secteurs, le gouvernement affecte un financement de 19,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour piloter une Subvention incitative aux apprenties. Selon la Subvention, les femmes dans les métiers Sceau rouge à prédominance masculine recevraient 3 000 \$ pour chacune des deux premières années de formation (jusqu'à concurrence de 6 000 \$). Cette subvention, combinée à la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti actuelle d'une valeur de 2 000 \$, leur permettra de recevoir un soutien combiné de 8 000 \$ au cours de leur formation d'apprentie soudeuse, d'apprentie machiniste et tuyauteuse ou d'apprentie de tout autre métier spécialisé à dominance masculine. Près de 90 % des métiers désignés Sceau rouge seraient admissibles à la subvention.

Métiers désignés Sceau rouge

Le programme Sceau rouge est la norme d'excellence canadienne en matière de métiers spécialisés.

Anciennement appelé le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, ce programme établit des normes communes permettant d'évaluer les compétences des gens de métier dans l'ensemble du Canada. Les gens de métier qui respectent la norme du Sceau rouge reçoivent l'approbation Sceau rouge sur leur brevet de métier provincial ou territorial.

On compte actuellement 56 métiers désignés Sceau rouge, qu'il s'agisse de pâtisseries, de soudeurs, d'agronomes ou de coiffeurs.

Sceau-Rouge.ca

Programme de préparation à la formation d'apprenti

Conscient de la valeur et de la promesse des carrières dans les métiers spécialisés et de l'importance de ces professions pour le Canada dans son ensemble, le gouvernement du Canada propose aussi de lancer un nouveau Programme de préparation à la formation d'apprenti. Ce programme encouragera les groupes sous-représentés – ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les femmes, les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées – à explorer l'idée de faire carrière dans le domaine des métiers spécialisés. En partenariat avec les provinces, les territoires, les institutions postsecondaires, les syndicats et les employeurs, le Programme de préparation à la formation d'apprenti aidera les Canadiens à explorer les métiers, à obtenir une expérience de travail, à prendre des décisions éclairées en matière de choix de carrière et à perfectionner les compétences dont ils ont besoin pour trouver et conserver de bons emplois bien rémunérés dans les métiers. Le gouvernement propose un financement de 46 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 10 millions chaque année par la suite, pour le Programme de préparation à la formation d'apprenti.

Fonds pour les femmes en construction

Outre les mesures susmentionnées, le gouvernement lancera le Fonds pour les femmes en construction en 2018-2019, avec un investissement de 10 millions de dollars sur trois ans à même les ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada. Le Programme s'appuiera sur des modèles existants qui se sont avérés efficaces pour attirer les femmes vers les métiers. Ces modèles offrent du soutien comme le mentorat et l'encadrement, ainsi que du soutien personnalisé qui aide les femmes à progresser dans leur formation et à trouver et à maintenir un emploi dans le secteur des métiers spécialisés.

Le gouvernement a également lancé le nouveau **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical**. Un élément important de ce programme est le soutien offert aux femmes afin qu'elles entrent sur le marché du travail et qu'elles réussissent dans les métiers. Les projets commencent maintenant à être déployés et la majorité vise particulièrement à accroître la participation et le succès des femmes dans les métiers.

Entrer sur le marché du travail et y demeurer, et les parcours professionnels des femmes des minorités visibles qui sont nouvellement arrivées Canada

L'emploi est la clé de l'intégration réussie des nouveaux arrivants au Canada, soutenant leur indépendance financière et leur permettant de nouer des liens sociaux et de maintenir et d'acquérir des compétences d'emploi. Cependant, les nouveaux arrivants sont parfois confrontés à des obstacles importants au moment de trouver et de conserver un bon emploi, ce qui inclut des défis linguistiques, le manque d'expérience canadienne, une absence de réseaux sociaux et, dans certains cas, la discrimination. Pour un grand nombre de nouvelles arrivantes d'une minorité visible, il existe d'autres obstacles, notamment la discrimination fondée sur le sexe et sur la race, un emploi précaire ou à faible revenu, l'absence de soins de santé abordables et accessibles, des niveaux de langue et d'alphabétisme limités, l'absence de soutien communautaire et social et l'éducation limitée ou interrompue dans leur pays d'origine. Pour aider à réduire ces obstacles, le gouvernement lancera un projet pilote triennal pour soutenir les programmes pour les nouvelles arrivantes qui sont également membres de minorités visibles et offrira 31,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019.

L'histoire de Fawzia

Fawzia a immigré au Canada en 2009 en provenance de Somalie, où elle était gynécologue et obstétricienne. Après avoir passé une année à tenter de renouveler son certificat afin d'exercer la médecine au Canada, elle a décidé d'être bénévole dans un hôpital local, où elle passe son temps à accompagner les patients entre les départements. Elle aime beaucoup se retrouver dans un milieu hospitalier, mais la prestation de soins individuels aux patients lui manque, et elle craint de perdre les compétences pratiques qui font partie de sa profession.

Aider les gens vulnérables à obtenir du financement du gouvernement

Le gouvernement du Canada offre des subventions et des contributions aux organisations partout au pays qui fournissent des services sociaux aux Canadiens. Ces organisations desservent souvent les personnes les plus vulnérables de notre pays, dont les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées, en leur offrant un soutien qui leur permet d'améliorer leurs compétences de base et leurs compétences linguistiques et de faire reconnaître leurs titres de compétences étrangers. Toutefois, bon nombre de ces organisations ne disposent pas de la capacité organisationnelle nécessaire pour rechercher des contrats avec le gouvernement ou pour tirer parti des occasions de financement. En reconnaissance de l'importance du travail qu'effectuent ces organisations, le gouvernement propose de réaffecter 7,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada pour aider les organisations communautaires à acquérir cette capacité.

Investir dans les compétences pour l'avenir

Se maintenir en phase avec les besoins futurs en compétences représente un défi de taille pour les travailleurs, les employeurs, les gouvernements et les cadres d'établissements d'enseignement du Canada. Le gouvernement reconnaît que des approches innovantes s'imposent pour profiter des possibilités, des technologies et des tendances émergentes et pour veiller à ce que les Canadiens de la classe moyenne bénéficient de la croissance économique.

Compétences futures pour les Canadiens

Depuis 2016, le Conseil consultatif en matière de croissance économique prodigue des conseils spécialisés au gouvernement sur des mesures stratégiques qui peuvent être prises pour réunir les conditions d'une croissance économique forte et soutenue à long terme. En février 2017, le Conseil consultatif a publié son deuxième rapport, demandant au gouvernement du Canada de mettre en place des effectifs hautement compétents et résilients en investissant dans un laboratoire de compétences futures.

À cette fin, le budget de 2017 a réservé 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 75 millions par année par la suite, pour établir une nouvelle organisation chargée de cerner les compétences recherchées et exigées par les employeurs, étudier de nouvelles approches innovantes au perfectionnement des compétences et échanger des renseignements pour éclairer les prochains investissements et programmes.

En collaborant avec les provinces et les territoires, le secteur privé, les établissements d'enseignement et les organisations à but non lucratif, le gouvernement lancera Compétences futures ce printemps. Compétences futures regroupera l'expertise de tous les secteurs et tirera parti de l'expérience de partenaires partout au pays. Le programme comptera un conseil indépendant pour donner des conseils sur les nouvelles compétences et les nouvelles tendances de la population active et un laboratoire de recherche axé sur l'élaboration, la mise à l'essai et l'évaluation rigoureuse des nouvelles approches en matière d'évaluation et de perfectionnement des compétences.



PRÉPARER LA MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA POUR LES COMPÉTENCES DE DEMAIN



CONSEIL D'INNOVATION EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES

Formé d'un maximum de 15 experts indépendants qui présentent des rapports publics par l'intermédiaire du ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail



LABORATOIRES SUR LES COMPÉTENCES

Laboratoire de recherche autonome réalisant des projets pour créer un prototype, faire des essais et diffuser des éléments probants sur le perfectionnement et la mesure des compétences

Examen horizontal des compétences

Du soutien à la littératie et à la numératie de base au soutien financier et aux expériences professionnelles offertes aux étudiants, en passant par la formation en métiers spécialisés, le gouvernement offre aux étudiants une vaste gamme de programmes de compétences pour répondre aux divers besoins. Afin de maximiser l'efficacité de ces programmes, et plus particulièrement la façon dont ils apportent un soutien aux travailleurs qui souhaitent profiter de nouvelles possibilités, le gouvernement entreprendra un examen horizontal des programmes de compétences au cours de la prochaine année. Pour appuyer cet examen, le gouvernement propose de fournir 0,75 million de dollars en 2018-2019 au Secrétariat du Conseil du Trésor. Cet examen, mené conjointement avec l'organisme Compétences futures, offrira à la population active canadienne les renseignements et la formation nécessaires pour relever les défis futurs et pour profiter des possibilités, et ce, directement.

Renforcer et diversifier le commerce

Le succès économique du Canada repose non seulement sur le travail acharné des Canadiens, mais aussi sur de solides relations commerciales dans une économie de plus en plus mondialisée. Le Canada est – et a toujours été – un pays commerçant, et les Canadiens reconnaissent que lorsqu'il est fait correctement, le commerce peut être un moteur de changement positif. Il peut stimuler la croissance économique, créer de bons emplois bien rémunérés pour la classe moyenne et créer pour les entreprises canadiennes des possibilités de croissance et d'expansion.

Afin de s'assurer que le commerce est avantageux pour les Canadiens, et que ces avantages sont ressentis par toute la population, le gouvernement prend les mesures suivantes :

- Approfondir activement les relations commerciales, à l'aide d'accords de libre-échange modernes et progressistes sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et sur les nouveaux marchés à croissance rapide en Asie. En raison de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste conclus récemment, l'accès préférentiel aux marchés pour les biens et les services canadiens a plus que doublé, passant de 31 % à 63 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.
- Apporter de nouvelles améliorations transformatrices aux programmes d'exportation du Canada pour aider les entreprises canadiennes à trouver des clients partout dans le monde.
- S'assurer que le commerce est fait d'une façon responsable et axée sur des règles.

Modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain

Depuis sa mise en place, en 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a contribué de façon importante à la croissance et à la création d'emplois au Canada, aux États-Unis et au Mexique, améliorant la vie des travailleurs et de leur famille dans les trois pays partenaires. Combinées, nos relations commerciales ont triplé au cours de cette période pour se chiffrer à 1 billion de dollars américains par année.

Dans le cadre de l'ALENA, l'Amérique du Nord est devenue le bloc économique le plus imposant et le plus exhaustif dans le monde, représentant un quart du PIB mondial, avec seulement 7 % de sa population.

Grâce à nos chaînes d'approvisionnement interreliées, les Canadiens, les Américains et les Mexicains ne vendent pas seulement des produits entre eux; ils construisent des choses ensemble et les vendent dans le monde.

Bien que les gains économiques dans le cadre de l'accord aient été positifs pour les trois pays, l'ALENA doit être revu. Il devrait être mis au goût du XXI^e siècle, afin de s'assurer que les avantages du commerce sont partagés de façon plus large et à plus de personnes.

C'est pourquoi nous travaillons d'arrache-pied pour renégocier un Accord de libre-échange nord-américain à jour et amélioré qui soit favorable à toutes les parties : il offrira des possibilités prometteuses pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Nous maintiendrons et défendrons toujours les intérêts et les valeurs des Canadiens. Le gouvernement du Canada s'est engagé à conclure une bonne entente.

Europe

Le gouvernement cherche, au-delà de l'Amérique du Nord, à établir des relations commerciales plus étroites avec de nouveaux marchés importants.

En Europe, cette recherche a conduit à la mise en place de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne. En septembre 2017, toutes les parties importantes de l'Accord sont entrées en vigueur, ce qui a approfondi nos liens avec le deuxième marché économique mondial le plus important et offert aux entreprises canadiennes un accès sans précédent à un marché de 500 millions de personnes dont le PIB s'élève à 22 billions de dollars.

Comprenant des engagements en matière de droits du travail, de protection de l'environnement, de développement durable et de diversité culturelle, l'AECG représente un modèle d'accord commercial moderne et progressiste.

Asie-Pacifique

Également, le gouvernement explore activement des possibilités pour le Canada dans la région à croissance rapide de l'Asie-Pacifique.

Une réalisation phare est l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP) qui, conjointement avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Corée qui est entré en vigueur en 2015, permettra au Canada de s'établir solidement sur le marché asiatique.

Le PTPGP, le plus important accord commercial régional de l'histoire, établira un réseau de marchés ouverts dans la région de l'Asie-Pacifique, représentant 495 millions de personnes et un PIB combiné de 13,5 billions de dollars. Cet accord englobe des marchés importants de l'Asie, comme le Japon, la Malaisie et le Vietnam, et une possibilité importante de croissance supplémentaire lorsque d'autres pays adhéreront à l'accord.

Le gouvernement s'est employé non seulement à ouvrir les marchés, mais également à s'assurer que l'Accord protège l'importance de la préservation de l'identité et de la diversité culturelles et fasse la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, de l'égalité des sexes et des droits des Autochtones. Il comprend aussi les dispositions les plus rigoureuses concernant le travail et l'environnement à avoir été comprises dans un accord commercial.

Alors qu'il recherche de nouvelles possibilités commerciales, le gouvernement collaborera avec des secteurs clés – comme le secteur de l'automobile et les secteurs soumis à la gestion de l'offre – afin d'évaluer les répercussions économiques possibles des accords commerciaux et de veiller à ce que ces secteurs clés maintiennent leur vigueur et leur compétitivité.

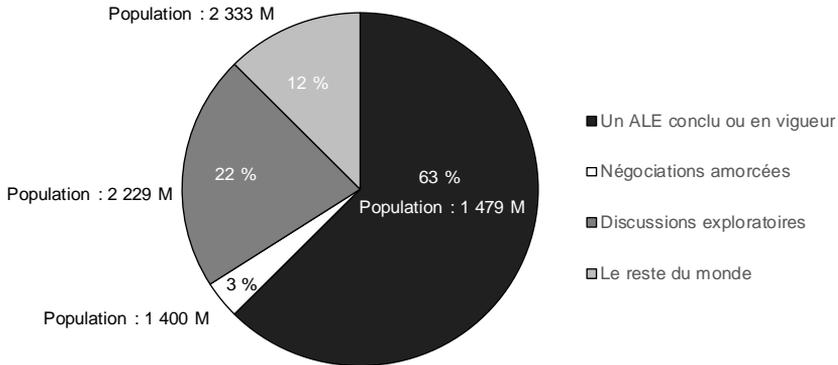
Chercher de nouveaux marchés

En plus de l'ALENA, de l'AECG et du PTPGP, le gouvernement continue d'explorer d'autres possibilités de conclure des accords de libre-échange partout dans le monde, y compris des discussions exploratoires avec la Chine et des discussions avec un certain nombre de partenaires importants et des groupes régionaux, comme l'Alliance du Pacifique (le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou), le MERCOSUR (l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Graphique 1.7

Réseau de libre-échange du Canada

(% du PIB mondial)



Sources : Fonds monétaire international, base de données des Perspectives de l'économie mondiale; base de données de la Banque mondiale

Afin d'accélérer davantage les exportations vers l'Asie, le gouvernement apportera également des améliorations ciblées à ses programmes d'exportation pour la région. Plus particulièrement, cette nouvelle stratégie a pour objectif de nouer des relations bilatérales solides avec la Chine – le deuxième partenaire commercial le plus important du Canada – afin de créer plus d'emplois au Canada à la suite de l'élargissement des échanges commerciaux. Le Canada et la Chine ont le but commun de doubler leur commerce bilatéral d'ici 2025.

Le gouvernement propose de fournir jusqu'à 75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 11,8 millions de dollars par année par la suite, à Affaires mondiales Canada pour que le soutien diplomatique et commercial canadien soit plus solidement établi en Chine et en Asie. Ces mesures comprennent l'augmentation du nombre de diplomates et de délégués commerciaux canadiens sur le terrain en Chine ainsi que de nouvelles initiatives visant à promouvoir les échanges du Canada avec la Chine et d'autres marchés asiatiques.

Assurer un commerce responsable et axé sur les règles

À mesure que nous cherchons à ouvrir des marchés partout dans le monde, nous devons également appuyer les industries nationales dans le sillage de la prise de mesures commerciales. Nous devons aussi adopter les mesures nécessaires pour assurer un système commercial rigoureux axé sur les règles qui établit un équilibre entre les intérêts des intervenants canadiens, tant au Canada qu'à l'étranger.

À cette fin, le gouvernement s'est engagé à soutenir et à défendre l'industrie forestière canadienne face à des droits américains non justifiés. Le gouvernement propose d'accorder 191 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Affaires mondiales Canada et à Ressources naturelles Canada pour soutenir les emplois liés au bois d'œuvre, y compris au moyen des mécanismes de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce et de l'ALENA. Le gouvernement poursuivra également ses efforts en vue de négocier un accord durable sur le bois d'œuvre avec les États-Unis qui assurera la stabilité des deux côtés de la frontière.

Le gouvernement a également pris des mesures au cours des dernières années, y compris la modification de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, afin de s'assurer que le système de recours commerciaux est efficace et équitable. À la lumière de la fonction essentielle qu'exerce le Tribunal canadien du commerce extérieur dans le cadre du système de recours commerciaux du Canada, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* afin de s'assurer que l'organisme continue d'exécuter son mandat efficacement. Après avoir examiné récemment le niveau des droits antidumping appliqués aux importations de panneaux de gypse en provenance des États-Unis, le gouvernement a conclu qu'ils préviennent un dommage pour les producteurs nationaux, tout en assurant un approvisionnement adéquat sur le marché. Le gouvernement continuera de surveiller cette situation afin de s'assurer que les droits produisent l'effet voulu.

Puisqu'il croit que le commerce est à son meilleur lorsqu'il profite à tous, le gouvernement a annoncé qu'il créerait un poste d'ombudsman indépendant canadien chargé de l'entreprise sociale responsable. Ce rôle représente une nouvelle norme mondiale en matière de promotion de la conduite responsable des entreprises. L'ombudsman veillera à s'assurer que les entreprises canadiennes qui exercent des activités à l'étranger font preuve de leadership en ce qui concerne les pratiques déontologiques, sociales et environnementales. Un financement de 6,8 millions de dollars sur six ans à compter de 2017-2018, et 1,3 millions de dollars par année par la suite, sera fourni à cette fin.

Un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens

Lorsque les Canadiens de la classe moyenne disposent de plus d'argent pour investir, épargner et faire croître l'économie, ce sont tous les Canadiens qui en profitent. C'est pourquoi notre première mesure législative importante visait à restaurer l'équité du système fiscal du Canada en augmentant l'impôt pour les plus riches, qui représentent 1 % des Canadiens afin de baisser les impôts pour les Canadiens de la classe moyenne.

Pour que l'économie profite à tous, nous avons besoin d'un régime fiscal équitable, et il faut que tous les Canadiens paient leur juste part. Après tout, les impôts que nous payons en tant que Canadiens permettent de bâtir l'infrastructure qui achemine nos biens jusqu'aux marchés, en plus de contribuer à la création de bons emplois bien rémunérés. Les impôts que nous payons contribuent à réparer un os fracturé et à faire reculer le cancer jusqu'au stade de la rémission. Et les impôts que nous payons signifient que si une Canadienne qui travaille fort perd son emploi, elle n'aura peut-être pas à perdre sa maison.

La prestation des programmes et des services dont les Canadiens ont besoin, parallèlement au maintien d'un faible taux d'imposition pour les petites entreprises et les familles de la classe moyenne, est importante pour le gouvernement et pour tous les Canadiens.

C'est la raison pour laquelle dans chacun de ses budgets, le gouvernement adopte des mesures pour renforcer la capacité de l'Agence du revenu du Canada de contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal et d'éliminer des échappatoires fiscales qui engendrent des avantages fiscaux pour certains aux dépens des autres.

Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal

Améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal canadien

L'évasion et l'évitement fiscal engendrent un sérieux coût financier pour le gouvernement et pour tous les contribuables. En sévissant contre l'évasion fiscale, surtout à l'étranger, le gouvernement peut s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour fournir les programmes qui viennent en aide à la classe moyenne et aux personnes qui travaillent fort pour en faire partie. Et en préservant l'intégrité du régime fiscal, le Canada se positionne toujours comme un endroit attrayant où travailler, investir et faire des affaires.

Au cours des dernières années, l'Agence du revenu du Canada a transformé ses programmes relatifs à l'observation des règles fiscales. En ciblant l'inobservation des règles fiscales dans les secteurs présentant les risques les plus élevés, dont les personnes bien nanties qui ont des comptes à l'étranger, l'ARC est en mesure de mieux limiter l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Ces efforts donnent des résultats concrets pour les Canadiens.

Au cours des deux derniers exercices, le gouvernement a examiné tous les transferts importants d'argent entre le Canada et huit pays qui sont des sources de préoccupation – un total de 187 000 opérations d'une valeur totale de 177 milliards de dollars qui nécessitaient qu'on s'y penche de plus près.

En étroite collaboration avec des partenaires au Canada et partout dans le monde, on compte maintenant près de 1 000 vérifications à l'étranger et plus de 40 enquêtes criminelles reliées à des opérations à l'étranger.

Le gouvernement prend aussi des mesures énergiques contre les personnes qui font la promotion de stratagèmes d'évitement fiscal. Jusqu'à présent, il a imposé 44 millions de dollars en pénalités à ces tiers.

Grâce à ces efforts et à d'autres efforts de vérification, le gouvernement a ciblé 25 milliards de dollars en retombées financières au cours des deux derniers exercices.

Dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, le gouvernement investira 90,6 millions de dollars sur cinq ans afin de se pencher sur d'autres cas cernés au moyen des systèmes d'évaluation améliorée des risques, au pays et à l'étranger.

Alors que l'ARC a fait la preuve de sa capacité à répondre aux attentes en menant des interventions ciblées pour vérifier l'observation des règles fiscales, le budget de 2018 tient compte de l'incidence prévue sur les revenus de 354 millions de dollars sur cinq ans. Ce montant n'inclut pas le gain que retireront les provinces et les territoires par suite de ces initiatives, ce qui fera également augmenter leurs revenus fiscaux.

Pour faire en sorte que les contribuables comprennent leurs obligations fiscales et s'en acquittent, l'ARC propose de poursuivre ses efforts de sensibilisation. Ces efforts permettent d'améliorer l'observation des règles fiscales grâce à l'adoption de la méthode consistant à « bien faire dès le début » pour sensibiliser, informer et aider les contribuables en améliorant le service et en encourageant l'observation volontaire.

Pour veiller à ce que les cours fédérales du Canada, y compris la Cour canadienne de l'impôt, reçoivent un soutien adéquat pour traiter un nombre croissant de dossiers de plus en plus complexes, le gouvernement propose de fournir 41,9 millions de dollars sur cinq ans, et 9,3 millions par année par la suite, au Service administratif des tribunaux judiciaires. Cet investissement comprend une aide pour de nouveaux membres du personnel de première ligne du greffe et de la magistrature, dont la majorité devrait appuyer la Cour canadienne de l'impôt.

Exigences supplémentaires en matière de déclaration pour les fiducies – Propriété effective

Le fait de disposer de meilleurs renseignements sur les propriétaires d'entités et constructions juridiques au Canada – les renseignements sur la propriété effective – aidera les autorités à lutter efficacement contre l'évitement fiscal agressif, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles perpétrées par l'usage impropre de différentes formes juridiques d'entreprises.

Afin d'accroître la disponibilité de renseignements sur la propriété effective, le gouvernement propose d'instaurer des exigences accrues en matière de déclaration de l'impôt sur le revenu pour certaines fiducies relatives à la fourniture de renseignements supplémentaires sur une base annuelle applicables à l'année d'imposition 2021 et aux années subséquentes.

En décembre 2017, les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux ont conclu un accord de principe visant à apporter des modifications législatives à leurs lois sur les sociétés afin d'exiger que les sociétés conservent des renseignements exacts et à jour sur les propriétaires effectifs et qu'elles éliminent le recours aux actions au porteur.

Le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en vue d'accroître la disponibilité des renseignements sur la propriété effective.

Le gouvernement poursuivra sa collaboration avec les provinces et les territoires afin de déterminer d'éventuels mécanismes qui permettront d'améliorer l'efficacité du système dans son ensemble.

Lutter contre l'évitement fiscal international abusif

Renforcer les règles fiscales internationales du Canada

Le gouvernement agit aussi pour lutter contre l'évitement fiscal abusif à l'échelle internationale en instaurant des mesures qui protégeront l'intégrité du régime fiscal international du Canada et le rendront plus équitable. Ce système comprend des règles pour empêcher les contribuables d'éviter de payer l'impôt canadien sur le revenu en transférant leur revenu tiré de biens dans des sociétés résidentes à l'étranger. Il comprend aussi des règles qui visent à s'assurer que les non-résidents paient leur juste part d'impôt sur le revenu tiré de sources canadiennes.

Afin de renforcer les règles fiscales internationales du Canada, le gouvernement propose des mesures visant à :

- s'assurer que ces règles ne peuvent pas être évitées en recourant à des « arrangements de référence » (qui permettent aux contribuables d'accumuler, à leur propre bénéfice, le rendement de biens qu'ils ont fournis à une société résidant à l'étranger);
- empêcher des sociétés canadiennes de faire des distributions non voulues et libres d'impôt à des actionnaires non-résidents par l'utilisation de certaines transactions concernant des sociétés de personnes et des fiducies.

Mise à jour sur l'évitement fiscal international – Érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices

Le gouvernement est résolu à protéger le régime fiscal du Canada; il a d'ailleurs participé activement au projet conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des vingt (OCDE/G20) visant à lutter contre le transfert inapproprié de bénéfices réalisés à l'étranger et d'autres planifications fiscales internationales par des sociétés ou des personnes riches visant à éviter l'impôt. Ce projet est connu sous le nom d'initiative contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Le gouvernement poursuivra sa collaboration avec ses partenaires de la scène internationale afin d'améliorer la résolution de différends internationaux et d'assurer une réponse cohérente et uniforme à l'évitement fiscal transfrontalier.

Améliorer les règles nationales qui ont une incidence sur les activités transfrontalières

Renforcer les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées

Le Canada dispose depuis longtemps d'un ensemble robuste de règles visant à empêcher l'évitement ou le report d'impôt en recourant à des sociétés affiliées étrangères. Le gouvernement continue de surveiller l'efficacité de ces règles et de les adapter au besoin, y compris l'instauration, dans le budget de 2018, de propositions destinées à aborder les « arrangements de surveillance ».

Renforcer les exigences fondamentales

Empêcher l'abus des conventions fiscales

Le Canada entend adopter de nouvelles règles dans ses conventions fiscales afin de lutter plus efficacement contre l'abus de conventions, comme le chalandage fiscal. Ces règles comprennent des dispositions empêchant l'abus de conventions qui peuvent être adoptées en vertu de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ou dans le cadre du processus de négociation de conventions fiscales nouvelles ou de renégociation de conventions en place.

Harmoniser les résultats en matière de prix de transfert et la création de valeur

Le Canada a adopté la version révisée des Principes applicables en matière de prix de transfert de l'OCDE et il a joué un rôle important dans l'élaboration de directives supplémentaires sur des questions ciblées dans le cadre du projet BEPS. Ces questions comprennent l'attribution de profits à des établissements stables, le recours à la méthode de fractionnement des profits et le traitement de biens incorporels difficiles à évaluer. Des directives supplémentaires devraient être publiées au cours de l'année 2018.

Accroître la transparence et la certitude

Déclaration pays par pays Les grandes multinationales au Canada et à l'étranger doivent désormais produire des déclarations pays par pays qui contiennent des renseignements sur leur attribution de revenus et d'impôt ainsi que sur leurs activités commerciales à l'échelle mondiale. Ces rapports sont échangés avec d'autres administrations fiscales avec qui le Canada possède un accord d'échange bilatéral ou avec qui une relation d'échange a été établie en vertu de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange de déclarations pays par pays de l'OCDE. Les déclarations pays par pays sont un outil important pour lutter contre l'érosion de la base fiscale et le transfert de bénéfices en offrant à l'ARC et à d'autres administrations fiscales de nouveaux renseignements en fonction desquels les risques en matière de prix de transfert peuvent être mieux évalués.

Pratiques fiscales dommageables L'ARC échange spontanément de l'information sur certaines décisions fiscales avec d'autres administrations fiscales. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre d'un effort international coordonné en vue de lutter contre les pratiques fiscales dommageables.

Mesures supplémentaires

Instrument multilatéral En 2017, le Canada et 71 autres administrations sont devenus signataires de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, connues sous le nom collectif d'instrument multilatéral, ou IM. L'IM vise à permettre aux administrations participantes de modifier leurs conventions fiscales en place afin d'inclure des mesures élaborées dans le cadre du projet de l'OCDE et du G20 sur la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices sans devoir négocier de nouveau individuellement ces conventions. L'IM représente une priorité de haut niveau pour le gouvernement en tant qu'outil important dans la lutte contre l'évitement fiscal international. En 2018, le Canada prendra les mesures qui s'imposent pour adopter l'IM en vertu du droit canadien et le ratifier au besoin pour le faire entrer en vigueur. Le Canada continue d'étendre et de mettre à jour son ensemble de conventions fiscales et d'accords d'échange de renseignements en matière fiscale. À titre d'exemple, le Canada cherchera à faire entrer en vigueur la convention fiscale conclue avec Madagascar signée en novembre 2016.

Norme commune de déclaration – Échange de données fiscales internationales

La mise en œuvre récente de la Norme commune de déclaration de l'OCDE et du G20, qui permet aux administrations d'échanger automatiquement des renseignements sur des comptes financiers détenus par des non-résidents, permettra l'avancement de l'engagement pris par le gouvernement de promouvoir la conformité et de lutter contre l'évasion fiscale. Afin de s'assurer que les renseignements reçus sont mis à profit de manière adéquate pour examiner la population la plus susceptible de faire de l'évitement fiscal, le gouvernement propose d'accorder 38,7 millions de dollars sur cinq ans à l'ARC. Ainsi, l'Agence pourra élargir la gamme de ses activités relatives à l'observation des règles fiscales canadiennes internationales au moyen de meilleurs systèmes d'évaluation des risques et de meilleurs renseignements d'entreprise, et embaucher des vérificateurs supplémentaires.

Détention de placements passifs dans une société privée

En octobre 2017, le gouvernement a annoncé qu'il baisserait le taux d'imposition des petites entreprises, le faisant passer de 10,5 % à 9 % d'ici 2019, tout en s'assurant que ce taux ne serve pas à en tirer un avantage fiscal personnel pour un très faible nombre de particuliers bien nantis.

Le revenu des sociétés est imposé à des taux inférieurs comparativement au revenu des particuliers afin de permettre aux entreprises de conserver plus d'argent pour investir, croître et créer des emplois. Mais, à l'heure actuelle, certains propriétaires de sociétés riches peuvent tirer des avantages fiscaux importants en conservant le revenu de leur société dans leur société à des fins d'épargne personnelle. Il faut prendre des mesures pour s'assurer que le régime fiscal encourage les propriétaires de sociétés à utiliser les taux d'imposition inférieurs pour les sociétés pour appuyer leur entreprise, et non pour tirer des avantages fiscaux personnels importants.

Le gouvernement a mobilisé les Canadiens dans un dialogue ouvert sur des stratégies de planification fiscale au moyen de sociétés privées, et il a tenu compte de leur rétroaction. En ce qui concerne les efforts visant à restreindre les avantages des placements passifs détenus dans des sociétés privées, en octobre 2017, le gouvernement s'est engagé à s'assurer, dans tout changement qu'il apporterait :

- Que les placements passifs déjà effectués par des propriétaires de sociétés privées, y compris le revenu futur tiré de tels placements, seront protégés.
- Que pour l'avenir, un seuil de revenu passif annuel de 50 000 \$ soit instauré (ce qui correspond à des économies de 1 million de dollars, selon un taux de rendement nominal de 5 %) afin de donner aux propriétaires d'entreprises une plus grande marge de manœuvre. Ils pourront ainsi détenir des économies destinées à diverses utilisations, dont ils pourraient se servir ultérieurement à des fins personnelles, notamment pour un congé de maladie, un congé de maternité ou un congé parental, ou un départ à la retraite.
- Du maintien des mesures incitatives afin que les investisseurs de capital de risque et les investisseurs providentiels puissent continuer d'investir dans la prochaine génération d'innovateurs canadiens.

Au cours de la période de consultation, le gouvernement a entendu que ses propositions pourraient être très complexes et ajouter un fardeau important aux entreprises. Conformément aux principes du gouvernement, et aux contributions utiles de nombreux Canadiens ayant participé à la période de consultation, le gouvernement propose deux nouvelles mesures pour limiter les avantages tirés de l'épargne passive détenue dans une société, mais d'une manière plus ciblée et plus simple que ce qui a été proposé en juillet 2017.

Limiter aux petites entreprises l'accès au taux d'imposition des petites entreprises

La première mesure propose de limiter la capacité des entreprises ayant d'importantes épargnes passives de profiter du taux d'imposition préférentiel des petites entreprises. Le plafond actuel de la déduction accordée aux petites entreprises permet qu'un montant pouvant atteindre 500 000 \$ de revenus tirés d'une entreprise exploitée activement soit assujéti au taux d'imposition plus bas des petites entreprises. L'accès au taux d'imposition plus bas est éliminé progressivement selon la méthode linéaire pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) et leurs sociétés associées ayant entre 10 millions de dollars et 15 millions de dollars en capital imposable agrégé qui est utilisée au Canada.

Lors de la consultation, de nombreux fiscalistes et conseillers fiscaux ont suggéré que la principale raison du recours aux sociétés privées comme outil de planification fiscale était l'importante différence entre les taux d'imposition des particuliers et le faible taux d'imposition des petites entreprises. Au lieu de retirer l'accès au remboursement d'impôt tel qu'on le proposait en juillet 2017, une autre approche proposée consiste plutôt à réduire graduellement l'accès au taux d'imposition des petites entreprises dans le cas des sociétés possédant un revenu de placement passif considérable. Une telle approche renforcerait le principe selon lequel le taux des petites entreprises est ciblé de manière à soutenir ces dernières, qui ont tendance à avoir plus de difficulté à obtenir des capitaux, de sorte qu'elles puissent réinvestir dans l'entreprise qu'elles exploitent activement et non accumuler beaucoup d'épargne passive.

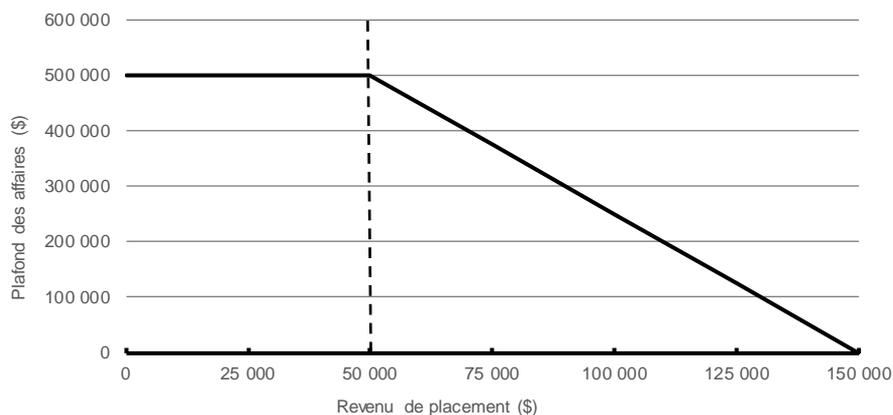
En vertu de ce principe, le gouvernement propose d'instaurer un mécanisme d'admissibilité supplémentaire pour la déduction accordée aux petites entreprises, fondé sur le revenu de placement passif de la société.

Selon la proposition, si une société et ses sociétés associées gagnent plus de 50 000 \$ en revenu de placement passif au cours d'une année, le montant de revenu admissible au taux d'imposition des petites entreprises serait graduellement réduit. Pour le nombre limité de sociétés gagnant ce niveau de revenu de placement passif, leur revenu tiré d'une entreprise exploitée activement pourrait être assujéti au taux général d'imposition du revenu des sociétés.

Il est proposé que le plafond de la déduction accordée aux petites entreprises soit réduit de 5 \$ par 1 \$ de revenu de placement supérieur au seuil de 50 000 \$ (ce qui équivaut à 1 million de dollars en placements passifs à un taux de rendement de 5 %). Ainsi, le plafond des affaires serait réduit à zéro à 150 000 \$ de revenu de placement passif (ce qui équivaut à 3 millions de dollars en placements passifs à un taux de rendement de 5 %).

Graphique 1.8

Réduction de la déduction accordée aux petites entreprises en fonction du revenu de placement passif



La proposition représente un important écart par rapport à l'approche de juillet. Fait important, la mesure ne touche pas directement les impôts sur le revenu de placement passif. Selon cette proposition, l'impôt s'appliquant au revenu de placement reste inchangé : les impôts remboursables et les taux d'imposition des dividendes demeureront identiques, contrairement à la proposition de juillet 2017. Aucune épargne existante ne sera assujettie à un autre impôt au moment du retrait, venant ainsi maintenir l'engagement du gouvernement de protéger le traitement fiscal de toute l'épargne et de tous les placements existants.

Il sera beaucoup plus simple de se conformer à la nouvelle approche; il ne sera pas nécessaire de suivre des comptes de placements passifs, nouveaux et existants; l'approche ne ciblera que les sociétés privées ayant plus de 50 000 \$ en revenu de placement passif par année, ou environ 1 million de dollars de placements passifs (en supposant que le taux de rendement moyen est de 5 %).

Qui plus est, les gains en capital réalisés sur la vente de placements actifs ou sur le revenu de placement accessoire aux activités de l'entreprise (par exemple, l'intérêt sur les dépôts à court terme détenus à des fins opérationnelles) ne seront pas pris en compte dans le calcul du revenu de placement passif aux fins de cette mesure. Avec l'approche proposée, les incitatifs seront maintenus, de sorte que les investisseurs en capital de risque et les investisseurs providentiels du Canada puissent continuer d'investir dans l'innovation canadienne.

Limiter l'accès aux impôts remboursables pour les grandes sociétés privées sous contrôle canadien

La deuxième mesure viendra limiter les avantages que les grandes sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) peuvent obtenir en se prévalant d'impôts remboursables au moment de distribuer certains dividendes.

Le régime fiscal est conçu pour imposer à un taux plus élevé le revenu de placement que gagnent les sociétés privées, correspondant à peu près au taux d'imposition du revenu des particuliers le plus élevé, et pour rembourser une partie de ces impôts lorsque le revenu de placement est payé aux actionnaires.

En pratique, toutefois, tout dividende imposable payé par une société privée peut entraîner le remboursement des impôts payés sur le revenu de placement, quelle que soit la source du dividende (c'est-à-dire, que celui-ci provienne d'un revenu de placement ou d'un revenu tiré d'une entreprise exploitée activement, lequel est assujéti à un plus faible taux).

Ainsi, les SPCC peuvent payer des dividendes plus faiblement imposés à même leurs revenus communs tirés d'une entreprise exploitée activement imposés au taux général d'imposition des sociétés et demander malgré tout un remboursement des impôts payés sur leur revenu de placement qui doit faire l'objet de taux d'imposition plus élevés. Cela peut procurer un avantage fiscal significatif. Le gouvernement propose que les SPCC ne soient plus en mesure d'obtenir de remboursement d'impôts payés sur le revenu de placement alors qu'elles distribuent des dividendes tirés de revenus imposés au taux général d'imposition des entreprises. Les remboursements continueront d'être offerts lorsque le revenu de placement est payé.

Cibler l'incidence des changements au placement passif

Au total, les propositions du budget de 2018 qui visent les placements passifs sont ciblées – moins de 3 % des SPCC seront touchées, soit environ 50 000 sociétés privées.

Dans l'ensemble, plus de 90 % des revenus fiscaux découlant des deux mesures seraient générés à même les sociétés dont le revenu des propriétaires ferait partie de la tranche supérieure de 1 % de la distribution du revenu. Les propriétaires situés en deçà du seuil de 1 % dont la société est touchée par les mesures auraient malgré tout accumulé typiquement d'importants avoirs.

Les deux mesures entreront en vigueur au cours de l'année d'imposition qui commence après 2018.

Au total, y compris les changements apportés par le gouvernement aux règles sur la répartition du revenu, le gouvernement s'attend à toucher, grâce à ces mesures, une somme de 925 millions de dollars par année d'ici 2022-2023.

Tableau 1.1

Mesures visant à limiter la planification fiscale au moyen de sociétés privées

(M\$)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Détention de placements passifs dans une société privée							
	0	(43)	(305)	(650)	(630)	(705)	(2 333)
Répartition du revenu au moyen de sociétés privées (décembre 2017)							
	(45)	(190)	(200)	(205)	(215)	(220)	(1 075)
Total	(45)	(233)	(505)	(855)	(845)	(925)	(3 408)

En quoi ces changements peuvent toucher les entreprises qui détiennent des placements passifs

Elise détient une entreprise de service de traiteur. Sa société gagne 100 000 \$ (après impôt) en revenu d'entreprise chaque année et verse 75 000 \$ en dividendes pour couvrir les frais de subsistance d'Elise. Elise épargne les 25 000 \$ restants au cours de chacune des trois années qui suivent dans le but de constituer un fonds pour son congé parental prévu. Elise ne sera pas touchée par les nouvelles règles parce que le revenu de placement sur son épargne sera nettement inférieur au seuil de 50 000 \$ et qu'elle ne gagne pas de revenu d'entreprise imposé selon le taux général des sociétés.

Simon est un agriculteur constitué en personne morale. Dans la mesure du possible, il met de côté son revenu supplémentaire pour gérer les risques liés aux conditions météorologiques et les autres risques touchant son gagne-pain. Son but est d'épargner 500 000 \$. Il choisit d'effectuer son épargne par l'entremise de sa société dans le cadre du programme Agri-investir afin de tirer parti des contributions de contrepartie du gouvernement. Le revenu de placement d'Agri-investir n'est pas considéré comme un revenu passif. Simon ne sera donc pas touché par les nouvelles règles.

Claire a lancé une entreprise de détail qui connaît du succès, et elle utilise maintenant les gains retenus dans sa société pour investir dans des entreprises en démarrage prometteuses. Elle a vendu son intérêt de 20 % dans une entreprise de technologies propres en croissance, et elle a réalisé un gain en capital de 1 million de dollars, qu'elle a réinvesti dans deux nouvelles entreprises en démarrage. Claire ne sera pas touchée par les nouvelles règles parce que son intérêt de propriété dans cette entreprise exploitée activement est tel que son gain en capital ne comptera pas dans le seuil de 50 000 \$ et que Claire réinvestit activement les fonds.

Amrita détient un hôtel. Son revenu dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à son contrôle. Ainsi, chaque année, elle met des fonds de côté pour s'assurer qu'elle peut continuer de payer les salaires et les dépenses en cas de ralentissement. Amrita a 400 000 \$ d'épargne dans sa société, qu'elle investit dans des obligations à faible risque. Amrita ne sera pas touchée par les nouvelles règles parce que le revenu de placement sur son épargne sera nettement inférieur au seuil de 50 000 \$ et qu'elle ne gagne pas de revenu d'entreprise imposé au taux général des sociétés.

Saanvi exploite un magasin de détail et conserve des dépôts en argent afin de payer ses fournisseurs et le salaire de ses employés. Elle gagne un revenu d'intérêts sur ces dépôts, qui, dans sa situation, est considéré comme accessoire à son entreprise. Saanvi ne sera donc pas touchée par les nouvelles règles.

Louis détient une société privée très lucrative qui gagne plus de 500 000 \$ par année. Il a accumulé un portefeuille d'une valeur de 5 millions de dollars, qu'il entend céder à ses enfants. Vu son niveau d'épargne et le niveau de revenu, Louis n'aura plus droit à l'avantage du taux des petites entreprises pour financer d'autres placements passifs à compter de 2019. Tout le revenu de sa société sera imposé selon le taux général des sociétés.

Éliminer les échappatoires fiscales

Le gouvernement s'est engagé à éliminer les échappatoires fiscales qui bénéficient à de petits groupes de contribuables aux dépens des Canadiens qui paient leur juste part d'impôt. Le budget demeure dans le sillage des efforts du gouvernement visant à apporter des ajustements législatifs pour s'assurer que le régime fiscal fonctionne comme prévu. Des modifications législatives continues contribuent à faire en sorte qu'au fil de l'apparition de nouveaux stratagèmes d'évitement, le gouvernement peut continuer de protéger le régime fiscal et de bâtir une économie qui profite à tous.

Pour rendre le régime fiscal plus équitable :

- Le gouvernement propose d'améliorer les règles anti-évitement qui visent à prévenir un petit groupe de contribuables, habituellement des banques canadiennes et d'autres institutions financières, d'obtenir un avantage fiscal en créant des pertes artificielles qui peuvent être appliquées à d'autres revenus en recourant à des instruments financiers sophistiqués ainsi que d'opérations de rachat d'actions structuré.
- Le gouvernement propose également de préciser l'application de certaines règles pour les sociétés en commandite dans le but d'empêcher les contribuables de tirer des avantages fiscaux indus en ayant recours à des structures de sociétés de personnes complexes.

Chapitre 1 – Croissance

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
1.1 Aide accrue pour ceux qui en ont le plus besoin							
Introduction de l'Allocation canadienne pour le travail	0	125	505	510	515	520	2 175
<i>Moins : fonds annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2017</i>	0	-125	-500	-510	-520	-530	-2 185
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour le travail	0	45	191	195	200	200	830
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations	0	5	6	6	0	0	17
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	0	-1	-1	-1	-1	-4
Construire plus de logements locatifs pour les familles canadiennes	0	31	35	36	9	4	114
1.1 Total – Aide accrue pour ceux qui en ont le plus besoin	0	80	236	236	202	192	947
1.2 Égalité dans la population active							
Transparence salariale	0	1	2	0	0	0	5
Soutenir l'égalité à l'égard du rôle parental et la souplesse permettant le retour rapide au travail	0	4	257	310	320	332	1 223
<i>Moins : revenus des cotisations d'assurance-emploi</i>	0	-96	-276	-285	-296	-306	-1 259
Appuyer les organisations communautaires dédiées aux femmes	0	10	15	25	25	25	100
Conversation nationale avec les jeunes Canadiens sur l'égalité des sexes	0	2	1	2	2	2	8
Mobiliser les hommes et les garçons pour promouvoir l'égalité des sexes	0	1	1	0	0	0	2
Politique fondée sur des données probantes	0	10	10	9	9	9	45
1.2 Total – Égalité au sein de la population active	0	-68	10	61	60	62	124
1.3 Compétences pour l'économie de demain							
Emplois d'été Canada 2019-2020	0	2	112	112	112	112	449
Améliorer la qualité des renseignements professionnels et des résultats de programme	0	6	6	6	6	6	28
<i>Moins : sources provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-6	-6	-6	-6	-6	-28

Chapitre 1 – Croissance

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Rendre l'assurance-emploi mieux adaptée et plus efficace	0	141	223	75	76	78	592
<i>Moins : revenus projetés</i>	0	-35	-102	-106	-110	-114	-467
<i>Moins : sources provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-4	0	0	0	0	-4
<i>Moins : réaffectation de fonds d'une année sur l'autre</i>	0	-6	0	0	0	0	-6
Aider les femmes à entrer sur le marché des métiers et à y réussir	0	4	4	4	4	4	20
<i>Moins : sources provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-4	-4	-4	-4	-4	-20
Programme de préparation à la formation d'apprenti	0	6	10	10	10	10	46
Entrer sur le marché du travail et y demeurer, et les parcours professionnels des femmes des minorités visibles qui sont nouvellement arrivées au Canada	0	11	11	11	0	0	32
Examen horizontal des compétences	0	1	0	0	0	0	1
1.3 Total – Compétences pour l'économie de demain	0	115	252	101	88	86	642
1.4 Renforcer le commerce							
Recettes douanières perdues liées à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste	0	0	455	492	565	597	2 108
Chercher de nouveaux marchés	0	15	15	15	15	15	75
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	1	40	40	39	39	39	198
1.4 Total – Renforcer le commerce	1	55	510	546	619	651	2 381
1.5 Un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens							
Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal	0	-32	-46	-45	-41	-21	-184
Lutter contre les stratagèmes agressifs d'évasion fiscale internationale	0	5	6	9	10	9	39
Détention de placements passifs dans une société privée	0	-43	-305	-650	-630	-705	-2 333
Éliminer les échappatoires fiscales	0	-365	-560	-540	-540	-560	-2 565
1.5 Total – un régime fiscal pour tous les Canadiens	0	-435	-905	-1 226	-1 201	-1 277	-5 044
Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette	1	-253	103	-282	-232	-286	-950



+ PROGRÈS

Les Canadiens sont des innovateurs

« Les innovateurs ont en commun [...] des traits que nous possédons tous à la naissance : la curiosité, le courage, la créativité et l'esprit de collaboration, auxquels ils combinent un intérêt puissant pour la découverte de la vérité. Mais la découverte n'est qu'une partie de l'équation, car il est tout aussi important d'utiliser judicieusement les innovations pour le mieux-être de tout le monde. »

– Neil Turok, Directeur, Institut Péricimètre pour la physique théorique

Nous avons toujours su qu'il est possible de faire mieux et nous avons maintes fois utilisé la curiosité, le courage, la créativité et la collaboration pour créer un changement positif pour nous-mêmes et pour le monde.

Cet esprit d'innovation qui caractérise les Canadiens a contribué à la création d'industries et d'emplois qui ont façonné et fait croître la classe moyenne du Canada. Aujourd'hui, cette même volonté d'innovation crée de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités d'exportation dans les industries en croissance alors même qu'elle transforme les emplois dans les industries existantes.

Les innovations que nous réalisons aujourd'hui créeront de nouvelles perspectives d'emploi excitantes pour les travailleurs d'aujourd'hui et de meilleures occasions pour nos enfants et nos petits-enfants. Nous leur demandons ce qu'ils voudraient faire lorsqu'ils seront grands, mais il est à prévoir que plusieurs d'entre eux occuperont des emplois et travailleront dans des industries qui n'existent même pas encore. Après tout, les plus grandes entreprises du monde d'aujourd'hui n'existaient pas il y a tout juste une génération ou deux.

En même temps, en effectuant des investissements intelligents aujourd'hui, le genre d'investissements qui donne à un plus grand nombre de personnes une chance véritable et équitable de réussir, nous pouvons créer une économie tournée vers l'avenir pour le Canada, une économie à laquelle nos enfants et nos petits-enfants voudront participer et où ils occuperont des emplois stimulants pour lesquels ils seront qualifiés.

Que nous soyons chercheurs débutants, scientifiques chevronnés ou chefs de direction des entreprises qui sont aux commandes de l'innovation, nous avons tous un rôle à jouer dans l'édification de l'économie de demain. Il en va de même pour le gouvernement. Investir dans les personnes et les projets qui changeront notre monde pour le mieux n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi la chose intelligente à faire pour l'économie canadienne.

Tout commence par une simple question...

En tant qu'innovateurs, nous cherchons des réponses aux questions difficiles et nous cherchons des façons de mettre en pratique ce que nous avons appris. C'est le désir de comprendre le fonctionnement du cœur humain qui a conduit aux premières découvertes sur les interventions à cœur ouvert et à l'invention du stimulateur cardiaque artificiel. Notre curiosité au sujet de notre façon d'apprendre et de réfléchir a conduit à des percées en matière d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle, des découvertes grâce auxquelles nous pouvons circuler à l'aide de nos téléphones intelligents et envisager d'un jour nous rendre au travail et à l'école dans des voitures sans chauffeur dans l'avenir.

Le gouvernement propose d'importants nouveaux investissements afin que les scientifiques et les chercheurs actuels et futurs du Canada puissent disposer des fonds et du soutien dont ils ont besoin pour leurs travaux. Le budget de 2018 propose un investissement de près de 4 milliards de dollars dans le système de recherche du Canada pour soutenir les travaux des chercheurs et leur donner accès à des outils et des installations à la fine pointe.

Ces investissements visent bien plus d'une simple amélioration de la situation du statu quo, mais présentent une occasion inégalée d'apporter de vrais changements. Par conséquent, les investissements prévus au budget de 2018 seront liés à des conditions et des objectifs clairs pour que la nouvelle génération de chercheurs canadiens – étudiants, stagiaires et chercheurs en début de carrière – soit plus nombreuse, plus diversifiée et mieux soutenue.

Conseils subventionnaires du Canada

Le Canada soutient ses chercheurs et scientifiques par l'entremise de trois organismes : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada. Ensemble, ces organismes soutiennent et promeuvent la recherche de haute qualité dans une grande variété de disciplines et de domaines, qu'il s'agisse de rendre les milieux de travail plus sûrs, de fabriquer des piles plus durables ou encore de chercher de nouveaux moyens d'aider les patientes atteintes d'un cancer ovarien à augmenter leur espérance de vie.

La recherche menée par les scientifiques fédéraux touche à tout, de la qualité de l'eau et de l'air à la sécurité alimentaire, en passant par le développement de médicaments et de vaccins qui jouent un rôle crucial dans la protection et l'amélioration de la vie des Canadiens. Le budget de 2018 propose des mesures visant à « réinventer » le Conseil national de recherches du Canada qui joue un rôle clé en matière d'excellence et de collaboration en matière de recherche, rapprochant les plus grands esprits novateurs de partout au pays dans la quête de solutions et d'avancées qui importent pour les Canadiens. Le budget de 2018 propose également d'investir dans les installations et les laboratoires scientifiques fédéraux de calibre mondial au pays afin de permettre aux scientifiques de continuer à mener des travaux de recherche qui favorisent la prise de décision fondée sur des données probantes.

Le budget de 2018 propose de fournir 2,6 milliards de dollars en soutien additionnel sur cinq ans aux innovateurs du Canada. En plus de ces nouveaux fonds, le budget annonce des mesures qui viendront transformer les programmes d'innovation, les rendant plus faciles d'accès et d'utilisation, en plus d'accroître le soutien offert aux entreprises canadiennes qui veulent prendre de l'expansion et vendre de nouveaux produits sur le marché mondial. Le budget de 2018 propose aussi de nouvelles initiatives visant à rendre la réglementation des entreprises plus efficiente et moins coûteuse. Il cherche également à promouvoir auprès des entrepreneurs canadiens une plus grande sensibilisation et une utilisation accrue des titres de propriété intellectuelle, atouts importants qui peuvent stimuler la croissance d'entreprises innovantes dans l'économie moderne. Les entreprises et les entrepreneurs des régions rurales sont d'importants contributeurs à la prospérité du Canada. Le budget de 2018 propose de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement opérationnel dans les régions rurales.

Chapitre 2 : Faire avancer les objectifs d'égalité des sexes du Canada



Initiatives clés du chapitre 2 qui font avancer les objectifs du nouveau cadre des résultats relatifs aux sexes :

- Améliorer la diversité dans la communauté de la recherche au moyen d'investissements dans les conseils subventionnaires, les initiatives de collecte de données, les chercheurs en début de carrière et une planification visant à atteindre l'égalité des sexes.
- Aider les femmes entrepreneures à assurer la croissance de leurs entreprises grâce à la nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat.
- Soutenir l'avancement des femmes dans des postes de direction en reconnaissant publiquement les sociétés engagées à faire la promotion des femmes.

Plan pour l'innovation et les compétences du Canada

Le budget de 2017 a lancé le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada, un effort ambitieux pour faire du Canada un centre d'innovation de premier plan dans le monde, créer plus d'emplois bien rémunérés et contribuer au renforcement et à la croissance de la classe moyenne. Un certain nombre d'initiatives phares sont en cours :

Cinq supergrappes d'innovation, sélectionnées à partir de propositions concurrentielles de partout au Canada, ont été annoncées. Lorsque les petites, moyennes et grandes entreprises, les établissements d'enseignement et les organismes à but non lucratif unissent leurs forces pour générer des idées audacieuses, il en ressort de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens et des recherches avant-gardistes qui profitent à tous.

Les nouvelles supergrappes du Canada

Créer des chaînes d'approvisionnement alimentées par l'intelligence artificielle (SCALE.AI) à Montréal et dans le Corridor Québec-Waterloo

Promouvoir la fabrication de prochaine génération (fabrication de pointe) dans le Sud de l'Ontario

Développer des entreprises axées sur les données (BC Digital) en Colombie-Britannique

Libérer le potentiel des cultures canadiennes (Protein Industries Canada) dans les Prairies

Tirer le maximum de l'économie des océans du Canada (Groupe Océan) dans le Canada atlantique

Six tables sectorielles de stratégies économiques ont été mises en place pour les secteurs présentant un grand potentiel de croissance et de création d'emplois de qualité pour les entreprises canadiennes : la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, les sciences biologiques et de la santé, et les ressources propres. Les tables sectorielles de stratégies économiques ont désigné quatre secteurs clés où un soutien supplémentaire pourrait stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Ce sont la réglementation intelligente, la numérisation et les données, la propriété intellectuelle et les services à l'exportation. Le budget de 2018 comprend des mesures destinées à saisir ces occasions.

La réforme des programmes existants et les nouveaux investissements transformateurs dans les compétences changent la donne pour les jeunes Canadiens et les adultes qui souhaitent retourner aux études (grâce à des bourses canadiennes pour étudiants bonifiées), pour les travailleurs adultes qui souhaitent se recycler (grâce à un meilleur accès aux prestations d'assurance-emploi), pour les jeunes Canadiens qui intègrent le marché du travail (grâce à de nouvelles possibilités d'emploi et de formation en milieu de travail) et pour les Canadiens sans emploi ou sous-employés qui cherchent une formation en vue de trouver un nouvel emploi (grâce à des initiatives axées sur les compétences et la formation financées par l'intermédiaire des ententes de transfert relatives au marché du travail).

Les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires ont entrepris d'importantes négociations sur les **ententes de transfert relatives au marché du travail**. Ces nouvelles ententes, qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2018, fourniront 2,7 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, aux provinces et aux territoires pour répondre aux besoins en compétences et en formation, ce qui devrait permettre aux personnes de progresser dans leur cheminement professionnel.

Innovation Canada a été lancé en janvier 2018 comme point de contact unique pour les innovateurs et les entrepreneurs canadiens qui cherchent à faire croître leur entreprise. Cette interface électronique novatrice est une passerelle menant les entrepreneurs aux programmes et aux services du gouvernement (y compris ceux des ordres provinciaux et territoriaux). L'outil génère des résultats ciblés, dirigeant les entreprises vers les ressources dont ils ont précisément besoin.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a également lancé une série de fonds et d'initiatives visant à soutenir les entreprises canadiennes qui veulent croître et créer plus d'emplois bien rémunérés :

- Le **Fonds stratégique pour l'innovation**, destiné à consolider et à simplifier les programmes opérationnels de soutien industriel et à attirer et à soutenir de nouveaux investissements commerciaux de qualité
- L'**Initiative de catalyse du capital de risque**, destinée à accroître la disponibilité du capital de risque au stade tardif en appui à la croissance des entreprises innovatrices au Canada
- L'**Initiative Impact Canada**, centrée sur l'accélération des approches de financement fondées sur les résultats à l'échelle du gouvernement
- Le programme d'approvisionnement **Solutions innovatrices Canada**, répondant à la demande de longue date de la part des entreprises canadiennes de les aider à communiquer avec le gouvernement en tant que collaborateur et premier client

Investir dans les scientifiques et les chercheurs canadiens

Le monde vit une transformation vers une économie fondée sur le savoir et alimentée par la création d'idées et leur conversion en valeur commerciale. Cette transformation s'accompagne de perspectives de nouveaux emplois et de nouvelles solutions à certains des plus sérieux problèmes dans le monde. Elle provoque aussi un changement dans la nature du travail, la nature des emplois de la classe moyenne et des compétences nécessaires pour réussir dans ces emplois.

Le Canada est en bonne position pour prendre la tête dans les années à venir. Abrisant une main-d'œuvre hautement qualifiée et quelques-uns des meilleurs chercheurs dans le monde, le Canada est promis à de brillantes perspectives, et ce, grâce aux investissements déjà effectués en sciences, en recherche et en innovation. Ces investissements ont servi à bâtir des universités et des collèges réputés internationalement et ils ont façonné un solide environnement de recherche qui est reconnu à travers le monde et qui attire les plus grands talents dans d'importants domaines en émergence, comme celui de l'intelligence artificielle. La prochaine étape consiste à tabler sur ces réussites et à faire du Canada un modèle apte à attirer la crème des chercheurs des quatre coins de monde.

Figure 2.1 – Bâtir un avenir plus prometteur



Soutenir la recherche et les chercheurs de la prochaine génération

La recherche élargit notre compréhension du monde, fait émerger de nouvelles idées, mène à la création de nouveaux emplois pour nos enfants et nos petits-enfants et contribue à l'émergence d'un milieu de travail plus apte à relever les défis avec créativité et confiance. La recherche ne procure pas que des bénéfices économiques, elle rend le Canada et le monde plus sûrs, plus sains et meilleurs.

Dans la dernière année, le gouvernement du Canada a reçu le rapport du Comité d'experts de l'Examen du soutien fédéral aux sciences dirigé par le Dr David Naylor. Bien que le Canada dépense plus en recherche et développement dans le secteur de l'enseignement supérieur (en pourcentage du produit intérieur brut) que tout autre pays du Groupe des Sept (G7), cet examen a mis en lumière un certain nombre de difficultés qui nécessitent une intervention urgente. Celles-ci incluent la diminution du financement disponible par chercheur et la nécessité de transformer en profondeur la manière, le moment et l'endroit où le Canada investit en encourageant plus de collaboration à l'échelle mondiale, la recherche interdisciplinaire et l'accroissement du soutien à la recherche susceptible d'être à l'avant-garde. L'Examen a aussi conclu à la nécessité de s'intéresser plus particulièrement à la prochaine génération de chercheurs, y compris les étudiants et les chercheurs en début de carrière, et à favoriser l'émergence d'une communauté scientifique qui ressemble davantage au Canada, c'est-à-dire plus diversifiée, et comptant plus de femmes.

Depuis la publication des recommandations de l'Examen du soutien fédéral aux sciences en 2017, le gouvernement a entendu le message fort et unanime de la communauté scientifique sur l'importance d'investir dans l'avenir de la recherche au Canada, une recherche qui soutient les jeunes chercheurs et adhère à la notion que la recherche de pointe est de plus en plus internationale et interdisciplinaire, qu'elle présente des risques élevés et qu'elle demande des résultats rapides.

Le gouvernement propose donc des mesures destinées à rendre le milieu de la recherche au pays plus réceptif, plus souple et plus moderne de manière à attirer les meilleurs chercheurs du monde et amener la recherche canadienne vers de nouveaux sommets. Le budget de 2018 propose un investissement sans précédent dans l'aide aux chercheurs, les données massives et l'équipement dont les chercheurs canadiens ont besoin pour réussir et être des chefs de file. Cet investissement comprend plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir la prochaine génération de chercheurs canadiens par l'intermédiaire des conseils subventionnaires et les instituts de recherche. Il représente le plus important investissement en recherche fondamentale jamais effectué au Canada. Il comprend aussi un montant de plus de 1,3 milliard sur cinq ans qui sera investi dans les laboratoires, l'équipement et l'infrastructure sur lesquels s'appuient les chercheurs.

Certains des résultats de recherche les plus novateurs et marquants sont obtenus lorsque les chercheurs dépassent leur champ d'études habituel et traversent les frontières pour rassembler différents savoirs et différents points de vue. Les solutions générées par la recherche interdisciplinaire et internationale peuvent avoir un effet profond sur le quotidien des Canadiens et sont la source d'innovations qui ne viennent pas d'un seul champ d'études ou d'une seule région géographique. Par exemple, des spécialistes en sciences sociales dirigés par des Autochtones qui se concentrent sur les histoires et les paysages de leurs peuples travaillent avec des experts en géochimie et réunissent plusieurs disciplines de recherche dans le but d'améliorer notre compréhension de l'histoire des peuples autochtones au Canada.

La recherche fondamentale repousse souvent la frontière du savoir afin de jeter les bases d'innovations susceptibles de créer de nouveaux produits et services pour les consommateurs à travers le monde. Ces investissements dans le travail des chercheurs appuient également les efforts du gouvernement visant à renforcer les habiletés des Canadiens et à s'assurer que le Canada possède les talents nécessaires pour se mesurer à la concurrence à l'échelle planétaire.

Femmes leaders dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)

La professeure Raquel Urtasun est une pionnière du domaine de la perception-machine. Chercheuse à l'Université de Toronto, titulaire d'une chaire de recherche du Canada et dirigeante du groupe Uber Advanced Technologies Toronto, la professeure Urtasun a élaboré des algorithmes qui permettent aux véhicules de percevoir et de comprendre l'environnement en trois dimensions et en temps réel. Son travail vise à permettre à des véhicules autonomes de circuler dans les rues de manière sécuritaire et rapidement, tout en détectant les autres véhicules et les obstacles sur la route, en tenant compte de facteurs comme le déplacement, la vitesse et la circulation. Un objectif clé du travail de la professeure Urtasun est d'en faire plus avec moins, c'est-à-dire utiliser moins de caméras et de détecteurs pour capter des volumes supérieurs de renseignements et de données sur un environnement dynamique. En conséquence, sa recherche fait progresser une industrie à la fine pointe de la technologie et aide à rendre la robotique personnelle plus accessible et abordable pour tous.

Conseils subventionnaires

Les trois conseils subventionnaires du Canada sont des organismes indépendants qui fournissent le financement fédéral pour soutenir le travail des chercheurs dans les établissements postsecondaires et les hôpitaux de recherche. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose un investissement sans précédent pour soutenir leur travail, le plus grand financement jamais accordé au Canada à la recherche fondamentale par l'intermédiaire de conseils subventionnaires.

Le budget de 2018 propose un financement de 925 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 235 millions par année par la suite, réparti comme suit :

- 354,7 millions de dollars sur cinq ans (90,1 millions par année par la suite) au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie;
- 354,7 millions de dollars sur cinq ans (90,1 millions par année par la suite) aux Instituts de recherche en santé du Canada;
- 215,5 millions de dollars sur cinq ans (54,8 millions par année par la suite) au Conseil de recherches en sciences humaines.

Pour accélérer la transition du Canada vers une approche de recherche plus moderne, le budget de 2018 propose également de créer un nouveau fonds pour les trois conseils pour soutenir la recherche internationale, interdisciplinaire, présentant des risques élevés et demandant des résultats rapides. Le gouvernement propose de fournir 275 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 65 millions par année par la suite pour cette approche novatrice dont l'administration sera confiée au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada au nom des trois conseils subventionnaires.

Chaires de recherche du Canada

M^{me} Katherine Lippel enseigne le droit civil à l'Université d'Ottawa, où elle est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail depuis 2006. Elle a été nommée membre de la Société royale du Canada en 2010; en 2017, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) l'a décorée de sa prestigieuse médaille d'or.

Ses recherches ont fait avancer notre compréhension de l'efficacité de la réglementation de la santé et de la sécurité au travail. Ses travaux majeurs consistent en une étude financée par le CRSH démontrant les effets de différents régimes d'indemnisation sur les personnes handicapées et dont les conclusions ont été citées par les universitaires et les décideurs du monde entier.

Grâce aux investissements proposés, l'augmentation des budgets annuels des conseils subventionnaires pour la recherche fondamentale atteindrait plus de 25 % en trois ans. Le financement proposé fournirait de plus un soutien accru et des possibilités de formation professionnelle pour environ 21 000 chercheurs, étudiants et employés hautement qualifiés dans l'ensemble du Canada tous les ans d'ici 2021-2022, y compris 6 000 chercheurs de premier plan et chercheurs principaux, 3 500 chercheurs en début de carrière, 8 000 étudiants de premier cycle, de deuxième cycle et au doctorat, 1 300 étudiants postdoctoraux, et 2 000 assistants de recherche et techniciens.

Forts de ces investissements, les conseils subventionnaires seront chargés d'élaborer de nouveaux plans, stratégies et cibles afin d'assurer une plus grande collaboration entre le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, pour un appui accru à la recherche interdisciplinaire et pour atteindre une plus grande diversité parmi les bénéficiaires de ce financement, y compris un soutien accru aux femmes, aux groupes sous-représentés et aux chercheurs en début de carrière. Afin de soutenir ces objectifs, le gouvernement propose d'accorder 6 millions de dollars sur cinq ans (0,5 million par la suite) pour des enquêtes destinées à recueillir des données améliorées sur les chercheurs, ainsi que 15 millions sur cinq ans pour mettre en œuvre des programmes qui valorisent l'égalité et la diversité parmi les chercheurs des établissements d'enseignement postsecondaire.

Chaires de recherche du Canada

Pour attirer et retenir les chercheurs de pointe en début de carrière dans les établissements d'enseignement postsecondaire partout au pays, le budget de 2018 propose un nouvel investissement de 210 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 50 millions de dollars par année par la suite, pour le programme des chaires de recherche du Canada afin de soutenir les chercheurs en début de carrière tout en assurant une plus grande diversité parmi les chercheurs sélectionnés et un nombre accru de femmes nommées à des chaires de recherche du Canada. Ce financement offrira la marge de manœuvre nécessaire pour améliorer le programme afin de respecter les priorités des chercheurs et pourrait donner lieu, par exemple, à la création de 250 chaires supplémentaires pour les chercheurs en début de carrière d'ici 2020-2021, et à une augmentation importante du financement pour les chercheurs en début de carrière. Le gouvernement s'attend à ce que les conseils subventionnaires consacrent ces nouveaux investissements aux chercheurs en début de carrière dont la diversité est mieux représentative de la population canadienne.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement étudiera les moyens de mieux soutenir les étudiants et la prochaine génération de chercheurs par le biais de bourses d'études et de bourses de recherche.

Soutien à la recherche

Afin que les chercheurs aient l'espace et le soutien nécessaires aux universités pour entreprendre des recherches multidisciplinaires de grande qualité, le gouvernement augmentera le Fonds de soutien à la recherche. Ce fonds fournit aux universités les ressources pour couvrir les coûts indirects de la recherche, y compris les coûts liés à l'entretien des laboratoires et d'autres espaces de recherche qui sont en général partagés et qui ne sont donc pas couverts par le financement de recherche direct accordé par le conseil subventionnaire. À cette fin, le budget de 2018 propose de fournir au Conseil de recherches en sciences humaines, qui administre ce programme au nom des conseils subventionnaires, un financement de 231,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 58,8 millions par année par la suite.

Femmes leaders dans les STIM

La professeure

Deborah McGregor, également titulaire d'une **Chaire de recherche du Canada**, à l'Université York, à Toronto, enrichit nos connaissances en matière de justice environnementale en ayant recours au droit, aux études environnementales et au savoir traditionnel autochtone en vue afin d'enquêter sur la durabilité, la gouvernance et la salubrité de l'eau et la gestion des terres des Premières Nations. La professeure McGregor, qui est Anishinaabe de la Première Nation de Whitefish River, est actuellement la principale enquêtrice de deux projets financés par le Conseil de recherches en sciences humaines.

Investir dans l'équipement dont les chercheurs ont besoin – Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation offre un accès aux outils et aux installations à la fine pointe dont ont besoin les chercheurs pour effectuer la recherche prometteuse et novatrice qui fait du Canada un chef de file sur la scène mondiale. Cet accès s'étend à l'équipement et aux laboratoires qui permettent maintenant aux chercheurs canadiens de faire des découvertes dans des secteurs comme les nouveaux matériaux composites pour les avions-chasseurs et les automobiles, les nouvelles techniques de diagnostic pour les maladies infantiles et de nouvelles méthodes pour relever le défi de l'informatique quantique.

Pour réaliser ces importants travaux de recherche, les chercheurs ont besoin d'équipements de pointe et d'endroits propices. Grâce à un financement permanent et stable, la Fondation canadienne pour l'innovation pourra fournir un accès aux meilleurs outils de recherche à environ 17 500 chercheurs et 27 000 étudiants et boursiers postdoctoraux, et ce, annuellement.

Le budget de 2018 propose d'accorder à la Fondation canadienne pour l'innovation 763 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, en vue de fournir aux chercheurs les outils dont ils ont besoin. Ce financement comprend un montant de 160 millions pour apporter un soutien accru aux installations de recherche majeures du Canada par l'intermédiaire du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation. Le gouvernement propose aussi d'établir un financement permanent de 462 millions de dollars par année d'ici 2023-2024 pour les outils et l'infrastructure de recherche soutenus par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Femmes leaders dans les STIM

Un Canadien sur trois se fie à des médicaments pour gérer une maladie chronique. Nombre de ces personnes éprouvent des difficultés à suivre le traitement prescrit par leur médecin.

Mary A. De Vera, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en matière d'observance, d'utilisation et de résultats des médicaments, examine les différentes stratégies pour s'assurer que les gens prennent leurs médicaments de la manière prescrite. En augmentant le nombre de Canadiens qui utilisent leurs médicaments de la manière prescrite, la recherche de M^{me} De Vera contribuera à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de millions de Canadiens qui se fient à des médicaments pour gérer leurs maladies chroniques tout en contribuant à réduire le coût du système de soins de santé.

Fonds des initiatives scientifiques majeures

Le Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation canadienne pour l'innovation appuie les installations scientifiques nationales qui rendent possibles les recherches de calibre international au Canada. Les installations soutenues comprennent, entre autres :

- Le Centre canadien de rayonnement synchrotron, à Saskatoon, en Saskatchewan, où s'effectue de la recherche axée sur le synchrotron dans les secteurs des mines, de l'énergie, des sciences de la vie et de la fabrication de pointe. Des découvertes récentes pourraient permettre de réaliser des gains dans la lutte contre les changements climatiques, notamment au chapitre des carburants de qualité supérieure provenant de déchets biologiques et d'une technique de réutilisation du dioxyde de carbone et du méthane.
- Le centre de recherche en physique de SNOLAB à proximité de Sudbury, en Ontario, qui aide les scientifiques à comprendre les éléments de base qui composent notre univers. Dans son laboratoire où les chercheurs s'attachent à expliquer les mystères de la matière noire, des scientifiques étudient l'impact des mines profondes sur les travailleurs. SNOLAB a soutenu diverses recherches de calibre mondial, notamment celle du professeur Art McDonald, physicien de l'Université Queen's, récipiendaire d'un prix Nobel.
- Le brise-glace de recherche canadien Amundsen, qui offre aux scientifiques une plateforme leur permettant d'étudier le vaste territoire de l'Arctique. Ce navire a donné lieu à une série de découvertes dans des dizaines de domaines, allant des écosystèmes maritimes à la santé humaine.

Exploiter les données massives

L'infrastructure de recherche numérique est le regroupement des services de connectivité, de puissance informatique et d'entreposage pour appuyer une recherche axée sur les données et les calculs. Les données massives sont devenues un outil indispensable à la réalisation de progrès scientifiques sur lequel repose la recherche de calibre mondial dans l'ensemble des domaines. Des technologies améliorées, comme l'infonuagique et le réseautage rapide, ouvrent de nouvelles possibilités de relever les défis scientifiques. Par exemple, les chercheurs médicaux en génomique peuvent utiliser la plateforme de calcul en recherche avancée pour analyser les séquences génétiques pour chercher des changements liés à l'ADN qui pourraient être la cause du cancer ou de la démence. Les chercheurs pourront éventuellement être en mesure d'élaborer des plans de traitement médical pour les patients en fonction de leur génétique, de leur âge et des données sur leur comportement, améliorant ainsi les résultats en matière de santé. Un accès amélioré aux outils et aux services de recherche numérique essentiels renforcera la réputation du Canada en tant que chef de file mondial en sciences, en recherche et en innovation.

Le gouvernement propose de fournir un financement de 572,5 millions de dollars sur cinq ans, et de 52 millions par année par la suite, afin de mettre en œuvre une stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique qui offrira aux chercheurs partout au Canada un accès plus ouvert et équitable en matière de ressources de calcul avancé et de données massives. Le ministre des Sciences collaborera avec les intervenants intéressés, y compris les provinces, les territoires et les universités, pour élaborer cette stratégie, notamment sur la façon d'y intégrer les rôles actuels de la Fondation canadienne pour l'innovation, de Calcul Canada et du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement en vue d'offrir aux chercheurs canadiens un accès simplifié.

Le profil du succès pour les sciences et la recherche au Canada

- ✓ *Un système coordonné et harmonisé qui est simple, efficace et établi en vue de répondre aux besoins des chercheurs canadiens et aux priorités modernes de recherche*
- ✓ *Un système de recherche qui attire des talents mondiaux, qui fait la promotion de la diversité et qui appuie le perfectionnement des talents aux diverses étapes de leur carrière*
- ✓ *Un nombre accru de chercheurs et d'étudiants ayant accès à l'infrastructure, à l'équipement et aux laboratoires de recherche de pointe*

Exploiter le plein potentiel de collaboration entre les entreprises et les universitaires

La recherche fondamentale et de base, soutenue par les trois conseils subventionnaires fédéraux et la Fondation canadienne pour l'innovation, alimente le système de recherche du Canada. Au cours des années, ces institutions ont permis la réalisation de découvertes dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la médecine régénératrice, découvertes qui façonneront l'économie de demain et qui procureront des avantages concrets pour les Canadiennes et les Canadiens.

Le Canada continue d'être confronté à des difficultés lorsqu'il s'agit de concrétiser sous forme de produits et de services que les gens peuvent utiliser des idées générées par sa recherche de calibre mondial. Un rôle établi que les gouvernements peuvent jouer serait de contribuer à réunir les chercheurs et l'équipement spécialisé qui se trouvent dans les établissements postsecondaires avec les entreprises qui ont des besoins en matière de recherche, mais qui n'ont ni les compétences ni l'équipement pour la mener à l'interne.

Afin de moderniser, de simplifier et d'améliorer les programmes qui réunissent les chercheurs des établissements postsecondaires et les entreprises, le budget de 2018 propose de regrouper les programmes au sein de chaque conseil subventionnaire comme suit :

- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie regroupera les subventions d'engagement partenarial, le Programme des professeurs-chercheurs industriels, les subventions Connexion et les subventions de partenariat stratégique pour les réseaux et les projets et les subventions pour les Bourses Expérience en un seul programme de subventions de recherche et de développement coopératifs;
- Les Instituts de recherche en santé du Canada regrouperont le Programme de partenariats pour l'innovation en cybersanté et le Programme de démonstration des principes en un seul programme de recherche en collaboration avec l'industrie. Le gouvernement présentera en outre une loi destinée à séparer les fonctions du président de celles du président du conseil d'administration des IRSC dans ce conseil subventionnaire, et ce, dans le but de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance organisationnelle.

Les collèges et les écoles polytechniques sont des intermédiaires en innovation qui collaborent activement avec les petites et moyennes entreprises dans leurs communautés pour relever les défis commerciaux. Le gouvernement propose de fournir un financement de 140 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, en vue d'accroître le soutien des projets d'innovation collaboratifs impliquant les entreprises, les collèges et les écoles polytechniques par l'entremise du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté.

Collèges et écoles polytechniques faisant partie de l'écosystème d'innovation du Canada

Les collèges et les écoles polytechniques établissent des partenariats directement avec les employeurs locaux afin de leur donner accès aux étudiants, au corps enseignant et à l'équipement spécialisé pour relever leurs défis commerciaux dans le cadre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté. Ce programme confère aux petites et moyennes entreprises la capacité d'entreprendre de la recherche appliquée en vue de développer de nouveaux produits aux fins de commercialisation ou d'améliorer leurs processus de production, offrant ainsi à ces entreprises les moyens de soutenir la concurrence, et ce, sans avoir à établir de capacité interne de recherche et de développement à l'interne. En entretenant des liens étroits avec leurs communautés locales, les collèges sensibilisent les entreprises au sujet des nouvelles pratiques et technologies ainsi que des pratiques exemplaires pour appuyer le développement local et économique.

Les collèges abritent également 30 centres d'accès à la technologie (CAT) situés partout au pays, des intermédiaires en innovation qui offrent un accès aux installations de recherche et qui assurent que l'expertise des étudiants et des membres du personnel est mise en lien avec les clients et les partenaires qui cherchent à relever des défis d'innovation. En 2015-2016, presque 2 000 entreprises ont obtenu des services des CAT, dont plus de 75 % étaient des petites et moyennes entreprises, et près de 1 000 étudiants ont participé à la prestation de services des CAT, correspondant à près de 89 000 heures consacrées à l'acquisition de compétences en matière d'innovation.

Instituts et organismes de recherche

À l'heure actuelle, le gouvernement affecte des fonds à un certain nombre d'organismes de recherche indépendants qui étudient un large éventail de sujets, de la science quantique à la médecine régénératrice. Le gouvernement examinera une nouvelle approche pour déterminer comment affecter le financement fédéral aux organismes de recherche indépendants, comme l'a recommandé l'Examen du soutien fédéral aux sciences. Les trois conseils subventionnaires et la Fondation canadienne pour l'innovation, par exemple, emploient un modèle concurrentiel pour déterminer les affectations de fonds.

Afin de rendre le financement fédéral pour la recherche mieux adapté et plus efficace, le gouvernement communiquera au cours de l'année de nouveaux processus concurrentiels pour les instituts et organismes de recherche. Entretiens, le budget de 2018 propose un soutien aux organismes énumérés ci-dessous.

Institut d'informatique quantique	Cet organisme de recherche canadien de calibre mondial met l'accent sur le développement de nouvelles technologies quantiques. Le gouvernement propose de fournir à l'Institut un financement renouvelé de 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019–2020, pour continuer la recherche quantique de haut calibre.
Centre de recherche et développement du Canada	Cet organisme à but non lucratif collabore avec les universitaires, l'industrie, les gouvernements et les fondations pour recenser et évaluer les découvertes prometteuses en technologie pharmaceutique. Le gouvernement propose de fournir un financement de 48 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019–2020, à titre de soutien renouvelé aux efforts du Centre pour traduire les découvertes prometteuses liées aux médicaments en des innovations en santé et en des produits thérapeutiques commercialisés.
Institut Rick Hansen	Fondé par l'« homme en mouvement » Rick Hansen, cet organisme de recherche à but non lucratif met l'accent sur la création de communautés plus accessibles et inclusives et sur le soutien de la recherche visant un meilleur traitement et une meilleure qualité de vie pour les personnes qui ont subi des blessures de la moelle épinière. Le gouvernement propose de fournir un financement renouvelé de 23,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018–2019, par l'intermédiaire de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, pour appuyer les efforts de l'Institut à réaliser des percées en matière de recherche et de soins des blessures de la moelle épinière.
Centre d'excellence sur la fédération canadienne	Le gouvernement propose de verser 10 millions de dollars en 2018-2019 à l'Institut de recherche en politiques publiques pour qu'il se dote d'un centre d'excellence sur la fédération canadienne, un organe de recherche permanent visant à promouvoir une compréhension commune de la communauté fédérale du Canada. Ce centre entreprendra des recherches sur des questions telles que l'incidence des tendances économiques et sociales émergentes sur les arrangements fédéraux du Canada.

Figure 2.2 – Le Canada est un modèle pour les chercheurs dans le monde



Sciences fédérales plus solides et davantage axées sur la collaboration

Les scientifiques du gouvernement fédéral enrichissent le milieu de la recherche au Canada en contribuant à une recherche centrée sur l'intérêt public ainsi qu'à ces découvertes scientifiques desquelles émerge l'innovation. Les scientifiques fédéraux cherchent à faire avancer la réhabilitation environnementale, la science de l'énergie et des matières, la fabrication de pointe ainsi que la santé et la salubrité alimentaire. Des milliers de scientifiques et le réseau de laboratoires fédéraux – y compris le Conseil national de recherches du Canada – consolident les capacités et les forces du Canada en recherche, notamment grâce à la collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les entreprises.

Analyse comparative entre les sexes Plus : Diversité en recherche

Amené à se réinventer de manière à exécuter le Plan pour l'innovation et les compétences, le Conseil national de recherches du Canada prend des mesures ciblées pour qu'il y ait plus de femmes, de jeunes, d'Autochtones, de personnes handicapées et de membres des minorités visibles parmi ses chercheurs. Comme mesures ciblées, il éliminera tout obstacle involontaire à la participation des chercheuses et des entrepreneures à ses programmes, et sensibilisera divers groupes de Canadiens à leur existence et à la possibilité d'y participer.

Les gouvernements de partout au monde exploitent leurs propres actifs et talents en recherche pour aider les entreprises à entreprendre une recherche utile sur le plan commercial, mais à risque élevé. C'est ainsi que des entreprises mondiales florissantes peuvent voir le jour. Le Conseil national de recherches a les installations, l'expertise et les réseaux pour mettre sur pied des équipes nationales stratégiques et à grande échelle consacrées à l'innovation de pointe. Le budget de 2018 annonce que le **Conseil national de recherches** sera « réinventé » et propose de fournir 540 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 108 millions par année, pour des mesures qui consolideront ses forces en matière de recherche et son rôle en tant que partenaire fiable de l'industrie.

- Afin de catalyser la recherche transformatrice, à risque élevé et très avantageuse avec le potentiel de découvertes scientifiques innovantes et de percées technologiques, le gouvernement propose de fournir au Conseil national de recherches un financement de 150 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 30 millions par année par la suite, en vue de financer les travaux de ses scientifiques pour qu'ils collaborent avec les innovateurs des établissements d'enseignement postsecondaire et des entreprises à des programmes de recherche et de développement à plusieurs intervenants. Cette recherche sera modelée sur la Defense Advanced Research Projects Agency aux États-Unis qui a connu beaucoup de succès.
- Afin d'encourager, de tester et de valider les idées de recherche transformatrice générées par les scientifiques de calibre mondial du Conseil national de recherches, le gouvernement propose de fournir au Conseil un financement de 30 millions de dollars sur cinq ans, et de 6 millions par année par la suite, pour établir un fonds pour l'émergence d'idées en vue de cibler des idées de recherche innovatrices au moyen d'un processus concurrentiel examiné par les pairs.

- Afin d'accroître la collaboration avec les entreprises et d'améliorer l'accès aux installations et à l'équipement spécialisés ainsi qu'aux scientifiques et aux services techniques du Conseil national de recherches, le gouvernement propose de fournir un financement de 62 millions de dollars sur cinq ans, et de 12,4 millions par année par la suite, en vue de réduire les frais chargés aux petites et moyennes entreprises, et aux universités et aux collèges.
- Afin d'améliorer la planification et l'exécution de la recherche à long terme, le gouvernement propose de convertir le financement temporaire de longue date du Conseil national de recherches en un financement permanent en lui fournissant 298 millions de dollars sur cinq ans, et de 59,6 millions par année par la suite. Le financement total proposé dans le cadre du budget de 2018 fera augmenter le total du budget annuel du Conseil national de recherches à 1,1 milliard de dollars.

Le Conseil national de recherches n'est que l'une des organisations à vocation scientifique du gouvernement. Le gouvernement a annoncé récemment un montant considérable de nouveaux fonds destinés à appuyer les activités dans les autres ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique.

Investissements majeurs dans les sciences

Les activités scientifiques fédérales de calibre mondial appuient le processus décisionnel fondé sur des données probantes, qui améliore notre qualité de vie, notre économie et notre prospérité future. Le présent gouvernement a fait d'importants investissements à ce chapitre depuis son arrivée au pouvoir pour que le Canada demeure un chef de file mondial en recherche et en innovation, surtout dans des domaines critiques, comme celui de l'environnement. Ces investissements se déclinent comme suit :

- 100 millions de dollars pour soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des sciences de l'agriculture, à l'égard notamment des priorités émergentes, comme les changements climatiques et la conservation du sol et de l'eau;
- 139 millions sur cinq ans pour les laboratoires fédéraux et les autres biens fédéraux afin de faire progresser les sciences, la recherche et l'innovation;
- environ 500 millions sur six ans pour les sciences de la mer et de l'eau douce.

Le gouvernement poursuivra ce renouvellement des activités scientifiques fédérales en lançant la première étape d'un plan ambitieux visant à **renouveler les laboratoires fédéraux**.

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) amorcera le processus visant la construction d'installations fédérales multifonctionnelles, collaboratives en technologies et en sciences. Cette nouvelle approche en matière d'activités scientifiques et de découvertes fédérales, qui éliminera le travail en cloisonnement, donnera aux scientifiques fédéraux l'accès aux installations de l'ensemble du gouvernement, y compris celles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Ressources naturelles Canada, de Pêches et Océans Canada, et d'Environnement et Changement climatique Canada, ainsi que du Conseil national de recherches afin de faire avancer la recherche interdisciplinaire sur notamment les changements climatiques, la protection des océans et la santé humaine. Le gouvernement propose un financement de 2,8 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse (58 millions selon la comptabilité d'exercice) sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 4,5 millions par année par la suite. Les nouvelles installations seront à empreinte carbone neutre et des fonds serviront à mettre sur pied un bureau de gestion du programme des infrastructures des sciences dont le mandat sera de soutenir la rénovation des laboratoires fédéraux.
- Le **Laboratoire national de microbiologie** du Canada situé à Winnipeg est de calibre mondial et a contribué à l'avancement de travaux cruciaux contre les maladies infectieuses, y compris l'aide à la mise au point d'un des premiers vaccins du monde destiné à lutter contre le virus Ebola. Afin de renforcer cette expertise et d'élargir ce pôle d'expertise au sujet des maladies infectieuses à Winnipeg, le gouvernement propose de fournir 9,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour l'établissement d'un centre d'innovation en matière de diagnostic pour les maladies infectieuses, à même les niveaux de ressources existants de l'Agence de la santé publique du Canada.
- Pour faire avancer nos connaissances sur l'Arctique canadien, le gouvernement propose de fournir 20,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2019-2020, et 5,1 millions par année par la suite, à **Savoir polaire Canada**. Ce financement appuiera la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA) et permettra à des travaux de recherche de fine pointe et de calibre mondial de renforcer le leadership canadien en sciences et technologies polaires. Le gouvernement propose par ailleurs de modifier la *Loi sur la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique* en appui au transfert du campus de la SCREA à Savoir polaire Canada.

Ces investissements seront effectués de manière coordonnée et agile, et créeront une plus grande possibilité de collaboration dans l'ensemble du gouvernement et dans tout le système de recherche.

De plus, afin de s'assurer d'avoir toujours accès aux **évaluations scientifiques indépendantes de calibre mondial** qui le guident dans l'élaboration de ses politiques dans les domaines prioritaires, le gouvernement propose de fournir au Conseil des académies canadiennes, un organisme de recherche à but non lucratif, un financement renouvelé de 9 millions sur trois ans, à compter de 2020–2021.

Le profil du succès

- ✓ *Rôle renforcé des scientifiques du gouvernement fédéral, davantage centré sur les technologies perturbatrices*
- ✓ *Lien plus étroit entre la recherche scientifique et l'amélioration de la vie des Canadiens*
- ✓ *Collaboration accrue entre les scientifiques du gouvernement fédéral et les chercheurs universitaires et du secteur privé*
- ✓ *Possibilités accrues pour les chercheurs en début de carrière*

Plan pour l'innovation et les compétences – Un partenaire fédéral des entreprises davantage axé sur le client

Essentiellement, le Plan pour l'innovation et les compétences concerne la construction d'une économie qui profite à tous, une économie où les Canadiens ont accès à des emplois de qualité et où les entreprises canadiennes se taillent une place dans un marché mondial concurrentiel qui change rapidement.

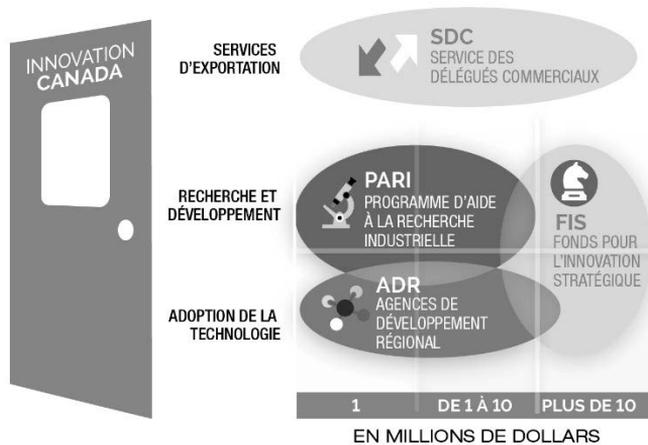
Le gouvernement appuie actuellement les entreprises de tous genres et de toutes tailles grâce à un éventail vaste et complexe de programmes. Tel que l'a recommandé le Conseil consultatif en matière de croissance économique, le Plan pour l'innovation et les compétences du budget de 2017 a annoncé un examen de tous les programmes d'innovation destinés aux entreprises en vue de mieux adapter les services aux besoins des clients, et de les rendre plus efficaces et plus aptes à favoriser la croissance des entreprises.

L'examen a été effectué dans 20 ministères et organismes fédéraux, faisant de cet exercice le premier du genre à se pencher sur l'ensemble des programmes d'innovation des entreprises.

Le profil du succès pour les entrepreneurs canadiens

- ✓ Des programmes simples, efficaces et aptes à répondre aux besoins des travailleurs et des entrepreneurs canadiens
- ✓ Un guichet unique par lequel les entreprises et les entrepreneurs canadiens peuvent accéder à l'aide fédérale plutôt que de devoir chercher l'aide dans tout le gouvernement
- ✓ Des services et des programmes qui aident les entrepreneurs canadiens et les entreprises canadiennes à forte croissance à prendre de l'expansion et à créer des emplois
- ✓ De l'aide continue pour les entreprises en croissance de sorte qu'elles soient redirigées vers les programmes appropriés sans subir de dérangement ou d'interruption alors que leurs besoins évoluent.

Figure 2.3 – Simplifier l'accès aux programmes en innovation



Donnant suite aux résultats de l'examen, le gouvernement propose une série de changements fondamentaux fondés sur les trois principes suivants :

- **Une vision axée sur les entreprises :**

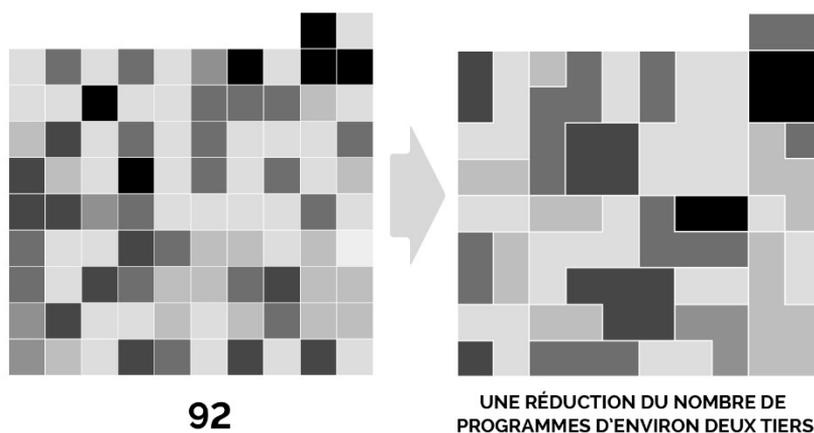
mettre l'accent sur les besoins des entreprises permet de concevoir un ensemble de programmes au centre duquel se trouve le client principal – les entreprises canadiennes. Ce principe soutient le regroupement de programmes, la rationalisation de l'ensemble des programmes et le renforcement du guichet unique à l'aide duquel les entreprises peuvent explorer facilement tous les programmes offerts – **Innovation Canada**.

Les entreprises à fort potentiel investissent habituellement davantage, innovent sans cesse et s'installent sur le marché mondial. Soutenues par une équipe de direction déterminée à obtenir des résultats et ayant un niveau élevé de tolérance au risque, les entreprises à fort potentiel s'inscrivent dans l'économie canadienne de manière disproportionnée en créant des emplois et en contribuant à la croissance du produit intérieur brut.

- **Accent sur les entreprises à fort potentiel de croissance :** faire du renforcement du soutien aux entreprises à fort potentiel un engagement de base de tous les programmes d'innovation fédéraux destinés aux entreprises dans la foulée de l'engagement pris dans le budget de 2017 consistant à « doubler le nombre d'entreprises à forte croissance au Canada [...] en le faisant passer de 14 000 à 28 000 d'ici 2025 ».
- **Responsabilisation :** mettre en place des mécanismes pour générer des données sur le rendement des programmes qui sont axées sur la mesure des résultats des entreprises par rapport aux indicateurs, comme la croissance des revenus, la performance de la productivité et l'intensité en matière d'exportation, afin de s'assurer que l'ensemble des programmes est bénéfique pour les Canadiens.

Animé par ces principes, le gouvernement propose **une réforme sans précédent des programmes d'innovation destinés aux entreprises** afin de créer un ensemble de programmes qui soit facile à explorer pour les entreprises et qui leur permette de relever les défis auxquels elles sont confrontées et de répondre aux opportunités qui se présentent à elles aujourd'hui et à celles qui se présenteront demain. **Le financement total global pour les programmes d'innovation augmentera, mais en nombre, les programmes d'innovation destinés aux entreprises pourraient être réduits des deux tiers environ à la suite de la réforme.**

Figure 2.4 – Série de programmes simplifiée



Ces réformes sont conçues de manière à profiter de manière durable aux travailleurs, aux entrepreneurs et aux propriétaires de petites entreprises ainsi qu'aux Canadiens travaillant dans de grandes sociétés, ce qui fera épargner du temps et de l'énergie à remplir des documents. Au cours des deux prochaines années, les changements seront gérés de manière à réduire au minimum toute perturbation. Des renseignements sur la mise en œuvre suivront, et certains éléments entreront en vigueur plus rapidement alors que d'autres qui exigent des changements structurels plus fondamentaux seront mis en œuvre à un rythme plus modéré. Toute demande, y compris les demandes venant de propriétaires d'entreprises canadiennes, qui a été présentée dans le cadre d'un programme existant, sera honorée et tous les programmes actuels demeureront en place jusqu'à ce que plus de renseignements soient communiqués.

Innovation Canada – Service de croissance accélérée

Des efforts pour appuyer les entreprises à fort potentiel seront davantage soutenus par le regroupement du Service de croissance accélérée et du Service de guide-expert du Programme d'aide à la recherche industrielle. Le programme regroupé et le financement connexe relèveront d'Innovation Canada au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Le gouvernement propose de fournir au nouveau programme regroupé un financement de 13,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 3 millions par année par la suite, pour 15 nouveaux conseillers en innovation pour appuyer les entreprises canadiennes à fort potentiel.

La création de quatre plateformes phares

Le gouvernement rationalisera l'ensemble des programmes en partie en désignant quatre « plateformes » phares :

1. Programme d'aide à la recherche industrielle
2. Fonds stratégique pour l'innovation
3. Service des délégués commerciaux du Canada
4. Agences de développement régional

Chaque plateforme regroupera plusieurs programmes et offrira le soutien personnalisé dont les entreprises canadiennes ont besoin pour réussir et prospérer. Ces plateformes offriront aux entreprises de toutes tailles une expérience utilisateur simplifiée en particulier pour répondre aux besoins des entreprises canadiennes à fort potentiel de toutes tailles.

Programme d'aide à la recherche industrielle

Pour aider les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises canadiennes à développer des technologies novatrices et à les commercialiser avec succès sur un marché mondial, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) offre un financement souple de même que des services de consultation. Le PARI s'est avéré une ressource efficace pour les entreprises canadiennes en croissance et les entrepreneurs novateurs. Ce programme est en mesure d'appuyer le financement de grands projets, au-delà du seuil de contribution actuel de 1 million de dollars.

Afin de permettre au PARI d'appuyer la recherche et le développement des entreprises pour des projets d'une valeur pouvant atteindre un nouveau seuil de 10 millions de dollars, le gouvernement propose d'investir 700 millions sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 150 millions par année par la suite. Ce financement aidera les entrepreneurs canadiens qui travaillent sans relâche à créer des emplois à mesure qu'ils prospèrent et prennent de l'expansion.

Hassan réside à Regina, où son entreprise travaille sur un nouveau produit servant à analyser la composition du sol à des fins agricoles et écologiques. Le gouvernement propose d'augmenter le seuil des projets admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, passant de 1 million de dollars à 10 millions, élargissant ainsi la gamme de l'aide financière disponible pour Hassan afin de lui faciliter l'accès à l'aide dont il a besoin à mesure que son entreprise prend de l'expansion et aux conseils sur le développement et la commercialisation de son produit.

Fonds stratégique pour l'innovation

Afin de pouvoir accorder un soutien plus ciblé aux projets de recherche et de développement des entreprises supérieurs à 10 millions de dollars, le Fonds stratégique pour l'innovation délaissera les projets des petites entreprises afin de soutenir les grands projets susceptibles de mener à la création importante d'emplois et à la prospérité pour tous les Canadiens. Le rôle du Fonds consistant à faciliter la croissance et l'expansion des entreprises et à attirer des investissements créateurs d'emplois à grande échelle demeurera le même. En même temps, le rôle du Fonds consistant à faire progresser la recherche et le développement au moyen d'une collaboration avec le milieu académique, les organismes à but non lucratif et le secteur privé sera élargi.

Les conseils subventionnaires s'occupent actuellement de deux programmes visant à promouvoir les collaborations à grande échelle entre les entreprises et les universitaires qui se sont révélées efficaces pour aider les entreprises en croissance à créer des emplois et de la prospérité pour les Canadiens. Afin de moderniser ces programmes et de les rendre plus accessibles aux entreprises, le gouvernement regroupera le Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche et le Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise et en transférera la responsabilité et le financement connexe au Fonds stratégique pour l'innovation.

Service des délégués commerciaux du Canada

Afin d'aider les entreprises canadiennes à profiter des possibilités de croissance à l'aide de l'exportation, le Service des délégués commerciaux fera l'objet d'améliorations transformatrices en vue de simplifier l'expérience client, de moderniser ses outils et d'offrir des services novateurs.

Les exportations sont essentielles à la croissance de nos entreprises et de l'économie. Elles aident à transformer nos petites entreprises en de grandes entreprises et soutiennent un emploi sur six au Canada; ces emplois offrent habituellement une rémunération plus élevée que la moyenne. Comme mentionné dans le budget de 2017, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire avancer le Canada en faisant augmenter les exportations de notre pays de 30 % d'ici 2025.

Samantha, une entrepreneure de Vancouver, a transformé son entreprise de vêtements qu'elle avait lancée dans sa maison en une entreprise florissante. Grâce à des ventes croissantes et à la reconnaissance de sa marque dans tout le Canada, Samantha est maintenant prête à faire passer son entreprise à un autre niveau. Les marchés qu'elle vise sont les États-Unis et l'Australie. Le Service des délégués commerciaux du Canada modernisera ses services et sa force de vente à l'étranger afin que les entrepreneurs très performants comme Samantha obtiennent plus facilement le soutien dont ils ont besoin pour prendre de l'expansion dans de nouveaux marchés.

Les accords de libre-échange du Canada constituent un facteur de succès – des outils importants pour ouvrir de nouveaux marchés pour nos entreprises. Toutefois, les entreprises qui tentent de miser sur ces possibilités ont beaucoup à faire – elles doivent apprendre comment faire affaire dans ces marchés, recueillir de l’information commerciale, prendre connaissance des lois et des règlements locaux et établir de bons liens.

Le gouvernement compte un certain nombre de programmes, y compris le Service des délégués commerciaux du Canada d’Affaires mondiales Canada. Grâce à ses 1 300 délégués commerciaux répartis dans 161 bureaux au Canada et ailleurs, le Service des délégués commerciaux offre aux entreprises des conseils, des contacts et des fonds pour les aider à explorer les nouveaux marchés. D’autres partenaires fédéraux, comme Exportation et développement Canada et la Corporation commerciale canadienne, offrent des services complémentaires, y compris du financement, des services consultatifs et une aide pour accéder aux chaînes d’approvisionnement mondiales.

Afin d’accroître et de moderniser cette plateforme de programmes de soutien à l’exportation, le gouvernement apportera des améliorations transformatrices au cours de l’année qui vient en mettant l’accent sur la simplification de l’expérience client, sur l’offre d’un soutien ciblé aux entreprises à fort potentiel et sur l’offre de services novateurs.

À cette fin, les améliorations transformatrices du Service des délégués commerciaux du Canada appuieront :

- La fusion de plusieurs programmes de promotion du commerce dans l’ensemble du gouvernement, y compris CanExport, les Accélérateurs technologiques canadiens, Visée mondiale en innovation et le Programme canadien de l’innovation à l’international au sein du Service des délégués commerciaux du Canada, l’objectif étant de simplifier la navigation pour le client.
- La création d’un effectif du Service des délégués commerciaux du Canada à impact élevé, agile et doté d’une solide expertise.
- La modernisation des outils numériques afin de mieux servir les entreprises canadiennes, y compris la navigation sans heurt parmi les partenaires fédéraux pour les clients.
- L’orientation vers la nouvelle économie, à l’aide d’un soutien ciblé en faveur des exportations canadiennes croissantes de technologies, de services numériques et de propriété intellectuelle.
- L’intensification de la présence locale du Service partout au Canada afin d’établir des liens entre les futurs exportateurs et la plateforme du Service.
- Les efforts visant à rapprocher les femmes, entrepreneures des possibilités d’exportation.

De plus, le budget de 2018 propose de fournir 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 2 millions par année par la suite, pour renouveler le programme fructueux des accélérateurs technologiques canadiens, qui aide les entreprises technologiques canadiennes à forte croissance à positionner leurs produits et services de pointe dans les marchés clés des États-Unis.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement continuera à peaufiner sa plateforme de soutien à l'exportation, notamment en simplifiant et en améliorant l'expérience client du Service des délégués commerciaux, d'Exportation et développement Canada et d'autres partenaires fédéraux.

Agences de développement régional

Afin de favoriser la croissance économique dans les communautés de partout au Canada, le gouvernement propose de fournir un financement supplémentaire de 400 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité d'exercice, et 511 millions sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2018-2019, aux agences de développement régional afin d'appuyer le Plan pour l'innovation et les compétences dans l'ensemble des régions du Canada. De ce montant, 105 millions seront destinés au soutien national, coordonné, régional et personnalisé des entrepreneures dans le cadre de la nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat. De plus, 35 millions de ces fonds seront destinés au soutien des activités de diversification économique et de développement des compétences afin d'aider les travailleurs et les collectivités des régions de l'Ouest et de l'Atlantique à s'adapter à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, en complément des travaux du groupe de travail fédéral mis sur pied qui présentera ses conclusions plus tard cette année.

Le gouvernement propose également de prolonger le financement de base des agences de développement régional qui est actuellement limité dans le temps :

- 20 millions de dollars par année, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2018-2019 et par la suite, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord afin d'assurer le maintien de ses programmes de développement économique.
- 920 millions sur six ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2018-2019, pour renouveler le financement de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario afin d'appuyer la croissance économique dans le Sud de l'Ontario dans le cadre de l'exécution de programmes et de services fédéraux.

Le gouvernement propose de présenter des mesures législatives pour permettre à Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada de collaborer plus efficacement avec les provinces dans la région où il exerce ses activités.

Dans le cadre de l'examen général des programmes d'innovation prévu au cours de la prochaine année, le gouvernement examinera des moyens de simplifier la série existante de 22 programmes offerts par les agences de développement régional. Il est proposé que les agences aident davantage les entreprises à prendre de l'expansion, à développer de nouveaux marchés et à étendre leurs activités, ainsi qu'à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux procédés. Les agences pourraient aussi devenir la principale plateforme de soutien des écosystèmes d'innovation régionaux. Selon les changements proposés, les agences de développement régional conserveront aussi leurs fonctions actuelles d'appui aux communautés encourageant la stimulation et la diversification de leurs économies.

Rehausser la barre de l'innovation alimentaire en Ontario : Lancée comme projet d'expo-sciences primée à l'école secondaire de l'un de ses cofondateurs, Noblegen Inc. de Peterborough, en Ontario, crée maintenant des bioproduits utilisés dans le développement d'aliments et de boissons. Quatre ans après son établissement, Noblegen est en discussion avec cinq des entreprises les plus importantes à l'échelle mondiale dans le domaine des aliments et des boissons. Grâce au soutien qu'elle a reçu de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario dans le cadre de l'initiative Investir dans l'innovation des entreprises, cette entreprise de technologie propre contribue à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement des aliments et des boissons que nous consommons quotidiennement, tout en élargissant son effectif local et en faisant affaire au sein de la communauté.

YuKonstruct – bâtir l'écosystème de l'innovation dans les Territoires : Depuis sa création, et avec l'appui continu de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, la YuKonstruct Makerspace Society, à Whitehorse au Yukon, vient combler un manque dans l'écosystème d'innovation des territoires. À la suite du succès initial de la création du « Makerspace » communautaire du Nord – un lieu de travail collaboratif pour plusieurs utilisateurs, exploité par la communauté, qui donne accès à des outils et à de l'équipement pour concrétiser des idées novatrices – YuKonstruct examine maintenant des options visant à étendre ses systèmes d'appui aux entreprises. En octobre 2017, YuKonstruct a reçu le prix national de soutien aux entrepreneurs de Startup Canada pour l'excellence de l'engagement qu'elle a démontré en faveur de l'entrepreneuriat canadien par son leadership, ses innovations et son empreinte.

Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes

Avec ces réformes ambitieuses, pour s'assurer que les programmes en matière d'innovation en entreprise investissent au bon endroit, soutiennent des entreprises performantes et réalisent les objectifs économiques, le gouvernement propose de fournir :

- 1 million de dollars par année, à compter de 2018-2019, à Statistique Canada pour améliorer les évaluations du rendement des programmes en innovation.
- 2 millions de dollars par année, à compter de 2018-2019, au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour mettre sur pied une équipe centrale d'évaluation du rendement qui sera chargée d'effectuer des évaluations de façon continue, en se servant notamment des données de Statistique Canada.

Pour s'assurer que les programmes d'innovation en entreprise contribuent également aux résultats améliorés en matière de diversité, une stratégie nationale sera élaborée et décrira les façons d'augmenter la participation des groupes sous-représentés dans une économie axée sur l'innovation.

Simplifier la série des programmes en innovation

Ministère	Nombre	Volets de programme examinés dans le cadre de l'examen horizontal de l'innovation et des technologies propres ¹	Ensemble de programmes regroupé dans le budget de 2018	Nombre
Affaires mondiales Canada	5	Service des délégués commerciaux	Service des délégués commerciaux	1
		CanExport		
		Accélérateurs technologiques canadiens		
		Visée mondiale en innovation		
		Programme canadien de l'innovation à l'international		
Ressources naturelles Canada	9	Programme GéoConnexions	Technologies propres pour les ressources naturelles	1
		Volet de programme des technologies propres Impact Canada		
		Croissance et emplois respectueux de l'environnement Programme de stages en sciences et technologie	Innovation en matière de foresterie	1
		Programme d'innovation forestière		
		Programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière.		
		Programme d'innovation énergétique (Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation)	Innovation pour la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales	1
		Science de l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures		
Programme d'innovation minière				
Agence de promotion économique du Canada atlantique	2	Programme de développement des entreprises Fonds d'innovation de l'Atlantique	Propositions à venir de regroupement de programmes. Voir la section intitulée « Agences de développement régional ».	
Agence canadienne de développement économique du Nord	1	Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord		
Développement économique Canada pour les régions du Québec	5	Productivité et expansion		
		Innovation et transfert de technologies		
		Commercialisation et exportations		
		Structuration des réseaux		
Développement de nouvelles activités et entreprises en démarrage				
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	2	Programme de diversification de l'Ouest Initiative d'innovation dans l'Ouest		
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	9	Fonds de fabrication de pointe		
		Investir dans la croissance et la productivité des entreprises		
		Programme international d'innovation et d'excellence en fabrication		
		SMART – Programme de technologies de pointe pour la croissance mondiale		
		Investir dans l'innovation des entreprises		
		Programme AC JumpStart		
		Fonds de démarrage SmartStart		
		Investir dans les partenariats de commercialisation		
Programme de développement de l'Est de l'Ontario				
Innovation, Sciences et Développement économique Canada – Nord de l'Ontario	3	Programme de développement du Nord de l'Ontario : Initiative de fabrication ciblée du Nord de l'Ontario		
		Programme de développement du Nord de l'Ontario : Jeunes stagiaires		
		Programme de développement du Nord de l'Ontario : Croissance et compétitivité des entreprises (priorité)		
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	6	Recherche et développement collaboratifs	Programme de recherche et développement collaboratifs du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1
		Subventions d'engagement partenarial		
		Programme des chaires de recherche industrielle		
		Subventions Connexion		
		Subventions de partenariat stratégique pour les réseaux et les projets		
Bourses Expérience (anciennement les bourses de recherche de 1 ^{er} cycle en milieu industriel)				

Ministère	Nombre	Volets de programme examinés dans le cadre de l'examen horizontal de l'innovation et des technologies propres ¹	Ensemble de programmes regroupé dans le budget de 2018	Nombre			
Instituts de recherche en santé du Canada	3	Programme de recherche en collaboration avec l'industrie Programme de démonstration des principes Programme de partenariats pour l'innovation en cybersanté	Programme de recherche et développement collaboratifs des Instituts de recherche en santé du Canada	1			
Trois conseils	2	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	Regrouper les programmes et transférer la responsabilité à Innovation, Sciences et Développement économique sous le Fonds stratégique pour l'innovation.	-			
Services publics et Approvisionnement Canada	1	Programme d'innovation Construire au Canada	Regroupé à Solutions innovatrices Canada	-			
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	8	Solutions innovatrices Canada	Solutions innovatrices Canada	1			
		Fonds stratégique pour l'innovation		1			
		Initiative de catalyse du capital de risque		1			
		Programme de financement des petites entreprises du Canada		1			
		Initiative des supergrappes d'innovation		1			
		Technologies du développement durable Canada		1			
Conseil national de recherches du Canada	17	Innovation Canada Réseau Entreprises Canada	Innovation Canada	1			
		Conciergerie	Regroupé à Solutions innovatrices Canada	-			
	17	Secteur de l'aérospatiale Développement des cultures et des ressources aquatiques Automobile et transport de surface Construction Produits thérapeutiques en santé humaine Programme de développement des technologies canadiennes contre le VIH Technologies de l'information et des communications. Appareils médicaux Génie océanique, côtier et fluvial	Conseil national de recherches – programme Développement et progrès technologique	1			
		Programme d'aide à la recherche industrielle : Contributions aux entreprises Programme d'aide à la recherche industrielle : Contributions aux organisations Programme d'aide à la recherche industrielle : Programme d'emploi jeunesse Programme d'aide à la recherche industrielle : Programme emploi jeunesse-vert Programme d'aide à la recherche industrielle : EUREKA	Programme d'aide à la recherche industrielle	1			
		Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs	Les agences de développement régional assumeront de plus en plus de responsabilités de soutien aux accélérateurs et aux incubateurs	1			
		6	Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE)		6		
			Mitacs Canada				
			Réseau de cellules souches				
			Génome Canada				
			Centre pour la recherche et le développement de médicaments				
			Futurpreneur Canada				
		Agriculture et Agroalimentaire Canada	3	Programme canadien d'adaptation agricole Facilitation de la commercialisation et de l'adoption Activités de recherche et de développement dirigées par l'industrie		3	
				3	Applications et utilisations en observation de la Terre Programme de développement des technologies spatiales Laboratoire David Florida		3
					1	Programme de recherche d'innovations pour la défense	

Ministère	Nombre	Volets de programme examinés dans le cadre de l'examen horizontal de l'innovation et des technologies propres ¹	Ensemble de programmes regroupé dans le budget de 2018	Nombre
Environnement et Changement climatique Canada	1	Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences		1
Affaires autochtones et du Nord Canada	1	Programme d'entrepreneuriat autochtone – Capital des entreprises et services de soutien		1
Patrimoine canadien	2	Fonds des médias du Canada		2
		Fonds du Canada pour les périodiques		
Savoir polaire Canada	1	Programme Science et technologies du Nord		1
Total de volets de programme	92			35 +

Nota 1. Les volets de programme représentent en grande partie le répertoire de programmes fédéraux d'innovation pour les entreprises et de technologies propres examinés par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de l'examen horizontal de l'innovation et des technologies propres. Les programmes énumérés peuvent ne pas s'harmoniser avec le répertoire du Secrétariat du Conseil du Trésor, puisque la portée des programmes pertinents inclus dans l'examen a été retouchée. Des mesures plus récentes, comme l'Initiative des supergrappes d'innovation qui ne faisaient pas partie de la portée de l'examen, ont également été incluses afin de mieux représenter l'ensemble des programmes d'innovation et de technologies propres qui sont actuellement offerts aux entreprises. Les volets de programme qui ne sont pas énumérés ci-dessus n'ont pas été examinés au cours de l'examen et restent inchangés.

Élargir l'accès à l'entrepreneuriat au Canada

Les entrepreneurs de divers horizons et ayant diverses expériences et diverses relations à l'échelle internationale enrichissent le système d'innovation canadien et contribuent à la création d'emplois bien rémunérés pour les Canadiens.

Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat

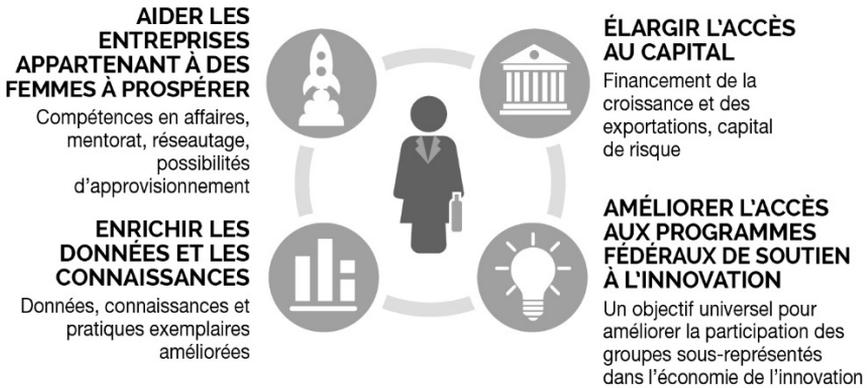
Au Canada, moins d'une entreprise sur six (16 %) est détenue majoritairement par des femmes et les entreprises appartenant à des femmes sont souvent plus petites que celles appartenant à des hommes, quoique l'écart varie selon les industries (d'après la Banque de développement du Canada, à la lumière des données de 2014 de Statistique Canada).

Les femmes entrepreneures sont aux prises avec des obstacles uniques comparativement à leurs homologues masculins, liés à l'accès au capital, aux chaînes d'approvisionnement et aux programmes d'exportation. Les femmes entrepreneures peuvent également avoir plus de difficultés à recevoir de la formation et à trouver du mentorat.

Le gouvernement croit qu'avec un plus grand appui, les entreprises dirigées par des femmes pourraient faire leur place sur l'échiquier mondial, se mesurer à la concurrence et réussir, autant de facteurs favorables à la croissance économique et à la création d'emplois bien rémunérés, ici même au pays.

C'est pourquoi aider les femmes entrepreneures à faire prospérer leurs entreprises est un élément clé du Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement. Puisant dans les recommandations formulées par le Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise, la nouvelle **stratégie pour les femmes en entrepreneuriat** adoptera une approche globale en abordant les stades de croissance critiques et en relevant les autres défis afin de mieux appuyer les femmes entrepreneures et de les aider à faire croître leur entreprise et à éliminer les obstacles à leur succès.

Figure 2.5 – Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat



Favoriser la croissance des entreprises dirigées par des femmes

Pour pouvoir prospérer, les entreprises ont besoin de compétences, de mentorat et de possibilités de réseautage.

- Le budget de 2018 propose de fournir 105 millions de dollars sur cinq ans aux agences de développement régional à l'appui d'investissements dans les entreprises dirigées par des femmes, pour les aider à s'adapter et à croître, en plus de soutenir les écosystèmes d'innovation régionaux, y compris les incubateurs et les accélérateurs, et d'autres programmes de tiers soutenant le mentorat, le réseautage et le perfectionnement des compétences. Ces éléments sont conformes aux recommandations du Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise et le Comité d'expertise sur le mentorat et l'entrepreneuriat des femmes sous la présidence de M^{me} Arlene Dickinson. Plus d'informations à ce sujet seront communiquées plus tard.
- Le gouvernement fédéral est le plus grand acquéreur de biens et de services au Canada. Dans son récent rapport, le Conseil canado-américain pour l'avancement des femmes entrepreneures et chefs d'entreprise a recommandé que le Canada et les États-Unis augmentent la proportion de l'approvisionnement fait auprès d'entreprises dirigées par des femmes. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral a établi comme objectif que 5 % de tous ses contrats soient accordés à des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes. Le gouvernement du Canada ne dispose pas actuellement de suffisamment de données pour calculer la cible pour tout l'approvisionnement fédéral, mais nous sommes résolus à combler cet écart dans les connaissances et à examiner les options éventuelles.
- De plus, nous reconnaissons qu'il est important de s'assurer que les entreprises dirigées par des femmes ont une chance égale de prendre part à l'approvisionnement du gouvernement. Parmi les PME qui participent à l'approvisionnement fédéral, 10 % appartiennent à des femmes entrepreneures. Le gouvernement a l'intention d'instaurer des mesures visant à accroître ce taux de participation de moitié (à au moins 15 %) afin qu'il corresponde à la proportion actuelle des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes entrepreneures dans la population en général.
- La Banque de développement du Canada (BDC) coordonnera une série de camps d'entraînement à l'échelle du Canada à l'intention des femmes entrepreneures prometteuses qui cherchent à démarrer leur entreprise. Ces camps d'entraînement seront centrés sur le perfectionnement des compétences en affaires et la littératie financière. De plus, la BDC élargira son offre de cours en ligne de manière à mieux équiper les femmes entrepreneures avec les connaissances et les outils dont elles ont besoin pour réussir.

- Les entreprises en croissance qui sont détenues par des femmes devront aussi trouver des opportunités d'exportation. Le budget de 2018 propose que le gouvernement investisse 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour faire bénéficier les femmes des services accrus en matière de soutien aux exportations grâce au programme Femmes d'affaires en commerce international afin qu'elles puissent tirer profit des possibilités venant de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste.

Ouvrir l'accès au capital

À mesure que prospèrent les entreprises dirigées par les femmes, leurs besoins en capitaux augmentent. Un apport en capital supplémentaire peut aider les entreprises dirigées par des femmes à devenir des entreprises compétitives à l'échelle mondiale, en plus de favoriser les ventes sur les marchés internationaux.

- Afin de mieux soutenir la croissance des entreprises dirigées par des femmes en des entreprises concurrentielles et viables de calibre mondial, le gouvernement mettra à la disposition des femmes entrepreneures par l'entremise de la BDC un montant de 1,4 milliard de dollars réparti sur trois ans à compter de 2018-2019. Cet engagement s'ajoute à une augmentation de 200 millions de dollars (du montant de 70 millions) d'investissements sur cinq ans dans les entreprises de technologies dirigées par des femmes par l'entremise de la BDC.
- Les femmes entrepreneures doivent pouvoir accéder à du financement qui leur permet de saisir les occasions qui se présentent sur les marchés internationaux. Afin d'offrir des solutions de financement et d'assurance pour les entreprises détenues et dirigées par des femmes qui font des exportations ou qui cherchent à en faire, le gouvernement mettra à disposition 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, par l'entremise d'Exportation et développement Canada (EDC). De plus, EDC soutiendra le succès des femmes entrepreneures sur la scène internationale en leur prodiguant des conseils spécialisés, notamment à l'aide de séances de formation. EDC établira en outre un partenariat avec les associations de femmes entrepreneures, le Service des délégués commerciaux du Canada et la BDC afin de s'assurer que plus d'entreprises dirigées par des femmes qui cherchent à faire des exportations ont rapidement accès aux ressources fédérales disponibles.
- Afin de soutenir les femmes entrepreneures dans le secteur de l'agriculture, le gouvernement créera et lancera, en 2018-2019, un nouveau produit de prêts conçu spécialement pour les femmes entrepreneures par l'intermédiaire de Financement agricole Canada. Cet organisme continuera d'offrir des services de consultation, des activités d'apprentissage et des initiatives du savoir visant les femmes entrepreneures dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

- Des capitaux et de l'orientation indispensables à l'intention des entreprises dirigées par des femmes proviennent en outre du marché canadien de capital de risque. Le gouvernement est déterminé à améliorer la représentation des femmes parmi les directeurs d'entreprises de capital de risque et à s'assurer que des fonds de capital de risque sont investis dans des entreprises canadiennes prometteuses qui sont dirigées par des femmes. D'après un rapport récent de MaRS et de PricewaterhouseCoopers, on estime que 30 % seulement des entreprises canadiennes de capital de risque ont un associé de sexe féminin et que 12 % seulement de tous les associés en capital de risque sont des femmes.
- L'Initiative de catalyse du capital de risque du gouvernement, lancée en décembre 2017 et visant à injecter jusqu'à 1,5 milliard de dollars dans le marché du capital de risque du Canada, met l'accent sur l'équilibre entre les sexes et la diversité. Toutes les propositions présentées dans le cadre de l'Initiative sont censées démontrer en quoi elles amélioreront la représentation des sexes parmi les directeurs de fonds de capital de risque et les sociétés de portefeuille, et elles seront évaluées en conséquence. Cette importance accordée à l'égalité des sexes devrait réduire les biais dans le milieu de l'investissement et garantir que les entreprises hautement performantes détenues par des femmes peuvent accéder au capital dont elles ont besoin.

Améliorer l'accès aux programmes fédéraux d'innovation pour les entreprises

Les femmes entrepreneures dépendent par ailleurs d'un accès équitable et efficient à toute la gamme des programmes fédéraux d'innovation en entreprise, du soutien à la recherche et au développement jusqu'aux programmes d'exportation.

- Afin de contrer les biais possibles et de maximiser les possibilités pour les femmes entrepreneures, le budget de 2018 annonce que la réforme prochaine des programmes fédéraux d'innovation aura pour but général d'augmenter la participation des groupes sous-représentés, y compris les femmes entrepreneures, dans l'économie de l'innovation.

Enrichir les données et les connaissances

En dernier lieu, l'enrichissement des données, des connaissances et des pratiques exemplaires fera avancer davantage les entreprises dirigées par des femmes dans tout l'écosystème de l'innovation. Il permettra aussi aux décideurs de prendre des décisions bien éclairées et fondées sur des données probantes. La collecte de données ventilées selon le sexe, qui indiquent les différences entre les femmes et les hommes, est importante, tout comme l'est la collecte de données qui expliquent les différences parmi les femmes. Ces renseignements orientent les décisions qui généreront de meilleurs résultats pour un plus grand nombre de personnes.

- Pour accélérer l'accumulation et la diffusion des connaissances, des données et des pratiques exemplaires pour les femmes entrepreneurs, le gouvernement allouera 9,5 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les propositions de tiers qui seront choisies par le biais d'un processus concurrentiel qui sera mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Faire avancer la cause des femmes chefs d'entreprise

Les mesures d'encouragement de la diversité au sein des entreprises ne visent pas uniquement à créer des chances égales pour les femmes. Elles visent à créer un avantage concurrentiel pour les entreprises canadiennes en les assurant d'un accès au talent, à l'ambition, aux compétences et aux idées des femmes. Cependant, même s'il ne manque pas au Canada de femmes qui possèdent une expérience de haute direction, le changement à cet égard est lent et les femmes demeurent minoritaires dans les conseils d'administration des sociétés détenant moins du cinquième (19 %) des sièges de ces conseils et seulement 15 % des postes de cadre de direction des sociétés formant l'indice composé S&P/TSX, selon Catalyst Canada.

Un nombre plus élevé de femmes au sein d'un effectif produit inévitablement un bassin de talents plus grand – et lorsque des femmes occupent des postes de commande, les sociétés connaissent des résultats financiers plus solides, plus d'innovation et un processus décisionnel plus efficace. L'étude réalisée par McKinsey auprès de plus de 1 000 entreprises dans 12 pays a révélé que les entreprises qui affichaient la plus grande diversité des sexes au sein de leur équipe de direction avaient 21 % plus de chances d'obtenir une rentabilité supérieure à la moyenne que les entreprises affichant moins de diversité. En outre, une augmentation de 1 % de la représentation des femmes dans les milieux de travail canadiens est associée à une augmentation moyenne de 3,5 % des revenus et de 0,7 % de la productivité en milieu de travail, d'après le Centre for International Governance Innovation.

Le gouvernement est déterminé à faire de l'égalité des sexes une priorité et à tirer parti de cet avantage concurrentiel de l'histoire du Canada, y compris la manière dont le gouvernement lui-même prend ses décisions. En 2015, le gouvernement a formé le premier cabinet du Canada qui respectait l'équilibre entre les sexes. Depuis, le pourcentage de femmes nommées par le cabinet fédéral à un poste de niveau supérieur a augmenté et les femmes représentent maintenant plus de 40 % de ces nominations. Le fait que le gouvernement a désigné l'avancement de l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes comme l'un des thèmes clés de la présidence canadienne du G7 cette année est un autre exemple de son engagement en faveur de l'égalité des sexes et de sa volonté de prêcher par l'exemple.

Le projet de loi que le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique a présenté récemment au Parlement propose des modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* visant à exiger des sociétés constituées sous le régime fédéral qu'elles communiquent annuellement aux actionnaires la situation quant à la diversité de leur équipe de la haute direction et de leur conseil d'administration.

S'appuyant sur cette exigence législative, le gouvernement étendra le soutien à l'inclusion dans les sociétés en soulignant publiquement les efforts des sociétés qui sont engagées à promouvoir la présence des femmes, y compris les femmes des groupes minoritaires, dans les postes de haute direction et dans les conseils d'administration. En partenariat avec le secteur privé, le gouvernement créera un prix annuel destiné aux sociétés canadiennes qui font preuve de leadership dans ce domaine.

Accroître la diversité des entrepreneurs

Le **Programme de visa pour démarrage d'entreprise** du Canada offre le statut de résident permanent aux entrepreneurs mondiaux novateurs qui ont le potentiel de faire croître leurs entreprises au Canada. En juillet 2017, le gouvernement a annoncé que le Programme de visa pour démarrage d'entreprise, lancé à l'origine en tant que projet pilote, sera transformé en une voie permanente pour l'immigration au Canada, et ce, à compter du 31 mars 2018.

Lorsqu'il a été instauré, le Programme de visa pour démarrage d'entreprise était un programme de petite taille et à faible volume. Toutefois, au cours des dernières années, il a connu une hausse d'intérêt de la part d'entrepreneurs mondiaux qui souhaitent venir au Canada et faire croître leurs entreprises. Afin de répondre à cette demande croissante, le budget de 2018 propose de fournir un financement de 4,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 0,8 million par année par la suite en vue d'améliorer l'expérience client quant aux services du Programme de visa pour démarrage d'entreprise en s'assurant que les demandeurs, les partenaires du secteur privé et les agents d'immigration sont en mesure de traiter les demandes par voie électronique et de manière plus efficace.

Programme de visa pour démarrage d'entreprise

Pendant les trois premières années du projet pilote, les entrepreneurs bénéficiant du programme ont reçu plus de 3,7 millions de dollars en capitaux d'investissements de partenaires du secteur privé, notamment des fonds de capital de risque, des groupes d'investisseurs providentiels et des incubateurs d'entreprise.

Certaines des entreprises en démarrage créées à l'aide du Programme de visa pour démarrage d'entreprise ont déjà été acquises par de plus grandes sociétés – un indicateur de succès pour une nouvelle entreprise. À titre d'exemple, Huzza Media – une plateforme en ligne pour les musiciens – a été acquise par Kickstarter en 2017.

Voici d'autres exemples d'entreprises couronnées de succès qui ont été mises sur pied par le Programme de visa pour démarrage d'entreprise :

- Zeetl – une entreprise de téléphonie par médias sociaux, qui a été acquise par Hootsuite en 2014;
- Lendful – un marché de prêts en ligne qui a généré 17 millions de dollars en titres d'emprunts et en prises de participation.

Citations

« Chaque entreprise lancée au Canada avec l'aide du Programme de visa pour démarrage d'entreprise peut potentiellement rapporter beaucoup aux Canadiens [...] Dans son Plan pour l'innovation et les compétences, notre gouvernement a désigné la stimulation de l'entrepreneuriat et la croissance d'entreprises en démarrage comme des facteurs d'une importance cruciale pour l'économie canadienne actuelle et future. Accorder un statut permanent au Programme de visa pour démarrage d'entreprise concorde avec cette priorité. »

*– L'honorable Ahmed Hussen,
ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté*

« Les Canadiens profitent des emplois créés par des entrepreneurs qui viennent des quatre coins de la planète pour lancer des entreprises ici. En rendant le Programme de visa pour démarrage d'entreprise permanent, le Canada attirera plus d'entrepreneurs innovateurs qui produiront de nouveaux débouchés d'affaires, créeront des emplois et doteront des Canadiens des compétences dont ils ont besoin pour les emplois de l'avenir. »

*– L'honorable Navdeep Bains,
ministre de l'Innovation, des Sciences
et du Développement économique*

Faciliter les affaires pour les entrepreneurs et les sociétés

Pour que les entreprises canadiennes prennent de l'expansion et prospèrent dans le marché mondial, elles doivent bénéficier d'un environnement commercial prévisible et concurrentiel qui favorise l'investissement : les règlements et les normes régissant les marchés doivent être souples, favoriser l'innovation et permettre aux entreprises d'accéder plus facilement aux marchés national et mondial. Le budget de 2018 propose une nouvelle approche moderne en matière de propriété intellectuelle, un programme de réglementation ambitieux et un système d'approvisionnement fédéral simplifié afin qu'il soit plus facile pour les entreprises de faire des affaires et de prendre de l'expansion.

Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle

Pour assurer leur croissance et la création de bons emplois bien rémunérés, les entreprises canadiennes doivent pouvoir transformer les nouvelles idées en nouveaux biens et services qui pourront faire concurrence. Afin de donner aux entreprises la confiance dont elles ont besoin pour croître et prendre des risques, il nous faut une stratégie bien définie qui permet de gérer et de protéger la propriété intellectuelle.

Le budget de 2018 propose des mesures visant à soutenir une nouvelle **stratégie en matière de propriété intellectuelle** pour aider les entrepreneurs canadiens à mieux comprendre et protéger la propriété intellectuelle et à profiter d'un meilleur accès à la propriété intellectuelle partagée.

Qu'est-ce qu'un collectif de brevets ?

Un collectif de brevets est un moyen pour les entreprises d'échanger, de générer et d'octroyer des licences ou d'acheter des titres de propriété intellectuelle. L'approche de regroupement vise à aider les entreprises canadiennes à profiter d'une « liberté d'exploitation » mondiale, à atténuer les risques de contrefaçon de brevets et à se défendre contre une poursuite pour contrefaçon de brevets.

Le budget de 2018 propose un financement de 85,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et de 10 millions par année par la suite, pour appuyer cette stratégie. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique fournira plus d'informations au sujet de la stratégie dans les mois qui viennent, y compris sur les initiatives suivantes visant à accroître la littératie des entrepreneurs canadiens en matière de propriété intellectuelle et à réduire les coûts, ainsi qu'à créer des mesures incitatives pour amener les entreprises canadiennes à profiter de leur propriété intellectuelle :

- Pour mieux habiliter les entreprises à accéder à la propriété intellectuelle et à la partager, le gouvernement propose de fournir un financement de 30 millions de dollars en 2019-2020 en vue de mettre en œuvre un projet pilote de **collectif de brevets**. Ce collectif travaillera avec les entrepreneurs canadiens pour la mise en commun des brevets pour que les petites et moyennes entreprises aient un meilleur accès à la propriété intellectuelle nécessaire pour prospérer.
- Afin d'appuyer le développement de **l'expertise en propriété intellectuelle et les avis juridiques** dans la communauté d'innovation canadienne, le gouvernement propose de fournir à Innovation, Sciences et Développement économique Canada un financement de 21,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer l'accès des entrepreneurs canadiens aux cliniques juridiques dans les universités. Ce financement permettra aussi la création d'une équipe au sein du gouvernement fédéral dont le mandat sera de collaborer avec des entrepreneurs canadiens pour les aider à élaborer des stratégies personnalisées d'utilisation de leur propriété intellectuelle et d'expansion dans les marchés internationaux.
- Afin de soutenir les outils stratégiques de propriété intellectuelle qui stimulent la croissance économique, le budget de 2018 propose aussi de fournir à Innovation, Sciences et Développement économique Canada un financement de 33,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, incluant 4,5 millions de dollars pour la création d'un **marché de la propriété intellectuelle**. Ce marché constituerait un guichet unique donnant un accès en ligne aux titres de propriété intellectuelle appartenant au secteur public pouvant être offerts sous licence ou vendus en vue de réduire les frais liés aux opérations pour les entreprises et les chercheurs et d'améliorer l'accès à la propriété intellectuelle appartenant au secteur public.

Le gouvernement étudiera également la prise éventuelle de mesures additionnelles, notamment par voie législative, pour appuyer la nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle.

Aider tous les Canadiens à utiliser la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle constitue l'une de nos ressources les plus précieuses et chaque propriétaire d'entreprise canadienne devrait savoir ce en quoi elle consiste et comment l'utiliser.

Afin de mieux comprendre quels groupes de Canadiens profitent le plus de la propriété intellectuelle, le budget de 2018 propose un financement allant jusqu'à 2 millions de dollars sur trois ans pour que Statistique Canada effectue un sondage sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Ce sondage permettra de déterminer la mesure dans laquelle les Canadiens comprennent et utilisent la propriété intellectuelle, y compris les groupes qui ont toujours été moins susceptibles de l'utiliser, comme les femmes entrepreneures et les entrepreneurs autochtones. Les résultats du sondage devraient aider le gouvernement à mieux répondre aux besoins de ces groupes en ce qui concerne les initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada lancera de nouvelles initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation en partenariat avec les entreprises, les intermédiaires et le milieu universitaire de sorte que les Canadiens comprennent mieux, exploitent et intègrent la propriété intellectuelle de manière appropriée dans leurs stratégies opérationnelles. Certaines de ces initiatives cibleront les groupes sous-représentés.

Le budget de 2018 propose également de fournir un financement de 1 million de dollars sur cinq ans afin de permettre aux représentants des peuples autochtones canadiens de participer aux discussions tenues à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle liée au savoir traditionnel et aux expressions culturelles traditionnelles, une forme importante de propriété intellectuelle.

Moderniser les cadres de réglementation du Canada

Dans son rapport de décembre 2017, le Conseil consultatif en matière de croissance économique a déterminé trois domaines prioritaires pour établir un régime de réglementation souple conçu aux fins de la nouvelle économie :

- catalyser l'innovation dans l'ensemble de l'économie par des règlements adaptés aux technologies émergentes et aux nouveaux modèles opérationnels, surtout dans les secteurs à fort potentiel;
- stimuler la coordination entre les organismes et les administrations, tant au Canada qu'à l'échelle internationale;
- promouvoir une réglementation efficace et prévisible.

Ces domaines prioritaires ont été appuyés davantage par les premiers rapports des six tables sectorielles de stratégies économiques.

En réponse à ces recommandations, le budget de 2018 propose de fournir 11,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour permettre au gouvernement de poursuivre son programme en matière de réglementation axé sur le soutien à l'innovation et à l'investissement en entreprise, le but étant de rendre le système de réglementation canadien plus agile, transparent et réceptif pour que les entreprises du pays puissent explorer et concrétiser les possibilités au bénéfice de tous les Canadiens. Les éléments de cette approche incluent :

- des examens ciblés au cours des trois prochaines années des exigences et des pratiques réglementaires qui constituent des goulets d'étranglement pour l'innovation et la croissance au Canada, s'intéressant au départ à l'agroalimentaire et l'aquaculture, la santé/sciences biologiques, le transport et l'infrastructure, y compris les technologies émergentes tels que les véhicules autonomes. Les examens donneront lieu à des recommandations, guidées par des conseils d'expert externes, afin d'apporter des réformes durables aux règlements et aux processus en vue d'accroître l'efficacité et d'éliminer les obstacles à l'investissement accru dans le secteur privé;
- le leadership du Canada sur le commerce interne à la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation de l'Accord de libre-échange canadien;
- le développement d'un système de réglementation en ligne – inspiré du site Web de l'Office of Information and Regulatory Affairs des États-Unis – Regulations.gov pour faire participer les Canadiens à la réglementation pour améliorer la transparence et l'efficacité du processus décisionnel.

Le gouvernement propose de présenter des dispositions législatives pour réduire le fardeau administratif des entreprises. Il simplifiera le *Tarif des douanes* du Canada afin de simplifier sa structure et son application. Cette mesure réduira la complexité générale des dispositions législatives, ce qui allégera le fardeau administratif et réduira les coûts liés à la conformité aux règles engagés par les entreprises et le gouvernement du Canada.

Un approvisionnement meilleur et plus simple

Le budget de 2017 a annoncé la création de Solutions innovatrices Canada, une nouvelle initiative modelée sur le programme très fructueux des États-Unis intitulé Small Business Innovation Research. En tant que plus important acheteur de produits et de services canadiens, le gouvernement du Canada a la possibilité d'appuyer la croissance des entreprises canadiennes. L'instauration de Solutions innovatrices Canada vient répondre à une demande exprimée depuis longtemps par les entreprises canadiennes qui avaient besoin d'un premier client pour mettre à l'essai et valider leurs innovations. Avec cette aide, les entreprises canadiennes qui se trouvent dans des domaines d'importance stratégique pour notre économie sont mieux en mesure de prendre de l'expansion, de créer de nouveaux emplois et de trouver de nouveaux clients partout dans le monde.

Afin de simplifier l'ensemble des programmes d'innovation du gouvernement fédéral, le budget de 2018 propose d'intégrer le Programme d'innovation Construire au Canada existant, un autre programme d'approvisionnement fédéral axé sur l'approvisionnement en biens et services novateurs arrivés à un stade plus avancé, à Solutions innovatrices Canada.

Les entreprises canadiennes demandent également depuis longtemps que le gouvernement fédéral améliore ses relations avec les fournisseurs, afin qu'il soit plus facile de trouver des occasions d'affaires, plus simple d'explorer les possibilités et plus rapide d'attribuer un contrat tout en allégeant le fardeau administratif. L'approvisionnement du gouvernement comporte beaucoup de paperasse et les options de libre-service offertes aux fournisseurs sont limitées.

Le transfert à l'approvisionnement en ligne constitue un élément clé d'un système d'approvisionnement plus efficace. Plus de fournisseurs pourront se brancher au gouvernement et les possibilités en matière d'approvisionnement du gouvernement seront plus accessibles aux fournisseurs potentiels, peu importe leur taille ou leur emplacement géographique.

À cette fin, le gouvernement établira une nouvelle plateforme d'approvisionnement électronique. Les petites et moyennes entreprises canadiennes auront ainsi un meilleur accès aux possibilités de collaboration avec le gouvernement. Le budget de 2018 propose un financement de 196,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Services publics et Approvisionnement Canada pour établir cette plateforme.

De plus, le gouvernement reconnaît qu'il est important d'offrir aux entreprises appartenant à des femmes la même chance de participer aux possibilités d'approvisionnement fédérales. À cet égard, l'approvisionnement en ligne renforcera l'engagement du gouvernement dans le cadre de la stratégie pour les femmes en entrepreneuriat afin de faire passer le taux de participation des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes dans la chaîne d'approvisionnement fédérale à 15 %. Il s'inscrit aussi dans les efforts faits pour que d'autres groupes diversifiés aient plus de possibilités de faire concurrence dans les processus d'approvisionnement fédéraux.

Soutenir l'économie rurale

Le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement vise à faire en sorte que l'économie soit novatrice, en croissance et viable et qu'elle rapporte à tout le monde. D'un océan à l'autre, les Canadiens contribuent à cette vision commune dans les communautés, grandes et petites. En plus du nouveau financement et des programmes simplifiés qui ont été proposés pour les agences de développement régional dans le chapitre intitulé « La création de quatre plateformes phares – agences de développement régional », le budget de 2018 propose les mesures suivantes à l'appui de l'économie rurale du Canada.

Mettre au point la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural

Le gouvernement reconnaît que l'accès à Internet est plus qu'une commodité : c'est un moyen essentiel par lequel les citoyens et les entreprises accèdent à l'information, offrent des services et créent des possibilités. Pour que cet accès se rende jusqu'aux régions les plus éloignées du Canada, il faut de nouvelles solutions technologiques. Un exemple prometteur est l'utilisation de satellites en orbite basse.

Les réseaux de satellites en orbite basse peuvent procurer aux Canadiens qui vivent en région rurale ou en région éloignée un meilleur accès à Internet et aux services sans fil à des prix plus abordables. Les satellites en orbite basse, localisés plus près de la surface de la Terre que les satellites classiques en orbite élevée, peuvent recevoir et transmettre des données dans un délai de réponse grandement écourté, ce qui accélère les services de données tout en maintenant les avantages de la technologie des satellites, y compris la capacité d'offrir Internet dans des lieux présentant des embûches à un coût moins élevé que la fibre optique. Le Canada occupe une place unique grâce à des leaders dans l'industrie des satellites spatiaux pour construire et exploiter les technologies des satellites en orbite basse, ce qui crée des emplois et ouvre des marchés dans le monde. Le budget de 2018 propose un financement de 100 millions de dollars sur cinq ans destiné au Fonds stratégique pour l'innovation, en mettant un accent particulier sur le soutien aux projets qui se rapportent aux satellites en orbite basse et à la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural.

Appuyer l'exploration minière au stade précoce réalisée par les petites entreprises

Le crédit d'impôt pour exploration minière de 15 % aide les petites entreprises d'exploration minière à obtenir des capitaux pour financer leurs activités d'exploration minière primaire à l'extérieur des sites miniers existants. Le crédit d'impôt doit venir à échéance le 31 mars 2018. Compte tenu des difficultés auxquelles les petites sociétés minières font face, le gouvernement propose d'appuyer leurs activités d'exploration minière en prolongeant le crédit d'une autre année, soit jusqu'au 31 mars 2019. Cette mesure aidera les petites entreprises d'exploration minière à obtenir davantage de capitaux propres et devrait se traduire par une réduction nette des revenus fédéraux d'environ 45 millions de dollars au cours de la période de 2018-2019 et 2019-2020.

Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada

La gestion durable de nos ressources naturelles ouvre des possibilités économiques à long terme. La recherche sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'un des insectes nuisibles qui causent le plus de dommages aux épinettes au Canada, a cerné de possibles mécanismes permettant de protéger les forêts contre ses épidémies cycliques. Cela est essentiel pour soutenir l'industrie forestière et, par conséquent, les emplois dans certaines régions, comme le Canada atlantique, où le secteur forestier constitue un important rouage de l'économie.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de prendre des mesures en collaboration avec les provinces de l'Atlantique et l'industrie forestière, en offrant jusqu'à 74,75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, selon un ratio de partage des coûts de 60:40 entre le gouvernement fédéral et les provinces et l'industrie, pour prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. La contribution fédérale proviendra de Ressources naturelles Canada. Cela permettra au gouvernement, au milieu académique, à l'industrie et aux autres intervenants de continuer à travailler ensemble pour protéger nos forêts et soutenir l'économie.

Renouvellement du réseau de ports pour petits bateaux

Le maintien de la sécurité et de l'accessibilité des ports pour petits bateaux est essentiel à l'industrie canadienne de la pêche ainsi qu'aux communautés côtières du pays. De plus, l'expansion des opérations de pêches et l'augmentation de la taille des bateaux de pêche nécessitent des ports plus profonds et plus larges. Le budget de 2018 propose de verser 250 millions de dollars selon la comptabilité de caisse sur deux ans, à compter de 2018-2019, à Pêches et Océans Canada pour rénover son réseau de ports pour petits bateaux et travailler avec les municipalités où les investissements et les dessaisissements peuvent améliorer les communautés locales. Les investissements du budget de 2018 permettent au gouvernement de soutenir, par exemple :

- Construire des espaces d'amarrage additionnels pour aider à réduire l'achalandage à Charlottetown au sud du Labrador.
- Étendre la digue pour protéger l'industrie de la pêche de la force des vagues à l'entrée du port à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, au Québec.
- Réhabiliter les jetées est et ouest du port Dalhousie à St. Catharines, en Ontario.
- Effectuer des améliorations pour augmenter la sécurité des installations d'amarrage pour l'industrie de la pêche et les autres utilisateurs du port à Port Hardy et à Powell River, en Colombie-Britannique.

Chapitre 2 – Progrès

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
2.1 Investir dans les scientifiques et les chercheurs canadiens							
Conseils subventionnaires	0	115	155	185	235	235	925
Conseils subventionnaires : Nouveau fonds pour les trois conseils	0	35	45	65	65	65	275
Conseils subventionnaires : Accroître la diversité dans les sciences	0	5	6	4	4	4	21
Conseils subventionnaires : Chaires de recherche du Canada	0	25	35	50	50	50	210
Fonds de soutien à la recherche	0	29	39	46	59	59	231
Investir dans l'équipement dont les chercheurs ont besoin – Fondation canadienne pour l'innovation	0	32	62	120	183	366	763
Exploiter les données massives	0	64	64	166	145	133	572
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	0	20	30	30	30	30	140
Institut d'informatique quantique	0	0	5	5	5	0	15
Centre for Drug Research and Development	0	0	16	16	16	0	48
Institut Rick Hansen	0	6	6	6	6	0	24
Centre d'excellence sur la Fédération canadienne	0	10	0	0	0	0	10
2.1 Total – Investir dans les scientifiques et les chercheurs canadiens	0	340	463	692	798	942	3 234
2.2 Sciences fédérales plus solides et davantage axées sur la collaboration							
Conseil national de recherches	0	108	108	108	108	108	540
Rénovation des laboratoires fédéraux :	0	18	17	17	18	18	87
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-2	-2	-2	-2	-9
Conseil des académies canadiennes	0	0	0	3	3	3	9
2.2 Total – Sciences fédérales plus solides et davantage axées sur la collaboration	0	124	124	126	127	127	627
2.3 Plan pour l'innovation et les compétences – Un partenaire fédéral des entreprises davantage axé sur le client							
Innovation Canada – Service de croissance accélérée	0	2	3	3	3	3	14
Programme d'aide à la recherche industrielle	0	100	150	150	150	150	700
Programme des accélérateurs technologiques canadiens	0	2	2	2	2	2	10
Agences de développement régional	0	80	80	80	80	80	400
Renouvellement du financement de base de l'Agence canadienne de développement économique du Nord	0	20	20	20	20	20	100

Chapitre 2 – Progrès

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Renouvellement du financement de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	0	25	159	184	184	184	736
Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes	0	3	3	3	3	3	15
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	23	23	23	23	23	115
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel</i>	0	-21	-21	-21	-21	-21	-105
Faire avancer la cause des femmes chefs d'entreprise	0	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	1
Accroître la diversité des entrepreneurs	0	1	1	1	1	1	5
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	0	13	41	11	11	10	85
Moderniser les cadres de réglementation du Canada	0	4	4	3	0	0	12
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-0,2	-0,3	-0,2	0	0	-0,7
Un approvisionnement meilleur et plus simple	0	52	64	36	23	22	197
Mettre au point la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural	0	10	20	20	25	25	100
Appuyer l'exploration minière au stade précoce réalisée par les petites entreprises	0	65	-20	0	0	0	45
Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada	0	11	17	22	25	1	75
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-4	-7	-7	0	-20
Renouvellement du réseau de ports pour petits bateaux	0	47	33	3	3	3	90
2.3 Total – Plan pour l'innovation et les compétences – Un partenaire fédéral des entreprises davantage axé sur le client	0	434	575	533	525	506	2,574
Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette	0	898	1 162	1 351	1 450	1 575	6 435

+ RÉCONCILIATION



« Nous devons arriver à un point où les peuples autochtones au Canada ont le contrôle de leur propre destin, où ils prennent leurs propres décisions à l'égard de leur avenir. »

– Le premier ministre
Justin Trudeau
Le 14 février 2018

Il est inacceptable qu'une personne vivant au Canada ne puisse pas boire de l'eau qui sort du robinet sans danger. Personne ne devrait être obligé de vivre dans des logements surpeuplés ou dangereux, et aucun jeune ne devrait avoir à se déplacer loin de chez lui pour recevoir une bonne éducation. Pourtant, partout au Canada, ce sont les défis auxquels les peuples autochtones font face.

Les peuples autochtones, les Canadiens non autochtones et le gouvernement s'entendent sur le fait que cette situation doit changer.

Ensemble, nous travaillons fort pour améliorer la qualité de vie des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis alors que nous créons une nouvelle relation, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Les budgets de 2016 et de 2017 ont permis d'entreprendre ce travail important, grâce à des investissements de plus de 11,8 milliards de dollars pour répondre aux besoins critiques dans les communautés autochtones, notamment dans les domaines du logement, des services destinés aux enfants et aux familles, de l'éducation, des soins de santé et de l'accès à de l'eau potable propre.

Ces budgets comprenaient également des investissements visant à préparer le terrain à une relation renouvelée, fondée sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des peuples autochtones. De façon plus précise, le budget de 2017 comprenait les mesures de soutien suivantes :

- De nouveaux mécanismes bilatéraux permanents avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse pour cerner les priorités distinctes de chaque communauté et la façon de collaborer en vue de trouver des solutions.
- La mise sur pied du Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois, les politiques et les pratiques opérationnelles fédérales pour s'assurer que le Canada respecte ses obligations constitutionnelles par rapport aux droits ancestraux et issus des traités, qu'il respecte les normes internationales à l'égard des droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et qu'il appuie la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Pour apporter un changement vraiment transformateur, il faut investir davantage afin de soutenir le renforcement des capacités des communautés autochtones, de faire progresser l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale, et afin de bâtir un avenir meilleur pour les peuples autochtones et pour tous les Canadiens.

Le budget de 2018 prend des mesures supplémentaires en vue d'améliorer la qualité de vie des peuples autochtones au Canada, et il appuie une nouvelle approche en matière de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones. Le gouvernement propose d'investir 5 milliards de dollars additionnels sur cinq ans pour s'assurer que les enfants et les familles autochtones ont une chance égale de réussir, pour renforcer les capacités des gouvernements autochtones et pour accélérer la conclusion d'ententes avec les peuples autochtones sur l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale, fondées sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits.

Aider les peuples autochtones à réussir est non seulement la bonne chose à faire, mais il s'agit d'un investissement judicieux. Le Centre d'étude des niveaux de vie estime que si nous comblons les écarts liés à l'éducation et au marché du travail pour les peuples autochtones au Canada d'ici 2031, le produit intérieur brut du Canada pourrait s'accroître de 36 milliards de dollars cette année-là.

Faire avancer la réconciliation

En 2017, le gouvernement a fait connaître son intention de démanteler les vieilles structures coloniales, notamment en remplaçant Affaires autochtones et du Nord Canada par deux nouveaux ministères, dans le but de mieux servir les peuples autochtones, alors que se poursuivent les efforts importants afin de faire avancer la reconnaissance des droits et ainsi qu'une plus grande autodétermination.

Par l'intermédiaire de **Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada**, le gouvernement a l'intention d'apporter les mesures suivantes :

- accélérer les progrès relatifs aux tables existantes sur les droits et la reconnaissance pour déterminer les priorités des communautés autochtones individuelles;
- s'assurer d'appliquer l'esprit et l'intention des ententes existantes et futures avec les peuples autochtones;
- travailler avec les peuples autochtones afin de les soutenir dans leurs efforts visant à rebâtir et à reconstituer leurs nations;
- donner aux peuples autochtones les moyens de renforcer leurs capacités pour appuyer la mise en œuvre de leur vision de l'autodétermination;
- accroître le nombre de traités modernes globaux et de nouvelles ententes sur l'autonomie gouvernementale d'une façon qui tient compte de la reconnaissance des droits et de la réconciliation;
- diriger l'approche pangouvernementale pour le renouvellement des relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones, y compris pour la mise en œuvre de processus bilatéraux permanents, l'avancement de politiques élaborées conjointement fondées sur les distinctions, et l'amélioration de la capacité du gouvernement de tenir compte des réalités particulières des peuples autochtones au Canada et à y réagir.

Par l'intermédiaire de **Services aux Autochtones Canada**, le gouvernement travaillera avec ses partenaires autochtones pour :

- combler l'écart entre les peuples autochtones et les non-Autochtones sur le plan de la qualité de vie;
- améliorer la qualité des services fondés sur les distinctions qui sont destinés aux Premières Nations, aux Inuits et à la Nation métisse, y compris ceux liés au logement, à l'éducation, aux soins de santé et à l'accès à l'eau potable propre;
- travailler avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour atteindre le but ultime de la conception, de la prestation et du contrôle des services dirigés par les peuples autochtones pour les peuples autochtones.

Le Budget de 2018 propose des investissements pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones et combler les écarts entre les communautés autochtones et non autochtones dans des domaines comme le soutien aux familles, les soins de santé et les possibilités d'emploi.

Ces investissements permettront :

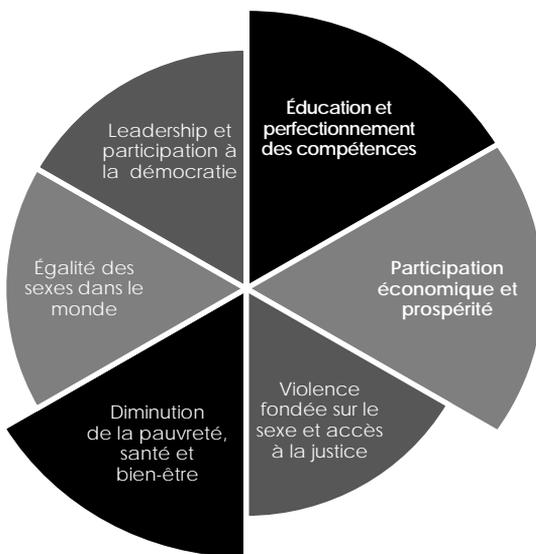
- d'offrir plus de financement pour favoriser le bien-être des enfants autochtones en foyer d'accueil, améliorer les ressources de prévention, par exemple de soutien aux mères seules, et promouvoir les efforts de réunification des familles pour réduire le nombre d'enfants en foyer d'accueil;
- d'offrir du financement pour les programmes de santé existants, ainsi qu'un soutien accru pour la collecte de données et la prestation de soins de santé fondées sur les distinctions, et pour l'élargissement des systèmes de santé autochtones dont les services sont de plus en plus offerts et gérés par les peuples autochtones pour les peuples autochtones;
- de contribuer à résoudre les problèmes de santé graves, notamment la tuberculose dans les communautés inuites et la dépendance aux opioïdes dans les communautés des Premières Nations;
- de combler les écarts au chapitre des possibilités d'emploi et économiques en investissant dans le développement des compétences et la formation en vue d'aider les Autochtones de trouver un emploi durable;
- d'assurer un accès à de l'eau potable dans les réserves afin de prévenir de prochains avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme, et d'investir dans la capacité des Premières Nations à exploiter et à maintenir leurs systèmes d'approvisionnement en eau;
- de réduire le surpeuplement des habitations et les logements délabrés en investissant dans la réparation et dans la construction d'habitations dans les communautés inuites, de la Nation métisses et des Premières Nations.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'une approche fondée sur les distinctions est nécessaire pour s'assurer que les droits, les priorités et les circonstances propres aux Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse sont reconnus, affirmés et mis en œuvre.

Afin de combler ce besoin, le budget de 2018 comprend des investissements fondés sur les distinctions dans les domaines prioritaires cernés par les partenaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse. Le cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, qui est en cours d'élaboration en collaboration avec les partenaires autochtones, sera également soutenu par un financement réservé afin de répondre aux besoins uniques des enfants et des familles des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse.

Chapitre 3 : Faire avancer les objectifs d'égalité des sexes du Canada

Initiatives clé du chapitre 3 qui font avancer les objectifs du nouveau cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada :



- Garder les enfants et les familles autochtones ensemble
- Réaliser des progrès afin de combler les écarts en matière de santé des Autochtones
- Favoriser un accès égal à la formation et aux emplois pour les femmes autochtones

Obtenir de meilleurs résultats pour les peuples autochtones

Les peuples autochtones au Canada sont plus susceptibles que les autres Canadiens de vivre dans la pauvreté et de tirer de l'arrière selon les mesures de la qualité de vie. Les investissements dans le budget de 2018 continuent de mettre l'accent sur les mesures visant à combler les écarts entre les conditions de vie des peuples autochtones et celles des peuples non autochtones.

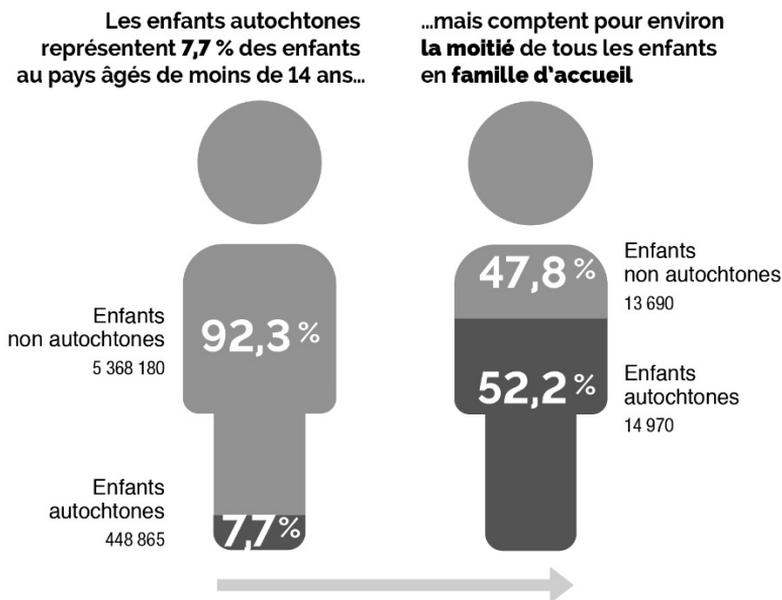
S'assurer que les enfants autochtones sont en sécurité et reçoivent un soutien au sein de leur communauté

Pour chaque famille et chaque communauté, aucune priorité n'est plus importante que celle d'assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants. Bien que les enfants autochtones âgés de moins de 14 ans représentent 7,7 % des enfants au Canada, ils représentent plus de la moitié des enfants en famille d'accueil. Cela signifie que les enfants autochtones sont beaucoup plus à risque d'être séparés de leur famille, de leur communauté et de leur culture. Cela doit changer.

Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre pleinement les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne. Pour répondre aux pressions liées au financement avec lesquelles sont aux prises les organismes de services à l'enfance et à la famille, tout en augmentant les ressources en matière de prévention destinées aux communautés de façon à ce que les enfants soient en sécurité et que les familles puissent rester ensemble, le gouvernement propose de fournir plus de 1,4 milliard de dollars en nouveau financement sur six ans, à compter de 2017-2018, pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Le gouvernement continuera de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse, ainsi qu'avec d'autres partenaires, pour faire progresser les réformes nécessaires en matière de services destinés aux enfants et aux familles, ainsi que pour créer des solutions dirigées par les peuples autochtones qui mettent au premier plan le bien-être des enfants.

Figure 3.1 – Surreprésentation des enfants autochtones en famille d'accueil



De l'eau potable et salubre dans les réserves

Le gouvernement tient fermement à son engagement : tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des systèmes publics d'approvisionnement en eau dans les réserves seront levés d'ici mars 2021.

Dans le budget de 2016, le gouvernement avait proposé un investissement important de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations. Ces investissements ont permis d'appuyer 349 projets liés à l'eau dans 275 communautés jusqu'à maintenant. Les travaux effectués au moyen d'un partenariat entre les Premières Nations et le gouvernement donnent des résultats concrets pour les communautés. En date du 12 février 2018, 52 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des systèmes publics d'approvisionnement en eau ont été levés. Voici quelques exemples :

- La Première Nation Pic Mobert, en Ontario, a collaboré avec Services aux Autochtones Canada pour construire une nouvelle usine de traitement des eaux qui a permis à la communauté de lever un avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme touchant 295 résidents.
- La Première Nation Kahkewistahaw, en Saskatchewan, a achevé des mises à niveau et des réparations à son usine de traitement des eaux, lui permettant de fournir de l'eau potable à ses résidents pour la première fois en plus de deux ans.

Dans le budget de 2018, le gouvernement ajoute aux investissements antérieurs et confirme son engagement en proposant 172,6 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2018-2019, afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et salubre dans les réserves.

Ce financement appuiera des initiatives visant à accélérer le rythme de la construction et de la rénovation des systèmes d'eau touchés, ce qui mènera à l'achèvement de 25 projets supplémentaires d'ici 2020 plutôt qu'en 2021.

De nouveaux investissements soutiendront également les réparations de systèmes d'eau à risque élevé afin de prévenir les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable. De plus, ces nouveaux investissements faciliteront les efforts de recrutement, de formation et de maintien en poste des opérateurs d'approvisionnement en eau et contribueront à établir des modèles de prestation de services innovateurs dirigés par les Premières Nations.

Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

Les peuples autochtones ont moins tendance à avoir un emploi que les Canadiens non autochtones, et ceux qui en ont un gagnent habituellement moins d'argent. Pour aider à combler les écarts liés à l'emploi et aux salaires entre les Autochtones et les non-Autochtones, le gouvernement propose d'investir 2 milliards de dollars sur cinq ans, et 408,2 millions par année par la suite, afin d'appuyer la mise sur pied du nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, lequel remplacera la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Ce financement comprend des investissements additionnels de 447 millions sur cinq ans, et de 99,4 millions par année par la suite.

Le Programme mettra également davantage l'accent sur la formation liée à des emplois de plus grande qualité et mieux rémunérés plutôt qu'au réemploi rapide. Ce financement supplémentaire aidera environ 15 000 clients de plus à obtenir de plus grandes compétences et à trouver des emplois qui faciliteront leur réussite de carrière à long terme.

Promouvoir un accès égal à la formation et aux emplois pour les femmes autochtones

Malgré le fait qu'elles ont généralement un niveau de scolarisation plus élevé que les hommes autochtones, les femmes autochtones gagnent habituellement des revenus moins élevés et ont moins de possibilités de trouver des emplois.

Les services appuyés par le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, comme les services de garde, permettront de s'assurer que les femmes autochtones ont un accès égal à des possibilités de développement des compétences et de formation à l'emploi et qu'elles contribuent davantage au succès économique de leurs communautés.

Le gouvernement a consulté et écouté les partenaires autochtones sur l'importance d'adopter une approche fondée sur les distinctions qui reconnaît les besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse. À cette fin, le nouveau programme fournira :

- 1,1 milliard de dollars sur cinq ans, et 235,7 millions par année par la suite, dans un volet des Premières Nations;
- 325 millions de dollars sur cinq ans, et 67 millions par année par la suite, dans un volet de la Nation métisse;
- 161,2 millions de dollars sur cinq ans, et 32,6 millions par année par la suite, dans un volet des Inuits;
- 213,4 millions de dollars sur cinq ans, et 45,2 millions par année par la suite, dans un volet urbain ou non affilié.

Ces investissements appuieront les peuples autochtones pour qu'ils puissent acquérir des compétences en emploi et suivre une formation en vue d'obtenir un emploi de grande qualité.

Mesures de soutien pour des stratégies du logement basées sur les distinctions

Un logement sécuritaire, adéquat et abordable donne aux gens un sentiment de sécurité et permet de bâtir des communautés fortes. Toutefois, pour trop de peuples autochtones, cela demeure inaccessible. Près d'un Autochtone sur cinq vit dans un logement nécessitant des réparations majeures et un sur cinq vit également dans un logement surpeuplé. L'accès à un logement adéquat et abordable représente un défi particulier pour les femmes autochtones. En 2011, 27 % des femmes autochtones connaissaient des besoins impérieux en matière de logement par rapport à 13 % des hommes autochtones¹. Le manque d'accès à un logement adéquat peut accroître les obstacles à la sécurité, à l'emploi et au bien-être général, des obstacles qui touchent de façon disproportionnée les femmes autochtones.

Les dirigeants autochtones ont affirmé au gouvernement que lorsqu'il s'agit de logement dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, la meilleure approche est celle qui respecte les besoins distincts de chaque groupe autochtone. Le gouvernement est du même avis. Tel qu'il a été annoncé dans la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada, le gouvernement et des partenaires autochtones collaborent en vue d'améliorer les conditions de logement à long terme et de s'assurer que les peuples autochtones ont un meilleur contrôle sur le logement dans leurs communautés.

¹ Un ménage est dans un besoin impérieux en matière de logement si son logement a besoin de réparations majeures, s'il est surpeuplé ou si les coûts liés au logement excèdent 30 % du revenu avant impôt du ménage.

Par l'entremise des investissements annoncés dans les budgets de 2017 et de 2018, le gouvernement propose de consacrer du financement pour appuyer le succès de la mise en œuvre de chacune des stratégies sur le logement fondées sur les distinctions, notamment :

- 600 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour appuyer le logement dans les réserves, dans le cadre d'une stratégie sur 10 ans sur le logement des Premières Nations qui est en voie d'être élaborée avec les Premières Nations;
- 400 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir un plan de logement dirigé par les Inuits pour les régions inuites du Nunavik, du Nunatsiavut et des Inuvialuit. Ce montant s'ajoute au financement de 240 millions sur 10 ans annoncé dans le budget de 2017 afin d'appuyer le logement au Nunavut, qui a compris d'autres fonds pour le logement des Inuits;
- 500 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir la Stratégie de logement de la Nation métisse.

Santé des Autochtones – Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés

Il y a d'importants écarts en matière de santé entre les peuples autochtones et non autochtones. Les taux de mortalité infantile chez les enfants des Premières Nations et des Inuits sont jusqu'à trois fois plus élevés, les taux de diabète jusqu'à quatre fois plus élevés et les taux de suicide chez les jeunes des Premières Nations de cinq à sept fois plus élevés. Ces écarts dans les résultats en matière de santé peuvent être réduits, et l'accès à des soins de santé de qualité près de chez soi joue un rôle essentiel pour assurer ce changement.

Pour assurer la santé des familles autochtones, le budget de 2018 propose d'investir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 149 millions par année par la suite, comme suit :

- 498 millions de dollars, avec 97,6 millions par année par la suite, afin de soutenir l'accès à des services et à des soins médicaux essentiels, y compris des services infirmiers en tout temps, dans 79 communautés éloignées ou isolées.
- 200 millions de dollars, avec 40 millions par année par la suite, afin d'améliorer la prestation de services adaptés sur le plan culturel pour le traitement et la prévention de la toxicomanie dans les communautés des Premières Nations où les besoins sont élevés.
- 235 millions de dollars pour travailler avec les partenaires des Premières Nations afin de transformer leurs systèmes de santé en élargissant les modèles efficaces d'autodétermination de façon à ce que les programmes et services de santé soient élaborés, assurés et contrôlés par et pour les Premières Nations. Cet investissement permettra également d'appuyer l'accès à des soins de santé de qualité contrôlés par les Premières Nations dans les communautés éloignées ou isolées de la baie James dans le cadre de l'Entente-cadre d'intégration des services de santé de la région de Weeneebayko.

- 490 millions de dollars sur deux ans afin de préserver l'accès à des prestations et à des services nécessaires sur le plan médical par l'intermédiaire du Programme des services de santé non assurés.
- 109 millions de dollars sur dix ans, avec 6 millions par année par la suite, afin de répondre au taux élevé de cas de tuberculose au sein des communautés inuites et pour mieux comprendre les besoins particuliers en matière de santé des Inuits grâce à la création conjointe d'une Enquête distincte sur la santé des Inuits.
- 6 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la Nation métisse dans la collecte de données sur la santé et l'élaboration d'une stratégie sur la santé.

Réaliser des progrès dans la prestation de services de santé aux Premières Nations

Pour améliorer de façon significative les résultats en matière de santé chez les Autochtones, il faudra apporter des changements fondamentaux dans la conception, la prestation et le contrôle des services de santé. Simplement dit, les systèmes de santé doivent être mieux adaptés aux besoins des communautés. Grâce au budget de 2018, le gouvernement fournira une contribution à la province de l'Ontario afin de construire un nouvel hôpital et une installation de soins ambulatoires qui répondront aux besoins en matière de soins de santé des communautés éloignées ou isolées de la baie James, comme Attawapiskat, Fort Albany et Kashechewan. Cette contribution fait partie de l'engagement du Canada en vertu de l'entente cadre sur l'intégration de la santé dans la région de Weeneebayko afin de continuer à transférer la prestation de services de santé à la Nation Nishnawbe Aski. La création de nouvelles infrastructures de soins de santé dans cette région permettra aux personnes de ces communautés d'avoir un meilleur accès à des soins de santé publique, à des soins de santé mentale ainsi qu'à des soins de longue durée plus près de leur domicile et sous le contrôle des Premières Nations.

Tableau 3.1

Investissements du budget de 2018 dans la santé des Autochtones (M\$)

	Total sur cinq ans
Accès aux services et aux soins médicaux essentiels	498
Traitement et prévention de la toxicomanie	200
Renforcement des capacités dans les communautés des Premières Nations	235
Programme des services de santé non assurés	490
Appui pour les priorités de santé des Inuits	68
Données sur la santé des Métis et stratégie en matière de santé	6
Total	1 497

Appuyer les priorités des Inuits

Le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler la relation entre les Inuits et la Couronne. Le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne est un mécanisme important par lequel le gouvernement du Canada et Inuit Tapiriit Kanatami collaborent en vue de faire avancer les priorités communes. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 509,5 millions de dollars sur 10 ans afin de réaliser des progrès dans les domaines relevés par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, comme la santé et le bien-être, les compétences et la formation ainsi que le logement, y compris :

- un financement de 27,5 millions de dollars sur cinq ans afin d'éliminer la tuberculose dans la région Inuit Nunangat. Chez les Inuits, le taux déclaré de tuberculose active en 2015 était 270 fois supérieur au taux de la population des non-Autochtones canadiens de naissance. Dans le budget de 2018, le gouvernement appuiera l'approche d'Inuit Tapiriit Kanatami, qui est particulière aux Inuits, pour l'élimination de la tuberculose; cette approche comprend une prévention améliorée à l'échelle de la communauté, la détection, le dépistage et le traitement, les communications et la sensibilisation, et le traitement des déterminants sociaux de la santé;
- un financement de 82 millions de dollars sur dix ans, avec 6 millions par la suite, pour la création conjointe d'une enquête permanente sur la santé des Inuits. Le financement renforcera la capacité des communautés inuites à élaborer et à recueillir des renseignements d'enquête. Il soutiendra également l'autodétermination des Inuits quant à l'établissement du programme de recherche dans leurs régions et dans leurs communautés;
- un financement de 400 millions de dollars sur dix ans pour le logement dans les régions inuites du Nunavik, du Nunatsiavut et des Inuvialuit afin d'aborder le problème important du surpeuplement et les besoins en matière de réparations dans les communautés inuites.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 161,2 millions de dollars sur cinq ans dans le volet inuit du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui appuie les services à l'emploi, le perfectionnement des compétences et la formation à l'emploi.

En outre, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur le Nunavut* pour régler la lacune juridique qui empêche le gouvernement du Nunavut de gérer la faune relative à la récolte autochtone pour le gibier.

Appuyer les priorités de la Nation métisse

Le gouvernement est fermement engagé à renouveler la relation avec la Nation métisse, en s'appuyant sur les principes de la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat. Tenant compte des engagements dans l'Accord Canada-Nation métisse, lequel décrit les façons dont le Canada et le Ralliement national de la Nation métisse travailleront ensemble afin de fixer les priorités et d'élaborer des politiques dans des domaines d'intérêt commun, le budget de 2018 propose d'investir 516 millions de dollars sur dix ans. Cet investissement comprend 500 millions sur dix ans pour appuyer une stratégie de la Nation métisse pour le logement, 10 millions en 2018-2019 pour favoriser l'éducation postsecondaire de la Nation Métisse et 6 millions sur cinq ans pour appuyer la Nation métisse dans la collecte de données sur la santé ainsi que dans l'élaboration d'une stratégie sur la santé. En outre, comme il est annoncé ailleurs dans le présent chapitre, le gouvernement propose également dans le budget de 2018 d'investir 325 millions de dollars dans le volet de la Nation métisse du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui appuie les services à l'emploi, le perfectionnement des compétences et la formation à l'emploi.

Ces investissements dans les priorités de la Nation métisse reflètent l'engagement du gouvernement à appliquer une approche davantage fondée sur les distinctions quant aux décisions de financement autochtone. Ils appuient également la vision de la Nation métisse en vue de l'autodétermination.

Mesures de soutien accru en santé pour les survivants des pensionnats indiens et leur famille

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens visait à réparer les préjudices causés aux élèves des pensionnats indiens et à leur famille. Sa mise en œuvre a été amorcée en septembre 2007 et devrait être achevée au cours des prochaines années.

Pour de nombreux survivants des pensionnats indiens et leur famille, le processus de guérison a été long et très difficile. Étant donné ce fait, la Convention de règlement prévoyait un engagement visant à fournir aux survivants et à leur famille des services de soutien émotionnel et de santé mentale afin de les aider dans leur guérison. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir un financement de 248,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, en vue de fournir des services, notamment en matière de soutien émotionnel et de santé mentale, aux survivants et à leur famille pendant la durée du Règlement des pensionnats indiens.

Soutenir le Gord Downie & Chanie Wenjack Fund

Le Gord Downie & Chanie Wenjack Fund fait partie de l'héritage de Gord Downie et représente son engagement, et celui de sa famille, à améliorer la vie des peuples autochtones. Mis sur pied en collaboration avec la famille Wenjack, le Fonds a pour but de poursuivre la conversation qui a été entamée par l'histoire de Chanie Wenjack au pensionnat indien. Notamment, le Fonds soutient les activités visant à promouvoir la réconciliation, à renforcer la prise de conscience et à renseigner les Canadiens au sujet des pensionnats et des séquelles de cette expérience que portent encore aujourd'hui de nombreux Autochtones.

Le Fonds soutient des projets concrets qui encouragent le dialogue interculturel et la sensibilisation dans les communautés autochtones et non autochtones et qui permettent de créer des endroits ou des espaces réservés à la réconciliation. Le Fonds s'allie également à des éducateurs et à des communautés autochtones afin d'élaborer des programmes d'études pour les écoles canadiennes qui décriront de façon rigoureuse l'histoire des Autochtones.

Afin de soutenir ces initiatives de réconciliation dans l'ensemble du Canada, le gouvernement propose dans le budget de 2018 de verser 5 millions de dollars en 2018-2019 au Gord Downie & Chanie Wenjack Fund.

Créer un programme d'aide au revenu plus réceptif qui répond aux besoins des communautés des Premières Nations

Depuis sa création en 1964, le Programme d'aide au revenu dans les réserves est demeuré essentiellement le même. Le gouvernement propose d'investir 8,5 millions de dollars sur deux ans pour collaborer avec les Premières Nations afin de comprendre comment rendre le programme plus réceptif aux besoins des personnes et des familles dans les réserves. Cette collaboration permettrait également de cerner les soutiens nécessaires pour aider les personnes à passer plus facilement de l'aide au revenu à l'emploi et aux études.

Pendant que ces travaux sont en cours, le gouvernement propose de verser 78,4 millions de dollars sur deux ans pour des services de gestion de cas afin d'aider les personnes à passer de l'aide au revenu au travail et aux études.

Appuyer l'histoire et le patrimoine autochtones

Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. L'appel à l'action 79 encourage des activités de commémoration historique ainsi que la reconnaissance des contributions apportées par les peuples autochtones à l'histoire du Canada. En réponse à cet appel, le gouvernement propose dans ce budget d'accorder 23,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Parcs Canada afin d'intégrer les points de vue, l'histoire et le patrimoine autochtones à l'information disponible aux parcs nationaux, aux aires marines de conservation et aux lieux historiques gérés par cet organisme.

Le sport chez les Autochtones

Les jeunes autochtones sont beaucoup plus susceptibles que leurs pairs non autochtones d'être pris en charge, de ne pas terminer leurs études secondaires, d'être sans emploi ou de souffrir d'une mauvaise santé.

Le sport communautaire peut être un outil puissant pour soutenir les jeunes autochtones. Il favorise l'inclusion sociale, aide à bâtir l'estime de soi, renforce l'identité autochtone, crée un sentiment de fierté et réduit les risques de suicide. Les garçons autochtones sont plus susceptibles que les filles autochtones de participer aux sports; l'adolescence constitue un moment déterminant pour prédire si les filles participeront aux sports quand elles seront plus vieilles. Les filles qui font du sport à un jeune âge sont plus susceptibles d'être actives sur le plan physique à l'âge adulte. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 47,5 millions de dollars sur cinq ans, et 9,5 millions par année par la suite, afin d'accroître le recours au sport pour le développement social dans plus de 300 communautés autochtones. Cette initiative permettra d'élargir un modèle hautement efficace élaboré par Right to Play, qui a permis à près de 90 % des participants d'avoir une attitude plus positive envers l'école et un plus grand sentiment d'identité. À mesure que cette initiative sera mise en œuvre, le gouvernement tentera de trouver des possibilités de mettre en valeur l'excellence sportive chez les jeunes autochtones.

Appuyer l'élargissement de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et le succès de la participation des Premières Nations aux modalités de cette loi

La *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et le Régime de gestion des terres connexe habilent les Premières Nations à exercer leur droit de décision en choisissant de s'exclure des dispositions archaïques de la *Loi sur les Indiens* relativement à la gestion des terres et de les remplacer par leurs propres lois. Ainsi, les communautés peuvent gérer leurs terres, leurs ressources et leur environnement dans les réserves conformément à leurs valeurs culturelles et à leurs priorités. Elles peuvent aussi traiter leurs opérations foncières plus rapidement et présenter un climat plus attirant pour les investisseurs, ce qui aide à créer des emplois et à favoriser le développement économique.

L'élargissement de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et le renouvellement du programme de soutien de la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux :

- permettront aux Premières Nations d'exercer leur droit inhérent à l'autodétermination en établissant leurs propres lois liées à la gestion des terres;
- appuieront la capacité des Premières Nations d'élaborer leurs propres lois liées aux biens immobiliers matrimoniaux;
- créeront des possibilités économiques pour les Premières Nations dans le cadre de l'autogestion de leurs terres, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles;
- offriront aux femmes et aux enfants vivant dans une réserve une protection légale contre la violence familiale;
- combleront les lacunes dans l'administration de la justice en fournissant une formation ciblée aux agents d'application de la loi, aux juges, aux conseillers parajudiciaires et aux agents des services sociaux et familiaux.

Le gouvernement propose d'investir 143,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 19 millions par année par la suite, pour appuyer l'élargissement de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et l'adhésion réussie des Premières Nations à la loi. Ce financement permettra à 50 Premières Nations additionnelles de faire partie du Régime de gestion des terres, tout en offrant des mesures préparatoires et un perfectionnement des capacités afin d'assurer le succès de leur participation.

Renouveler le Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux

La *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux* a été établie en 2013 afin de protéger les personnes vivant dans les réserves au moment d'une séparation lorsque la division de la propriété est nécessaire. La Loi prévoit également des pouvoirs spéciaux pour traiter les cas de violence familiale, comme l'octroi d'ordonnances de protection d'urgence interdisant à un époux ou conjoint de fait d'accéder au domicile familial.

Le Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux a été créé pour appuyer la mise en œuvre de la Loi. Le Programme soutient les Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres lois communautaires sur les biens immobiliers matrimoniaux, et prévoit une formation ciblée et des activités de sensibilisation pour les agents d'application de la loi et les membres de la magistrature.

Par l'entremise du budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 5,5 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre les activités du Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux. De plus, ce financement appuiera de nouvelles activités de formation et de sensibilisation mieux ciblées, comme l'élaboration de modes alternatifs de résolution des différends, afin de combler les lacunes dans l'administration de la justice.

Les droits et l'autodétermination

Le gouvernement du Canada est résolu à bâtir une relation renouvelée avec les peuples autochtones, fondée sur les principes de la reconnaissance des droits, du respect, de la collaboration et du partenariat. À cette fin, le gouvernement a lancé une réforme et un examen importants de ses lois, de ses politiques et de ses pratiques opérationnelles en vue de s'assurer que la Couronne :

- respecte ses obligations constitutionnelles à l'égard des droits des peuples autochtones et des droits issus des traités;
- se conforme aux normes internationales sur les droits de la personne, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- appuie la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Protéger les femmes et les enfants des Premières Nations

La Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux aide à faire en sorte que les personnes vivant dans les réserves, particulièrement les femmes et les enfants, profitent des mêmes droits et protections que les autres Canadiens. À titre d'exemple : Theresa vivait en union de fait dans sa communauté des Premières Nations depuis 15 ans lorsqu'elle s'est séparée de son partenaire. Elle a participé à la construction de la maison et effectuait des paiements sur le prêt hypothécaire, mais son nom ne figurait pas sur le certificat de possession. À sa séparation, on lui a demandé, à elle et à ses enfants, de quitter la maison qu'elle avait aidé à construire pendant 15 ans. Dans le cadre du régime maintenant en vigueur, Theresa serait admissible à la moitié de la valeur du foyer familial, ce qui aiderait à assurer la sécurité et la stabilité de sa famille après sa séparation.

Pour donner suite à cet engagement, le premier ministre a annoncé récemment un processus national de mobilisation destiné à créer un cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits. Grâce à ce cadre, le gouvernement a l'intention de faire en sorte que les droits autochtones soient reconnus dès le départ. Les efforts que le gouvernement déploiera avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse seront axés sur la façon dont ces droits seront mis en œuvre et exercés à l'avenir.

Appuyer la reconnaissance et la mise en œuvre des droits et l'autodétermination

Même si le Canada a fait progresser un certain nombre de traités et d'ententes modernes depuis les années 1970, le rythme de ces progrès est lent et inégal dans bien des cas. Les négociations peuvent prendre une décennie, voire plus, et les communautés autochtones sont obligées d'assumer des dettes pour y participer.

Le budget de 2018 énonce de nouvelles mesures que compte prendre le gouvernement afin d'augmenter le nombre de traités et d'ententes d'autodétermination modernes de façon à respecter une approche axée sur la reconnaissance des droits. Ces changements, conjointement avec la nouvelle approche mise de l'avant pendant le processus de négociation sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination, permettront de réduire le temps qu'il faut pour conclure de nouveaux traités et de nouvelles ententes, à un moindre coût pour toutes les parties concernées.

Dans le cadre de cette nouvelle approche, le gouvernement du Canada réduira le recours aux prêts pour financer la participation autochtone à la négociation de traités modernes. À compter de 2018-2019, la participation des peuples autochtones à des négociations de traités modernes sera financée au moyen de contributions non remboursables.

Le gouvernement consultera les groupes autochtones touchés quant à la meilleure façon d'aborder la négociation des prêts actuels et précédents, qui pourraient comprendre des dispenses de remboursement de prêts.

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement propose également d'investir 51,4 millions de dollars au cours des deux prochaines années en vue de continuer d'appuyer la participation fédérale et autochtone aux tables rondes sur la reconnaissance des droits des peuples autochtones et l'autodétermination.

Aider les nations autochtones à se reconstituer

Le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied un programme transformateur et tourné vers l'avenir dans le but de renouveler les relations avec les peuples autochtones. Les groupes autochtones cherchent à rebâtir leurs nations d'une manière qui correspond à leurs priorités et aux besoins spécifiques de leurs communautés. Ils ont communiqué ce message au Groupe de travail de ministres chargé d'examiner les lois et les politiques liées aux Autochtones. Cela constituait également une recommandation clé de la Commission royale sur les peuples autochtones, et figure parmi les objectifs décrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Comme l'a déclaré le premier ministre à l'Assemblée générale des Nations Unies, le gouvernement appuie ces efforts essentiels.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir un financement de 101,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour faciliter le développement des capacités en vue de la reconstitution des peuples autochtones. Un financement serait accordé à des groupes autochtones pour appuyer des activités qui faciliteraient leur propre cheminement vers la reconstitution de leurs nations.

Mécanismes bilatéraux permanents

En décembre 2016, le premier ministre a annoncé que le gouvernement mettrait sur pied des mécanismes bilatéraux permanents avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse afin de cerner les priorités distinctes de chaque communauté et d'aider le gouvernement et les peuples autochtones à collaborer en vue de trouver des solutions. Alors que le budget de 2017 a fourni un financement provisoire pour appuyer ces mécanismes bilatéraux permanents, le budget de 2018 propose un investissement de 74,9 millions de dollars sur cinq ans et de 15,5 millions par année par la suite, afin de fournir un soutien continu aux forums d'élaboration conjointe de politiques.

Nouvelle relation financière – Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations

Le gouvernement reconnaît que, pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et assurer une autodétermination accrue, y compris une meilleure autonomie gouvernementale, une nouvelle relation financière est nécessaire.

Le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations ont collaboré afin de formuler une vision pour une nouvelle relation financière destinée aux communautés des Premières Nations. Dans le but de mieux soutenir les communautés des Premières Nations, d'appuyer des institutions autochtones fortes et de faire progresser la nouvelle relation financière avec les Premières Nations, le gouvernement propose d'investir 188,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, comme suit :

- 127,4 millions de dollars sur deux ans pour soutenir directement les communautés des Premières Nations dans le renforcement de leurs capacités internes financières et administratives. Cela comprend 87,7 millions sur deux ans afin de s'assurer que les communautés assujetties à la gestion des manquements sont en mesure de réaliser des progrès à l'égard de projets qui font partie de leurs plans d'action de gestion, et d'appuyer des projets pilotes visant à renforcer la gouvernance et la capacité de planification communautaire des Premières Nations.
- 50 millions de dollars sur cinq ans, et 11 millions par année par la suite, afin de renforcer le Conseil de gestion financière des Premières Nations, l'Administration financière des Premières Nations et la Commission de la fiscalité des Premières Nations.

- 2,5 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la conception, par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, d'une stratégie nationale de gouvernance des données et la coordination des efforts pour mettre en place des centres régionaux de gouvernance des données.
- 8,7 millions de dollars sur deux ans afin de poursuivre et d'élargir les travaux avec les dirigeants des Premières Nations, des experts techniques, des chercheurs et des représentants des communautés sur la nouvelle relation financière.

Le gouvernement entreprendra aussi, avec les partenaires des Premières Nations, un examen exhaustif et collaboratif des programmes fédéraux actuels et du financement qui appuient la gouvernance des Premières Nations. L'objectif de l'examen sera de veiller à ce que ces programmes offrent aux communautés suffisamment de ressources pour embaucher et maintenir en poste le personnel financier et administratif nécessaire pour appuyer la bonne gouvernance, planifier pour l'avenir et faire avancer leur vision d'autodétermination.

Nouvelle relation financière – Collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 189,2 millions de dollars en 2018-2019 afin de commencer la mise en œuvre de nouvelles réformes à la politique financière qui ont été élaborées conjointement avec des peuples autochtones autonomes au Canada. Ce financement servira à soutenir des priorités clés, notamment les travaux visant à combler les écarts socioéconomiques, les infrastructures, la collecte de données et la gouvernance.

Accords fiscaux avec les gouvernements autochtones

Depuis le budget de 1997, le gouvernement du Canada facilite la mise en œuvre de régimes de taxe de vente et de régimes d'impôt des particuliers par les gouvernements autochtones intéressés. En vertu de ces accords négociés, plus de 50 lois fiscales du genre ont été mises en vigueur. Reconnaisant le rôle important des recettes fiscales pour appuyer l'autosuffisance et l'autodétermination des gouvernements autochtones, le gouvernement du Canada s'est engagé à continuer de négocier des accords de taxation directe avec les gouvernements autochtones.

À la suite des discussions entreprises en 2017 avec les gouvernements autochtones autonomes et les groupes autochtones, en processus de négociations vers l'autonomie gouvernementale, qui ont permis de recueillir leurs points de vue sur des questions fiscales, le gouvernement du Canada étudie les perspectives entendues et évalue les propositions mises de l'avant pour s'assurer que les mandats de négociation et les accords fiscaux avec les gouvernements autochtones respectent les principes sous-jacents de la réconciliation et d'une relation financière renouvelée de nation à nation.

De plus, le gouvernement du Canada soutient et favorise les accords de taxation directe entre les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones intéressés, et il continuera de faciliter de tels accords.

Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche

Une gouvernance et une prise de décisions solides reposent sur un accès rapide à des données pertinentes et de grande qualité. L'importance d'une capacité statistique dirigée par les Autochtones pour répondre à ce besoin est soulignée par les principes des Premières Nations de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP^{MC}). Afin de continuer à appuyer le développement et la gestion des données autochtones et à accroître la capacité de gouvernance des données et de gestion de l'information des gouvernements, communautés et organisations autochtones, le gouvernement propose dans le budget de 2018 d'accorder 3,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,4 million par année par la suite, à Statistique Canada afin de créer l'initiative de développement des capacités statistiques des Autochtones.

Cette initiative permettra au gouvernement d'entreprendre des mesures de mobilisation et de sensibilisation auprès des peuples et des organisations autochtones en vue de mieux comprendre leurs besoins en matière de statistique, de gouvernance des données et de gestion de l'information, et de fournir des services de soutien technique tels que la formation statistique et les cours et les outils fondés sur les besoins des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits. Cela aidera les dirigeants, les communautés et les gouvernements autochtones à créer leurs propres capacités en matière de données et de recherches, tout en offrant un meilleur soutien aux institutions et aux organisations autochtones.

De plus, le gouvernement propose de verser au Conseil de recherches en sciences humaines 3,8 millions de dollars en 2018-2019 afin d'élaborer un plan stratégique qui cerne de nouvelles façons de mener des recherches avec les communautés autochtones, notamment des stratégies pour renforcer la capacité des communautés autochtones à effectuer des recherches et à établir des partenariats avec la communauté de recherche plus vaste.

Le profil du succès

- ✓ *Tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves sont levés et toutes les communautés autochtones ont accès à de l'eau potable.*
- ✓ *Les enfants et les familles autochtones sont ensemble et en sécurité, chez eux dans leurs communautés.*
- ✓ *Les logements pour les communautés inuites, des Premières Nations et de la Nation métisse sont sûrs, adéquats et abordables.*
- ✓ *Les membres des peuples autochtones reçoivent la formation sur le perfectionnement des compétences dont ils ont besoin pour participer à l'économie et contribuer au succès de leurs communautés.*
- ✓ *Le gouvernement et les peuples autochtones travaillent ensemble afin d'accélérer le rythme et d'augmenter le nombre des ententes sur l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale.*
- ✓ *Les peuples et les communautés autochtones rebâtissent et reconstituent leurs nations d'une façon qui respecte leurs priorités et leurs besoins particuliers. Les services publics sont offerts aux Autochtones par de fortes institutions autochtones.*
- ✓ *Les Autochtones ont accès à des soins de santé de grande qualité dans leur propre communauté.*

Chapitre 3
Réconciliation
M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
3.1 Obtenir de meilleurs résultats pour les peuples autochtones							
S'assurer que les enfants autochtones sont en sécurité et reçoivent un soutien au sein de leur communauté	70	295	270	265	270	278	1 449
De l'eau potable et salubre dans les réserves	0	102	50	21	0	0	173
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	0	66	93	93	96	99	447
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-10	-28	-29	-30	-31	-127
Mesures de soutien pour des stratégies du logement qui tiennent compte des distinctions	0	285	285	291	91	91	1,044
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel</i>	0	-260	-260	-260	-60	-60	-900
Santé des Autochtones – Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés	0	410	480	240	212	155	1 497
Appuyer les priorités de la Nation métisse	0	10	0	0	0	0	10
Mesures de soutien accru en santé pour les survivants des pensionnats indiens et leur famille	0	78	83	88	0	0	249
Soutenir le Gord Downie & Chanie Wenjack Fund	0	5	0	0	0	0	5
Créer un programme d'aide au revenu plus réceptif qui répond aux besoins des communautés des Premières Nations	0	43	44	0	0	0	87
Appuyer l'histoire et le patrimoine autochtones	0	3	5	7	5	5	24
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-2	-2	-2	-2	-9
Le sport chez les Autochtones	0	10	10	10	10	10	48
Appuyer l'élargissement de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> et le succès de la participation des Premières Nations aux modalités de cette loi	0	15	21	29	37	41	143
Renouveler le Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux	0	3	3	0	0	0	6
3.1 Total partiel – Obtenir de meilleurs résultats pour les peuples autochtones	70	1 053	1 053	752	629	587	4 144

Chapitre 3
Réconciliation
M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
3.2 Les droits et l'autodétermination							
Appuyer la reconnaissance et la mise en œuvre des droits et l'autodétermination	0	22	30	0	0	0	51
Aider les nations autochtones à se reconstituer	0	20	20	20	20	20	102
Mécanismes bilatéraux permanents	0	13	16	16	16	16	75
Nouvelle relation financière – Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations	0	71	81	13	12	11	189
Nouvelle relation financière – Collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes	0	189	0	0	0	0	189
Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche	0	4	1	1	1	1	8
3.2 Total partiel – Les droits et l'autodétermination	0	320	148	49	49	48	613
Chapitre 3 – Incidence budgétaire nette	70	1 373	1 200	802	678	634	4 757

+ AVANCEMENT



Quels que soient les défis auxquels ils ont fait face, les Canadiennes et les Canadiens se sont toujours tournés vers l'avenir, travaillant fort pour bâtir un monde plus prospère et plus juste pour eux-mêmes, pour leurs enfants et pour leurs petits-enfants.

Le tout commence par un environnement propre, ici au pays. Les Canadiens comprennent que notre qualité de vie d'aujourd'hui et notre réussite économique de demain dépendent des engagements que nous prenons pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada et veiller à ce que l'environnement reste propre. Ainsi, les générations futures de Canadiens pourront continuer de faire de la randonnée dans nos forêts, de se baigner dans nos lacs, d'observer les oiseaux et les baleines et de passer du temps avec leur famille et leurs amis dans les endroits naturels qui sont tellement importants aux yeux de tous.

Au-delà de nos frontières, les Canadiens sont fiers de notre histoire d'aide aux personnes vulnérables dans le monde entier. Nous prêtons main-forte aux personnes dans le besoin parce que nous savons qu'un monde plus sécuritaire et plus prospère est synonyme d'un Canada qui l'est lui aussi. Nous comprenons aussi que nous sommes plus efficaces et à notre meilleur lorsque nous dirigeons nos efforts. Voilà l'approche qu'adopte le gouvernement vis-à-vis de l'aide internationale. En dirigeant notre aide internationale sur la pleine autonomisation des femmes et des filles, nous contribuons à changer positivement le monde.

Les Canadiens sont aussi reliés par des valeurs communes. Aider son prochain à rester en santé, prendre soin les uns des autres lorsque nous sommes malades, rendre hommage à nos anciens combattants et célébrer la diversité culturelle, telles sont les valeurs communes que défendent les Canadiens tous les jours.

Les Canadiens comprennent aussi que tout le monde mérite de se sentir en sécurité et protégé dans un monde en rapide évolution, et d'avoir l'assurance que ses droits seront protégés et que sa dignité sera respectée. Tous les Canadiens devraient être convaincus qu'ils seront traités équitablement en vertu de la loi; le gouvernement travaillera d'ailleurs d'arrache-pied pour leur donner cette conviction.

Chapitre 4 : Faire avancer les objectifs d'égalité des sexes du Canada



Initiatives clés du chapitre 4 qui font avancer les objectifs du nouveau Cadre des résultats relatifs aux sexes

- Fournir de nouveaux outils novateurs à l'appui de la Politique d'aide internationale féministe du Canada.
- Améliorer la qualité de vie des gens atteints de la démence et s'assurer que les soignants ont le soutien dont ils ont besoin.
- Prendre des mesures pour prévenir et combattre la violence, le harcèlement et la discrimination fondée sur le sexe.
- Accroître la diversité du pouvoir judiciaire de façon à ce qu'il puisse mieux représenter la société canadienne.
- S'acheminer vers un système sportif inclusif en fixant une cible pour assurer l'égalité des sexes dans les sports d'ici 2035.

Partie 1 : Le patrimoine naturel du Canada

Un environnement propre pour les générations à venir

La qualité de vie et la prospérité des Canadiens aujourd'hui et demain sont étroitement liées à l'environnement où nous vivons. Qui plus est, l'extraordinaire beauté de la nature, des parcs et des espaces sauvages est au cœur de notre identité canadienne. Qu'il s'agisse de monter un feu de camp avec nos enfants, de faire de la randonnée avec nos amis et notre famille ou de nous baigner dans des eaux propres et rafraichissantes, passer du temps dans la nature – et protéger celle-ci pour les générations futures – c'est important pour nous tous.

De plus, les Canadiens comprennent qu'un environnement sain et une économie forte vont de pair. C'est pour cette raison que le gouvernement a fait d'importants investissements pour protéger notre air, notre eau et nos aires naturelles au profit de nos enfants et nos petits-enfants, tout en investissant dans la création d'une économie propre de calibre mondial.

Il est essentiel et urgent de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques et, de ce fait, les premiers ministres des provinces et des territoires du Canada, en consultation avec les peuples autochtones, ont adopté le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques en décembre 2016. Pour faciliter la mise en œuvre de ce plan national historique, le gouvernement a attribué 5,7 milliards de dollars sur 12 ans, y compris 2 milliards au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, afin de lutter contre les changements climatiques. En novembre 2016, le gouvernement a également lancé le Plan de protection des océans de 1,5 milliard de dollars afin d'améliorer la sécurité maritime, de soutenir le transport maritime responsable, de protéger les milieux marins canadiens et d'offrir de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières.

Dans le budget de 2018, le gouvernement réalise d'autres investissements pour stimuler la croissance d'une économie saine, durable et propre qui favorise la croissance et la création des emplois au profit de la classe moyenne et préserve le patrimoine naturel du Canada pour les générations à venir.

Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada

Que nous soyons chez nous dans une ville du Sud de l'Ontario ou dans une petite communauté du Grand Nord canadien, la beauté du paysage naturel du Canada est un don à nous tous. Pour garantir que nos enfants et petits-enfants puissent continuer de faire de la randonnée dans nos magnifiques forêts et de se baigner dans nos lacs, rivières et ruisseaux extraordinaires, le Canada s'est engagé à conserver au moins 17 % de ses terres et de ses eaux intérieures d'ici 2020 au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone. Tant les aires protégées que les zones conservées permettront d'assurer des habitats plus sains pour les espèces à risque et d'améliorer la biodiversité.

Puisque près de 90 % des terres et des eaux intérieures du Canada sont des terres de la Couronne provinciales ou territoriales ou des terres autochtones, l'atteinte de ce but nécessite une collaboration ouverte avec d'autres ordres de gouvernement. Afin de protéger la biodiversité du Canada et de protéger les espèces à risque, le gouvernement du Canada propose de réaliser des investissements historiques totalisant 1,3 milliard de dollars sur cinq ans, soit l'un des plus grands investissements de l'histoire canadienne dans la conservation de la nature, un véritable legs pour nos enfants et nos petits-enfants.

Cet investissement représentera une contribution de 500 millions de dollars du gouvernement fédéral visant à créer un nouveau Fonds de la nature de 1 milliard de dollars en partenariat avec les entreprises, les organismes à but non lucratif, les provinces, les territoires et d'autres partenaires. En collaboration avec ces partenaires, le Fonds de la nature permettra au gouvernement de préserver des terres privées, de soutenir des efforts de protection des espèces des provinces et des territoires et de renforcer la capacité des peuples autochtones de conserver les terres et les espèces dans notre intérêt et dans celui des générations futures.

Le financement restant sera utilisé pour :

- augmenter la capacité fédérale de protéger les espèces à risque et de mettre en place de nouvelles initiatives de recouvrement visant les espèces, les zones et les menaces environnementales prioritaires;
- élargir les nouvelles réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migratoires;
- accroître la capacité fédérale de gestion des aires protégées, y compris les parcs nationaux;
- poursuivre la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* tout en s'assurant que les activités d'évaluation, d'inscription, de planification du recouvrement et de planification des mesures se poursuivent;
- mettre en place un réseau coordonné d'aires de conservation en travaillant avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones.

Protéger la vie marine

Les baleines sont essentielles à la santé des écosystèmes maritimes, et elles constituent un élément important de l'écotourisme dans les régions côtières du Pacifique et de l'Atlantique ainsi que dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Un mélange complexe de menaces, comme la disponibilité des proies, les niveaux de bruit accrus des bateaux de passage et de la pollution dans l'eau mettent en danger de nombreuses populations de baleines, notamment les épaulards résidents du sud, la baleine noire de l'Atlantique Nord et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent.

Pour mieux protéger et conserver les espèces de baleines menacées au Canada et contribuer à leur rétablissement, le gouvernement propose de fournir 167,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Pêches et Océans Canada, à Transports Canada et à Environnement et Changement climatique Canada. Ce montant comprend le financement de travaux de recherche qui nous aideront à mieux comprendre les facteurs qui touchent la santé des baleines, de même que les mesures que nous pouvons prendre maintenant pour réagir aux menaces causées par les activités humaines.

Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie

Le gouvernement s'acquitte de sa promesse de protéger l'environnement, de restaurer la confiance du public dans l'évaluation environnementale et les processus réglementaires et de veiller à ce que les entreprises trouvent ces processus prévisibles. Un projet de loi a récemment été déposé au Parlement pour établir de meilleures règles pour l'examen de projets majeurs qui protégeront notre environnement, nos poissons et nos cours d'eau et qui favoriseront la création des emplois et des occasions économiques. Voici quelques changements proposés :

- continuer de mener un seul examen par projet;
- revoir la liste de projets;
- entreprendre des études d'impact plus complètes;
- prendre des décisions en temps opportun;
- assurer des décisions transparentes, fondées sur la science;
- protéger l'eau, les poissons et la navigation.

Le gouvernement a annoncé qu'il investirait environ 1 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir le nouveau système d'études d'impact proposées et la Régie canadienne de l'énergie; augmenter la capacité scientifique dans les ministères et organismes fédéraux; mettre en œuvre les changements requis pour protéger l'eau, les poissons et la navigation; et augmenter la participation des Autochtones et du public.

Tarification de la pollution causée par le carbone et soutien d'une croissance propre

Un élément central du plan du Canada visant à réagir aux changements climatiques et à assurer la croissance de l'économie est le fait de comprendre que la pollution a un coût réel et tangible. La pollution met de la pression sur la santé de nos communautés, de notre économie et des Canadiens eux-mêmes. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'est engagé à effectuer la tarification de la pollution causée par le carbone.

Afin de garantir qu'il y a un prix sur la pollution causée par le carbone partout au Canada, le gouvernement élabore un régime de tarification de la pollution causée par le carbone qui s'appliquerait aux provinces et aux territoires sur demande et à ceux qui n'ont pas de système de tarification en place qui répond à la norme fédérale d'ici la fin de 2018. Les recettes directes de la tarification de la pollution causée par le carbone sous le régime fédéral seront retournées à la province ou au territoire d'origine.

Les provinces et les territoires qui souhaitent que le régime fédéral s'applique, en tout ou en partie, à leur administration, devraient confirmer cette demande au plus tard le 30 mars 2018. Les provinces et les territoires qui établissent ou maintiennent leur propre système doivent présenter la manière dont ils mettent en œuvre la tarification de la pollution causée par le carbone d'ici le 1^{er} septembre 2018. Le gouvernement examinera chaque système et mettra en œuvre le régime fédéral, en tout ou en partie, le 1^{er} janvier 2019 dans toute province ou tout territoire qui n'a pas de système de tarification de la pollution causée par le carbone qui satisfait à la norme minimale.

Le gouvernement a récemment publié des propositions législatives préliminaires sur le régime fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone, de même qu'un cadre de réglementation présentant l'approche de la tarification de la pollution causée par le carbone pour les grandes installations industrielles. Il prévoit également déposer un projet de loi destiné à établir ce régime.

Pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du régime fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone, le gouvernement fournira 109 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à l'Agence du revenu du Canada et à Environnement et Changement climatique Canada pour mettre en œuvre, administrer et appliquer le régime fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone.

De plus, pour garantir que les mesures présentées dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques sont transparentes et éclairées par la science et la preuve, le gouvernement propose d'octroyer le montant de 20 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, par l'entremise d'Environnement et Changement climatique Canada afin de respecter l'engagement prévu par ce cadre de mobiliser des experts externes pour évaluer l'efficacité de ses mesures et de cerner des pratiques exemplaires.

Écologisation des opérations du gouvernement

Le leadership du gouvernement est crucial pour que le Canada atteigne ses buts en matière d'environnement et de développement durable. Instaurée en 2017 sous la supervision du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la Stratégie pour un gouvernement vert fixe une cible ambitieuse consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des opérations du gouvernement du Canada de 40 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030, et de 80 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2050 – ce qui convient à une administration de calibre mondial. La Stratégie décrit également une plus large portée pour les efforts d'écologisation du gouvernement, y compris des mesures relatives à l'eau et aux déchets.

Le ministère de la Défense nationale détient et exploite plus de 20 000 bâtiments, représentant environ 60 % des émissions de gaz à effet de serre déclarées du gouvernement du Canada. La base des Forces canadiennes (BFC) Halifax à elle seule représente 10 % des émissions déclarées du gouvernement.

Afin de réduire les émissions à la BFC Halifax, un projet prévu consistant à remettre à neuf l'installation de chauffage désuète sur la base sera élargi de manière à inclure la remise en état de bâtiments et de réseaux de distribution annexés. Au total, ce projet devrait réduire d'environ 7 % les émissions annuelles sur la base.

Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone

Le gouvernement, en se servant du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, investit 1,4 milliard de dollars dans des projets qui généreront une croissance propre et qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre, tout en créant des emplois pour les Canadiens au cours des années à venir.

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone permet d'octroyer des fonds pour rendre les bâtiments plus éconergétiques, pour aider les industries à innover afin de réduire les émissions et d'aider les secteurs de la foresterie et de l'agriculture à augmenter le carbone stocké dans les forêts et le sol. Toutes les provinces signataires le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques peuvent se prévaloir du soutien prévu par le Fonds du leadership. La première ronde des accords de financement a été annoncée en décembre 2017. Six provinces ont reçu du financement pour les propositions de projet.

Colombie-Britannique : 162 millions de dollars pour soutenir des projets comme le reboisement des forêts publiques, qui absorbent le carbone de l'atmosphère et le stockent.

Alberta : Presque 150 millions de dollars pour aider les Albertains, plus spécifiquement les agriculteurs et les éleveurs, à utiliser moins d'énergie et à économiser de l'argent. L'Alberta travaillera avec des communautés autochtones pour installer des solutions d'énergie renouvelable. La province investira également dans le rétablissement des forêts touchées par les feux de forêt.

Ontario : 420 millions de dollars pour aider dans des projets tels que rénover des immeubles, à moderniser des logements ou à aider les fermiers à réduire les émissions de leurs activités.

Québec : Plus de 260 millions de dollars pour élargir la portée des mesures prévues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques de la province. Ces nouveaux investissements permettront à davantage de fermiers et de forestiers d'adopter des pratiques exemplaires, à davantage d'entreprises de rénover leurs édifices et à davantage d'industries à améliorer leur efficacité de manières novatrices.

Nouveau-Brunswick : 51 millions de dollars en partenariat avec Énergie NB, afin d'aider les habitants du Nouveau-Brunswick à augmenter l'efficacité énergétique de leurs maisons et de leurs entreprises.

Nouvelle-Écosse : 56 millions de dollars pour élargir un partenariat de rénovation de maisons avec Efficiency Nova Scotia. Actuellement, seules les maisons chauffées à l'électricité sont admissibles au financement de rénovation. Grâce au nouveau financement, toutes les maisons de la Nouvelle-Écosse sont admissibles à ce programme de rénovation et les habitants de la province pourront réduire leur facture de chauffage et contribuer à la réduction des émissions.

Les annonces relatives aux autres administrations participant au Cadre pancanadien suivront au fur et à mesure que les propositions de projet seront approuvées.

Davantage de renseignements sur le Défi pour une économie à faibles émissions de carbone, qui est fondé sur la concurrence, seront annoncés dans un proche avenir. Le fonds vise à maximiser les réductions des gaz à effet de serre en 2030 et il sera ouvert à l'ensemble des provinces, des territoires, des municipalités, des gouvernements et des organismes autochtones, des entreprises et des organismes à but non lucratif.

Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques

Les changements climatiques touchent déjà les Canadiens. Les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les feux de forêt peuvent avoir un effet dévastateur sur nos gens, nos collectivités et notre économie.

Le gouvernement maintient des réseaux à l'échelle du Canada pour recueillir des données et surveiller les changements de la météo, du climat, de l'eau, de la glace et de l'air. Ces réseaux rendent possible l'établissement des prévisions météorologiques et des prévisions relatives à l'eau et à l'environnement qui sont utilisées pour veiller à la sécurité des personnes. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose les activités et les investissements qui suivent afin d'améliorer les services météorologiques et relatifs à l'eau, par l'entremise d'Environnement et Changement climatique Canada :

- mener à bien la modernisation des systèmes utilisés au Canada pour établir les prévisions météorologiques et émettre les avertissements relatifs aux phénomènes météorologiques violents et maintenir un soutien direct aux organisations de gestion des urgences qui s'occupent des préparatifs et des interventions liés à ces phénomènes (40,6 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, avec 0,2 million en amortissement résiduel);
- revitaliser les stations hydrométriques, améliorer les services de prévisions à long terme relatives à l'eau, faire l'essai et la mise en œuvre des nouvelles technologies et augmenter la capacité en matière de services techniques et d'ingénierie (69,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 7,3 millions en amortissement résiduel);
- soutenir le fonctionnement des stations hydrométriques pour lesquels les coûts sont partagés avec les provinces et les territoires (9,8 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 3,1 millions en amortissement résiduel).

Prolonger le soutien fiscal pour l'énergie propre

Le gouvernement du Canada travaille avec les entreprises pour encourager les investissements dans la production des énergies propres et pour promouvoir l'utilisation d'équipements efficaces sur le plan de l'énergie. Le soutien fiscal, comme permettre la déduction accélérée des coûts des immobilisations admissibles, peut nous aider à atteindre cet objectif partagé. La fin de la déduction accélérée de ces immobilisations est prévue pour 2020. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de prolonger cet avantage aux biens acquis avant 2025, ce qui représente un investissement de 123 millions de dollars pendant la période de 2017-2018 à 2022-2023.

Ce soutien renouvelé viendra augmenter le revenu après impôt d'environ 900 entreprises. Il s'agit en moyenne d'un montant supplémentaire de 27 000 \$ par année que ces entreprises pourront utiliser au cours des cinq prochaines années afin d'investir dans leurs activités et d'étendre celles-ci, tout en réduisant leur empreinte carbone. L'adoption accrue de technologies propres soutiendra les efforts du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Le profil du succès

- ✓ *Plus d'aires protégées et conservées dont pourront jouir les Canadiens – et les générations futures de Canadiens.*
- ✓ *Adoption d'une approche fondée sur l'écosystème pour le rétablissement de multiples espèces qui améliore la conservation des espèces à risque.*
- ✓ *Instauration d'une tarification de la pollution causée par le carbone qui contribuera à l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effets de serre du Canada au coût le plus bas, tout en présentant un incitatif pour une croissance et une innovation propres.*
- ✓ *Plus d'investissements dans les énergies propres et dans une économie propre.*

Partie 2 : Le Canada et le monde

Promouvoir l'égalité des sexes partout dans le monde

Le Canada reconnaît l'importance d'investir d'une manière qui tient compte de ceux qui ont besoin d'aide partout dans le monde. En juin 2017, le gouvernement a publié sa Politique d'aide internationale féministe, qui met l'accent sur six domaines interdépendants : égalité des genres et renforcement du pouvoir des femmes et des filles, dignité humaine, paix et sécurité, gouvernance inclusive, environnement et action pour le climat et croissance au service de tous.

Figure 4.1 : Politique d'aide internationale féministe du Canada



Pour renforcer les retombées de la nouvelle Politique d'aide internationale féministe du Canada et faire preuve de leadership dans des domaines clés, le gouvernement propose de verser 2 milliards de dollars de plus sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à l'enveloppe de l'aide internationale. Ces nouvelles ressources seront destinées à soutenir l'aide humanitaire et les priorités fondamentales du Canada en matière de développement, en particulier le soutien aux femmes et aux filles, et elles viendront renforcer l'engagement du Canada de réduire la pauvreté et d'apporter sa contribution pour soutenir un monde plus inclusif, plus paisible et plus prospère. D'autres détails concernant l'affectation de ces fonds seront annoncés dans l'année à venir.

La nouvelle Politique d'aide internationale féministe du Canada représente un point tournant de l'approche adoptée par le gouvernement du Canada à l'aide internationale. Au moyen de cette politique, le Canada a clairement fait part de son engagement de contribuer à l'éradication de la pauvreté et à l'établissement d'un monde plus paisible, inclusif et prospère, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La Politique d'aide internationale féministe met les femmes et les filles au centre de son plan en tant qu'agentes de changements positifs pour les familles, les communautés et les pays. L'égalité des sexes sera au cœur de tous les investissements d'aide internationale du Canada visant à traiter les inégalités économiques, politiques et sociales qui empêchent les personnes de réaliser leur plein potentiel.

Pour faire progresser l'égalité des sexes partout dans le monde, le gouvernement :

- mettra l'accent sur les points de vue et la participation des femmes et des filles, y compris en soutenant des organismes locaux de femmes, afin de défendre les droits des femmes et de surmonter les obstacles;
- s'assurera que l'aide du Canada intègre et cible l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles;
- soutiendra un éventail complet de programmes de santé, y compris pour l'ensemble des questions et des droits de santé sexuelle et reproductive;
- s'attaquera aux changements climatiques et atténuera ses effets en investissant dans l'énergie renouvelable et les pratiques environnementales qui soutiennent des communautés en santé, résilientes et adaptables;
- se concentrera sur la croissance qui fonctionne pour chacun en favorisant l'augmentation de la participation économique des femmes;

Quelques projets récents de la Politique d'aide internationale féministe

- 180 millions de dollars sur trois ans pour le Partenariat mondial pour l'éducation pour soutenir l'éducation des filles et contribuer au renforcement des systèmes d'éducation des pays en voie de développement.
- 15 millions de dollars sur quatre ans qui seront versés au Marie Stopes Tanzania pour fournir aux filles et aux femmes un meilleur accès aux renseignements et aux services de planification familiale.
- Lancement de l'initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix, qui comprend :
 - un montant de 6 millions de dollars pour les missions désignées de l'ONU afin d'améliorer leur capacité à soutenir et à tirer profit de la participation accrue des femmes aux opérations de paix;
 - un montant de 15 millions de dollars pour lancer un fonds mondial pour soutenir le déploiement des officières de paix.

- s'assurera que les établissements, les politiques et les processus sont plus accessibles et correspondent aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables, dont les femmes et les filles;
- poursuivra une approche axée sur le genre pendant les crises humanitaires afin de mieux répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles;
- soutiendra des approches inclusives pour établir une paix et une sécurité durables en aidant les femmes à participer au règlement de conflits et de crises politiques et en s'assurant que les réponses aux menaces transnationales tiennent compte des besoins des femmes et des filles et y répondent.

Le gouvernement fera le suivi des progrès réalisés et en rendra compte aux Canadiens en se servant d'un cadre clair comportant des cibles d'action et des indicateurs de résultats et tenant compte des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (voir la figure 1). La Politique d'aide internationale féministe établit des bases de référence et fixe des objectifs clairs pour :

- faire passer la proportion des programmes ne tenant pas compte de l'égalité des sexes de 30 % à 5 % afin de garantir qu'au moins 95 % de l'aide au développement internationale ciblera ou intégrera l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles d'ici 2021-2022;
- augmenter l'importance accordée aux questions et aux droits de santé sexuelle et reproductive en doublant son engagement pour qu'il atteigne 650 millions de dollars au cours des trois prochaines années;
- cibler les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant passer l'aide bilatérale aux pays d'Afrique subsaharienne de 46 % à 50 % d'ici 2021-2022.

Figure 4.2 : La politique fait changer comme suit les priorités du Canada en matière d'aide au développement :

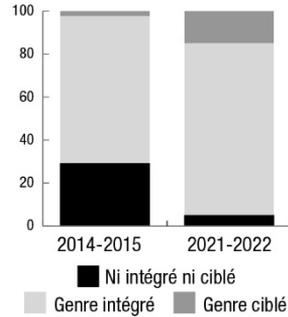
ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) de base assortie d'investissements marginaux dans des programmes



ÉGALITÉ DES SEXES ET LE RENFORCEMENT DU POUVOIR DES FEMMES ET DES FILLES

Défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris **150 millions de dollars** à l'appui des initiatives sur la voix et le leadership des femmes, dans le but de s'attaquer aux obstacles aux ressources et aux possibilités



SANTÉ DES MÈRES, DES NOUVEAU-NÉS ET DES ENFANTS

Engagement plus sélectif et ciblé en matière de systèmes de santé, de nutrition et de maladies infantiles



SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE COMPLÈTE ET DROITS CONNEXES

Éventail complet de programmes de santé assortis d'un engagement de **650 millions de dollars** sur trois ans, soit le double du financement de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes



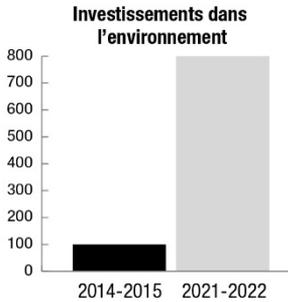
DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Politiques, plans et programmes reliés en grande partie à la conservation environnementale



ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

S'attaquer aux changements climatiques et en atténuer les répercussions en accordant conjointement des possibilités aux femmes en matière de renforcement de la résilience climatique, par exemple, dans le secteur de l'énergie propre, avec un engagement de **2,65 milliards de dollars**



Soutien additionnel lié à la Politique d'aide internationale féministe

L'adoption d'approches novatrices à l'aide internationale sera également un élément essentiel de la Politique d'aide internationale féministe du Canada. En plus des nouvelles ressources liées à l'aide internationale annoncées dans le budget de 2018, le gouvernement propose de verser 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, selon la comptabilité de caisse (552,6 millions selon la comptabilité d'exercice), et 492,7 millions par année par la suite, tirés des ressources non affectées de l'enveloppe de l'aide internationale, afin de soutenir l'innovation dans l'aide internationale du Canada au moyen des deux nouveaux programmes.

- Le **Programme d'innovation en aide internationale**. Ce programme accroîtra la marge de manœuvre dont dispose le gouvernement par rapport aux ententes de financement et aux partenariats et il permettra au Canada de rester à l'avant-garde du financement des activités de développement. Le gouvernement s'engage à verser 873,4 millions de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse et 290,5 millions par année par la suite, à ce nouveau programme.
- Le **Programme de prêts souverains**. Ce programme pilote diversifiera les outils dont le Canada dispose pour mobiliser les États partenaires et les organisations de développement international. Il permettra également au Canada de mieux harmoniser ses outils d'aide internationale à ceux des autres donateurs. Le gouvernement s'engage à verser un montant pouvant aller jusqu'à 626,6 millions de dollars sur cinq ans selon la comptabilité de caisse et jusqu'à 202,2 millions par année par la suite, pour financer le Programme de prêts souverains.

Ces mesures compléteront les activités d'aide internationale de base existantes et augmenteront l'effet de l'aide internationale du Canada en permettant au gouvernement d'explorer de nouvelles manières novatrices de participer à l'échelle internationale, y compris au moyen de garanties, de participation au capital et de contributions à remboursement conditionnel. Ces nouvelles mesures devraient doubler l'aide internationale du Canada accordée au moyen d'outils novateurs au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement prendra toute mesure législative requise pour permettre à Affaires mondiales Canada d'exécuter ces nouveaux programmes.

Protéger les femmes et les filles vulnérables

La moitié de la population mondiale des 22,5 millions de réfugiés est composée de femmes et de filles, ce qui fait de cette population un segment important des personnes qui fuient la guerre, la violence ou la persécution dans leur pays d'origine. Les femmes et les filles réfugiées font face à un risque accru en raison de leur genre et elles subissent, ou sont à risque de subir, de la violence et de l'exploitation sexuelles, des sévices et de la marginalisation.

Depuis 2015, le Canada a fait preuve de leadership mondial en ce qui concerne la protection des réfugiés les plus vulnérables du monde. En janvier 2017, plus de 40 000 réfugiés syriens avaient été accueillis au Canada. Ces personnes et leurs familles ont refait leur vie ici. De plus, le budget de 2017 a annoncé un financement de 27,7 millions de dollars sur trois ans à compter de 2017-2018, pour réinstaller les femmes et des filles yézidiennes qui étaient les cibles des activités d'enlèvement et d'esclavage menées par des combattants de Daesh dans le nord de l'Irak et en Syrie.

S'appuyant sur ces efforts, le gouvernement s'engage à augmenter le nombre de femmes et de filles réfugiées vulnérables à se réinstaller au Canada en tant que réfugiées parrainées par le gouvernement. Plus précisément, le budget de 2018 propose un financement de 20,3 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, destiné à accueillir un nombre supplémentaire de 1 000 femmes et filles réfugiées de diverses zones de conflits partout dans le monde. Fournir un soutien additionnel à ce groupe particulièrement vulnérable permettra au Canada de continuer de démontrer un leadership mondial en ce qui concerne l'aide à apporter aux populations les plus à risque du monde.

Les changements climatiques et les sexes : Être un chef de file sur l'échiquier international

Dans les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, les femmes et les filles sont particulièrement à risque lorsqu'il s'agit de changements climatiques. Les femmes et les filles sont souvent les principales responsables de la nourriture et de l'eau, du chauffage et du combustible pour la cuisine pour leur ménage. Lorsque les ressources deviennent plus imprévisibles et rares en raison, par exemple, des conditions météorologiques extrêmes, les femmes et les filles doivent consacrer plus de temps et d'efforts à subvenir aux besoins de base comme cultiver des aliments et s'approvisionner en eau et en carburant.

Le Canada fait figure de champion international pour ce qui est d'appliquer l'optique des sexes aux changements climatiques. Le Canada a été un chef de file en obtenant le tout premier plan d'action pour l'égalité des sexes aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, adoptée par les pays lors de la 23^e conférence des Parties, l'an dernier. Le plan vise à amener plus de femmes à la table de négociation, faisant la promotion de politiques climatiques mieux adaptées à la base et à l'échelle mondiale.

Le Canada donne l'exemple à cet égard par l'entremise de sa propre négociatrice en chef et son équipe, alors que les négociateurs climatiques du Canada offrent également une formation aux négociatrices des pays des Caraïbes dans le but de renforcer leurs voix pendant les pourparlers climatiques internationaux. Le gouvernement intègre également une optique des sexes à son engagement historique de 2,65 milliards de dollars pour appuyer les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, y compris par sa contribution continue au réseau mondial des plans d'adaptation nationaux.

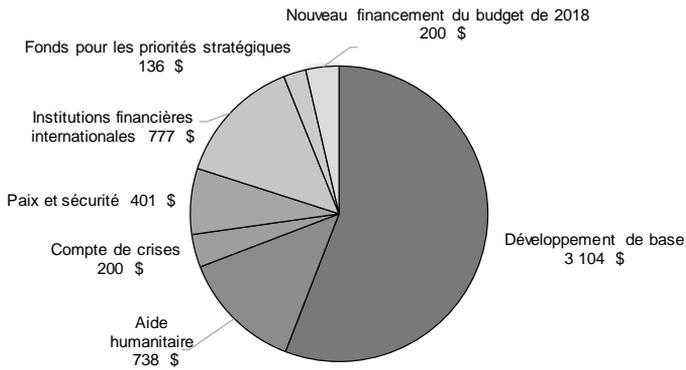
De plus, dans le cadre de l'accent que met le Canada sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et sur les sexes dans le Groupe des Sept (G7), la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, organisera au printemps 2018 un sommet des femmes dirigeantes en matière de climat afin de contribuer à accélérer l'élan mondial en faveur des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Améliorer la transparence du programme d'aide internationale du Canada

Au cours des dernières années, la communauté de l'aide internationale a demandé au Canada d'améliorer davantage les communications relatives à son budget d'aide internationale. Précédemment, les engagements publics n'étaient pas toujours assortis de renseignements exhaustifs comme le montant total et les affectations de l'aide fédérale internationale. Il s'agit d'une préoccupation importante et, de ce fait, la Politique d'aide internationale féministe comporte un engagement de préciser les contributions fédérales du Canada à l'aide internationale.

Graphique 4.1

Nouvelle structure de financement de l'enveloppe de l'aide internationale 2018-2019 (millions)



Nouvelles ressources et attributions de l'aide internationale (millions)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total sur 5 ans
Nouvelles ressources	\$200	\$300	\$400	\$500	\$600	\$2 000
Attribution des ressources actuelles						
Nouveau programme d'innovation	\$55	\$114	\$177	\$237	\$291	\$873
Nouveau programme de prêts souverains	\$2	\$63	\$157	\$202	\$202	\$627
Financement permanent de programmes (p. ex. Paix et sécurité, Fonds mondial)	\$143	\$303	\$376	\$376	\$376	\$1 573

Le gouvernement présente également une réforme à la structure du financement de l'enveloppe d'aide internationale en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'aide au développement de base. Pendant de nombreuses années, le ministre responsable du développement international a dû gérer une seule réserve de financement pour répondre aux objectifs prioritaires liés au développement de base et à l'aide humanitaire. En raison de l'augmentation de la portée des conflits partout dans le monde, les demandes d'aide humanitaire ont augmenté et, dans la structure de financement actuel, cette situation a donné lieu à la réduction des ressources destinées à d'autres programmes. Au moyen de cette réforme, le gouvernement créera une réserve de fonds consacrée à l'aide humanitaire et une réserve de fonds distinct consacrée au développement de base. Ces changements favoriseront la réalisation des objectifs de la Politique d'aide internationale féministe.

Le Canada est déterminé à faire en sorte que l'information sur son financement de l'aide internationale soit ouverte et transparente, et il est heureux de présider l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Le gouvernement explorera l'amélioration accrue de sa reddition de compte sur l'aide internationale, y compris des mises à jour législatives au besoin. Au cours du prochain exercice, le gouvernement établira la manière dont il peut mieux communiquer les efforts d'aide internationale aux Canadiens, aux organisations non gouvernementales et à la communauté internationale d'un point de vue historique, de même que la taille et la distribution de l'aide prévue pour l'année à venir.

Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les Canadiens peuvent être fiers de l'histoire de leur pays en ce qui concerne l'aide apportée à d'autres personnes partout dans le monde, y compris les services d'aide en matière d'urgences et de développement aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Les Canadiens savent qu'un monde plus sécuritaire et prospère est aussi un Canada plus sécuritaire et prospère.

En 2015, le Canada, comme tous les autres États membres des Nations Unies, se sont engagés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui établit 17 objectifs (connus comme les objectifs de développement durable ou ODD) en vue d'éliminer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la prospérité de tous, d'ici 2030.

Figure 4.3 Objectifs de développement durable



Ces objectifs sont universels et s'appliquent à tous les pays. Cela signifie qu'il faut mettre fin à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités, prendre des mesures contre les changements climatiques et favoriser la croissance économique durable au Canada. De plus, nous devons aider les autres pays en tirant parti de notre diplomatie, de notre commerce, de notre paix et de notre sécurité, ainsi que des efforts d'aide internationale.

Afin de réaliser ces objectifs, en 2016, le gouvernement du Canada a amorcé un examen exhaustif de son soutien à l'aide internationale en vue d'améliorer l'efficacité des dépenses du Canada en la matière. Le résultat a été la nouvelle Politique d'aide internationale féministe, qui a été dévoilée en juin 2017 et qui est centrée sur l'ODD 5 : l'égalité des sexes.

Le gouvernement travaille déjà fort à veiller à ce que des progrès soient réalisés en vue d'atteindre ses objectifs de développement durable ici au Canada et à l'échelle mondiale, y compris sur les éléments ci-dessous.

- **Renforcement et croissance de la classe moyenne** : La baisse d'impôt pour la classe moyenne, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), les améliorations à l'assurance-emploi, les investissements dans les compétences qui permettront aux Canadiens de réussir dans la nouvelle économie et les efforts visant à assurer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire contribuent tous à l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et à l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique).
- **Égalité des sexes** : Le leadership du gouvernement au Canada et à l'échelle mondiale en matière d'égalité des sexes, à l'aide de mesures visant à réduire l'écart salarial entre les sexes, à encourager une plus grande participation des femmes sur le marché du travail, à contribuer à la lutte contre la violence fondée sur le sexe et à mettre en œuvre la Politique d'aide internationale féministe, contribue à la réalisation de grands progrès en vue d'atteindre l'ODD 5 (Égalité des sexes).
- **Innovation, infrastructure et croissance économique propre** : Le soutien à l'innovation dans des industries de croissance principales, comme l'énergie propre, le numérique et l'agroalimentaire; le soutien pour les réseaux et grappes d'innovation; le plan Investir dans le Canada, y compris des investissements dans l'infrastructure verte, le soutien pour l'eau potable salubre et propre dans les communautés des Premières Nations et la création de la Banque de l'infrastructure du Canada contribuent à la réalisation de l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), de l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), de l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), de l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et de l'ODD 11 (Villes et communautés durables).
- **Inclusivité et équité pour tous les Canadiens** : De meilleurs soutiens pour les anciens combattants, de nouveaux investissements dans les soutiens aux aînés, des programmes visant à améliorer l'intégration au marché du travail des groupes sous-représentés et des partenariats renouvelés avec les peuples autochtones contribuent tous à la réalisation de l'ODD 1 (Pas de pauvreté), de l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et de l'ODD 10 (Inégalités réduites).
- **Lutter contre les changements climatiques** : Le soutien du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, les investissements dans la croissance économique propre et les investissements dans le financement des mesures contre les changements climatiques internationales contribuent tous à la réalisation de l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), de l'ODD 11 (Villes et communautés durables), de l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et de l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Le budget de 2018 poursuit les efforts du Canada visant à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030

- **Appui à l'égalité parentale** : Le fait d'instaurer une nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi qui viendra augmenter le nombre de semaines de prestations parentales d'assurance-emploi de jusqu'à 8 semaines pour les parents qui acceptent de partager le congé parental fera avancer l'ODD 5 (Égalité des sexes) en encourageant une plus grande égalité lorsqu'il est question de garde d'enfants et en encourageant la distribution des travaux non rémunérés dans la famille, tout en prévoyant une latitude pour les retours au travail précoces.
- **Aider davantage la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie** : Le fait d'instaurer la prestation canadienne pour les travailleurs, une prestation renforcée et plus accessible fondée sur la prestation fiscale pour le revenu de travail, et de renforcer l'Allocation canadienne pour enfants contribue à l'ODD 1 (Pas de pauvreté).
- **Instaurer un environnement sain pour les générations futures** : Le fait de mettre en œuvre l'approche pancanadienne en matière de tarification de la pollution causée par le carbone, y compris le régime fédéral de tarification de la pollution causée par le carbone, contribue au plan du Canada pour lutter contre les changements climatiques et assurer la croissance de l'économie, en plus de soutenir l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique). Le fait de prolonger les mesures d'aide fiscale à l'énergie propre de 2020 à 2025 contribuera à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable).
- **Soutenir la Politique d'aide internationale féministe** : Les nouvelles ressources et les nouveaux outils d'aide internationale aideront les pays partenaires à s'efforcer d'atteindre tous les ODD, tout en obtenant l'ODD 5 (Égalité des sexes) au cœur de notre soutien.
- **Améliorer l'accès à la justice et renforcer la sécurité publique** : Afin d'atteindre l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), divers investissements seront faits dans le pouvoir judiciaire, le système de tribunaux et les services de soutien juridique pour donner aux Canadiens les moyens de mieux comprendre et exercer leurs droits juridiques. À titre d'exemple, le gouvernement continue de soutenir les familles canadiennes qui passent par une séparation et un divorce en étendant le Système des tribunaux de la famille unifiés. Le gouvernement renforce également les établissements de sécurité publique, soutenant les opérations de première ligne.

Afin d'appuyer la reddition de comptes, le suivi des progrès et la coordination des efforts par rapport à la réalisation des objectifs de développement durable au Canada et à l'étranger, le gouvernement propose de fournir un financement de 49,4 millions de dollars sur treize ans à compter de 2018-2019, en vue de mettre sur pied une unité d'objectifs de développement durable et de financer des activités de surveillance et d'établissement de rapports par Statistique Canada. Cela rendra possible une meilleure coordination entre tous les ordres de gouvernement, les organisations de société civile et le secteur privé quant aux mesures prises par le Canada pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et appuiera le suivi et la reddition de comptes sur les travaux du Canada, à l'échelle nationale et ailleurs, pour veiller à ce que tous les ODD soient réalisés d'ici 2030 et à ce qu'aucune personne ne soit laissée de côté. Le gouvernement propose par ailleurs de fournir, à même les ressources ministérielles existantes, jusqu'à 59,8 millions de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019, pour des programmes à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le Canada comme dirigeant du G7

La présidence du G7 offre au Canada une occasion de mettre de l'avant son approche axée sur les gens en ce qui concerne la croissance d'une classe moyenne forte sur la scène internationale. En mobilisant d'autres pays du G7 sur les défis mondiaux pressants, nous pouvons démontrer en quoi le fait de prendre soin les uns des autres peut conduire à une croissance plus vigoureuse et à de meilleurs résultats.

Au cours de l'année à venir, le Canada se servira de la présidence du G7 pour promouvoir les cinq priorités indiquées ci-dessous.

- **Investir dans la croissance économique qui profite à tout le monde** :- construire un système juste et ouvert, pour que les gens aient le soutien, les ressources et la confiance dont ils ont besoin pour réussir.
- **Se préparer aux emplois de l'avenir** : aider chacun à obtenir les compétences dont il a besoin pour trouver et garder un bon emploi – pas juste aujourd'hui, mais aussi dans l'économie de demain.
- **Promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes** : intégrer des considérations liées à l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes à toutes les activités du G7 du Canada, afin de garantir que nos priorités sont réellement inclusives.
- **Travailler ensemble à l'égard des changements climatiques, des océans et de l'énergie propre** : investir dans l'énergie propre et les technologies pour protéger les écosystèmes vulnérables et gérer des ressources limitées adéquatement.
- **Construire un monde plus pacifique et plus sûr** : communiquer avec nos partenaires pour créer des solutions qui peuvent assurer une paix durable, tout en tenant compte de la nature changeante des conflits.

De plus, le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la présidence canadienne du G7 – coprésidé par Melinda Gates et l'ambassadrice Isabelle Hudon – garantira que l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes seront intégrées à l'ensemble des thèmes, des activités et des initiatives relevant de la présidence canadienne du G7

« En tant que partenaires du G7, nous avons la responsabilité commune de nous assurer que tous les citoyens tirent avantage de notre économie mondiale, ainsi que de laisser un monde plus sain, pacifique et sûr à nos enfants et petits-enfants. »

– Le très honorable Justin Trudeau,
premier ministre du Canada

Partie 3 : Veiller au respect des valeurs communes

Santé

Soutenir la santé et le bien-être des Canadiens

Un bon système de soins de santé financé publiquement n'est pas seulement source de fierté pour les Canadiens : il s'agit aussi d'un fondement essentiel d'un pays fort, équitable et prospère dans les années à venir.

En 2018-2019, le gouvernement fournira presque 38.6 milliards de dollars aux provinces et aux territoires, dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, soit une augmentation de 1.4 milliard par rapport à l'année précédente, pour aider les systèmes de soins de santé provinciaux et territoriaux à s'adapter, à trouver des solutions novatrices et à relever de nouveaux défis. En plus du Transfert canadien en matière de santé, le gouvernement s'est engagé à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour s'attaquer aux problèmes qui touchent la santé des Canadiens, améliorer la capacité de réponse de notre système de soins de santé et combler les écarts où la qualité et la disponibilité des soins de santé ne correspondent pas à la norme élevée à laquelle les Canadiens s'attendent et qu'ils méritent. Récemment, les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires ont travaillé ensemble pour trouver des manières de renforcer le système de soins de santé du Canada. Pour ce faire, ils ont conclu de nouveaux accords de financement qui prévoient le versement de 11 milliards de dollars sur dix ans aux gouvernements provinciaux et des territoriaux pour soutenir les soins à domicile et la santé mentale.

Gérer la crise des opioïdes

Il y a une crise des opioïdes au Canada. En 2016 seulement, plus de 2 800 vies canadiennes ont été perdues en raison d'une apparente surdose d'opioïdes. La Colombie-Britannique a été au premier rang de cette crise. Elle a déclaré une urgence de santé publique il y a presque deux ans. Cependant, les effets de la crise se font maintenant sentir dans de nombreuses communautés partout au pays, des grandes villes aux banlieues, en passant par les collectivités rurales et nordiques et les communautés autochtones. Le gouvernement a pris l'engagement de s'y attaquer.

Pourquoi est-ce qu'il y a une crise des opioïdes au Canada?

Même si la consommation problématique de substances a longtemps été une réalité au Canada, les circonstances ont fondamentalement changé. Le fentanyl est un opioïde très toxique qui peut avoir des usages médicaux, mais qui a également commencé à être utilisé dans les drogues illégales du Canada. Le fentanyl est ajouté à diverses drogues de rue, sans que les personnes qui les achètent en aient conscience.

La majorité du fentanyl illicite au Canada est illégalement dérivé de la Chine. Le Canada travaille étroitement avec la Chine et les États-Unis et d'autres partenaires internationaux pour perturber l'exportation de fentanyl produit illégalement et mieux détecter cette substance si elle arrive à la frontière.

Le recours accru aux opioïdes n'est pas limité aux drogues illégales. Le Canada est le deuxième plus grand consommateur d'opioïdes par habitant dans le monde. Réduire la consommation d'opioïdes sur ordonnance peut être difficile, puisque limiter l'accès aux opioïdes sur ordonnance peut encourager les gens à tenter d'en obtenir d'autres sources plus dangereuses.

Les gens se tournent vers les drogues illicites pour de nombreuses raisons. Certaines personnes consomment habituellement des drogues illégales comme moyen de fuir la douleur ou un traumatisme. Certaines consomment des drogues illicites de manière récréative. D'autres ont commencé à utiliser des opioïdes sur ordonnance, ont développé une dépendance, puis se sont tournés vers les drogues illégales lorsque les opioïdes sur ordonnance étaient insuffisants ou indisponibles. Par conséquent, un vaste éventail de personnes sont touchées par la crise des opioïdes du Canada.

Figure 4.4 Décès liés aux opioïdes au Canada en 2016



Nota

* La Colombie-Britannique signale tous les décès non intentionnels liés à l'utilisation de toutes les drogues illicites, y compris, sans toutefois s'y limiter, les opioïdes.

† Les renseignements pour le Nunavut ne sont pas disponibles, puisque le territoire a décidé de supprimer tous les décomptes de moins de cinq.

‡ Hausse prévue

Source : Rapport national : Décès apparemment liés à la consommation d'opioïdes (décembre 2017)

L'ancienne ministre de la Santé avait décrit la crise des opioïdes comme « le plus sérieux problème de santé publique auquel nous faisons face en ce moment », problème qui touche les gens de tous les âges et de tous les milieux, faisant des ravages dans les communautés et déchirant les familles.

Pour tenter de sauver des vies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et de la sécurité publique et les Canadiens de partout au pays réagissent à la crise. Depuis le début de 2016, le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires, de même qu'avec divers partenaires, pour gérer cette crise. Le gouvernement reconnaît que la crise des opioïdes a eu un profond effet dans de nombreuses communautés. Cette crise a coûté la vie à des milliers de Canadiens de toutes les couches de la société et a eu une incidence dévastatrice dans de nombreuses familles canadiennes. Le gouvernement est déterminé à protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens à l'aide d'une approche compatissante et collaborative visant à s'attaquer à l'usage problématique de substances. Afin de contribuer à faire face à cette crise, le gouvernement a réalisé de nouveaux investissements, présenté un nouveau projet de loi et accéléré les mesures de réglementation en tentant de prévenir d'autres décès. Ces investissements et mesures contribuent à soutenir les personnes, les familles et les communautés que cette crise touche directement.

Mesures fédérales à ce jour

Nouveaux investissements fédéraux	Nouvelles mesures législatives	Mesures réglementaires accélérées
<ul style="list-style-type: none"> • 100 millions de dollar sur cinq ans pour soutenir la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances à l'appui des mesures et interventions nationales en réaction à la crise des opioïdes. • Plus de 20 millions de dollars en aide financière d'urgence pour la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Manitoba pour aider ces provinces à réagir aux effets écrasants de la crise des opioïdes et répondre aux besoins critiques de leurs citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour mieux protéger les Canadiens contre les opioïdes dangereux, des modifications ont été apportées à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> et à d'autres lois de manière à permettre à la ministre de la Santé de réglementer rapidement les nouvelles substances dangereuses et à permettre aux agents frontaliers d'ouvrir les petits colis pour détenir ou saisir des substances illégales comme le fentanyl. • Pour s'assurer que les sites de consommation supervisée puissent être établis en temps opportun de sorte que les services de traitement soient plus facilement accessibles aux Canadiens, y compris la rationalisation du processus d'approbation des sites. • Pour adopter la <i>Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose</i>, offrant une certaine protection juridique aux personnes qui cherchent une aide urgente pendant une surdose. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction considérable des obstacles à l'établissement de sites de consommation sécuritaire pour les collectivités qui en souhaitent. S'appuyant sur des modèles efficaces de réduction des méfaits, comme la clinique InSite de Vancouver, ces sites sauveront des vies. • Accès amélioré aux médicaments ou aux produits pharmaceutiques autorisés dans d'autres pays pour répondre aux besoins de santé publique urgents. • Amélioration de l'accès à la naloxone et accélération de l'approbation de la version en vaporisateur nasal. • Ajout des précurseurs du fentanyl à l'annexe de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>.

Malgré ces importants efforts, et ceux de nombreuses autres personnes, le nombre de décès par opioïdes continue d'augmenter. On prévoit qu'en 2017, plus de 4 000 Canadiens seront morts en raison de l'usage d'opioïdes.

S'appuyant sur les mesures fédérales prises jusqu'à présent, le gouvernement propose d'investir 231,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, avec 1,9 million de dollars en amortissement résiduel et 13,5 millions de dollars par année par la suite, pour financer des mesures additionnelles de gestion de la crise des opioïdes. Les principales mesures sont les suivantes :

- fournir un financement d'urgence unique de 150 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour mener des projets pluriannuels améliorant l'accès aux services de traitement fondés sur des éléments probants;
- lancer une campagne d'éducation du public pour traiter la stigmatisation qui crée des obstacles pour ceux qui demandent un traitement;
- augmenter l'accès aux données de santé publique et à l'analyse afin de mieux comprendre la crise des opioïdes et éclairer les stratégies pour y réagir;
- donner aux agents des services frontaliers des outils de détection et d'identification pour intercepter le fentanyl et d'autres substances aux points d'entrée;
- étendre le programme sur les dépendances et l'usage de substances afin de développer des approches novatrices pour le traitement et la prévention.

De plus, tel qu'il est indiqué dans le chapitre 3, le budget de 2018 propose également des investissements ciblés et précis dans les communautés autochtones où les besoins sont grands afin de s'attaquer à l'usage problématique de substances, dont les opioïdes.

Ensemble, ces investissements contribueront à rompre la chaîne d'approvisionnement des drogues dangereuses et prévenir l'importation illégale de substances; ils aideront les personnes aux prises avec des troubles de dépendance et d'abus de substances à obtenir l'aide dont elles ont besoin; et ils contribueront à renseigner plus de Canadiens sur la nécessité de soutenir les personnes en quête de traitement.

Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national

Les Canadiens sont fiers de leur régime universel public d'assurance-maladie, qui est fondé sur les besoins, et non sur la capacité de payer. Pourtant, nous savons qu'au moins un Canadien sur dix ne peut pas se permettre les médicaments sur ordonnance dont il a besoin. Chaque année, près d'un million de Canadiens renoncent à de la nourriture et au chauffage pour se permettre des médicaments. Et ceux qui peuvent payer pour leurs médicaments sont exposés à des coûts figurant parmi les plus élevés de la plupart des pays avancés du monde. Les prix inabornables d'un grand nombre de médicaments font en sorte que les Canadiens sont en moins bonne santé et que les coûts des soins de santé soient nettement plus élevés pour nous tous.

Le gouvernement a démontré son engagement d'améliorer l'accès aux médicaments sur ordonnance nécessaires en prenant des mesures concrètes dans le but de réduire le prix des médicaments, de rationaliser les processus réglementaires pour l'approbation des médicaments, de soutenir de meilleures pratiques d'ordonnance et d'envisager un formulaire national en matière de médicaments. Ces étapes viendront améliorer considérablement l'accessibilité et la nature abordable des médicaments sur ordonnance, mais il est possible de faire encore mieux.

Le gouvernement du Canada intervient afin de protéger les Canadiens contre les prix élevés des médicaments sur ordonnance

Le gouvernement a publié des modifications proposées au *Règlement sur les médicaments brevetés*, représentant la première mise à jour importante de ce règlement depuis plus de 20 ans. On estime que ces modifications proposées viendront baisser de 12,6 milliards de dollars, sur 10 ans, le prix des médicaments pour les Canadiens.

De plus, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires dans le cadre de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP). L'Alliance négocie au nom des régimes publics d'assurance-médicaments du Canada afin de faire baisser les prix des médicaments de marque. Elle cherche également à faire réduire le coût des médicaments génériques. Jusqu'à présent, les efforts de l'APP ont conduit à des économies de plus de 1,2 milliard de dollars par année pour les Canadiens.

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement annonce la création d'un conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments. Nous nommons le D^r Eric Hoskins, qui a récemment été ministre de la Santé de l'Ontario, à la présidence de cette initiative. Lui et les membres du conseil entameront un dialogue national qui comprendra une étroite collaboration avec des experts de tous les domaines pertinents ainsi que des dirigeants nationaux, provinciaux, territoriaux et autochtones. Le conseil consultatif relèvera de la ministre de la Santé et du ministre des Finances et il effectuera une évaluation économique et sociale de modèles nationaux et internationaux. Il recommandera aussi des options pour aller de l'avant, ensemble, dans ce dossier important.

Une approche communautaire à la démence

Plus de 400 000 aînés canadiens sont atteints de démence, dont la maladie d'Alzheimer. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée; elles représentent les deux tiers de cette population. De nombreuses femmes sont également responsables des soins auprès des membres de la famille atteints de démence. Le budget de 2018 propose de fournir un montant de 20 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 4 millions annuellement par la suite, à l'Agence de la santé publique du Canada afin de financer des projets communautaires qui relèvent les défis associés à la démence. Ces projets pourraient comprendre des programmes qui offrent des mesures de soutien de la santé mentale et de l'information sur les soins autoadministrés pour les aidants naturels ou des initiatives aidant les Canadiens à trouver rapidement des ressources locales, y compris de l'information sur les pratiques exemplaires pour prodiguer des soins aux personnes vivant avec une démence. Ce nouveau financement contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui sont atteintes de démence et permettra aux aidants naturels, qui sont surtout des femmes, d'avoir accès aux ressources dont ils ont besoin, y compris au soutien en santé mentale.

Soutenir un projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick

La population du Canada est vieillissante, les plus récentes données démographiques de Statistique Canada indiquent qu'environ 17 % de la population canadienne a au moins 65 ans, soit une hausse d'environ 15 % par rapport à il y a cinq ans.

Notamment, les femmes composent la majorité de la population canadienne âgée de plus de 65 ans. Les femmes aînées font face à des défis différents que les hommes aînés, les femmes tendent à vivre plus longtemps que les hommes et, par conséquent, un plus grand nombre de femmes aînées que d'hommes aînés vivent seules. De plus, la responsabilité de prendre soin d'un époux ou d'un parent vieillissant incombe surtout aux femmes.

Alors que la population canadienne continue de vieillir, nous devons être préparés pour les défis auxquels les aînés, et en particulier les femmes, sont confrontés. C'est pour cela que le budget de 2018 propose de fournir 75 millions de dollars, par l'entremise de l'Agence de santé publique du Canada, en 2018-2019 pour soutenir le projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick est un endroit idéal pour le projet pilote, puisque son taux de la population vieillissante est plus élevé que dans le reste du Canada. Par rapport aux autres provinces, une proportion élevée de sa population a plus de 65 ans, et la province compte une plus grande proportion de femmes de plus de 65 ans que la moyenne canadienne.

Le projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick soutiendra une gamme d'initiatives de recherche pour examiner la manière dont les gouvernements peuvent mieux soutenir les aînés dans leurs maisons, leurs communautés et leurs installations de soins. Ce projet nous aidera à mieux comprendre les répercussions sur différents groupes d'hommes et de femmes de la population vieillissante, à améliorer la qualité de vie de nos aînés et à nous aider à poser la fondation nécessaire pour communiquer des pratiques exemplaires relatives au vieillissement en santé pour tous les Canadiens.

Élargir l'admissibilité au Programme de contribution pour les survivants de la thalidomide

Le Programme de contribution pour les survivants de la thalidomide a été mis sur pied en 2015 pour fournir de l'aide financière aux survivants de la thalidomide. Le programme prévoit un paiement forfaitaire libre d'impôt pour chaque survivant pour couvrir les coûts des besoins de soins de santé urgents, des paiements annuels continus en fonction du niveau d'invalidité, ainsi qu'un fonds d'aide médicale extraordinaire visant à aider les survivants à payer des frais médicaux extraordinaires comme la chirurgie spécialisée qui n'est pas autrement couverte par les régimes de soins de santé ou l'adaptation de véhicules ou de domiciles.

Il y a une préoccupation selon laquelle certains survivants de la thalidomide peuvent avoir été exclus par les critères d'admissibilité actuels puisque, en raison du passage du temps, il est difficile pour les demandeurs d'obtenir une preuve documentaire indiquant qu'ils sont des survivants. Pour répondre à cette préoccupation, le programme sera élargi de manière à garantir que tous les survivants admissibles de la thalidomide ont le soutien financier dont ils ont besoin. D'autres renseignements détaillés seront annoncés à la fin du printemps. Tous les paiements aux particuliers admissibles continueront d'être libres d'impôt et les versements annuels continueront à tenir compte du coût de la vie.

Soutien aux Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme

Le trouble du spectre de l'autisme est une condition neurodéveloppementale complexe et permanente qui peut avoir de graves conséquences sociales et financières ainsi que des effets sur la santé des familles canadiennes.

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 20 millions de dollars sur cinq ans pour deux nouvelles initiatives visant à mieux soutenir les besoins des Canadiens aux prises avec le trouble du spectre de l'autisme et leur famille. Ces initiatives comprennent notamment la création d'un Réseau national de ressources et d'échanges sur l'autisme, les déficiences intellectuelles et les troubles du développement pour élaborer des ressources en ligne, créer un inventaire de services, prévoir des occasions d'emploi et mettre au point des programmes locaux destinés aux familles partout au pays, en fonction de leurs besoins particuliers. Ce réseau serait dirigé par le Pacific Autism Family Network et la Fondation Miriam. Un financement de 9,1 millions de dollars sera également versé à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir les projets communautaires créant des modèles de programme novateurs, réduisant la stigmatisation et favorisant l'intégration des programmes sociaux ainsi que des programmes de santé et d'éducation afin de mieux répondre aux besoins complexes des familles.

Rendre les coûts des chiens d'assistance psychiatrique admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux

Le gouvernement reconnaît que les chiens d'assistance psychiatrique peuvent jouer un rôle important pour aider les Canadiens à composer avec des états comme le trouble de stress post-traumatique. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'étendre la gamme des coûts admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux afin de reconnaître les coûts de ces animaux en 2018 et les années d'imposition ultérieures.

Les anciens combattants et d'autres personnes handicapées qui recourent aux chiens d'assistance psychiatrique profiteront de cette mesure, qui apporte un complément au travail des organisations qui les soutiennent, comme la Légion royale canadienne et Paws Fur Thought, qui fournit des chiens de service aux anciens combattants et aux premiers intervenants ayant des incapacités non apparentes.

Améliorer l'observation de la *Loi canadienne sur la santé*

Le gouvernement contribue à la prestation du système de soins de santé publics financé publiquement au moyen du Transfert canadien en matière de santé, qui fournira près de 38,6 milliards de dollars aux provinces et aux territoires en 2018-2019. Selon la *Loi canadienne sur la santé*, la ministre de la Santé peut ordonner des déductions du Transfert canadien en matière de santé si une province ou un territoire autorise la surfacturation et des frais d'utilisation dans la prestation du système public des soins de santé. Pour encourager les provinces et les territoires à prendre des mesures correctives pour harmoniser leurs systèmes de soins de santé publique avec les principes de la *Loi canadienne sur la santé*, ainsi que pour reconnaître ceux qui ont réglé les questions de non-conformité, le gouvernement propose des modifications législatives visant à rendre possible le remboursement des déductions du Transfert canadien en matière de santé lorsque les provinces et les territoires ont pris des mesures pour éliminer la surfacturation et les frais d'utilisation pour la prestation des soins de santé publics.

Prendre des mesures pour réduire le tabagisme

Le tabagisme vient au premier rang des causes évitables de maladies et de décès prématurés au Canada. Les efforts de contrôle apportés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux au cours des dernières années ont contribué à une baisse des taux de tabagisme. Malgré cet avancement, plus de 5 millions de Canadiens continuent de consommer des produits du tabac. Tous les jours, les Canadiens deviennent malades ou meurent en raison de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée secondaire. Le gouvernement s'est engagé à aider les Canadiens ayant une dépendance au tabac et à protéger la santé des jeunes et des non-fumeurs.

Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme

La Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme est un programme de lutte contre le tabagisme complet, intégré et soutenu visant à réduire les maladies et les décès liés au tabac.

S'appuyant sur le financement existant, le gouvernement renouvellera et améliorera la Stratégie en proposant de fournir 80,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 17,7 millions de dollars par année par la suite. Sécurité publique Canada renouvellera les ententes avec le Service de police du territoire mohawk d'Akwesasne et les gardiens de la paix de Kahnawake dans le but d'aborder les activités criminelles organisées sur les terres communautaires ou à proximité de celles-ci, y compris le tabac de contrebande. Un financement sera également octroyé à la Gendarmerie royale du Canada à l'appui des efforts en cours d'application de la loi visant à réduire le tabac de contrebande. Un financement sera aussi versé à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada à l'appui de mesures ciblées, y compris dans les collectivités autochtones, destinées à encourager la prévention du tabagisme et à aider les Canadiens à cesser de fumer. Ce financement renforcé s'appuie sur les 43 millions de dollars dépensés chaque année pour la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, et il contribuera à compenser les compressions des dépenses de la dernière décennie, de sorte que le Canada puisse demeurer un chef de file en matière de contrôle du tabac.

Taxation du tabac

À chaque intervalle de 14 minutes, un Canadien meurt à la suite d'une maladie liée au tabac; cela représente 37 000 Canadiens par année. Malgré nos efforts, des millions de Canadiens consomment encore du tabac et environ 115 000 Canadiens commencent à fumer chaque année.

On sait que la taxation du tabac est un des moyens les plus efficaces de réduire le tabagisme et de garder les produits du tabac hors de la portée des jeunes. C'est pourquoi le gouvernement propose de devancer la mise en œuvre des ajustements inflationnistes au droit d'accise sur le tabac, de sorte qu'ils aient lieu chaque année plutôt que tous les cinq ans.

Le gouvernement propose également d'augmenter le droit d'accise de 1 \$ de plus par cartouche de 200 cigarettes, avec des augmentations correspondantes aux taux du droit d'accise sur les autres produits du tabac.

Taxation du cannabis, réglementation et protection du public : légaliser le cannabis en 2018

Le gouvernement s'est engagé à légaliser et à réglementer strictement l'accès au cannabis afin de le garder hors de la portée des jeunes Canadiens et de maintenir les profits hors des poches du crime organisé. À cette fin, en 2017, le gouvernement a déposé le projet de loi C-45, la *Loi sur le cannabis*, afin d'établir un régime strict s'appliquant à la culture, à la production, à la distribution, à la vente et à la possession du cannabis au Canada et il a fait des investissements stratégiques afin de mettre en œuvre et d'appliquer le nouveau cadre législatif fédéral.

La conduite avec facultés affaiblies est la principale cause criminelle de décès et de blessures au Canada. Pour renforcer nos lois sur la conduite avec facultés affaiblies afin de garder les routes canadiennes sécuritaires, le gouvernement a également déposé une loi visant à mieux protéger le public contre la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et l'alcool.

Mesures du gouvernement pour se préparer en vue de la légalisation

- Investissements stratégiques de 546 millions de dollars sur cinq ans afin de mettre en œuvre et d'appliquer de nouveaux cadres législatifs et réglementaires.
- Investissements importants de 150 millions de dollars sur six ans pour former les agents d'application de la loi et leur donner les outils pour détecter et empêcher la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.
- Lancement d'activités d'éducation et de sensibilisation du public, à la suite d'un investissement de 46 millions de dollars, liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et aux risques pour la santé.
- Communication de nouvelles lois et de cadres d'application à la police, y compris des renseignements en ligne et des matériaux de formation, afin de garantir que les agents d'application de la loi sont bien informés sur les nouvelles lois, une fois celles-ci approuvées.
- Lancement de la nouvelle *Enquête canadienne sur le cannabis* pour surveiller les tendances de consommation au Canada et publication des résultats de cette enquête.

Taxation du cannabis

Pour garder le cannabis hors de la portée des jeunes et empêcher le crime organisé d'en tirer profit, le gouvernement propose d'établir un cadre de droits d'accise sur le cannabis.

En vertu de ce cadre, le droit d'accise sera imposé au titulaire de licence fédérale, au plus élevé des montants suivants : un taux fixe appliqué à la quantité de cannabis que renferme un produit final, ou un pourcentage du prix de vente du produit vendu par le titulaire d'une licence fédérale.

Le cadre du droit d'accise s'appliquera généralement aux produits du cannabis qui contiennent du tétrahydrocannabinol (THC), le principal composé psychoactif du cannabis. En reconnaissance du caractère non addictif et du rôle possiblement thérapeutique des huiles à base de cannabidiol à faible teneur en THC, qui sont parfois utilisées chez des enfants présentant des troubles médicaux particuliers, les produits à faible teneur en THC ne seront généralement pas assujettis au droit d'accise. Les produits pharmaceutiques dérivés du cannabis seront exonérés des droits d'accise, pourvu que le produit du cannabis ait une identification numérique de drogue et ne puisse être obtenu qu'au moyen d'une ordonnance. Santé Canada évaluera le processus d'examen et d'approbation des médicaments, de sorte que les Canadiens dans le besoin disposent d'un meilleur accès à un éventail d'options médicinales. Dans le cadre de ces efforts, le gouvernement examinera également la possibilité d'établir un programme de remise destiné à rembourser rétroactivement un certain montant aux Canadiens en reconnaissance de la partie fédérale du droit d'accise proposé qui aura été imposé aux produits équivalents avant qu'on leur attribue un numéro d'identification de drogue.

En décembre 2017, le gouvernement fédéral a conclu une entente avec la plupart des gouvernements des provinces et des territoires pour veiller à ce que les droits d'accise sur le cannabis restent faibles, soit le montant le plus élevé entre 1 dollar le gramme ou 10 % du prix d'un produit, par l'entremise d'un cadre coordonné administré par le gouvernement fédéral. Cette marge fiscale sera répartie selon un ratio de 75/25, soit 75 % des droits aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et 25 % au gouvernement fédéral. La partie fédérale des recettes du droit d'accise sur le cannabis sera plafonnée à 100 millions de dollars par année pendant les deux premières années suivant la légalisation. Tout montant des recettes fédérales supérieur à 100 millions de dollars sera versé aux provinces et aux territoires. Aux termes de cette entente, le gouvernement fédéral s'attend à ce qu'une partie substantielle des revenus tirés de cette marge fiscale qui seront versés aux provinces et aux territoires soit transférée aux municipalités et aux collectivités locales, qui constituent la première ligne de la légalisation.

Le cadre du droit d'accise entrerait pleinement en vigueur lorsque le cannabis à des fins non médicales deviendra accessible à la vente de détail.

Éducation publique relative au cannabis

L'expérience des autres administrations qui ont légalisé le cannabis a souligné l'importance de s'assurer que les Canadiens sont bien informés au sujet du cannabis. Le gouvernement propose de fournir 62,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour financer des initiatives d'éducation publique. Ce financement facilitera la mobilisation des organisations communautaires et autochtones qui éduquent leurs communautés sur les risques associés à la consommation de cannabis. Le gouvernement propose également de fournir 10 millions de dollars sur cinq ans à la Commission de la santé mentale du Canada afin de l'aider à évaluer l'effet de la consommation de cannabis sur la santé mentale des Canadiens et 10 millions sur cinq ans au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances afin de soutenir la recherche sur la consommation de cannabis au Canada. Ces deux investissements contribueront à éclairer l'élaboration des futures politiques en la matière et ils miseront sur d'importants investissements en éducation du public antérieurs de 46 millions de dollars, qui ont financé des activités visant à informer les Canadiens. Avec ces investissements, les dépenses du Canada en matière d'éducation publique sur le cannabis seront équivalentes au montant par habitant dépensé par l'État de Washington lors de sa propre expérience de la légalisation et de la stricte réglementation du cannabis.

Soutien aux anciens combattants du Canada

Le gouvernement du Canada a pris l'engagement d'aider les anciens combattants du Canada et leurs familles. Le Canada a une énorme dette de gratitude envers les femmes et les hommes qui ont servi leur pays sous l'uniforme et nous avons la responsabilité de nous assurer que l'on prend soin d'eux. Le 20 décembre 2017, le gouvernement a dévoilé son régime de pension à vie, un programme conçu pour réduire la complexité des programmes de soutien accessibles aux anciens combattants et à leurs familles. Il propose une plus large gamme d'indemnités, y compris une stabilité financière des anciens combattants du Canada, avec un accent accru sur ceux qui sont le plus gravement handicapés.

La pension à vie comprend trois nouvelles prestations qui visent à fournir une reconnaissance, un soutien au revenu et une stabilité financière aux anciens combattants du Canada qui ont souffert d'une blessure ou d'une maladie relative au service

<p>Indemnité pour souffrance et douleur</p> <p>Un versement mensuel, libre d'impôt, à vie, d'un montant pouvant atteindre 1 150 \$ pour les anciens combattants malades et blessés.</p>	<p>Indemnité additionnelle pour souffrance et douleur</p> <p>Un versement mensuel, libre d'impôt, à vie, d'un montant pouvant atteindre 1 500 \$ pour les anciens combattants dont les blessures nuisent grandement à leur qualité de vie.</p>	<p>Prestation de remplacement du revenu</p> <p>Remplacement du revenu mensuel à un taux de 90 % du salaire d'un ancien combattant avant sa libération.</p>
---	--	--

Le gouvernement déposera un projet de loi visant le régime de pension à vie qui comprendra la possibilité de versements mensuels à vie libres d'impôt, afin de reconnaître la douleur et les souffrances causées par une invalidité liée au service, d'un montant mensuel maximal de 2 650 \$ pour les personnes les plus gravement handicapées, et un remplacement du revenu pour les anciens combattants qui doivent faire face à des obstacles au retour au travail après leur service militaire à un taux de 90 % de leur salaire précédant leur libération.

La pension à vie signifie qu'un caporal retraité de 25 ans qui est invalide à 100 % recevrait un soutien mensuel de plus de 5 800 \$. Pour un major retraité de 50 ans qui est invalide à 100 %, son soutien mensuel serait de presque 9 000 \$.

Ces nouveaux éléments représentent un investissement additionnel de près de 3,6 milliards de dollars pour soutenir les anciens combattants canadiens. Associés aux services et aux prestations pour aider les anciens combattants dans un vaste éventail de domaines, y compris l'éducation, l'emploi, le soutien aux aidants naturels et la santé physique et mentale, déjà annoncés dans les budgets précédents, les investissements du gouvernement du Canada depuis 2016 représentent près de 10 milliards de dollars.

Jamal, 50 ans, évaluation de l'incapacité de 100 %

Jamal compte 25 années de service à titre de sapeur de combat dans un escadron de campagne. Pendant qu'il était déployé dans le cadre de l'Opération ATHÉNA, il a été gravement blessé lorsque son véhicule a été frappé par un engin explosif improvisé. Les deux jambes de Jamal ont été amputées au-dessus du genou. Après s'être stabilisé à l'Unité interarmées de soutien du personnel des Forces armées canadiennes, Jamal a reçu son congé médical. Sa sœur, Nadyia, a emménagé avec lui pour être son aidante naturelle.

Avec une évaluation de l'incapacité de 100 %, Jamal recevra les paiements mensuels libres d'impôt de l'indemnité pour souffrance et douleur et de l'indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur, se chiffrant à 2 550 \$ (en dollars de 2017), soit environ 30 000 \$ par année. Ces paiements seront versés à vie. Il recevra aussi une somme forfaitaire libre d'impôt au titre de l'indemnité pour blessure grave d'environ 72 000 \$ afin d'aborder les répercussions immédiates de sa blessure traumatique.

De plus, Jamal recevra une prestation du remplacement du revenu de 90 % du salaire qu'il touchait au moment de recevoir son congé, qui équivaut à environ 6 400 \$ par mois, soit un montant net d'environ 77 000 \$ par année. Une fois que Jamal aura 65 ans, sa prestation du remplacement du revenu sera maintenue à un taux réduit.

Jamal est encore à accepter sa vie après le service et sa nouvelle réalité physique. Son gestionnaire de cas d'Anciens Combattants Canada prend des dispositions pour qu'un ergothérapeute, un travailleur social et un psychologue travaillent avec lui. Jamal a un fauteuil roulant et un scooter pour lui donner une plus grande indépendance; le coût des deux objets est assumé par Anciens Combattants Canada. Il reçoit aussi des subventions par l'intermédiaire du Programme pour l'autonomie des anciens combattants afin de couvrir le nettoyage ménager et les travaux à faire autour de sa propriété, ainsi que le déneigement en hiver. Il a aussi fait en sorte que Nadyia recevra l'allocation de reconnaissance pour aidant de 1 000 \$ par mois afin de reconnaître la contribution qu'elle apporte à l'appui de son bien-être.

Entretien des cimetières et des tombes

Anciens Combattants Canada s'est engagé à honorer les sacrifices de nos anciens combattants en entretenant les tombes et les plaques funéraires pour les Canadiens qui ont été enterrés ou pour qui le gouvernement du Canada a érigé une plaque funéraire. Ces sites et ces plaques reconnaissent le courage et l'engagement de ceux qui ont été au service de notre pays et ils doivent être entretenus. Il y a environ 110 000 Canadiens enterrés à l'étranger en raison des deux guerres mondiales, ainsi que 200 000 tombes au Canada pour les anciens combattants à faible revenu ou dont le décès était lié à leur service militaire.

En 2017, selon une évaluation effectuée par Anciens Combattants Canada (ACC), il y avait un arriéré de 45 000 tombes dont AAC s'occupe au Canada qui nécessite des réparations. Avec les niveaux existants de financement, les auteurs de l'évaluation ont estimé qu'il faudrait plus de 17 ans pour effectuer les réparations nécessaires. Afin d'éliminer l'arriéré actuel des réparations au cours des cinq prochaines années, le gouvernement propose d'accorder un financement de 24,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019. Le financement sera utilisé pour nettoyer, restaurer ou remplacer les pierres tombales, et régler les problèmes de fondation.

Meilleurs services aux anciens combattants

Depuis 2016, le gouvernement a apporté de considérables améliorations aux prestations et aux services à la disposition des anciens combattants. Par exemple, le gouvernement a haussé les soutiens financiers pour les anciens combattants et les aidants naturels, a instauré de nouvelles allocations pour études et formation et a élargi un éventail de services auxquels les familles d'anciens combattants libérés pour raisons médicales peuvent recourir.

Grâce aux prestations et aux services supplémentaires qui sont maintenant disponibles, de plus en plus d'anciens combattants demandent l'aide dont ils ont besoin. Par exemple, au cours des deux dernières années, Anciens Combattants Canada a constaté une augmentation de 32 % du nombre de demandes de prestations d'invalidité. Afin de répondre à cette augmentation et de veiller à ce que les anciens combattants obtiennent les services et les prestations lorsqu'ils en ont besoin, le gouvernement propose de fournir un financement de 42,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2018-2019, en vue d'accroître la capacité en matière de prestation de services à Anciens Combattants Canada.

Appuyer le patrimoine et la diversité culturelle du Canada

Le patrimoine et la culture canadiens jouent un rôle capital dans la vie quotidienne des Canadiens. Afin d'appuyer ce secteur important, le budget de 2018 propose des investissements qui permettront de s'assurer que le patrimoine canadien peut être célébré et partagé par plus de Canadiens dans plus de communautés partout au pays.

Soutenir les langues officielles du Canada

La dualité linguistique du Canada, qui est enchâssée depuis cinquante ans dans la Loi sur les langues officielles, fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité du Canada. Des communautés bien implantées de langues officielles en situation minoritaire célèbrent notre histoire et identité partagées. Elles sont d'ailleurs essentielles à la compétitivité du Canada dans un contexte de plus en plus mondialisé. Le gouvernement comprend les défis auxquels sont confrontées les communautés de langue officielle en situation minoritaire; il a donc mis au point un Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 pour aider à relever certains de ces défis. En plus de servir les communautés existantes, la prestation de services et d'initiatives dans les deux langues officielles est la clé pour améliorer l'intégration et l'établissement des nouveaux immigrants. En faisant la promotion du bilinguisme officiel et en accordant à nos communautés les moyens dont elles ont besoin pour raconter leur histoire, nous renforçons nos communautés et accroissons notre influence partout dans le monde.

Le gouvernement propose d'accorder un nouveau financement de 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, ainsi que 88,4 millions de dollars par année par la suite, pour appuyer le Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023. Les mesures clés seront mises en place par Patrimoine canadien, Emploi et Développement social Canada, Santé Canada, Agence de la santé publique du Canada, Statistique Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et comprendront des montants pour financer :

- les organismes communautaires afin de veiller à ce qu'ils puissent continuer d'offrir des services importants aux personnes dans leurs communautés, d'accueillir les nouveaux arrivants et de favoriser le développement de la petite enfance;
- les activités culturelles, artistiques et patrimoniales, y compris le théâtre communautaire, les ateliers d'art et les activités qui mettent en évidence le patrimoine ou l'histoire locale;
- les stations de radio et les journaux dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- le développement d'une application interactive afin qu'il soit plus facile pour les Canadiens d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde;
- l'amélioration de l'accès aux services par les communautés d'expression anglaise du Québec dans leur langue officielle;
- le recrutement et le maintien en poste d'enseignants qui enseignent le français et l'anglais comme langue seconde;
- des écoles dans la langue officielle des minorités, un financement de 20 millions de dollars pour diverses initiatives d'apprentissage et de garde de jeunes enfants.

Dans son ensemble, le plan d'action améliorera les services dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et favorisera le bilinguisme partout au Canada.

Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens noirs

La diversité fait la force du Canada et représente une pierre angulaire de l'identité canadienne. Les récents événements sur la scène nationale et internationale, comme le soulèvement de mouvements ultranationalistes et les manifestations contre l'immigration, les minorités visibles et les minorités religieuses nous rappellent que la défense de la diversité et la création de collectivités où chacun se sent accepté sont aussi importantes aujourd'hui que jamais.

Afin d'offrir un soutien aux événements et aux projets qui aident les personnes et les communautés à se réunir, le gouvernement propose de fournir un financement de 23 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2018-2019, en vue d'augmenter le financement du Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien. Ce financement servirait à soutenir des consultations à l'échelle du pays sur une nouvelle approche nationale contre le racisme, réunirait les experts, les organismes communautaires, les citoyens et les dirigeants interconfessionnels et consacrerait des fonds pour lutter contre le racisme et la discrimination ciblant les peuples autochtones, les femmes et les filles.

Pour commencer à reconnaître les défis importants et uniques auxquels sont confrontés les Canadiens noirs, le gouvernement propose également de fournir un financement ciblé de 19 millions de dollars sur cinq ans en vue d'accroître le soutien de la communauté locale destiné aux jeunes à risque et de développer la recherche à l'appui de programmes de santé mentale mieux axés sur la culture dans la communauté des Canadiens noirs. De plus, à la suite de la création du nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion, annoncée dans le chapitre 1, le gouvernement est déterminé à accroître la désagrégation des minorités visibles de divers jeux de données. Cette désagrégation accrue permettra aux gouvernements et aux fournisseurs de services de mieux comprendre les aspects intersectionnels des principaux enjeux en mettant un accent particulier sur l'expérience des Canadiens noirs.

Investir dans le contenu canadien

Le Fonds des médias du Canada est un organisme à but non lucratif qui encourage, promeut, élabore et finance la production de contenu canadien pour toutes les plateformes de médias audiovisuels. Le Fonds reçoit des contributions financières du gouvernement et des distributeurs de services de télévision par câble, par satellite ou par protocole Internet du Canada.

Alors que les Canadiens visionnent de plus en plus de contenu en ligne, les contributions du secteur de la diffusion au Fonds des médias du Canada se sont mises à diminuer dans la foulée des revenus en baisse de ce secteur. Pour corriger ce problème, le gouvernement s'est engagé à augmenter sa contribution dans le but de maintenir le niveau de financement dans le Fonds des médias du Canada.

Le gouvernement propose d'accorder 172 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 42,5 millions de dollars par année par la suite, afin de maintenir le niveau de financement du Fonds des médias du Canada au niveau de 2016-2017. Même si les contributions réelles du gouvernement fluctueront en fonction des revenus du secteur de la diffusion, cette approche assurera une source de financement stable pour le développement du contenu canadien et de bons emplois, y compris pour les rédacteurs, réalisateurs, directeurs, acteurs et équipes.

Appuyer le journalisme local

Alors que de plus en plus de personnes s'informent en ligne et partagent directement leurs intérêts dans les médias sociaux, bon nombre de communautés se retrouvent sans journal local pour raconter leurs histoires.

Afin de veiller à intégrer les perspectives locales fiables ainsi que d'assurer la responsabilisation dans les communautés locales, le gouvernement propose d'accorder 50 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, à une ou à plusieurs organisations non gouvernementales indépendantes qui soutiendront le journalisme local dans les communautés mal desservies. Les organisations récipiendaires seront entièrement responsables d'administrer les fonds en respectant l'indépendance de la presse.

Par ailleurs, conformément aux conseils compris dans le rapport du Forum des politiques publiques sur les nouvelles dans l'ère numérique, au cours de la prochaine année, le gouvernement étudiera de nouveaux modèles qui autoriseront les dons privés et le soutien philanthropique pour des nouvelles locales et un journalisme fiables, professionnels et à but non lucratif. Entre autres, il pourrait s'agir de nouveaux moyens, pour les journaux canadiens, d'innover et d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance en tant que fournisseurs de journalisme à but non lucratif compte tenu de leurs services dans l'intérêt du public.

Plus de femmes et de filles dans les sports

Les athlètes canadiennes nous font beaucoup d'honneur lors des événements sportifs de haute performance et elles montent régulièrement sur le podium lors des Championnats mondiaux séniors et des Jeux olympiques et paralympiques. Cependant, moins de femmes et de filles canadiennes participent aux sports et aux activités physiques que les hommes et les garçons canadiens. Statistique Canada estime qu'en 2010, environ un tiers des Canadiens et un sixième des Canadiennes participaient régulièrement aux sports. Les hommes sont également environ de deux à trois fois plus susceptibles d'être des entraîneurs, des officiels ou d'occuper un autre poste de leadership par rapport aux femmes.

Nous devons créer un environnement où les femmes et les filles se sentent à l'aise de participer aux activités physiques et aux sports, peu importe leur âge et leur niveau. Pour y arriver, nous devons mieux comprendre pourquoi les femmes et les filles choisissent de ne pas participer aux sports ou de ne pas occuper les postes supérieurs d'entraînement ou de gestion des sports et nous efforcer ensuite d'éliminer les obstacles qui existent.

C'est pourquoi, à l'aide du budget de 2018, le gouvernement établit une cible de réaliser l'égalité des sexes dans les sports à tous les niveaux, d'ici 2035, et il propose de fournir un financement initial de 30 millions de dollars sur trois ans en vue d'appuyer les pratiques en matière de données, de recherche et d'innovation pour promouvoir la participation des femmes et des filles aux sports et de fournir un soutien aux organisations sportives nationales pour promouvoir une inclusion accrue des femmes et des filles dans tous les aspects des sports.

Soutenir ParticipACTION

L'inactivité constitue maintenant la quatrième principale cause de décès à l'échelle mondiale et elle entraîne un nombre estimé de 3,2 millions de décès chaque année. Au Canada, la grande majorité des Canadiens ne respectent pas le niveau recommandé d'activité physique; 9 enfants et jeunes sur 10 ne suivent pas les Directives canadiennes en matière d'activité physique. ParticipACTION est une organisation nationale à but non lucratif, établi à l'origine en 1971, dont la mission est de faire de l'activité physique une partie essentielle de la vie quotidienne.

Le gouvernement propose de fournir un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, afin que ParticipACTION hausse le taux de participation des Canadiens à l'activité physique quotidienne.

Appuyer les Olympiques spéciaux

Les Olympiques spéciaux sont un mouvement pionnier mondial qui offre des programmes communautaires et des possibilités compétitives à plus de 4,5 millions d'enfants, de jeunes et d'adultes dans 170 pays ayant des déficiences intellectuelles. Olympiques spéciaux Canada se consacre à enrichir la vie des Canadiens ayant une déficience intellectuelle au moyen du sport.

Le gouvernement propose d'octroyer 16 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 2 millions de dollars par année par la suite, à Olympiques spéciaux Canada, pour appuyer son mouvement qui soutien plus de 45 000 enfants, jeunes et adultes du Canada ayant des déficiences intellectuelles grâce à son réseau extraordinaire de plus de 21 000 bénévoles.

Revitaliser les actifs de la Commission de la capitale nationale

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale qui est responsable des promenades, des sentiers, des immeubles et des ponts dans la région de la capitale nationale. Chaque année, des millions de visiteurs viennent à la capitale du Canada pour visiter et apprécier les lieux historiques et les parcs entretenus par la CCN, y compris le boulevard de la Confédération (le parcours cérémonial du Canada), la Colline du Parlement et le parc de la Gatineau. Pour s'assurer que ces biens d'infrastructure demeurent sûrs et agréables pour les générations de visiteurs actuelles et futures, le gouvernement investira 55 millions de dollars sur deux ans selon la comptabilité de caisse pour appuyer des travaux de réparation et d'entretien essentiels dans son portefeuille d'immobilisations.

Un nouveau partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa

Le gouvernement propose aussi d'accorder 73,3 millions de dollars sur six ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2018-2019, et 4 millions de dollars par année par la suite, afin d'appuyer la construction et les opérations continues d'une nouvelle installation conjointe qui hébergera Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa. Ce financement représente la part du projet assumée par le gouvernement; le reste des fonds devant provenir de la Ville d'Ottawa. Ce nouveau bâtiment sera un carrefour communautaire et un guichet unique rendant possible l'accès à la bibliothèque et aux archives nationales et à une bibliothèque publique de classe mondiale dans la capitale du Canada, ce qui favorisera la participation communautaire des citoyens et améliorera l'accès à l'histoire, à la culture et aux connaissances collectives du Canada. On s'attend à ce que le nouveau bâtiment soit achevé d'ici 2023.

Appuyer le Musée canadien des droits de la personne

Le Musée canadien des droits de la personne, un des musées nationaux du Canada, s'efforce d'étudier le sujet des droits de la personne, en mentionnant spécialement, mais non exclusivement, le Canada, afin d'accroître les connaissances du public sur les droits de la personne.

Pour s'assurer que le Musée possède un financement suffisant pour réaliser son mandat, notamment la promotion du respect d'autrui et l'encouragement à la réflexion et au dialogue, le gouvernement propose d'accorder 35 millions de dollars sur six ans à compter de 2018-2019, pour appuyer les opérations du musée.

Saine gouvernance

Le gouvernement du Canada tient à prendre des décisions fondées sur des éléments probants, que ce soit sur l'utilisation des deniers publics par les organismes du gouvernement ou sur la participation des citoyens à la vie démocratique. Mettre à la disposition des gouvernements et de la population canadienne des données solides et des renseignements à jour est le gage d'une saine démocratie. C'est pour cette raison que le gouvernement prend des mesures afin d'accroître le volume et la qualité des renseignements mis à la disposition des Canadiens, tout en améliorant la prestation des services du gouvernement.

Un nouveau processus pour les débats des chefs lors d'une élection fédérale

Les débats des chefs jouent un rôle essentiel lors d'une élection fédérale canadienne en faisant participer les Canadiens à la campagne électorale et en éclairant leur décision de vote. Au cours des 50 dernières années, la façon dont les débats des chefs ont été négociés a miné la transparence du processus et menaçait la structure et l'utilité éventuelle des débats.

Le gouvernement propose d'accorder 6 millions de dollars sur deux ans, et par la suite pour chaque cycle d'années préélectorales et électorales, pour mettre en place un processus selon lequel les débats des chefs fédéraux seraient organisés dans l'intérêt public et renseigneraient mieux les Canadiens sur les partis en lice, leurs chefs et leurs positions politiques. Au cours des prochains mois, la ministre des Institutions démocratiques proposera des approches possibles à l'égard des débats des chefs. Il est possible que le gouvernement dépose des mesures législatives afin de mettre en œuvre l'approche adoptée afin d'établir un nouveau processus pour les débats des chefs.

Maintenir l'intégrité des élections du Canada

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de fournir 7,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 1,5 million de dollars par la suite pour appuyer les travaux du Commissariat d'Élections Canada. Ce financement vise à faire en sorte que le processus électoral canadien soit maintenu aux plus hautes normes de démocratie pour l'ensemble des Canadiens, des entités politiques, des entreprises et des particuliers, maintenant et à l'avenir.

Renouveler et moderniser Statistique Canada

Le gouvernement tient à prendre des décisions fondées sur des éléments probants en matière de croissance économique. Une approche pangouvernementale à l'égard des données améliorera la façon dont le gouvernement fédéral recueille, utilise et échange des données. Cette approche reposera sur l'expertise de Statistique Canada, qui sera renouvelé et modernisé, tout en garantissant la protection des renseignements personnels des Canadiens. Le gouvernement propose d'octroyer 41 millions de dollars sur cinq ans à Statistique Canada, à compter de 2018-2019, et 4,4 millions par année par la suite, à l'appui de sa vision. Il explorera d'autres options, y compris l'adoption de lois, pour faire en sorte que Statistique Canada puisse répondre aux besoins en données du 21^e siècle.

Au-delà de la modernisation de l'organisme, il est apparu que le gouvernement se devait de combler des lacunes quant aux connaissances des nouvelles industries de services transfrontaliers, tel que les services de diffusion de contenu qui sont de plus en plus importants pour l'économie canadienne. Le gouvernement propose d'accorder 15,1 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, ainsi que 3 millions de dollars par année par la suite, à Statistique Canada afin de combler les lacunes en données concernant le commerce international de services, dont le commerce international des services et des produits numériques. Disposant de meilleures données, le gouvernement pourra mieux s'acquitter de son double engagement de produire des renseignements de qualité qui soient accessibles et pertinents pour les Canadiens concernés et d'élaborer des politiques fondées sur des éléments probants. Ces fonds s'ajoutent au financement de 6,7 millions de dollars sur cinq ans décrit au chapitre 1 en vue de créer un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion.

Statistique Canada a le mandat de mener le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture tous les cinq ans, lesquels produisent des renseignements statistiques objectifs de qualité qui sont essentiels pour tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, le milieu académique et les entités à but non lucratif. Statistique Canada tiendra le prochain recensement en 2021, en faisant fond sur la réussite du Recensement de la population de 2016, pour lequel le questionnaire complet a connu le plus haut taux de réponse jamais obtenu et établi un record du monde pour la réponse via Internet. Le gouvernement propose d'octroyer 767,3 millions de dollars sur 10 ans à Statistique Canada à compter de 2018-2019, pour réaliser le Recensement de la population de 2021. Il accordera 49,4 millions de dollars sur six ans à Statistique Canada à compter de 2018-2019, pour réaliser le Recensement de l'agriculture de 2021.

Le recensement de 2016 a ramené l'élément du formulaire détaillé pour remplacer l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Le retour du formulaire détaillé a amélioré l'accessibilité, la précision et la cohérence de l'information statistique. Plus particulièrement, le formulaire détaillé a pu fournir des données sur de petites communautés partout au Canada qui n'étaient pas disponibles en 2011 en raison du taux de réponse inférieur de l'ENM. Ces données ont permis aux chercheurs et aux décideurs de mieux connaître l'ensemble des Canadiens.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) : Données meilleures et plus inclusives

Afin d'obtenir des données plus inclusives sur les sexes et les genres, les fonctionnaires de Statistique Canada collaborent avec les organisations LGBTQ2 en vue d'ajuster les questions et les choix de réponses du Recensement de la population pour mieux tenir compte de la façon dont les gens s'identifient, par exemple, en permettant aux répondants de répondre de manière non binaire. Ce choix fournira des renseignements essentiels pour comprendre les besoins des Canadiens LGBTQ2 et y répondre.

Améliorer les services aux clients offerts par l'Agence du revenu du Canada

L'excellence du service est une priorité absolue pour l'Agence du revenu du Canada (ARC). Au cours des deux dernières années, le gouvernement a réalisé des investissements considérables en vue d'améliorer la rapidité d'exécution et la réceptivité des services. Même si des progrès ont été réalisés, les Canadiens sont toujours confrontés à des retards et à des défis inacceptables lorsqu'ils traitent avec l'ARC. Il faut en faire plus pour rendre l'Agence et ses services plus équitables, utiles et conviviaux.

Approche axée davantage sur le client

Afin d'entraîner un changement systémique, le gouvernement entreprendra un examen exhaustif ministériel du modèle de service de l'ARC. Cet examen portera sur tous les aspects des travaux de l'Agence afin de s'assurer que les Canadiens qui interagissent avec l'ARC se sentent comme des clients appréciés et non seulement des contribuables. D'autres détails sur cet examen seront annoncés au cours des prochains mois.

Pendant que cet examen est effectué, le gouvernement continuera d'investir au moyen du budget de 2018 en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des services offerts par l'Agence.

Le gouvernement propose de verser 206,0 millions des dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 33,6 millions par année par la suite, à l'ARC afin de respecter son engagement à l'égard de l'excellence du service dans trois domaines clés.

Amélioration des services au téléphone

- En temps normal, l'ARC répond à environ 20 millions d'appels par année. Toutefois, depuis quelques années, les Canadiens sont frustrés du fait qu'il est difficile d'obtenir la communication avec un agent à cause de lignes occupées, d'appels abandonnés ou de longues périodes d'attente. S'appuyant sur les progrès accomplis dans le cadre du financement accordé dans le budget fédéral de 2016, le gouvernement propose de rehausser le financement pour améliorer la technologie téléphonique et embaucher plus d'agents, ce qui se traduira en moins de retards et en des services plus rapides et réceptifs. En outre, le gouvernement fera des investissements afin d'améliorer le mode de surveillance de la rétroaction des agents et de donner de la formation supplémentaire pour que les Canadiens puissent obtenir les renseignements exacts dont ils ont besoin.

Amélioration du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

- Le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt est un excellent exemple de ce qui peut être réalisé lorsque les organismes communautaires collaborent au service des Canadiens. Dans le cadre de ce programme, des organismes communautaires ouvrent des comptoirs de préparation de déclarations de revenus et offrent de préparer gratuitement les déclarations de revenus et de prestations des particuliers à faible revenu en faisant appel à des bénévoles. L'année dernière, plus de 2 800 organismes participants ont aidé plus de 700 000 personnes.
- Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de doubler la taille du programme, aidant ainsi des centaines de milliers d'autres particuliers à remplir leur déclaration de revenus et à accéder aux prestations auxquelles ils ont droit. Cette expansion comprendra le financement de cliniques de prestations permanentes supplémentaires et d'autres activités de sensibilisation à l'intention des segments vulnérables de la population, notamment les aînés, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les jeunes et les communautés autochtones.
- Grâce à des investissements totaux annuels et permanents de 13 millions de dollars dans le budget de 2016 et le budget de 2018, le gouvernement a quadruplé le financement destiné au Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt au cours des dernières années.

Renforcer les services numériques

- La majorité des Canadiens préfèrent interagir avec le gouvernement à l'aide du site Web de l'ARC, – près de 90 % des déclarations de revenus au Canada sont produites par voie électronique et environ 77 % des paiements sont versés en ligne. Des millions de Canadiens utilisent tous les ans les services en ligne de l'ARC pour demander l'Allocation canadienne pour enfants, poser une question au sujet de leur petite entreprise ou obtenir de l'aide pour produire leur déclaration de revenus, par exemple. Un système en ligne sécurisé, fiable et moderne est essentiel au service que l'ARC fournit aux Canadiens.
- Les investissements du budget de 2018 mettront à jour et moderniseront l'infrastructure de la technologie de l'information afin de simplifier l'expérience de tout Canadien, qu'il soit un particulier, un propriétaire d'entreprise ou un représentant fiscal, qui veut trouver facilement les renseignements dont il a besoin sur les impôts et les prestations. Des améliorations seront également apportées pour que les services en ligne demeurent accessibles et ininterrompus, même durant les périodes de pointe. L'interface en ligne avec Revenu Québec sera également renforcée afin de faciliter la prestation de services numériques de même niveau aux résidents du Québec tout comme dans le reste du pays.

Préciser les règles sur les activités politiques des organismes de bienfaisance

Le gouvernement s'est engagé à permettre aux organismes de bienfaisance de mener leurs travaux au nom des Canadiens sans crainte de harcèlement politique; il a donc promis de préciser les règles qui régissent les activités politiques, reconnaissant l'apport important des organismes de bienfaisance pour la politique publique. Un groupe d'experts a été créé pour étudier les activités politiques des organismes de bienfaisance, et en 2017, ce groupe a formulé un ensemble de recommandations au gouvernement en fonction de consultations auprès des organismes de bienfaisance. Le gouvernement répondra à ce rapport au cours des prochains mois.

Stabiliser l'administration de la paye du gouvernement du fédéral (Phénix) et la transformer

Les fonctionnaires fédéraux méritent d'être payés le bon montant et au bon moment pour le travail important qu'ils accomplissent. Au début de 2016, le système de paye Phénix a été mis en œuvre pour traiter les salaires des fonctionnaires fédéraux à la suite de plusieurs années de planification et d'élaboration dans le cadre d'une initiative plus générale visant, à l'origine, à économiser de l'argent. Depuis lors, le système a connu des ratés tout simplement inacceptables pour le gouvernement et pour ses employés. Les ressources consacrées à l'initiative Transformation de l'administration de la paye lancée en 2009 n'étaient pas suffisantes et le projet a souffert d'une mauvaise planification et d'une mauvaise mise en œuvre. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour redresser la situation.

À ce jour, le gouvernement a pris l'engagement d'investir plus de 460 millions de dollars pour mettre en œuvre le système de paye Phénix et régler les problèmes connexes. Au cours de la dernière année et demie, le gouvernement a embauché plusieurs centaines de personnes pour renforcer la capacité qui avait été perdue dans le cadre du plan d'entreprise antérieure. Des mesures ont également été prises pour rembourser les employés qui ont dû assumer des dépenses personnelles à la suite de problèmes liés à la paye. Toutefois, Phénix pose encore beaucoup de problèmes et des défis de taille, et trop de fonctionnaires fédéraux ne sont toujours pas rémunérés correctement en ce moment.

Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement s'engage à aller plus loin et à prendre les mesures requises pour régler les difficultés liées au système de paye Phénix, y compris en annonçant son intention d'éliminer en fin de compte Phénix et à entreprendre l'élaboration de la prochaine génération du système de paye du gouvernement fédéral qui correspond davantage à la complexité de la structure salariale du gouvernement fédéral. Dans ce contexte, le gouvernement propose d'investir 16 millions de dollars de plus sur deux ans à compter de 2018-2019, afin de travailler avec des experts, les syndicats de la fonction publique fédérale et des fournisseurs de technologies sur les prochaines étapes de la mise en place d'un nouveau système de paye.

Entre-temps, le gouvernement continuera de s'occuper des difficultés que pose la paye. À cette fin, le budget de 2018 propose un investissement de 431,4 millions de dollars sur six ans à compter de 2017-2018, pour continuer à réaliser des progrès relatifs aux problèmes liés à Phénix, y compris l'embauche d'employés supplémentaire pour appuyer le système de paye, dont le nombre d'employés travaillant à régler les problèmes de paye au Centre des services de paye et aux bureaux satellites s'élève à plus de 1 500. À l'origine, 550 employés étaient envisagés pour régler tous les problèmes de paye au moment du lancement du nouveau système de paye. De plus, ce financement additionnel serait utilisé pour embaucher d'autres employés au sein des ministères afin de mieux aider les employés relativement aux problèmes de paye au fur et à mesure qu'ils surviennent. Cela signifierait que les fonctionnaires auraient également un meilleur accès à un plus grand éventail de mesures de soutien au travail.

Le budget de 2018 propose également d'accorder 5,5 millions de dollars sur deux ans à compter de 2017-2018, à l'Agence du revenu du Canada pour qu'elle traite les nouvelles cotisations d'impôt sur le revenu des particuliers destinées aux employés du gouvernement fédéral qui ont subi les effets des problèmes de paye et qu'elle donne suite aux demandes de renseignements téléphoniques connexes.

Alors que le système de paye Phénix a sous-payé certains fonctionnaires, il en a également trop payé d'autres. Selon les dispositions législatives actuelles, un employé qui touche un trop-payé à l'égard d'une année antérieure est tenu de rembourser à son employeur le montant brut et de récupérer auprès de l'Agence du revenu du Canada toute retenue d'impôt excédentaire. Les fonctionnaires dans cette situation peuvent être assurés qu'ils n'auront pas à commencer à rembourser ce montant avant que l'Agence du revenu du Canada traite leur déclaration de revenus et rembourse la retenue d'impôt excédentaire (ou accorde un crédit à l'égard de l'impôt). En même temps, le gouvernement examine les dispositions législatives et mobilisera les principaux intervenants afin d'évaluer la faisabilité des changements aux dispositions législatives qui permettraient à un employé du secteur privé ou public qui vit cette situation de rembourser le montant moins les retenues d'impôt, et ce, à compter de l'année d'imposition 2018 et par la suite.

Enfin, afin de s'occuper du stress psychologique et émotionnel réel des fonctionnaires causés par les problèmes de paye et des répercussions financières inacceptables, le gouvernement a lancé des discussions avec les représentants de la fonction publique afin de traiter des nombreux griefs et actions en justice. De même, le gouvernement interviendra afin de rembourser les cotisations manquantes et inexactes qui sont dues aux syndicats du secteur public.

Améliorer la prestation des services

Les Canadiens s'attendent à ce que les services du gouvernement soient de qualité, accessibles, sécurisés et numériques. Le gouvernement fera d'importants investissements afin de renforcer le réseau de base de ses activités et de s'assurer que les Canadiens reçoivent les services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit.

Par exemple, s'appuyant sur des investissements de 12,1 millions de dollars annoncés dans le budget de 2017, Emploi et Développement social Canada étudie des approches modernes en matière de prestation de services, en commençant par l'assurance-emploi. En modernisant le versement des prestations, le gouvernement améliorera l'accès des Canadiens aux services et aux prestations, et accélérera le traitement des demandes.

Le gouvernement est également résolu à réduire au minimum le fardeau administratif des employeurs. À cette fin, Emploi et Développement social Canada collabore avec des intervenants en vue de trouver des façons de rationaliser les obligations des employeurs en matière de déclaration en vertu du régime d'assurance-emploi.

Le gouvernement propose d'apporter des modifications législatives sur la prestation de services au public et à des entités partenaires par le gouvernement, y compris la prestation de services par voie électronique.

Financement prévisible pour la prestation des services d'assurance-emploi

Un accès rapide aux prestations de l'assurance-emploi est essentiel pour aider les Canadiens à composer avec une perte d'emploi ou d'autres événements de la vie. Afin de répondre aux volumes accrus de demandes d'assurance-emploi, le gouvernement a augmenté le financement pour l'administration de l'assurance-emploi au cours des deux dernières années. Par conséquent, en 2016-2017, 83 % des demandeurs de l'assurance-emploi ont reçu des prestations d'assurance-emploi ou des notifications du statut de leur demande dans les 28 jours suivant la présentation de leur demande.

Le gouvernement propose de rendre disponibles jusqu'à 90 millions de dollars sur trois ans à compter de 2018-2019, pour le traitement et la prestation de services visant les demandes d'assurance-emploi. Le financement sera relié au volume de demandes d'assurance-emploi et permettra au gouvernement de réagir aux variations des conditions économiques. On assurera ainsi que les prestataires d'assurance-emploi continueront de recevoir en temps opportun des paiements de prestation exacts.

Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi

Les centres d'appels de l'assurance-emploi jouent un rôle clé dans le versement des prestations d'assurance-emploi, car ils permettent aux Canadiens d'obtenir des renseignements et de l'aide auprès des agents qui connaissent le programme d'assurance-emploi. S'appuyant sur les investissements de 73 millions de dollars sur deux ans annoncés dans le budget de 2016, le gouvernement octroiera 127,7 millions sur trois ans à compter de 2018-2019, afin d'améliorer davantage l'accessibilité et de s'assurer que les Canadiens reçoivent en temps utile des renseignements précis et de l'aide concernant les prestations d'assurance-emploi.

Partie 4 : Sécurité et accès à la justice

Les Canadiens ont le droit de se sentir en sécurité et protégés dans un monde en continuel changement. Ils doivent pouvoir compter sur un système de justice juste et équitable et savoir que leurs renseignements personnels sont protégés.

Un monde d'interconnexion alimenté par les nouvelles technologies procure aussi de grands avantages aux familles canadiennes et d'énormes possibilités aux entreprises, petites et grandes. Dans un monde du numérique et connecté à l'échelle mondiale, le gouvernement s'engage à promouvoir nos valeurs communes, à renforcer les services aux Canadiens et à leur assurer une meilleure protection au chez nous, à l'étranger et en ligne. Y compris, établir le premier plan de cybersécurité complet du pays.

Le Canada est fort et sûr lorsque ses établissements fonctionnent efficacement avec les ressources dont ils ont besoin. Dans ce budget, le gouvernement s'engage à prendre plusieurs mesures qui renforceront l'efficacité des institutions canadiennes chargées de la sûreté et de la sécurité sans compromettre les valeurs communes qui nous animent comme société ouverte, inclusive et accueillante.

Accès à la justice

Les Canadiens devraient avoir l'assurance que leur système de justice protège leurs droits et les traite équitablement. L'accès à la justice ne signifie pas uniquement avoir un système de tribunaux efficient et efficace; c'est aussi disposer de l'information, des services et des processus qui permettent aux Canadiens de mieux comprendre et exercer leurs droits juridiques.

Le gouvernement reconnaît que l'accès à la justice est un fondement de la société canadienne, et il investira en vue de renforcer la magistrature canadienne, de soutenir le système des tribunaux du Canada et d'en accroître l'ouverture et la transparence. L'ensemble de ces mesures renforce les engagements fermes du gouvernement en faveur du respect de la primauté du droit et du maintien d'un système de justice accessible, équitable et efficient.

Élargir les tribunaux unifiés de la famille

Les tribunaux unifiés de la famille visent à simplifier les procédures de justice de la famille à l'égard des Canadiens qui éprouvent des difficultés, y compris les différends en matière de séparation, de divorce et de garde. Grâce à l'accès aux tribunaux unifiés de la famille, les litiges de droit de la famille sont tranchés dans le cadre d'un seul système judiciaire, plutôt que par deux, ce qui permet de rationaliser le processus et pourrait réduire le stress et la confusion auxquels les familles pourraient être confrontées pendant cette période. Les tribunaux unifiés de la famille auront recours à des juges spécialisés qui connaissent la nature délicate des litiges du droit de la famille et offrent aux familles un éventail de programmes et de services de soutien. Le regroupement de ces tribunaux spécialisés et les services améliorés offerts aux familles pourraient permettre de trancher les litiges de manière plus efficace.

Afin d'améliorer l'accès à la justice et les résultats pour un grand nombre de familles canadiennes, le gouvernement propose de fournir 77,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2019-2020 et 20,8 millions par année par la suite, à l'appui de l'élargissement des tribunaux unifiés de la famille pour la création de 39 postes de juge en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Cet élargissement créera un processus plus simplifié pour les personnes qui comptent sur ces services. Le gouvernement a l'intention de présenter des modifications législatives connexes afin de pouvoir créer les postes de juge pour améliorer les tribunaux unifiés de la famille.

Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser l'accès à la justice pour tous les Canadiens. À cette fin, le plan du gouvernement de renforcer la magistrature canadienne propose ce qui suit :

- Soutenir la création de six postes de juge pour la Cour de justice supérieure de l'Ontario et d'un poste de juge pour la Cour d'appel de la Saskatchewan (17,1 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 3,7 millions par année par la suite). Ces ressources s'ajoutent aux investissements prévus dans le budget de 2017 et elles contribueront à améliorer l'administration de la justice et l'efficacité du système de tribunaux dans les affaires criminelles et civiles. Le gouvernement a l'intention d'apporter des modifications législatives en vue de créer ces nouveaux postes judiciaires et d'apporter deux changements pour lesquels un financement a déjà été accordé (la conversion d'un poste de juge à la Cour fédérale à un poste de juge en chef adjoint et l'ajout d'un juge à la Cour fédérale).
- S'assurer qu'un processus rigoureux reste en place de manière à permettre aux Canadiens de faire connaître leurs préoccupations et de déposer des plaintes à propos de la conduite d'un juge auprès du Conseil canadien de la magistrature et du Commissariat à la magistrature fédérale (6 millions de dollars sur deux ans à compter de 2018-2019). Ces investissements soutiennent le processus disciplinaire applicable aux juges au cours duquel les allégations d'inconduite judiciaire font l'objet d'une enquête.
- Accorder un financement au Comité consultatif indépendant sur la nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour exécuter un processus impartial et indépendant consistant à identifier les candidats à la magistrature du plus haut calibre – qui sont effectivement bilingues et à l'image de la diversité de notre pays (un financement de 0,3 million de dollars en 2017-2018 au Commissariat à la magistrature fédérale).

Le gouvernement propose de soutenir le système de tribunaux du Canada comme suit :

- Contribuer au **bon fonctionnement de la Cour suprême du Canada** et renforcer la confiance soutenue envers le système judiciaire canadien (9,6 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 1,9 million par année par la suite, au Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada).
- Faire des investissements dans le Service administratif des tribunaux judiciaires pour offrir un soutien aux Cours fédérales du Canada par l'intermédiaire. Ce financement soutiendra principalement les services judiciaires et de greffe et **permettra aux Cours fédérales de mieux gérer leur charge de travail croissante et de plus en plus complexe** (41,9 millions de dollars sur cinq ans et 9,3 millions par année par la suite, au Service administratif des tribunaux judiciaires).

Les investissements prévus dans le budget de 2018 viendront aussi améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens comme suit :

- Renforcer la capacité du Commissariat à l'information de régler les plaintes concernant le traitement des **demandes publiques d'accès à l'information** (2,9 millions de dollars en 2018-2019 au Commissariat à l'information). Ce financement soutiendra l'engagement du gouvernement en faveur de l'ouverture et de la transparence concernant l'accès à l'information.
- Soutenir **l'accès à la justice de tout Canadien dans la langue officielle de son choix** en investissant dans le *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* (10 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 2 millions par année par la suite, au ministère de la Justice Canada).

En plus de ces mesures, le gouvernement entend apporter des réformes générales et concrètes au système de justice pénale, y compris des changements à la façon dont les jurés sont sélectionnés.

Combattre la violence fondée sur le sexe et le harcèlement

Les effets de la violence et du harcèlement sur la santé physique et mentale des personnes concernées peuvent durer toute leur vie. Ces actes sont inacceptables, peu importe la personne qu'ils touchent et la forme qu'ils prennent.

Il est vrai que n'importe qui peut être victime de violence et de harcèlement, mais les femmes et les filles risquent davantage de subir des actes de violence, sous forme d'agression sexuelle et de violence conjugale, de même que de harcèlement sexuel et de traite des personnes. De plus, certaines personnes seront particulièrement vulnérables, comme les jeunes femmes, les nouveaux arrivants, les femmes autochtones, les personnes de la communauté LGBTQ2 et les femmes handicapées. Le gouvernement demeure résolu à modifier le Code criminel afin d'instaurer un renversement du fardeau de la preuve pour les individus déjà reconnus coupables de violence à l'égard d'un partenaire intime. Le gouvernement prévoit de collaborer étroitement avec les provinces et les territoires au cours des prochains mois sur cette question.

Le gouvernement reconnaît qu'il est essentiel d'exercer de la prévention pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, que les personnes qui en réchappent et leur famille ont besoin de soutien et qu'il y a lieu d'améliorer les systèmes juridiques et de justice pénale pour pouvoir intervenir contre la violence fondée sur le sexe.

Le gouvernement propose dans le budget de 2018 un nouveau financement pour donner suite à ces mesures.

Le gouvernement est également déterminé à ce que les Canadiens ont accès à des mesures de soutien pour pouvoir s'orienter efficacement dans le système de justice canadien et à ce que l'appareil judiciaire du Canada soit le reflet de la diversité de notre pays.

Répondre à la demande d'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés

Le gouvernement soutient les provinces qui offrent des services d'aide juridique aux demandeurs d'asile qui ont besoin d'être représentés pendant le processus d'immigration. Souvent, les demandeurs d'asile ont fui leur pays parce qu'ils craignaient d'être persécutés et qu'ils ne peuvent retourner chez eux. Le budget de 2017 a accordé un financement en vue d'améliorer l'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés en partenariat avec les provinces. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de renforcer ces investissements et de fournir un financement supplémentaire de 12,8 millions de dollars aux fins des services d'aide juridique offerts aux demandeurs d'asile en 2018-2019. Cet investissement permettra de s'assurer que les demandeurs d'asile admissibles peuvent toujours accéder à l'aide juridique.

Le profil du succès

- ✓ *Moins de femmes victimes d'agression sexuelle et de violence de la part de leur partenaire intime*
- ✓ *Moins de femmes victimes d'un homicide commis par un partenaire intime*
- ✓ *Moins de victimes de la traite de personnes*
- ✓ *Signalement accru des crimes violents à la police*
- ✓ *Plus de milieux de travail exempts de harcèlement*
- ✓ *Exécution des ordonnances de pension alimentaire pour enfants et d'entretien de conjoint*

Service national téléphonique concernant la traite des personnes

La traite des personnes est un crime odieux qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles et surtout les Autochtones, les nouveaux arrivants et les personnes à faible revenu. Le gouvernement est résolu à mettre fin à la violence fondée sur le sexe et propose de fournir à Sécurité publique Canada un financement de 14,51 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et de 2,89 millions par année par la suite, pour lutter contre la traite des personnes en établissant un service national d'écoute téléphonique concernant ce crime ainsi qu'un portail en ligne et un mécanisme de renvoi aux services sociaux et aux organismes d'application de la loi. Ce service d'écoute téléphonique contribuera à la protection des personnes vulnérables pouvant faire l'objet de la traite des personnes et permettra aux victimes d'avoir accès aux services sociaux et aux services d'application de la loi dont elles ont besoin. Au fur et à mesure que cette initiative ira de l'avant, le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que sa mise en œuvre soit efficace.

Intervenir afin de prévenir et d'éliminer la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe

Comme l'ont montré les mouvements comme #MoiAussi et #TimesUp et les percutants récits des survivants, la violence, le harcèlement et la discrimination fondée sur le sexe continuent de toucher les femmes à domicile, au travail et dans toute la société. Le gouvernement a un rôle crucial à jouer pour construire une société plus équitable à l'abri de la discrimination sous toutes ses formes.

Tout le monde a le droit de vivre sans violence. Si la violence fondée sur le sexe est souvent envisagée sous l'angle de la violence contre les femmes et les filles, beaucoup de Canadiens font tout de même face à la violence tous les jours tout simplement en raison de leur expression genrée, de leur identité genrée ou du genre qui leur est attribué.

Les répercussions négatives de la violence fondée sur le sexe s'étendent bien au-delà d'une population en particulier. Même si la violence fondée sur le sexe influe fortement sur l'état de santé et la situation socioéconomique des personnes qui en sont victimes, elle a aussi des effets négatifs durables sur les membres de la famille, les amis et les communautés entières.

Réaliser des progrès contre la violence fondée sur le sexe

Dans le budget de 2017, le gouvernement avait accordé 101 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018, pour une stratégie fédérale de lutte contre la violence fondée sur le sexe. Ce financement comprenait les sommes suivantes :

- 77,5 millions de dollars sur cinq ans et 16 millions par année par la suite, à **Condition féminine Canada** pour réaliser des recherches, recueillir des données et créer un centre de connaissances en matière de violence fondée sur le sexe;
- 9,5 millions de dollars sur cinq ans, et 2 millions par année par la suite, à l'**Agence de la santé publique du Canada** pour faciliter la mise en œuvre et l'essai des moyens de prévenir la violence fondée sur le sexe, notamment la maltraitance des enfants et la violence dans les fréquentations chez les adolescents;
- 6 millions de dollars sur cinq ans, et 1,3 million par année par la suite, à **Sécurité publique Canada** pour améliorer les mesures prises contre l'exploitation des enfants en ligne;
- 4 millions de dollars sur cinq ans, et 0,8 million par année par la suite, au **ministère de la Défense nationale** pour augmenter le financement destiné aux équipes d'aide aux victimes de crise familiale en vue d'aider les membres des Forces armées canadiennes et leurs familles touchées par la violence;
- 2,4 millions de dollars sur cinq ans, et 0,6 million par année par la suite, à la **Gendarmerie royale du Canada** pour que les agents fédéraux d'application de la loi reçoivent une formation sur les compétences culturelles pertinentes;
- 1,5 million sur cinq ans à **Immigration, Réfugiées et Citoyenneté Canada** pour améliorer le programme d'établissement.

Le gouvernement propose de fournir 86 millions de dollars de plus sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 20 millions par année par la suite, afin d'élargir la stratégie du Canada pour combattre la violence fondée sur le sexe. Les nouveaux investissements seront centrés sur les mesures suivantes :

- prévenir la violence dans les fréquentations chez les adolescents;
- améliorer les initiatives de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation et élaborer de telles initiatives;
- outiller les professionnels de la santé pour qu'ils prodiguent les soins appropriés aux victimes;
- renforcer le soutien au Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants dans le but de donner davantage de moyens d'enquête à la Gendarmerie royale du Canada;
- élargir la portée du fonds pour les victimes ayant des besoins importants pour que davantage d'organisations, comme les centres de crises liées au viol, soient mieux préparées pour aider des groupes qui sont les plus susceptibles d'être victimes de la violence. Cet investissement multipliera par deux le soutien prévu par le budget de 2017 pour cette initiative;
- fournir un soutien aux centres de crises liées aux agressions sexuelles à proximité des bases des Forces armées canadiennes afin que les membres des Forces armées canadiennes puissent avoir accès à une gamme complète de services de soutien pour aborder la violence fondée sur le sexe. Ce financement s'appuie sur d'autres investissements dans les services d'aide aux familles fournis dans le cadre de la nouvelle politique de défense du gouvernement Protection, Sécurité Engagement.

La violence à l'égard des membres de la communauté LGBTQ2

Les personnes qui s'identifient comme homosexuelles ou bisexuelles sont trois fois plus susceptibles que les hétérosexuels de signaler elles-mêmes avoir été victimes de violence (c'est-à-dire, agression sexuelle, vol ou voie de fait).

Les personnes LGBTQ2 (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et bispirituelles) et les personnes non binaires font souvent face à la discrimination, au harcèlement et à d'autres préjudices, dont les crimes haineux. En effet, les notions sociales hétéronormatives des rôles de genre, ainsi que les perceptions sur les façons d'exprimer le genre de manière appropriée, agissent ensemble pour créer des expériences discriminatoires pour les membres des communautés LGBTQ2.

Les personnes LGBTQ2 sont exposées à un plus grand risque d'agression sexuelle que les personnes hétérosexuelles. Les Canadiens qui s'identifiaient comme homosexuels ou bisexuels présentaient un taux d'agression sexuelle six fois plus élevé que ceux qui s'identifiaient comme hétérosexuels.

En plus d'offrir un soutien plus complet destiné à la stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe, le gouvernement propose de nouvelles mesures ciblées pour lutter contre la violence et le harcèlement à domicile et en milieu de travail.

Garantir un milieu de travail exempt de violence et de harcèlement

Le harcèlement et la violence empêchent les Canadiens, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes LGBTQ2, les Autochtones et les membres d'une minorité visible, d'être partie prenante de leur milieu selon leur plein potentiel. Le harcèlement et la violence au travail s'opposent à la croissance et au succès en causant une baisse de productivité, le roulement de personnel, du stress et de l'anxiété, sans parler d'une baisse de satisfaction au travail.

Le 7 novembre 2017, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-65 dans le but de créer un seul cadre intégré qui protégera les employés sous réglementation fédérale contre le harcèlement et la violence en milieu de travail. Le gouvernement fournira 34,9 millions de dollars de plus sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 7,4 millions par année par la suite, à l'appui de l'objectif du projet de loi C-65. Cette mesure fera en sorte que les milieux de travail sous réglementation fédérale soient exempts de harcèlement et de violence.

En outre, le gouvernement propose de mettre sur pied un Centre pour la diversité, l'inclusion et le mieux-être dans la fonction publique qui, dans le cadre de son mandat, sera chargé d'aider les fonctionnaires qui font face au harcèlement sexuel en milieu de travail au sein de la fonction publique.

Offrir un soutien juridique aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail et augmenter la sensibilisation à ce sujet

Le gouvernement propose d'investir 50,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, pour aborder le harcèlement sexuel en milieu de travail. Sur ce montant, 25,4 millions de dollars sur cinq ans serviront à augmenter le financement des services d'aide juridique partout au pays en accordant une attention particulière aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. Le gouvernement travaillera en partenariat avec les provinces et les territoires, mais ne leur demandera pas de fournir des fonds de contrepartie pour le financement proposé. Le gouvernement propose également d'investir un autre montant de 25 millions sur cinq ans qui servira à l'élaboration d'un programme pancanadien de sensibilisation visant à mieux informer les travailleurs, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables, de leurs droits et à leur expliquer comment ils peuvent obtenir de l'aide en cas de harcèlement en milieu de travail.

Soutenir les victimes de violence familiale

La violence familiale touche les victimes et leurs êtres chers qui sont obligés de composer avec ses répercussions physiques et financières, y compris la perte possible de sécurité financière. En effet, la dépendance financière est une des plus grandes raisons pour lesquelles les victimes demeurent avec leurs agresseurs ou renouent avec eux. Voilà pourquoi le gouvernement a l'intention de modifier le Code canadien du travail de manière à accorder cinq jours de congé payé aux travailleurs assujettis au Code qui sont victimes de violence familiale ou le parent d'un enfant qui est victime de violence familiale. Cet investissement s'appuie sur le congé avec protection d'employé accordé aux victimes de violence qui a été introduit dans le budget de 2017.

Accroître le soutien aux centres de crise pour les agressions sexuelles dans les campus

De l'ensemble des incidents d'agression sexuelle signalés au Canada, près de la moitié (47 %) ont été commis à l'endroit de femmes âgées de 15 à 24 ans et 41 % des agressions sexuelles au Canada ont été signalées par des étudiants. Le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership à ce chapitre afin de soutenir une approche et un dialogue harmonisés à l'échelle nationale. On parviendra ainsi à élaborer des stratégies visant à aborder la violence sexuelle, à créer des campus sécuritaires et à éliminer la stigmatisation liée au signalement et à l'obtention d'un soutien à la suite d'un incident de violence sexuelle. Le gouvernement propose d'accorder jusqu'à concurrence de 5,5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, à Condition féminine Canada, afin de collaborer avec des intervenants (y compris les provinces et les territoires) à l'élaboration d'un cadre national harmonisé. Ce cadre garantira l'adoption d'approches uniformes, complètes et viables pour lutter contre la violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires à l'échelle du pays. À compter de 2019, dans le cas des universités et des campus collégiaux qui ne mettent pas en œuvre les pratiques exemplaires contre les agressions sexuelles sur le campus, le gouvernement du Canada envisagera de retirer le financement fédéral.

Aborder les cas d'agressions sexuelles « non fondés » et fournir un meilleur soutien aux victimes

L'agression sexuelle est un crime grave qui peut avoir des effets dévastateurs et durables sur les victimes. Lorsqu'une personne se présente à la police, elle doit être traitée avec la compassion et le respect qu'elle mérite. Une expérience positive des enquêtes policières peut encourager d'autres à déclarer ces crimes. À la suite des reportages médiatiques concernant les préoccupations ayant trait à la façon dont les enquêtes sur les plaintes d'agression sexuelle étaient menées par la GRC et par d'autres services de police partout au Canada, la GRC a effectué, en 2017, un examen complet de tous les dossiers qui portaient le code « non fondé ». À la suite de ce travail, ayant permis d'examiner plus de 2 000 dossiers jusqu'à présent, 284 enquêtes supplémentaires ont été lancées en date de décembre 2017. Afin de poursuivre ce travail et d'en élargir la portée, le budget de 2018 propose d'accorder à la GRC un financement supplémentaire de 10 millions de dollars sur cinq ans, et de 2 millions chaque année par la suite, afin qu'elle mette en place une unité nationale chargée de coordonner l'examen de près de 25 000 dossiers remontant à 2015, ainsi que de rendre compte des enquêtes menées par la GRC et de superviser l'élaboration d'un programme d'enseignement et de formation qui permettra d'aborder les problèmes posés par les cas classés dans la catégorie des allégations non fondées. Un comité consultatif externe et de meilleurs services de soutien feront également partie de cette initiative. Le gouvernement fédéral continuera de travailler avec les provinces et les territoires sur d'autres mesures qui pourraient être prises pour aborder ces enjeux.

Aborder la question de l'intégrité organisationnelle

Les actes répréhensibles des entreprises imposent des coûts économiques et sociaux considérables. Ils minent la concurrence, menacent l'intégrité des marchés, font obstacle à la croissance économique, augmentent le coût et les risques liés aux affaires et sapent la confiance du public et des investisseurs. Bon nombre de gouvernements, y compris le gouvernement du Canada, sont résolus à lutter contre les pratiques commerciales inadéquates, contraires à l'éthique et illégales et à tenir les entreprises responsables d'une telle conduite. Voilà pourquoi le gouvernement s'est déjà engagé à augmenter la conformité des entreprises canadiennes avec les normes sur les droits de la personne à l'étranger en lançant le poste d'ombudsman canadien de la responsabilité sociale des entreprises.

En s'appuyant sur la consultation menée à l'automne 2017, le gouvernement a l'intention de renforcer davantage son approche pour aborder les actes répréhensibles des organisations en améliorant le régime d'intégrité pangouvernemental et en déposant une loi visant les accords canadiens de suspension des poursuites, qui seraient mis en œuvre au moyen d'ordonnances de restauration judiciaire, en tant qu'outils supplémentaires pour tenir responsables les entreprises contrevenantes. Les ordonnances de restauration judiciaire établiraient un régime pour réprimer les comportements criminels de façon appropriée et prévenir des actes répréhensibles. Ces mesures sont conformes à celles qui ont été prises par quelques-uns de nos partenaires commerciaux, comme les États-Unis, l'Australie et la France.

Des propositions détaillées visant à améliorer le régime d'intégrité et l'instauration d'un régime d'ordonnance de redressement judiciaire seront présentées dans un avenir rapproché.

Un régime de sanctions solide

Les sanctions constituent un outil stratégique important à l'étranger pour le Canada : elles servent à répondre aux crises internationales en évolution rapide, aux violations de la paix et de la sécurité internationales et, avec la nouvelle Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (la loi Sergueï Magnitski), aux violations graves des droits de la personne ou aux actes de grande corruption. Le gouvernement propose d'accorder 22,2 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 4,3 millions de dollars par année par la suite, à Affaires mondiales Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada afin de renforcer le régime de sanctions du Canada, ce qui comprend des fonds pour élaborer une politique en matière de sanctions, assurer la coordination avec des partenaires internationaux et prodiguer des conseils aux Canadiens sur les obligations liées aux sanctions.

Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique

L'ère numérique a révolutionné la façon dont vivent les Canadiens et fonctionnent nos établissements. Les technologies numériques ont changé notre façon de travailler, de magasiner, d'accéder aux services – y compris les services gouvernementaux et financiers. Ces changements ont été accompagnés de vastes avantages et de nouveaux défis, notamment celui de préserver la cybersécurité et de protéger la vie privée des Canadiens. Les cyberattaques sont de plus en plus envahissantes, sophistiquées et efficaces. Les cyberattaques réussies peuvent rendre les renseignements privés de Canadiens publics, coûter des millions de dollars aux entreprises canadiennes et mettre en péril les réseaux d'infrastructures essentielles du Canada.

Avec le présent budget, le gouvernement du Canada met en œuvre un plan pour la sécurité et la prospérité à l'ère numérique afin que nous soyons protégés contre les cyberattaques. Le gouvernement propose de réaliser d'importants investissements de 507,7 millions de dollars sur cinq ans, et de 108,8 millions par année par la suite, afin de financer une nouvelle stratégie nationale de cybersécurité. La stratégie est centrée sur trois objectifs :

- assurer la sécurité et la résilience des systèmes canadiens;
- mettre en place un écosystème cybernétique qui est novateur et adapté;
- soutenir un leadership et une collaboration efficaces entre les différents ordres de gouvernement au Canada et avec les partenaires de partout dans le monde.

Le gouvernement mettra ce plan en œuvre avec la collaboration de partenaires clés : les autres ordres de gouvernement, le milieu des affaires, le milieu universitaire et des partenaires internationaux de confiance. Le Canada cherchera à résoudre de manière proactive les questions cybernétiques mutuelles, relevant ainsi la barre en matière de cybersécurité pour tous les Canadiens.

Améliorer la cybersécurité

Le plan du Canada pour la sécurité à l'ère numérique consiste d'abord à instaurer un système fédéral de gouvernance cybernétique solide destiné à protéger les Canadiens et leurs renseignements personnels protégés. Pour ce faire, le gouvernement propose d'engager un montant de 155,2 millions de dollars sur cinq ans, et 44,5 millions par année par la suite, à l'intention du Centre de la sécurité des télécommunications dans le but de créer un nouveau centre canadien pour la cybersécurité.

En regroupant sous un seul toit l'expertise cybernétique opérationnelle du gouvernement fédéral, le nouveau Centre canadien pour la cybersécurité permettra au gouvernement du Canada de disposer d'une source unifiée de conseils, d'orientations, de services et de soutien spécialisés concernant les questions opérationnelles liées à la cybersécurité. Ainsi, les citoyens et les entreprises du Canada pourront compter sur une source bien établie et fiable de conseils sur la cybersécurité. Pour établir ce centre, le gouvernement présentera un projet de loi visant à permettre que diverses fonctions de cybersécurité soient intégrées au nouveau Centre. La responsabilité fédérale d'enquêter sur les activités cybercriminelles possibles incombera à la GRC.

Pour renforcer les moyens dont dispose le Canada pour lutter contre la cybercriminalité, le gouvernement propose également de fournir 116 millions de dollars sur cinq ans, et 23,2 millions par année par la suite, à l'intention de la GRC dans le but de soutenir la création de l'Unité nationale de coordination de la lutte contre la cybercriminalité. Cette unité créera un carrefour de coordination des enquêtes sur les cybercrimes au Canada et unira ses efforts à ceux de partenaires étrangers pour lutter contre la cybercriminalité. De plus, l'Unité établira un mécanisme national de signalement public à l'intention des citoyens et des entreprises du Canada pour le signalement des incidents de cybercriminalité aux organismes d'application de la loi.

Centre canadien pour la cybersécurité	Unité nationale de coordination de la lutte contre la cybercriminalité
<p>Le Centre canadien pour la cybersécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunira l'expertise cybernétique opérationnelle du gouvernement fédéral sous un même toit à l'échelle du gouvernement fédéral; • permettra aux citoyens et aux entreprises du Canada de pouvoir compter sur une source bien établie et fiable d'information sur la cybersécurité; • fera avancer les partenariats et le dialogue avec d'autres administrations, le milieu des affaires, le milieu universitaire et des partenaires internationaux. 	<p>L'Unité nationale de coordination de la lutte contre la cybercriminalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fera office de carrefour de coordination des enquêtes sur les cybercrimes au Canada et travaillera avec des partenaires à l'échelle internationale; • prodiguera des conseils et des avis sur les enquêtes touchant le numérique aux organismes canadiens d'application de la loi; • établira un mécanisme national de signalement public à l'intention des citoyens et des entreprises du Canada pour le signalement des incidents de cybercriminalité aux organismes d'application de la loi.

En plus de financer le Centre canadien pour la cybersécurité et l'Unité nationale de coordination de la lutte contre la cybercriminalité, le gouvernement propose de verser des montants supplémentaires de 236,5 millions de dollars sur cinq ans, et de 41,2 millions par année par la suite, afin d'appuyer davantage la nouvelle Stratégie nationale de cybersécurité du Canada. Dans l'ensemble, ces investissements permettront aux Canadiens de continuer de tirer profit des connexions numériques d'une façon sécuritaire qui protégera leurs renseignements personnels et notre infrastructure contre les cybercrimes.

La Stratégie nationale de cybersécurité du Canada...

- **assurera la sécurité et la résilience des cybersystèmes canadiens** en renforçant la capacité du gouvernement du Canada d'enquêter sur les cybercrimes, d'élaborer des évaluations de la menace, d'assurer la sécurité des infrastructures essentielles et de collaborer avec les secteurs des finances et de l'énergie en vue de renforcer leur cybersécurité;
- **permettra d'investir dans un écosystème cybernétique novateur et adapté** en soutenant les placements en apprentissage cybernétique intégrés au travail pour les étudiants et en aidant les entreprises à améliorer leur posture de cybersécurité par la création d'un programme volontaire de cyberattestation;
- **renforcera le leadership, la gouvernance et la collaboration** en prenant l'initiative, au pays comme à l'étranger, pour faire avancer la cybersécurité au Canada, en collaborant étroitement avec les partenaires provinciaux, territoriaux et du secteur privé et des partenaires internationaux de confiance.

Quels sont les avantages d'une stratégie de cybersécurité nationale pour vous?

Pour les Canadiens

- Une source fédérale bien établie et digne de confiance de renseignements sur la cybersécurité
- Des conseils pratiques liés aux activités quotidiennes en ligne
- Une sensibilisation accrue à la cyberactivité malicieuse

Pour les entreprises canadiennes

- Une meilleure orientation relative à la cybersécurité destinée aux petites et aux moyennes entreprises
- Des outils et des ressources en vue d'accroître la cyberrésilience

Pour les systèmes auxquels se fient les Canadiens au quotidien, comme les services bancaires en ligne, les réseaux électriques et les réseaux de télécommunications

- Renforcement de la sécurité et une intervention fédérale plus rapide, plus coordonnée et plus cohérente face aux cybermenaces.

Offrir des services numériques aux Canadiens

Afin de fournir aux Canadiens des programmes et des services importants, les organisations du gouvernement fédéral dépendent de Services partagés Canada pour offrir des services et une infrastructure de technologie de l'information modernes et fiables.

Pour moderniser et améliorer les services numériques du gouvernement, le budget de 2018 propose de réaliser d'importants investissements dans Services partagés Canada et dans le Centre de la sécurité des télécommunications afin de s'assurer que ces organisations disposent des ressources adéquates pour répondre aux besoins et profiter des possibilités en évolution en matière de technologie de l'information (TI), en plus d'aborder de façon proactive les menaces à la cybersécurité. Cela comprend :

- 2,2 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2018-2019, et 349,8 millions par année par la suite, pour améliorer la gestion et la prestation des services et de l'infrastructure de la TI au gouvernement du Canada et pour soutenir les mesures de cybersécurité connexes;
- 110 millions de dollars sur six ans, à compter de 2018-2019, auquel les ministères et organismes partenaires de Services partagés Canada accéderont pour les aider à faire la migration de leurs applications de vieux centres de données vers des centres de données plus sécurisés ou vers des solutions infonuagiques.

La majorité du financement de ces initiatives sera réaffectée des organisations fédérales qui reçoivent des services obligatoires de Services partagés Canada. La capacité des systèmes de TI du gouvernement de protéger les données des Canadiens et de répondre aux demandes futures dépendra de la solidité de la structure de gouvernance de la TI. À cette fin, le gouvernement redéfinira le rôle de son dirigeant principal de l'information du gouvernement du Canada.

Améliorer la sécurité des renseignements sur les contribuables

Les atteintes à la sécurité où il y a perte de renseignements personnels exposent les Canadiens à un risque de vol d'identité. En tant qu'organisme administrant les impôts, les prestations et les programmes connexes pour les gouvernements à l'échelle du Canada, l'Agence du revenu du Canada (ARC) protège les renseignements personnels et financiers de dizaines de millions de Canadiens.

À la suite des améliorations apportées aux différentes options en ligne offertes aux Canadiens, les systèmes de l'ARC hébergent, traitent et transmettent des volumes croissants de données sur les contribuables. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement fournira à l'ARC un montant de 30 millions de dollars sur cinq ans dans le but de renforcer les mesures de sécurité qui protègent la confidentialité de ces renseignements protégés.

Loi sur Investissement Canada – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers

Le Canada est ouvert aux affaires. Notre environnement d'affaires concurrentiel constitue un attrait pour les investisseurs étrangers et l'accroissement des investissements génère de bons emplois bien rémunérés pour les Canadiens et une croissance économique continue. La *Loi sur Investissement Canada* permet au gouvernement d'entreprendre un examen d'investissements étrangers proposés afin de déterminer s'ils sont conformes aux intérêts nationaux du Canada, autant du point de vue de l'avantage net qu'aux fins de la sécurité nationale. À l'instar du budget de 2017, le budget de 2018 propose un montant de 1,24 million de dollars pour Sécurité publique Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité afin de maintenir les activités liées au Programme d'examen de la sécurité nationale prévu dans la *Loi sur Investissement Canada*. Le Programme d'examen de la sécurité nationale met en place un cadre robuste pour examiner les investissements étrangers pour diverses raisons, y compris pour protéger les capacités de défense et le transfert de technologies sensibles, ou encore pour s'assurer qu'il n'y a pas de participation possible du crime organisé.

Protéger l'intégrité de notre système de sécurité publique

La confiance des gens envers la sûreté, la sécurité et le bien-être de la population est essentielle à la société inclusive et paisible et à la croissance de l'économie du Canada. Elle sous-tend la réputation du Canada en tant qu'endroit idéal pour élever une famille, investir et assurer la croissance des entreprises. Les établissements de sécurité publique du Canada travaillent fort pour protéger les Canadiens de ceux qui menacent notre sûreté et notre sécurité. Le gouvernement propose d'investir presque 775 millions de dollars sur cinq ans pour aider nos établissements de sécurité publique à continuer de nous garder en sécurité.

Appuyer les opérations de première ligne de la GRC

La GRC a le mandat de préserver la paix, de maintenir la loi, de protéger les Canadiens et de promouvoir la sûreté et la sécurité. La portée des opérations policières de la GRC évolue continuellement afin de répondre à des menaces nouvelles, y compris dans les domaines de la cybercriminalité, du crime grave et organisé et des enquêtes sur la sécurité nationale. Le gouvernement propose d'investir 80 millions de dollars en 2018-2019, afin de renforcer les opérations policières actuelles de la GRC. Ce financement soutient le recrutement et la formation de nouveaux cadets de la GRC pour répondre à la demande de nouveaux agents fédéraux de première ligne au Canada.

Le gouvernement propose également d'investir 60,2 millions de dollars sur cinq ans, et 9,5 millions par année par la suite, pour que la GRC procède au renouvellement des systèmes radio dans ses quatre divisions de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la région de la capitale nationale. Les radios bidirectionnelles jouent un rôle vital pour les agents de police de première ligne. Ces appareils sont toujours les outils de communication les plus disponibles, sécurisés et efficaces pour les services de police. Les radios sécurisées sont aussi essentielles au maintien de la sécurité des agents, à l'amélioration de l'interopérabilité avec les autres premiers intervenants et, en fin de compte, à la protection des Canadiens.

Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue

Le gouvernement fédéral établira l'initiative pour prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue, une approche à plusieurs volets dont l'objectif est de lutter contre les activités liées aux armes à feu et aux gangs de rue au Canada. Plus précisément, le gouvernement propose de fournir à Sécurité publique Canada, à la GRC et à l'Agence des services frontaliers du Canada un financement de 327,6 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et financement de 100 millions de dollars par année par la suite. Cette initiative, annoncée récemment par le ministre de la Sécurité publique, réunira les efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de soutenir les efforts de prévention et d'application de la loi dans les collectivités; de renforcer l'expertise et les ressources fédérales uniques et d'en tirer parti pour faire avancer le renseignement lié au trafic illégal d'armes à feu; et d'investir dans la sécurité des frontières pour interdire les biens illicites, y compris les fusils et les drogues. Un financement serait aussi versé à des organisations autochtones afin de contribuer au renforcement de la capacité par l'éducation, la sensibilisation et la recherche, répondant aux besoins uniques des communautés et des populations urbaines autochtones. L'initiative contribuera à réduire la violence causée par les fusils et les gangs, de sorte que les Canadiens puissent se sentir en sécurité dans leurs collectivités.

Préserver la capacité canadienne en matière de renseignements électromagnétiques étrangers

Le Centre de la sécurité des télécommunications a le mandat de recueillir des renseignements électromagnétiques étrangers afin d'aider le gouvernement du Canada à traiter les questions touchant la sécurité, la défense nationale et les affaires internationales qui s'inscrivent dans ses priorités. Afin de suivre le rythme de l'évolution technologique rapide qui met à l'épreuve sa capacité de recueillir efficacement des renseignements électromagnétiques étrangers sur les signaux étrangers, le gouvernement propose de fournir au Centre de la sécurité des télécommunications 225 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2020-2021, et 62,1 millions par la suite, afin de garantir que cette capacité sera maintenue.

Sécurité des infrastructures essentielles

Il est crucial de déployer des efforts en vue d'accroître la résilience de nos systèmes d'infrastructures essentielles et de planifier en cas de perturbations imprévues pour garder les Canadiens et nos communautés en sécurité. À cette fin, le gouvernement propose d'accorder à Sécurité publique Canada 1,4 million de dollars en 2018-2019 afin de poursuivre les activités du Programme d'évaluation de la résilience régionale et de la cellule pour l'analyse virtuelle des risques. Ces programmes soutiennent les évaluations des installations faisant partie de l'infrastructure essentielle, comme les réseaux énergétiques, les réseaux de technologies de l'information et des communications et les établissements hospitaliers. La cellule pour l'analyse virtuelle des risques fait aussi la promotion de l'échange de renseignements à l'échelle de la communauté des infrastructures essentielles.

Soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada est responsable du système correctionnel fédéral et protège la sécurité publique en encourageant et en facilitant la réintégration des délinquants. Il offre des programmes correctionnels, des possibilités de réhabilitation pour les contrevenants, ainsi que le perfectionnement de compétences pratiques et le renforcement des services correctionnels dans la communauté. Le gouvernement propose d'investir 74,7 millions de dollars en 2018-2019, afin de permettre au Service correctionnel du Canada de poursuivre les activités existantes à l'appui de son mandat.

À titre d'ombudsman des délinquants sous responsabilité fédérale, le Bureau de l'enquêteur correctionnel sert les Canadiens et contribue à l'imposition de corrections sécuritaires, légales et humaines en exerçant une surveillance indépendante du Service correctionnel du Canada. Le Bureau mène des enquêtes accessibles, impartiales et en temps opportun sur des préoccupations d'ordre personnel ou général dans les installations correctionnelles fédérales. Pour appuyer ce travail, le gouvernement propose d'octroyer au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada 3,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 0,7 million par année par la suite. Ces fonds serviront à améliorer la capacité d'enquête du Bureau, y compris sa capacité à approfondir davantage son examen des services correctionnels pour les Autochtones et la surreprésentation des personnes autochtones dans le système correctionnel fédéral.

Appuyer ceux et celles qui gardent nos communautés sécuritaires

Tous les jours, les agents de la sécurité publique mettent leur sécurité en jeu pour protéger nos communautés. Souvent, l'exposition répétée d'un agent à des événements traumatisants le met davantage à risque de vivre des blessures opérationnelles liées au stress, dont les blessures de stress post-traumatique. Pour reconnaître les sacrifices consentis chaque jour par les agents de sécurité publique de partout au Canada, le gouvernement propose des mesures visant à appuyer la recherche et les traitements liés aux blessures de stress post-traumatique parmi les agents de la sécurité publique, ainsi que pour les soutiens ciblés pour les agents de police fédéraux.

Appui en matière de blessures de stress post-traumatiques auprès des agents de la sécurité publique

Il manque de recherches destinées à comprendre les blessures des agents de la sécurité publique qui sont associées au stress post-traumatique. Cette situation entrave notre capacité d'aider efficacement les personnes qui assurent notre sécurité. Afin de combler cette lacune de connaissances, le gouvernement propose de fournir 20 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, afin de soutenir un nouveau consortium de recherche national entre les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique. Ce nouveau consortium s'emploiera à aborder l'incidence des blessures des agents de la sécurité publique qui sont associées au stress post-traumatique.

L'accès aux mesures de soutien de la santé mentale peut être particulièrement difficile à obtenir pour les agents de la sécurité publique dans les régions rurales et éloignées. Le gouvernement propose d'investir 10 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, afin de permettre à Sécurité publique Canada de collaborer avec l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique en vue de mettre au point un projet pilote de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet. On cherche ainsi à accorder aux agents de la sécurité publique partout au Canada un meilleur accès aux soins et aux traitements.

Soutenir la santé mentale des agents de police de la GRC

Le gouvernement s'engage également à soutenir la santé mentale et la résilience des agents de la GRC pour qu'ils puissent continuer à servir les Canadiens chaque jour. À cette fin, le gouvernement propose d'accorder à la GRC 21,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, afin de soutenir les besoins en santé mentale de ses agents.

Améliorer davantage les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus

Dans le cadre du budget de 2017, le gouvernement a pris une mesure importante en vue de s'assurer que les délinquants ayant besoin de soins en santé mentale dans les établissements correctionnels fédéraux reçoivent un niveau de soins approprié. Cependant, il reste difficile de répondre aux besoins complexes et variés des délinquants, y compris des détenus féminins dans les établissements correctionnels fédéraux, dont le nombre a augmenté d'environ 30 % au cours des dix dernières années. Le budget de 2018 s'appuie sur les investissements faits dans le budget 2017, en accordant au Service correctionnel du Canada 20,4 millions de dollars à compter de 2018-2019, et 5,6 millions par année par la suite, afin de mieux subvenir aux besoins en matière de santé mentale des détenus sous responsabilité fédérale. Les fonds serviraient surtout à améliorer le soutien à la santé mentale pour les femmes dans les établissements correctionnels fédéraux de partout au Canada.

Réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay

Afin d'offrir aux détenus fédéraux des possibilités de formation en vue d'acquérir de nouvelles compétences tout en se préparant à l'emploi et à une réintégration et à une réhabilitation réussies dans la collectivité, le gouvernement propose d'investir 4,3 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, afin de soutenir la réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay, à Kingston, en Ontario. Les fermes seraient exploitées par CORCAN, un organisme clé de programmes de réhabilitation du Service correctionnel du Canada.

Frontières et migration

Étant donné que le Canada est un pays ouvert et accueillant, un pays commerçant qui compte sur la libre circulation des biens et des services par-delà les frontières pour assurer son succès économique, il est important pour tous les Canadiens que nous gérons l'intégrité des frontières canadiennes d'une façon qui protège les Canadiens tout en encourageant l'activité économique transfrontalière. Le budget de 2018 met de l'avant un certain nombre de mesures qui nous assureront que cet équilibre est maintenu sans nuire à la réputation du Canada et compromettre les valeurs des Canadiens. Ainsi, on s'assure que les étrangers qui viennent travailler au Canada et qui contribuent à l'économie canadienne sont protégés contre les abus. Ce travail comprend aussi des mesures visant à investir dans la sécurité de l'aviation canadienne.

Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada

L'Agence des services frontaliers du Canada est responsable de gérer les frontières canadiennes en appliquant les lois régissant le commerce et le déplacement et en aidant la circulation transfrontalière légitime, tout en interceptant les personnes et les marchandises qui posent une menace potentielle au Canada. Elle s'efforce de maintenir un niveau de service élevé et a travaillé à améliorer les délais de traitement pour la circulation efficace et sécuritaire des voyageurs. Le gouvernement propose d'investir 85,5 millions de dollars en 2018-2019, afin de permettre à l'Agence de poursuivre les activités actuelles à l'appui de son mandat.

Migration irrégulière : contrôle de la frontière

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger la sécurité des Canadiens et à garder nos frontières sûres. En même temps, les personnes qui demandent l'asile doivent être traitées avec compassion et bénéficier d'un processus équitable en vertu du droit canadien et international et conformément aux valeurs que nous défendons comme pays ouvert et accueillant. À cette fin, le gouvernement propose d'accorder 173,2 millions de dollars afin de soutenir les opérations de sécurité à la frontière canado-américaine et le traitement des demandes d'asile présentées par des personnes arrivant en 2018-2019. Le financement servirait à gérer le nombre accru de personnes demandant l'asile au Canada cette année, qui sont nombreuses à arriver avec leur famille en quête d'un traitement rapide, sécuritaire et compatissant. Les fonds servirait à offrir des mesures de soutien à court terme du traitement et des contrôles de sécurité à la frontière, ainsi qu'à soutenir la capacité décisionnelle de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré

Le Programme de protection des passagers travaille avec les transporteurs aériens afin de soumettre à un contrôle les vols commerciaux de passagers en provenance et à destination du Canada, et à l'intérieur du Canada, pour assurer la sécurité au pays et à l'étranger. Même si le programme est un élément important du cadre de sécurité nationale du Canada, le gouvernement a entendu les préoccupations des familles injustement touchées par le Programme. La question des enfants qui sont ciblés injustement et subissent des retards pendant les déplacements a été source de frustration particulière pour les parents. Le gouvernement propose donc d'améliorer le Programme de protection des passagers grâce à des investissements de 81,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et de 14,0 millions par année par la suite, pour l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada. Ces investissements seront utilisés afin d'élaborer un modèle de contrôle centralisé et établiront un mécanisme de recours pour les voyageurs aériens qui sont touchés par le programme. Le programme amélioré servira à garantir que les préoccupations relatives à la protection de la vie privée et à l'équité sont prises en compte, tout en assurant la sécurité des Canadiens.

Protéger les passagers du transport aérien

Afin d'assurer un contrôle uniforme et efficace des voyageurs et des travailleurs, le gouvernement propose d'octroyer 236,4 millions de dollars en 2018-2019, avec 2,4 millions en amortissement restant, à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA). Ce financement permettra aussi à l'ACSTA d'ajouter de nouvelles voies pour le précontrôle des passagers vers les États-Unis à l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto et à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec.

Protéger les travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale sont les deux programmes du Canada qui régissent l'entrée des travailleurs étrangers temporaires. Le Canada a une obligation de s'assurer que ces travailleurs, qui contribuent au marché du travail grâce aux compétences et à l'expertise dont les employeurs ont besoin lorsque les travailleurs canadiens qualifiés sont indisponibles, sont conscients de leurs droits et sont protégés des abus. Le gouvernement propose de verser 194,1 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, et 33,19 millions par année par la suite, pour s'assurer que les droits des travailleurs étrangers au Canada sont protégés et appliqués par un régime de conformité solide. Le financement soutiendra des inspections surprises dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, la mise en œuvre continue du régime de conformité au Programme de mobilité internationale et la collecte continue de renseignements sur le marché du travail en lien avec les permis de travail ouverts.

De plus, le gouvernement propose d'investir 3,4 millions de dollars sur deux ans à compter de 2018-2019, des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada, afin d'établir, dans le cadre d'un projet pilote, un réseau pour soutenir les organisations pour les travailleurs étrangers temporaires qui subissent de possibles abus de leurs employeurs. Ce réseau soutiendrait ces travailleurs pour rendre compte des actes répréhensibles et fournir aux travailleurs des renseignements sur leurs droits à rester temporairement au Canada sans harcèlement ni abus.

Chapitre 4 – Avancement

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
4.1 Le patrimoine naturel du Canada							
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	0	97	218	240	367	423	1 346
Protéger la vie marine	0	30	34	34	34	35	167
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-10	-11	-10	-10	-9	-51
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	125	193	236	233	231	1 018
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	-9	-12	-12	-12	-11	-56
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-0,4	-0,4	-0,4	-0,1	-0,1	-2
Tarification de la pollution causée par le carbone et soutien d'une croissance propre	15	32	28	25	24	4	129
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier</i>	-14	-30	-25	-23	-21	-4	-118
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-1	-3	-3	-3	-3	0	-12
<i>Moins : Réaffectation du financement d'une année sur l'autre</i>	0	0	0	0	-4	4	0
Adapter les services météorologiques et les services relatifs à l'eau du Canada aux changements climatiques	0	15	23	28	29	25	120
Prolonger le soutien fiscal pour l'énergie propre	0	0	3	20	40	60	123
4.1 Total – Le patrimoine naturel du Canada	0	249	448	534	677	758	2 666
4.2 Le Canada et le monde							
Soutien additionnel lié à la Politique d'aide internationale féministe	0	200	300	400	500	600	2 000
<i>Moins : Réaffectation du financement d'une année sur l'autre</i>	0	-40	27	0	0	13	0
Protéger les femmes et les filles vulnérables	0	10	8	1	1	1	20
Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	0	8	8	8	8	8	42
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-5	-5	-5	-5	-5	-23
4.2 Total – Le Canada et le monde	0	174	338	405	505	618	2 039

Chapitre 4 – Avancement

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
4.3 Veiller au respect des valeurs communes							
Gérer la crise des opioïdes	0	165	24	16	14	12	231
Une approche communautaire à la démence	0	4	4	4	4	4	20
Soutenir un projet pilote d'ainés en santé au Nouveau-Brunswick	0	75	0	0	0	0	75
Soutien aux Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme	0	5	4	4	4	4	20
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	0	11	16	18	18	18	81
Taxation du tabac	-30	-375	-350	-165	-240	-310	-1 470
Taxation du cannabis	0	-35	-100	-135	-200	-220	-690
Éducation publique relative au cannabis	0	18	16	16	16	16	83
Soutien aux anciens combattants du Canada	4 158	-84	-104	-138	-129	-127	3 575
Recettes perdues	0	0	15	20	20	25	80
Entretien des cimetières et des tombes	0	5	5	5	5	5	24
Meilleurs services aux anciens combattants	0	21	21	0	0	0	43
Soutenir les langues officielles du Canada	0	47	84	90	89	91	400
Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens noirs	0	17	17	5	2	2	42
Investir dans le contenu canadien	0	15	29	43	43	43	172
Appuyer le journalisme local	0	10	10	10	10	10	50
Plus de femmes et de filles dans les sports	0	10	10	10	0	0	30
Soutenir ParticipACTION	0	5	5	5	5	5	25
Appuyer les Olympiques spéciaux	0	3	3	4	4	2	16
Revitaliser les actifs de la Commission de la capitale nationale	0	3	6	2	2	2	14
Un nouveau partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa	0	0	0	0	1	0	1
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-1	0	0	0	0	0	-1
Appuyer le Musée canadien des droits de la personne	0	4	8	8	6	7	33
Un nouveau processus pour les débats des chefs lors d'une élection fédérale	0	1	5	0	0	0	6

Chapitre 4 – Avancement

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Maintenir l'intégrité des élections du Canada	0	1	2	2	2	2	7
Renouveler et moderniser Statistique Canada	-3	15	14	12	8	10	56
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-3	-2	-2	-3	-12
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	0	37	72	177	387	75	748
<i>Moins : Réduction des fonds ministériels</i>	0	0	0	-17	-17	-17	-52
Améliorer les services aux clients offerts par l'Agence du revenu du Canada	0	33	38	49	49	36	206
Stabiliser l'administration de la paye du gouvernement du fédéral (Phénix) et la transformer	88	301	35	12	8	8	453
Financement prévisible pour la prestation des services d'assurance-emploi	0	30	30	30	0	0	90
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-4	-11	-12	-12	-13	-52
Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi	0	43	43	43	0	0	128
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-6	-16	-17	-17	-18	-74
4.3 Total – Veiller au respect des valeurs communes	4 212	373	-69	97	76	-334	4 355
4.4 Sécurité et accès à la justice							
Élargir les tribunaux unifiés de la famille	0	0	18	19	20	20	77
Renforcer la magistrature canadienne	0	6	6	3	4	4	23
Soutenir le système de tribunaux du Canada	0	7	11	11	11	12	52
Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens	0	5	2	2	2	2	13
Répondre à la demande d'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés	0	13	0	0	0	0	13
Service national téléphonique concernant la traite des personnes	0	3	3	3	3	3	14
Intervenir afin de prévenir et d'éliminer la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	0	14	16	17	18	21	86
Garantir un milieu de travail exempt de violence et de harcèlement	0	6	7	7	7	7	35
Offrir un soutien juridique aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail	0	8	11	11	11	11	50

Chapitre 4 – Avancement

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Accroître le soutien aux centres de crise pour les agressions sexuelles dans les campus	0	1	1	1	1	1	6
Aborder les cas d'agressions sexuelles « non fondés » et fournir un meilleur soutien aux victimes	0	2	2	2	2	2	10
Un régime de sanctions solide	0	5	4	4	4	4	22
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	67	91	112	115	122	508
Offrir des services numériques aux Canadiens	0	222	385	437	399	425	1 867
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-100	-200	-300	-300	-300	-1 200
Améliorer la sécurité des renseignements sur les contribuables	0	7	6	6	6	5	30
<i>Loi sur Investissement Canada – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers</i>	0	1	0	0	0	0	1
Appuyer les opérations de première ligne de la GRC	0	100	8	10	12	12	140
Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue	0	30	40	71	87	100	328
Préserver la capacité canadienne en matière de renseignements électroniques étrangers	0	0	0	53	55	57	165
Sécurité des infrastructures essentielles	0	1	0	0	0	0	1
Soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	0	75	1	1	1	1	78
Appuyer ceux et celles qui gardent nos communautés sécuritaires	0	8	11	11	11	11	51
Améliorer davantage les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus	0	3	3	4	5	6	20
Réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay	0	2	1	0	0	0	4
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	0	0	0	0	-1
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada	0	85	0	0	0	0	85

Chapitre 4 – Avancement

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Migration irrégulière : contrôle de la frontière	0	116	57	0	0	0	173
Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré	0	8	16	15	20	22	81
Protéger les passagers du transport aérien	0	236	0	0	0	0	238
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	0	45	42	42	35	34	198
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-2	-2	0	0	0	-3
4.4 Total – Sécurité et accès à la justice	0	973	543	543	528	580	3 167
Chapitre 4 — Incidence budgétaire nette	4 212	1 768	1 261	1 579	1 786	1 622	12 229
<i>Moins : Disposition pour les investissements à venir dans les programmes et services essentiels inclus dans l'Énoncé économique de l'automne de 2017</i>	0	0	0	-300	-600	-1 000	-1 900
Chapitre 4 — Incidence budgétaire nette	4 212	1 769	1 261	1 279	1 186	622	10 329

¹ Selon les normes comptables pour le secteur public, la valeur actuelle de toutes les prestations futures bonifiées destinées aux anciens combattants admissibles pour service antérieur doit être comptabilisée dès le moment où des changements sont apportés. De plus, au moment de modifier des prestations, les normes comptables exigent de constater immédiatement certains gains et pertes actuariels passés qui auraient autrement été amortis dans les charges dans des années futures. L'incidence budgétaire de l'amortissement accéléré est temporaire et entraîne les économies budgétaires nettes qui sont montrées au cours des exercices 2018-2019 à 2022-2023. Le coût permanent de la proposition de la pension à vie est estimé à 112 millions de dollars.



+ ÉGALITÉ

« L'égalité des sexes ne touche pas seulement les femmes et les filles. Tout le monde en bénéficie lorsque les femmes et les filles ont les mêmes opportunités que les hommes et les garçons, et il nous revient à tous de faire de l'égalité des sexes une réalité. »

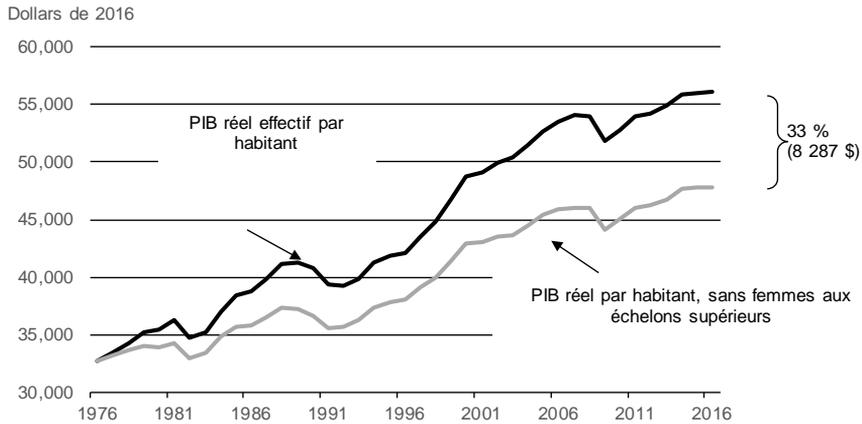
– Le très honorable
Justin Trudeau, premier
ministre du Canada

Le Cadre des résultats relatifs aux sexes du budget de 2018

L'égalité des sexes est avantageuse pour tous. Les femmes sur le marché du travail ont constitué l'une des plus puissantes sources de croissance économique durant les dernières décennies, contribuant à renforcer l'économie. En fait, au cours des 40 dernières années, le nombre accru de femmes sur le marché du travail a contribué environ au tiers de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant du Canada.

Graphique 5.1

L'incidence de la participation des femmes au marché du travail sur le PIB réel par habitant



Nota - Le solde de l'augmentation du PIB réel par habitant découlait d'améliorations de la productivité.
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Recensement de la population, Comptes des revenus et des dépenses; calculs du ministère des Finances Canada

Le fait d'avoir plus de femmes sur le marché du travail a stimulé la croissance économique, bonifié les revenus des familles et aidé celles-ci à s'intégrer à la classe moyenne.

Il reste toutefois trop de possibilités manquées en raison des écarts entre les sexes dans un certain nombre de domaines, y compris l'éducation et le choix de carrière, la pleine participation à l'économie et le leadership. Même si ces écarts découlent de nombreux facteurs, le fait d'intervenir pour les combler n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi la chose judicieuse à faire pour renforcer la classe moyenne et faire croître l'économie du Canada.

Selon Recherche économique RBC, si les hommes et les femmes participaient de manière égale au marché du travail, le PIB du Canada pourrait enregistrer une hausse allant jusqu'à 4 % et compenser ainsi partiellement les effets du vieillissement de la population.

Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que joue l'égalité des sexes pour bâtir une économie vigoureuse qui bénéficie à tous. Les budgets sont le résultat de choix effectués en fonction de ressources limitées. La budgétisation sensible aux sexes est un effort conscient visant à comprendre les répercussions différentes qu'ont les décisions sur des personnes différentes, l'idée étant d'attribuer les ressources du gouvernement de manière plus équitable et efficace. Voilà pourquoi la **budgétisation sensible aux sexes** est importante. Le fait de recourir de façon délibérée et plus uniforme à l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) permet au gouvernement de prendre des décisions stratégiques fondées sur des éléments probants qui profitent à tous les Canadiens.

S'appuyant sur le tout premier énoncé relatif aux sexes du Canada dans le budget de 2017, le gouvernement présente un nouveau **Cadre des résultats relatifs aux sexes**. Cet outil pangouvernemental permet de suivre le rendement actuel du Canada, contribue à préciser ce qui est requis pour obtenir une meilleure égalité et détermine la façon dont les progrès seront mesurés à l'avenir. Le Cadre traduit les priorités du gouvernement en matière d'égalité des sexes et souligne les questions clés qui sont les plus importantes. Le présent chapitre donne des détails sur ce cadre des résultats et explique la façon dont le plan du gouvernement aide à faire en sorte que chacun ait une chance véritable et équitable de réussir. Il présente également des mesures supplémentaires visant à renforcer la capacité du gouvernement d'approfondir l'ACS+ et la budgétisation sensible aux sexes dans les années à venir.

Le gouvernement reconnaît aussi que les identités sont complexes. Ce ne sont pas toutes les femmes qui subissent l'inégalité, ni tous les hommes qui sont privilégiés. Les notions binaires du sexe ne s'appliquent pas à tous les Canadiens, et la race, la classe, la sexualité et les capacités – entre autres – sont des facteurs qui se recoupent tous de manière à avoir une profonde incidence sur l'expérience liée au genre dans la vie de tous les jours. Le gouvernement reconnaît aussi que ce budget, bien qu'ambitieux, ne règle pas toutes les inégalités complexes, mais il représente une étape importante au chapitre des données, de l'analyse et des ressources.

L'engagement du Canada à l'égard de la budgétisation sensible aux sexes

Dès son entrée en fonction, le gouvernement a œuvré à s'assurer que l'ACS+ est appliquée de manière exhaustive à tous les aspects de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions, et à renforcer la qualité de l'ACS+ avec de meilleures données et la prise en considération de toutes les incidences sous diverses perspectives intersectorielles.

Dans le budget de 2018, le Canada établit une nouvelle norme de budgétisation sensible aux sexes en tant que pilier fondamental de l'établissement du budget – en inscrivant dans la loi des normes plus élevées et en réalisant des investissements importants pour une plus grande égalité entre les sexes, soutenue par des objectifs clairs et des faits solidement établis. Ce processus se fonde sur le tout premier énoncé relatif aux sexes du budget de 2017 et va plus loin en assurant une meilleure intégration des différences entre les sexes dans le processus d'établissement des priorités budgétaires et en renforçant l'utilisation de l'ACS+ dans la prise de décisions.

À l'avenir, le gouvernement est déterminé à adopter une approche globale et permanente à la budgétisation sensible aux sexes :

- Le gouvernement demandera au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner la possibilité d'exiger que chaque fois qu'un ministre des Finances dépose un budget à la Chambre des communes, une ACS+ des documents budgétaires soit déposée en même temps.
- Le budget de 2018 et les budgets futurs de ce gouvernement seront orientés par le nouveau Cadre des résultats relatifs aux sexes, qui comporte les six piliers suivants : i) éducation et perfectionnement des compétences; ii) participation à l'économie et prospérité; iii) leadership et participation à la démocratie; iv) violence fondée sur le sexe et accès à la justice; v) réduction de la pauvreté, santé et bien-être; et vi) égalité des sexes partout dans le monde. Le Cadre présentera les principaux indicateurs de chaque pilier en vue d'assurer un suivi des réussites ou des échecs.
- Une analyse robuste sera appuyée par de nouveaux investissements en vue de renforcer les données sur les sexes et la diversité.
- Le gouvernement déposera un nouveau projet de loi sur l'ACS+ afin d'enchâsser la budgétisation sensible aux sexes dans les processus de gestion financière et budgétaire du gouvernement fédéral, d'élargir la portée de l'ACS+ pour examiner les dépenses fiscales, les transferts fédéraux et la base des dépenses, y compris le budget des dépenses.

Afin de mener une ACS+ robuste, il est essentiel d'accéder aux données ventilées selon le sexe et aux facteurs identitaires de recoupement. Cela comprend non seulement des données sur les hommes et les femmes, mais aussi des données sur les personnes à diverses identités sexuelles. Le gouvernement reconnaît que cela représente un défi important et il fera des investissements dans la cueillette et le suivi de données sur les sexes et la diversité.

En vue de renforcer la capacité continue du Canada à mettre en application les perspectives du sexe et de la diversité, le gouvernement fera de Condition féminine Canada un ministère officiel du gouvernement du Canada en présentant une mesure législative ministérielle qui viendra renforcer et officialiser les rôles importants que jouent Condition féminine Canada et son ministre.

Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada

Afin d'assurer l'avenir économique du Canada, il faut offrir à tous une occasion égale de réaliser leur plein potentiel, peu importe leur sexe.

Objectifs en matière d'égalité des sexes pour le Canada

Éducation et perfectionnement des compétences	<p>Chances égales et cheminements diversifiés en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés • Des écarts moindres entre les sexes au chapitre des compétences en lecture et en calcul chez les jeunes, y compris les jeunes Autochtones • Des possibilités d'apprentissage permanent égales pour tous les adultes
Participation à l'économie et prospérité	<p>Une participation égale et à part entière dans l'économie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les femmes, surtout celles appartenant à un groupe sous-représenté • Une réduction de l'écart salarial entre les sexes • Une augmentation de l'emploi à temps plein chez les femmes • Un partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales • Une amélioration de l'équilibre entre les sexes dans les différentes professions • Un nombre accru de femmes occupant des emplois de haute qualité, notamment des emplois permanents et bien rémunérés
Leadership et participation à la démocratie	<p>Égalité des sexes dans les rôles de leadership et à tous les niveaux du processus décisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de femmes occupant des postes de haute direction, et une diversité accrue dans les postes de leadership • Des possibilités accrues pour les femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise, et de réussir à l'échelle mondiale • Un plus grand nombre de sièges aux conseils d'administration d'entreprises occupés par des femmes et une diversité accrue au sein des conseils d'administration • Une représentation accrue des femmes occupant un poste de représentant élu ou un poste de ministre au sein des gouvernements national et infranationaux • Une représentation accrue des femmes et des groupes sous-représentés dans le système judiciaire
Violence fondée sur le sexe et accès à la justice	<p>Éliminer la violence fondée sur le sexe et le harcèlement, et promouvoir la sécurité de la personne et l'accès à la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieux de travail exempts de harcèlement • Moins de femmes victimes de violence ou d'agressions sexuelles de la part de leur partenaire intime • Moins de victimes de mauvais traitements infligés pendant l'enfance • Moins de femmes tuées par leur partenaire intime • Nombre accru de signalements de crimes violents à la police • Moins de femmes et de filles autochtones victimes de violence • Plus grande responsabilisation et réceptivité du système de justice canadien
Réduction de la pauvreté, santé et bien-être	<p>Réduction de la pauvreté et amélioration des résultats en matière de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté • Moins de femmes et d'enfants vivant dans un ménage où règne l'insécurité alimentaire • Moins de personnes vulnérables sans logement stable, sécuritaire et permanent • Exécution des ordonnances de soutien aux enfants et aux conjoints • Un plus grand nombre d'années en bonne santé • Meilleure santé mentale • Meilleur accès à la contraception pour les jeunes, et taux des naissances réduit chez les adolescentes
Égalité des sexes dans le monde	<p>Promouvoir l'égalité des sexes pour bâtir un monde plus pacifique, inclusif, fondé sur des règles et prospère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche internationale féministe appliquée à tous les programmes et à toutes les politiques, y compris la diplomatie, le commerce, la sécurité et le développement.

Le Cadre des résultats relatifs aux sexes est harmonisé avec la politique de l'ACS+ du gouvernement du Canada : il veille à tenir compte du sexe en regard d'autres facteurs identitaires qui se recoupent. Dans la mesure du possible, et en vue de recueillir de meilleures données, les facteurs identitaires de recoupement seront pris en considération dans les indicateurs ci-dessus.

Éducation et perfectionnement des compétences

Secteurs d'intérêt et indicateurs

Des cheminement scolaires et des choix de carrière plus diversifiés

- Proportion de détenteurs de diplômes d'études postsecondaires qui sont des femmes, par domaine d'étude et par type de qualification
- Proportion d'étudiants postsecondaires qui sont des femmes, par domaine d'étude et par type de compétence
- Taux de réussite des études secondaires selon le sexe et pour les groupes sous-représentés (y compris les Autochtones)

Des écarts moindres entre les sexes au chapitre des compétences en lecture et en calcul chez les jeunes, y compris les jeunes Autochtones

- Résultats aux tests de lecture et de mathématique à l'école secondaire selon le sexe, y compris pour les Autochtones (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)

Des possibilités d'apprentissage permanent égales pour tous les adultes

- Résultats aux tests de littératie et de numératie des adultes selon le sexe (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes)

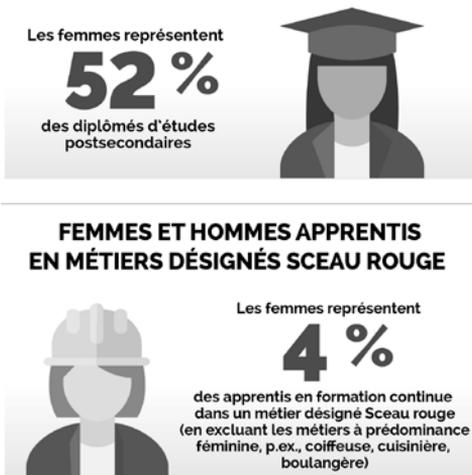
Pourquoi est-ce important ?

- L'économie fondée sur le savoir exige d'avoir une main-d'œuvre qualifiée, polyvalente et diversifiée afin de soutenir la compétitivité et la prospérité du Canada.
- Tous les Canadiens devraient avoir la possibilité de choisir leurs études en fonction de leurs intérêts, de leurs aptitudes et de leurs buts économiques sans être limités par des attentes ou des préjugés liés au sexe.

Progrès réalisés et défis à relever

Les Canadiennes et les Canadiens sont parmi les personnes plus éduquées au monde – le Canada se classe au premier rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au chapitre des **études postsecondaires** selon la population. Les femmes ont réalisé des progrès considérables : environ trois quarts de celles âgées de 25 à 34 ans ont un diplôme collégial ou universitaire, comparativement à deux tiers des hommes de la même tranche d'âge. Cette hausse du niveau de scolarité chez les femmes s'est traduite par une augmentation des salaires. Il reste toutefois d'importants écarts au chapitre de la participation à la population active et des revenus. Cette situation s'explique en partie par les différences dans les **domaines d'études** choisis par les femmes et les hommes; ces choix sont souvent biaisés par des normes établies et des obstacles institutionnels entourant les rôles et les identités selon le sexe.

Figure 5.1 – Diplômes d'études postsecondaires des femmes et des hommes

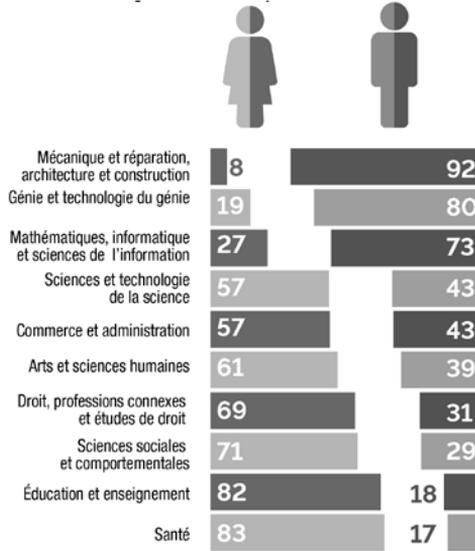


Source : Statistique Canada, Recensement de la population et Système d'information sur les apprentis inscrits

Les jeunes hommes représentent les deux tiers des diplômés d'études postsecondaires dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Les différences sont encore plus marquées en génie et en informatique, ainsi que dans la vaste majorité des métiers spécialisés. En comparaison, les jeunes femmes continuent de représenter les trois quarts des inscriptions et des diplômés dans les domaines des soins de santé (comme les programmes de soins infirmiers et de pharmacie) et de l'éducation.

La séparation des sexes dans le domaine de l'éducation mène à une moins grande diversité des sexes au niveau des emplois et limite les possibilités de carrière pour les femmes.

Figure 5.2 – Distribution des diplômés d'études postsecondaires selon le sexe et le domaine d'études choisi, de 25 ans à 34 ans, en 2016



Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population

La **formation et le perfectionnement continus des compétences** sont cruciaux pour préparer les Canadiens à occuper les emplois de demain et à relever les défis que posent l'évolution du travail et les technologies perturbatrices. Un diplôme d'études secondaires est devenu une exigence essentielle. Le Canada fait bonne figure au chapitre des taux d'obtention d'un diplôme secondaire, mais certains groupes de jeunes risquent d'être laissés pour compte, y compris les Autochtones et les handicapés. En proportion, les garçons sont souvent moins nombreux que les filles à terminer leurs études secondaires.

Le plan du gouvernement pour l'éducation et le perfectionnement des compétences

Résultats à ce jour

- Environ un million d'étudiants, dont la moitié devrait être des filles et des jeunes femmes, vont acquérir des compétences numériques par l'intermédiaire de **CodeCan**.
- Environ un million de jeunes par année – en particulier des filles et des jeunes Autochtones – sont encouragés à s'intéresser aux domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et à poursuivre une carrière dans ces domaines par l'intermédiaire d'organisations financées par **PromoScience**.
- Environ 40 000 femmes ayant des enfants reçoivent un soutien du **Programme canadien de prêts aux étudiants** chaque année, ce qui leur permet de suivre des études postsecondaires grâce aux améliorations apportées aux prêts d'études canadiens et aux bourses pour les étudiants.

Mesures du budget de 2018

- Accroître la diversité dans le milieu de la recherche en réalisant des **investissements dans les conseils subventionnaires, des initiatives de collecte de données**, les chercheurs en début de carrière et les **nouveaux plans d'équité entre les sexes**.
- Augmenter la représentation des femmes dans des métiers à dominance masculine par l'intermédiaire de la **subvention incitative aux apprentis pour les femmes et du Programme de préparation à la formation d'apprenti**.
- Promouvoir un accès égal à la formation et aux emplois pour les femmes autochtones par l'intermédiaire du programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones.
- Aider les femmes et les groupes sous-représentés à prendre des décisions de carrière informées en améliorant la qualité des renseignements liés aux carrières et les résultats des programmes

Participation à l'économie et prospérité

Secteurs d'intérêt et indicateurs

Des possibilités accrues dans le marché du travail pour les femmes, surtout celles appartenant à un groupe sous-représenté

- Taux de participation au marché du travail selon le sexe (y compris les nouveaux immigrants)
- Taux d'emploi selon le sexe (y compris les nouveaux immigrants)

Une réduction de l'écart salarial entre les sexes

- Écart entre les sexes au chapitre du salaire horaire médian
- Écart entre les sexes au chapitre du revenu d'emploi annuel

Une augmentation de l'emploi à temps plein chez les femmes

- Proportion des travailleurs occupant un emploi à temps plein, selon le sexe

Un partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales

- Proportion du temps consacré à des tâches informelles domestiques et de prestation de soins, selon le sexe
- Nombre d'enfants qui ont une place en service de garde réglementé, qui suivent un programme d'apprentissage des jeunes enfants, ou qui reçoivent des subventions
- Proportion du revenu annuel du ménage dépensé en garde d'enfants, par type de famille économique

Une amélioration de l'équilibre entre les sexes dans les différentes professions

- Proportion de femmes au sein des catégories professionnelles, y compris chez les nouvelles immigrantes

Un nombre accru de femmes occupant des emplois de haute qualité, notamment des emplois permanents et bien rémunérés

- Proportion de personnes occupant un emploi temporaire, involontairement à temps partiel ou faiblement rémunéré, selon le sexe

Pourquoi est-ce important?

- Chaque Canadien devrait avoir la possibilité d'atteindre son plein potentiel, de contribuer à une économie forte et en croissance et d'en bénéficier.
- La progression de la participation des femmes à l'économie stimulera la croissance économique, tout en augmentant le revenu des familles canadiennes.
- L'indépendance économique se traduit par une plus grande sécurité financière des personnes et de leur famille, ce qui les aide à prendre leur vie en mains.

Progrès réalisés et défis à relever

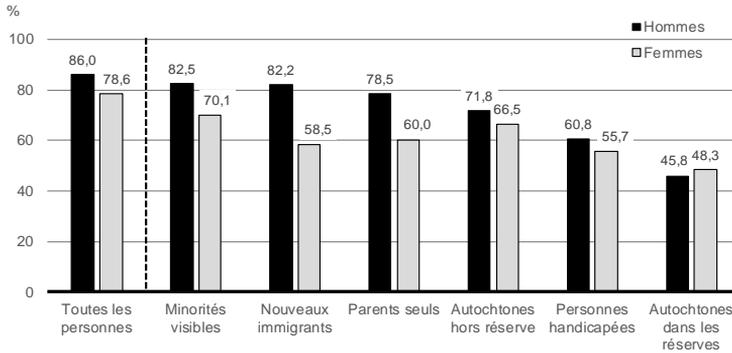
Le nombre croissant de femmes dans l'économie constitue une source de croissance économique considérable au Canada. Aujourd'hui, près des deux tiers des femmes de 15 ans et plus font partie de la population active – plus que jamais auparavant – par rapport à moins de la moitié à la fin des années 1970.

Toutefois, le **taux de participation à la population active** des femmes accuse toujours un retard d'environ 10 points de pourcentage par rapport à celui des hommes. À partir de 2000, les progrès réalisés en vue d'atteindre l'égalité des sexes au chapitre de la participation à la population active ont perdu de la vitesse. Les femmes demeurent aux prises avec des obstacles particuliers les empêchant de se joindre à la population active et d'y demeurer. L'incidence qu'a le rôle de parent sur le travail demeure très différente pour les femmes et les hommes, ce qui témoigne d'un partage inégal des responsabilités liées aux soins ainsi que de lacunes dans les possibilités de services de garde et d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Certains groupes de femmes doivent souvent surmonter des obstacles supplémentaires. Les immigrantes tendent à afficher des **taux d'emploi** plus faibles que les femmes nées au Canada, même lorsque ces immigrantes ont un niveau de scolarité élevé. Il faut plus de temps à une immigrante qu'à un immigrant pour s'intégrer à la population active, sans compter qu'il est beaucoup moins probable que les immigrantes occupent un poste à la hauteur de leurs qualifications. La reconnaissance des études et des compétences est un défi que les nouveaux arrivants au Canada doivent souvent relever.

Graphique 5.2

Taux d'emploi des hommes, des femmes et des membres de groupes sous-représentés, âgés de 25 ans à 54 ans, 2017 ou la dernière année pour laquelle des résultats sont publiés



Nota – Les données sur toutes les personnes, les parents seuls et les nouveaux immigrants sont de 2017; les données pour les minorités visibles, les Autochtones vivant dans les réserves et en dehors des réserves sont de 2016; les données sur les personnes handicapées sont de 2012. Les nouveaux immigrants sont des immigrants vivant au Canada depuis moins de cinq ans.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Recensement de la population et Enquête canadienne sur l'incapacité; calculs du ministère des Finances Canada

Pour que le taux général des femmes faisant partie de la population active, il faut comprendre les besoins différents de groupes vulnérables comme les parents seuls, les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes immigrantes, les femmes appartenant à une minorité visible, les personnes de la communauté LGBTQ2 et les femmes autochtones.

Figure 5.3 – Écart salarial entre les sexes



Nota – L'écart salarial entre les sexes (salaire horaire) est calculé pour les employés à temps plein.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu et Enquête sur la population active; calculs du ministère des Finances Canada

Les femmes au Canada gagnent en moyenne 31 % de moins par année que les hommes. Les causes de l'**écart salarial entre les sexes** qui perdure sont complexes, comme un marché du travail cloisonné selon le sexe, des normes sociales persistantes qui alourdissent les responsabilités des femmes à l'égard de la famille et de la prestation de soins, ainsi que la représentation plus élevée des femmes dans les emplois moins rémunérés.

Les femmes sont surreprésentées dans les **emplois à temps partiel, temporaires et moins rémunérés**, dont la plupart offrent moins d'avantages non salariaux et peu de possibilités d'avancement. Même après avoir pris en compte les différences entre les heures travaillées, l'écart salarial médian se chiffre à 12 %. Cet écart est aussi particulièrement important pour les décisions difficiles que doivent prendre de nombreuses femmes en ce qui a trait à la répartition du temps entre la garde des enfants et l'emploi rémunéré. Les femmes s'acquittent des responsabilités liées aux soins, que ce soit pour élever les enfants ou prendre soin de membres de la famille qui sont vieillissants ou handicapés. Selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, en 2015 les femmes consacraient quatre heures par jour à des travaux non rémunérés, comparativement à trois heures pour les hommes, ce qui signifie qu'elles s'absentent plus du travail et ont tendance à travailler moins d'heures, avec pour résultat qu'elles touchent un revenu moins élevé et que les avantages tels que les congés parentaux, le droit aux prestations de l'assurance-emploi, ainsi que les pensions et l'épargne en sont affectés.

La **séparation professionnelle** liée au sexe demeure un défi concret pour l'égalité économique, en plus d'être un important facteur de l'écart salarial entre les sexes. En 2017, les femmes représentaient 23 % des travailleurs dans les domaines des sciences naturelles et des sciences appliquées (ce qui comprend les scientifiques et les ingénieurs), mais elles comptaient pour 80 % de la main-d'œuvre en santé. Une telle séparation témoigne d'un manque de diversité dans le cheminement scolaire et de l'emprise des normes sociales fixant les rôles traditionnels des hommes et des femmes au travail. La présence dominante des hommes dans les emplois bien rémunérés est aussi attribuable à de nombreux autres facteurs, y compris les préjugés fondés sur le sexe dans le milieu de travail et les environnements de travail qui n'accordent pas la souplesse nécessaire pour la prestation des soins.

Le plan du gouvernement pour la participation à l'économie et la prospérité

Résultats à ce jour

- Le **cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants** augmentera l'offre de places abordables en services de garde, ce qui permettra à un plus grand nombre de femmes à revenu faible ou modeste d'entrer sur le marché du travail et d'y demeurer.
- Les parents peuvent maintenant demander un **congé parental allant jusqu'à 18 mois**.
- Les travailleurs peuvent aussi obtenir des prestations d'assurance-emploi **quand ils doivent prendre soin d'un membre de la famille qui est malade**.
- Tous les employés sous réglementation fédérale ont le droit de demander des **arrangements de travail flexibles**, un droit qui aide particulièrement les parents qui travaillent à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Mesures du budget de 2018

- Soutenir une répartition plus égale des soins prodigués aux enfants à la maison grâce à la nouvelle **prestation parentale partagée d'assurance-emploi**.
- S'engager à adopter un régime proactif d'**équité salariale**, y compris de nouvelles exigences en matière de **transparence salariale** dans le secteur sous réglementation fédérale.
- Aider les nouvelles arrivantes au Canada appartenant à une minorité visible à entrer sur le marché du travail et à y demeurer.
- La **cueillette de données et le travail de recherche et de politique** associé au Cadre des résultats relatifs aux sexes.

Leadership et participation à la démocratie

Secteurs d'intérêt et indicateurs

Plus de femmes occupant des postes de haute direction, et une diversité accrue dans les postes de leadership

- Proportion d'employés occupant des postes de direction qui sont des femmes (tous facteurs identitaires confondus), selon le niveau de gestion

Des possibilités accrues pour les femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise et de réussir à l'échelle mondiale

- Proportion d'entreprises appartenant majoritairement à des femmes (tous facteurs identitaires confondus), selon la taille de l'entreprise, y compris les petites et moyennes entreprises (PME)

Un plus grand nombre de sièges aux conseils d'administration d'entreprise occupés par des femmes et une diversité accrue au sein des conseils d'administration

- Proportion des membres de conseil d'administration qui sont des femmes (tous facteurs identitaires confondus), selon le type de conseil

Une représentation accrue des femmes occupant un poste de représentant élu ou un poste de ministre au sein des gouvernements national et infranationaux

- Proportion de sièges occupés par des femmes (tous facteurs identitaires confondus) au Parlement national
- Proportion de sièges occupés par des femmes (tous facteurs identitaires confondus) au sein des administrations locales (gouvernements provinciaux et territoriaux, administrations municipales et conseils de bande des Premières Nations)
- Proportion de postes ministériels occupés par des femmes (tous facteurs identitaires confondus) au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et proportion de chefs dans les communautés des Premières Nations qui sont des femmes

Une représentation accrue des femmes et des groupes sous-représentés dans le système judiciaire

- Proportion de juges nommés par le gouvernement fédéral (tribunaux fédéraux et provinciaux) qui sont des femmes (tous facteurs identitaires confondus)
- Proportion d'agents d'application de la loi, de sécurité et du renseignement qui sont des femmes (tous facteurs identitaires confondus), selon le rang

Pourquoi est-ce important?

- Pour créer une société juste et démocratique, la répartition entre les hommes et les femmes à tous les échelons du processus décisionnel doit être plus équilibrée. Le processus décisionnel s'en trouve aussi amélioré.
- L'égalité des sexes et la diversité dans les postes de direction sont associées à une meilleure gestion, à une disponibilité accrue d'employés compétents, à une mobilisation plus forte des employés et à une productivité plus élevée.

Progrès réalisés et défis à relever

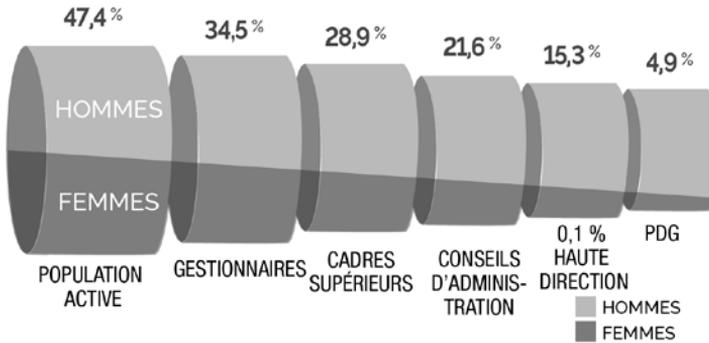
Il y a aujourd'hui plus de femmes occupant des postes de décisions, comme entrepreneurs, membres de la haute direction et de la sphère politique, mais les obstacles freinant leur progression dans les rôles de leadership sont tenaces.

Même si des progrès ont été réalisés au chapitre de l'**entrepreneuriat** chez les femmes, des écarts entre les sexes demeurent. Le nombre de petites et moyennes entreprises détenues majoritairement par des femmes a augmenté au Canada, et les Canadiennes participent davantage au démarrage d'entreprises que les femmes dans la plupart des autres pays membres de l'OCDE. Les femmes demeurent toutefois sous-représentées en tant que propriétaires d'entreprise : moins du sixième des petites et moyennes entreprises sont majoritairement détenues par des femmes. Les femmes entrepreneures sont particulièrement moins susceptibles que leurs homologues masculins de chercher à faire croître leur entreprise et de se lancer dans les exportations.

Dans les postes de haute direction, la diversité du Canada est largement sous-représentée – femmes, Autochtones, personnes handicapées, membres des minorités visibles et personnes de la communauté LGBTQ2. Aujourd'hui, les femmes représentent juste un peu moins du tiers des **hauts gestionnaires**, et les progrès au cours des 30 dernières années se sont essentiellement limités au secteur public. Les femmes n'occupent qu'un siège sur cinq dans les **conseils d'administration** des 500 plus grandes entreprises selon le classement du Financial Post et seulement un premier dirigeant sur 20 est une femme. Afin d'apporter une plus grande diversité aux conseils d'administration et aux cadres supérieurs, le gouvernement a déposé le projet de loi C-25, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

À l'heure actuelle, il y a trois fois plus d'hommes que de femmes dans la tranche de 10 % des personnes dont le revenu est le plus élevé, et il y a huit fois plus d'hommes que de femme dans la tranche de 0,1 % des personnes dont le revenu est le plus élevé. Le fait d'accroître la représentation des femmes dans des postes de leadership en entreprise aurait une incidence considérable sur l'écart salarial entre les sexes. Une étude de Nicole M. Fortin, Brian Bell et Michael Boehn a montré qu'une répartition plus équilibrée entre les femmes et les hommes dans les emplois les mieux rémunérés pourrait réduire l'écart salarial entre les sexes de près de la moitié.

Figure 5.4 : Proportion de femmes dans la population active et dans les postes de haut niveau



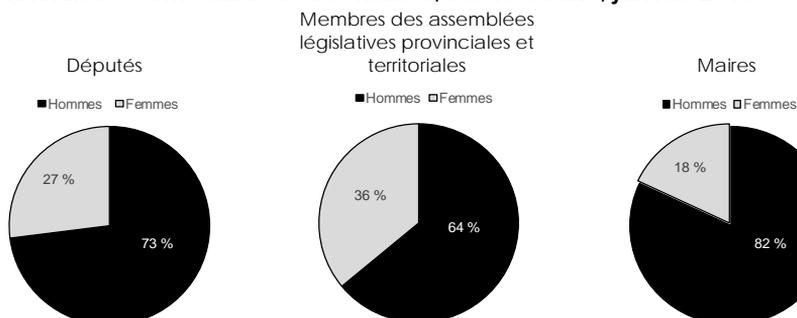
Nota - Les données datent de 2017 ou de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

Sources : Catalyst; Conseil canadien pour la diversité administrative; Statistique Canada, Enquête sur la population active, Banque de données administratives longitudinales; calculs du ministère des Finances Canada

Dans la **vie politique**, les femmes constituent moins du tiers des représentants élus, même s'il y a des écarts considérables d'une administration à l'autre. La création en 2015 du premier Cabinet paritaire au Canada a représenté une étape importante, mais les femmes ne constituent encore que le quart des députés. Le Canada accuse un retard à ce chapitre par rapport à de nombreux pays membres de l'OCDE, puisqu'il se classe au 16^e rang des pays de l'OCDE pour ce qui est du nombre de parlementaires féminins. Qui plus est, les femmes de la communauté LGBTQ2, les femmes appartenant à une minorité visible, les personnes handicapées et les femmes autochtones sont sous-représentées à la Chambre des communes. À l'échelon municipal, les femmes sont les plus sous-représentées au poste de maire : elles ne comptent que pour 18 % des maires dans l'ensemble du pays, comparativement à 28 % des conseillers municipaux.

Graphique 5.3

Répartition des députés, des membres des assemblées législatives provinciales et territoriales et des maires, selon le sexe, janvier 2018



Source : Equal Voice

Un plus grand équilibre et une plus grande diversité entre les sexes dans le **système judiciaire** permet à celui-ci de mieux répondre aux situations et aux besoins variés des Canadiens. Des progrès ont été accomplis quant au nombre de femmes qui travaillent dans le système judiciaire, et les écarts entre les sexes se sont rétrécis. La proportion de femmes qui sont des juges a augmenté au fil du temps. Les femmes représentent aujourd'hui environ 39 % des juges des cours supérieures.

La diversification est également essentielle pour assurer l'équité des services de police. En ce qui concerne l'**application de la loi**, en particulier au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le nombre de recrues qui sont des femmes est stable, mais il y a eu une hausse de la représentation des femmes à divers échelons de promotion, y compris celui de commandant.

Le plan du gouvernement pour la participation au leadership et à la démocratie

Résultats à ce jour

- Le Canada a présenté son premier **Cabinet paritaire** en 2015.
- Mise en œuvre d'une approche ouverte, transparente et fondée sur le mérite pour la sélection des candidats à des **postes nommés par le gouverneur en conseil**.
- Accent accru sur les **femmes qui lancent et qui font croître leur entreprise** et soutien considérable à leur égard – Depuis 2015, la Banque de développement du Canada a autorisé un financement total de 912 millions de dollars accordé à des entreprises majoritairement détenues par des femmes.
- Dépôt du projet de loi C-25, qui vise à accroître la diversité dans les **conseils d'administration de sociétés et dans l'effectif de la haute direction** en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Mesures du budget de 2018

- Aider les femmes entrepreneures à faire croître leur entreprise en leur donnant accès à un financement, aux talents, aux réseaux et à l'expertise nécessaires par l'intermédiaire de la nouvelle **Stratégie pour l'entrepreneuriat chez les femmes**.
- Soutenir l'**avancement des femmes dans des postes de direction** en reconnaissant publiquement les sociétés déterminées à promouvoir les femmes à des postes de haute direction et dans des conseils d'administration.
- Soutenir les députés qui ont de jeunes enfants en améliorant l'équilibre travail-vie familiale et en offrant des places désignées en garderie.
- Accroître la **diversité au sein du système judiciaire** afin qu'il soit plus représentatif de la société canadienne.
- Soutenir le mouvement des femmes en augmentant le financement pour le **Programme de la promotion de la femme** afin d'appuyer plus d'initiatives qui améliorent la capacité d'organisations revendiquant l'égalité, qui réduisent l'inégalité entre les sexes au Canada, et qui font la promotion d'une société plus équitable et plus productive.
- Sensibiliser les Canadiens aux **avantages de l'égalité des sexes** en tenant une table ronde nationale sur l'ACS+, en dirigeant une conversation nationale sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiens, et en créant une stratégie pour les hommes et les garçons, étant donné que les hommes et que les garçons font partie de la solution aux questions en matière d'égalité.

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Secteurs d'intérêt et indicateurs

Milieus de travail exempts de harcèlement

- Proportion d'employés qui déclarent d'eux-mêmes être victimes de harcèlement au travail, selon le sexe

Moins de femmes victimes de violence et d'agressions sexuelles par leur partenaire intime

- Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus qui sont victimes de violence, d'agressions sexuelles ou de violence psychologique par un partenaire intime actuel ou ancien
- Proportion de la population qui indique avoir été victime d'une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans, selon le sexe.

Moins de victimes des mauvais traitements infligés pendant l'enfance

- Proportion de la population qui indique avoir subi des mauvais traitements dans l'enfance (avant l'âge de 15 ans), selon le type de mauvais traitement et le sexe

Moins de femmes tuées par leur partenaire intime

Taux d'homicide, selon la relation avec l'auteur et le sexe

Nombre accru de signalements de crimes violents à la police

- Proportion d'incidents de crimes violents autodéclarés, signalés à la police au cours des 12 derniers mois, selon le type de crime et le sexe

Moins de femmes et de filles autochtones sont victimes de violence

- Proportion de femmes et de filles autochtones faisant l'objet de violence physique, psychologique ou fondée sur le sexe, selon l'identité autochtone

Plus grande responsabilisation et réceptivité du système de justice pénale canadien

- Proportion d'agressions sexuelles signalées à la police qui sont réputées « infondées »

Pourquoi est-ce important ?

- La violence peut avoir des répercussions sur la santé physique, mentale, sexuelle et reproductive d'une personne, qui peuvent être ressenties sur plusieurs générations.
- L'accès au système de justice pénale et la confiance qu'on lui accorde font partie du fondement de la société canadienne.
- La discrimination, le harcèlement et la violence sexuelle en milieu de travail peuvent avoir des incidences négatives marquées sur la santé et la sécurité, l'absentéisme et la diminution de la productivité.

Progrès réalisés et défis à relever

Il y a en ce moment de sérieuses discussions sur la question de la discrimination, du harcèlement et de la violence fondée sur le sexe, au Canada et dans le monde entier. Des mouvements comme #MoiAussi et #TimesUp ont levé le voile sur des situations et des comportements qui n'ont pas leur place dans notre société.

Une consultation menée par Emploi et Développement social Canada sur **le harcèlement et la violence sexuelle au travail** a permis de constater que près d'un tiers des femmes au Canada ont été victimes d'une forme ou d'une autre de harcèlement sexuel au travail. Toutefois, la plupart d'entre elles ne le signalent pas, souvent parce qu'elles craignent des représailles ou doutent de la gestion efficace de ces signalements. Pour s'assurer que la prochaine génération n'est pas aux prises avec les mêmes défis, les personnes doivent pouvoir raconter leur histoire en sachant qu'elles seront entendues, crues et respectées. Il s'agit là d'une étape nécessaire, mais il faut aussi des gestes concrets de la part des employeurs, des gouvernements et des autres intervenants.

La violence fondée sur le sexe peut prendre de nombreuses formes. Elle comprend tout acte de violence ou d'abus pouvant causer des préjudices ou des souffrances sur le plan physique, sexuel ou psychologique.

Les données montrent que certaines populations sont particulièrement vulnérables à la violence fondée sur le sexe, y compris les femmes autochtones, les femmes souffrant d'une invalidité cognitive ou d'un

Figure 5.5 – Violence fondée sur le sexe, en chiffres



Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale; Emploi et Développement social Canada

problème de santé mentale, celles qui habitent dans des communautés nordiques, rurales et éloignées et les personnes de la communauté LGBTQ2. À titre d'exemple, selon les recherches menées par l'Association des femmes autochtones du Canada, environ 4 000 femmes autochtones ont été assassinées ou ont disparu entre 1980 et 2012. En outre, même si les femmes autochtones ne représentaient que 5 % de la population féminine du Canada en 2015, elles constituaient 24 % de l'ensemble des victimes d'homicide.

Les **mauvais traitements infligés pendant l'enfance** sont un indicateur solide de victimisation future. Les personnes victimes d'agressions physiques ou sexuelles pendant l'enfance sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence fondée sur le sexe plus tard dans leur vie. Alors que les hommes sont environ 1,5 fois plus susceptibles que les femmes de révéler avoir été victimes d'agressions physiques dans leur enfance, les femmes sont trois fois plus susceptibles d'avoir été victimes d'agression sexuelle au cours de leur enfance.

Parmi tous les incidents d'**agression sexuelle** signalés au Canada, près de la moitié (47 %) ont été commis à l'endroit de femmes âgées de 15 à 24 ans et selon les estimations, jusqu'à 25 % des femmes ont été victimes d'agression sexuelle pendant qu'elles fréquentaient un établissement postsecondaire. La plupart des établissements postsecondaires ont établi des politiques pour prévenir et contrer la violence sexuelle dans les campus, et certaines administrations ont des lois qui rendent obligatoires de telles politiques. Toutefois, selon une fiche de rendement présentée par « À notre tour », un mouvement étudiant national visant à contrer la violence sexuelle dans les campus, 8 des 14 universités ayant fait l'objet d'un sondage ont obtenu une note de C ou moins.

Le sous-signalement de la violence fondée sur le sexe à la police demeure un grave problème. Selon les victimes de violence autodéclarée, 5 % seulement des agressions sexuelles sont portées à l'attention de la police, un taux de loin inférieur à ceux des autres types de crimes violents. Le sentiment que le signalement d'une agression sexuelle n'entraînera pas le dépôt d'accusations à l'égard de l'auteur, la crainte d'être à nouveau victime et le stigmate associé aux femmes qui signalent une agression pourraient augmenter la probabilité que ce genre de cas ne soit pas **signalé à la police**.

Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être victimes d'**homicide**; elles sont toutefois plus susceptibles d'être victimes d'un homicide commis par leur partenaire intime. De nouvelles données améliorées sur la **violence par un partenaire intime** sont recueillies, mais en général, on considère toujours qu'il s'agit de la forme de violence la plus commune à l'égard des femmes, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Outre les conséquences physiques et émotionnelles de longue durée pour les victimes, tous les Canadiens paient le prix de la violence faite aux femmes. D'après les estimations du ministère de la Justice du Canada, les Canadiens dépensent collectivement 8,4 milliards de dollars chaque année pour composer avec les séquelles de la violence conjugale.

Le plan du gouvernement pour contrer la violence fondée sur le sexe et promouvoir l'accès à la justice

Résultats à ce jour

- Lancement de la **Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe**, qui comprend la collecte de données et des recherches dans les domaines prioritaires.
- Financement accru pour les **abris et les maisons de transition** à l'intention des personnes qui fuient la violence familiale.
- Lancement de l'**Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**.
- Soutien accru pour les victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail.
- Mise à jour de la **Loi canadienne sur les droits de la personne** et du **Code criminel** afin de tenir compte de l'identité et de l'expression sexuelles en tant que trait caractéristique d'une personne.
- Meilleur équilibre entre les sexes parmi les professionnels du **système judiciaire**, y compris les juges, l'idée étant de s'assurer que le système représente mieux la société canadienne afin de répondre aux besoins des Canadiens.

Mesures du budget de 2018

- Prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe en élargissant la **Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe**.
- Lutter contre la violence au foyer et au travail en **protégeant les employés sous réglementation fédérale du harcèlement et de la violence au travail**, en offrant un **soutien aux victimes de violence familiale**.
- Redresser **les torts historiques commis à l'égard des personnes de la communauté LGBTQ2** au gouvernement fédéral.
- Améliorer l'accès au système de justice familiale pour les familles canadiennes en **élargissant le système des tribunaux unifiés de la famille**.
- Soutenir une meilleure capacité d'enquête à la GRC afin de régler les **cas d'agression sexuelle non fondés**.
- Établir une ligne téléphonique directe nationale afin de **combattre la traite des personnes**.
- Améliorer l'accès à l'information juridique et le soutien pour les travailleurs canadiens qui font l'objet d'un **harcèlement sexuel en milieu de travail** et appuyer la sensibilisation à ce sujet.
- Mobiliser des intervenants, y compris les provinces et les territoires, en vue d'élaborer un cadre national harmonisé qui garantira l'adoption d'approches uniformes, complètes et viables pour contrer la **violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires** à l'échelle du pays.

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Secteurs d'intérêt et indicateurs

Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté

- Prévalence du faible revenu selon le type de famille économique (y compris les ménages monoparentaux) et le sexe

Moins de femmes et d'enfants vivant dans un ménage où règne l'insécurité alimentaire

- Proportion de personnes vivant dans un ménage où règne une insécurité alimentaire modérée ou grave, selon le type de famille économique (y compris les ménages monoparentaux) et selon le sexe

Moins de personnes vulnérables sans logement stable, sécuritaire et permanent

- Proportion de la population ayant un besoin essentiel de logement, selon le type de famille économique (y compris les ménages monoparentaux) et selon le sexe

Exécution des ordonnances de soutien aux enfants et aux conjoints

- Taux de recouvrement, par type de bénéficiaire (enfant, conjoint ou les deux)

Un plus grand nombre d'années en bonne santé

- Principales causes de décès (y compris le taux de suicide), selon le sexe
- Espérance de vie à la naissance rajustée en fonction de la santé, selon le sexe
- Proportion de la population qui a régulièrement participé à des sports, selon le sexe.

Meilleure santé mentale

- Proportion d'adultes dont le bien-être psychologique est élevé, selon le sexe.

Meilleur accès à la contraception pour les jeunes, et taux des naissances réduit chez les adolescentes

- Proportion de la population âgée de 15 à 34 ans qui n'a pas utilisé un moyen de contraception; proportion de la population sexuellement active qui ne tente pas de concevoir un enfant
- Taux des naissances chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes appartenant à ce groupe d'âge

Pourquoi est-ce important?

- La pauvreté est un défi que les hommes et les femmes doivent surmonter, mais ses répercussions peuvent être différentes chez les femmes et les filles, qui sont plus susceptibles d'être victimes de violence, de vivre seules et d'avoir de problèmes de santé.
- Veiller à offrir à tous les membres de la société une chance de réussite réelle et équitable fait partie intégrante du plan de gouvernement visant à renforcer et à élargir la classe moyenne.

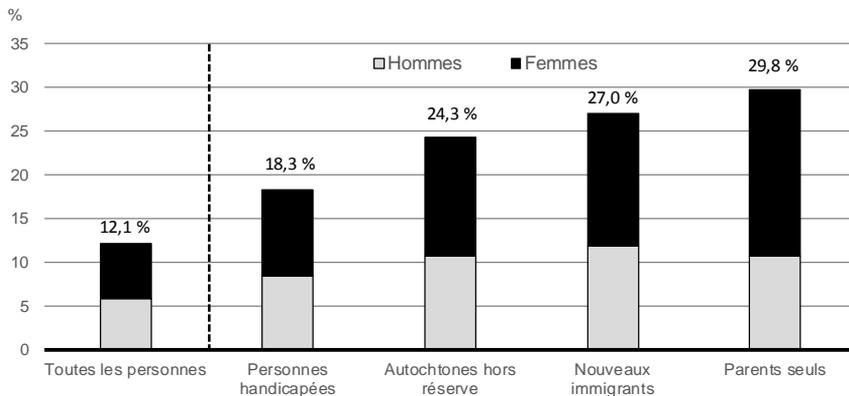
Progrès réalisés et défis à relever

La **pauvreté** est un problème complexe, qui va de l'incapacité à s'offrir des choses aussi indispensables que des aliments sains et un logement stable, sécuritaire et permanent, à des carences relatives comme l'incapacité de s'offrir des choses telles que l'accès à Internet ou des leçons de natation pour les enfants. La pauvreté est étroitement liée à des problèmes de santé et de bien-être mentaux et physiques qui touchent de nombreux Canadiens chaque jour.

Le Canada est un pays prospère, mais environ une personne sur dix vit dans une famille à faible revenu. La marginalisation économique et sociale touche néanmoins certains groupes de personnes de manière disproportionnée, en particulier les femmes.

Graphique 5.4

Part des personnes vulnérables vivant dans la pauvreté, en fonction de la mesure du panier de consommation, selon le sexe, 2015



* Données non disponibles pour les Autochtones vivant dans les réserves. Toutefois, selon l'Indice de bien-être des collectivités, la situation au chapitre du revenu est pire pour les Autochtones vivant dans les réserves.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu; calculs du ministère des Finances Canada; calculs d'Emploi et Développement social Canada

Près d'une mère seule sur trois élève ses enfants dans la pauvreté. Cela a des conséquences négatives sur la santé et les résultats scolaires de ces enfants, qui se perpétuent souvent d'une génération à l'autre. C'est particulièrement vrai pour les femmes autochtones, qui sont plus susceptibles d'être des mères seules.

La pauvreté touche les personnes différemment. Environ 2,7 millions de Canadiens, en grande partie des femmes, vivent dans un ménage où l'accès à la nourriture est inadéquat ou précaire. L'**insécurité alimentaire** est plus répandue dans les ménages avec des enfants, surtout ceux dont la mère est chef de famille. L'insécurité alimentaire laisse des traces profondes sur le bien-être des enfants et leur fait courir un risque plus élevé de maladies comme l'asthme et la dépression.

Utilisation des refuges d'urgence

- En 2014, environ 136 000 personnes ont utilisé un refuge.
- Les utilisateurs de refuges sont plus susceptibles d'être des hommes : 72,4 % déclarent être des hommes et 27,3 % indiquent être des femmes.
- Les personnes de 25 à 49 ans demeurent le groupe le plus important d'utilisateurs de refuges (52,7 %).
- 20 % des itinérants sont des jeunes de 13 à 24 ans
- Environ 29,5 % des itinérants s'identifient en tant que personnes de la communauté LGBTQ2.

La pauvreté peut aussi mener à un logement inadéquat, inabordable et non adéquat, ce qui fait que des ménages se retrouvent dans une situation de **besoin crucial de logement**. Les mères seules et les femmes âgées sont particulièrement touchées, de même que les femmes qui vivent dans le Nord et les ménages autochtones. La violence fondée sur le sexe est aussi un élément clé qui contribue à l'instabilité du logement chez les femmes.

En ce qui concerne l'**itinérance**, la forme la plus extrême de pauvreté, les hommes adultes représentent une part importante de ce segment de population au Canada. Ces personnes souffrent davantage de problèmes de santé mentale, de toxicomanie et d'invalidité. Le pourcentage de femmes dans la population des refuges

d'urgence pour itinérants est moins élevé que celui des hommes, mais on constate une absence de données sur les femmes itinérantes qui se trouvent dans un refuge, sur les survivantes qui fuient la violence familiale et sur l'itinérance cachée. Les Autochtones sont surreprésentés au sein de la population itinérante dans de nombreux centres urbains au Canada. Les jeunes de la communauté LGBTQ2 courent aussi un risque accru d'itinérance en raison de l'homophobie et de la transphobie à la maison.

Le **mauvais état de santé** peut contribuer à la pauvreté, puisqu'il empêche les personnes de faire des études, de suivre une formation et d'avoir un travail. Le Canada a réalisé des gains considérables au chapitre de l'espérance de vie au cours des dernières décennies, grâce aux améliorations des conditions de vie et de l'accès à la santé publique ainsi qu'aux progrès réalisés dans les soins de santé. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, mais elles sont moins susceptibles de rester en bonne santé. Autrement dit, les femmes ont davantage tendance à souffrir de maladies et à avoir des problèmes de santé. La **maladie mentale** en particulier peut avoir une incidence considérable sur la sécurité du revenu.

Selon les données de Statistique Canada, les hommes sont environ trois fois plus susceptibles que les femmes de mourir par **suicide**, mais les femmes sont de trois à quatre fois plus susceptibles de tenter de se suicider. Les personnes de la communauté LGBTQ2, en particulier les jeunes et les personnes transgenres, connaissent un taux accru de dépression, d'anxiété, de blessures auto-infligées et de suicide. Le suicide chez les jeunes constitue aussi un problème urgent chez les jeunes Autochtones.

L'**espérance de vie** des peuples autochtones a tendance à être inférieure à la moyenne. Une étude a révélé que l'espérance de vie des résidents de l'Inuit Nunangat est inférieure de neuf ans à celle des résidents du reste du Canada. Cela fait état des blessures auto-infligées, principalement de 15 ans à 24 ans, et de maladies respiratoires souvent liées au tabagisme.

Étant donné que la grossesse à l'adolescence est corrélée à un niveau de scolarité inférieur, elle peut avoir des répercussions négatives sur le taux de participation au marché du travail à long terme et, par conséquent, mener à la pauvreté. Même si le **taux des naissances chez les adolescentes** baisse de façon constante, il est plus élevé que celui de bien d'autres pays membres de l'OCDE (le Canada se classe au 25^e rang parmi 34 pays en ce qui a trait aux naissances chez les femmes âgées de 15 à 19 ans).

Le plan du gouvernement pour réduire la pauvreté et améliorer la santé et le bien-être

Résultats à ce jour

- Neuf familles canadiennes sur dix reçoivent maintenant plus d'argent en vertu de l'**Allocation canadienne pour enfants** – qui profite surtout aux mères seules à faible revenu.
- Les paiements bonifiés du **Supplément de revenu garanti**, allant jusqu'à 947 \$ par année, viennent en aide à près de 900 000 aînés à faible revenu, dont 70 % sont des femmes.
- Le rétablissement à 65 ans de l'âge d'admissibilité à la **Sécurité de la vieillesse** et au **Supplément de revenu garanti** permettant ainsi aux aînés canadiens de disposer de milliers de dollars de plus.
- Une nouvelle **Stratégie nationale sur le logement**, qui soutiendra les segments vulnérables de la population; au moins 25 % des investissements soutiendront des projets ciblant les besoins particuliers des femmes et des filles.
- Un financement accru afin d'améliorer la **santé des Premières Nations et des Inuits**, y compris des services à l'intention des femmes, comme la santé maternelle et infantile.

Mesures du budget de 2018

- Améliorer l'accès à l'**Allocation canadienne pour enfants** et à d'autres prestations pour les Autochtones qui vivent dans les réserves, dans le Nord et dans les centres urbains.
- Accroître l'accès à l'**Allocation canadienne pour le travail** et accroître le soutien qu'elle offre.
- Améliorer la vie quotidienne des Autochtones en investissant dans le **logement, la santé et l'eau potable**.
- Améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de **démence** et s'assurer que les aidants naturels ont le soutien dont ils ont besoin.
- Adopter graduellement un **système de sport inclusif** en établissant pour objectif de réaliser une parité des sexes dans les sports d'ici 2035, et augmenter le financement afin de soutenir les données et la recherche, les pratiques novatrices pour promouvoir la participation des femmes dans les sports et pour offrir un soutien aux organisations sportives nationales, en vue de soutenir une plus grande inclusion des femmes et des filles dans tous les volets du sport.

L'égalité des sexes dans le monde

Secteurs d'intérêt et indicateurs

Un programme féministe international qui fait progresser l'engagement du Canada envers l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, y compris :

- Une participation accrue et significative des femmes dans les efforts de paix et de sécurité
- Un plus grand nombre de femmes dans des rôles de direction et de prise de décision, et des organisations des droits des femmes plus solides
- Un plus grand nombre de femmes et de filles qui ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive, et promotion de leurs droits
- Un plus grand nombre d'accords commerciaux du Canada qui comprennent des dispositions liées au genre

- Un plus grand nombre de femmes qui ont un accès équitable et un contrôle sur les ressources dont elles ont besoin pour bâtir leur propre réussite économique et la réussite économique de leur collectivité
- Moins de personnes qui sont victimes de violence sexuelle et fondée sur le sexe ainsi que d'exploitation sexuelle, y compris dans des situations de conflit et en ligne
- Un plus grand nombre de filles et de femmes qui ont accès à une éducation et une formation axée sur les compétences, de qualité

Pourquoi est-ce important ?

- Le Canada est déterminé à éliminer la pauvreté et à bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère. Le gouvernement investira dans le renforcement du pouvoir des femmes et dans l'égalité des sexes en tant que meilleurs moyens de réaliser ces objectifs, ancrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- De nombreuses études indiquent qu'il s'agit de la bonne voie à suivre. On a estimé que l'atteinte de l'égalité des sexes dans le monde entier pourrait augmenter le PIB mondial de 12 billions de dollars sur dix ans. Il existe également de solides corrélations entre les inégalités des sexes et l'extrême pauvreté.
- C'est pour ces raisons et d'autres que le Canada poursuit une approche féministe dans l'ensemble de ses politiques et de ses programmes internationaux, y compris la diplomatie, le commerce, la sécurité et le développement.

Progrès réalisés et défis à relever

Au cours des trois dernières décennies, le monde a réalisé d'impressionnants gains pour réduire la pauvreté. Une croissance économique soutenue a mené à des revenus plus élevés, à un accès plus vaste aux produits et services, et à un meilleur niveau de vie pour la plupart des citoyens du monde. Les nouvelles technologies, y compris l'accès aux téléphones mobiles et l'Internet, créent des possibilités économiques, des accès aux services, et l'ouverture de nouvelles possibilités pour la défense des intérêts et la protection des droits de la personne.

Mais ces développements ne sont pas tous universellement positifs et n'avantagent tout le monde de manière équitable. Des millions de personnes vivent toujours dans la pauvreté et l'inégalité, aggravées par des conflits violents et les effets des changements climatiques.

Les femmes et les filles – dont les voix et les intérêts sont trop souvent ignorés – sont particulièrement désavantagées. Par exemple, les femmes sont légalement aux prises avec de la discrimination dans plus de 150 pays dans le monde. Dans certains pays, les femmes sont également aux prises avec des restrictions lorsqu'il est question **d'inscrire une entreprise, d'hériter d'une propriété ou de posséder des terres**. Lorsque l'on cherche à s'assurer que les femmes et les filles sont en mesure de profiter pleinement des possibilités économiques, il est important de leur accorder le contrôle sur leurs propres choix en matière de **santé sexuelle et reproductive**. Dans de nombreux pays, ces possibilités et ces choix sont limités par des lois et des politiques discriminatoires, des services inadéquats et des menaces continues de **violence sexuelle et fondée sur le sexe** et d'exploitation.

Lorsque les femmes et les filles ont des possibilités égales de réussir, et lorsqu'il y a la promotion et la protection de leurs droits, elles peuvent être de puissantes agentes du changement – favoriser une croissance économique plus solide, encourager la paix et la collaboration, et améliorer la qualité de vie de leur famille et de leur collectivité. Une plus grande égalité des sexes peut :

- Donner lieu à une croissance économique plus solide : les femmes produisent déjà presque 40 % du PIB mondial et le potentiel de croissance supplémentaire dirigé par les femmes est relativement inexploité.
- Aider à réduire l'extrême pauvreté : en s'assurant que tous les élèves – plus particulièrement les filles – quittent l'école avec des compétences de base en littératie, cela pourrait réduire les niveaux d'extrême pauvreté mondiale de 12 %.
- Réduire la faim chronique : en fournissant aux agriculteurs un accès égal aux ressources, il serait possible de réduire d'autant que 17 % le nombre de personnes vivant dans la faim chronique.
- Être avantageux pour des familles complètes : des preuves indiquent que les femmes ont tendance à dépenser une plus grande partie de leurs revenus directement pour leurs enfants afin d'améliorer l'alimentation, la santé et les **possibilités d'éducation** de la prochaine génération.

- Habiliter toutes les personnes qui sont aux prises avec de la discrimination : les femmes et les filles ne sont pas les seuls groupes qui sont aux prises avec de la discrimination et de l'inégalité. D'autres subissent une marginalisation sociale ou économique due à leur sexe, leur race, leur ethnicité, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur, leur religion, leur langue, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur âge, leur capacité, ou leur statut de migrant ou de réfugié. En habilitant les femmes et les filles comme moyen de réaliser l'égalité des sexes, le gouvernement envoie le message clair que l'égalité est pour tous.

Le Canada est déterminé à soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'effort mondial visant à éliminer la pauvreté et à « ne laisser personne derrière ». À cette fin, le Canada a adopté la Politique d'aide internationale féministe du Canada où il concentrera ses efforts sur six domaines d'action – l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, la dignité humaine, la croissance qui bénéficie à tous, l'environnement et les changements climatiques, la gouvernance inclusive, ainsi que la paix et la sécurité. La Politique soutient les investissements ciblés, les partenariats, et l'innovation et les activités de défense des intérêts ayant le plus grand potentiel de combler les écarts entre les sexes et d'améliorer les chances de réussite de tous. L'engagement prévu dans la Politique est que d'ici 2021-2022, 95 % de l'aide au développement internationale bilatérale ciblera ou intégrera l'égalité des sexes et le renforcement socioéconomique des femmes et des filles, et que pas moins de 50 % de l'aide au développement international bilatérale du Canada sera acheminée aux pays de l'Afrique subsaharienne d'ici 2021-2022.

Le Canada est conscient du besoin important de s'assurer que les avantages du commerce sont partagés de façon plus large et avec plus de personnes. Cela demande de combler l'écart dans la participation des femmes en commerce et en économie. Le Canada poursuit un **programme commercial et d'investissement progressiste** qui cherche à obtenir des possibilités commerciales équitables pour les petites et moyennes entreprises (PME) appartenant à des femmes et exploitées par des femmes, qui appuie les exportatrices et qui fait avancer les accords commerciaux qui comprennent une perspective relative au sexe.

Le Canada est également déterminé à soutenir et à maintenir les **efforts de maintien de la paix et de la sécurité** à l'échelle internationale, un élément clé pour créer un monde plus sécuritaire et plus prospère. Dans les États fragiles et en situation de conflit, il peut y avoir une violation des droits de la personne et une incidence négative sur les efforts d'égalité des sexes. Les femmes et les enfants sont particulièrement à risque dans les régions en situation de conflit. Par exemple, la violence sexuelle et fondée sur le sexe peut devenir plus répandue lorsqu'il y a des conflits. Dans ce contexte, les droits de la personne, comme la participation au processus politique et l'accès au système juridique, disparaissent souvent pour les femmes.

Lorsque les femmes participent davantage aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité, les processus de maintien de la paix ont plus de chance de réussir et il est plus probable que les accords de paix soient plus durables. De plus, les femmes sont en position unique pour sensibiliser d'autres femmes. C'est pourquoi le Canada se concentre sur l'augmentation de la proportion de femmes déployées à l'étranger et sur le renforcement du pouvoir des femmes dans tous les volets de la paix et de la sécurité. Ainsi, il appuie l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix – un plan visant à collaborer avec les Nations Unies et les États membres intéressés à élaborer des approches novatrices pour assurer une participation importante des femmes dans les opérations de paix.

Cette approche est renforcée par la nouvelle politique de défense du Canada, qui vise à promouvoir la diversité et l'inclusion comme valeurs institutionnelles fondamentales. Un nouvel accent sera mis sur le recrutement et le maintien en poste des membres des populations sous-représentées au sein des Forces armées canadiennes, y compris les femmes. L'objectif sera d'augmenter la représentation des femmes en la faisant passer à 25 % de l'effectif global d'ici 10 ans. Cette augmentation entraînera non seulement un changement culturel positif, mais elle rehaussera également l'efficacité générale des opérations.

Le plan du gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes partout dans le monde

Résultats à ce jour

- Lancement de la **Politique d'aide internationale féministe** du Canada, qui vise à réduire la pauvreté extrême et à bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère. Des annonces précises au titre de la Politique comprennent :
 - un investissement de 180 millions de dollars au Partenariat mondial pour l'éducation, offrant un soutien ciblé pour l'éducation des filles et pour aider à renforcer les systèmes d'éducation dans les pays en développement;
 - un investissement de 15 millions de dollars à Marie Stopes Tanzanie, en vue de fournir un accès amélioré aux femmes et aux filles à l'information et aux services de planification familiale et aux produits de base dont elles ont besoin;
 - le lancement de l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix en vue de créer des approches novatrices pour une participation importante des femmes dans les opérations de paix;
 - un investissement de 20 millions de dollars pour aider à créer le centre d'entrepreneuriat pour les femmes géré par la Banque mondiale.
- Présentation de la **nouvelle politique de défense** du Canada, qui vise à faire preuve de leadership en reflétant les idéaux canadiens de diversité, de respect et d'inclusion, y compris l'égalité des sexes.
- Un **programme commercial progressiste**, y compris un accord de libre-échange entre le Canada et le Chili modifié qui comprend un chapitre sur le commerce et le genre – une première pour un pays du Groupe des Vingt (G20), ainsi qu'un nouveau préambule à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste qui réaffirme l'importance de promouvoir des valeurs progressistes, dont l'égalité des sexes.

Mesures du budget de 2018

- Offrir 2 milliards de dollars sur cinq ans en **nouvelles ressources pour élargir les programmes** qui contribueront à éliminer la pauvreté, et à bâtir un monde plus pacifique, inclusif et prospère.
- Fournir de **nouveaux outils novateurs** afin de fournir une aide internationale de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir la Politique d'aide internationale féministe du Canada.
- Relier les femmes entrepreneures aux possibilités d'exportation par l'entremise de missions commerciales, de services de consultation personnalisés et d'un accès aux chaînes de valeur mondiales en fournissant 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, dans le but d'élargir le programme **Femmes d'affaires en commerce international**.

L'ACS+ du budget de 2018

L'équité et l'égalité sont au premier plan dans le budget de 2018. De nouveaux investissements importants appuient l'égalité à la maison et au travail, et offrent de l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes souffrant des effets de la toxicomanie.

Le présent budget propose également de nombreux autres investissements afin d'aider les Canadiens et de faire croître l'économie, ce qui aura sans aucun doute une incidence différente sur différentes personnes. Ces investissements comportent des mesures visant à favoriser la capacité de recherche et d'innovation du Canada, à aider les entreprises à croître et à prospérer, à renforcer les institutions de sécurité publique du gouvernement et à améliorer les services aux Canadiens.

Un engagement réel à l'égard de l'égalité et de la diversité nécessite une compréhension de la façon dont toutes les décisions en matière de politique ont une incidence différente sur les différentes personnes. Le gouvernement a complètement intégré ce principe dans le budget de 2018 : **chaque décision sur les mesures de dépenses et les mesures fiscales a été éclairée par l'ACS+**.

Les mesures budgétaires peuvent de bien des façons avoir des répercussions différentielles selon le sexe. Dans certains cas, les investissements ciblent des groupes particuliers. Dans d'autres cas, les mesures peuvent sans le vouloir avantager un groupe ou un autre de manière disproportionnée. Par exemple, la prestation de certaines mesures peut dépendre de secteurs ou de groupes professionnels qui sont à prédominance masculine ou féminine. L'analyse du gouvernement sur les incidences prévues n'aura pas toujours le bon résultat. Elle pourrait être limitée par des lacunes dans les données, ou par des hypothèses erronées concernant la réaction des personnes. C'est pourquoi il est si important de présenter ces renseignements dans le budget. Cela encourage un examen ainsi qu'une discussion ouverte et franche concernant les incidences des mesures budgétaires et la façon de promouvoir de meilleurs résultats pour tous les Canadiens.

Renforcer l'appui pour les Canadiens à faible revenu

Mesures clés du budget de 2018

- Bonifier l'Allocation canadienne pour le travail
- Accroître l'adoption de l'Allocation canadienne pour enfants et d'autres prestations chez les Autochtones

Contexte de la politique publique

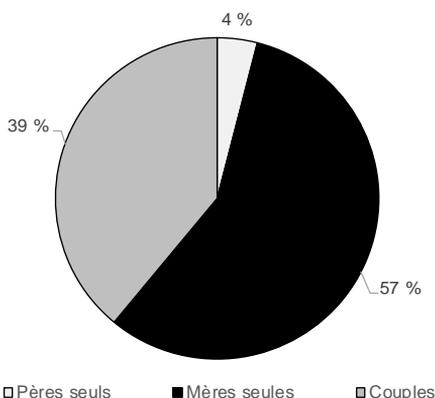
Les Canadiens à faible revenu doivent relever de nombreux défis susceptibles de restreindre leurs possibilités de progression. Le gouvernement du Canada offre plusieurs prestations pour diminuer les obstacles au mieux-être et à la réussite.

- **L'Allocation canadienne pour enfants (ACE)** appuie environ 3,3 millions de familles, et en particulier les familles à faible revenu. Près de 65 % des familles recevant les montants maximaux de l'ACE sont des familles monoparentales, dont plus de 90 % ont à leur tête une mère seule. Les mères seules qui reçoivent l'ACE pendant l'année de prestations 2018-2019 toucheront en moyenne près de 9 000 \$ chaque année au titre de paiements de prestation.
- Les particuliers et les familles à faible revenu bénéficient également du **crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée**, lequel est versé à environ 10,5 millions de bénéficiaires chaque année.
- **L'Allocation canadienne pour le travail (ACT, auparavant Prestation fiscale pour le revenu de travail)** offre un important soutien du revenu aux travailleurs canadiens et aide à compenser les obstacles financiers associés au travail, comme les impôts, les dépenses, et la perte du soutien sous forme d'aide sociale par exemple. Bien que les femmes représentent environ la moitié des demandeurs actuels, elles sont surreprésentées chez les demandeurs qui sont des parents seuls, représentant environ 90 % de ce groupe.
- Le **Supplément remboursable pour frais médicaux** joue un rôle semblable, puisqu'il aide à compenser la perte de couverture de dépenses médicales et liées à une invalidité lorsqu'un particulier passe de l'aide sociale à un travail rémunéré.

- Le gouvernement fédéral appuie également les aînés à faible revenu au moyen du **Supplément de revenu garanti** (SRG), une prestation non imposable qui représente un complément pour les aînés vulnérables dépendant presque exclusivement du revenu tiré du programme de la Sécurité de la vieillesse. Au total, le SRG aide presque deux millions d'aînés. Le budget de 2016 a augmenté d'un montant pouvant atteindre 947 \$ par année la prestation complémentaire du SRG pour les aînés seuls, aidant ainsi 900 000 aînés à faible revenu, dont 70 % sont des femmes.

Graphique 5.5

Répartition des prestations de l'ACE versées aux parents seuls et aux couples ayant un revenu inférieur à 30 450 \$ – Année de prestations 2018-2019



On estime que près de 95 % des prestations de l'ACE payées à des parents seuls ayant un revenu inférieur à 30 450 \$ le sont à des mères seules

Incidence des investissements du budget de 2018

Le gouvernement investit dans des initiatives qui aident à accroître le **nombre de demandes pour l'ACE** et d'autres prestations chez les Autochtones vivant dans les réserves, dans le Nord, et dans les régions urbaines. Les données montrent que ces mesures sont nécessaires, puisque :

- selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les enfants autochtones de moins de 15 ans sont plus susceptibles que les enfants non autochtones de vivre dans une famille monoparentale (environ 34 % comparativement à 17 %);
- parmi ces enfants, plus de 80 % étaient sous les soins d'une mère seule.

Une plus vaste mobilisation communautaire au sein des collectivités autochtones, jumelée à des investissements supplémentaires dans le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt et dans d'autres services liés à la production de déclarations de revenus, le gouvernement rejoindra les familles qui doivent surmonter des obstacles pour accéder à ces prestations. Le soutien important fourni au moyen de l'ACE et d'autres prestations aidera à améliorer la qualité de vie des mères seules et d'autres parents vivant dans ces collectivités et il fera en sorte que les besoins de leurs enfants soient mieux respectés.

La **bonification de l'Allocation canadienne pour le travail et l'amélioration de l'accès à cette allocation** soutiendront les travailleurs à faible revenu, et, en particulier, les mères seules – un groupe ayant des taux d'emploi relativement faibles et un risque élevé de vivre dans la pauvreté. Les personnes qui reçoivent actuellement la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), un précurseur de l'ACT, sont plus susceptibles d'être des parents seuls que les membres de la population générale produisant des déclarations de revenus : ils représentent environ 16 % des demandeurs de la PFRT, comparativement à 7 % pour les familles en âge de travailler qui produisent des déclarations de revenus.

Safia est une mère seule ayant un enfant de moins de 6 ans. Elle gagne 25 000 \$ et déclare 2 500 \$ en déduction pour frais de garde d'enfants. En 2019, elle recevra presque 1 700 \$ de l'Allocation canadienne pour le travail – une augmentation de plus de 600 \$ par rapport à ce qu'elle aurait reçu de la Prestation fiscale pour le revenu de travail en 2018. Safia recevra également 6 496 \$ en paiements de l'ACE pour l'année de prestations 2018-2019.

Aider les travailleurs canadiens

Mesures clés du budget de 2018

- Une nouvelle prestation parentale partagée d'assurance-emploi, visant à appuyer le partage des responsabilités liées à la garde d'enfants au cours des premières années, qui devrait être disponible à compter de juin 2019
- La prestation du Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi afin d'aider les Canadiens à demeurer en contact avec le marché du travail
- Un soutien additionnel de la formation axée sur les compétences pour ceux qui en ont le plus besoin

Contexte de la politique publique

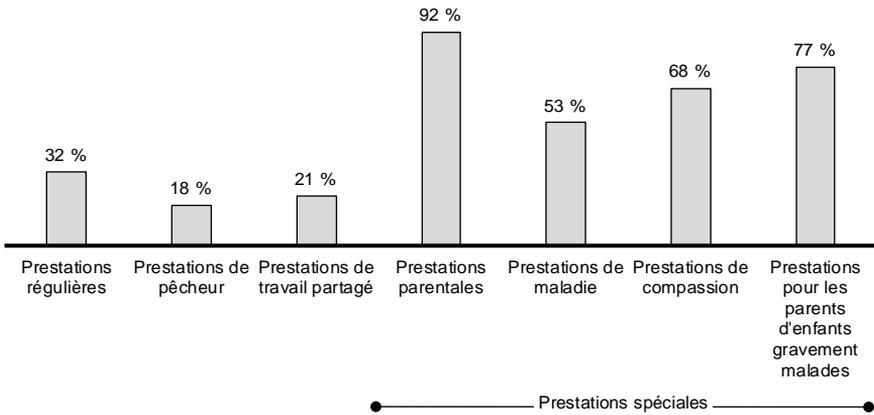
Le gouvernement du Canada offre un certain nombre de programmes et de prestations pour aider les travailleurs canadiens à concilier leurs responsabilités professionnelles et leurs responsabilités familiales, et pour encourager les personnes à entrer sur le marché du travail et à y rester.

Le programme d'**assurance-emploi** est une partie essentielle du soutien au marché du travail du Canada. Il offre un soutien du revenu temporaire aux personnes qui ont perdu leur emploi, et aide les Canadiens qui doivent s'absenter du travail pour des événements précis (par exemple, naissance d'un enfant, maladie ou blessure).

Les femmes représentaient 44 % de tous les nouveaux demandeurs d'assurance-emploi en 2015-2016, et elles ont reçu 47 % du montant total payé. Toutefois, elles représentaient presque les deux tiers des nouveaux demandeurs de prestations spéciales de l'assurance-emploi, et elles ont reçu 83 % du montant total payé pour ces prestations spéciales. En plus des allocations de maternité, les femmes ont reçu la plus grande partie du montant total payé en prestations parentales, prestations de maladie et prestations de compassion de l'assurance-emploi.

Graphique 5.6

Part des prestations d'assurance-emploi versée aux femmes, par type de prestation, Canada, 2015-2016



Source : Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2015-2016

Le gouvernement fédéral investit aussi chaque année près de 2,9 milliards de dollars en transferts aux provinces et aux territoires afin d'appuyer la formation axée sur les compétences et le perfectionnement, en vue d'améliorer les résultats du marché du travail. Le budget de 2017 prévoyait 2,7 milliards supplémentaires sur six ans, à compter de 2017-2018, pour stimuler le soutien offert aux Canadiens sans emploi ou sous employés en matière d'emploi et de formation axée sur les compétences.

La nature indirecte de ces programmes, qui sont administrés par les provinces et les territoires, représente un défi pour ce qui est de mesurer la façon dont les investissements répondent au bout du compte aux besoins de différents groupes d'hommes et de femmes. Les négociations actuelles entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les ententes de transfert relatives au marché du travail offrent une occasion d'atteindre les buts de programme tout en accordant une souplesse accrue aux provinces et aux territoires, en élargissant l'admissibilité au soutien et en se concentrant sur les résultats.

Incidence des investissements du budget de 2018

Les mesures du budget de 2018 qui appuient les travailleurs canadiens visent à combler des écarts précis dans la population active, en mettant un accent particulier sur le soutien supplémentaire à l'intention des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Mesures liées à l'assurance-emploi

Le budget de 2018 met en place une nouvelle **prestation parentale partagée d'assurance-emploi**. Cette nouvelle prestation sera offerte aux familles admissibles comptant deux parents, y compris les couples adoptifs et du même sexe. Il a été prouvé que ce type de prestation encourage un partage plus équilibré de l'éducation des enfants qui va bien au-delà de la période de cinq semaines de la prestation. Le Québec et les autres administrations qui ont mis en œuvre des prestations semblables ont constaté que celles-ci jouent un rôle clé au moment de décider du parent qui prendra congé pour s'occuper des enfants. En 2016, par exemple, 80 % des nouveaux pères au Québec ont demandé des prestations parentales, ou avaient l'intention de le faire, en partie en raison du congé qui leur était spécifiquement accordé. Dans le reste du Canada, où un congé spécifique n'est pas accordé au deuxième parent, seulement 12 % de nouveaux pères prennent un congé parental. Cette nouvelle prestation procurera aussi une plus grande souplesse, surtout pour les mères, puisqu'elle leur permettra de retourner au travail plus tôt si elles choisissent de le faire.

La mesure intitulée **Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi** aidera les Canadiens à demeurer sur le marché du travail et à s'assurer que les prestataires de l'assurance-emploi sont toujours avantagés s'ils acceptent le travail disponible. De plus, les dispositions du Travail pendant une période de prestations seront élargies aux bénéficiaires des prestations de maternité et de maladie de l'assurance-emploi. Dans l'ensemble, cette mesure devrait toucher plus de femmes que d'hommes, puisque les femmes sont habituellement plus susceptibles de travailler pendant qu'elles reçoivent des prestations, et elle aura également une incidence sur les demandeurs saisonniers et les demandeurs qui vivent dans le Canada atlantique ou au Québec. Très peu de mères travaillent pendant qu'elles reçoivent des prestations de maternité (environ 900 pour 175 000 demandes), et on ne prévoit pas de changement à la suite de cette mesure. Elle offrira toutefois une souplesse aux mères qui choisissent de travailler pendant qu'elles reçoivent des prestations, et elle sera avantageuse pour les mères dans les ménages à faible revenu qui sont aux prises avec des pressions financières qui les forcent à travailler. La mesure aidera également les personnes ayant une maladie de longue durée, une maladie chronique ou des conditions épisodiques à retourner graduellement au travail et à demeurer sur le marché du travail.

Mesures liées aux compétences

Le gouvernement prend des mesures ciblées supplémentaires dans le cadre de son plan pour les **compétences** en vue de s'assurer que tous les Canadiens ont l'occasion de réussir dans l'économie de demain.

Le nouveau **Programme de préparation à la formation d'apprenti** aidera les personnes qui sont actuellement sous-représentés dans les métiers, y compris les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées, à se préparer à une formation d'apprenti. Les écarts entre les sexes dans les métiers se sont montrés très persistants. En 2015, les femmes représentaient seulement 11 % des nouvelles inscriptions dans les métiers désignés Sceau rouge et avaient tendance à se retrouver dans des métiers à faible salaire. De plus, seulement 2 % des étudiantes de 15 ans ont indiqué dans une enquête en 2012 qu'elles prévoyaient poursuivre une carrière dans les métiers. En plus des barrières d'attitude, les femmes peuvent être aux prises avec d'autres défis, comme l'absence de mentors, la difficulté à trouver un parrain employeur, la discrimination et les obligations familiales. Les obstacles peuvent être accrus pour les femmes ou les hommes ayant une invalidité, ou qui sont autochtones, jeunes ou de nouveaux arrivants.

Du fait de cette analyse comparative entre les sexes, le budget de 2018 encourage une représentation accrue des femmes dans les domaines à prépondérance masculine – et mieux rémunérés – des métiers désignés Sceau rouge en annonçant la **Subvention incitative aux apprentis à l'intention des femmes**, un projet pilote de cinq ans où les femmes dans les métiers désignés Sceau rouge à prépondérance masculine recevraient une subvention de 3 000 \$ pour chacune des deux premières années de formation. Cette subvention, combinée à la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti actuelle d'une valeur de 2 000 \$, se traduira par un soutien combiné de 8 000 \$ au cours de la formation. Le montant du soutien financier existant est donc doublé, passant de 4 000 \$ à 8 000 \$.

Il a été montré que le programme **Emplois d'été Canada** permettait aux participants d'économiser environ le tiers de leurs dépenses liées aux études pour l'année scolaire suivante, tout en faisant l'acquisition de compétences essentielles pour l'avenir. La conception du programme actuel tient compte du chômage étudiant dans les marchés du travail locaux, met l'accent sur les compétences les plus recherchées, et améliore la participation au marché du travail des groupes sous-représentés. Ces caractéristiques du programme appuient une participation accrue des femmes et des jeunes nouveaux arrivants dans les domaines des STIM, et offrent des possibilités d'emploi pour les jeunes dans les quartiers à faible revenu. De plus, en fonction des résultats d'autodéclaration de l'enquête de 2016 concernant le programme, les jeunes Autochtones représentaient 5,9 % des participants au programme durant l'été 2016.

Soutenir la recherche et les chercheurs de la prochaine génération

Mesures clés du budget de 2018

- De nouveaux investissements dans les conseils subventionnaires, accompagnés d'exigences visant l'atteinte des objectifs en matière d'égalité des sexes
- Un nouveau financement pour le programme Chaires de recherche du Canada afin de mieux soutenir et d'accroître la diversité
- Un plan stratégique pour renforcer la capacité des communautés autochtones d'effectuer des recherches et d'établir des partenariats avec le milieu de la recherche en général

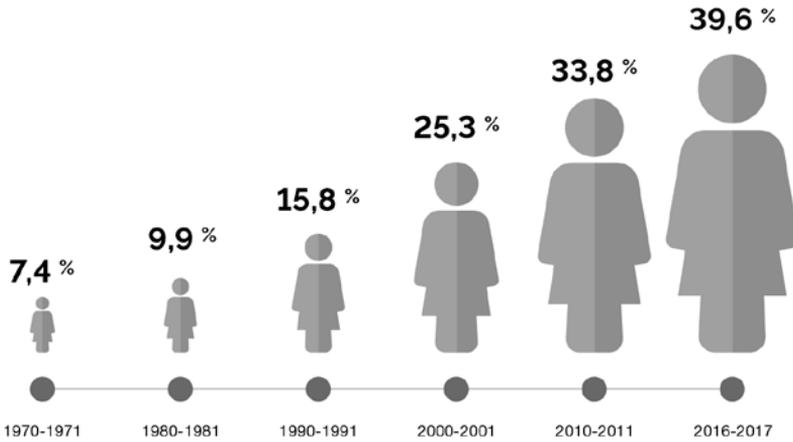
Contexte de la politique publique

Les incidences sur le plan de l'égalité des sexes des investissements en recherche ne sont pas simples. Le soutien gouvernemental à la recherche se justifie principalement par les retombées possibles pour la société des résultats de la recherche. Bien qu'il soit difficile de prédire ces retombées et qu'il pourrait y avoir un long délai, les avantages pourraient être perçus comme le reflet des connaissances et des innovations qui profitent à tous les Canadiens. Toutefois, il existe d'importantes disparités entre les sexes dans le milieu de la recherche des universités et des hôpitaux de recherche du Canada, qui ont tendance à être les bénéficiaires directs des subventions de recherche.

À mesure que la participation des femmes aux études supérieures continue d'augmenter, il y a une augmentation correspondante du nombre de femmes dans le corps professoral universitaire, mais des écarts entre les sexes demeurent. Étant donné que dans plusieurs domaines d'études la proportion de femmes diminue à mesure que le niveau d'instruction devient plus élevé, les femmes sont sous-représentées dans le bassin de chercheurs admissibles aux demandes de subventions de recherche. En sciences humaines par exemple, les femmes représentent 64 % des titulaires de baccalauréat, mais seulement 41 % des titulaires de doctorat.

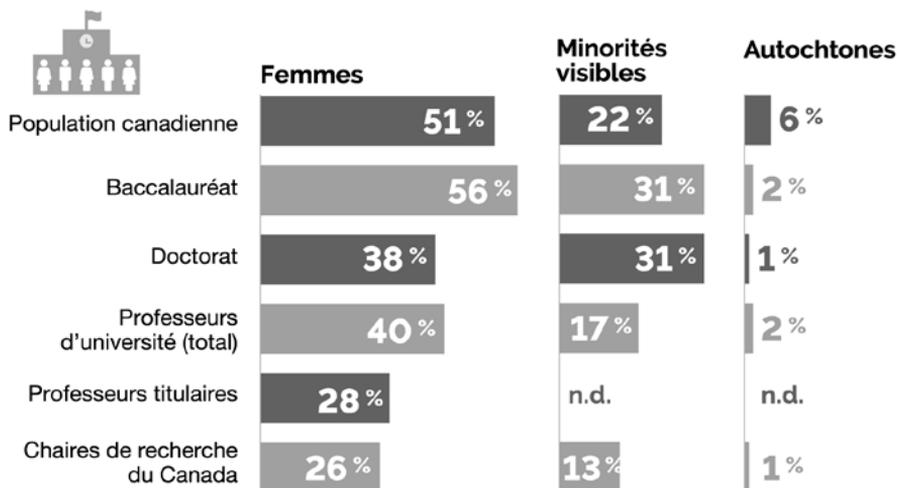
L'écart entre les sexes s'élargit lorsqu'on examine les domaines des STIM, où les femmes représentent seulement un cinquième des titulaires de doctorat. La représentation féminine dans certains domaines des STIM – plus particulièrement, les mathématiques, l'informatique et le génie – est particulièrement basse.

Figure 5.6 – Proportion de femmes au sein du corps professoral universitaire



Le gouvernement a également entendu du comité de l'Examen du soutien fédéral aux sciences et de nombreux autres intervenants du milieu de la recherche que les chercheurs en début de carrière sont aux prises avec des défis comme des possibilités de financement insuffisantes. Le soutien des chercheurs en début de carrière a d'importantes conséquences pour l'équité et la diversité. Par exemple, les femmes, les membres des minorités visibles et les Autochtones sont mieux représentés aux premières étapes de réussite scolaire et universitaire.

Figure 5.7 – Représentation des femmes, des minorités visibles et des Autochtones dans le milieu universitaire



Sources : Recensements de 2006 et de 2016; Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges de 2016-2017; résultats de 2012-2014 sur l'exercice d'établissement d'objectifs du programme de chaires de recherche du Canada

Les données sur les membres du corps professoral universitaire qui font partie des minorités visibles et sur les Autochtones sont désuètes (elles datent de 2006). De plus, comme le Recensement de 2016 ne recueillait pas de renseignements sur les personnes handicapées, les renseignements disponibles sont limités. Toutefois, les données limitées disponibles donnent à penser que les personnes handicapées sont également sous-représentées dans le milieu universitaire : l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 a permis de constater que 14 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont déclaré avoir une incapacité, alors qu'environ 10 % des titulaires de doctorat ont déclaré avoir une incapacité et que seulement de 1 % à 2 % des titulaires d'une chaire de recherche du Canada ont déclaré avoir une incapacité.

Incidence des investissements du budget de 2018

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose des mesures qui rendront l'environnement de recherche du Canada plus réactif, agile et moderne. Ces mesures comprennent des investissements sans précédent pour appuyer les chercheurs et l'équipement, ainsi qu'une coordination et une harmonisation améliorées afin de se concentrer sur les grandes priorités.

Dans l'ensemble, le gouvernement ne s'attend pas à ce que ces investissements entraînent des changements immédiats aux disparités actuelles, mais conformément à l'analyse comparative entre les sexes, les mesures ciblées visent à encourager un milieu de recherche plus inclusif et à appuyer des changements de plus grande portée dans l'avenir.

Le soutien financier accordé par les **conseils subventionnaires fédéraux** est déterminé au moyen d'un processus d'examen par les pairs fondé sur les

mérites et axé sur l'excellence en recherche. En général, la proportion de femmes qui reçoivent des subventions d'un conseil est environ égale à la proportion de femmes qui présentent des demandes de subvention. Dans certains domaines de recherche, les femmes sont nettement sous-représentées, ce qui signifie qu'il y a moins de femmes qui présentent des demandes, et donc, moins de femmes bénéficiaires. Par exemple, environ 80 % des demandeurs et des bénéficiaires du Programme de subventions à la découverte du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie sont des hommes. De façon similaire, les hommes représentent en moyenne plus des deux tiers des demandeurs et des bénéficiaires des divers programmes de subventions des Instituts de recherche en santé du Canada. Étant donné que ces deux conseils octroient la majorité des subventions de recherche fédérales, le nouveau financement ira de manière disproportionnée aux chercheurs masculins.

Le gouvernement a déjà commencé à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion, avec la mise sur pied récente du Comité de la coordination de la recherche au Canada qui est chargé de renforcer l'équité et la diversité en recherche.

Dans le budget de 2018, le gouvernement franchit de nouvelles étapes pour faire progresser ces principes, soutenus par l'intégration de l'ACS+ à la conception des programmes.

- La collecte de meilleures données sur les groupes sous-représentés orientera les plans d'action visant à promouvoir une meilleure représentation des groupes sous-représentés dans les programmes de conseils subventionnaires, avec des objectifs clairs et des rapports annuels permettant de mesurer les progrès.
- Les établissements de recherche recevront un soutien afin de faire progresser l'égalité et de la diversité par l'adoption du programme Athena SWAN (Scientific Women's Academic Network). Les objectifs du programme comprennent des changements à la structure et à la culture, notamment un soutien accru pour les carrières des femmes et des efforts visant à surmonter la discrimination et les préjugés.
- Les établissements de recherche seront en mesure de relever les défis liés à la sous-représentation et à l'avancement professionnel par les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les personnes de la communauté LGBTQ2.
- Les communautés autochtones seront invitées à participer à la détermination de stratégies pour accroître leur capacité à effectuer des recherches, établir un partenariat avec le milieu de recherche élargi, et contribuer à la création d'un programme de recherche national.

De plus, à compter de 2018-2019, les conseils subventionnaires devront publier un **rapport annuel**, destiné aux Canadiens, sur les progrès réalisés pour relever les défis dans le système de recherche, y compris l'équité et la diversité, et sur le soutien aux chercheurs à diverses étapes de leur carrière.

Le Plan pour l'innovation et les compétences – Un partenaire fédéral des entreprises mieux axé sur le client

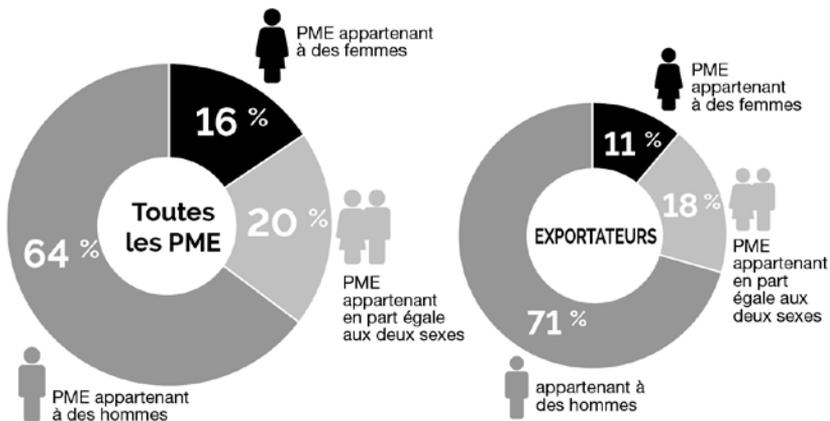
Mesures clés du budget de 2018

- Un soutien plus simple et plus solide aux sociétés pour qu'elles puissent innover, se développer et atteindre les marchés mondiaux
- Une approche moderne en matière de propriété intellectuelle
- Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat

Contexte de la politique publique

L'ensemble des programmes fédéraux d'innovation en entreprise porte essentiellement sur l'élimination des obstacles à la réussite des entrepreneurs et de leurs entreprises, pour qu'ils puissent continuer de grandir et d'innover au profit de l'économie et de la société. Toutefois, pour être réellement efficaces, ces programmes doivent tenir compte du fait que ces obstacles diffèrent d'une personne à une autre.

Figure 5.8 – Toutes les PME et PME exportatrices, selon le sexe



Sources : Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2014; Bureau de l'économiste en chef, Affaires mondiales Canada

Aujourd'hui, les femmes demeurent sous-représentées dans l'économie canadienne, tout particulièrement dans les petites et moyennes entreprises (PME) – les femmes sont propriétaires majoritaires de seulement 16 % de toutes les PME au Canada. De plus, les PME appartenant à des femmes ont tendance à avoir de moins bonnes possibilités, à être plus petites, à prendre moins d'expansion pour devenir de grandes sociétés et elles sont moins susceptibles de faire des exportations. Les sociétés appartenant à des femmes sont particulièrement sous-représentées dans le secteur de la technologie. D'après une étude récente, seulement 13 % des sociétés canadiennes oeuvrant dans le secteur de la technologie ont au moins une femme au sein de l'équipe des fondateurs.

Il est essentiel de s'assurer que les femmes et que les sociétés appartenant à des femmes ont accès à cet éventail de mesures de soutien et de possibilités afin d'atteindre les résultats d'une économie plus diversifiée, axée sur l'innovation. Le soutien tout au long du cycle de croissance entier de la société en fait partie, de la création de nouvelles propriétés intellectuelles, à l'accès aux ressources et au capital nécessaires pour l'expansion, à trouver des possibilités de vente du gouvernement ou des entreprises privées, y compris à l'échelle internationale. De plus, des règlements bien conçus et efficaces assurent un pied d'égalité tout en réduisant au minimum les obstacles éventuels à la réussite des entreprises.

Incidence des investissements du budget de 2018

Le gouvernement adopte une approche exhaustive afin de mieux soutenir la croissance des entreprises au Canada, en regroupant et en simplifiant des programmes, en modernisant les règlements et en améliorant les possibilités commerciales.

Ces mesures serviront les entrepreneurs et les entreprises d'aujourd'hui, qui continuent d'afficher d'importantes inégalités sur le plan de la proportion d'hommes et de femmes. Le gouvernement reconnaît qu'il faut du temps pour apporter des changements – mais il reconnaît également que son rôle a une incidence sur ce changement. C'est pourquoi il personnalise mieux ses programmes et ses services aux besoins des Canadiens.

Les résultats de l'ACS+ ont orienté les réformes du gouvernement en matière d'innovation des entreprises. Un résultat clair est la nouvelle **stratégie pour les femmes en entrepreneuriat** – un effort exhaustif visant à éliminer les obstacles à l'entrepreneuriat axé sur la croissance, qui comprendra un nouveau financement direct des agences de développement régional destiné aux femmes entrepreneures, du mentorat et de la formation axée sur les compétences, ainsi que des cibles pour l'approvisionnement fédéral auprès d'entreprises dirigées par des femmes. Un exemple solide de l'ACS+ à l'œuvre est dans l'examen de l'accessibilité qu'a effectué la Banque de développement du Canada (BDC) afin de vérifier dans quelle mesure ses produits et services étaient accessibles aux femmes entrepreneures. L'examen a motivé un nombre de nouvelles mesures de la part de la BDC, y compris un engagement à offrir 1,4 milliard de dollars en financement aux femmes entrepreneures, en plus d'améliorer les services offerts et de se concentrer sur la formation d'employés sur les préjugés inconscients.

De façon plus générale, la restructuration des programmes d'innovation qui sera entreprise sous peu par le gouvernement comprendra un but global consistant à augmenter la participation des groupes sous-représentés, y compris les femmes entrepreneures, dans l'économie de l'innovation. Si les femmes entrepreneures deviennent de plus grandes participantes dans l'économie axée sur l'innovation, il est essentiel qu'elles aient un accès équitable à l'ensemble des programmes d'innovation en entreprise. Les préjugés éventuels des administrateurs de programme doivent également être abordés.

Les agences de développement régional ont une vaste expérience pour ce qui est d'aider les femmes entrepreneures à accéder aux outils nécessaires pour que ces dernières puissent établir leurs entreprises et les élargir. La stratégie se fondera sur ces relations existantes et les réseaux existants afin d'aider les femmes à cerner les nouvelles possibilités axées sur l'innovation et à prendre les mesures nécessaires entourant ces nouvelles possibilités novatrices.

Soutenir les femmes propriétaires d'entreprises en technologie

L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario appuie le programme Fierce Founders Accelerator de Communitech, un programme de financement de démarrage conçu pour aider les entreprises en démarrage dirigées par des femmes. En 2016-2017, le gouvernement a annoncé un soutien de 880 000 \$ sur deux ans pour Fierce Founders Accelerator afin de soutenir 20 entreprises de technologie dirigées par des femmes.

Dans le cadre de son engagement à renforcer le soutien à l'exportation pour les entreprises, le gouvernement cherche aussi à réduire les obstacles à l'accès aux marchés externes pour certains groupes de personnes, en particulier les femmes entrepreneures. Cela comprend un investissement de 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour élargir le programme Femmes d'affaires en commerce international du Service des délégués commerciaux, qui permettra de mieux relier les entreprises détenues par des femmes avec des débouchés sur les marchés internationaux. De plus, le gouvernement offre un montant de 250 millions de dollars par l'entremise d'**Exportation et développement Canada** dans le but de proposer des solutions de financement et d'assurance aux entreprises détenues et dirigées par des femmes qui font de l'exportation ou qui cherchent à commencer à en faire.

Pour assurer la croissance de leur entreprise, les femmes entrepreneures doivent pouvoir transformer leurs idées en biens et en services compétitifs qui obtiennent une part du marché. Le budget de 2018 annonce les détails d'une **nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle** destinée à garantir des assises solides favorisant le succès commercial dans une économie de l'innovation. La stratégie prévoira entre autres des initiatives ciblées à l'appui des groupes sous-représentés, comme les femmes et les entrepreneurs autochtones. Par exemple, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada accroîtra ses initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation qui sont exécutées en partenariat avec les entreprises, les intermédiaires et les universitaires afin de s'assurer que les Canadiens comprennent mieux la propriété intellectuelle, l'exploitent davantage et l'intègrent dans leurs stratégies opérationnelles. Du fait de l'analyse comparative entre les sexes, cela comprendra aussi des initiatives ciblées à l'appui des femmes et d'autres groupes sous-représentés.

Faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones

Mesures clés du budget de 2018

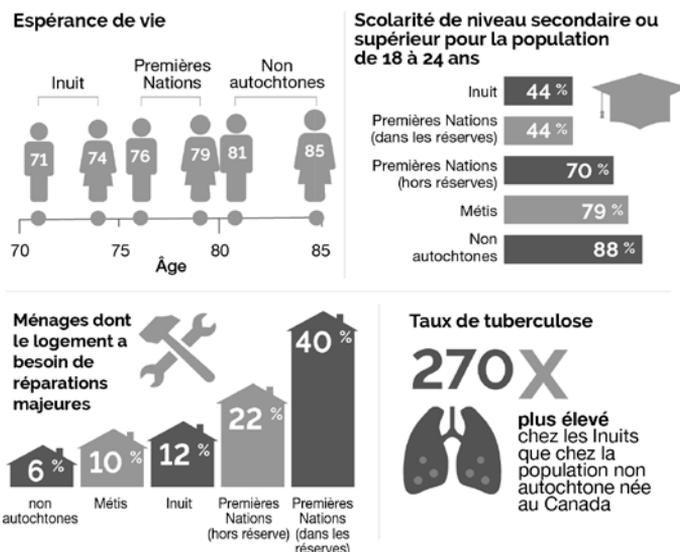
- S'assurer que les enfants autochtones sont en sécurité et reçoivent un soutien au sein de leur communauté
- Obtenir de meilleurs résultats pour les peuples autochtones par des investissements dans la santé, le logement et l'eau potable dans les réserves
- Appuyer la reconnaissance et la mise en œuvre des droits et de l'autodétermination, et aider les nations autochtones à se rebâtir

Contexte de la politique publique

La relation historique entre les peuples autochtones et la Couronne a eu d'importantes répercussions sur les femmes autochtones. Des lois coloniales et paternalistes comme la *Loi sur les Indiens*, ainsi que d'autres lois et politiques comme celles relatives aux pensionnats, ont enchâssé des politiques et imposé des structures qui ont miné les structures sociales préexistantes touchant les femmes autochtones.

En raison de cette histoire commune, les écarts socioéconomiques entre les Canadiens d'origine autochtone et les Canadiens non autochtones continuent d'être considérables.

Figure 5.9 – Les disparités entre les personnes autochtones et non autochtones sont considérables



Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables, puisqu'elles continuent d'être moins susceptibles d'être sur le marché du travail, et qu'elles ont moins de diplômes postsecondaires et de moins bons résultats de santé que les femmes non autochtones.

Puisque les administrations emploient des méthodes de données différentes, le gouvernement n'a pas de vision nationale uniforme du nombre d'enfants autochtones recevant des soins et des expériences liées aux soins de ces enfants. Cependant, il est évident que les enfants autochtones sont fortement surreprésentés dans le système de protection des enfants. La pauvreté, les logements inadéquats et les expériences des aide-soignants au sein du système de protection des enfants constituent certaines des principales raisons pour lesquelles les enfants autochtones sont pris en charge. Les femmes autochtones sont plus susceptibles que leurs homologues non autochtones d'être catégorisées comme « à risque », de faire l'objet d'une enquête pour négligence ou mauvais traitement, et de perdre la garde de leurs enfants. Même si un nombre semblable de garçons et de filles autochtones sont pris en charge en établissement, les filles sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle. En fait, les filles autochtones sont quatre fois plus susceptibles que les filles non autochtones d'être victimes de violence sexuelle pendant qu'elles sont en famille d'accueil.

Incidence des investissements du budget de 2018

En continuant à investir directement dans la santé et le bien-être des peuples autochtones, en particulier des femmes et des filles autochtones, tout en soutenant l'autodétermination et le renforcement des capacités chez les peuples autochtones, le gouvernement peut continuer de réaliser des progrès pour réduire les disparités considérables entre les peuples autochtones et la population non autochtone.

Un soutien accru au **Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations** est nécessaire pour s'attaquer aux contraintes de financement auxquelles sont exposés les organismes de services destinés aux enfants et aux familles, tout en augmentant les ressources de prévention pour les communautés, de sorte que les enfants soient en sécurité et que les familles puissent rester ensemble. Les efforts de prévention peuvent réduire le risque que les garçons et les filles connaissent des formes de mauvais traitements infantiles tels que la négligence, les abus physiques, les mauvais traitements émotionnels), et que les filles soient victimes de violence sexuelle.

Dans le cadre du nouveau **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones**, on aidera un plus grand nombre de femmes et d'hommes inuits, métis et des Premières Nations à entrer sur le marché du travail. En effet, ces personnes recevront une formation sur les compétences essentielles et professionnelles dont elles auront besoin pour maintenir leur emploi. Afin de répondre aux besoins uniques des femmes et des hommes métis, inuits et des Premières Nations, on mettra en place des programmes fondés sur les distinctions assortis d'un financement dédié et des stratégies relatives au marché du travail à l'intention des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que des Autochtones vivant en milieu urbain et non affiliés. Grâce à l'analyse comparative entre les sexes, des services complets, comme la garde d'enfants, assureront aussi que les femmes autochtones ont un meilleur accès aux possibilités de perfectionnement des compétences et de formation qu'offrent les organismes de prestation de services du programme.

Les besoins et les expériences en matière de santé des hommes, des femmes et des enfants inuits, métis et des Premières Nations sont uniques. De plus, on dispose de peu de renseignements désagrégés sur la santé qui pourraient permettre de comprendre ces différences. Par exemple, dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie, les hommes inuits et des Premières Nations peuvent bénéficier de programmes sur le terrain. Les femmes peuvent avoir de la difficulté à trouver du temps pour se prêter à des traitements réguliers en raison de leurs responsabilités familiales, ou elles peuvent chercher à reporter leur demande d'aide par crainte de perdre la garde de leurs enfants. Les investissements dans la **santé des Autochtones** appuieront la collecte de données sur la santé visant spécifiquement les Inuits et les Métis afin de combler les lacunes en matière d'information. Un meilleur accès aux programmes de santé mentale et de traitement de la toxicomanie dans les communautés des Premières Nations appuiera les femmes et les hommes afin qu'ils n'aient pas à quitter leur communauté pour obtenir les ressources et les outils dont ils ont besoin pour guérir et se rétablir. Le gouvernement réalise des progrès pour ce qui est de transférer aux communautés autochtones la responsabilité de la prestation des services de santé. Ainsi, à l'avenir, les programmes de santé seront conçus, exécutés, gérés et contrôlés par les peuples autochtones, pour les peuples autochtones.

Le manque de logements adéquats et abordables peut avoir des répercussions sur la santé et le bien-être. En 2011, 27 % des femmes autochtones connaissaient des besoins impérieux en matière de logement par rapport à 13 % des hommes autochtones. Le logement inadéquat est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles le taux de placement des enfants autochtones dans des familles d'accueil est beaucoup plus élevé que celui des enfants non autochtones. Les investissements dans des **stratégies de logement fondées sur des distinctions** garantiront que les peuples autochtones exerceront un plus grand contrôle sur le logement de manière à répondre aux besoins distincts de chaque communauté et sur les déterminants sociaux sous-jacents de la pauvreté qui contribuent souvent au fait que les enfants autochtones sont retirés de leur famille, de leur communauté et de leur culture.

Le **Régime de gestion des terres des Premières Nations** habilite les Premières Nations à exercer leurs droits en se retirant des dispositions archaïques de la *Loi sur les Indiens* portant sur la gestion des terres et en les remplaçant par leurs propres lois. Une adoption plus large du Régime de gestion des terres des Premières Nations permettra à un plus grand nombre de Premières Nations d'exercer leur droit inhérent à l'autodétermination en créant leurs propres lois sur la gestion des terres tout en créant des possibilités économiques pour les Premières Nations grâce à l'autogestion des terres dans les réserves, à la protection environnementale et aux ressources naturelles. Étant donné que les communautés participant au Régime de gestion des terres des Premières Nations sont tenues de mettre en œuvre les dispositions législatives fédérales sur les biens immobiliers matrimoniaux ou d'élaborer leurs propres dispositions, l'élargissement du Régime de gestion des terres des Premières Nations offrira une protection juridique contre la violence familiale à un plus grand nombre de femmes et d'enfants vivant dans les réserves. Étant donné que les femmes autochtones ont tendance à être moins susceptibles de détenir un certificat de possession de la maison familiale et plus susceptibles de présenter un taux élevé de violence familiale, les mesures de protection des biens immobiliers matrimoniaux seront avantageuses pour les femmes et les enfants autochtones vivant dans les réserves.

Un environnement propre pour les générations futures

Mesures clés du budget de 2018

- Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada
- Tarification de la pollution causée par le carbone et soutien à une croissance propre

Contexte de la politique publique

Tous les Canadiens profitent d'un environnement propre qui favorise la propreté de l'air, de l'eau et du sol. Certains des principaux défis environnementaux auxquels le Canada fait face aujourd'hui se rapportent aux changements climatiques, à la pollution de l'air, à la qualité de l'eau et à la biodiversité.

Les plantes et les animaux du Canada, et leur milieu, constituent des écosystèmes où sont offerts des services dont dépend le bien-être de tous les Canadiens. Les écosystèmes sains facilitent la filtration de l'air et de l'eau, et la biodiversité contribue à faire en sorte que les écosystèmes puissent continuer de bien fonctionner.

Incidence des investissements du budget de 2018

Le gouvernement collabore avec les peuples autochtones dans le but de conserver les espèces et les écosystèmes, de protéger l'environnement contre la dégradation et la pollution, d'améliorer l'accès aux aliments sains et de relever les défis auxquels les communautés autochtones font face en matière d'accès à de l'eau potable sûre.

Dans le budget de 2018, le gouvernement prend des mesures importantes afin de créer un environnement sain pour les générations futures, de protéger le patrimoine naturel du Canada et de lutter contre les changements climatiques, en plus d'assurer la croissance de l'économie par la tarification de la pollution causée par le carbone.

Les mesures prises pour protéger **la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada** soutiendront les objectifs de biodiversité et contribueront à la conservation des écosystèmes naturels. Ces investissements devraient être avantageux pour tous les Canadiens, dont certains en tireront plus d'avantages. Par exemple, l'Enquête canadienne sur la nature de 2012 a révélé qu'au Canada, un pourcentage légèrement plus élevé de femmes (51,3 %) que d'hommes (48,7 %) participaient à des activités récréatives, d'éducation et de loisirs en nature.

Vulnérabilité face aux urgences et aux catastrophes naturelles

- Parmi les répercussions prévues de la concentration croissante des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, on trouve la fréquence et la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes.
- Lors de la recherche entreprise en 2007 par la Croix-Rouge canadienne, l'Université Brandon et les partenaires fédéraux, on a analysé les besoins des populations à risque en matière de gestion des urgences à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.
- On a constaté que 10 groupes de population sont particulièrement susceptibles de subir des préjudices en raison d'urgences ou de catastrophes : les aînés; les personnes handicapées; les Autochtones; les personnes qui dépendent de soins médicaux; les personnes à faible revenu; les enfants et les jeunes; les personnes à faible taux d'alphabétisme; les femmes; les populations temporaires; et les nouveaux immigrants et les minorités culturelles.
- La recherche a mis en évidence le fait que les groupes mentionnés ci-dessus ne constituent pas des catégories mutuellement exclusives et qu'ensemble, ils représentent un groupe majoritaire.

Les peuples autochtones, surtout ceux vivant dans les communautés nordiques et éloignées, sont beaucoup plus susceptibles que d'autres Canadiens de dépendre directement du sol et de l'eau pour assurer leur subsistance. L'Enquête canadienne sur la nature de 2012 a révélé que 20,1 % des Autochtones adultes avaient pris part à des activités de chasse ou de trappe, comparativement à 7,2 % de la population adulte non autochtone, et que 38,1 % des Autochtones adultes avaient pris part à des activités de pêche, comparativement à 19,3 % de la population adulte non autochtone. Les peuples autochtones forment aussi le groupe socioculturel le plus directement touché par la perte de biodiversité et les changements négatifs dans leur environnement. En effet, la qualité de l'environnement naturel est elle aussi plus susceptible d'occuper une place importante dans la tradition et l'identité de ce groupe. L'Enquête canadienne sur la nature de 2012 a révélé que 38,6 % des Autochtones adultes avaient pris part à des activités de conservation de la nature, comparativement à 21,6 % de la population adulte non autochtone.

Le gouvernement prend également les mesures nécessaires pour **tarifier la pollution causée par le carbone** afin de lutter contre les changements climatiques. Les répercussions des changements climatiques ont des

effets sur les Canadiens de toutes les régions du pays. Les températures plus élevées, la réduction des glaces de mer et de lac, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et l'érosion des côtes font partie des changements observés. Les Canadiens qui vivent dans le Nord sont particulièrement vulnérables aux répercussions des changements climatiques, étant donné qu'elles sont extrêmes et se produisent plus rapidement dans ces régions. Des recherches indiquent aussi que les risques de catastrophe naturelle ne sont pas répartis de façon égale dans l'ensemble de la société canadienne, mais touchent de façon démesurée certains groupes, comme les femmes, les enfants et les peuples autochtones.

Appuyer la santé et le mieux-être des Canadiens

Mesures clés du budget de 2018

- Lutte contre la crise des opioïdes
- Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme
- Éducation publique sur le cannabis
- Soutien aux personnes vivant avec une démence et à leurs aidants naturels
- Soutien aux familles canadiennes touchées par le trouble du spectre de l'autisme

Contexte de la politique publique

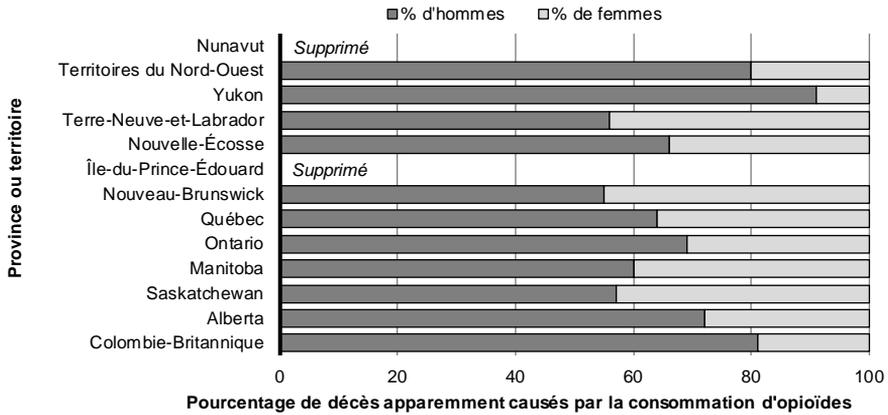
Le Canada est actuellement confronté à plusieurs défis en matière de santé publique, y compris le trouble lié à la consommation problématique de substances, qui est particulièrement préoccupant. Il est essentiel, afin de créer des solutions de politique efficaces, de comprendre de quelle façon ces défis touchent différentes personnes différemment.

Consommation d'opioïdes au Canada

Un certain nombre de sous-populations sont touchées par la crise des opioïdes, y compris les hommes, les femmes, différents groupes socioéconomiques et les populations inuites et des Premières Nations. Il est toutefois important de noter qu'on manque de données spécifiques au contexte canadien concernant bon nombre de ces populations, y compris les Autochtones, les personnes de la communauté LGBTQ2 et différents groupes socioéconomiques. D'après des données nationales publiées par l'Agence de la santé publique du Canada en septembre 2017, au nom des provinces et des territoires, la plupart des décès apparemment liés aux opioïdes se sont produits chez des hommes (73 %), avec une certaine variation entre les provinces et les territoires.

Graphique 5.7

Décès apparemment liés aux opioïdes, selon le sexe, par province ou territoire, de janvier 2016 à juin 2017



Source : Agence de la santé publique du Canada, 2017

Les données publiées par l’Autorité sanitaire des Premières Nations en août 2017 ont indiqué que le ratio des sexes est presque égal (52 % d’hommes contre 48 % de femmes) dans les populations des Premières Nations de l’ensemble de la Colombie-Britannique au chapitre du taux d’incident de surdose. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de développer un trouble de consommation d’opioïdes sur ordonnance. Il se peut que les femmes soient plus susceptibles que les hommes de demander de l’aide médicale pour un problème médical et qu’elles soient donc plus susceptibles de recevoir une ordonnance de médicament contre la douleur contenant des opioïdes.

La consommation de drogues illégales, en particulier la consommation de drogues par injection, présente un éventail de risques, dont un certain nombre ont une incidence disproportionnelle sur les femmes. En effet, une étude de 2002 sur les personnes qui s’injectent de la drogue dans la région de Vancouver a révélé que les jeunes personnes qui s’injectaient de la drogue étaient plus susceptibles d’être des femmes et de travailler dans l’industrie du sexe. La consommation de drogues par injection combinée avec la participation au trafic sexuel présente bon nombre de risques, comme l’infection par le VIH et les abus sexuelle.

Figure 5.10 – Taux des hospitalisations liées à une intoxication aux opioïdes par province et territoire, 2016-2017



NOTA

* Les données du Québec viennent de 2015-2016 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles); par conséquent, aucune différence absolue de taux n'est montrée.

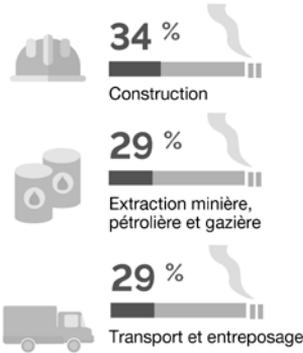
† Les données du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont regroupées en raison des chiffres peu élevés.

Ces données devraient être interprétées avec prudence. Les données du Nunavut viennent de 2015-2016 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles); par conséquent, aucune différence absolue de taux n'est montrée.

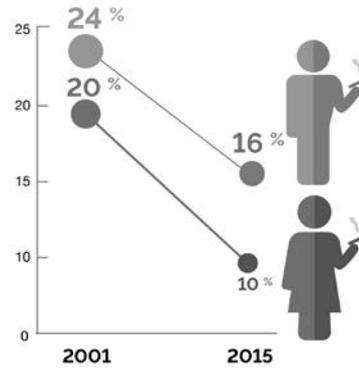
Source : Institut canadien d'information sur la santé, Base de données sur la morbidité hospitalière

Consommation de tabac au Canada

Figure 5.11 – Taux de tabagisme par industrie (2011) Taux de tabagisme par sexe



Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues

Les données de surveillance indiquent que même si la consommation de tabac a diminué au Canada, il reste des écarts fondés sur le sexe et d'autres facteurs identitaires qui se recourent. Les travailleurs de sexe masculin (de 18 à 75 ans) occupant un emploi en tant qu'ouvrier (p. ex., construction, exploitation minière, extraction de pétrole et de gaz, et transport et entreposage) ont déclaré une incidence de tabagisme qui était 2,4 fois supérieure à celle des travailleurs occupant un emploi professionnel (p. ex., finances, administration et éducation), soit un taux de 30,6 % comparativement à 12,6 %.

Les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 indiquent que 54,1 % des Inuits du Canada âgés de 19 ans ou plus fument au quotidien. Des études ont également montré que le taux de tabagisme est plus élevé dans diverses communautés LGBTQ2 du Canada, les estimations variant de 24 % à 45 % parmi divers groupes d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

Consommation de cannabis au Canada

En 2015, Statistique Canada a recueilli des données sur la consommation de cannabis et a constaté qu'environ 13 millions de Canadiens de plus de 15 ans avaient déclaré avoir consommé du cannabis ou du hachich au moins une fois dans leur vie. Ce nombre comprenait 7,5 millions d'hommes et 5,5 millions de femmes. Même si la proportion d'hommes qui ont consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois n'a pas changé considérablement depuis 2013, la proportion de femmes ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois a augmenté, passant de 7 % en 2013 à 10 % en 2015.

La consommation de cannabis s'est avérée plus fréquente chez les jeunes (âgés de 15 à 19 ans) et les jeunes adultes (âgés de 20 à 24 ans) que chez les adultes de 25 ans ou plus. L'âge médian de la première consommation de cannabis était de 17 ans chez les hommes et les femmes.

Les personnes vivant avec une démence et leurs aidants naturels

En 2013-2014, 402 000 Canadiens âgés de 65 ans ou plus vivaient avec une forme de démence, y compris la maladie d'Alzheimer. Parmi les personnes recevant un diagnostic de démence, les deux tiers sont des femmes. En plus des coûts sociaux et de l'effet sur les familles et les êtres chers, la démence a également de profondes répercussions économiques. D'après l'Étude nationale de la santé des populations relative aux troubles neurologiques publiée par l'Agence de la santé publique du Canada, mis ensemble, les coûts pour le système de soins de santé et les frais engagés par les aidants naturels pour les personnes atteintes de démence se sont élevés à 10,4 milliards de dollars en 2016. D'ici 2031, ce nombre devrait augmenter de 60 %, pour s'établir à 16,6 milliards de dollars.

Familles canadiennes touchées par le trouble du spectre de l'autisme

Le trouble du spectre de l'autisme est un trouble neurodéveloppemental complexe et permanent qui, pour les familles canadiennes, a de graves conséquences sociales, financières et sur la santé. L'incidence estimée du trouble du spectre de l'autisme au Canada est d'environ 1 enfant sur 94 enfants âgés de 5 à 17 ans. Les études s'entendent sur le fait que les garçons sont près de cinq fois plus susceptibles que les filles de recevoir un diagnostic. Les Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme sont régulièrement confrontés à des obstacles systémiques dans leur quête d'information, de soins et de ressources. En raison des diverses façons dont le trouble se manifeste chez des personnes différentes, il n'existe pas de pratique exemplaire évidente pour gérer cet état qui s'applique de manière égale à tous ceux qui en sont atteints.

Incidence des investissements du budget de 2018

Dans le budget de 2018, le gouvernement est déterminé à trouver des solutions efficaces et fondées sur des données probantes pour relever ces défis en matière de santé publique, reconnaissant qu'aucune option unique ne peut convenir à toutes les personnes touchées.

Même si le financement lié aux **opioïdes** ciblera tous les Canadiens touchés par la crise des opioïdes, certaines sous-populations seront particulièrement ciblées au chapitre de l'accès amélioré aux services de traitement, dont les Premières Nations et les Inuits, les délinquants du système de justice pénale et les personnes qui vivent avec un trouble de toxicomanie, ainsi que d'autres groupes vulnérables à déterminer à l'aide d'activités de surveillance accrues. Les campagnes et les messages de sensibilisation du public tiendront compte des sexes et incluront les groupes de genres divers, étant adaptés de manière à cibler les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes de genres divers du Canada. De plus, des investissements appuyant des améliorations aux données aideront à mieux comprendre les populations touchées et à cibler les groupes particuliers avec des programmes de prévention et de traitement.

Les efforts du gouvernement liés au contrôle du **tabac** continueront de soutenir la cessation du tabagisme ainsi que la réduction et la prévention de ses méfaits pour les consommateurs de tabac et pour la population canadienne en général. De plus, les populations cibles comprendront les jeunes adultes travaillant dans les métiers et occupant des emplois semi-spécialisés, les Autochtones, la communauté LGBTQ2 et d'autres communautés qui affichent un taux élevé de tabagisme. Les groupes cibles peuvent également comprendre les personnes de statut socioéconomique inférieur et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Dans le cadre de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme modernisé, les programmes de sensibilisation du public et les programmes ciblés tiendront compte des iniquités de sexe et de genre et déploieront des efforts ciblés, comme des campagnes de promotion de la santé sexospécifiques ciblant les hommes afin que ces derniers réduisent leur consommation de tabac.

L'éducation publique sur le **cannabis** sera bénéfique pour tous les Canadiens alors que le gouvernement cherche à légaliser et à strictement réglementer et restreindre l'accès au cannabis pour le garder hors de portée des jeunes Canadiens et pour priver les criminels et le crime organisé des profits qui en découlent. Les investissements proposés du budget de 2018 qui sont destinés à la Commission de la santé mentale du Canada et au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances nous aideront à mieux comprendre la situation de la consommation de cannabis au Canada. Le financement destiné au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances soutiendra les organisations qui sont les mieux placées pour communiquer avec leurs communautés. Les priorités du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances ont toujours compris les populations présentant un risque accru associé à la consommation de cannabis, comme les personnes qui commencent à en consommer à un jeune âge (les jeunes), celles qui en consomment fréquemment, celles qui en consomment avant de prendre le volant, les femmes qui en consomment pendant leur grossesse et les aînés.

Afin d'appuyer les personnes vivant avec une **démence** et leurs aidants naturels, des investissements seront proposés à l'appui de projets communautaires qui offrent des mesures de soutien en matière de santé mentale et de l'information sur les soins auto-administrés pour les aidants naturels; des outils permettant de trouver rapidement des ressources locales, y compris de l'information sur les pratiques exemplaires pour prodiguer des soins aux personnes vivant avec une démence; et des outils pour lutter contre les stigmates associés à la démence. Cette mesure sera disproportionnellement avantageuse pour les femmes recevant un diagnostic de démence, ainsi que pour leurs aidants naturels.

Les activités de soutien qui viennent améliorer l'accès à l'information et les données probantes des recherches sur les pratiques exemplaires et les traitements pour les **personnes vivant avec l'autisme** devraient avoir un effet positif sur les personnes recevant un diagnostic du trouble ou encore sur leur famille et leurs aidants naturels. Cet investissement permettra en outre d'étudier de nouvelles façons novatrices de rehausser la qualité de vie des personnes et des familles touchées par l'autisme, ainsi que celle de leurs aidants naturels dont un nombre disproportionné sont probablement des femmes.

Assurer la sécurité et la prospérité

Mesures clés du budget de 2018

- Instaurer la stratégie nationale en matière de cybersécurité du Canada
- Appuyer les opérations de première ligne de la Gendarmerie du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada
- Établir une ligne téléphonique directe nationale afin d'aider à combattre la traite des personnes
- Régler les cas d'agression sexuelle « non fondés »
- Investir dans la recherche pour traiter les blessures associées au stress post-traumatique des agents de la sécurité publique
- Améliorer le soutien à la santé mentale pour les détenus

Contexte de la politique politique

Des investissements dans le secteur de la sécurité publique font état d'un nombre de facteurs à prendre en considération, dont l'un est de s'assurer que tous les Canadiens vivent dans les communautés sécuritaires qui sont exemptes de violence. Un autre facteur consiste à promouvoir la diversité au sein de nos établissements de sécurité publique de sorte que ceux-ci soient le reflet des communautés qu'ils desservent. Les besoins en santé physique et mentale des personnes qui travaillent pour assurer notre sécurité sur une base quotidienne sont un troisième facteur à prendre en considération.

Un effectif diversifié favorise le changement culturel au sein des organisations, en réduisant la fréquence et la tolérance des cas de harcèlement et de discrimination en milieu de travail et en permettant aux établissements de mettre au point de meilleurs outils pour interagir avec les Canadiens dans des circonstances qui sont souvent difficiles.

« à toutes les femmes touchées par l'inaptitude de la grc à assurer des conditions de travail exemptes de harcèlement sexuel et de discrimination, et au nom de tous nos dirigeants, superviseurs et gestionnaires et de tous les commissaires : c'est humblement et solennellement que je vous présente nos excuses les plus sincères. »

*Excuses officielles présentées par l'ancien commissaire de la GRC, Bob Paulson, aux agentes et aux membres civiles de sexe féminin de la GRC
Le 6 octobre 2016*

Le récent recours collectif à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) lié à la discrimination et au harcèlement fondés sur le sexe se veut un rappel important du travail à accomplir pour garantir que les établissements de sécurité publique du Canada instaurent et encouragent des cultures mettant de l'avant la diversité, le respect et l'inclusion.

Le secteur de la sécurité publique est et demeure un domaine fortement influencé par les sexes. L'application de la loi est typiquement dominée par les hommes, et des rapports récents ont voulu attirer l'attention sur les cultures fortement influencées par les sexes en établissement où la discrimination et le harcèlement persistent dans des milieux de travail, comme celui de la GRC. En 2016, 21,6 % de tous les membres réguliers de la GRC étaient des femmes; dans l'ensemble du Canada, les femmes représentaient 21,1 % des policiers dans l'ensemble des services de police.

Des domaines émergents de l'application de la loi, comme la cybercriminalité, sont eux aussi influencés par les sexes, puisqu'ils dépendent typiquement de spécialistes techniques de domaines scientifiques et de génie dominés par des hommes. Une étude de 2017 portant sur les professionnels de la cybersécurité a révélé que les femmes sont mondialement sous-représentées dans ce groupe, soit 11 % de ces professionnels – ce qui est nettement inférieur à la représentation des femmes dans l'ensemble de la main-d'œuvre mondiale.

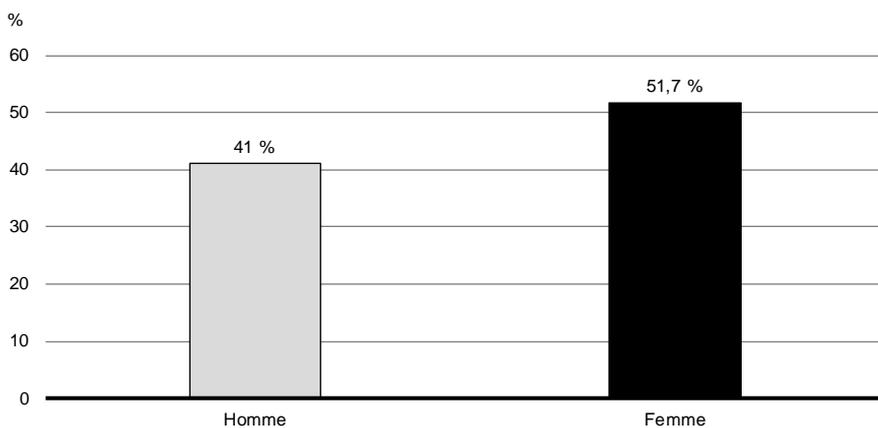
Il y a aussi des défis à relever pour s'assurer que les établissements de sécurité publique possèdent les outils et l'expertise nécessaires afin d'intervenir auprès des populations vulnérables, que ce soit à la frontière, en ville ou dans les régions rurales.

Au sein de ces populations vulnérables, on retrouve les victimes de la traite des personnes, dont la majorité (93 %) sont des femmes et des filles. En fait, selon des données de Statistique Canada pour 2014, le quart des victimes de sexe féminin de la traite des personnes ont moins de 18 ans. En plus des femmes et des filles, ce sont les jeunes, les Autochtones et les personnes qui s'identifient à la communauté LGBTQ2 qui sont les plus susceptibles d'être victimes de la traite de personnes.

Les femmes sont également plus susceptibles d'être victimes d'agressions sexuelles. On estime qu'il y a eu, en 2014 seulement, 635 000 cas d'agression sexuelle. Les femmes étaient victimes dans 87 % de ces cas et 90 % n'ont pas été signalés à la police. Parmi les cas signalés, un trop grand nombre sont jugés non fondés, et ce, de façon erronée. Il existe une possibilité importante d'apporter des changements à cet égard.

Enfin, au cours des dernières années, des demandes visant à ce qu'on s'occupe du problème de santé mentale associé au fait de travailler dans le secteur de la sécurité publique se sont multipliées. Les personnes qui risquent leur vie pour protéger les Canadiens ont parfois besoin de mesures supplémentaires de soutien en matière de santé mentale pour assurer leur propre bien-être. Un rapport de 2017 sur la santé mentale des agents de la sécurité publique au Canada montre que les agentes de police et les pompières municipales et provinciales sont plus susceptibles que leurs collègues masculins de signaler des problèmes de santé mentale. Il manque toutefois encore de renseignements sur toute la mesure dans laquelle les blessures causées par le stress post-traumatique touchent les agents de la sécurité publique, et il faut mener plus de recherches dans ce domaine important, entre autres le besoin de réduire ce stigmate et de mieux comprendre les répercussions possibles sur différents groupes d'hommes et de femmes.

Graphique 5.8
Probabilité de résultat positif pendant le dépistage de symptômes de troubles mentaux – Personnel de la sécurité publique



Source : Carlton, R. Nicholas et coll., « Mental Disorder Symptoms among Public Safety Personnel in Canada », *The Canadian Journal of Psychiatry*, 63, no1 (2018)

Incidence des investissements du budget de 2018

Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de prendre des mesures pour s'assurer que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion sous-tendent les opérations et les résultats de toutes les activités dans les domaines de la sûreté et de la sécurité. Les investissements soulignent l'importance d'augmenter la représentation des femmes et des autres groupes sous-représentés dans des domaines comme l'application de la loi, la sécurité et le renseignement. La Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications se sont tous fixé pour priorité d'**accroître la diversité et l'inclusion par le recrutement**, en démontrant l'engagement de créer un milieu de travail respectueux et offrant aux femmes des chances égales d'embauche, de promotion et de maintien en poste.

Le gouvernement est déterminé à combattre la violence fondée sur le sexe, et il propose de créer une **ligne téléphonique nationale sur la traite des personnes**. La nouvelle ligne téléphonique aidera à protéger les personnes vulnérables, dont la majorité sont des femmes et des filles, contre la traite des personnes. Elle permettra aussi aux victimes d'accéder aux services sociaux et d'application de la loi nécessaires dont elles ont besoin.

En outre, le gouvernement propose de soutenir la GRC à continuer à élargir son examen de **cas d'agression sexuelle non fondés**. Les investissements dans ce domaine aideront à fournir une responsabilisation dans l'ensemble de la GRC pour les enquêtes, et appuieront la création d'un programme d'études et de formation visant à aborder les enjeux soulevés par « non fondés ». Un comité consultatif externe et de meilleurs soutiens aux victimes feront également partie de cette initiative. Cet investissement appuiera l'engagement du gouvernement visant à s'assurer que les survivants d'agression sexuelle et de violence fondée sur le sexe sont traités avec la plus grande dignité et le plus grand respect, y compris tout au long des enquêtes policières.

Enfin, le budget de 2018 propose de soutenir les membres les plus vulnérables du système correctionnel fédéral. **L'élargissement des mesures de soutien de la santé mentale destinées aux détenus, y compris des mesures de soutien ciblées pour les femmes détenues**, aidera à répondre aux besoins en soins de santé mentale de plus en plus complexes des femmes dans les établissements correctionnels fédéraux. Le gouvernement propose également d'accorder du financement dans le cadre du budget de 2018 pour renforcer la capacité du Bureau de l'enquêteur correctionnel d'enquêter sur les cas, y compris celles liées aux délinquants qui sont des femmes ou des Autochtones.

Accès à la justice

Mesures clés du budget de 2018

- Augmenter les ressources judiciaires pour les cours supérieures
- Élargir les tribunaux unifiés de la famille
- Fournir un financement pour l'aide juridique afin d'appuyer les victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail
- Protéger les employés sous réglementation fédérale contre le harcèlement et la violence en milieu de travail
- Améliorer l'accès à l'information et aux services juridiques dans les deux langues officielles

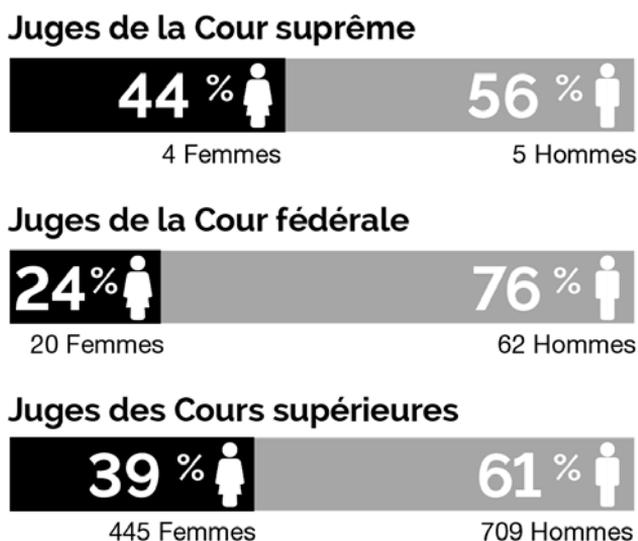
Contexte de la politique publique

La confiance et le respect envers notre système de justice constituent l'un des piliers de la démocratie canadienne. Les Canadiens sont en droit d'accéder à un système de justice qui est équitable et efficace et à un pouvoir judiciaire qui est représentatif et adapté au tissu diversifié de notre pays.

Un grand nombre de Canadiens seront en contact avec le système de justice à un moment donné dans leur vie – qu'il s'agisse de chercher de l'information ou des conseils juridiques, de travailler avec un professionnel juridique ou d'être partie à une affaire juridique. Selon le degré de mobilisation, les personnes seront touchées différemment par le système de justice lorsque le sexe, l'âge, la culture, l'ethnicité et la racialisation sont pris en compte.

Par exemple, les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale et sont deux fois plus susceptibles que les autres Canadiens de vivre une discrimination violente. La majeure partie des personnes qui comparaissent devant les tribunaux dans des affaires criminelles sont des jeunes Canadiens (de 18 à 34 ans); les hommes sont généralement plus susceptibles que les femmes d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale, bien que le nombre de femmes soit à la hausse. Les femmes sont toutefois plus susceptibles d'être les victimes de types précis d'infractions, comme le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle et la violence faite par le partenaire intime. Les personnes handicapées et les membres des minorités visibles sont plus susceptibles que d'autres groupes d'être victimes de harcèlement.

Figure 5.12 – Les femmes dans la magistrature au Canada, 2018



Nota – La Cour fédérale comprend la Cour d’appel fédérale, la Cour fédérale et la Cour canadienne de l’impôt. La Cour supérieure comprend la Cour suprême du Canada, la Cour d’appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l’impôt, les Cours supérieures provinciales et territoriales. Données en date du 1^{er} février 2018, Commissariat à la magistrature fédérale.

Source : Commissariat à la magistrature fédérale, nombre de juges nommés par le gouvernement fédéral en date du 1^{er} février 2018

La confiance qu’ont les Canadiens dans les tribunaux serait améliorée si la magistrature reflétait mieux la réalité et les expériences de ceux qui y comparaissent. Pour cela, il faut aborder le problème de la représentation relativement faible des femmes, des groupes racialisés, des Autochtones et des personnes d’autres horizons diversifiés au sein de la magistrature.

La majorité des juges (56 %) nommés sous l’actuel gouvernement sont des femmes. Aujourd’hui, les femmes représentent environ 39 % des juges du banc de la cour supérieure. Il s’agit d’une augmentation par rapport à la représentation de 35 % en 2015. Le gouvernement sait qu’il est possible d’en faire plus pour s’assurer que les juges du Canada reflètent la diversité de la société canadienne.

C’est pourquoi le gouvernement a instauré en 2016 un nouveau processus de sélection pour les juges des cours supérieures. Le nouveau processus sert à accroître la transparence et la responsabilisation du processus de sélection en vue de déterminer les candidats judiciaires du plus haut calibre qui reflètent la diversité et l’équilibre entre les sexes du Canada.

De même, le gouvernement reconnaît que certaines personnes, notamment les Autochtones, peuvent ne pas faire confiance au système judiciaire en raison des processus actuels de sélection des jurés. C’est pourquoi le gouvernement entend apporter des réformes générales et concrètes au système de justice pénale, y compris des changements à la façon dont les jurys sont sélectionnés.

Incidence des investissements du budget de 2018

L'accès à la justice aura des significations et des implications différentes pour chaque Canadien. Le gouvernement actuel propose d'investir dans des programmes et des initiatives qui amélioreront l'accès à la justice – pour tous les Canadiens –, maintenant et à l'avenir. L'accès amélioré à la justice peut prendre la forme de conclusions plus rapides des procédures juridiques pour les Canadiens qui comparaissent devant les tribunaux; d'un nouveau soutien sous forme d'aide juridique aux victimes de harcèlement en milieu de travail; et de mesures visant à garantir que les droits juridiques des Canadiens sont respectés par le système judiciaire.

Les **nouveaux postes judiciaires** soutenus par l'intermédiaire du budget de 2018 se veulent une occasion d'accroître davantage la diversité au sein des tribunaux supérieurs afin de s'assurer que ces juges reflètent la composition de la population canadienne. Ces juges seront sélectionnés d'après le nouveau processus des nominations des juges des tribunaux supérieurs, instauré par le gouvernement en 2016.

En outre, un plus grand nombre de familles canadiennes qui vivent des problèmes comme une séparation, un divorce, des différends liés au soutien et à la garde recevront un soutien au moyen d'un système élargi de **tribunaux unifiés de la famille**. Les tribunaux unifiés de la famille examinent les questions de droit familial dans un seul système judiciaire, plutôt que deux, et aident à simplifier le processus et à le rendre plus convivial. L'amélioration de l'accès à des tribunaux spécialisés qui sont sensibles aux affaires du droit familial sera avantageuse pour tous les Canadiens qui dépendent de ces services, y compris les femmes qui représentent la majorité des bénéficiaires de pensions alimentaires.

De plus, à l'aide des investissements prévus dans le budget de 2018, les Canadiens peuvent s'attendre à ce qui suit :

- des gains d'efficacité dans le système de cours fédérales grâce à des investissements continus dans **les services judiciaires et les services de greffe**;
- l'accès à un plus grand nombre de renseignements et de services juridiques dans la langue officielle de leur choix.

En novembre dernier, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-65, dans le but de créer un seul cadre intégré qui **protégera les employés sous réglementation fédérale contre le harcèlement et la violence en milieu de travail**. Les initiatives proposées devaient être plus avantageuses pour les femmes qui se trouvent dans un milieu de travail de compétence fédérale, y compris celles remplissant un rôle dans la haute direction. En effet, ces femmes sont davantage exposées au harcèlement et à la violence sexuelle comparativement à leurs collègues masculins. Cette affirmation est soutenue par une enquête de 2014 de l'Angus Reid Institute, qui révélait que les femmes canadiennes sont plus de trois fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail (43 % comparativement à 12 %). De plus, des recherches ont cerné plusieurs groupes démographiques qui présentent un risque accru d'être victimes de violence, dont les minorités sexuelles (LGBTQ2), les Autochtones, les personnes handicapées (surtout celles ayant une maladie mentale ou un trouble d'apprentissage) et les travailleurs qui vivent dans les territoires canadiens.

Pour soutenir davantage les Canadiens qui ont vécu du harcèlement sexuel en milieu de travail, le gouvernement propose de stimuler **le financement pour l'aide juridique** dans l'ensemble du pays, en se concentrant sur le soutien des victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. De plus, un **programme de sensibilisation pancanadien** sera mis en œuvre afin de mieux informer les travailleurs, tout particulièrement les plus vulnérables, de leurs droits et de la façon dont ils peuvent accéder aux services en cas de harcèlement.

Le gouvernement fournira aussi jusqu'à 5,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, à Condition féminine Canada afin de collaborer avec les intervenants, dont les provinces et les territoires, en vue d'élaborer un cadre national harmonisé destiné à garantir des approches cohérentes, complètes et durables pour lutter contre la violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires à l'échelle du pays.

Le gouvernement du Canada envisagera de couper le financement fédéral des universités et des campus collégiaux qui ne mettent pas en œuvre les pratiques exemplaires contre les agressions sexuelles sur le campus, et ce, à compter de 2019.

Améliorer la prestation des services

Mesures clés du budget de 2018

- Améliorer les services à la clientèle offerts par l'Agence du revenu du Canada
- Renforcer la fonction de la TI au gouvernement
- Renforcer les centres d'appels de l'assurance-emploi
- Améliorer les données à l'appui de la croissance partagée et de l'égalité des sexes

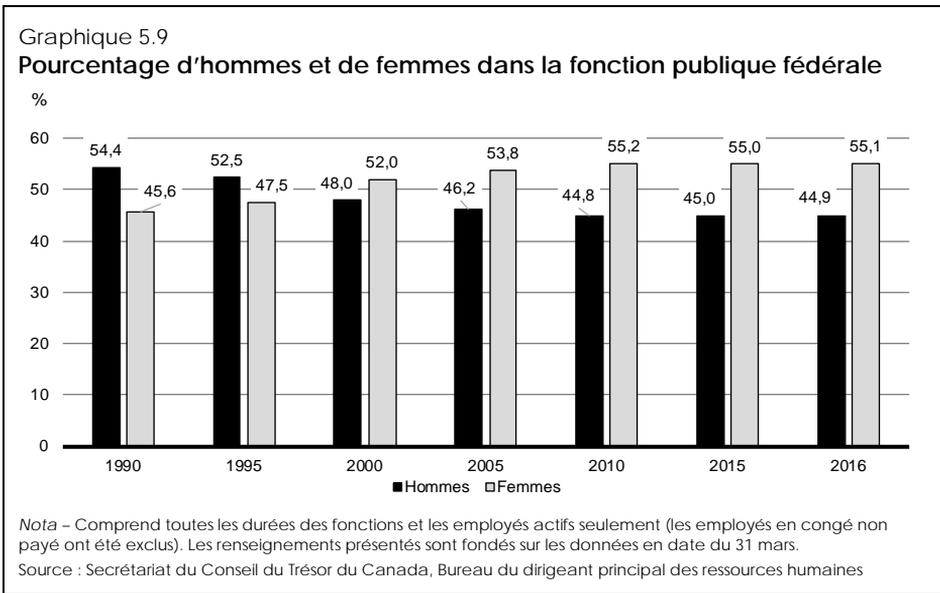
Contexte de la politique publique

Le gouvernement fédéral offre un vaste éventail de programmes et de services aux Canadiens, d'un océan à l'autre. Pour être ponctuels et utiles, ces services doivent être accessibles et disponibles pour tous les Canadiens, tout en étant adaptés aux besoins de différents groupes.

Pour de nombreux Canadiens, l'Agence du revenu du Canada (ARC) constitue la seule source de contact direct avec le gouvernement. L'efficacité et l'accessibilité des services téléphoniques et numériques de l'ARC sont essentielles afin de répondre aux besoins variés des Canadiens. De plus, la complexité du régime fiscal, le taux de littératie faible et l'accès insuffisant à l'aide disponible représentent tous des obstacles à la production des déclarations de revenus chez les particuliers à faible revenu. En conséquence, ces derniers peuvent ne pas profiter de possibles avantages fiscaux. En effet, d'après un sondage de 2016 de Prospérité Canada auprès de plus de 300 fiscalistes et experts, l'accès insuffisant aux comptoirs d'information et aux services et le coût élevé de l'aide fiscale commerciale représentaient les obstacles les plus couramment cités à la production de déclarations de revenus chez les Canadiens à faible revenu.

Les centres d'appel de l'assurance-emploi jouent également un rôle clé dans le versement des prestations d'assurance-emploi. Ils permettent aux Canadiens d'obtenir des renseignements et l'aide d'agents qui connaissent le régime d'assurance-emploi. Mais la demande est élevée : en 2016-2017, Service Canada a reçu environ 6,2 millions d'appels liés à l'assurance-emploi. Dans ce contexte, une prestation efficace des services est indispensable pour s'assurer que les Canadiens peuvent se prévaloir de leurs prestations quand ils en ont le plus besoin, sans le stress ajouté lié aux problèmes de traitement ou d'accessibilité.

En tant qu'employeur canadien important, le gouvernement peut apporter une grande contribution au changement par la culture organisationnelle qu'il encourage. Alors que le gouvernement cherche à assurer la sécurité des renseignements personnels des Canadiens en s'adaptant aux technologies émergentes et en s'attaquant de manière proactive aux menaces à la cybersécurité, le nombre de professionnels de la technologie de l'information (TI) a augmenté dans la fonction publique. Cependant, en 2016-2017, environ 25 % seulement des employés du groupe professionnel Gestion des systèmes d'ordinateurs (CS) à l'échelle du gouvernement étaient des femmes, comparativement à une proportion de femmes de 55 % dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.



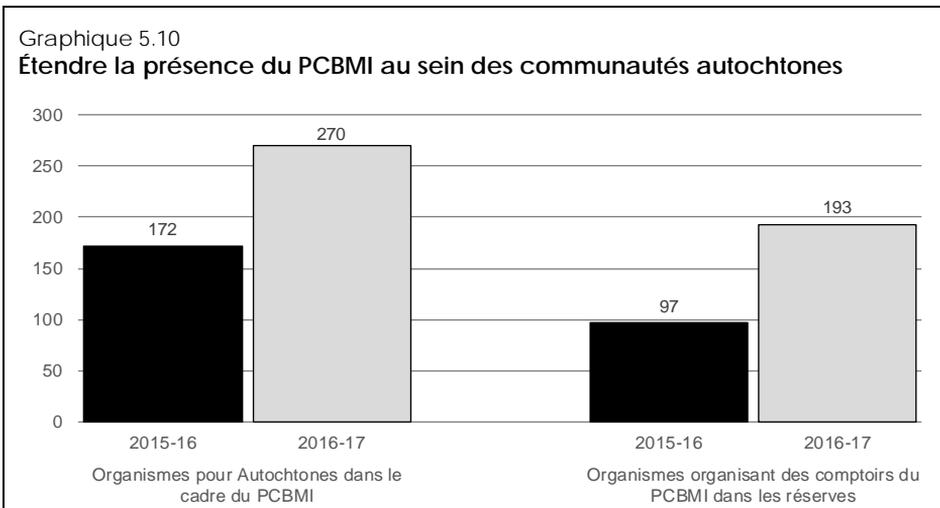
Afin d'adapter le mieux possible ses services et ses programmes pour qu'ils reflètent les divers besoins des Canadiens, le gouvernement doit encourager une solide culture de prise de décisions fondée sur les données probantes – s'appuyant sur des données fiables et éclairées. Des données améliorées sur les identités de genre et les autres identités qui s'entrecroisent, et sur l'ensemble des personnes présentant des caractéristiques socioéconomiques et un niveau de revenu différents, de même qu'un plus grand accès à de telles données, sont indispensables pour effectuer des recherches et des analyses de grande qualité, pour concevoir et exécuter efficacement les programmes, ainsi que pour surveiller le rendement. Ces données se trouvent aussi au cœur de la budgétisation sensible aux sexes et sur une ACS+ robuste. Les ministères et organismes fédéraux ont accompli des progrès au cours de la dernière année en renforçant la capacité d'exécuter l'ACS+ et d'intégrer celle-ci à l'élaboration des politiques. Toutefois, des défis persistent, les lacunes dans les données et l'accès aux données étant désignés comme les principaux obstacles à la capacité des ministères et organismes gouvernementaux d'exécuter une ACS+ solide.

Incidence des investissements du budget de 2018

Dans le budget de 2018, le gouvernement réalise des investissements ciblés afin d'améliorer ses services, de renforcer ses établissements et d'accroître ses capacités en matière de données, l'objectif étant de prendre de meilleures décisions pour les Canadiens. Il propose ainsi des mesures clés permettant d'obtenir de meilleurs résultats en fonction des besoins de groupes précis.

Améliorer les services directs aux Canadiens

Dans le cadre du **Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)**, l'ARC collabore avec des bénévoles d'organismes communautaires locaux afin de faciliter la production des déclarations de revenus pour les Canadiens admissibles, comme les Autochtones, les nouveaux arrivants, les aînés, les personnes à faible revenu et les personnes handicapées. On permet ainsi à ces personnes de recevoir les prestations auxquelles elles ont droit (par exemple, l'Allocation canadienne pour enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée).



L'élargissement du PCBMI devrait faire augmenter les taux de production des déclarations et d'adoption des prestations, venant rehausser la qualité de vie des Canadiens vulnérables, notamment de nombreuses familles autochtones. En effet, les données montrent que les Autochtones ont en général plus d'enfants et qu'ils sont plus susceptibles d'être des parents seuls que les non-Autochtones. L'élargissement supplémentaire du PCBMI misera sur le succès obtenu récemment pour ce qui est d'étendre la portée du Programme aux communautés autochtones (voir le graphique 5.10).

Les investissements réalisés dans les **services téléphoniques de l'ARC** pour tenir compte de la forte demande des appelants et améliorer l'exactitude des réponses des agents produiront également des effets positifs pour les groupes à faible revenu qui ont besoin d'aide, dont les aînés, les personnes à mobilité réduite, les personnes vivant dans une région géographiquement isolée et celles qui préfèrent généralement interagir avec l'ARC par téléphone. De plus, dans le cas des citoyens qui ont recours au PCBMI, les services téléphoniques améliorés les aideront à trouver des bénévoles et des comptoirs d'information dans leur région. De même, les investissements annoncés dans le budget de 2018 qui visent à améliorer l'accessibilité des centres d'appel de l'assurance-emploi garantiront que les Canadiens recevront de l'information et une aide ponctuelles et précises quant aux prestations d'assurance-emploi. Service Canada se penchera également sur des possibilités de mobiliser les clients dans le but de comprendre les difficultés (par exemple, la langue, l'accessibilité) auxquelles sont confrontés certains groupes au moment d'accéder aux centres d'appel de l'assurance-emploi.

Diversité dans l'effectif

La prestation de services inclusifs et de haute qualité est indissociable du fait de s'assurer que la structure organisationnelle du gouvernement est le reflet de tous les Canadiens. En ce qui concerne la gouvernance de la TI, des avantages accrus devraient être obtenus sur le plan de l'égalité, étant donné que le dirigeant principal de l'information (DPI) du gouvernement du Canada jouerait un rôle de leadership fonctionnel dans la communauté de la technologie de l'information-gestion de l'information (TI-GI) à l'échelle du gouvernement. Plus précisément, le DPI veillerait au développement et à la durabilité de la communauté de la TI-GI à l'aide de stratégies de gestion des talents et de développement communautaire, dont une consistant à promouvoir les possibilités qui s'offrent aux femmes dans l'effectif de la TI du gouvernement.

Les mesures liées à la TI qui sont présentées dans le budget de 2018 ont aussi le potentiel d'améliorer la représentation, dans l'ensemble du gouvernement, des groupes de l'équité en matière d'emploi, y compris les femmes et les Autochtones au sein de la communauté de la TI-GI, en misant sur les initiatives en cours à **Services partagés Canada**. Ces initiatives comprennent la mise en œuvre d'un plan d'action de l'équité en matière d'emploi, l'établissement de comités d'équité en matière d'emploi et de diversité ainsi que la participation à des groupes de travail interministériels qui cherchent à augmenter la représentation des femmes en STIM.

De meilleures données plus inclusives

Le gouvernement a reconnu qu'il faut prendre des mesures qui ciblent la collecte, l'utilisation et le suivi de données sur les sexes et sur la diversité dans le but d'approfondir notre compréhension des enjeux sociaux, économiques, politiques, financiers et environnementaux. En réponse, le budget de 2018 propose de mettre en place un nouveau centre de statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion, ainsi qu'une initiative sur le développement de la capacité statistique autochtone, ainsi que de formuler un ensemble plus large d'indicateurs de suivi et de statistiques. Ces mesures permettront de combler des écarts quant à la disponibilité des données sur le sexe, la race et d'autres facteurs identitaires qui se recoupent, pour :

- appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes;
- produire des renseignements plus accessibles et plus inclusifs à l'usage du public;
- faire progresser le niveau de compétences en statistique et de mobilisation chez les Autochtones;
- recueillir, analyser et diffuser des données sur les minorités visibles, afin de comprendre les obstacles auxquels des groupes différents font face et de trouver la meilleure façon de soutenir ces groupes à l'aide d'une politique fondée sur des données probantes;
- utiliser les données afin d'évaluer et de suivre les progrès accomplis par le Canada afin d'atteindre les objectifs de croissance partagée et d'égalité des sexes.

De plus, afin de continuer d'acquérir des données inclusives sur le sexe et le genre à l'avenir, des représentants de Statistique Canada collaborent avec des organismes représentant la communauté LGBTQ2 à des plans visant à ajuster les questions et les choix de réponse du Recensement de la population de manière à mieux représenter la façon dont les personnes s'identifient, par exemple, en permettant aux répondants de répondre de façon non binaire. Le gouvernement pourra ainsi accumuler plus de données qui éclaireront mieux l'ACS+, et enrichir par conséquent l'élaboration de politiques, tout en offrant un recensement moderne qui inclut tous les Canadiens.

Budget fondé l'analyse comparative entre les sexes – prochaines étapes

Le budget de 2018 franchit une autre étape importante en vue d'établir le Cadre des résultats relatifs aux sexes, la mesure du succès et une application plus large de l'analyse comparative entre les sexes au cours du processus décisionnel du gouvernement fédéral, celui-ci peut encore apporter des améliorations.

Au cours de la formulation ministérielle des propositions pour le budget, la qualité et l'application de l'analyse comparative entre les sexes ont varié. Dans certains cas, l'analyse effectuée par les ministères était sommaire. Dans d'autres cas, les analyses étaient insuffisantes en raison du manque de données, surtout en ce qui a trait aux facteurs identitaires de recoupement.

L'expérience et l'expertise de l'ACS+ sont toujours en voie de développement au gouvernement fédéral. Les investissements prévus dans les budgets de 2017 et de 2018 pour le futur ministère de la Condition féminine permettront aux autres ministères de disposer de plus de ressources et de pratiques exemplaires en vue d'améliorer l'analyse comparative entre les sexes dans les années à venir. Le budget de 2018 propose d'investir 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour permettre à Statistique Canada de créer un nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion, qui servira de carrefour de données pour l'ACS+ à l'appui de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions fondées sur les données probantes dans l'avenir.

Pour la suite des choses, le gouvernement s'engage à publier l'ACS+ de tous les éléments du budget, à compter du budget de 2019.

Exemples de possibilités d'amélioration dans le budget de 2018

Analyses comparatives entre les sexes

Chapitre 1 : Autres investissements dans l'Agence du revenu du Canada destinés à améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal canadien

L'ARC a réalisé une ACS+ sommaire à l'appui de ses initiatives de production de recettes, et elle n'a relevé ni incidence négative, ni défi, ni obstacle liés au sexe ou à d'autres facteurs d'identité.

L'ARC n'a toutefois pas entrepris d'analyse plus en profondeur des cas passés ni des cas futurs possibles d'évitement fiscal et de planification fiscale, en se penchant sur l'incidence du sexe et les répercussions possibles sur les sexes.

Chapitre 2 : Initiative de l'infrastructure scientifique et technologique fédérale

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) n'a réalisé qu'une ACS+ préliminaire des enjeux possibles liés à la diversité de genres. Le ministère a conclu qu'il ne s'attendait pas à des effets différentiels entre groupes diversifiés; toutefois, il n'a pas cerné de stratégie d'atténuation pour prévenir l'aggravation ou le maintien des répercussions différentielles sur la diversité et l'inclusion, s'il y a lieu, dans les pratiques d'embauche. Des insuffisances quant aux données liées au niveau de scolarité, à la langue et au revenu des scientifiques fédéraux ont aussi été relevées, sans toutefois établir de plan pour aborder ou satisfaire la nécessité de telles données.

Chapitre 1 : Améliorer la qualité des renseignements sur les carrières et les résultats de programme associés au perfectionnement des compétences

La première ACS+ réalisée pour cette proposition était centrée exclusivement sur les conséquences pour l'ACS+ de la plateforme de données elle-même, sans analyser les répercussions secondaires et tertiaires comme les groupes sur lesquels la proposition aura un effet positif. Une analyse ultérieure d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) a permis de conclure que les jeunes Canadiens, y compris les élèves du secondaire et les étudiants postsecondaires, de même que les chômeurs et les chercheurs d'emploi sous-employés, bénéficieraient de cette proposition. EDSC a déterminé que des données futures pourraient servir à appuyer l'élaboration future de politiques visant à appuyer les femmes, les Autochtones, les immigrants et les réfugiés, les personnes handicapées et les personnes issues d'une famille à faible revenu.

Chapitre 4 : Centres d'appels de l'assurance-emploi

On n'a pas pu effectuer d'ACS+ complète parce que les centres d'appels ne font actuellement pas le suivi des données nécessaires comme le genre, l'ethnicité, l'incapacité et d'autres facteurs identitaires.

À l'avenir, Service Canada cherchera les occasions d'améliorer son processus détaillé de suivi des appels afin d'obtenir plus de données sur le sexe et de mobiliser les clients de manière à comprendre les difficultés auxquels certains groupes font face au moment d'accéder aux centres d'appels spécialisés de l'assurance-emploi (par exemple, langue, accessibilité).

Chapitre 4 : Réseau national de ressources et d'échange pour les déficiences intellectuelles et développementales liées à l'autisme

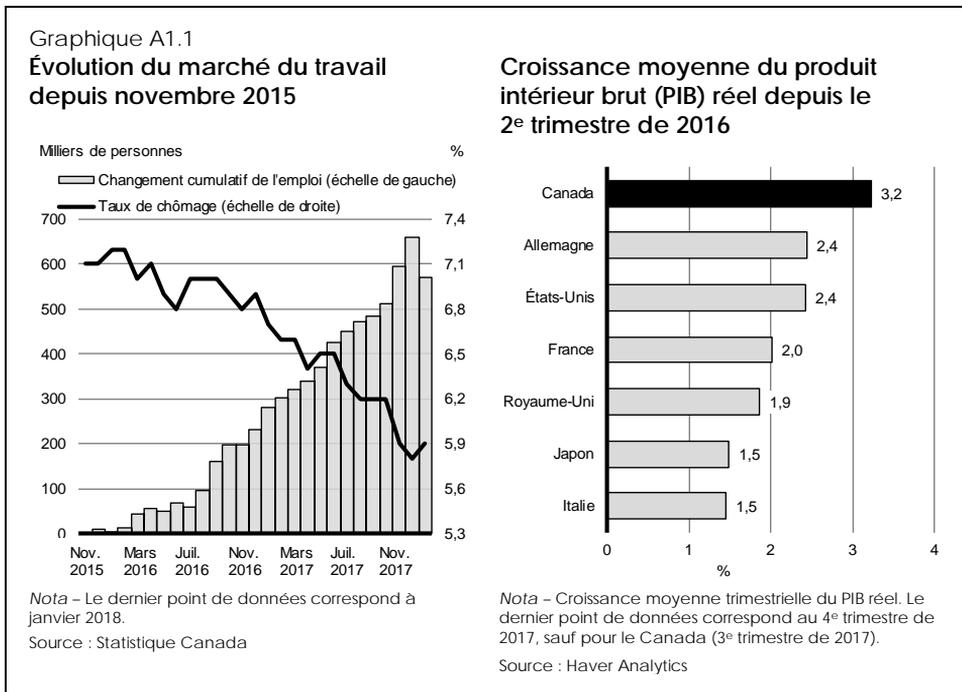
Même si l'on peut trouver des études montrant que les personnes de sexe masculin sont quatre à cinq fois plus susceptibles que les personnes de sexe féminin de recevoir un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme, les renseignements sur la prévalence du trouble du spectre de l'autisme et le recoupement de la race, du sexe et de l'emplacement géographique ne sont pas disponibles. Ainsi, aucune approche fondée sur le sexe ou de recoupement en matière d'interventions et de services n'a été élaborée.

+ ANNEXE 1

Perspectives économiques et budgétaires

Introduction

Grâce au travail acharné des Canadiennes et des Canadiens, soutenus par un plan qui met l'accent sur l'investissement au lieu de l'austérité, l'économie canadienne est particulièrement forte, affichant un taux de croissance bien supérieur à celui de tous les autres pays du Groupe des Sept (G7) depuis le milieu de 2016 (graphique A1.1). Depuis novembre 2015, les Canadiens ont créé près de 600 000 nouveaux emplois, et le taux de chômage a chuté, passant de 7,1 % à 5,9 %, soit près de son niveau le plus bas en plus de quatre décennies.



Nota – Sauf indication contraire, la présente section repose sur les données disponibles au 16 février 2018, tous les taux présentés sont annualisés, et toutes les mentions de dollars correspondent à des dollars canadiens.

La forte croissance économique au Canada pendant cette période est en grande partie attribuable à la hausse des dépenses de consommation, à la vigueur des marchés du logement régionaux et à l'effet de stimulation des politiques monétaire et budgétaires actuelles, notamment l'Allocation canadienne pour enfants de même que d'importants investissements dans l'infrastructure. En parallèle, l'amélioration de la situation économique mondiale a contribué à la reprise de l'investissement des entreprises et à la hausse des exportations. La croissance économique est partagée de façon plus générale entre les secteurs et entre les régions du pays.

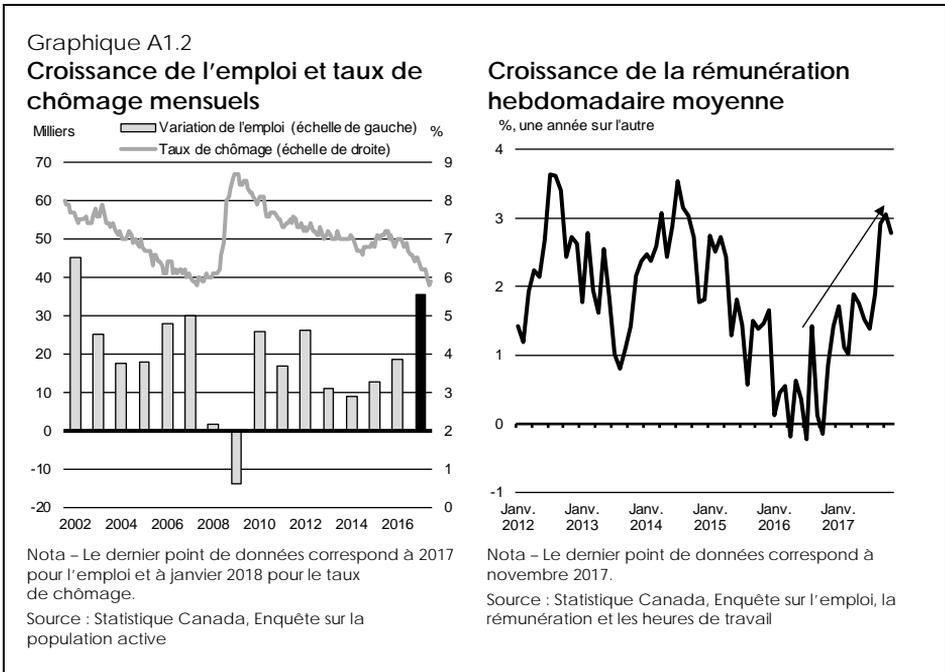
La croissance économique canadienne devrait se poursuivre à un rythme plus soutenable, en partie en raison des taux d'intérêt plus élevés et de l'atténuation des effets des mesures budgétaires récentes. Même si le niveau d'activité économique devrait rester élevé, une croissance plus modérée est prévue, compte tenu du faible niveau de la capacité excédentaire de l'économie. Ce phénomène se manifeste par la grande vigueur du marché du travail, plus particulièrement par un taux de chômage qui avoisine son niveau le plus bas depuis quatre décennies, des taux élevés de participation au marché du travail et une croissance accrue des salaires.

Évolution de l'économie canadienne

Le taux de chômage avoisine son plus bas niveau depuis quatre décennies

L'économie a créé 427 300 emplois en 2017, ce qui a fait chuter le taux de chômage à 5,8 % en décembre, son niveau le plus faible depuis quatre décennies. En janvier de cette année, le taux demeurait près de ce faible niveau.

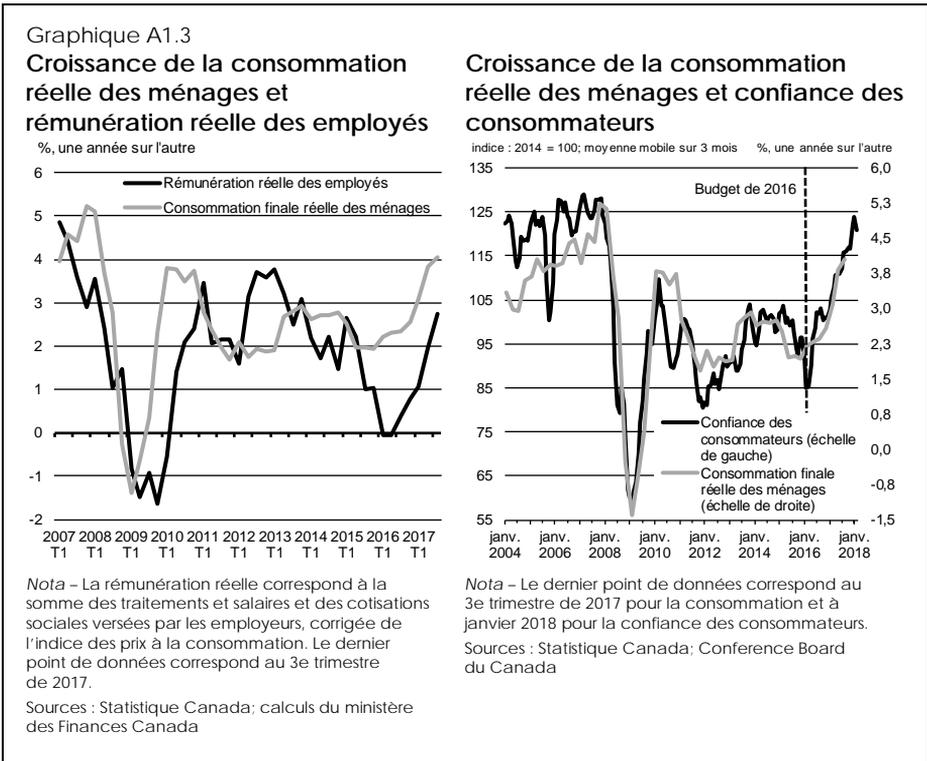
Le rythme de la création d'emplois en 2017 – soit 35 600 emplois par mois en moyenne, dont la plupart étaient des postes à temps plein – a été le plus rapide depuis 2002 (graphique A1.2). Selon l'Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada, la part des entreprises qui font face à de plus grandes pénuries de main-d'œuvre qu'un an plus tôt est près du sommet observé il y a plus de 10 ans. Le resserrement du marché du travail est de bon augure pour la croissance de la rémunération, qui a accéléré en 2017. Dans le contexte d'une forte hausse de l'emploi, d'un taux de chômage beaucoup plus faible et d'une économie qui tourne à un rythme qui se rapproche de son potentiel estimé, la croissance d'une année sur l'autre de la rémunération hebdomadaire moyenne a bondi, passant d'une valeur nulle en 2016 à un taux de 2,8 % actuellement.



Les revenus et la confiance devraient continuer de soutenir la croissance

Depuis le milieu de 2016, la consommation des ménages a été le principal moteur de la croissance économique, augmentant à un rythme moyen annualisé de 3,9 % par trimestre (graphique A1.3). La croissance s'est étendue à un nombre relativement élevé de catégories de consommation et de régions. La croissance est solide dans la plupart des provinces productrices de pétrole, notamment en Alberta, où une reprise de l'emploi est en cours.

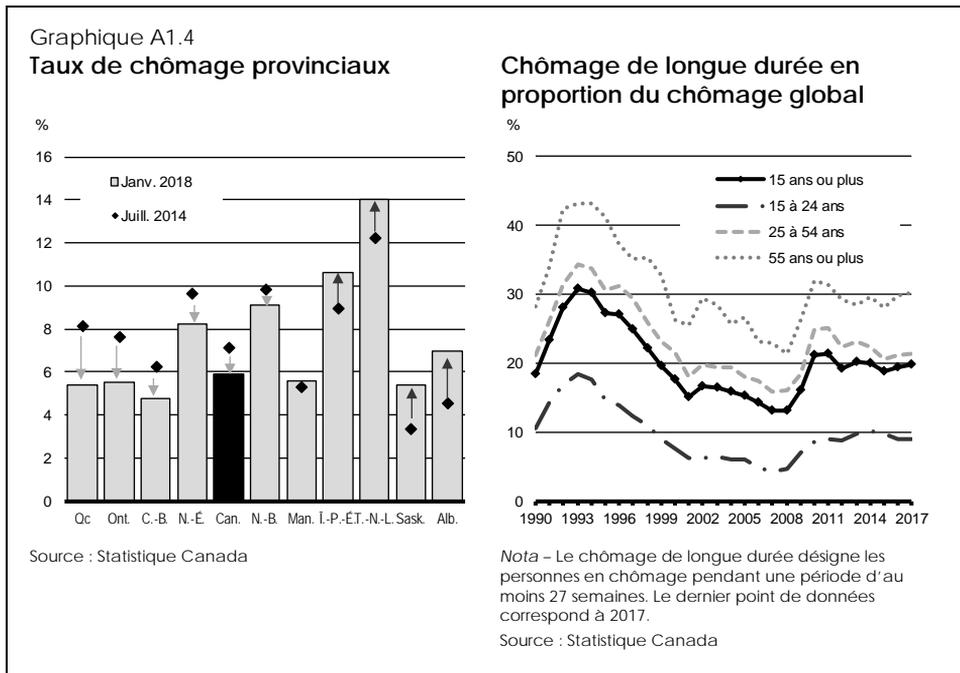
À l'avenir, l'amélioration du revenu d'emploi et de la confiance des consommateurs devrait se poursuivre et continuer de soutenir une forte croissance de la consommation. Cependant, le rythme de la croissance devrait ralentir à son taux potentiel ou tendanciel.



Il reste de la main-d'œuvre inutilisée sur le marché du travail dans certaines économies provinciales

Une activité économique particulièrement forte en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec a entraîné des taux de chômage historiquement bas dans ces provinces. Par contre, les taux de chômage dans les provinces productrices de pétrole, même s'ils sont généralement en baisse, restent beaucoup plus élevés qu'ils l'étaient avant le choc des prix du pétrole en 2014 (graphique A1.4).

De plus, même si le taux de chômage national avoisine son taux le plus bas des quatre dernières décennies, le chômage de longue durée², en proportion du chômage global, reste supérieur aux niveaux d'avant la récession pour tous les groupes d'âge (bien que le taux pour les personnes âgées de 25 à 54 ans se soit amélioré).



² Personnes en chômage pendant 27 semaines ou plus.

Les indicateurs récents font état de gains continus au titre de l'investissement des entreprises

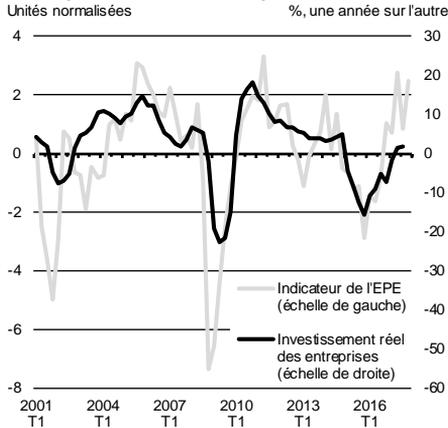
L'investissement des entreprises est de nouveau à la hausse. Cette reprise est attribuable à une activité économique plus vigoureuse tant dans le secteur des ressources naturelles que dans les autres secteurs, et à une nette amélioration de la confiance des entreprises. L'Enquête sur les perspectives des entreprises (EPE) de la Banque du Canada montre une forte amélioration des intentions d'investissement des entreprises au cours de la dernière année (graphique A1.5).

Les plans visant à augmenter les investissements sont maintenant largement répartis dans toutes les régions et tous les secteurs. Les répondants à l'enquête de la Banque du Canada font état de conditions favorables en matière de demande, de pressions plus élevées relatives à la capacité, et d'intentions d'accroître leur capacité de production.

Le taux d'utilisation de la capacité a également monté en flèche; il est actuellement près de son sommet antérieur à la récession. Dans l'EPE, la proportion des entreprises qui indiquent qu'elles auraient quelques difficultés, ou d'importantes difficultés, à répondre à une augmentation imprévue de la demande a augmenté. Cependant, le niveau des ressources inutilisées continue de différer d'une région à l'autre; les pressions sont les plus élevées en Colombie-Britannique, et elles deviennent plus apparentes dans le centre du Canada. Cependant, il reste une capacité excédentaire dans les régions productrices d'énergie. Conjugué à la hausse des intentions d'investissement des entreprises, cet ensemble de facteurs porte à croire à une poursuite de la reprise de l'investissement des entreprises à l'avenir.

Graphique A1.5

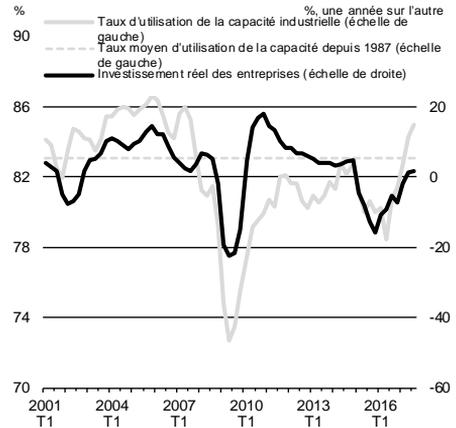
Croissance de l'investissement réel des entreprises et indicateur de l'Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada



Nota – L'indicateur de l'EPE extrait les tendances communes dans les réponses à l'enquête. Le dernier point de données correspond au 4^e trimestre de 2017 pour l'indicateur de l'EPE et au 3^e trimestre de 2017 pour l'investissement réel des entreprises.

Sources : Statistique Canada; Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Croissance de l'investissement réel des entreprises et taux d'utilisation de la capacité



Nota – Le dernier point de données correspond au 3^e trimestre de 2017.

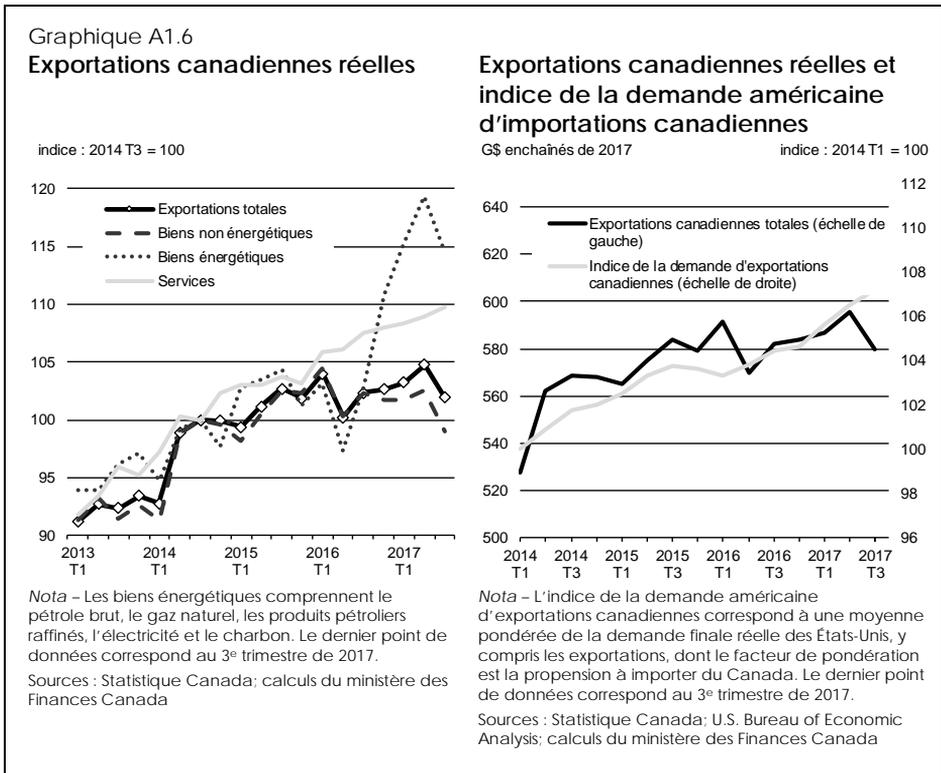
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

La croissance des exportations devrait s'accélérer

Le total des exportations réelles a augmenté modestement depuis le milieu de l'année 2014, du fait que la forte croissance des exportations des services et des produits de base énergétiques a été compensée par la faiblesse des exportations des biens non énergétiques (graphique A1.6).

En particulier, la croissance des exportations a été plus faible que ce qui aurait pu être attendu compte tenu de l'importante dépréciation du dollar canadien depuis le milieu de 2014. Cela dit, il est important de reconnaître que la monnaie de plusieurs autres partenaires commerciaux importants des États-Unis – avec qui le Canada est en concurrence sur les marchés américains et internationaux – s'est également dépréciée depuis 2014.

À l'avenir, la croissance des exportations devrait augmenter au même rythme que la demande étrangère. La conjoncture favorable associée à la croissance mondiale devrait stimuler la demande d'exportations canadiennes.



Les prix du pétrole brut ont augmenté, mais la décote du prix du pétrole canadien a aussi augmenté

Les prix mondiaux du pétrole brut ont continué d'augmenter en 2017. Par exemple, le cours du West Texas Intermediate (WTI) était juste en dessous de 51 dollars américains (\$US) le baril en moyenne, en comparaison d'un prix moyen de 43 \$US le baril en moyenne en 2016 (graphique A1.7). Les prix étaient soutenus par une demande mondiale plus forte et par une entente conclue entre les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et 10 producteurs non membres de l'OPEP afin de restreindre leur production collective. Par conséquent, les prix du WTI ont atteint 66 \$US le baril, pour la première fois depuis décembre 2014, en janvier pour ensuite reculer légèrement en février.

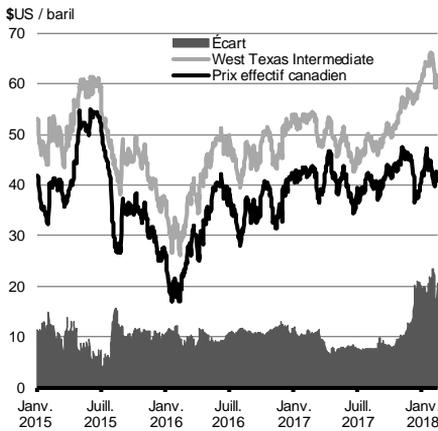
L'augmentation de la production américaine, alimentée par la croissance du secteur du pétrole de schiste, a limité les augmentations de prix. La production de pétrole brut américain a augmenté de façon soutenue tout au long de 2017, atteignant son niveau le plus élevé depuis plus de trois décennies. L'Energy Information Administration des États-Unis estime que la production de pétrole brut américain augmentera davantage cette année, de manière à atteindre un sommet historique de 10 millions de barils par jour. Des observateurs ont noté que si les États-Unis devaient dépasser ces niveaux de production, ils pourraient devancer l'Arabie saoudite et la Russie pour devenir le premier producteur mondial de pétrole brut.

L'augmentation récente des prix de référence mondiaux ne s'est pas traduite par une hausse des prix pour les producteurs de l'Ouest canadien. Alors que la production canadienne a continué d'augmenter, à la suite des investissements du passé, des contraintes de capacité des oléoducs ont limité les options de transport des producteurs pour acheminer leurs produits vers les marchés américains. Par conséquent, l'écart entre le prix effectif canadien et celui du WTI a augmenté pour dépasser le seuil de 20 \$US au début de 2018, soit plus du double de sa moyenne de 2017 (9,61 \$US).

D'un point de vue prospectif, les prix des contrats à terme sur le pétrole brut continuent de laisser croire que le prix de référence du pétrole WTI se repliera de ses niveaux actuels à environ 50 \$US au cours de la période de projection. Les économistes du secteur privé participant à l'enquête récente du ministère des Finances du Canada prévoient que les prix du WTI augmenteront un peu au fil du temps pour atteindre 62 \$US le baril en 2022. Ces projections du secteur privé correspondent généralement à celles publiées dans l'Énoncé économique de l'automne 2017 (l'Énoncé de 2017).

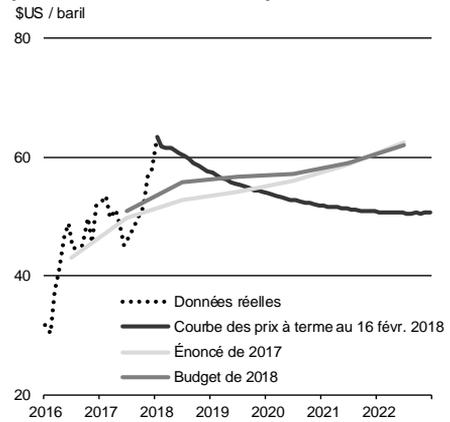
Graphique A1.7

Évolution des prix du pétrole brut



Nota – Le prix effectif canadien est un indice composé pondéré des prix des exportations du pétrole brut. Il prend en compte les cours du Canadian Light Sweet, du Brent (pétrole de référence du brut léger de Terre-Neuve-et-Labrador) et du Western Canada Select. Le dernier point de données correspond au 16 février 2018.
Sources : Commodity Research Bureau; Bloomberg; calculs du ministère des Finances Canada

Prix à terme du pétrole brut et prévisions du secteur privé



Nota – Les derniers points de données correspondent à décembre 2022 pour la courbe des prix à terme et à 2022 pour l'Énoncé de 2017 et le budget de 2018.
Sources : Commodity Research Bureau; enquêtes de septembre 2017 et de décembre 2017 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Coup d'œil – Capacité de transport et de raffinage

À compter de 2017, la production de pétrole brut de l'Ouest canadien devait dépasser la capacité totale des pipelines existants et des installations de raffinage de cette région (graphique A1.8). Cela signifie que l'industrie doit maintenant compter sur le transport ferroviaire, plus coûteux, pour acheminer une part croissante de l'offre jusqu'à la mise en service d'une capacité supplémentaire de transport par pipeline.

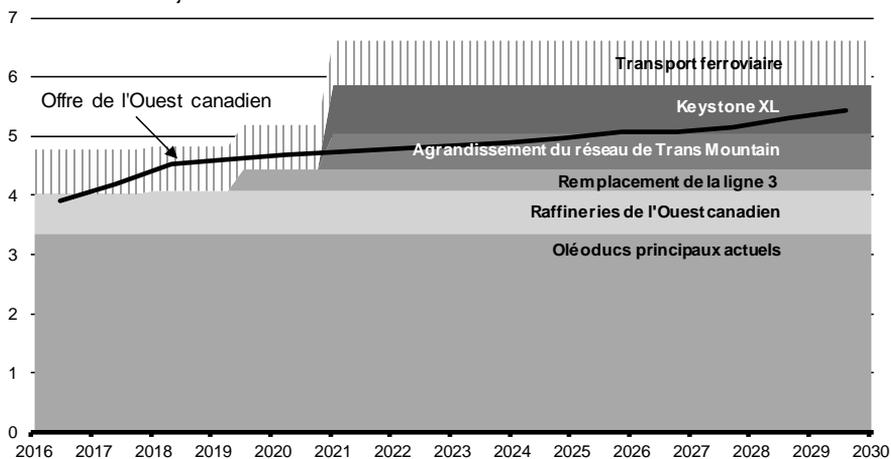
En outre, en situation de capacité excédentaire très limitée, les répercussions des arrêts imprévus des activités de pipelines ou de raffineries (comme la fermeture temporaire récente du pipeline Keystone de TransCanada) pourraient devenir plus importantes, ce qui accentuerait la volatilité des prix obtenus par les producteurs canadiens. Cette situation devrait persister jusqu'en 2020, soit l'année prévue de l'achèvement de grands projets d'oléoducs – tels que l'agrandissement du réseau de Trans Mountain, la mise en place du pipeline Keystone XL de TransCanada et le remplacement de la ligne 3 d'Enbridge – et la mise en service de ces pipelines, qui permettrait de diversifier les marchés d'exportation du Canada et ferait augmenter la capacité de transport.

À l'heure actuelle, l'écart entre le prix effectif canadien, moins coûteux, et celui du West Texas Intermediate (WTI) a augmenté à plus de 20 \$US, soit plus du double de l'écart moyen observé en 2017 (9,61 \$US). Les prix des contrats à terme laissent également croire que l'écart de prix entre les deux types de pétrole se rétrécira pour se situer autour de 15 \$US d'ici cet été, à la suite du retour au maximum de sa capacité du pipeline Keystone et de l'adaptation du secteur du transport ferroviaire aux volumes plus élevés. Ce différentiel devrait rester à ce niveau, en moyenne, pendant la période de projection de 2018 à 2022.

Graphique A1.8

Offre de pétrole de l'Ouest canadien et capacité de transport et de raffinage

Millions de barils / jour



Nota – Les chiffres pour l'offre de l'Ouest canadien sont fondés sur l'approvisionnement total prévu de pétrole brut mélangé des pipelines principaux et des marchés. La capacité des pipelines est rajustée en fonction de facteurs tels que le type de brut transporté, le temps d'arrêt des opérations, les contraintes en aval, ainsi que la capacité utilisée pour le transport de produits pétroliers raffinés et de pétrole Bakken américain. La capacité du transport ferroviaire indiquée est fondée sur la capacité existante des terminaux de chargement dans l'Ouest canadien.

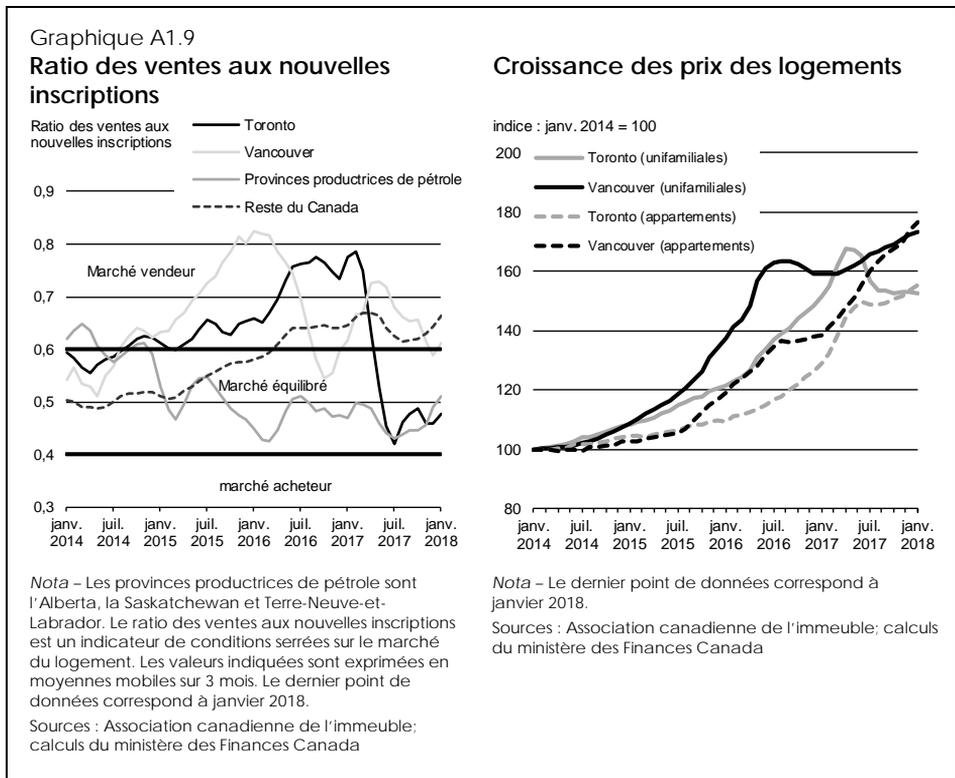
Sources : Association canadienne des producteurs pétroliers; états financiers des sociétés, calculs du ministère des Finances Canada

Les pressions diminuent sur le marché du logement

Après une croissance rapide des prix et des ventes au cours des dernières années, les conditions du marché du logement sont devenues plus équilibrées à Toronto et à Vancouver et dans leurs environs.

Après une croissance marquée des prix de tous les types de logements au cours des dernières années, celle des prix des maisons unifamiliales a ralenti récemment. En revanche, la croissance des prix des autres types de logements, notamment les appartements en copropriété, est restée forte. L'offre limitée dans ces marchés demeure un important facteur qui influe sur les prix. Pendant cette même période, l'activité sur le marché du logement dans les provinces productrices de pétrole a été plutôt calme, mais s'est accélérée au cours des derniers mois, tandis que l'activité dans le reste du pays demeure à la hausse (graphique A1.9).

Pour l'avenir, dans l'ensemble du pays, la demande de logements devrait continuer d'être soutenue par une solide croissance de l'emploi et des revenus, mais elle devrait être atténuée par l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que des changements récents à la ligne directrice B-20 sur la souscription des hypothèques pour les prêteurs sous réglementation fédérale (y compris une simulation de crise de taux d'intérêt dans le cas des prêts hypothécaires non assurés).

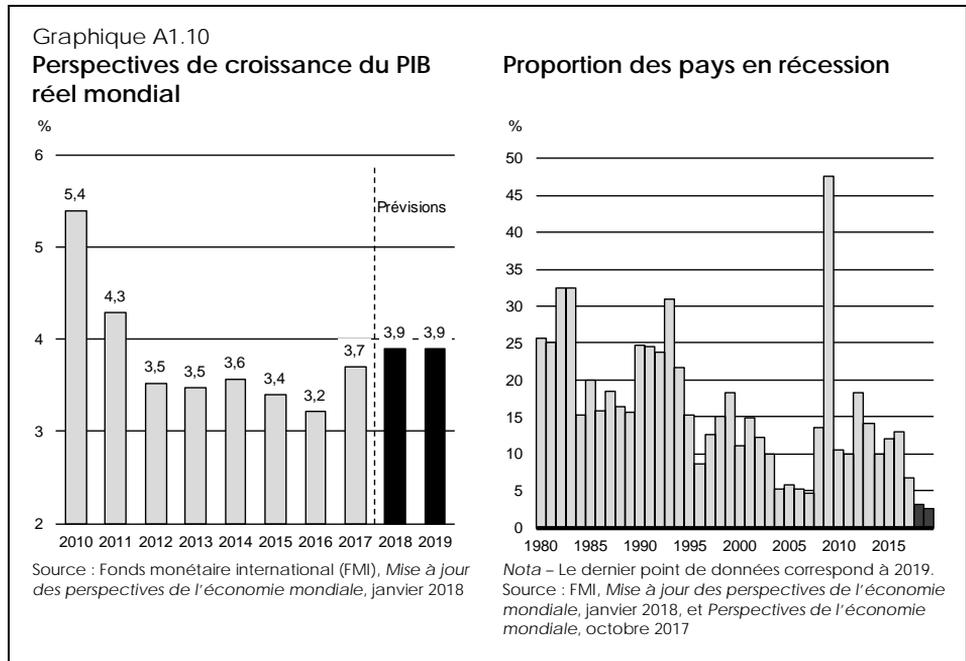


Évolution de l'économie mondiale

L'activité économique se raffermi à l'échelle mondiale

Sur la scène internationale, le dynamisme des économies continue d'augmenter. Après deux années consécutives de ralentissement, la croissance mondiale s'est finalement accélérée en 2017, de manière très synchronisée d'une région à l'autre. Presque toutes les parties du monde ont affiché une croissance positive. Dans la foulée de cette lancée, le rythme de la croissance économique mondiale devrait s'accroître en 2018. En outre, la proportion de pays en récession devrait diminuer pour atteindre un creux historique (graphique A1.10).

L'accélération de l'activité économique mondiale devrait toutefois être quelque peu limitée. Même si l'activité dans les économies émergentes devrait, dans l'ensemble, se raffermir cette année et l'année prochaine, la plupart des économies avancées affichent déjà un taux de croissance dépassant leur potentiel estimé ou leur taux de croissance tendancielle. Par conséquent, ce groupe d'économies ne devrait pas afficher une croissance plus rapide.



Les conditions sur les marchés financiers demeurent propices à la croissance, malgré le repli récent des marchés boursiers

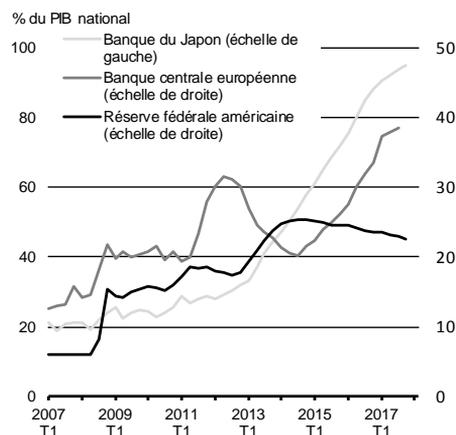
La politique monétaire continue d'être très accommodante en général, puisque les taux directeurs de la plupart des grandes banques centrales restent faibles et que certaines banques centrales continuent de prendre des mesures monétaires exceptionnelles afin de stimuler la croissance économique, de réduire la capacité de production inutilisée et de ranimer l'inflation.

Les marchés boursiers, qui étaient en hausse pendant une bonne partie des deux dernières années, ont récemment connu des baisses accompagnées d'une flambée de la volatilité. Bien que soudaines, ces baisses ont ramené la plupart des indices au point où ils se trouvaient à la fin de l'automne. En outre, les facteurs qui ont soutenu les marchés pendant la plus grande partie de la dernière année perdurent, notamment une conjoncture économique mondiale qui va en s'améliorant, des attentes en hausse concernant les bénéfices des sociétés, une politique monétaire restée très accommodante et la quête continue de rendement de la part des investisseurs.

En raison de l'élan de l'économie, quelques banques centrales – en particulier la Réserve fédérale américaine – augmentent leurs taux directeurs et diminuent l'envergure de leurs mesures exceptionnelles de façon progressive (graphique A1.11). Dans ce contexte, certains taux d'intérêt à long terme ont modestement augmenté, quoiqu'ils restent proches des planchers historiques. Au moment où les banques centrales continuent de normaliser leur politique monétaire, les taux d'intérêt devraient continuer d'augmenter progressivement.

Graphique A1.11

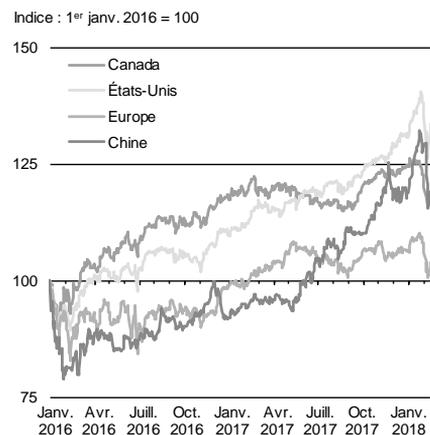
Actifs détenus par les banques centrales



Nota – Le dernier point de données correspond au 3^e trimestre de 2017 pour la Banque centrale européenne, et au 4^e trimestre de 2017 pour la Banque du Japon et la Réserve fédérale américaine.

Source : Haver Analytics

Évolution des principaux marchés boursiers



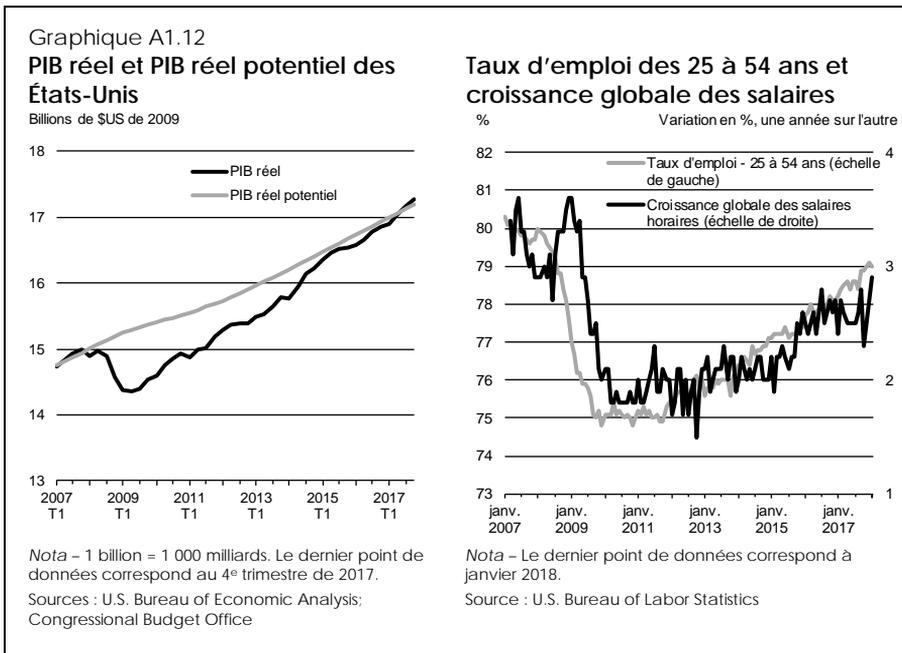
Nota – Selon les indices boursiers suivants : pour le Canada, le S&P/TSX; pour les États-Unis, le S&P500; pour l'Europe, le STOXX Europe 600; pour la Chine, le Dow Jones China 88. Données quotidiennes en date du 16 février 2018.

Source : Haver Analytics

L'économie américaine fonctionne à son niveau potentiel

Aux États-Unis, la longue période de reprise suivant la Grande Récession semble terminée. L'économie américaine fonctionne depuis quelques années aux alentours de son niveau potentiel, ou légèrement au-dessus, après près d'une décennie sous son niveau tendanciel à long terme (graphique A1.12).

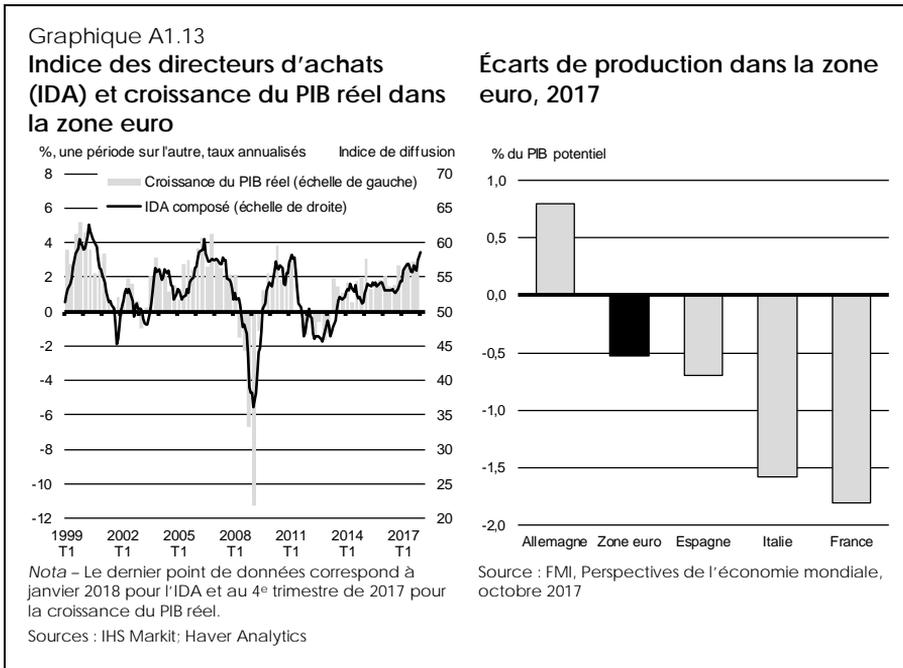
Parallèlement à la solide croissance de la production, le marché du travail des États-Unis continue de se renforcer, avec une forte création d'emplois et une croissance constante du taux d'emploi dans le groupe d'âge des 25 à 54 ans. Le taux de chômage, qui s'établit à 4,1 % depuis octobre 2017, se situe à son niveau le plus bas depuis 2001. Toutefois, le taux de rémunération horaire moyen a augmenté de 2,5 % en 2017, soit à peu près le même taux de croissance qu'en 2016. Même si la croissance des salaires suit une tendance à la hausse depuis la fin de la dernière récession, la progression mensuelle, et même annuelle, est restée inégale.



En 2018, l'économie des États-Unis devrait afficher une croissance accrue. Toutefois, le déficit du gouvernement fédéral américain devrait augmenter, selon les prévisions, à plus de 1 billion (1 000 milliards) de dollars l'an prochain, soit environ 5 % du PIB. Au cours des mois à venir, le ministère des Finances du Canada réalisera une analyse détaillée de la réforme fiscale fédérale américaine afin d'évaluer ses répercussions possibles sur le Canada.

Les économies européennes ont connu un élan imprévu en 2017

La croissance économique a également accéléré dans la zone euro, passant de 1,8 % en 2016 à 2,5 %, selon les estimations, en 2017. C'est plus de deux fois le taux de croissance potentielle estimé d'environ 1 % pour l'ensemble de la zone euro. De plus, des indicateurs à haute fréquence laissent supposer une poursuite de la forte croissance au début de 2018 (graphique A1.13), et le FMI s'attend à ce que le taux de croissance dans la zone euro demeure relativement élevé, à 2,2 %, cette année. Ce rythme devrait entraîner l'absorption continue du reste de la capacité excédentaire de l'économie de l'ensemble des pays de la zone euro.



Au Royaume-Uni, la croissance a diminué, passant de 1,9 % en 2016 à 1,8 % l'année dernière, et elle devrait continuer à ralentir progressivement à court terme. La faiblesse de la confiance des consommateurs et de l'investissement des entreprises, conjuguée à l'incertitude liée à l'avenir des relations commerciales du pays avec l'Union européenne, devrait peser sur la croissance au Royaume-Uni.

Le Canada est bien placé pour profiter de l'activité économique stable en Europe. L'Accord économique et commercial global (AECG), qui est entré en vigueur le 21 septembre 2017, élimine presque tous les droits de douane sur le commerce des biens entre le Canada et l'Union européenne. Pour les exportateurs canadiens, l'Accord se traduira par un nouvel accès à l'un des plus grands marchés uniques du monde, comptant un demi-milliard de consommateurs : à 21,8 billions (21 800 milliards) de dollars, l'activité économique de l'Union européenne représente 22 % du PIB mondial.

La Chine et les économies émergentes enregistrent une forte croissance

Dans les grandes économies émergentes, la croissance globale a augmenté en 2017. Cela s'explique principalement par la fin des récessions au Brésil et en Russie, plutôt que par l'accélération marquée de la croissance dans d'autres pays émergents.

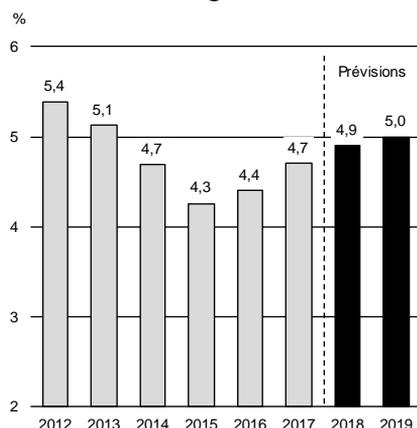
Néanmoins, la croissance globale dans l'ensemble des économies émergentes devrait continuer d'augmenter en 2018, surtout en raison d'une reprise en Amérique latine et au Moyen-Orient, laquelle est en partie attribuable au raffermissement des prix des produits de base. De plus, un taux de croissance à la hausse au cours de l'actuelle expansion économique en Inde aidera à faire progresser le taux de croissance global des économies émergentes (graphique A1.14).

Cependant, plusieurs économies émergentes demeurent vulnérables aux changements soudains dans les flux de capitaux qui pourraient être déclenchés par une appréciation abrupte et imprévue du dollar américain ou par une réévaluation du risque à l'échelle mondiale. Cette situation s'applique d'autant plus aux pays dont un montant élevé de la dette est libellé en dollars américains.

En Chine, la croissance devrait continuer de ralentir progressivement en 2018 et par la suite. Cependant, la croissance se poursuivra à un rythme plus rapide que dans la plupart des autres pays, et à un rythme plus rapide que ce qui était prévu il y a un an. L'activité économique devrait être soutenue par une demande externe plus forte. Des réformes économiques et une réduction de l'endettement sont effectuées très progressivement afin de réduire le risque d'un ralentissement soudain de la croissance.

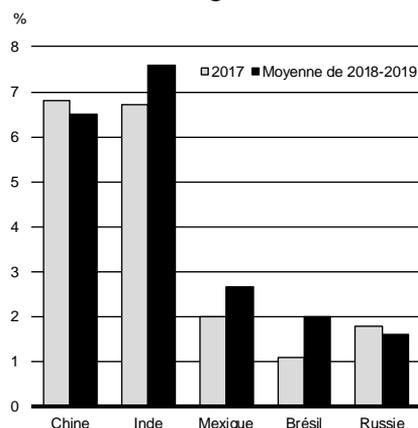
Graphique A1.14

Perspectives de croissance des économies émergentes



Source : FMI, *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2018

Croissance prévue dans certaines économies émergentes



Nota – La croissance est présentée sur la base de l'année budgétaire pour l'Inde.

Source : FMI, *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2018

Le Canada vient d'obtenir l'accès à de nouveaux marchés importants dans la région de l'Asie-Pacifique, qui connaît une croissance rapide. Le 23 janvier 2018, le Canada faisait partie des 11 pays qui ont conclu avec succès les négociations de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Cet accord ouvrira davantage des marchés totalisant 11,5 billions (11 500 milliards) de dollars – soit 12 % de l'économie mondiale – et plus de 450 millions de consommateurs. Ce groupe de pays englobe des marchés clés comme le Japon, la Malaisie et le Vietnam – dont le PIB totalise 9,7 billions de dollars – avec lesquels le Canada n'entretient pas actuellement de relation commerciale privilégiée. Près de 87 % des droits de douane auxquels les exportateurs canadiens sont soumis seront éliminés à l'entrée en vigueur de l'PTPGP, et la plupart des autres droits seront éliminés dans les 15 années suivantes.

Perspectives économiques du budget de 2018

Les perspectives économiques et budgétaires exposées dans le présent budget sont fondées sur une enquête réalisée en décembre 2017 auprès d'économistes du secteur privé. Des renseignements sur les prévisions économiques complètes du secteur privé sont présentés à l'annexe 2.

En somme, les économistes prévoient une croissance du PIB réel de 3,0 % en 2017, soit le même taux qui figurait dans l'*Énoncé économique de l'automne 2017*, mais un taux considérablement plus élevé que celui de 2,1 % prévu au moment de la publication du budget de 2017. Le taux de croissance prévu du PIB réel a été révisé légèrement à la hausse pour 2018, mais il a peu changé pour les années suivantes (tableau A1.1). Les prévisions concernant l'inflation du PIB (l'indicateur le plus large de l'inflation des prix dans l'ensemble de l'économie) ont été révisées à la baisse pour 2017 et 2018 depuis l'Énoncé de 2017. Pour les années suivantes, l'inflation prévue du PIB concorde généralement avec les prévisions précédentes.

Par conséquent, les attentes en matière de croissance du PIB nominal – l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale – ont été revues à la baisse pour 2017 (passant de 5,5 % à 5,2 %), mais elles demeurent pratiquement inchangées pour les années suivantes. Le niveau du PIB nominal sur la période de projection est inférieur de 4 milliards de dollars par année, en moyenne, à celui prévu dans l'Énoncé de 2017, mais demeure plus élevé de 20 milliards que les prévisions du budget de 2017.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017- 2022
Croissance du PIB réel							
Budget de 2017 ¹	2,1	2,0	1,7	1,7	1,8	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	3,0	2,1	1,6	1,7	1,7	1,8	2,0
Budget de 2018	3,0	2,2	1,6	1,7	1,6	1,8	2,0
Inflation du PIB							
Budget de 2017 ¹	2,2	2,0	1,8	2,1	2,0	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	2,4	1,9	1,8	2,0	1,9	1,9	2,0
Budget de 2018	2,2	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2017 ¹	4,3	4,0	3,5	3,8	3,8	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	5,5	4,1	3,4	3,7	3,6	3,8	4,0
Budget de 2018	5,2	4,0	3,5	3,8	3,6	3,8	4,0
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2017 ¹	2 120	2 205	2 282	2 369	2 459	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	2 146	2 234	2 311	2 397	2 483	2 577	
Budget de 2018	2 142	2 228	2 306	2 394	2 481	2 575	
Écart entre le budget de 2017 et le budget de 2018	22	23	24	25	22	-	-
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne 2017 et le budget de 2018	-5	-6	-5	-3	-2	-2	-4

¹ Les données pour le PIB ont été redressées en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, qui a été publiée le 1^{er} décembre 2017 avec les données du 3^e trimestre de 2017.

Sources : Pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2017, enquête de septembre 2017 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2018, enquête de décembre 2017 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

Évaluation des risques

Même si les économies mondiale et canadienne ont généralement évolué comme prévu depuis la parution de l'*Énoncé économique de l'automne 2017*, des risques d'amélioration et de détérioration pouvant toucher les perspectives économiques demeurent, en particulier :

- Une croissance de l'économie mondiale plus forte et plus durable que prévu serait avantageuse pour l'activité économique du Canada.
- Les dépenses des ménages et les investissements des entreprises au Canada pourraient continuer de dépasser les attentes étant donné la confiance élevée des entreprises et des consommateurs, un resserrement de la capacité dans les entreprises ainsi que des conditions du marché du travail, et l'accélération de la croissance des salaires.
- À mesure que les marchés mondiaux du pétrole continuent de se rapprocher de l'équilibre, les prix pourraient être plus élevés que prévu à moyen terme. Une demande de pétrole plus forte que prévu accompagnée de contraintes plus importantes en matière d'offre, sous l'effet des compressions récentes de l'investissement pétrolier et gazier à l'échelle mondiale, pourrait faire pencher la balance et entraîner une hausse des prix du pétrole, ce qui serait avantageux pour les revenus et favoriserait les investissements au Canada. Cependant, un écart persistant ou croissant entre les prix des pétroles bruts Western Texas Intermediate et Western Canada Select pourrait éroder en partie cet avantage.

Parallèlement, il existe un certain nombre de risques de détérioration des perspectives :

- L'incertitude quant aux résultats des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ainsi que la montée du protectionnisme à l'échelle mondiale pourraient avoir des répercussions sur le Canada.
- Alors que les banques centrales de certaines économies avancées, comme la Réserve fédérale américaine, continuent de normaliser leur politique monétaire, les conditions sur les marchés financiers pourraient se resserrer plus rapidement que prévu, surtout puisqu'elles sont demeurées étonnamment favorables au cours de la dernière année. Des conditions financières plus restrictives que prévu pourraient créer de la turbulence sur les marchés financiers mondiaux, surtout dans un contexte d'évaluations boursières élevées, même si le repli récent des marchés mondiaux a quelque peu réduit ces pressions. Ces restrictions auraient une incidence sur les entreprises et les ménages canadiens par la combinaison de taux d'intérêt plus élevés, d'effets défavorables sur la richesse ou d'une baisse de confiance, ou les deux.
- Le niveau d'endettement élevé des ménages demeure un important facteur de vulnérabilité de la consommation et des marchés du logement au Canada en cas d'un choc important touchant les revenus, les prix des habitations ou les taux d'intérêt.

Dans l'ensemble, les risques entourant les perspectives économiques de décembre 2017 sont généralement équilibrés à court terme, et les communications continues avec les participants à l'enquête ont permis de confirmer que leurs prévisions constituent un fondement approprié pour la planification budgétaire. Le budget de 2018 comprend un ajustement en fonction du risque de 3,0 milliards de dollars par année en 2018-2019 et au cours des années suivantes, afin de tenir compte des risques et de l'incertitude associés aux prévisions économiques et budgétaires.

Perspectives financières du budget de 2018

L'évolution des données économiques de référence et de l'exercice en cours depuis l'*Énoncé économique de l'automne 2017* (l'Énoncé de 2017) a entraîné une amélioration de 3,3 milliards de dollars par année, en moyenne, du solde budgétaire projeté pour l'ensemble de la période de projection. L'annexe 2 présente un sommaire détaillé de l'évolution des perspectives budgétaires depuis la publication de l'Énoncé de 2017.

Poursuite des investissements dans une classe moyenne forte

Le budget de 2018 s'appuie sur les mesures précédentes du gouvernement pour proposer des investissements judicieux et ciblés qui aideront à créer les conditions requises pour stimuler la croissance économique et accroître les possibilités dont pourra profiter la classe moyenne. L'incidence budgétaire de l'évolution de la situation depuis l'Énoncé de 2017, y compris les coûts des propositions du budget de 2018, figure au tableau A1.2 ci-dessous.

Tableau A1.2

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017 et investissements compris dans le budget de 2018

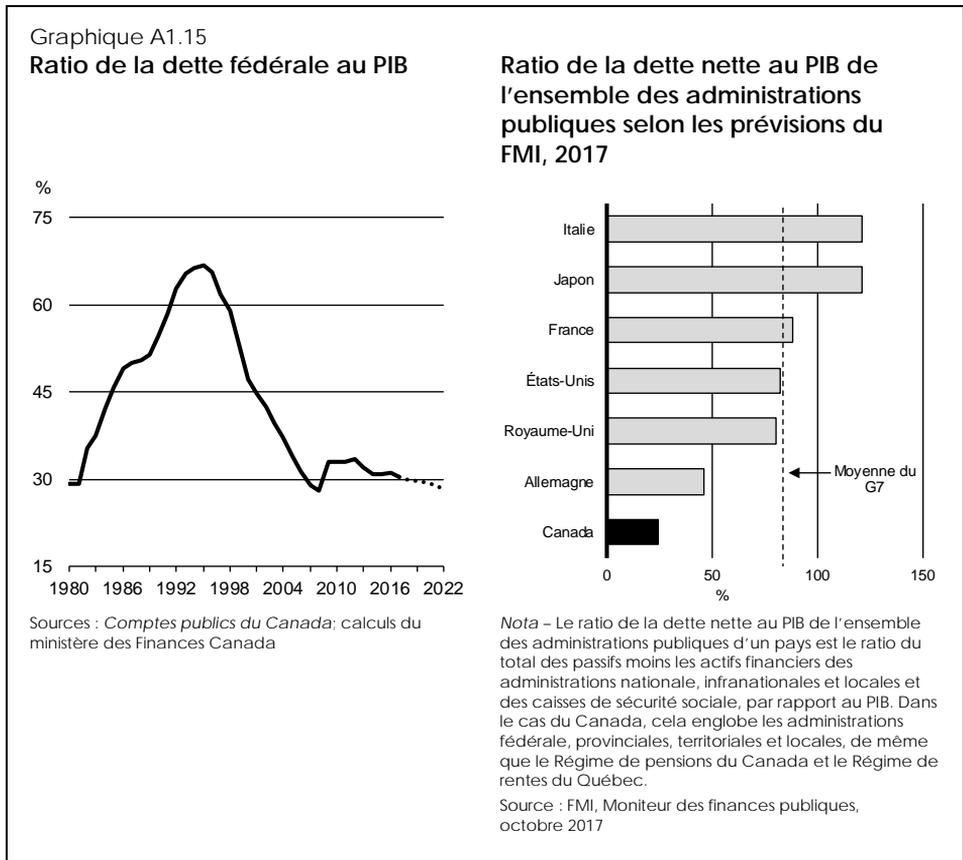
G\$

	Projections					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2017	-19,9	-18,6	-17,3	-16,8	-13,9	-12,5
Ajustement en fonction du risque de l'Énoncé de 2017	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2017 (avant l'ajustement en fonction du risque)	-18,4	-15,6	-14,3	-13,8	-10,9	-9,5
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2017	3,0	3,6	4,1	3,5	2,8	2,8
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements	-15,4	-12,0	-10,3	-10,3	-8,1	-6,7
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2017	2,4	2,2	-1,7	-1,6	-0,5	0,3
Investissements compris dans le budget de 2018						
Croissance	0,0	0,3	-0,1	0,3	0,2	0,3
Progrès	0,0	-0,9	-1,2	-1,4	-1,4	-1,6
Réconciliation	-0,1	-1,4	-1,2	-0,8	-0,7	-0,6
Avancement	-4,2	-1,8	-1,3	-1,3	-1,2	-0,6
Autres investissements compris dans le budget de 2018	-2,1	-1,6	1,1	1,1	0,9	-0,4
Total des investissements compris dans le budget de 2018	-6,3	-5,4	-2,6	-2,0	-2,2	-3,0
Total des mesures stratégiques et des investissements	-4,0	-3,1	-4,3	-3,6	-2,7	-2,6
Solde budgétaire	-19,4	-15,1	-14,5	-13,9	-10,8	-9,3
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final (après l'ajustement en fonction du risque)	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Dette fédérale (% du PIB)	30,4	30,1	29,8	29,4	28,9	28,4

Nota - Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire; un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire.

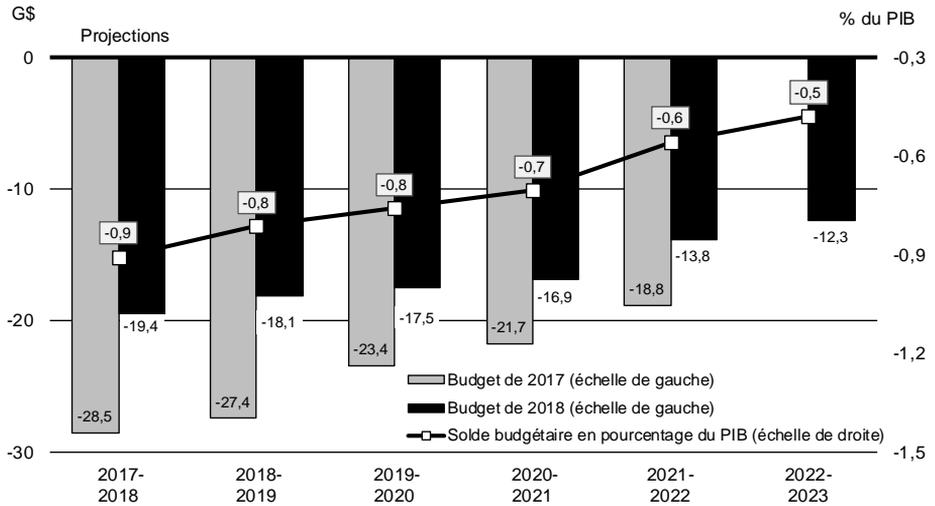
Trajectoire descendante du déficit et du ratio de la dette

Les investissements dans les gens, les communautés et l'économie, qui sont générateurs de croissance, sont équilibrés par une saine gestion budgétaire. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait diminuer graduellement au cours de la période de projection pour atteindre 28,4 % en 2022-2023. Selon le FMI, le ratio de la dette nette au PIB du Canada est, de loin, le plus faible parmi les pays du G7, et il est plus de deux fois inférieur à la moyenne des pays du G7 (graphique A1.15).



Le budget de 2018 continue de faire état d'améliorations constantes du solde budgétaire annuel du gouvernement. La trajectoire du déficit budgétaire devrait se situer, en moyenne, à près de 7 milliards de dollars en deçà des projections du budget de 2017.

Graphique A1.16
Solde budgétaire



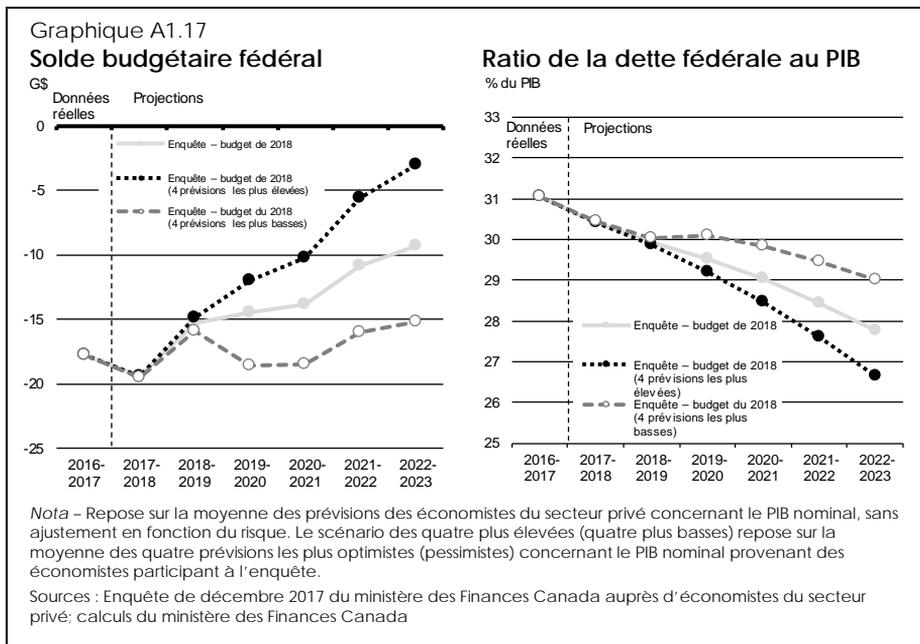
Source : Ministère des Finances Canada

Le gouvernement maintiendra cette trajectoire à la baisse du déficit et du ratio de la dette. Un faible niveau d'endettement favorise la croissance économique et l'équité intergénérationnelle, en maintenant les coûts d'intérêt à un faible niveau et en maintenant la marge de manœuvre nécessaire pour surmonter les chocs et défis économiques de l'avenir.

Un dynamisme économique soutenu accélérerait la réduction du déficit

Les projections budgétaires exposées dans le présent budget sont fondées sur la moyenne des prévisions de l'enquête de décembre 2017 auprès d'économistes du secteur privé. Toutefois, les économistes consultés ont offert un large éventail de points de vue concernant la croissance économique future et, par conséquent, la trajectoire du PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale). Les changements apportés aux hypothèses concernant la croissance économique peuvent aussi avoir d'importantes répercussions sur le solde budgétaire et sur le ratio de la dette au PIB sur une période de projection prolongée.

Par exemple, si le gouvernement fondait les projections budgétaires actuelles sur la moyenne des quatre prévisions individuelles les plus élevées à l'égard de la croissance du PIB nominal – ce qui correspond à une croissance supplémentaire du PIB nominal de 0,3 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport à l'ensemble des prévisions – le solde budgétaire s'améliorerait de 3,0 milliards de dollars par année en moyenne (graphique A1.17).



À l'inverse, si le gouvernement fondait ses projections budgétaires sur la moyenne des quatre prévisions les plus basses à l'égard de la croissance du PIB nominal – ce qui correspond à une croissance inférieure de 0,3 point de pourcentage par année, en moyenne, par rapport à l'ensemble des prévisions de l'enquête –, le solde budgétaire se détériorerait de 3,5 milliards par année, en moyenne, et le ratio de la dette fédérale au PIB continuerait de baisser, mais serait de 1,2 point de pourcentage supérieur aux projections actuelles en 2022-2023.

+ ANNEXE 2

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Contenu

Les projections économiques et budgétaires du budget de 2018 sont présentées en détail dans les sections suivantes de la présente annexe.

1. Projections économiques du secteur privé
2. Évolution de la situation économique et budgétaire et mesures stratégiques prises depuis l'*Énoncé économique de l'automne 2017*
 - 2.1 Incidence de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'*Énoncé économique de l'automne 2017*
 - 2.2 Mesures stratégiques prises depuis l'*Énoncé économique de l'automne 2017*
 - 2.3 Autres mesures prévues dans le budget de 2018 (non incluses dans les chapitres antérieurs)
3. Projections budgétaires
 - 3.1 État sommaire des opérations
 - 3.2 Perspectives concernant les revenus budgétaires
 - 3.3 Perspectives concernant les charges de programmes
 - 3.4 Ressources ou besoins financiers
4. Renseignements supplémentaires
 - 4.1 Investissements du budget de 2018 par ministère (comptabilité de caisse)
 - 4.2 Rapprochement entre les dépenses comprises dans le budget de 2018 et le Budget des dépenses prévu de 2018-2019
 - 4.3 Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques
 - 4.4 Mise à jour sur l'affectation des investissements dans l'infrastructure

1. Projections économiques du secteur privé

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Cette approche est appuyée par des organisations internationales, comme le Fonds monétaire international.

Le ministère des Finances du Canada mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions économiques exposées dans la présente section reposent sur une enquête réalisée en décembre 2017.

Des économistes de 14 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de décembre 2017 :

- Banque Nationale Marchés financiers;
- Banque Royale du Canada;
- Banque Scotia;
- BMO Marchés des capitaux;
- Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Le Conference Board du Canada;
- Desjardins;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
- Groupe Financier Banque TD;
- IHS Global Insight;
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.;
- Marchés mondiaux CIBC;
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique);
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Tableau A2.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017- 2022
Croissance du PIB réel							
Budget de 2017 ¹	2,1	2,0	1,7	1,7	1,8	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	3,0	2,1	1,6	1,7	1,7	1,8	2,0
Budget de 2018	3,0	2,2	1,6	1,7	1,6	1,8	2,0
Inflation du PIB							
Budget de 2017 ¹	2,2	2,0	1,8	2,1	2,0	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	2,4	1,9	1,8	2,0	1,9	1,9	2,0
Budget de 2018	2,2	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2017 ¹	4,3	4,0	3,5	3,8	3,8	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	5,5	4,1	3,4	3,7	3,6	3,8	4,0
Budget de 2018	5,2	4,0	3,5	3,8	3,6	3,8	4,0
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2017 ¹	2 120	2 205	2 282	2 369	2 459	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017¹</i>	2 146	2 234	2 311	2 397	2 483	2 577	
Budget de 2018	2 142	2 228	2 306	2 394	2 481	2 575	
Écart entre le budget de 2017 et le budget de 2018	22	23	24	25	22	-	-
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne 2017 et le budget de 2018	-5	-6	-5	-3	-2	-2	-4
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2017	0,6	0,9	1,4	1,8	2,3	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	0,8	1,5	2,0	2,3	2,5	2,7	2,0
Budget de 2018	0,7	1,4	2,0	2,3	2,5	2,5	1,9
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Budget de 2017	1,8	2,3	2,7	3,0	3,3	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	1,8	2,5	2,9	3,1	3,3	3,5	2,8
Budget de 2018	1,8	2,3	2,8	3,1	3,2	3,3	2,7
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Budget de 2017	74,5	76,1	77,4	79,3	81,3	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	77,8	81,3	81,2	81,4	81,2	82,4	80,9
Budget de 2018	77,2	79,0	79,6	80,3	80,6	81,2	79,7

Tableau A2.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017- 2022
Taux de chômage							
Budget de 2017	6,9	6,7	6,7	6,6	6,4	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	6,5	6,3	6,3	6,4	6,3	6,1	6,3
Budget de 2018	6,4	6,0	6,0	6,1	6,0	6,0	6,1
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2017	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	1,6	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	1,9
Budget de 2018	1,6	1,9	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9
Croissance du PIB réel aux États-Unis							
Budget de 2017	2,3	2,3	1,8	1,9	2,0	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	2,2	2,3	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0
Budget de 2018	2,3	2,4	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0
Prix du pétrole brut WTI (\$US / baril)							
Budget de 2017	54	59	56	59	64	-	-
<i>Énoncé économique de l'automne 2017</i>	50	53	54	56	59	62	56
Budget de 2018	51	56	57	57	59	62	57

¹ Les chiffres ont été redressés de façon à tenir compte des révisions historiques apportées au Système de comptabilité nationale du Canada qui ont été publiées avec les données sur le 3e trimestre de 2017, le 1er décembre 2017.

Sources : Pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2017, enquête de septembre 2017 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2018, enquête de décembre 2017 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

2. Évolution de la situation économique et budgétaire et mesures stratégiques prises depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017

Tableau A2.2

Incidence de l'évolution de la situation économique et budgétaire et mesures prises depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017

G\$

	Projections					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2017¹	-19,9	-18,6	-17,3	-16,8	-13,9	-12,5
Ajustement en fonction du risque de l'Énoncé de 2017	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2017 (avant l'ajustement en fonction du risque)	-18,4	-15,6	-14,3	-13,8	-10,9	-9,5
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé de 2017	3,0	3,6	4,1	3,5	2,8	2,8
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements	-15,4	-12,0	-10,3	-10,3	-8,1	-6,7
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2017 ²	2,4	2,2	-1,7	-1,6	-0,5	0,3
Investissements du budget 2018						
Croissance	0,0	0,3	-0,1	0,3	0,2	0,3
Progrès	0,0	-0,9	-1,2	-1,4	-1,4	-1,6
Rapprochement	-0,1	-1,4	-1,2	-0,8	-0,7	-0,6
Avancement	-4,2	-1,8	-1,3	-1,3	-1,2	-0,6
Autres investissements du budget de 2018 ³	-2,1	-1,6	1,1	1,1	0,9	-0,4
Total des investissements inclus dans le budget de 2018	-6,3	-5,4	-2,6	-2,0	-2,2	-3,0
Total des mesures stratégiques et des investissements depuis l'Énoncé de 2017	-4,0	-3,1	-4,3	-3,6	-2,7	-2,6
Solde budgétaire	-19,4	-15,1	-14,5	-13,9	-10,8	-9,3
Dette fédérale (% du PIB)	30,4	29,9	29,5	29,0	28,4	27,8
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final (avec l'ajustement en fonction du risque)	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Dette fédérale (% du PIB)	30,4	30,1	29,8	29,4	28,9	28,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).

² Le tableau A2.4 présente une liste détaillée des mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017.

³ Le tableau A2.5 présente une liste détaillée des autres investissements prévus dans le budget de 2018.

2.1 Incidence de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017

Tableau A2.3

Évolution de la situation économique et budgétaire G\$

	Projections					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante :						
Revenus budgétaires						
Impôt sur le revenu	1,0	0,3	0,2	0,5	0,3	-0,2
Taxes et droits d'accise	0,0	0,3	0,8	1,0	1,2	1,2
Cotisations d'assurance-emploi	-0,5	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,6
Autres revenus	-1,7	-0,8	0,2	0,0	-0,1	0,6
Total	-1,1	-0,7	0,8	1,1	0,9	1,0
Charges de programmes						
Principaux transferts aux particuliers	1,0	0,6	0,4	0,3	0,3	0,4
Principaux transferts aux autres administrations	-0,2	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,2
Charges de programmes directes	3,5	3,5	2,7	2,3	2,0	1,9
Total	4,3	4,1	3,1	2,5	2,2	2,1
Frais de la dette publique	-0,2	0,2	0,2	-0,1	-0,3	-0,3
Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	3,0	3,6	4,1	3,5	2,8	2,8

Par rapport à l'Énoncé économique de l'automne 2017, les revenus budgétaires projetés devraient être plus faibles en 2017-2018 et en 2018-2019, ce qui s'explique principalement par une révision à la baisse de la projection des revenus tirés des sociétés d'État consolidées (surtout la Corporation commerciale canadienne) dans la catégorie des autres revenus. Les revenus remontent légèrement au cours du reste de la période de projection, en grande partie en d'une révision à la hausse des taxes et droits d'accise.

Par rapport à l'Énoncé de 2017, les rentrées d'impôt sur le revenu devraient être plus élevées au cours d'une bonne partie de la période de projection. En 2017-2018, les révisions en hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des non-résidents – découlant principalement de l'évolution de la situation cumulative de l'année en cours – conduisent à une augmentation de 1,0 milliard de dollars. Au cours du reste de la période de projection, les revenus tirés de l'impôt sur le revenu ont été légèrement révisés à la hausse, de 0,2 milliard de dollars en moyenne par année.

Les taxes et les droits d'accise ont été révisés à la hausse par rapport à l'Énoncé de 2017 en raison de résultats budgétaires cumulatifs plus solides que prévu pour les droits de douane à l'importation et d'un renforcement de l'assiette de consommation taxable.

Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient être plus bas que prévu au moment de l'Énoncé de 2017. Cette hausse est attribuable au taux de chômage plus bas que prévu, qui donne lieu à une baisse des prestations d'assurance-emploi et à une baisse projetée du taux de cotisation à l'assurance-emploi selon le statu quo (avant les mesures prévues dans le budget de 2018).

En ce qui concerne les charges, les principaux transferts aux particuliers devraient être plus faibles tout au long de la période de projection en comparaison à l'Énoncé de 2017, puisque l'amélioration des perspectives du marché du travail entraîne une diminution des dépenses prévues au titre des prestations d'assurance-emploi.

Les principaux transferts aux autres administrations sont généralement semblables à ceux projetés dans l'Énoncé de 2017. La légère augmentation survenue en 2017-2018 s'explique par une révision à la baisse de la valeur de l'abattement du Québec. L'augmentation observée au cours des trois dernières années de la période de projection s'explique par une révision à la hausse des transferts selon la formule de financement des territoires, comparativement à l'Énoncé de 2017.

Comparativement à l'Énoncé de 2017, les charges de programmes directs sont plus faibles, ce qui s'explique par les charges projetées plus faibles des sociétés d'État consolidées (surtout la Corporation commerciale canadienne), les résultats cumulatifs (y compris la diminution des créances douteuses sur les impôts à recevoir) et les perspectives ministérielles mises à jour. Compensant en partie cette baisse, les charges liées aux régimes de retraite et aux avantages sociaux futurs des employés sont plus élevées en raison de la perte actuarielle sur les passifs de régime à la suite de la baisse des taux d'intérêt projetés comparativement à l'Énoncé de 2017.

Les frais de la dette publique sont plus élevés en 2017-2018 comparativement à l'Énoncé de 2017. En effet, la diminution du rendement escompté des actifs des fonds de pension conduit à une hausse des charges d'intérêts. En 2018-2019 et en 2019-2020, les frais de la dette publique sont plus faibles puisque les taux d'intérêt plus bas prévus compensent largement les frais d'intérêt plus élevés des fonds de pension découlant du rendement plus faible prévu. À compter de 2020-2021, cependant, les augmentations des frais d'intérêt des fonds de pension et les besoins financiers plus importants donnent lieu à des frais de la dette publique plus élevés par rapport à l'Énoncé de 2017.

2.2 Mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017

Tableau A2.4

Mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017¹

M\$

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Réaffectation des programmes d'infrastructure	-2 676	-2 198	1 316	1 387	258	-627	-2 541
Mise à jour du profil de dépenses de plusieurs programmes d'infrastructure visant à garantir que le calendrier de financement de l'infrastructure fédérale correspond aux dépenses de projet prévues des administrations municipales et des gouvernements provinciaux et territoriaux et que le financement est disponible au moment où il est requis tout en maintenant le plein engagement financier du gouvernement. Voir la section 4.4 pour une mise à jour complète sur l'allocation des investissements dans l'infrastructure.							
Année du tourisme Canada-Chine	0	9	1	1	0	0	11
Financement versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de soutenir des activités comme l'organisation de la cérémonie de clôture de l'année du tourisme Canada-Chine et de collaborer étroitement avec les entreprises canadiennes à mesure qu'elles se préparent à accueillir un nombre accru de touristes chinois.							
Présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert	0	0	1	0	0	0	1
Financement versé au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de soutenir le Partenariat pour un gouvernement ouvert, qui vise à promouvoir la transparence, à donner les moyens d'agir aux citoyens et à tirer parti des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance.							
Investir dans les édifices parlementaires historiques du Canada	8	12	8	13	22	13	75
<i>Moins : Ressources ministérielles actuelles</i>							
	-8	-16	-13	-19	-7	-9	-70
Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada afin de poursuivre la rénovation de la Cité parlementaire du Canada, qui est historique et emblématique.							
Instaurer un régime de taxation sur le cannabis	8	13	17	20	24	0	82
Financement versé à l'Agence du revenu du Canada pour l'établissement et l'administration du nouveau régime de taxe d'accise sur le cannabis.							
Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	33	0	0	0	0	0	33
Financement versé au ministère des Services aux Autochtones dans le but d'améliorer les services destinés aux enfants autochtones recevant des soins dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.							
Programme pilote d'amélioration des compétences des adultes	0	3	-4	-10	0	0	-11
Financement versé à l'appui du projet pilote du Programme canadien de prêts aux étudiants pour les apprenants adultes, annoncé dans le budget de 2017 et modifié afin d'instaurer ce qui suit : une subvention complémentaire de 1 600 \$ par année et un changement réglementaire à durée limitée visant à permettre aux demandeurs d'aide financière aux étudiants qui vivent une baisse de revenu de demander une nouvelle évaluation du Programme canadien de bourses aux étudiants (en plus des prêts d'études canadiens et des autres mesures d'aide provinciale et territoriale) en fonction de leur revenu de l'année en cours.							
Aborder la migration irrégulière	11	0	0	0	0	0	11
Financement versé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin d'atténuer les pressions opérationnelles issues de la migration irrégulière.							
Programme d'aide à la gestion des mesures d'urgence	128	0	0	0	0	0	128
Financement versé à Affaires autochtones et du Nord Canada afin d'aider le Programme d'aide à la gestion des mesures d'urgence à assumer les coûts liés aux activités d'intervention et de rétablissement dans les réserves à la suite d'une urgence.							
Soutenir la réactivité du Tribunal de la sécurité sociale	11	11	12	1	1	1	36
<i>Moins : Revenus projetés</i>							
	-5	-6	-8	-3	-3	-3	-28
Financement versé au Service d'appui du Tribunal de la sécurité sociale afin de répondre aux pressions exercées sur la charge de travail et l'intégrité des programmes en ce qui concerne le Tribunal.							
Service correctionnel Canada	2	10	2	2	2	2	17
Financement versé au Service correctionnel du Canada afin de tenir compte des fluctuations quotidiennes des coûts liés aux activités correctionnelles.							
Soutenir la santé des Premières Nations et des Inuits	80	0	0	0	0	0	80
Financement versé au ministère des Services aux Autochtones afin de maintenir les niveaux de service dans le cadre du Programme des services de santé non assurés et du Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens.							

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Niveaux d'immigration de 2018 à 2020	2	86	146	180	208	236	857
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel	-4	-3	-2	-7	-16	-25	-56
Financement versé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et aux partenaires dans le but d'augmenter les cibles d'admission de résidents permanents, passant du niveau de 300 000 en 2017 à 310 000 en 2018, à 330 000 en 2019 et à 340 000 en 2020. Ce financement aidera le Canada à répondre aux besoins de son marché du travail, tout en trouvant l'équilibre entre ses engagements visant à réunir les familles et à protéger les personnes qui en ont le plus besoin.							
Soutien lié aux agents de la sécurité publique décédés dans l'exercice de leurs fonctions	0	24	24	23	23	23	117
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel	0	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Financement versé à Sécurité publique Canada afin de soutenir la famille des pompiers, des agents de police et des ambulanciers paramédicaux qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.							
Amélioration des normes du travail dans les pays partenaires de libre-échange	0	1	1	1	0	0	2
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin d'accroître la capacité de surveiller les normes du travail dans les pays qui sont des partenaires commerciaux de libre-échange et d'en assurer l'application, ce qui contribuera à équilibrer les règles du jeu et à protéger les entreprises et les travailleurs canadiens d'une concurrence injuste.							
Programme des services de police des Premières Nations	0	21	31	41	46	51	189
Financement versé à Sécurité publique Canada afin de permettre aux communautés qui participent au programme des services de police des Premières Nations de maintenir leur niveau de service actuel malgré la hausse des coûts de tels services. Ce financement continu permet aussi d'offrir 110 postes d'agent de police de plus dans les communautés autochtones desservies par ce programme.							
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	205	381	2	2	2	2	594
Financement afin de soutenir la prestation de services de logistique et de sécurité pour la présidence canadienne du G7. Le Canada pourra ainsi tenir une série d'événements à grande visibilité à l'échelle du pays, y compris le Sommet des dirigeants du G7, qui aura lieu à La Malbaie, au Québec.							
Efforts de renforcement de la capacité de sécurité et de stabilisation dans le cadre de l'Opération IMPACT	23	37	0	0	0	0	60
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel	0	-49	0	0	0	0	-49
Moins : Ressources ministérielles actuelles	0	-12	0	0	0	0	-12
Financement versé à la Défense nationale afin de soutenir les efforts du Canada dans le cadre de l'Opération IMPACT, la coalition mondiale contre le Daech en Irak et en Syrie. Le Canada pourra ainsi soutenir les efforts régionaux en matière de sécurité et de stabilisation en Jordanie et au Liban, en plus de contribuer à renforcer la capacité des Forces de sécurité irakiennes.							
Ajustements quasi législatifs d'Affaires mondiales Canada	0	-28	-46	-46	-46	-46	-211
Rajustement du financement versé à Affaires mondiales Canada afin de refléter les hausses des coûts non discrétionnaires ou les économies liées aux missions à l'étranger, comme l'inflation et les variations de la devise.							
Chine – Bourses d'études et stages	0	1	1	1	1	1	4
Financement versé à Affaires mondiales Canada afin d'offrir aux étudiants canadiens des possibilités de stages et de bourses en Chine. Cette mesure contribuera à renforcer les liens culturels entre le Canada et la Chine, en plus d'offrir une précieuse expérience aux étudiants canadiens.							
Ententes sur le développement du marché du travail	0	0	0	0	0	0	0
Ajustement des mécanismes de protection et des conditions du cadre visant à permettre aux provinces et aux territoires d'utiliser jusqu'à 10 % du financement supplémentaire octroyé dans le budget de 2017 à des fins d'administration.							
Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées	-180	-524	191	8	-16	68	-453
L'incidence budgétaire nette des mesures qui ne sont pas annoncées est présentée globalement, et elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de litiges.							
Incidence budgétaire nette – Mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017	-2 362	-2 247	1 657	1 573	479	-333	-1 233

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ En règle générale, les plans de dépenses du gouvernement sont énoncés dans le budget annuel. Pour des raisons opérationnelles, certaines décisions de financement peuvent être requises entre les budgets. Toutes les décisions de financement « hors cycle » de la sorte qui ont été prises depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017 et qui n'ont pas été décrites dans le texte sont exposées en détail dans ce tableau.

2.3 Autres mesures prévues dans le budget de 2018 (non incluses dans les chapitres antérieurs)

Tableau A2.5

Autres mesures du budget de 2018

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total	
Durabilité à long terme pour la flotte de la Garde côtière		0	13	11	0	2	4	29
Financement proposé pour Pêches et Océans Canada afin que la Garde côtière canadienne puisse maintenir les capacités de la flotte existantes et de pouvoir planifier un avenir durable.								
Fondation Gairdner		0	0	0	0	0	0	1
Financement proposé pour les activités de la Fondation Gairdner, y compris pour les efforts de sensibilisation canadiens et internationaux et pour l'accroissement de la diversité des bénéficiaires.								
Modernisation de l'Office des transports du Canada		0	3	3	3	0	0	9
Moins : Ressources ministérielles existantes		0	-1	-1	-1	0	0	-3
Financement proposé pour l'Office des transports du Canada à l'appui de son initiative de modernisation. Au cours des trois prochaines années, l'Office formulera un mécanisme de recouvrement des coûts pour ses services.								
Renforcement des aéroports desservant les communautés éloignées		0	0	0	1	2	2	5
Financement proposé pour répondre aux besoins en capital urgents afin de soutenir les activités sécuritaires et continues de petits aéroports détenus et exploités par le gouvernement du Canada, desservant principalement des communautés éloignées et isolées.								
Remise en état de navires de Marine Atlantique S.C.C.		-	-	-	-	-	-	-
Financement proposé pour Transports Canada aux fins de remise en état du navire vieillissant de Marine Atlantique S.C.C., le MS <i>Leif Ericson</i> . Les montants de financement ne sont pas indiqués en raison d'un approvisionnement prochain.								
Moderniser le service de passagers de VIA Rail		0	3	3	2	0	0	8
Financement proposé pour Transports Canada afin de soutenir l'étude approfondie continue de la proposition de chemin de fer à haute fréquence de VIA Rail pour le corridor Toronto-Québec.								
Renouveler le parc de VIA Rail		-	-	-	-	-	-	-
Financement proposé pour Transports Canada afin de remplacer les wagons et les locomotives de VIA Rail à utiliser pour le corridor Windsor-Québec, ce qui garantira que l'inventaire roulant de VIA Rail dans le corridor demeure sécuritaire et confortable, et qu'il génère moins d'émissions de gaz à effet de serre. Les montants de financement ne sont pas indiqués en raison d'un approvisionnement prochain.								
Protéger l'intégrité de l'infrastructure de transport à Montréal		0	55	38	80	146	124	444
Financement proposé pour Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée afin de soutenir des travaux continus d'entretien et de remise en état des ponts d'appartenance fédérale et d'autres biens d'infrastructure de transport dans la région de Montréal.								
Services publics et Approvisionnement Canada – Travaux de réparation et d'entretien de biens immobiliers		0	275	0	0	0	0	275
Financement supplémentaire proposé pour le Programme des locaux fédéraux afin d'offrir des services de locaux et de biens immobiliers connexes aux ministères et organismes fédéraux.								
Maintenir les niveaux de service du Programme des marchandises contrôlées		0	4	0	0	0	0	4
Financement proposé pour maintenir le Programme des marchandises contrôlées, qui supervise l'examen, la possession et le transfert des marchandises contrôlées (principalement de l'armement de défense) au Canada.								
Régime d'assurance-revenu militaire et autres avantages sociaux des employés de la fonction publique		623	554	511	0	0	0	1 688
Financement proposé pour assurer la viabilité continue du régime de prestations pour invalidité à long terme pour les membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales, ainsi que pour la portion des coûts payée par l'employeur d'autres programmes d'avantages sociaux des employés, comme le Régime de soins de santé de la fonction publique.								
Financement supplémentaire pour le Commissariat au lobbying du Canada		0	0	0	0	0	0	1
Financement proposé pour le Commissariat au lobbying du Canada afin de lui permettre de déménager les bureaux du commissaire et de réinstaller le personnel de ce dernier à la suite de l'expiration du bail actuel du Commissariat, prévue en 2019.								
Centre de diversité, d'inclusion et de mieux-être de la fonction publique		0	5	5	4	4	4	20
Financement proposé pour permettre au président du Conseil du Trésor de mettre en place un Centre de diversité, d'inclusion et de mieux-être de la fonction publique en vue d'aider les ministères et organismes à créer des milieux de travail respectueux, diversifiés et inclusifs. Le financement proposé comprend un financement permanent de 3,6 millions de dollars par année.								

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Renforcer le système canadien de salubrité des aliments							
Le financement proposé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments appuiera les activités qui aident à traiter les risques liés à la salubrité des aliments avant qu'ils ne soient diffusés aux consommateurs du pays, y compris l'amélioration du renseignement sur les risques et la surveillance, les activités de prévention extracôtières et l'amélioration de la conformité des entreprises internationales et nationales aux règlements sur la salubrité des aliments.	0	16	16	16	0	0	47
Garantir l'accès au marché des produits agricoles et agroalimentaires du Canada							
Financement proposé pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de soutenir les négociations sur les conditions d'exportation relatives aux produits agricoles, forestiers et de la pêche, et d'appuyer la certification des exportations canadiennes en regard des exigences d'importation des autres pays.	0	6	6	6	6	6	29
Programme d'aquaculture durable	0	11	11	0	0	0	22
Financement proposé pour Pêches et Océans Canada afin de renouveler le Programme d'aquaculture durable pendant deux ans pour soutenir l'amélioration du cadre réglementaire. Ce financement continuera de soutenir la science de l'aquaculture réglementée, les travaux liés à la réforme réglementaire et à la gouvernance, ainsi que les rapports publics sur la performance environnementale et économique de l'aquaculture au Canada.							
Améliorer l'accès à l'économie numérique	0	5	5	5	5	5	27
Financement proposé pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin d'accroître l'accès aux ordinateurs et de promouvoir le perfectionnement des compétences en technologies de l'information et des communications qui sont requises pour participer à l'économie numérique et axée sur le savoir.							
Maintenir les services ferroviaires vers les communautés éloignées	0	11	0	0	0	0	11
Financement proposé pour Transports Canada afin de renouveler le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs. Ce programme aide à soutenir deux services ferroviaires aux passagers, le service Sept-Îles-Schefferville au Québec et au Labrador, et le service Pas-Pukatawagan dans le nord du Manitoba.							
Renforcement de la capacité en matière d'évaluations environnementales	0	1	1	0	0	0	2
Financement proposé pour Transports Canada aux fins du renouvellement de sa participation à des évaluations environnementales par l'intermédiaire du Bureau de gestion des projets nordiques.							
Renforcement de la sécurité des véhicules à moteur	0	4	0	0	0	0	4
Financement proposé pour Transports Canada afin de maintenir une surveillance de la sécurité en vertu de la <i>Loi sur la sécurité automobile</i> , afin de répondre aux nouvelles technologies et de soutenir la modernisation de la Loi.							
Garantir le fonctionnement sécuritaire des navires-citernes	0	3	3	3	0	0	10
Financement proposé pour Transports Canada afin qu'il continue d'inspecter chaque navire-citerne enregistré à l'étranger à sa première visite au Canada et annuellement par la suite.							
Coprésidence canadienne du Groupe de travail sur le cadre du G20	0	1	1	1	1	1	4
Financement proposé pour le ministère des Finances du Canada afin de soutenir le rôle du Canada en tant que coprésident du Groupe de travail sur le cadre du G20 pour une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive.							
Bureau du vérificateur général	0	6	7	7	8	8	36
Financement supplémentaire proposé pour le Bureau du vérificateur général du Canada à la suite d'une intensification des travaux d'audit découlant de la complexité et du volume accrus des activités et des opérations du gouvernement. Le financement proposé comprend un financement permanent de 8,3 millions de dollars.							
Rééquilibrer les dépenses d'Élections Canada	0	3	11	12	12	12	51
Moins : Réduction de l'autorisation législative	0	-3	-13	-15	-15	-15	-61
Financement proposé pour rééquilibrer la combinaison de financement d'Élections Canada en augmentant le crédit annuel de l'organisme et en réduisant les montants imputés à l'autorisation législative de ce dernier.							
Réaffectation de la provision pour l'infrastructure autochtone	0	75	125	150	100	0	450
Une modification du profil de financement des investissements prévus dans le budget de 2017 est proposée afin de verser un financement stable et de longue durée à l'appui de l'infrastructure dans les communautés autochtones							
Renouvellement du Programme de péréquation et de la formule de financement des territoires							
Renouvellement du Programme de péréquation	-	-	-	-	-	-	-
Renouvellement de la formule de financement des territoires	0	0	-2	-2	-2	-2	-7
Paielements de transition aux territoires	0	0	3	3	3	3	12
Renouvellement proposé du Programme de péréquation et de la formule de financement des territoires (FFT) pendant une période de cinq ans à compter du 1 ^{er} avril 2019. Des modifications techniques seront apportées afin d'accroître l'exactitude et l'efficacité du calcul des droits. Des paielements de transition de 1,3 million de dollars au Yukon et de 1,7 million de dollars aux Territoires du Nord-Ouest de 2019-2020 jusqu'à 2023-2024 sont également proposés, ce qui aura pour effet de compenser les répercussions négatives projetées des changements aux droits au titre de la FFT au cours de la période de renouvellement. Le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi destiné à mettre en œuvre le renouvellement des transferts et les paielements de transition à l'intention des territoires. Des changements techniques seront mis en œuvre à l'aide de modifications réglementaires.							
Financement proposé pour appuyer les travaux de mise sur pied d'un conseil national pour la réconciliation	0	2	0	0	0	0	2

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Capacité analytique du ministère des Finances du Canada							
Personnel supplémentaire au ministère des Finances du Canada pour appuyer un nouveau pacte financier avec les peuples autochtones.	0	2	2	2	2	2	8
Réaffectation et reprofilage des fonds pour les laboratoires dont les travaux portent sur la conduite avec facultés affaiblies	-1	-3	-1	0	1	0	-4
Rajustement du financement à la Gendarmerie royale du Canada afin de soutenir une approche revue à l'égard de la toxicologie de la drogue à l'appui du nouveau régime de conduite avec facultés affaiblies du Canada.							
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures dont il est question dans Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires et dans Renforcer et moderniser le secteur financier du Canada (annexe 3)</i>	0	7	23	37	62	93	222
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées</i>	1 443	516	-1 902	-1 432	-1 205	186	-2 392
L'incidence budgétaire nette des mesures qui ne sont pas annoncées est présentée globalement, et elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de litiges.							
Incidence budgétaire nette – total des mesures supplémentaires du budget de 2018	2 066	1 572	-1 134	-1 117	-868	433	952

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

3. Projections budgétaires

3.1 État sommaire des opérations

Tableau A2.6

État sommaire des opérations

G\$

	2016- 2017	Projections					
		2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus budgétaires	293,5	309,6	323,4	335,5	348,0	362,1	373,9
Charges de programmes	287,2	304,6	312,2	321,5	331,5	340,7	350,1
Frais de la dette publique	24,1	24,4	26,3	28,6	30,3	32,2	33,1
Total des charges	311,3	329,0	338,5	350,0	361,9	372,9	383,2
Ajustement en fonction du risque			-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final	-17,8	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Situation financière							
Total des passifs	1 097,2	1 129,6	1 162,0	1 194,1	1 226,5	1 257,0	1 288,3
Actifs financiers ¹	382,8	392,9	404,2	415,6	428,3	441,4	456,8
Dette nette	714,5	736,7	757,8	778,5	798,1	815,6	831,5
Actifs non financiers	82,6	85,3	88,2	91,4	94,2	97,8	104,1
Dette fédérale¹	631,9	651,5	669,6	687,1	704,0	717,8	730,1
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,4	14,5	14,5	14,5	14,5	14,6	14,5
Charges de programmes	14,1	14,2	14,0	13,9	13,8	13,7	13,6
Frais de la dette publique	1,2	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
Solde budgétaire	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5
Dette fédérale	31,0	30,4	30,1	29,8	29,4	28,9	28,4

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté des actifs financiers pour 2017-2018 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

3.2 Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A2.7

Perspectives concernant les revenus

G\$

	Projections						
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	143,7	152,3	161,4	168,6	175,2	182,8	190,0
Impôt sur le revenu des sociétés	42,2	48,2	47,3	47,9	49,4	51,4	52,2
Impôt sur le revenu des non-résidents	7,1	8,2	8,3	8,5	8,7	8,8	9,0
Total de l'impôt sur le revenu	193,0	208,6	217,0	225,0	233,2	243,0	251,2
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	34,4	36,5	37,7	39,2	40,6	42,0	43,5
Droits de douane à l'importation	5,5	5,5	5,5	5,3	5,4	5,5	5,7
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,6	12,1	12,3	12,5	12,7	12,8
Total des taxes et droits d'accise	51,3	53,7	55,4	56,7	58,4	60,2	62,0
Total des revenus fiscaux	244,3	262,3	272,3	281,7	291,6	303,2	313,2
Cotisations d'assurance-emploi	22,1	20,6	21,7	22,6	23,3	24,1	25,0
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	5,7	5,8	6,6	7,5	8,1	8,9	9,0
Autres programmes	19,3	19,5	20,6	21,4	22,3	23,0	23,6
Revenu net des opérations de change	2,1	1,5	2,1	2,4	2,7	3,0	3,2
Total des autres revenus	27,1	26,8	29,4	31,3	33,1	34,8	35,8
Total des revenus budgétaires	293,5	309,6	323,4	335,5	348,0	362,1	373,9
% du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,1	7,1	7,2	7,3	7,3	7,4	7,4
Impôt sur le revenu des sociétés	2,1	2,3	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0
Taxe sur les produits et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total des revenus fiscaux	12,0	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
Cotisations d'assurance-emploi	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4
Total des revenus budgétaires	14,4	14,5	14,5	14,5	14,5	14,6	14,5

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A2.7 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires. Dans l'ensemble, les revenus budgétaires devraient progresser de 5,5 % en 2017-2018, en raison de la forte croissance économique et des résultats cumulatifs. Pendant le reste de la période de projection, les revenus devraient augmenter au taux annuel moyen de 3,8 %, ce qui correspond à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers – la plus importante composante des revenus budgétaires – devraient augmenter de 8,6 milliards de dollars (6,0 %) pour s'établir à 152,3 milliards en 2017-2018. La croissance forte en 2017-2018 indique une perspective économique améliorée et la fin de l'incidence de la planification fiscale qui a limité les recettes en 2016-2017, en vertu de laquelle les particuliers à revenu élevé ont reconnu un revenu supplémentaire dans l'année d'imposition 2015 et un revenu moins élevé dans l'année d'imposition 2016 lorsque la nouvelle fourchette d'imposition au taux de 33 % est entrée en vigueur. Pour le reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devraient progresser de 4,5 % par année en moyenne, soit plus rapidement que la croissance du PIB nominal, en raison du caractère progressif du régime de l'impôt sur le revenu et d'une augmentation projetée des revenus réels.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 6,0 milliards de dollars (14,2 %) pour s'établir à 48,2 milliards en 2017-2018, ce qui découle en grande partie des bénéfices plus élevés des sociétés et de leurs impacts positifs sur les récents résultats financiers cumulatifs. Les revenus devraient par la suite diminuer de 1,8 % en 2018-2019 en partie en raison de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises annoncée dans *l'Énoncé économique de l'automne 2017* et de l'affaiblissement projeté des bénéfices des sociétés. Quant au reste de la période de projection, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient croître à un taux annuel moyen de 2,5 %, soit moins que le taux de croissance du PIB nominal, sous l'effet du recours prévu à des reports prospectifs de pertes et de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises à 9 %.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt sur le revenu payé par des non-résidents sur des revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. Pour 2017-2018, les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devraient augmenter de 1,1 milliard de dollars (15,2 %) en raison de solides résultats cumulatifs et de l'augmentation prévue des revenus de dividendes, de placements et d'intérêt, étant donné une rentabilité plus forte des entreprises. Pendant le reste de la période de projection, ces rentrées devraient augmenter au taux annuel moyen de 1,9 %.

Les rentrées de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient croître de 6,2 % en 2017-2018 en fonction des résultats financiers récents et de la forte croissance prévue de la consommation imposable au cours du reste de l'année. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3,6 % par année en moyenne, selon la croissance projetée de la consommation imposable.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter de 1,2 % en 2017-2018. Au cours du reste de la période de projection, la croissance annuelle des droits de douane à l'importation devrait ralentir pour s'établir à une moyenne de 0,5 %, et ce, en grande partie en raison de l'entrée en vigueur prévue de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 0,1 milliard de dollars (0,8 %), pour s'établir à 11,6 milliards de dollars en 2017-2018. Les autres taxes et droits d'accise devraient par la suite augmenter de 4,6 % en 2018-2019, en partie en raison des revenus supplémentaires prévus tirés du droit d'accise découlant de la légalisation du cannabis. Pendant le reste de la période de projection, les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter à un taux annuel moyen de 1,3 % selon les tendances historiques de la consommation.

Les cotisations d'assurance-emploi devraient baisser de 7,1 % en 2017-2018 en raison d'une réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi, passant à 1,63 \$ par 100 \$ de rémunération assurable en raison de l'instauration en 2017 du mécanisme assurant l'équilibre sur une période de sept ans. Les cotisations d'assurance-emploi devraient ensuite augmenter en 2018-2019 en raison de l'augmentation du taux de cotisation d'assurance-emploi à 1,66 \$ par 100 \$ de rémunération assurable pour 2018 (tel que cela a été annoncé par la Commission de l'assurance-emploi du Canada). Au cours du reste de la période de projection, les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient poursuivre leur tendance à la hausse d'après la croissance projetée de la rémunération assurable et du taux de cotisation d'assurance-emploi projeté pour 2019, qui est de 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, après avoir tenu compte des nouvelles mesures liées à l'assurance-emploi annoncées dans le budget de 2018.

Les autres revenus comportent trois éléments généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes, provenant surtout des revenus des sociétés d'État consolidées, du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et des autres revenus divers; les revenus du Compte du fonds des changes.

Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient augmenter de 2,7 % en 2017-2018, et croître selon un taux annuel moyen de 9,2 % au cours du reste de la période de projection, reflétant généralement les perspectives présentées dans les plans des sociétés d'État entreprises respectifs.

Les autres revenus de programmes peuvent varier en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt et des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises étrangères), ainsi que de l'effet des éléments de transfert donnant lieu à une charge compensatoire égale et n'ayant donc aucune incidence sur le solde budgétaire. Ces revenus devraient augmenter de 1,2 % en 2017-2018. Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,9 %, sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et des perspectives présentées dans les plans d'entreprise des sociétés d'État consolidées.

Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des investissements détenus dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Ces revenus devraient diminuer en 2017-2018, en grande partie sous l'effet d'une diminution du rendement prévu des actifs détenus dans le Compte du fonds des changes. Pendant le reste de la période de projection, les revenus nets tirés des opérations de change devraient augmenter à un taux annuel moyen de 16,6 %, ce qui tient compte d'une augmentation projetée des taux d'intérêt et de l'appréciation du dollar canadien prévue par les économistes du secteur privé.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

G\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
Cotisations d'assurance-emploi	22,1	20,6	21,7	22,6	23,3	24,1	25,0	
Prestations d'assurance-emploi ¹	20,7	20,1	20,7	21,7	22,5	23,3	24,0	
Frais d'administration et autres charges du programme ²	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	
	2016 ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022	(...) 2025
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	1,6	-1,2	-0,4	-0,3	-0,5	-0,5	-0,3	0,5
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	2,5	1,3	0,9	0,7	0,2	-0,3	-0,6	0,2 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,88	1,63	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66	1,66

1. Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi.

2. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

3. Les données de 2016 sont les données réelles, alors que celles de 2017 et des années suivantes constituent des projections.

4. Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. Par conséquent, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile dans l'objectif d'assurer l'équilibre du Compte avec le temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait afficher un déficit annuel de 1,2 milliard de dollars en 2017 et un déficit de 0,4 milliard de dollars en 2018 en raison d'une réduction du taux de cotisations d'assurance-emploi découlant du mécanisme assurant l'équilibre sur une période de sept ans. Le taux estimé d'équilibre sur sept ans pour 2019 est de 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable. Il reste donc inchangé par rapport au taux de cotisation pour 2018. Aux fins de planification budgétaire, un taux de cotisation d'assurance-emploi de 1,66 \$ a été appliqué à partir de 2019 afin que le Compte des opérations de l'assurance-emploi atteigne un équilibre cumulatif d'ici 2025.

3.3 Perspectives concernant les charges de programmes

Tableau A2.8

Perspectives concernant les charges

G\$

	Projections						
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	48,2	50,9	53,6	56,7	60,1	63,5	67,0
Prestations d'assurance-emploi ¹	20,7	20,1	20,7	21,7	22,5	23,3	24,0
Prestations pour enfants	22,1	23,4	23,7	23,9	24,3	24,7	25,1
Total	90,9	94,4	98,1	102,3	106,8	111,5	116,1
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	36,1	37,1	38,6	40,2	41,7	43,3	44,9
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5	15,9
Péréquation	17,9	18,3	19,0	19,8	20,5	21,3	22,1
Formule de financement des territoires	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2
Fonds de la taxe sur l'essence ²	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3
Soins à domicile et services de santé mentale	0,0	0,3	0,9	1,1	1,3	1,5	1,2
Autres arrangements fiscaux ³	-4,3	-4,7	-4,9	-5,3	-5,4	-5,6	-5,9
Total	68,7	70,5	73,6	76,5	79,3	82,3	84,7
Charges de programmes directs							
Paiements de transfert	41,6	44,1	47,5	50,4	52,4	52,0	52,0
Charges de fonctionnement ⁴	86,0	95,6	93,1	92,3	92,9	94,9	97,3
Total	127,6	139,7	140,5	142,7	145,3	147,0	149,3
Total des charges de programmes	287,2	304,6	312,2	321,5	331,5	340,7	350,1
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,5	4,4	4,4	4,4	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux autres administrations de l'appareil gouvernemental	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	6,3	6,5	6,3	6,2	6,1	5,9	5,8
Total des charges de programmes	14,1	14,2	14,0	13,9	13,8	13,7	13,6

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.

² Le Fonds de la taxe sur l'essence est une composante du Fonds d'amélioration des collectivités.

³ Les autres arrangements fiscaux comprennent : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières; les modalités convenues des prêts au titre du plancher remboursable.

⁴ Cela comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

Le tableau A2.8 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes, selon la comptabilité d'exercice, par grande catégorie. Des perspectives plus détaillées pour 2018-2019 se trouvent dans le tableau A2.12, qui offre également un rapprochement complet du budget des dépenses et des perspectives budgétaires. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers devraient augmenter pour passer de 94,4 milliards de dollars en 2017-2018 à 116,1 milliards en 2022-2023. Ces transferts se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants.

Les prestations aux aînés, qui englobent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et des allocations versées aux aînés admissibles, devraient augmenter pour passer de 50,9 milliards de dollars en 2017-2018 à 67,0 milliards en 2022-2023, soit d'environ 5,6 % par année. L'augmentation prévue des prestations aux aînés est attribuable à l'inflation projetée des prix à la consommation, à laquelle ces prestations sont pleinement indexées, ainsi qu'à l'accroissement projeté du nombre d'aînés.

Les prestations d'assurance-emploi devraient s'établir à 20,1 milliards de dollars en 2017-2018. Pendant le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi devraient croître modérément à un taux annuel moyen de 3,6 %, sous l'effet de l'augmentation des prestations hebdomadaires moyennes.

Les prestations pour enfants devraient augmenter, passant de 23,4 milliards de dollars en 2017-2018 à 25,1 milliards en 2022-2023, ou d'environ 1,4 % par année, principalement en raison de l'indexation des prestations à compter de 2018-2019.

Les principaux transferts aux autres administrations, qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l'essence, devraient augmenter au cours de la période de projection pour passer de 70,5 milliards de dollars en 2017-2018 à 84,7 milliards en 2022-2023.

Le TCS devrait passer de 37,1 milliards de dollars en 2017-2018 à 44,9 milliards en 2022-2023. Le rythme de progression du TCS correspond à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, sous réserve d'une hausse garantie par la loi d'au moins 3,0 % par année. En vertu de la loi, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux va croître de 3,0 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds de la taxe sur l'essence est fixée à 2,0 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Annoncés dans le budget de 2017, les transferts pour soins à domicile et soins de santé mentale à l'appui des initiatives provinciales et territoriales en matière de soins à domicile et de santé mentale devraient augmenter, pour passer de 0,3 milliard de dollars en 2017-2018 à 1,2 milliard de dollars en 2022-2023.

Les charges de programmes directes devraient augmenter à 139,7 milliards de dollars en 2017-2018 puis à 149,3 milliards en 2022-2023. Les charges de programmes directes comprennent les paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement.

L'augmentation projetée des charges de programmes directes au cours de la période de projection s'explique en grande partie par la hausse des paiements de transfert gérés par les ministères, notamment les transferts aux administrations provinciales, municipales et autochtones et aux établissements postsecondaires aux fins d'investissement dans l'infrastructure. Dans l'ensemble, les paiements de transfert devraient augmenter pour passer de 44,1 milliards de dollars en 2017-2018 à 52,0 milliards en 2022-2023.

Les charges de fonctionnement rendent compte des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Elles devraient atteindre 95,6 milliards de dollars en 2017-2018, reflétant ainsi les résultats cumulatifs de l'année en cours et l'instauration de la pension à vie des anciens combattants, qui entraîne une charge unique considérable en 2017-2018. À compter de 2018-2019, les charges de fonctionnement devraient augmenter d'environ 1,1 % par année, atteignant 97,3 milliards de dollars en 2022-2023. La croissance des charges de fonctionnement est composée de la croissance des charges ministérielles, laquelle est partiellement compensée par une baisse des charges liées aux régimes de retraite et aux avantages sociaux futurs des employés, compte tenu de la hausse projetée des taux d'intérêt à long terme.

3.4 Ressources ou besoins financiers

Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds correspondantes.

En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Cette mesure tient compte non seulement du solde budgétaire, mais aussi des opérations non budgétaires du gouvernement. Ces opérations comprennent les variations des comptes de régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux, les changements aux actifs non financiers, les activités d'investissement par l'entremise de prêts, de placements et d'avances, ainsi que les modifications à l'égard des autres éléments d'actif et de passif financiers, y compris les opérations de change.

Tableau A2.9

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

G\$

	Projections						
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solde budgétaire	-17,8	-19,4	-18,1	-17,5	-16,9	-13,8	-12,3
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	7,3	10,6	1,5	1,0	-0,9	-0,0	-1,0
Actifs non financiers	-4,8	-2,7	-3,0	-3,2	-2,8	-3,7	-3,6
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-6,5	-4,5	-5,8	-6,8	-6,6	-6,1	-6,2
Autres	0,3	-0,6	-0,6	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8
Total	-6,2	-5,1	-6,4	-7,5	-7,4	-6,9	-7,0
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	-0,8	-8,1	-8,1	-5,9	-4,4	-5,3	-4,7
Opérations de change	-5,3	1,3	-0,7	-0,3	-1,5	-1,5	-4,4
Total	-6,0	-6,8	-8,8	-6,2	-6,0	-6,8	-9,1
Total	-9,7	-4,1	-16,7	-15,8	-17,0	-17,4	-20,6
Ressources ou besoins financiers	-27,5	-23,5	-34,8	-33,3	-33,9	-31,2	-32,9

Comme le montre le tableau A2.9, des besoins financiers sont prévus pour la durée de la période de projection. Les besoins financiers prévus de 2017-2018 à 2022-2023 traduisent en grande partie les besoins associés au solde budgétaire, aux augmentations des bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises et à la croissance des autres actifs, y compris le financement du Compte du fonds des changes.

Des ressources financières sont prévues de 2017-2018 à 2019-2020 au titre des régimes de retraite et autres comptes. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges nommés par le gouvernement du Canada et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et d'autres bénéficiaires. Les ressources financières attribuables aux régimes de retraite et autres comptes tiennent compte principalement des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisés pendant la période visée.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Les besoins financiers nets estimatifs pour 2018-2019 s'établissent à 3,0 milliards de dollars.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada (BDC) et Financement agricole Canada (FAC). Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes publics. Les besoins projetés des sociétés d'État entreprises pour les exercices 2017-2018 à 2022-2023 s'expliquent par les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises et par la décision du gouvernement, annoncée dans le budget de 2007, de combler l'ensemble des besoins d'emprunt de la SCHL, de la BDC et de FAC par l'émission de titres du gouvernement du Canada sur le marché intérieur. En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change. Les besoins de trésorerie projetés associés à d'autres opérations tiennent compte principalement des augmentations prévues des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes, conformément au plan de prudence en matière de liquidités, ainsi que de la croissance prévue des comptes débiteurs, ce qui correspond aux tendances historiques.

4. Renseignements supplémentaires

Harmonisation du budget et du budget des dépenses : Une plus grande clarté quant aux dépenses du gouvernement

À l'automne 2016, le gouvernement a proposé des réformes au processus du budget des dépenses afin d'accroître la transparence et la reddition de comptes. En juin 2017, la Chambre des communes a convenu de modifier son Règlement de telle sorte que le dépôt du Budget principal des dépenses portant sur les deux exercices suivants puisse avoir lieu en avril plutôt qu'en février. Cette mesure permettra d'assurer l'inclusion d'un plus grand nombre d'initiatives budgétaires dans le Budget principal des dépenses qui sera soumis au vote des parlementaires.

Dans cette optique, afin d'accroître davantage la transparence et la responsabilisation, ce budget comprend un rapprochement détaillé entre les dépenses d'exercice prévues dans le budget de 2018 et les autorisations, ce qui sera indiqué dans le Budget des dépenses prévu de 2018-2019. De façon plus précise, le budget de 2018 comprend : i) un tableau sommaire détaillé décrivant les mesures prévues dans le budget de 2018, par ministère et organisme, selon la comptabilité de caisse (section 4.1); ii) un tableau détaillé rapprochant les dépenses prévues dans le budget de 2018 avec le Budget des dépenses prévu de 2018-2019 (section 4.2).

4.1 Mesures stratégiques et investissements du budget par ministère et organisme (selon la comptabilité de caisse)

Tableau A2.10

Mesures stratégiques depuis l'Énoncé économique de l'automne 2017, par ministère et organisme

M\$, selon la comptabilité de caisse

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total (comptabilité de caisse)
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	13	13	11	0	0	0	37
Soutenir la réactivité du Tribunal de la sécurité sociale	13	13	11	0	0	0	37
Agence des services frontaliers du Canada	2	25	59	25	24	22	158
Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue	0	16	38	9	9	8	80
Taux d'immigration de 2018 à 2020	2	8	22	16	16	14	77
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	0	1	0	0	0	0	1
Agence du revenu du Canada	19	34	34	36	39	0	162
Instaurer un régime de taxation pour le cannabis	8	13	17	20	24	0	82
Filet de sécurité fédéral sur la tarification de la pollution par le carbone	9	21	18	16	15	0	79
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	2	0	0	0	0	0	2
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	0	0	0	0	0	0	0
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	0	0	0	0	0	0	0
Agence canadienne d'évaluation environnementale	0	22	44	63	65	65	259
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	22	44	63	65	65	259
Agence canadienne d'inspection des aliments	0	0	0	0	0	0	0
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	0	0	0	0	0	0	0
Service canadien du renseignement de sécurité	1	2	1	1	1	1	8
Taux d'immigration de 2018 à 2020	0	1	1	1	1	1	6
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	1	1	0	0	0	0	2
Service correctionnel Canada	2	10	2	2	2	2	17
Service correctionnel Canada	2	10	2	2	2	2	17
Ministère des Finances Canada	2	2	0	0	0	0	4
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	2	2	0	0	0	0	4
Emploi et Développement social Canada	0	3	-2	-8	0	0	-7
Amélioration des normes du travail dans les pays partenaires de libre-échange	0	1	1	1	0	0	2
Programme pilote d'amélioration des compétences des adultes	0	2	-2	-8	0	0	-8
Environnement et Changement climatique Canada	-9	-12	1	8	9	24	21
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	10	19	24	24	24	100

	2017– 2018	2018– 2019	2019– 2020	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	Total (comptabilité de caisse)
Filet de sécurité fédéral sur la tarification de la pollution par le carbone	-9	-21	-18	-16	-15	0	-79
Pêches et Océans Canada	0	44	72	80	79	76	351
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	44	72	80	79	76	351
Affaires mondiales Canada	36	39	-44	-44	-44	-44	-100
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	35	65	0	0	0	0	100
Ajustements quasi législatifs d'Affaires mondiales Canada	0	-28	-46	-46	-46	-46	-211
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	1	1	1	1	1	1	7
Chine – Bourses d'études et stages	0	1	1	1	1	1	4
Santé Canada	3	12	8	8	8	8	46
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	8	8	8	8	8	38
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	3	4	0	0	0	0	8
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	0	1	1	2	2	2	7
Taux d'immigration de 2018 à 2020	0	1	1	2	2	2	7
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	11	75	121	156	183	212	757
Taux d'immigration de 2018 à 2020	0	75	121	156	183	212	747
Aborder la migration irrégulière	11	0	0	0	0	0	11
Services aux Autochtones Canada	241	0	0	0	0	0	241
Programme d'aide à la gestion des mesures d'urgence	128	0	0	0	0	0	128
Soutenir la santé des Premières Nations et des Inuits	80	0	0	0	0	0	80
Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	33	0	0	0	0	0	33
Infrastructure Canada	-2 676	-2 198	1 316	1 463	258	-627	-2 465
Réaffectation des programmes d'infrastructure	-2 676	-2 198	1 316	1 463	258	-627	-2 465
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	0	10	1	1	0	0	11
Année du tourisme Canada-Chine	0	9	1	1	0	0	11
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	0	0	0	0	0	0	0
Défense nationale	33	51	0	0	0	0	84
Efforts de renforcement de la capacité de sécurité et de stabilisation dans le cadre de l'Opération IMPACT	23	25	0	0	0	0	49
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	10	26	0	0	0	0	35
Office national de l'énergie	0	9	12	12	12	11	56
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	9	12	12	12	11	56
Ressources naturelles Canada	0	16	20	18	16	15	86
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	16	20	18	16	15	86
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	0						
Renforcer la magistrature canadienne	0	0	0	0	0	0	0

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total (comptabilité de caisse)
Agence de la santé publique du Canada	1	1	0	0	0	0	2
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	1	1	0	0	0	0	2
Sécurité publique Canada	19	124	59	95	114	133	545
Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue	0	20	25	50	65	79	239
Programme des services de police des Premières Nations	0	21	31	41	46	51	189
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	19	79	0	0	0	0	99
Soutien aux agents de la sécurité publique décédés dans l'exercice de leurs fonctions	0	4	4	3	3	3	17
Services publics et Approvisionnement Canada	-4	-30	0	0	287	334	587
Investir dans les édifices parlementaires historiques du Canada	-100	-51	0	0	287	334	469
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	84	0	0	0	0	0	84
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	12	22	0	0	0	0	34
Gendarmerie royale du Canada	126	138	7	8	9	9	297
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	126	133	0	0	0	0	259
Prendre des mesures contre les armes à feu et les gangs de rue	0	5	7	8	9	9	38
Services partagés Canada	16	33	6	6	6	6	72
Taux d'immigration de 2018 à 2020	0	15	6	6	6	6	38
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	16	18	0	0	0	0	34
Transports Canada	1	17	16	21	21	23	100
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	16	16	21	21	23	98
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	1	1	0	0	0	0	2
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	8	0	1	0	0	0	9
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	8	0	0	0	0	0	8
Présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert	0	0	1	0	0	0	1
Anciens Combattants Canada	0	67	-311	-323	-255	-196	-1 019
Mesures de soutien aux anciens combattants ¹	0	67	-311	-323	-255	-196	-1 019
Affectation à déterminer	0	28	3	-68	8	8	-21
Établir de meilleures règles pour protéger l'environnement et assurer la croissance de l'économie	0	3	3	8	8	8	30
Présidence canadienne du G7 de 2018 et Sommet des dirigeants	0	25	0	0	0	0	25
Réserve pour le financement de l'infrastructure verte	0	0	0	-76	0	0	-76
Total – mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2017	-2 157	-1 464	1 439	1 560	842	84	304

¹ En raison de la prestation d'une pension à vie mensuelle à compter de 2019, les paiements de prestation seront répartis sur la durée de vie des anciens combattants, plutôt que fournie sous forme forfaitaire, donnant lieu à des paiements en espèces à court terme.

Tableau A2.11

Mesures du budget de 2018, par ministère ou organisme

M\$, selon la comptabilité de caisse

	2017 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total (comptabilité de caisse)
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	0	0	0	0	0	0	0
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	0	0	0	0	0	0	0
Agence de promotion économique du Canada atlantique	0	8	5	3	2	10	28
Agences de développement régional	0	8	8	8	8	8	39
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	2	2	2	2	2	8
Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada	0	-2	-4	-7	-7	0	-20
Agence des services frontaliers du Canada	0	154	57	21	17	18	266
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada	0	85	0	0	0	0	85
Voir à la sécurité des Canadiens au moyen d'une version améliorée du Programme de protection des passagers	0	9	26	15	11	12	73
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	0	50	22	0	0	0	72
Lutte contre la crise des opioïdes	0	9	8	5	6	5	33
Un régime de sanctions solide	0	1	1	1	0	0	3
Société canadienne d'hypothèques et de logement	0	447	451	453	9	4	1 364
Bâtir plus de logements locatifs pour les familles canadiennes	0	447	451	453	9	4	1 364
Agence du revenu du Canada	0	80	101	118	121	94	515
Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal	0	31	50	49	52	40	222
Améliorer les services à la clientèle offerts par l'Agence du revenu du Canada	0	33	38	49	49	36	206
Lutter contre les pratiques agressives d'évitement fiscal international	0	5	6	9	10	9	39
Améliorer la sécurité des renseignements sur les contribuables	0	7	6	6	6	5	30
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour le travail	0	0	1	5	5	5	15
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	0	4	0	0	0	0	4
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	0	241	0	0	0	0	241
Protéger les passagers du transport aérien	0	241	0	0	0	0	241
Agence canadienne d'inspection des aliments	0	22	22	21	6	6	76
Renforcer le système canadien de salubrité des aliments	0	16	16	16	0	0	47
Garantir l'accès au marché des produits agricoles et agroalimentaires du Canada	0	6	6	6	6	6	29
Patrimoine canadien	0	105	145	148	133	133	663
Soutenir les langues officielles du Canada	0	32	68	69	67	69	305
Investir dans le contenu canadien	0	15	29	43	43	43	172
Appuyer le journalisme local	0	10	10	10	10	10	50
Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens de race noire	0	15	15	3	0	0	32
Appuyer Olympiques spéciaux Canada	0	3	3	4	4	2	16
Centre d'excellence sur la fédération canadienne	0	10	0	0	0	0	10
Le sport chez les Autochtones	0	10	10	10	10	10	48
Plus de femmes et de filles dans les sports	0	10	10	10	0	0	30
Instituts de recherche en santé du Canada	0	57	76	94	113	113	453
Conseils subventionnaires	0	44	59	71	90	90	355
Chaires de recherche du Canada	0	10	14	20	20	20	82
Soutenir les personnes qui assurent la sécurité de nos communautés	0	3	3	3	3	3	15
Fondation Gairdner	0	0	0	0	0	0	1

	2017 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total (comptabilité de caisse)
Conseil canadien de la magistrature	0	2	2	0	0	0	4
Renforcer la magistrature canadienne	0	2	2	0	0	0	4
Musée canadien des droits de la personne	0	4	8	8	6	7	33
Appuyer le Musée canadien des droits de la personne	0	4	8	8	6	7	33
Agence canadienne de développement économique du Nord	0	21	21	21	21	21	103
Renouvellement du financement de base pour le développement économique pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord	0	20	20	20	20	20	100
Agences de développement régional	0	0	0	0	0	0	2
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	0	0	0	0	0	1
Service canadien du renseignement de sécurité	0	3	0	6	10	10	28
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	0	0	6	10	10	26
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	0	2	0	0	0	0	2
<i>Loi sur Investissement Canada</i> – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers	0	0	0	0	0	0	0
Office des transports du Canada	0	3	2	1	0	0	6
Modernisation de l'Office des transports du Canada	0	3	2	1	0	0	6
Centre de la sécurité des télécommunications Canada	0	45	56	109	106	108	424
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	43	52	44	40	42	222
Préserver la capacité du renseignement électromagnétique étranger du Canada	0	0	0	62	62	62	186
Offrir des services numériques aux Canadiens	0	2	4	3	3	3	16
Commission du droit d'auteur du Canada	0	1	1	1	1	1	5
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	0	1	1	1	1	1	5
Service correctionnel Canada	0	80	5	4	5	6	99
Soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	0	75	0	0	0	0	75
Améliorer davantage les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus	0	3	3	4	5	6	20
Réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay	0	2	1	0	0	0	4
Service administratif des tribunaux judiciaires	0	8	12	13	11	11	55
Appui au système de tribunaux du Canada	0	6	11	12	9	9	47
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	0	3	1	1	1	1	8
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	0	337	173	82	90	93	776
Nouvelle relation financière : collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes	0	189	0	0	0	0	189
Nouvelle relation financière – Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations	0	71	81	13	12	11	189
Appuyer l'élargissement de la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières nations</i> et de la réussite de la participation des Premières Nations conformément à la loi	0	15	21	29	37	41	143
Aider les Nations autochtones à se reconstituer	0	20	20	20	20	20	102
Mécanismes bilatéraux permanents	0	13	16	16	16	16	75
Appuyer la reconnaissance des droits et l'autodétermination	0	22	30	0	0	0	51
Savoir polaire Canada	0	0	6	5	5	5	21
Appuyer le Gord Downie and Chanie Wenjack Fund	0	5	0	0	0	0	5
Financement pour appuyer l'établissement d'un conseil national pour la réconciliation	0	2	0	0	0	0	2
Ministère des Finances Canada	0	3	6	6	6	6	25
Palements de transition aux territoires	0	0	3	3	3	3	12
Capacité analytique du ministère des Finances du Canada	0	2	2	2	2	2	8
Coprésidence canadienne du Groupe de travail sur le cadre du G20	0	1	1	1	1	1	4

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total (comptabilité de caisse)
Politique fondée sur des données probantes	0	0	0	0	0	0	2
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	0	20	20	20	20	20	99
Agences de développement régional	0	15	15	15	15	15	77
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	4	4	4	4	4	22
Élections Canada	0	-1	-2	-3	-3	-3	-10
Rééquilibrer les dépenses d'Élections Canada	0	-1	-2	-3	-3	-3	-10
Emploi et Développement social Canada	0	308	797	694	620	638	3 057
Soutenir l'égalité des tâches parentales et la souplesse pour un retour au travail plus rapide	0	4	257	310	320	332	1 223
Rendre l'assurance-emploi mieux adaptée et plus efficace	0	131	223	75	76	78	582
Emplois d'été Canada 2019-2020	0	2	112	112	112	112	449
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	0	66	93	93	96	99	447
Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi	0	43	43	43	0	0	128
Financement prévisible pour la prestation de services liés à l'assurance-emploi	0	30	30	30	0	0	90
Programme de préparation à la formation d'apprenti	0	6	10	10	10	10	46
Garantir un milieu de travail exempt de violence et de harcèlement	0	6	7	7	7	7	35
Soutenir les langues officielles du Canada	0	4	5	5	5	5	25
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations	0	5	6	6	0	0	17
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	0	3	5	7	0	0	15
Politique fondée sur des données probantes	0	4	3	2	2	2	12
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	3	3	3	0	0	8
Transparence salariale	0	1	2	0	0	0	5
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	0	0	0	-8	-8	-8	-24
Environnement et Changement climatique Canada	0	71	183	201	201	198	854
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	0	53	154	166	169	165	706
Adapter les services météorologiques et les services liés à l'eau du Canada aux changements climatiques	0	16	25	31	32	26	131
Protéger la vie marine	0	2	4	4	4	3	17
Tarification de la pollution par le carbone et soutien d'une croissance propre et durable	0	0	0	0	-4	4	0
FedDev Ontario	0	55	189	214	214	214	885
Renouvellement du financement de base de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	0	25	159	184	184	184	736
Agences de développement régional	0	23	23	23	23	23	116
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	7	7	7	7	7	33
FedNor	0	6	6	6	6	6	28
Agences de développement régional	0	4	4	4	4	4	22
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	1	1	1	1	1	6
Pêches et Océans Canada	0	217	169	47	43	43	519
Renouvellement du réseau de ports pour petits bateaux	0	150	100	0	0	0	250
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	0	21	29	32	36	36	155
Durabilité à long terme de la flotte de la Garde côtière	0	28	22	8	0	0	58
Protéger la vie marine	0	7	7	7	7	7	35
Programme d'aquaculture durable	0	11	11	0	0	0	22
Affaires mondiales Canada	-3	223	387	460	560	672	2 297
Mesures de soutien supplémentaires au programme de Politique d'aide internationale féministe	0	160	327	400	500	613	2 000
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	0	36	36	36	36	36	179
Chercher de nouveaux marchés	0	15	15	15	15	15	75
Un régime de sanctions solide	0	4	4	4	4	4	20
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	3	3	3	3	3	16

	2017 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total (comptabilité de caisse)
Programme des accélérateurs technologiques canadiens	0	2	2	2	2	2	10
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	2	2	2	2	2	10
Renouvellement et modernisation de Statistique Canada	-3	0	-2	-2	-2	-3	-12
Santé Canada	0	182	40	37	35	34	327
Lutte contre la crise des opioïdes	0	154	10	5	4	3	176
Éducation publique sur le cannabis	0	18	16	16	16	16	83
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	0	7	11	12	11	11	52
Soutenir les langues officielles du Canada	0	3	3	3	4	4	17
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	0	39	34	0	0	0	74
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	0	39	34	0	0	0	74
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	0	86	63	58	46	45	298
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	0	42	36	35	34	33	180
Soutenir les langues officielles du Canada	0	5	5	10	10	10	41
Intégrer le marché du travail et y demeurer, et parcours professionnels des femmes qui sont membres des minorités visibles et nouvellement arrivées au Canada	0	11	11	11	0	0	32
Protéger les femmes et les filles vulnérables	0	10	8	1	1	1	20
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	0	17	0	0	0	0	17
Accroître la diversité des entrepreneurs	0	1	3	1	1	1	7
Services aux Autochtones Canada	70	1 039	1 078	794	612	463	4 057
Santé des Autochtones : Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés	0	408	479	239	211	154	1 491
S'assurer que les enfants des Premières Nations sont en sécurité et reçoivent un soutien au sein de leur communauté	70	295	270	265	270	278	1 449
Réaffectation de la provision pour l'infrastructure autochtone	0	75	125	150	100	0	450
Soutien accru en santé pour les survivants des pensionnats indiens et leur famille	0	78	83	88	0	0	249
Eau potable propre et salubre dans les réserves	0	102	50	21	0	0	173
Mesures de soutien en matière de stratégies de logement basée sur les des distinctions	0	25	25	31	31	31	144
Créer un Programme d'aide au revenu plus réceptif qui répond aux besoins des communautés des Premières Nations	0	43	44	0	0	0	87
Appuyer les priorités de la Nation métisse	0	10	0	0	0	0	10
Renouveler le Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux	0	3	3	0	0	0	6
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	0	125	219	349	397	546	1 637
Investir dans l'équipement dont les chercheurs ont besoin - La Fondation canadienne pour l'innovation	0	32	62	120	183	366	763
Exploiter les données massives	0	64	64	166	145	133	572
Mettre au point la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural	0	10	20	20	25	25	100
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	0	6	36	5	5	4	56
Le Centre de recherche et développement des médicaments	0	0	16	16	16	0	48
Améliorer l'accès à l'économie numérique	0	5	5	5	5	5	27
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	5	5	5	5	5	26
Institut d'informatique quantique	0	0	5	5	5	0	15
Innovation Canada	0	2	3	3	3	3	14
Conseil des académies canadiennes	0	0	0	3	3	3	9
Accroître la diversité dans les sciences	0	2	3	1	1	1	6
Faire progresser les femmes chefs d'entreprise	0	0	0	0	0	0	1
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.	0	91	0	147	179	200	616
Protéger l'intégrité de l'infrastructure de transport à Montréal	0	91	0	147	179	200	616

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total (comptabilité de caisse)
Ministère de la Justice Canada	0	25	28	29	29	30	142
Élargir les tribunaux unifiés de la famille	0	0	13	14	14	15	56
Offrir un soutien juridique aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail	0	8	11	11	11	11	50
Répondre à la demande d'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés	0	13	0	0	0	0	13
Renforcer la magistrature canadienne	0	2	2	3	3	3	13
Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens	0	2	2	2	2	2	10
Bibliothèque et Archives Canada	0	4	12	18	19	18	71
Un nouveau partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa	0	4	12	18	19	18	71
Commission de la capitale nationale	0	13	42	0	0	0	55
Revitaliser les actifs de la Commission de la capitale nationale	0	13	42	0	0	0	55
Défense nationale	0	0	0	0	0	0	2
Prendre des mesures pour prévenir et contrer la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	0	0	0	0	0	0	2
Conseil national de recherches Canada	0	208	258	258	258	258	1 240
Programme d'aide à la recherche industrielle	0	100	150	150	150	150	700
Conseil national de recherches Canada	0	108	108	108	108	108	540
Ressources naturelles Canada	0	16	22	27	30	6	102
Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada	0	11	17	22	25	1	75
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	0	2	2	2	2	2	12
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	2	2	2	2	2	10
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	0	0	1	1	1	1	4
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada	0	77	106	123	143	143	592
Conseils subventionnaires	0	44	59	71	90	90	355
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	0	20	30	30	30	30	140
Chaires de recherche du Canada	0	10	14	20	20	20	82
Accroître la diversité dans les sciences	0	3	3	3	3	3	15
Bureau du vérificateur général du Canada	0	8	8	8	8	8	41
Bureau du vérificateur général du Canada	0	8	8	8	8	8	41
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	0	2	2	1	1	1	7
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	0	1	1	1	1	1	5
Renforcer la magistrature canadienne	0	1	1	0	0	0	2
Bureau du commissaire aux élections fédérales	0	1	2	2	2	2	7
Maintenir l'intégrité des élections du Canada	0	1	2	2	2	2	7
Commissariat au lobbying du Canada	0	1	0	0	0	0	2
Financement supplémentaire pour le Commissariat au lobbying du Canada	0	1	0	0	0	0	2
Bureau de l'enquêteur correctionnel	0	1	1	1	1	1	3
Soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	0	1	1	1	1	1	3
Commissariat à l'information du Canada	0	3	0	0	0	0	3
Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens	0	3	0	0	0	0	3
Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada	0	2	2	2	2	2	10
Appui au système de tribunaux du Canada	0	2	2	2	2	2	10
Parcs Canada	0	25	38	47	45	45	200
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	0	24	36	42	42	42	185
Appuyer l'histoire et le patrimoine autochtones	0	1	3	5	3	3	15
Bureau du Conseil privé	0	1	5	0	0	0	6
Un nouveau processus pour les débats des chefs lors des élections fédérales	0	1	5	0	0	0	6
Agence de la santé publique du Canada	0	103	30	31	30	30	223
Soutenir un projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick	0	75	0	0	0	0	75

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total (comptabilité de caisse)
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	0	6	6	6	6	7	31
Soutenir ParticipACTION	0	5	5	5	5	5	25
Une approche communautaire à l'égard de la démence	0	4	4	4	4	4	20
Soutien aux Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme	0	5	4	4	4	4	20
Lutte contre la crise des opioïdes	0	3	4	4	3	2	16
Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens de race noire	0	2	2	2	2	2	10
Soutenir les langues officielles du Canada	0	1	2	2	2	2	10
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	0	1	1	2	2	3	10
Santé des Autochtones : Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés	0	1	1	1	1	1	6
Sécurité publique Canada	0	19	17	17	17	17	88
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	5	5	5	5	5	25
Soutenir les personnes qui assurent la sécurité de nos communautés	0	2	3	3	3	3	15
Service national d'écoute téléphonique concernant la traite des personnes	0	3	3	3	3	3	15
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	0	2	2	2	3	3	12
Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré	0	2	2	2	2	2	9
Lutte contre la crise des opioïdes	0	1	1	1	1	1	6
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	0	1	1	1	1	1	5
Sécurité des infrastructures essentielles	0	1	0	0	0	0	1
Loi sur l'investissement Canada – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers	0	1	0	0	0	0	1
Services publics et Approvisionnement Canada	0	653	236	196	1 235	1 264	3 584
Modernisation des laboratoires fédéraux	0	16	152	156	1 212	1 242	2 778
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	0	307	19	4	0	0	330
Services publics et Approvisionnement Canada – Travaux de réparation et d'entretien de biens immobiliers	0	275	0	0	0	0	275
Approvisionnement plus simple et meilleur	0	52	64	36	23	22	197
Maintenir les niveaux de service du Programme des marchandises contrôlées	0	4	0	0	0	0	4
Gendarmerie royale du Canada	-1	159	77	76	79	67	458
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	38	44	49	49	43	224
Appuyer les opérations de première ligne de la GRC	0	105	19	15	17	10	166
Soutenir les personnes qui assurent la sécurité de nos communautés	0	3	5	5	5	5	21
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	0	2	3	4	5	6	19
Aborder la question entourant les cas d'agression sexuelle « non fondés » et offrir un meilleur soutien aux victimes	0	2	2	2	2	2	10
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	0	10	0	0	0	0	10
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	0	1	1	1	2	2	7
Réaffectation des laboratoires de la GRC sur le cannabis	-1	-2	3	0	1	0	1
Services partagés Canada	0	289	497	496	364	367	2 013
Offrir des services numériques aux Canadiens	0	278	479	482	357	363	1 960
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	0	5	13	8	5	2	32
Renouvellement et modernisation de Statistique Canada	0	6	5	5	2	3	21

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total (comptabilité de caisse)
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	0	0	0	0	0	0	1
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	0	100	128	165	190	190	772
Nouveau fonds pour les trois conseils	0	35	45	65	65	65	275
Fonds de soutien à la recherche	0	29	39	46	59	59	231
Conseils subventionnaires	0	27	36	43	55	55	216
Chaires de recherche du Canada	0	6	8	11	11	11	46
Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche	0	4	0	0	0	0	4
Conseil canadien des normes	0	4	2	2	2	2	13
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	0	2	2	2	2	2	11
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	0	2	0	0	0	0	2
Statistique Canada	0	58	86	196	389	81	811
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	0	48	73	184	378	69	752
Renouvellement et modernisation de Statistique Canada	0	7	8	7	6	7	35
Politique fondée sur des données probantes	0	1	1	1	1	1	7
Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes	0	1	1	1	1	1	5
Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche	0	0	1	1	1	1	4
Soutenir les langues officielles du Canada	0	1	1	1	1	1	3
Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	0	1	1	1	1	1	3
Lutte contre la crise des opioïdes	0	1	0	0	0	0	2
Condition féminine Canada	0	24	29	39	39	39	169
Appuyer les organismes communautaires pour les femmes	0	10	15	25	25	25	100
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	0	6	6	6	6	6	29
Politique fondée sur des données probantes	0	5	5	5	5	5	25
Conversation nationale avec les jeunes Canadiens sur l'égalité des sexes	0	2	1	2	2	2	8
Accroître le soutien aux centres de crise pour les agressions sexuelles dans les campus	0	1	1	1	1	1	6
Mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils encouragent l'égalité des sexes	0	1	1	0	0	0	2
Transports Canada	0	60	38	41	19	16	174
Protéger la vie marine	0	26	18	16	12	13	85
Renforcement des aéroports desservant les communautés éloignées	0	9	10	17	5	0	41
Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré	0	3	3	3	3	3	13
Maintenir les services ferroviaires vers les communautés éloignées	0	11	0	0	0	0	11
Garantir le fonctionnement sécuritaire des navires-citernes	0	3	3	3	0	0	10
Moderniser les services aux passagers de VIA Rail	0	3	3	2	0	0	8
Renforcement de la sécurité des véhicules à moteur	0	4	0	0	0	0	4
Renforcement de la capacité en matière d'évaluations environnementales	0	1	1	0	0	0	2
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	623	591	550	29	26	26	1 844
Régime d'assurance-revenu militaire et autres avantages sociaux des employés de la fonction publique	623	554	511	0	0	0	1 688
Offrir des services numériques aux Canadiens	0	10	20	20	20	20	90
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	0	15	8	0	0	0	23
Centre de diversité, d'inclusion et de mieux-être de la fonction publique	0	5	5	4	4	4	20
Moderniser le cadre réglementaire du Canada	0	4	4	3	0	0	11
Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes	0	2	2	2	2	2	10

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total (comptabilité de caisse)
Examen horizontal des compétences	0	1	0	0	0	0	1
Anciens Combattants Canada	0	26	26	5	5	5	67
Offrir de meilleurs services aux anciens combattants	0	21	21	0	0	0	43
Entretien des cimetières et des tombes	0	5	5	5	5	5	24
Diversification économique de l'Ouest Canada	0	43	43	43	43	37	208
Agences de développement régional	0	30	30	30	30	30	149
Institut Rick Hansen	0	6	6	6	6	0	24
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	0	7	7	7	7	7	35
Affectation à déterminer	0	-72	-197	-306	-186	-126	-887
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	0	0	0	0	120	180	300
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	0	25	0	0	0	0	25
Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	0	3	3	3	3	3	16
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	0	0	0	-9	-9	-9	-28
Offrir des services numériques aux Canadiens – financement provenant de ressources ministérielles existantes	0	-100	-200	-300	-300	-300	-1 200
Total – Mesures du budget de 2018	690	6 521	6 416	5 676	6 375	6 240	31 917
Rajustement net selon le Budget des dépenses de 2018-2019	-	520	-	-	-	-	-
Total (selon le Budget des dépenses de 2018-2019)	-	7 040	-	-	-	-	-

4.2 Rapprochement entre les dépenses comprises dans le budget de 2018 et le Budget des dépenses prévu pour 2018-2019

Dans le cadre de ce rapprochement, la prévision des dépenses d'exercice est répartie en huit éléments de base, à commencer par les autorisations relatives au Budget des dépenses prévu; les mesures du budget de 2018; les autorisations supplémentaires relatives au budget des dépenses pour lesquelles on peut demander l'approbation parlementaire dans le courant de l'exercice; les montants qui devraient être non dépensés ou reportés prospectivement parmi les autorisations totales; les programmes assimilables à des dépenses exécutés au moyen du régime fiscal; les rajustements comptables et de consolidation qui sont nécessaires afin d'assujettir la prévision à la même base comptable que le volume I des *Comptes publics du Canada*. Ces éléments de base sont compatibles avec les concepts et les définitions que l'on utilise dans le volume II des *Comptes publics du Canada*.

Tableau A2.12

Rapprochement entre les dépenses du budget de 2018 et le Budget des dépenses prévu pour 2018-2019
G\$

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Budget prévu	Mesures du budget de 2018	Autres autorisations prévues	Inutilisé/ reporté prospectivement	Dépenses nettes
Charges de programmes directes des grands ministères et organismes					
Défense nationale	20,4	0,0	0,8	(0,9)	20,2
Services aux Autochtones Canada	9,3	1,3	0,7	(0,3)	11,0
Emploi et Développement social Canada	7,2	0,0	0,4	(0,1)	7,5
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	6,6	0,6	(2,1)	(1,6)	3,4
Affaires mondiales Canada	6,5	0,7	0,2	(0,3)	7,2
Agence du revenu du Canada	4,2	0,1	0,3	(0,3)	4,3
Infrastructure Canada	4,0	0,0	0,4	(0,6)	3,8
Gendarmerie royale du Canada	3,5	0,2	0,2	(0,1)	3,8
Services publics et Approvisionnement Canada	3,2	0,7	0,6	(0,6)	3,9
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	3,1	0,3	0,7	(0,3)	3,8
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	2,9	0,1	0,2	(0,4)	2,8
Agriculture et Agroalimentaire Canada	2,5	0,0	0,0	(0,1)	2,4
Pêches et Océans Canada	2,4	0,2	1,0	(0,3)	3,4
Service correctionnel Canada	2,4	0,1	0,2	(0,1)	2,7
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	2,3	0,1	1,4	(1,2)	2,6
Agence des services frontaliers du Canada	1,8	0,2	0,3	(0,1)	2,1
Transports Canada	1,5	0,1	0,1	(0,2)	1,5
Environnement et Changement climatique Canada	1,5	0,1	0,1	(0,1)	1,6
Ressources naturelles Canada	1,5	0,0	0,0	(0,1)	1,3
Santé Canada	1,4	0,2	0,1	(0,0)	1,6
Patrimoine canadien	1,3	0,1	0,0	(0,0)	1,4
Sécurité publique Canada	1,2	0,0	0,0	(0,0)	1,2
Ministère des Finances Canada	0,7	0,0	0,1	(0,1)	0,7
Total partiel	91,4	5,0	5,7	(7,8)	94,3
Sociétés d'État consolidées	5,0	0,4	0,0	(0,4)	4,9
Autres dépenses de programmes directes	22,5	1,7	3,4	(1,5)	26,1
Total - Charges de programmes directes	118,9	7,0	9,2	(9,8)	125,3
Principaux transferts	127,1	0,0	0,0	0,0	127,1
Frais de la dette publique	22,8	0,0	0,0	0,0	22,8
Total des charges	268,8	7,0	9,2	(9,8)	275,3

Tableau A2.12 (suite)

Rapprochement entre les dépenses du budget de 2018 et le Budget des dépenses prévu en 2018-2019

G\$

	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Dépenses nettes	Recettes nettes	Crédits d'impôt et remboursements	Rajustements comptables et dus à la consolidation	Prévision des dépenses budgétaires
Charges de programmes directes des grands ministères et organismes					
Défense nationale	20,2	0,3	0,0	5,0	25,5
Services aux Autochtones Canada	11,0	0,2	0,0	(0,2)	11,0
Emploi et Développement social Canada	7,5	1,9	0,0	(0,1)	9,3
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3,4	0,7	0,0	(1,1)	3,1
Affaires mondiales Canada	7,2	0,0	0,0	(0,5)	6,7
Agence du revenu du Canada	4,3	0,4	3,4	3,0	11,0
Infrastructure Canada	3,8	0,0	0,0	(1,0)	2,8
Gendarmerie royale du Canada	3,8	1,9	0,0	0,3	6,0
Services publics et Approvisionnement Canada	3,9	3,2	0,0	(3,6)	3,5
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	3,8	0,0	0,0	(1,2)	2,6
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	2,8	0,3	0,0	(0,3)	2,8
Agriculture et Agroalimentaire Canada	2,4	0,0	0,0	(0,1)	2,4
Pêches et Océans Canada	3,4	0,0	0,0	(1,3)	2,1
Service correctionnel Canada	2,7	0,1	0,0	(0,4)	2,4
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	2,6	0,4	0,0	(0,2)	2,8
Agence des services frontaliers du Canada	2,1	0,0	0,0	(0,2)	1,9
Transports Canada	1,5	0,1	0,0	(0,1)	1,5
Environnement et Changement climatique Canada	1,6	0,1	0,0	(0,1)	1,5
Ressources naturelles Canada	1,3	0,0	0,0	(0,1)	1,3
Santé Canada	1,6	0,1	0,0	(0,2)	1,6
Patrimoine canadien	1,4	0,0	0,0	0,0	1,4
Sécurité publique Canada	1,2	0,0	0,0	(0,1)	1,1
Ministère des Finances Canada	0,7	0,0	0,0	0,0	0,7
Total partiel	94,3	9,7	3,4	(2,4)	105,0
Sociétés d'État consolidées	4,9	0,0	0,0	3,9	8,8
Autres charges de programmes directes	26,1	0,9	0,0	(0,2)	26,7
Total - Charges de programmes directes	125,3	10,6	3,4	1,3	140,5
Principaux transferts	127,1	0,0	23,7	20,8	171,7
Frais de la dette publique	22,8	0,0	0,0	3,5	26,3
Total des charges	275,3	10,6	27,1	25,6	338,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Budget des dépenses prévu

Le budget des dépenses représente les autorisations approuvées dans les budgets antérieurs et confirmées par le Conseil du Trésor pour toutes les organisations qui reçoivent un crédit approuvé par le Parlement. Le budget des dépenses comprend également, à titre indicatif, les prévisions des dépenses effectuées en vertu de la plupart des autorisations réglementaires fournies par le Parlement.

Le budget des dépenses est présenté selon une comptabilité de caisse modifiée. Les chiffres ne comprennent pas certaines recettes perçues par les ministères, recettes que ces derniers peuvent dépenser de nouveau afin de réduire le niveau de crédits qu'ils demandent au Parlement.

Le budget des dépenses vise principalement à soutenir l'examen minutieux mené par le Parlement sur la partie des dépenses du gouvernement qui doivent être approuvées tous les ans dans le cadre des mesures liées aux crédits. Il exclut donc plusieurs programmes pour lesquels les autorisations et l'établissement de rapports au Parlement sont établis en vertu de régimes distincts, particulièrement le Compte des opérations de l'assurance-emploi et les programmes exécutés par l'intermédiaire du régime fiscal.

Le budget des dépenses comprend à la fois les autorisations budgétaires (pour les dépenses ayant une incidence sur le relevé de revenu) et les autorisations non budgétaires (pour les opérations liées au bilan). Étant donné que ce rapprochement vise à cerner des opérations et des rajustements qui ont une incidence sur les dépenses d'exercice, la colonne du Budget des dépenses prévu n'indique que les autorisations budgétaires.

2. Mesures du budget de 2018

Cette colonne se fonde sur les mesures du budget de 2018 par ministère (comptabilité de caisse) au tableau A2.11, qui sont rajustées afin de respecter les mêmes conventions comptables et de présentation que le budget des dépenses (par exemple, comme il est mentionné ci-dessus, les montants liés au Compte des opérations de l'assurance-emploi ne sont pas indiqués dans le budget des dépenses).

Les mesures qui touchent des ministères autres que les 23 indiqués dans le tableau sont regroupées dans la rangée « Autres charges de programmes directes » du tableau de rapprochement.

3. Autres autorisations prévues

Cette catégorie englobe un éventail d'autorisations prévues pour des mesures et des mécanismes qui ont été approuvés en principe à l'extérieur du cycle budgétaire ou dans des budgets précédents ou qui ont déjà été autorisées en vertu d'une loi existante et qui devraient être indiquées dans un budget supplémentaire des dépenses ou dans les Comptes publics.

À titre d'exemple, un fonds renouvelable ou un ministère qui possède des crédits pluriannuels peuvent avoir l'autorisation de reporter prospectivement les autorisations inutilisées de 2017-2018 à 2018-2019; ce montant ne peut toutefois pas être confirmé jusqu'à la présentation des états financiers vérifiés pour 2017-2018.

De même, le Conseil du Trésor gère plusieurs crédits centraux pour les reports prospectifs, certaines dépenses admissibles liées au personnel et d'autres dépenses imprévues. Ces dernières sont d'abord présentées au Secrétariat du Conseil du Trésor et attribuées par la suite aux ministères tout au long de l'année, à mesure qu'ils répondent aux critères d'admissibilité.

Le fait qu'une mesure approuvée dans un budget précédent ou en dehors du cycle budgétaire n'ait pas encore reçu l'approbation de la politique ou du programme qui la soutient explique souvent pourquoi on ne demande les autorisations que dans un budget supplémentaire des dépenses.

Certaines autorisations réglementaires, souvent limitées, peuvent elles aussi ne pas être incluses à titre indicatif dans le budget des dépenses; elles sont toutefois déclarées dans les Comptes publics.

Il convient de noter que la somme des valeurs indiquées dans les trois premières colonnes représente une prévision des autorisations budgétaires totales disponibles par ministère et organisme, ce qui est conforme aux concepts et aux définitions appliquées dans le tableau 5 de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

4. Inutilisé/reporté prospectivement

Cette colonne correspond à l'écart prévu entre la prévision des autorisations de dépenser possibles pour 2018-2019 (autorisations indiquées dans les trois premières colonnes) et les dépenses prévues au cours de cette période (dépenses nettes indiquées à la cinquième colonne).

En particulier, le budget des dépenses indique le montant maximal de financement autorisé pouvant être dépensé à un moment donné, tandis que le budget établit une projection du montant de dépenses qui sera probablement dépensé tout au long de l'exercice.

La prévision budgétaire reconnaît que certains montants d'autorisations inclus dans le budget demeureront inutilisés à la fin de l'exercice. Ces montants inutilisés sont reportés prospectivement automatiquement aux années subséquentes ou ils deviennent « périmés ». Les montants qui deviennent techniquement périmés au cours d'une année sont souvent dépensés dans une année subséquente, puisqu'ils sont réaffectés et inclus dans un budget des dépenses futur.

Bon nombre de facteurs influencent les montants périmés, comme les retards liés à un contrat ou à un projet, les autorisations non confirmées dans les crédits centraux gérés par le Conseil du Trésor et les pratiques ministérielles de gestion des fonds afin de s'assurer que les dépenses ne sont pas supérieures aux crédits approuvés par le Parlement.

En ce qui concerne le tableau 5 de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*, cette colonne s'aligne à la somme de « Disponible aux fins d'utilisation au cours d'années subséquentes » et « Périmé ».

5. Dépenses nettes

Les dépenses sont en grande partie financées au moyen de crédits votés et d'autorisations réglementaires et, dans une certaine mesure, des recettes ministérielles. Dans le budget des dépenses, les autorisations et les dépenses sont présentées de façon « nette », ce qui signifie qu'on exclut les dépenses qui devraient être financées par les recettes ministérielles, afin de tenir compte de l'incidence prévue sur le Trésor.

Les chiffres de cette colonne sont présentés selon la même comptabilité de caisse modifiée que celle utilisée pour le budget des dépenses. Ils représentent une prévision du montant correspondant indiqué dans le tableau 5 de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

6. Recettes nettes

Certaines dépenses sont financées par l'intermédiaire de recettes ministérielles. Les dépenses d'exercice indiquées dans le budget et dans les Comptes publics sont présentées de façon « brute », donc les recettes affectées aux dépenses sont rajoutées afin d'arriver aux dépenses d'exercice prévues. Lorsque l'on fait la somme des chiffres indiqués dans la colonne des dépenses nettes et ceux indiqués dans la colonne des revenus nets, on obtient les « dépenses brutes totales » selon la comptabilité de caisse modifiée. Les dépenses nettes, les revenus nets et les dépenses brutes totales sont présentés par ministère dans le tableau 3 de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

7. Crédits d'impôt et remboursements

Cette colonne contient les dépenses prévues qui doivent être effectuées par l'intermédiaire du régime fiscal, mais qui ne sont pas indiquées dans le budget des dépenses. Les coûts liés à l'Allocation canadienne pour enfants constituent la composante la plus importante de cette colonne (indiqués dans la rangée des principaux transferts). Les crédits d'impôt et les remboursements qui sont considérés comme des charges de programmes directes sont indiqués dans la rangée de l'Agence du revenu du Canada; ils comprennent des mesures incitatives pour la recherche et le développement, l'Allocation canadienne pour le travail et des crédits d'impôt remboursables.

Le Parlement n'autorise aucune dépense annuelle pour ces dépenses fiscales et ces crédits d'impôt remboursables, qui sont plutôt régis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces dépenses sont présentées dans le tableau 3a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*. En outre, le rapport annuel sur les dépenses fiscales fédérales du ministère des Finances du Canada comprend des valeurs historiques et prévues par programme.

8. Ajustements comptables et redressement de consolidation

Cette colonne saisit d'autres différences dans la comptabilité de caisse et la portée entre les budgets des dépenses et le budget ou les *Comptes publics du Canada*.

Le budget est présenté selon la comptabilité d'exercice, tandis que le budget des dépenses est présenté d'après une comptabilité de caisse modifiée. Par conséquent, certains postes comme les acquisitions d'immobilisations corporelles seront reportés de façon différente entre les deux publications. Selon la comptabilité d'exercice, le coût pour l'acquisition d'un actif est amorti sur la durée de vie prévue de l'actif, tandis que selon la comptabilité de caisse modifiée, le coût est reconnu à mesure que les décaissements ont lieu. Par exemple, si un bâtiment est acquis et qu'il a une durée de vie utile de 30 ans, la comptabilité d'exercice verra l'amortissement des coûts sur la durée de vie de 30 ans de l'actif, tandis que la comptabilité de caisse indiquera le coût seulement dans les quelques premières années lorsque les paiements sont effectués.

D'autres exemples de rajustements de la comptabilité d'exercice comprennent les charges pour de mauvaises créances, les charges de fonctionnement et les frais de la dette publique liés aux pensions et aux prestations pour lesquels on prévoit que les sommes en cause seront déboursées dans les années suivantes, mais pour lesquels les dépenses sont accumulées dans l'année courante.

Tous les coûts liés aux comptes regroupés à des fins déterminées, et certains coûts liés aux sociétés d'État sont également inclus ici, y compris certains montants annoncés dans le budget de 2018. Le plus important étant les prestations d'assurance-emploi. La plupart des coûts de l'assurance-emploi sont directement payés à partir du Compte des opérations de l'assurance-emploi, plutôt que de crédits ministériels. Ils ne sont donc pas spécifiquement compris dans le budget des dépenses, bien qu'ils soient compris dans le budget. De façon similaire, les dépenses des sociétés d'État regroupées qui sont fondées à même leurs recettes sont également saisies ici.

Un rajustement final au regroupement inclus est l'annulation des dépenses internes au gouvernement, comme lorsqu'un ministère ou organisme en paye un autre pour lui fournir un service.

Cette colonne représente une prévision conforme à un groupe de rajustements déclarés dans le tableau 3a de la section 1 du volume II des *Comptes publics du Canada*.

9. Prévision des dépenses budgétaires

Cette colonne représente les dépenses externes finales selon la comptabilité d'exercice, qui inclut toutes les mesures budgétaires et hors cycle indiquées dans le budget.

4.3 Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (par exemple, l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A2.13

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux G\$

	Année 1	Année 2	Année 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,3	-3,1	-3,5
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,5	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-4,2	-4,2	-4,6
Cotisations d'assurance-emploi	0,2	0,5	0,6
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-4,2	-3,7	-4,1
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	0,8	0,8	0,5
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total	0,8	0,9	0,6
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,4
Frais de la dette publique	0,0	0,2	0,6
Total des charges	0,7	0,8	0,7
Solde budgétaire	-4,8	-4,5	-4,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 4,8 milliards de dollars la première année, de 4,5 milliards la deuxième année et de 4,9 milliards la cinquième année (tableau A2.13).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 4,2 milliards de dollars au cours des deux premières années. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéfiques. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi augmentent en raison d'une hausse du taux des primes d'assurance-emploi, qui, en vertu du mécanisme d'établissement du taux d'équilibre sur sept ans, s'ajustent de manière à compenser la hausse des prestations attribuable au nombre plus élevé de chômeurs, de façon à ce que le solde du Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A2.14

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux
G\$

	Année 1	Année 2	Année 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,5	-2,1	-2,1
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,5	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-3,5	-3,1	-3,3
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-3,7	-3,4	-3,6
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,6	-0,7
Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,1
Prestations pour enfants	0,0	-0,1	-0,3
Total	-0,5	-0,8	-1,1
Autres charges de programmes	-0,5	-0,7	-1,3
Frais de la dette publique	-0,6	0,1	0,2
Total des charges	-1,5	-1,4	-2,1
Solde budgétaire	-2,1	-2,0	-1,4

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,1 milliards de dollars la première année, de 2,0 milliards la deuxième année et de 1,4 milliard la cinquième année (tableau A2.14).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.

- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. Les paiements au titre de ces programmes sont moins élevés si l'inflation est plus faible. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance des salaires et du PIB nominal.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel, mais ils augmentent ensuite sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette.

Tableau A2.15

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux G\$

	Année 1	Année 2	Année 5
Revenus fédéraux	1,4	2,0	2,8
Charges fédérales	2,0	3,4	5,6
Solde budgétaire	-0,6	-1,5	-2,8

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Une augmentation des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 0,6 milliard de dollars la première année, de 1,5 milliard la deuxième année et de 2,8 milliards la cinquième année (tableau A2.15). Cette détérioration découle entièrement de la hausse des charges liées aux frais de la dette publique. L'incidence sur les frais de la dette augmente au fil des ans, à mesure que la dette à long terme arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Cet effet global est atténué par la hausse des revenus attribuable à l'augmentation du taux de rendement des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les charges au titre des régimes de retraite et avantages sociaux du secteur public est exclue de l'analyse de sensibilité.

4.4 Mise à jour sur l'allocation des investissements dans l'infrastructure

Dans les budgets de 2016 et de 2017, le gouvernement a présenté un plan en vue d'investir plus de 180 milliards de dollars dans l'infrastructure sur 12 ans. Ce plan est en cours et soutient déjà de nouveaux projets d'infrastructure et l'activité économique partout au Canada. À ce jour, plus de 7 800 projets ayant un investissement combiné de plus de 32 milliards ont été approuvés pour les communautés partout au pays. Le gouvernement met également au point des négociations avec les provinces et les territoires en vue d'offrir un financement à long terme au moyen d'ententes bilatérales intégrées. Ces ententes appuieront de nouveaux investissements dans le transport en commun, l'infrastructure verte, les communautés, la culture et les loisirs, l'infrastructure ainsi que dans les communautés rurales et nordiques.

Les profils de financement pour un nombre de programmes d'infrastructure fédérale ont été mis à jour dans le budget de 2018 pour indiquer le moment auquel le gouvernement s'attend à recevoir des demandes de bénéficiaires. Le gouvernement s'emploie également à améliorer les rapports financiers et la reddition de compte dans le cadre de ses programmes d'infrastructure de façon à ce qu'il soit clair à quel moment les projets sont en cours, à quel moment les coûts sont engagés et à quel moment le financement fédéral passe à d'autres ordres de gouvernement.

Il est prévu que des rajustements supplémentaires seront apportés à ces allocations au fil du temps, pour s'assurer que le financement de l'infrastructure est disponible aux autres administrations au besoin.

Tableau A2.16

Allocation mise à jour pour les anciens programmes d'infrastructure (avant 2016)

M\$	Exercices antérieurs	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Exercices à venir	Total
Montant en date du budget de 2017	7 792	1 456	1 821	2 190	2 019	2 168	2 034	1 711	21 189
Allocation dans le budget de 2018	5 916	1 112	1 532	1 847	2 165	2 441	2 056	4 120	21 189
Réaffectation	-1 875	-344	-288	-344	146	273	23	2 409	0

Tableau A2.17

Budget de 2016 – investissements dans l'infrastructure : profil mis à jour

M\$

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Montant en date du budget de 2017	3 368	5 992	3 315	877	749	84	10	3	14 398
Allocation dans le budget de 2018									
Transport en commun	45	210	683	1 452	1 010	0	0	0	3 400
Infrastructure verte	356	773	1 044	1 534	1 252	85	10	3	5 057
Infrastructure sociale	1 638	1 694	53	36	20	0	0	0	3 441
Investissements stratégiques dans les établissements postsecondaires	749	1 001	250	0	0	0	0	0	2 000
Services à large bande dans les communautés rurales	6	81	253	108	52	0	0	0	500
Allocation totale dans le budget de 2018	2 794	3 759	2 283	3 130	2 334	85	10	3	14 398
Réaffectation	-575	-2 232	-1 032	2 253	1 585	1	0	0	0

Tableau A2.18

Budget de 2017 – Plan Investir dans le Canada : profil mis à jour

M\$

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total sur 5 ans
Montant total affecté dans le budget de 2017	645	4 049	4 838	5 400	6 183	21 115
Transport en commun – Allocation dans le budget de 2017	164	1 100	1 100	1 200	1 400	4 964
Ententes bilatérales sur le transport en commun	19	455	708	821	1 177	3 181
Banque de l'infrastructure du Canada	149	123	210	131	242	855
Défi des villes intelligentes	4	1	4	9	11	29
Autres initiatives horizontales ¹	9	16	21	21	21	86
<i>Total partiel – Allocation dans le budget de 2018</i>	<i>182</i>	<i>595</i>	<i>943</i>	<i>981</i>	<i>1 451</i>	<i>4 152</i>
Réaffectation de la provision pour le transport en commun	17	-505	-157	-219	51	-813
Rurales et nordiques – Allocation dans le budget de 2017	0	150	150	150	200	650
Ententes bilatérales avec les communautés rurales et nordiques	2	15	23	61	99	200
<i>Total partiel – Allocation dans le budget de 2018</i>	<i>2</i>	<i>15</i>	<i>23</i>	<i>61</i>	<i>99</i>	<i>200</i>
Réaffectation de la provision pour les communautés rurales et nordiques	2	-135	-127	-89	-101	-450
Infrastructure verte – Allocation dans le budget de 2017	21	999	1 199	1 400	1 731	5 351
Ententes bilatérales sur l'infrastructure verte	9	156	143	557	475	1 341
Banque de l'infrastructure du Canada	0	138	225	296	457	1 116
Défi des villes intelligentes	0	5	4	9	11	29
Atténuation des catastrophes et adaptation	0	45	100	100	200	445
Adaptation et résilience climatiques	21	33	35	35	34	157
Réseau intelligent et électricité propre	0	25	25	25	25	100
Nouvelles technologies d'énergie renouvelable	0	25	50	50	50	175
Réduire la dépendance vis-à-vis le diesel dans les communautés rurales et éloignées	0	22	26	46	47	141
Véhicules électriques et carburants de remplacement	0	30	30	30	30	120
Codes du bâtiment écoénergétiques	0	20	22	24	22	87
Améliorer les communautés autochtones	0	175	200	225	200	800
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	0	2	4	12	20	38
Réserve pour le financement écologique	0	0	0	0	176	176
Autres initiatives horizontales ¹	0	24	19	19	18	81
<i>Total partiel – Allocation dans le budget de 2018</i>	<i>30</i>	<i>700</i>	<i>884</i>	<i>1 428</i>	<i>1 765</i>	<i>4 806</i>
Réaffectation de la provision pour l'infrastructure verte	9	-300	-315	28	33	-544
Commerce et transport – Allocation dans le budget de 2017	461	617	700	800	884	3 462
Moderniser les transports	11	16	16	17	17	76
Relier les communautés par les chemins de fer et les voies navigables	300	309	324	87	100	1 120
Fonds national des corridors commerciaux	31	78	156	169	184	618
Évaluations des risques climatiques	3	3	3	3	3	16
Banque de l'infrastructure du Canada	0	0	0	234	442	676
Système d'information	5	5	5	5	5	23
Plan de protection des océans	152	246	236	230	203	1 067
Règlement sur les véhicules utilitaires lourds et hors route	1	2	2	2	2	8
<i>Moins : Fonds prévus dans le cadre financier actuel et autres revenus</i>	<i>-42</i>	<i>-42</i>	<i>-42</i>	<i>-22</i>	<i>-61</i>	<i>-208</i>
<i>Total partiel – Allocation dans le budget de 2018</i>	<i>461</i>	<i>617</i>	<i>700</i>	<i>724</i>	<i>894</i>	<i>3 396</i>
Réaffectation de la provision pour le commerce et le transport	0	0	0	-76	11	-65
Infrastructure sociale – Allocation dans le budget de 2017	-1	1 183	1 688	1 850	1 968	6 688
Apprentissage et garde des jeunes enfants	0	540	545	550	550	2 185
Fonds du Canada pour les espaces culturels	0	30	30	30	30	120
Fonds pour l'accessibilité	0	8	8	8	8	31
Ententes bilatérales culturelles et récréatives	1	8	15	41	67	132
Infrastructure éducative des communautés	0	4	4	4	8	20
Infrastructure des soins à domicile	0	200	250	250	300	1 000
Défi des villes intelligentes	0	5	4	9	11	29
Améliorer les communautés autochtones	0	175	200	225	200	800
Partenariat fédéral-provincial-territorial en matière de logement	0	0	355	460	530	1 345
Fonds national partagé de logement	0	169	333	383	447	1 332
Autres initiatives de la Stratégie nationale sur le logement	12	163	287	316	346	1 124
<i>Moins : Fonds dans le cadre financier actuel et autres revenus</i>	<i>-13</i>	<i>-76</i>	<i>-255</i>	<i>-321</i>	<i>-404</i>	<i>-1 069</i>
<i>Total partiel – Allocation dans le budget de 2018</i>	<i>0</i>	<i>1 226</i>	<i>1 776</i>	<i>1 955</i>	<i>2 093</i>	<i>7 049</i>
Réaffectation de la provision pour l'infrastructure sociale	1	43	88	104	125	361
Total général – Allocation dans le budget de 2018	674	3 153	4 326	5 149	6 301	19 603
Réaffectation totale de la provision pour l'infrastructure du budget de 2017	29	-896	-512	-251	118	-1 512

¹ Comprend les affectations de fonds pour soutenir d'autres initiatives comme les supergrappes d'innovation, le Fonds pour les femmes en construction et le Renforcement de la capacité des autochtones.

² Pour les postes Relier les communautés par les chemins de fer et Plan de protection des océans, comprend les fonds à l'appui de projets dans les cas où les coûts sont amortis sur la vie utile des actifs. Les totaux sur 11 ans comprennent l'amortissement restant au-delà de 2027-2028.

Tableau A2.18

Budget de 2017 – Plan Investir dans le Canada : profil mis à jour

M\$

2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
7 911	8 885	9 764	10 733	11 132	11 207	81 200
2 520	2 804	3 189	3 748	3 996	4 078	25 300
1 425	1 925	2 328	3 448	3 529	4 275	20 110
510	586	631	689	839	889	5 000
21	11	18	8	13	0	100
4	0	0	0	0	0	90
1 960	2 527	2 977	4 145	4 381	5 164	25 300
-560	-282	-212	397	385	1 086	0
200	200	200	250	250	250	2 000
138	196	238	441	345	443	2 000
138	196	238	441	345	443	2 000
-62	-4	38	191	95	193	0
2 200	2 498	2 794	3 000	3 028	3 030	21 900
749	937	1 134	1 488	1 626	1 940	9 215
525	601	646	704	704	704	5 000
21	11	18	8	13	0	100
200	250	250	255	300	300	2 000
21	21	21	21	21	21	281
0	0	0	0	0	0	100
25	0	0	0	0	0	200
47	32	0	0	0	0	220
0	0	0	0	0	0	120
26	25	25	20	0	0	182
200	200	200	200	200	200	2 000
28	40	48	86	70	90	400
276	276	325	320	320	308	2 000
1	0	0	0	0	0	82
2 118	2 392	2 666	3 102	3 253	3 563	21 900
-82	-106	-128	101	225	533	0
920	978	1 036	1 091	1 077	1 083	10 100
1	0	0	0	0	0	77
104	87	100	96	82	89	1 925
230	230	230	230	230	230	2 000
0	0	0	0	0	0	16
599	674	719	778	778	778	5 000
5	5	5	5	5	5	50
9	9	9	9	9	9	1 325
1	1	1	1	1	1	16
-17	-17	-17	-17	-17	-17	-309
931	989	1 047	1 102	1 088	1 094	10 100
11	11	11	11	11	11	0
2 072	2 405	2 545	2 643	2 781	2 766	21 900
725	775	775	800	870	870	7 000
30	30	30	30	30	30	300
8	8	8	8	8	8	77
93	132	160	286	233	310	1 347
8	8	8	12	12	12	80
0	0	0	0	0	0	1 000
21	11	18	8	13	0	100
200	200	200	200	200	200	2 000
675	810	975	1 160	1 330	1 445	7 740
461	628	677	687	675	674	5 134
347	349	354	354	359	339	3 226
-472	-629	-786	-919	-1 055	-1 174	-6 103
2 096	2 327	2 420	2 625	2 675	2 713	21 900
25	-84	-125	-18	-106	-53	0
7 242	8 419	9 348	11 414	11 743	12 977	81 200
-669	-465	-416	681	611	1 770	0

+ ANNEXE 3

Renforcer et moderniser le secteur financier canadien

Les Canadiens s'attendent à bon droit à un secteur financier stable qui protège leurs épargnes et leurs placements. Ils veulent des technologies qui facilitent leurs opérations bancaires courantes et qui leur donnera de l'information à jour et exacte. En même temps, ils veulent avoir l'assurance que l'information est sécurisée, que les produits et services offerts répondent aux plus hauts standards de qualité et de sûreté, et que les frais exigés pour les produits et services reçus sont justes.

Dans cet esprit, le gouvernement propose de présenter des mesures qui renforceront la stabilité du secteur financier, soutiendront l'innovation et la concurrence dans ce secteur et renforceront la protection des consommateurs.

Assurer la fiabilité et la solidité du système financier

Moderniser le cadre de l'assurance-dépôts

L'assurance-dépôts contribue au maintien de la confiance du public envers le système financier en protégeant les épargnes des déposants dans l'éventualité peu probable qu'une institution de dépôt fasse faillite. À l'automne 2016, le ministère des Finances du Canada a mené des consultations publiques sur des changements envisagés au cadre de l'assurance-dépôts.

Le budget de 2018 propose de présenter des modifications législatives à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* afin de moderniser et de renforcer le cadre de l'assurance-dépôts du Canada de manière à ce qu'il continue d'atteindre ses objectifs. Ces changements moderniseront la portée de la couverture d'assurance-dépôts afin de mieux tenir compte des produits actuellement sur le marché, de réduire la complexité des dépôts en fiducie, d'aider à protéger les déposants et d'améliorer la compréhension de la couverture d'assurance, et en fin de compte, de mieux soutenir la stabilité financière.

Cadre de résolution pour les infrastructures de marché financier

Les infrastructures de marché financier (IMF) facilitent la compensation, le règlement et l'inscription des opérations de paiement, des transactions sur les titres, les produits dérivés et d'autres opérations financières au sein des institutions et des courtiers financiers participants. Elles servent de carrefour pour les opérations financières. Les IMF permettent aux consommateurs et aux entreprises de se procurer des biens et des services, de faire des investissements financiers et de transférer des fonds, jouant un rôle primordial dans le secteur financier et l'économie dans son ensemble.

En vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, les IMF considérées comme une source potentielle de risques systémiques ou de risques pour le système de paiements peuvent être désignées et font l'objet de la surveillance de la gestion des risques de la Banque du Canada. Dans le pire des cas, la défaillance désordonnée d'une IMF d'importance systémique pourrait entraîner une importante perturbation du marché et se propager aux autres IMF (et au système financier de manière plus globale), ce qui aurait ultimement des effets néfastes sur l'économie canadienne.

À la suite d'un travail de collaboration avec les IMF et les organismes de réglementation provinciaux, le gouvernement propose dans le budget de 2018 de présenter des modifications législatives qui mettraient en œuvre un cadre de résolution pour les IMF d'importance systémique du Canada. Les objectifs du régime de résolution pour les IMF consistent à maintenir les services essentiels de l'IMF, à favoriser la stabilité financière et à réduire une éventuelle exposition publique aux pertes.

Maintenir un régime de monnaie robuste

Les Canadiens ont besoin de billets de banque sûrs qu'ils peuvent utiliser avec confiance et fierté.

Les technologies de paiement continuent d'évoluer, mais l'argent comptant demeure un instrument de paiement résilient. Cependant, les billets de banque de grande valeur facilitent les activités illicites telles que la contrefaçon, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale.

Le gouvernement propose de présenter des modifications législatives afin de faciliter le maintien des billets de banque de grande qualité dans la masse monétaire et d'assurer une plus grande clarté quant aux billets de banque qui ont cours légal. Ces changements permettraient au gouvernement de mieux gérer l'approvisionnement d'argent pour qu'il soit sûr et sécuritaire pour les Canadiens.

À la suite de ces modifications législatives, le gouvernement prévoit lancer le processus de retrait du cours légal des billets de banque qui ne sont plus émis par la Banque du Canada (c'est-à-dire, 1 000 \$, 500 \$, 25 \$, 2 \$ et 1 \$). La Banque du Canada continuera d'accepter ces billets et de les échanger à leur valeur nominale.

De plus, une législation régissant la déclaration de devises et d'effets est en place afin de protéger les Canadiens et l'intégrité du système financier canadien, tout en appuyant la circulation efficiente de voyageurs à la frontière. Le gouvernement proposera des modifications ciblées en vue de s'assurer que cette législation demeure à jour.

Encourager l'innovation et la concurrence

Examen du système bancaire ouvert

La technologie financière entraîne des changements dans le secteur financier et pourrait accroître l'innovation et la concurrence, ce qui donnerait aux Canadiens un meilleur accès à des services plus abordables et utiles et permettrait d'accroître l'inclusion financière de manière à ce que des clients ou des marchés particuliers (p. ex. les petites et moyennes entreprises) soient mieux desservis.

Dans ce cadre global, un certain nombre d'administrations internationales mettent en œuvre des plateformes de système bancaire ouvert. Essentiellement, le système bancaire ouvert vise à permettre aux consommateurs d'échanger leurs données financières entre leur institution financière et d'autres fournisseurs tiers par l'entremise de plateformes d'échange de données sécurisées. Cela permet aux fournisseurs de services financiers d'offrir des produits et des services mieux adaptés, de façon plus concurrentielle et novatrice. De plus, le système bancaire ouvert pourrait offrir aux consommateurs une plus grande transparence à l'égard des produits et des services offerts par les institutions financières, leur permettant ainsi de prendre des décisions plus éclairées ainsi que de déplacer et de gérer leur argent plus facilement.

Reconnaissant ces avantages possibles, le gouvernement propose d'entreprendre un examen du bien-fondé du système bancaire ouvert afin de déterminer si ce dernier offrirait des résultats positifs aux Canadiens, tout en accordant la plus grande attention à la protection des renseignements personnels, à la sécurité des données et à la stabilité financière.

Appuyer un système de paiements de détail novateur

Les systèmes de paiements de détail novateurs et opérationnels permettent aux clients et aux entreprises de transférer les paiements de manière harmonieuse et efficiente. Le gouvernement entreprend des consultations auprès des parties intéressées, notamment les provinces et les territoires, sur une proposition de cadre de surveillance visant à s'assurer que les services de paiement de détail continuent d'être fiables et sécuritaires pour les Canadiens et que les fournisseurs de tels services continuent de créer des méthodes de paiement plus rapides, plus abordables et plus pratiques.

Le cadre viendrait renforcer la fiabilité du système de paiement pour les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits et services ou lorsqu'ils transfèrent de l'argent, en plus de favoriser l'innovation dans le secteur des paiements.

Le gouvernement annonce dans le budget de 2018 qu'il propose de présenter des modifications législatives dans le but de mettre en œuvre un nouveau cadre de surveillance des paiements de détail au terme des consultations. Le gouvernement propose aussi de lancer, dans les prochains mois, un examen de la *Loi canadienne sur les paiements* afin de s'assurer que Paiements Canada est bien placé pour concrétiser ses objectifs en matière de politiques publiques visant à garantir l'efficacité, la sécurité et la solidité de ses systèmes. L'examen donnera lieu à des consultations auprès des parties intéressées, notamment les provinces et les territoires.

Moderniser le cadre régissant le secteur financier

Afin de s'assurer que le secteur financier maintient le rythme de l'évolution mondiale et des besoins changeants des entreprises et des consommateurs, des consultations avec des intervenants dans le cadre d'un examen des lois régissant le secteur financier ont été annoncées dans le budget de 2016. Les intervenants ont indiqué que le cadre législatif du secteur financier fonctionne correctement, mais ils ont recommandé des mises à jour ciblées pour s'adapter aux innovations et aux progrès sectoriels.

Le budget de 2018 propose de présenter des modifications législatives dans le but de mettre en œuvre les propositions ciblées tirées de l'examen. La priorité serait accordée aux modifications visant à moderniser le cadre législatif et à faciliter un partenariat accru face à l'émergence de nouvelles technologies financières. Les modifications proposées comprendraient notamment les mesures suivantes :

- accorder une plus grande souplesse aux institutions financières afin qu'elles mènent de plus vastes activités de technologie financière permettant la prestation de services financiers par des moyens nouveaux et novateurs, et qu'elles tirent parti de ces activités;
- permettre aux sociétés d'assurance-vie et d'assurance-maladie de réaliser des investissements à long terme et prévisibles dans les infrastructures;
- offrir la flexibilité aux institutions de dépôts sous réglementation prudentielle, comme les coopératives de crédit, d'utiliser des termes bancaires génériques, sous réserve de divulgation;
- renouveler la date fixée par la disposition de temporisation dans les lois régissant les institutions financières fédérales.

Des modifications législatives supplémentaires seront proposées afin de bien préparer le cadre fédéral pour l'avenir. Ces modifications visent notamment à moderniser la gouvernance institutionnelle des institutions financières, à assurer la clarté continue et l'intégrité prudentielle de la législation fédérale régissant le secteur financier, ainsi qu'à effectuer des mises à jour ciblées pour simplifier le cadre fédéral et s'assurer qu'il soutient toujours un secteur financier stable, concurrentiel et résilient.

Afin d'améliorer davantage le cadre stratégique des régimes de retraite privés du Canada, le gouvernement lancera sous peu des consultations publiques sur un régime visant à traiter les soldes non réclamés des régimes de retraite. À l'issue de ces consultations, le gouvernement pourrait présenter des modifications législatives et réglementaires.

Améliorer la protection des consommateurs dans leurs rapports avec les banques

Les Canadiens s'attendent à des normes solides de protection des consommateurs dans leurs rapports avec les banques. Le gouvernement prend très au sérieux la protection des consommateurs de produits et services financiers et il a l'intention de s'assurer que tous les Canadiens profitent de normes solides de protection des consommateurs.

Au cours de l'an dernier, le gouvernement a entrepris un examen complet du cadre de protection des consommateurs. Le budget de 2018 propose de présenter des mesures législatives qui renforceraient les outils et le mandat de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et continueraient de faire progresser les droits et les intérêts des consommateurs lorsqu'ils traitent avec leurs banques. Les nouvelles mesures législatives seront élaborées au terme de consultations ciblées auprès des parties intéressées, notamment les provinces et les territoires.

Gestion de la trésorerie

Le Compte du fonds des changes se compose principalement d'actifs en devises liquides, et il représente la plus grande composante des Réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Le gouvernement propose de présenter des modifications législatives afin d'appuyer l'administration du Compte du fonds des changes et d'assurer la continuité des autorisations connexes de la Banque du Canada. De plus, en janvier 2019, de nouvelles Normes internationales d'information financière entreront en vigueur. Celles-ci auront une incidence sur la façon de déclarer, de mesurer, de présenter et de divulguer une variété de baux. Par conséquent, le gouvernement a l'intention de proposer des modifications législatives afin de s'assurer que les sociétés d'État sont en mesure de mettre en œuvre ces nouvelles normes sans dépasser leurs pouvoirs législatifs ou leurs limites d'emprunt.

Stratégie de gestion de la dette de 2018-2019

Introduction

La Stratégie de gestion de la dette énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. Les opérations d'emprunt servent à assurer le refinancement des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement. La Stratégie de gestion de la dette de 2018-2019 prend en compte les projections budgétaires du budget de 2018.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement doit déposer au Parlement, avant le début de chaque exercice, un rapport faisant état des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de cet exercice et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés. La Stratégie de gestion de la dette répond à cette exigence.

Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada continue de recevoir une cote de crédit AAA, assortie de perspectives stables, de la part de grandes agences de notation qui évaluent sa situation financière.

Ces agences de notation indiquent que la cote de crédit AAA du Canada est appuyée par de solides institutions politiques, la diversité et la résilience de son économie, des marchés financiers bien réglementés, une marge de manœuvre monétaire et budgétaire, en plus de l'efficacité, de la stabilité et de la prévisibilité du processus décisionnel du pays.

De plus, les positions de la dette brute et de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques au Canada demeurent favorables. D'après le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) du Canada est le plus faible du Groupe des Sept (G7), ce qui témoigne du portefeuille important d'actifs financiers détenus.

Opérations d'emprunt prévues en 2018-2019

Pouvoir d'emprunt

Le ministre des Finances doit obtenir l'approbation du Parlement pour emprunter de l'argent au nom de Sa Majesté du chef du Canada (c'est-à-dire, le gouvernement). Le pouvoir de gérer la dette publique découle de la *Loi autorisant certains emprunts* et de la partie IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lesquelles autorisent, ensemble, le ministre des Finances à emprunter jusqu'à un montant maximal approuvé par le Parlement.

Le Parlement a accordé son approbation en vertu de la *Loi autorisant certains emprunts*, laquelle est entrée en vigueur le 23 novembre 2017. Par cette loi, le Parlement a autorisé un encours maximal de la dette contractée sur les marchés par gouvernement et les sociétés d'État de 1 168 milliards de dollars. Le gouvernement ne prévoit pas dépasser cette limite en 2018-2019; il n'est donc pas tenu de demander une approbation renouvelée au Parlement. La dette contractée sur les marchés du gouvernement et des sociétés d'État devrait atteindre 1 066 milliards de dollars en 2018-2019, incluant 755 milliards en projections de dette contractée sur les marchés de fin d'exercice du gouvernement, et l'encours prévu de la dette contractée sur les marchés des sociétés d'État sera d'environ 311 milliards.

Les sources et les utilisations projetées des emprunts sont présentées au tableau A3.1. Le Rapport sur la gestion de la dette de 2018-2019 présentera des données réelles sur les emprunts et l'utilisation des fonds au cours du prochain exercice par rapport aux projections, tandis que des renseignements détaillés sur les résultats seront fournis dans les Comptes publics du Canada de 2019.

Sources des emprunts

Le total projeté du principal que le gouvernement empruntera sur les marchés financiers en 2018-2019 devrait s'établir à 258 milliards de dollars. Tous les emprunts proviendront des marchés de gros au pays et à l'étranger (tableau A3.1).

Tableau A3.1

Sources et utilisations projetées des emprunts en 2018-2019

G\$

Sources des emprunts	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	138
Obligations ²	113
Total à payer en dollars canadiens	251
À payer en devises étrangères	7
Total – Encaisse provenant des opérations d'emprunt	258
Utilisations des emprunts	
Besoins de refinancement	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	125
Obligations	94
Dont :	
Rachats d'obligations assortis d'une conversion	1
Rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie	35
Titres sur le marché de détail	1
Total à payer en dollars canadiens	220
À payer en devises étrangères	7
Total – Besoins de refinancement	227
<i>Ressources ou besoins financiers</i>	
Solde budgétaire	18
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-2
Actifs non financiers	3
Prêts, placements et avances	
Sociétés d'État entreprises	6
Autres	1
Total – Prêts, placements et avances	6
Autres opérations ³	9
Total – Opérations non budgétaires	17
Total – Ressources ou besoins financiers	35
<i>Augmentation ou diminution (-) nette de l'encaisse</i>	0
<i>Ajustement en fonction du risque⁴</i>	-3
<i>Autres opérations de la dette non échue⁵</i>	0
Total – Utilisations des emprunts	258

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Une valeur négative correspond à des ressources financières.

- 1 Les bons du Trésor émis avec des échéances de moins de 12 mois sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel que présenté dans le tableau. Toute émission d'obligations à très long terme réduira l'encours de bons du Trésor.
- 2 Le total des emprunts obligataires est présenté selon la comptabilité de caisse. Il comprend les rajustements non en espèces des opérations de rachat assorties d'une conversion et la dette supplémentaire qui s'est accumulée à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation; les émissions brutes d'obligations devraient être de 115 milliards de dollars.
- 3 Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.
- 4 Le rajustement compris dans le déficit budgétaire à des fins de planification budgétaire prudente est retiré afin d'accroître l'exactitude des besoins en matière d'emprunt. L'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année en vue d'apporter des rajustements en raison de changements imprévus aux besoins financiers.
- 5 Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les émissions de titres et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et les autres opérations de la dette non échue.

Utilisations des emprunts

Les besoins en matière d'emprunt du gouvernement sont fonction des besoins financiers projetés du gouvernement, du refinancement de la dette arrivant à échéance, et des changements prévus aux soldes de trésorerie du gouvernement.

Les besoins financiers mesurent le flux de trésorerie net attribuable aux opérations budgétaires et non budgétaires du gouvernement³. Si ce dernier a une rentrée nette de fonds (ressources financières), il peut se servir de la trésorerie pour diminuer l'encours total de la dette. Toutefois, comme c'est actuellement le cas, si une sortie nette de fonds (besoin financier) est projetée, le gouvernement doit répondre à ce besoin en augmentant l'encours total de la dette ou en puisant dans des soldes de trésorerie.

En 2018-2019, le besoin financier est projeté à environ 35 milliards de dollars, le refinancement de la dette arrivant à échéance est projeté à 227 milliards de dollars, et aucun changement n'est projeté aux soldes de trésorerie du gouvernement puisque de nouveaux emprunts sont attendus pour respecter toutes les exigences d'emprunt.

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des projections en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie, ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. Afin d'apporter des rajustements en raison de changements imprévus aux besoins financiers, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année – habituellement au moyen de modifications à l'émission aux deux semaines de bons du Trésor et au moyen de légères modifications aux soldes de trésorerie pour les plus petits ajustements. Il convient de noter que le rajustement de 3 milliards de dollars en fonction du risque budgétaire qui est compris dans le déficit budgétaire à des fins de planification budgétaire prudente est soustrait du calcul des besoins en matière d'emprunt afin d'accroître l'exactitude de la prévision.

³ Les opérations budgétaires englobent les revenus et les charges du gouvernement. Les opérations non budgétaires comprennent les modifications touchant les comptes de retraite des employés fédéraux, les variations des actifs non financiers, les activités d'investissement par voie de prêts, de placements et d'avances, ainsi que les modifications à l'égard des autres actifs financiers, notamment au titre des opérations de change.

Stratégie de gestion de la dette de 2018-2019

Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres. L'obtention d'un financement stable à faible coût exige un équilibre entre le coût et les risques liés à la structure de la dette au fil des variations des besoins de financement et des conditions du marché. La capacité d'obtenir des fonds de façon efficiente au fil du temps pour combler les besoins du gouvernement dépend de l'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien. En outre, afin de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres, le gouvernement du Canada s'efforce de favoriser la transparence et la régularité.

Planification de la structure de la dette

La Stratégie de gestion de la dette de 2018-2019 est orientée par une analyse de diverses structures de la dette dans le contexte d'un vaste éventail de scénarios relatifs à l'économie et aux taux d'intérêt, dans une perspective à moyen terme.

Le gouvernement cherche à parvenir à un juste équilibre entre la modicité des coûts de financement et l'atténuation des risques. Ces éléments sont mesurés par des paramètres comme le taux de refinancement de la dette et la variation annuelle des frais du service de la dette.

Consultations auprès des participants au marché

Comme par les années passées, les participants au marché ont été consultés aux fins de l'élaboration de la Stratégie de gestion de la dette.

Les participants au marché ont indiqué que les marchés des obligations du gouvernement du Canada et que les bons du Trésor ont, pour la plupart, bien fonctionné tout au long de l'année dernière. De plus amples détails sur les opinions exprimées lors des consultations liées à la Stratégie de gestion de la dette de 2018-2019 sont affichés sur le site Web de la Banque du Canada (www.banqueducanada.ca/content_type/medias/avis/?post_type%5B0%5D=post&post_type%5B1%5D=page).

Composition de la dette contractée sur les marchés

L'encours de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 755 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2018-2019 (tableau A3.2).

Tableau A3.2

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

G\$, en fin d'exercice

	2014-2015 Données réelles	2015-2016 Données réelles	2016-2017 Données réelles	2017-2018 Estimations	2018-2019 Projections
Obligations sur le marché intérieur ¹	488	504	536	578	598
Bons du Trésor	136	138	137	125	138
Dette extérieure	20	22	18	16	17
Titres sur le marché de détail	6	5	5	4	2
Total - Dette contractée sur les marchés	649	670	695	723	755

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les opérations de rachats assortis d'une conversion et la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

Au cours de la prochaine décennie, la part de l'encours de la dette contractée sur le marché intérieur dont l'échéance initiale est de 10 ans ou plus devrait se maintenir près du niveau actuel (c.-à-d., environ 40 %). De plus, le terme moyen à courir de la dette contractée sur le marché intérieur devrait demeurer relativement stable, soit à environ 5,5 ans à 6,5 ans, à moyen terme.

Le gouvernement du Canada continue d'adopter des pratiques prudentes de gestion de la dette comparativement à ses pairs mondiaux. Le niveau de la dette du Canada contractée sur le marché fédéral en proportion du PIB est le plus faible parmi les pays du G7. Malgré cela, le Canada a continué d'émettre prudemment des titres de créance de différentes catégories d'échéances et a maintenu le terme moyen pondéré à courir similaire à celui de la plupart des pays du G7.

Programme des bons du Trésor de 2018-2019

Les besoins d'emprunt en 2017-2018 ont été plus faibles que projetés dans le budget fédéral de 2017 en raison d'une convergence de facteurs, y compris des revenus fiscaux accrus provenant de l'activité économique plus élevée que projetée tout au long de 2017-2018. Par conséquent, la taille des adjudications des bons du Trésor aux deux semaines a diminué en raison des besoins financiers plus faibles, puisque les bons du Trésor sont habituellement utilisés comme principal amortisseur pour ajuster les flux de trésorerie selon l'évolution et le moment des besoins en matière d'emprunt du gouvernement. Dans cette optique, l'encours des bons du Trésor devrait diminuer à 125 milliards de dollars d'ici la fin de 2017-2018, ce qui représente 6 milliards de moins que ce qui avait été projeté dans le budget fédéral de 2017.

En réponse à la rétroaction provenant des participants du marché, des ajustements sont apportés en 2018-2019 afin d'accroître l'encours des bons du Trésor de fin d'exercice projeté. Cette mesure est conforme à l'objectif à moyen terme visant à maintenir un encours des bons du Trésor qui est suffisant pour appuyer un marché liquide qui fonctionne bien pour les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien, tout en gérant les risques liés au refinancement de la dette.

L'émission aux deux semaines des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois sera reconduite en 2018-2019, et la taille des adjudications aux deux semaines devrait se situer dans une large mesure entre 8 milliards et 14 milliards de dollars. Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à court terme, aident à gérer de manière efficiente les besoins de trésorerie du gouvernement. Ces instruments continueront également d'être utilisés en 2018-2019.

Programme d'obligations de 2018-2019

Il est projeté qu'en 2018-2019, les émissions brutes d'obligations se chiffreront environ à 115 milliards de dollars (tableau A3.3). Cette approche assure un équilibre des exigences de liquidité, à la fois dans le secteur des bons du Trésor et celui les obligations de référence nécessaire en vue de promouvoir le bon fonctionnement du marché, tout en satisfaisant également l'objectif du gouvernement d'atteindre un financement stable à faible coût.

Tableau A3.3

Plan d'émission d'obligations pour 2018-2019

G\$, en fin d'exercice

	2014-2015 Données réelles	2015-2016 Données réelles	2016-2017 Données réelles	2017-2018 Estimations	2018-2019 Projections
Émissions brutes d'obligations ¹	99 ³	93 ³	135 ³	138	115 ⁴
Rachats d'obligations assortis d'une conversion	-1	1	-1	-1	-1
Émissions nettes	98	93	134	138	114
Obligations arrivant à échéance et rajustements ²	-84	-78	-103	-95	-94
Variation de l'encours des obligations	15	16	32	43	20

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les opérations de rachats assortis d'une conversion et la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

² Comprend les rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie.

³ L'émission de bons historiques est comptabilisée à la valeur marchande.

⁴ Contrairement au montant de 113 milliards d'émissions d'obligations présenté dans le tableau A3.1, les émissions brutes d'obligations comprend 800 millions de dollars d'opérations de rachats assortis d'une conversion et 1,2 milliard de dette supplémentaire accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

Dates d'échéance et fourchettes cibles des obligations de référence

Pour 2018-2019, de légères diminutions dans les fourchettes cibles des obligations de référence sont prévues par rapport à l'exercice 2017-2018 (tableau A3.4).

Tableau A3.4

Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence

G\$

	Févr.	Mars	Mai	Juin	Août	Sept.	Nov.	Déc.
2 ans	10-16		10-16		10-16		10-16	
3 ans ¹		4-9				4-9		
5 ans		11-17				11-17		
10 ans				10-16				
30 ans ²								10-16
Rendement réel ^{2,3}								10-16
Total	10-16	15-26	10-16	10-16	10-16	15-26	10-16	10-16²

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

¹ L'émission dans le secteur de trois ans sera fongible aux obligations de référence précédentes de cinq ans. La taille de la fourchette de référence pour le secteur de trois ans présentée ici s'ajoute au fongible restant des obligations de référence précédentes de cinq ans.

² Les obligations à rendement nominal et à rendement réel à 30 ans n'arrivent pas à échéance la même année.

³ Comprend une estimation du rajustement en fonction de l'inflation.

Calendrier des adjudications d'obligations

En 2018-2019, il y aura des adjudications trimestrielles d'obligations à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans et à 10 ans, de même que d'obligations à rendement réel à 30 ans. Certaines de ces obligations peuvent être émises plusieurs fois par trimestre. Le nombre d'adjudications par segment d'obligations est indiqué au tableau A3.5. Le nombre réel des adjudications peut différer de leur nombre prévu en raison de variations imprévues des besoins d'emprunt.

Tableau A3.5

Nombre d'adjudications d'obligations prévues en 2018-2019

Segment	
2 ans	16
3 ans	6
5 ans	8
10 ans	5
30 ans	3
30 ans, assortis d'une conversion	2
Rendement réel	4

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche avant le début de chaque trimestre sur son site Web (www.banqueducanada.ca/stats/cars/results/bd_auction_schedule.html).

Émission d'obligations à très longue échéance

Le gouvernement continuera d'émettre des obligations à très longues échéances assujetties à des conditions favorables du marché et en considérant l'objectif de la stratégie de la dette du gouvernement visant à atteindre un financement stable à faible coût. Les dates éventuelles d'émission d'obligations à très longues échéances incluses dans le Calendrier trimestriel des obligations publié sur le site Web de la Banque du Canada représenterait une possibilité, mais non un engagement à effectuer des adjudications d'obligations à très longue échéance. Une adjudication serait tenue seulement si un *appel de soumissions* est communiqué confirmant la date de maturité et la taille de l'adjudication, et affiché sur le site Web de la Banque du Canada au cours de la semaine qui précède. Par ailleurs, un avis à l'intention des marchés serait communiqué au cours de la semaine qui précède au lieu d'un *appel de soumissions* si le gouvernement décide de ne pas émettre une obligation à très longue échéance à la date indiquée.

Programmes de rachat d'obligations

Le gouvernement entend poursuivre le rachat régulier d'obligations assorti d'une conversion et le rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie.

Deux opérations de rachat d'obligations assorties d'une conversion sont prévues en 2018-2019. Ces opérations auraient lieu dans le cas des obligations émises à l'origine avec un terme de 30 ans. Les dates de chaque opération continueront d'être annoncées dans le Calendrier trimestriel des obligations que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre.

Le programme de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie permet de gérer les besoins de trésorerie du gouvernement en réduisant les échéances obligataires de grande taille. Les opérations hebdomadaires de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie seront reconduites en 2018-2019. Un projet pilote visant à accroître la marge de manœuvre dans le montant maximal de rachat a été mis en œuvre en janvier 2017, et il demeurera en place jusqu'à nouvel ordre.

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes (CFC), détenu au nom du ministre des Finances, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux (DTS)⁴ utilisés pour aider avec le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement. Outre les réserves conservées dans le CFC, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au FMI.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. On estime que les besoins de financement pour 2018-2019 seront d'environ 10 milliards de dollars américains. Ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt à l'étranger et des taux de change.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des sources de financement des réserves de liquidités en 2018-2019, notamment le coût relatif, les conditions du marché et l'objectif de conserver une structure prudente des échéances de titres d'emprunt libellés en devises. Les sources de financement potentielles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada) et de billets à moyen terme, ainsi que la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités, de même que l'émission d'obligations multimarchés.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le Rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada (www.fin.gc.ca/purl/efafra.asp) et La revue financière (www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp).

⁴ Les DTS sont des actifs des réserves de liquidités internationales créés par le FMI et dont la valeur est fondée sur un panier de devises internationales.

Gestion de la trésorerie

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

L'encaisse se compose des sommes déposées auprès de la Banque du Canada, des banques à charte et des autres institutions financières. L'encaisse auprès de la Banque du Canada comprend les soldes de fonctionnement et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Les soldes de trésorerie devraient rester stables, se situant à 37 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans La revue financière (www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp).

Liquidité prudentielle

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement couvrent au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins de refinancement de la dette.